



**INDICE DE DÉVELOPPEMENT
OSC 2015
POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**



Indice de Développement OSC 2015

Pour l'Afrique subsaharienne

Développé par :
United States Agency for International Development

Bureau for Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance
Center of Excellence on Democracy, Human Rights, and Governance

Bureau for Africa
Office of Sustainable Development

SOMMAIRE

INTRODUCTION	III
REMERCIEMENTS	IV
RÉSUMÉ	VI
INDICE DE DÉVELOPPEMENT OSC 2015	XVIII
ANGOLA	1
BÉNIN	9
BOTSWANA	16
BURKINA FASO	25
BURUNDI	33
CÔTE D'IVOIRE	43
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	51
ÉTHIOPIE	60
GABON	69
GAMBIE	78
GHANA	87
GUINÉE	96
KENYA	104
LIBÉRIA	113

MADAGASCAR	122
MALAWI	132
MALI	141
MOZAMBIQUE	151
NAMIBIE	160
NIGER	169
NIGÉRIA	177
RUANDA	186
SÉNÉGAL	195
SIERRA LÉONE	203
AFRIQUE DU SUD	212
SOUDAN	221
TANZANIE	231
OUGANDA	241
ZAMBIE	251
ZIMBABWE	260
ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES OSC : ORIENTATIONS POUR LES PARTENAIRES D'EXÉCUTION	269
ANNEXE B : DONNÉES STATISTIQUES POUR L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNES	286

INTRODUCTION

L'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) a le plaisir de vous présenter la septième édition de l'Indice de Développement des OSC (*Civil Society Organization Sustainability Index: CSOSI*) pour l'Afrique subsaharienne. Cet indice décrit, en fonction de sept dimensions fondamentales, les progrès et reculs de la société civile en terme de développement durable pour l'année 2015—l'environnement juridique, les capacités organisationnelles, la viabilité financière, les aides juridiques, les prestations de services, les infrastructures et l'image publique.

Les rapports sont réalisés par un comité de spécialistes composé de praticiens et chercheurs des OSC dans chaque pays inclus dans le classement de cette année. Les comités évaluent chaque dimension du développement des OSC en fonction des indicateurs clés et conviennent d'un score qui peut aller de 1 (pour les plus développés) à 7 (pour les plus en difficulté). On calcule ensuite la moyenne des scores de chaque dimension pour en déduire un score total de développement pour un secteur de l'OSC dans un pays donné. Un comité éditorial, composé d'experts techniques et régionaux, examine ensuite les scores et les informations correspondantes avec le souci de garantir la cohérence des approches et des standards utilisés afin d'effectuer des comparaisons transnationales. Les scores sont ensuite classés en trois catégories principales: développement renforcé (scores de 1 à 3), développement en évolution (3,1-5), et développement entravé (5,1-7). Cela constitue des points de référence additionnels. Plus de détails sur la méthodologie utilisée pour calculer les scores et réaliser les rapports narratifs peuvent être trouvés à l'Annexe A.

Cet indice constitue une source d'informations utile pour les OSC, les gouvernements, les donateurs, les universitaires, et tous ceux qui souhaitent mieux comprendre et surveiller les aspects clés du développement des OSC en Afrique subsaharienne. Il est utilisé en tant que complément aux indices déjà existants en Europe centrale et de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie, en Afghanistan et au Pakistan.

Une publication de ce type serait impossible sans les contributions de nombreux individus et organisations. Nous souhaitons, en particulier, exprimer nos remerciements à la Fondation Aga Khan, qui nous a soutenus dans nos travaux au Kenya et au Mali (ainsi que pour les indices pour l'Afghanistan et le Pakistan) et nos partenaires opérationnels dans chaque pays, qui facilitent les réunions des comités d'experts et écrivent les rapports nationaux. Nous tenons également à remercier les représentants et experts des OSC, les partenaires de l'USAID et les donateurs internationaux qui ont participé aux comités d'experts dans chaque pays. Leurs connaissances, perceptions et idées ainsi que leur dévouement constituent les bases sur lesquelles cet indice est basé.

REMERCIEMENTS

Angola	Allan Cain, Jeanette Dijkstra, et João Domingos Domingos, The Development Workshop
Bénin	Leontine Konou Idoho, Réseau pour L'intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations
Botswana	Monametsi Sokwe et Simon Muchiru, Ngamiland Council of NGOs
Burkina Faso	Siaka Coulibaly et Augustin Go, Réseau des Organisations de la Société Civile pour le Développement (RESOCIDE)
Burundi	Melchior Ndayimirije et Déogratias Nzunogera, Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG)
Côte d'Ivoire	Moussa Toure et Yaya Traore, Réseau des Éducateurs aux Droits de l'Homme, à la Démocratie et Genre (REDHG)
DRC	Justin Kangwenyenye Kazige et Danny Boss Singoma, Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)
Éthiopie	Debebe Hailegebriel, Independent Legal Consultant
Gabon	Calisha Navratilova, Protet Judicaël Essono Ondo, and et Ona Essangui, NGO Brainforest
Gambie	Madi Jobarteh, The Association of Non-Governmental Organizations (TANGO)
Ghana	Douglas Quartey, Consultant; Joseph Yeboah, Institute for Democratic Governance (IDEG)
Guinée	Aboubacar Sylla, Centre Africain de Formation pour le Développement (CENAFOD)
Kenya	Chrispin Oduor et Miriam Omolo, Institute of Economic Affairs
Libéria	G. Pewu Subah, Guzeh Subah, James Thompson, et Oliver Subah, Subah-Belleh Associates
Madagascar	Razafimandimby Andriamandranto et Razafimandimby Noro-Malala, Plateforme Voahary Salama
Malawi	Christopher Rub Chisoni, Catholic Commission for Justice and Peace (CCJP)
Mali	Massaman Sinaba, Boureima Allaye Toure, et David Miankenda Watuluzu, Oeuvre Malienne d'Aide à L'Enfance du Sahel (OMAES)
Mozambique	Phillip Machon et João Pereira, Civil Society Support Mechanism (MASC)
Namibie	Theunis Keulder, Namibia Institute for Democracy (NID)
Niger	Mahaman Adamou, Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL)
Nigéria	Ahmed Mohammed Kwaru et Mohammed Bello, Centre for Research and Documentation (CRD)
Ruanda	Epimack Kwokwo et Cyriaque Ndayisenga, La Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDLG)
Sénégal	Amacodou Diouf et Ibrahima Kane, Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)
Sierra Léone	Valnora Edwin, Campaign for Good Governance (CGG)
Afrique du Sud	Phiroshaw Camay, Co-operative for Research and Education (CORE)
Soudan	Dr. Hassan Abdel Ati, National Civic Forum
Tanzanie	Nasim Losai, Francis Uhadi, et Edna Chilimo, The Foundation for Civil Society
Ouganda	Esther Nakayima, Uganda National NGO Forum (UNNGOF)
Zambie	Kryticous Patrick Nshindano et Muloongo Simuzingili, Civil Society for Poverty Reduction (CSPR)
Zimbabwe	Memory Kadau et Thulani Mswelanto, Crisis in Zimbabwe Coalition

Chefs de projet

Management Systems International, Inc.

Allison Poyac-Clarkin
Alex Nejadian

The International Center for Not-for-Profit Law

Catherine Shea
Jennifer Stuart
Marilyn Wyatt

Comité éditorial

USAID: Mariam Afrasiabi, Kellie Burk, Tess Mcenery, et Sajda Ouachtouki

MSI: Allison Poyac-Clarkin

ICNL: Stephan Klingelhofer, Catherine Shea, et Marilyn Wyatt

Experts régionaux: Joseph Sany et Monica Koep

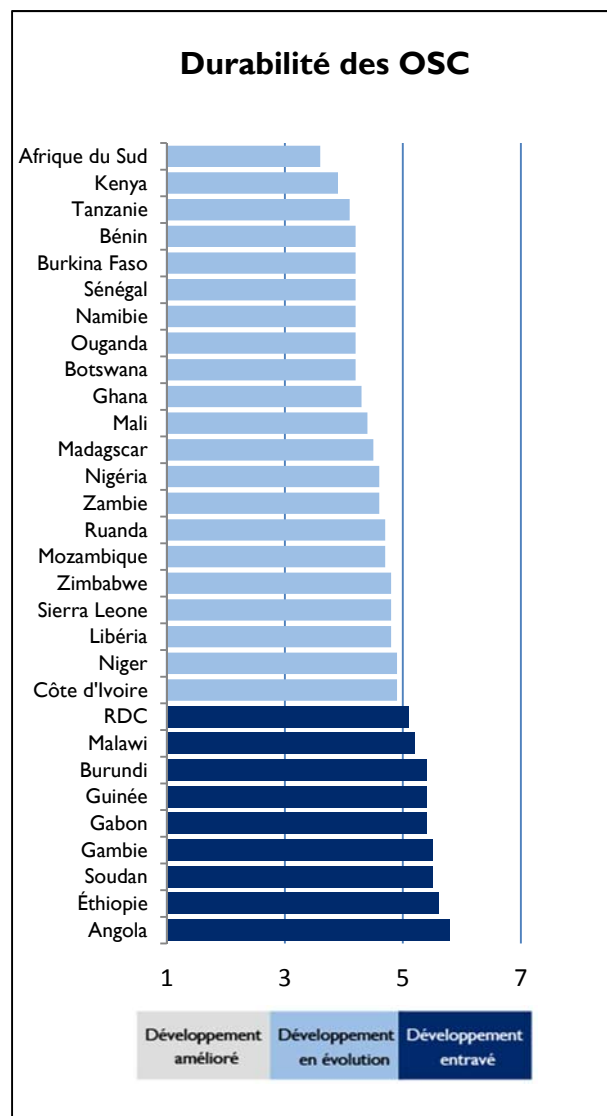
RÉSUMÉ

Pour la septième année consécutive, l'Indice de Développement des OSC 2015 pour l'Afrique subsaharienne offre un aperçu des sept dimensions fondamentales qui affectent le développement des secteurs des OSC en Afrique subsaharienne. L'Indice de cette année comprend six nouveaux pays : Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Namibie, and le Niger, portant à trente le nombre total de pays couverts¹.

Pour les pays d'Afrique subsaharienne concernés par le présent, l'année 2015 a connu des hauts et des bas significatifs. La fin de l'épidémie de fièvre d'Ébola constitue l'un des aspects particulièrement positifs. Les membres des OSC et les volontaires en Guinée, au Liberia et au Sierra Léone ont fait preuve de persévérance et de courage ainsi que de respect mutuel en travaillant main dans la main avec les communautés, les gouvernements et les organismes internationaux pour combattre la maladie. En Guinée, des associations locales ont établi des comités de surveillance dans les villages et quartiers, tandis qu'au Liberia, les OSC ont aidé le gouvernement à garantir la mise en place d'un nouveau système de surveillance et d'intervention efficace. Les OSC du Sierra Léone ont continué leurs initiatives pour venir en aide aux femmes et à la jeunesse touchées par la maladie. Toutefois, le large influx de financements issus de dons visant à combattre Ébola - s'élevant à 1,62 milliard de dollars américains à la fin de l'année 2015 selon la Banque Mondiale - a présenté ses propres défis. La bataille contre Ébola a non seulement détourné de l'argent et l'attention d'autres besoins urgents ce qui a forcé certaines organisations à suspendre leurs activités

mais la gestion des fonds relatifs à celles-ci a aussi suscité certaines inquiétudes chez les citoyens, en particulier au Sierra Léone, où le Vérificateur Général a identifié un certain nombre d'irrégularités dans la conduite des pouvoirs publics et des organismes donateurs.

Parmi les pays dans lesquels se sont déroulées des élections locales ou nationales en 2015, on trouve le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, Madagascar, la Namibie, le Nigéria, la Tanzanie et la Zambie. Les OSC ont souvent joué un rôle essentiel dans les procédures électorales. Par exemple, au Nigéria, les OSC ont éduqué les communautés en matière d'élections ainsi que sur l'usage de lecteurs servant à authentifier leurs cartes d'électeur. À Madagascar, les OSC ont mené des campagnes d'information et des formations et effectué des travaux de surveillance. En Tanzanie, elles ont aidé à garantir la disponibilité de bulletins de vote en braille ou de files d'attente spéciales pour les personnes à mobilité réduite dans les bureaux de scrutin. Toutefois, dans le cadre de leurs activités relatives aux élections, certaines OSC se sont heurtées à des obstacles causés par l'État. Par exemple, en Éthiopie, où le parti au pouvoir a remporté les élections avec 100 pour cent des



¹ Le Soudan du Sud n'a pas fait l'objet d'une étude cette année à cause de la dégradation de la situation en matière de sécurité.

votes, la plupart des OSC n'étaient pas autorisées à mener des actions éducatives auprès des votants ou des travaux de surveillance des élections. En ce qui concerne les élections au Burundi, la situation était particulièrement tendue suite à la décision du président de se représenter pour un troisième mandat, ce qui constitue une violation évidente de la constitution. Cela a mené des manifestations de masse qui ont donné lieu à des actes de violences.

Des tentatives de réforme constitutionnelle étaient aussi au programme de nombreux pays en 2015. Ces efforts ont renforcé les structures et processus démocratiques. Par exemple, le Comité de Contrôle de Constitutionnalité du Libéria a consulté une grande partie des parties prenantes. Il a ensuite recolté et examiné leurs points de vue. Les OSC ont été fortement impliquées dans les processus de contrôle de constitutionnalité au Sierra Léone, où elles ont soumis plus de quatre-vingt documents de position au comité de réforme, et dans l'éducation du public concernant des problèmes majeurs. Cela fut également le cas au Bénin où les OSC ont contribué à empêcher le président en exercice de modifier la constitution pour pouvoir rester au pouvoir. Dans d'autres pays, toutefois, des réformes constitutionnelles ont permis aux dirigeants déjà en exercice de renforcer leur pouvoir. Au Ruanda, les votants ont approuvé en masse un amendement permettant au président, en exercice depuis très longtemps, de se présenter pour un troisième mandat ce qui fut considéré par beaucoup d'observateurs comme un acte ni libre ni transparent. Au Soudan, le gouvernement a amendé la constitution pour élargir les pouvoirs du président, des services de sécurité, de renseignement et de police. En Ouganda, l'Amendement de 2015 de la Loi Constitutionnelle n'a pas inclus la demande des OSC de restaurer une limite du nombre de mandats présidentiels, tandis qu'en Tanzanie, le gouvernement a repoussé à une date ultérieure non-définie le référendum portant sur un projet de constitution controversé qui comprenait des dispositions concernant la séparation des pouvoirs et une responsabilité accrue des élus.

Pour un certain nombre de pays couverts dans l'indice de cette année, l'année 2015 a été marquée par des gains politico-économiques substantiels. Par exemple, l'Éthiopie a continué ses efforts en matière de réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile. Le Botswana a atteint un taux d'inscriptions scolaires de 90 pour cent. La Côte d'Ivoire a maintenu une croissance annuelle du PIB à 8,3 pour cent. Tandis que les OSC ont joué un rôle important en ce qui concerne ces succès, un déclin économique important a continué d'imposer de la souffrance à ces populations à travers toute la région concernée. De ce fait, le travail des OSC a été d'autant plus vital et difficile. La crise économique mondiale qui a commencé en 2008 a continué d'avoir des répercussions significatives et la valeur de beaucoup de devises locales a continué de chuter ce qui a mené à l'augmentation du coût de la vie et à une paupérisation accrue des communautés et organisations. Les angolais et les nigériens ont subi une situation économique d'autant plus difficile due au fait que leur économie est basée sur l'export de pétrole et que les prix de celui-ci ont chuté. Le chômage était haut en Éthiopie. En Ouganda, quatre-vingt-trois jeunes sur cent sont sans emploi. Le manque de nourriture, entraîné par deux ans de sécheresse au Zimbabwe et par un afflux de réfugiés et de migrants au Soudan, a également contribué à cette détresse économique. Simultanément, le Sierra Léone, la Guinée et le Libéria ont eu du mal à surmonter l'impact socioéconomique dévastateur de la tragique épidémie de fièvre d'Ébola. Dans tous ces pays, les OSC ont travaillé avec les gouvernements ou des partenaires internationaux pour fournir des services essentiels aux populations dans le besoin.

L'année 2015 a aussi été marquée par des troubles politiques, y compris des manifestations violentes et des attaques terroristes, dans plusieurs pays. Des terroristes ont tué 128 étudiants de l'Université de Garissa dans le nord-est du Kenya, et les insurgés de Boko Haram ont continué d'infliger des souffrances aux villageois au Nigéria. Au Soudan, le conflit armé s'est intensifié au Darfour, le Kordofan méridional de la Nil Bleu tandis qu'au Mali, la menace de l'extrémisme radical semble s'être intensifiée également. Ces problèmes ainsi que d'autres tensions à travers la région ont eu des impacts significatifs sur l'environnement politique et ont souvent entravé l'action sociale des OSC et le bon déroulement de leurs services. Beaucoup d'OSC ont fait preuve d'une grande persévérance et de beaucoup de courage pour répondre aux besoins et défendre les droits des populations cibles en dépit de divers dangers et menaces associés à leur travail.

Au sein de cet environnement dynamique, la pérennité des OSC est restée stable en 2015. Seulement six pays ont reflété des changements dans leur score de développement, avec deux pays affichant une amélioration, et quatre affichant un déclin. Les améliorations en Guinée et au Sénégal furent, en grande partie, possibles grâce à l'action sociale productive des OSC avec les gouvernements et d'autres partenaires. La chute des scores de développement de certains pays est due à plusieurs facteurs, mais dans trois des quatre pays (le Ruanda, le Burundi et le Soudan), elle est due à un contexte politique imprégné de tensions intenses, ce qui a rendu les conditions de travail des OSC plus difficiles. Au Ghana, les subventions des donateurs ont connu une forte baisse ce qui fut la raison principale de la chute du score de développement de ce pays.

De manière analogue aux années précédentes, le plus grand défi auquel les OSC ont dû faire face réside dans les subventions. Presque tous les rapports indiquent que les donateurs étrangers ont continué de réduire leurs aides ou de les arrêter complètement tandis que le soutien local, soit des gouvernements, de sources privées ou des activités lucratives des OSC, était loin d'être suffisant pour combler ce trou. Seuls les rapports concernant le Zimbabwe ont affiché une amélioration en termes de pérennité financière en 2015, en grande partie grâce à leurs programmes de partenariats avec des entreprises ainsi qu'à leurs propres revenus dus à leurs activités lucratives. En dépit de défis financiers constants, toutefois, les OSC (par exemple au Sierra Léone et au Zimbabwe) ont continué de fournir des services vitaux et à s'adapter aux nouvelles demandes.

L'action sociale des OSC en Afrique subsaharienne a continué d'être impressionnante. Les OSC au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Mozambique ont indiqué qu'elles avaient été en mesure de travailler de manière plus productive avec les gouvernements pendant l'année. Dans d'autres pays, tels qu'en Afrique du Sud et au Mali, les OSC ont utilisé des plateformes bien établies pour interagir avec les décideurs et défendre leurs positions en public. Mais dans d'autres endroits, les groupes d'action sociale des OSC ont été intimidés ou forcés au silence par des cadres juridiques répressifs ou un harcèlement orchestré par l'État. Les organisations de défense des droits de l'Homme et les organismes de gouvernance ont signalé une hostilité particulière des autorités au Soudan, en Éthiopie, au Ruanda, en Gambie, en Angola et au Burundi.

Les données concernant la taille des secteurs des OSC en Afrique subsaharienne sont souvent incomplètes. En 2015, le secteur le plus grand resta celui de l'Afrique du Sud, avec plus de 130 000 organismes volontaires enregistrés en 2014. Le secteur des OSC de la Namibie fut peut-être le moins important, avec 568 organismes inscrits. Toutefois, il est important de noter que dans beaucoup de pays, il y a des organismes inactifs ou des organismes non-enregistrés ce qui signifie que le nombre réel d'OSC est peut-être plus au moins important que celui des chiffres officiels. Par exemple, dans la plupart des pays, le nombre d'organismes enregistrés augmente officiellement. Face aux difficultés économiques, plusieurs petites OSC ont suspendu leurs activités ce qui rend difficile l'évaluation du nombre d'organismes actifs.

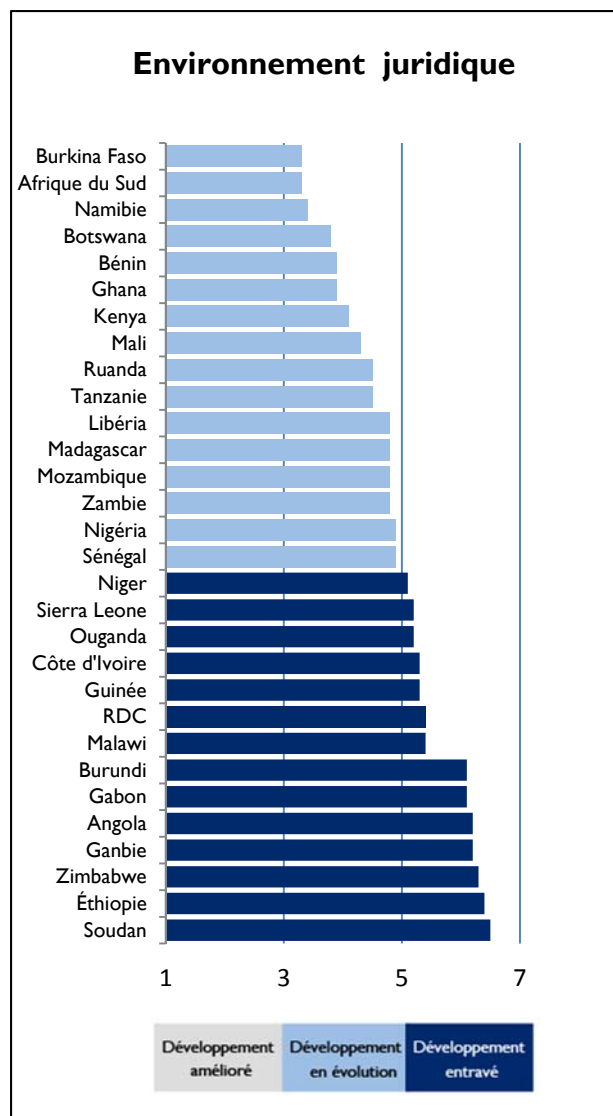
Les points saillants de chaque dimension de pérennité des OSC sont les suivants.

Environnement juridique

En ce qui concerne l'année 2014, le cadre juridique de beaucoup d'OSC en Afrique subsaharienne était en pleine évolution en 2015. Dans cette dimension, les pays participant à l'Indice sont approximativement séparés entre les catégories Développement en Évolution et Développement Entravé. Dans ces deux catégories, en 2015, environ un tiers des pays ont indiqué des cadres juridiques en détérioration.

Les raisons principales comprenaient l'introduction d'encore plus d'exigences rigoureuses et, souvent couplé à cela, un harcèlement ou une répression des organisations de défense des droits de l'Homme et d'action sociale orchestrés par les gouvernements. Aucun rapport n'indique une amélioration de l'environnement juridique pour les OSC en 2015.

Les rapports portant sur le Ruanda ont indiqué la détérioration la plus grave à cause de nouveaux obstacles auxquels les organismes, souhaitant obtenir une personnalité juridique, ont dû faire face. Cela a été couplé à de nouvelles exigences obligatoires de se réenregistrer. Le gouvernement a utilisé ce moyen pour entraver le travail de certaines organisations de l'action sociale. Au Botswana, des amendements de la Loi sur les sociétés ont été introduits et ont rendu les exigences en matière d'enregistrement plus strictes. Par exemple, le nombre



minimum de membres qui s'élevait à deux a été porté à 150. Au Soudan, où les OSC ont fait face à l'un des environnements juridiques les plus difficiles, des changements apportés à la constitution ont permis aux autorités d'exercer plus de contrôle sur les OSC en suspendant les requêtes de renouvellement d'enregistrement sans invoquer de cause spécifique. Les OSC sénégalaises ont été sujettes à un décret qui permet au gouvernement d'annuler leur enregistrement si elles ne soumettaient pas un programme dans les six mois suivant l'enregistrement. Une loi, qui permet au gouvernement angolais d'exercer plus de contrôle sur les activités des OSC, a été votée. De plus, les OSC de Tanzanie craignaient que les nouvelles lois en matière de cybercriminalité et de statistiques n'entravent la liberté d'expression et l'accès aux informations. En 2015, en Gambie, les OSC ont découvert qu'un projet de loi visant à contrôler leurs activités, qu'elles avaient examiné et révisé en 2010, était entré en vigueur à leur insu et que celui-ci était presque identique à l'ancien décret et comprenait beaucoup de ses défauts. Au Mozambique et au Sierra Leone, il y eut peu de changements en termes juridiques dans le secteur mais un déclin a quand même eu lieu en raison d'une ingérence accrue de l'État dans leurs activités.

Tandis que le score de l'environnement juridique n'a fait l'objet d'aucune amélioration dans la totalité des pays, certains pays ont confirmé l'existence d'un environnement favorable en 2015. Comme en 2014, les OSC de l'Afrique du Sud ont bénéficié de l'environnement juridique le plus favorable en Afrique subsaharienne grâce à un processus d'enregistrement simple, des lois fiscales favorables,

et des subventions pour les OSC afin qu'elles puissent générer un revenu grâce à leurs fournitures de biens et services. Deux nouveaux pays ont rejoint l'Afrique du Sud au sommet du classement cette année, le Burkina Faso et la Namibie, où les gouvernements ont généralement honoré les dispositions constitutionnelles qui garantissent une marge opérationnelle pour la société civile. Au Ghana, au Bénin et au Libéria, l'environnement juridique et réglementaire pour les OSC a continué d'être favorable en 2015 avec des procédures d'enregistrement relativement simples et aucun cas de harcèlement. En Zambie, les tensions entre les OSC et le gouvernement ont diminué suite à la suspension de la mise en place de la Loi de 2009 sur les ONG afin que les deux parties puissent convenir de réformes potentielles.

Un point frappant et commun à toute la région est que les OSC continuent d'être mal servies par la profession juridique. Peu de rapports indiquent un accès suffisant des OSC aux avocats spécialisés dans les OSC. Dans beaucoup de pays, les OSC ne pouvaient pas se permettre de recruter des conseillers juridiques. En outre, des prestations de services pro bono n'étaient pas disponibles.

Capacité organisationnelle

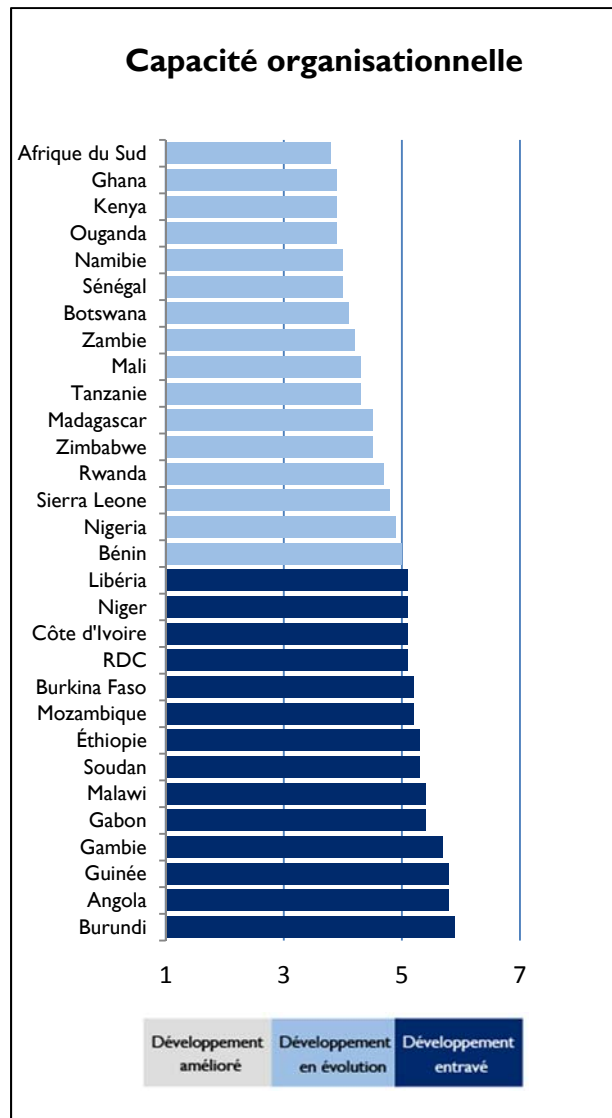
La capacité organisationnelle des OSC en Afrique subsaharienne a peu évolué en 2015. Les performances des OSC, en ce qui concerne cette dimension, étaient nettement variées : beaucoup de rapports ont salué les OSC

pour leurs relations étroites avec des groupes d'intérêt tout en ignorant la mauvaise organisation des structures internes et la rotation rapide du personnel. Seul le Gabon et la Gambie ont indiqué des améliorations en ce qui concerne cette dimension en 2015 grâce aux efforts accrus des OSC au niveau local. Le Botswana, le Ruanda et l'Ouganda ont affiché un déclin grandement attribuable à la baisse des subventions des donateurs, ce qui a limité le contact avec les groupes d'intérêt et a engendré la rétention de personnel qualifié. L'Éthiopie a aussi affiché des performances plus faibles en ce qui concerne cette dimension, en partie parce que la Directive 30/70 a restreint les dépenses administratives des OSC à 30 pour cent de leur budget total et a ainsi entravé leur capacité à travailler efficacement concernant tous les indicateurs de cette dimension. Comme lors des années précédentes, la gouvernance interne est restée faible dans la plupart des organismes de la région et l'utilisation de plans stratégiques a été, dans le meilleur des cas, inégale.

Parmi les pays indiquant de bonnes relations entre les OSC et les groupes d'intérêt, le Mozambique, l'Ouganda, la Gambie et le Ghana se sont démarqués. Les organismes de développement des villages au Mozambique ont obtenu un soutien local pour leurs travaux d'audit social en aidant les communautés à trouver leurs propres solutions aux problèmes. Un groupe d'OSC en Ouganda a utilisé les contributions de 13 000 personnes pour dresser une ébauche du Manifeste des Citoyens publiée par le Uganda National NGO Forum. Les OSC ont travaillé de manière efficace avec des groupes d'intérêt ce qui leur a permis de mobiliser des réseaux locaux autour d'un

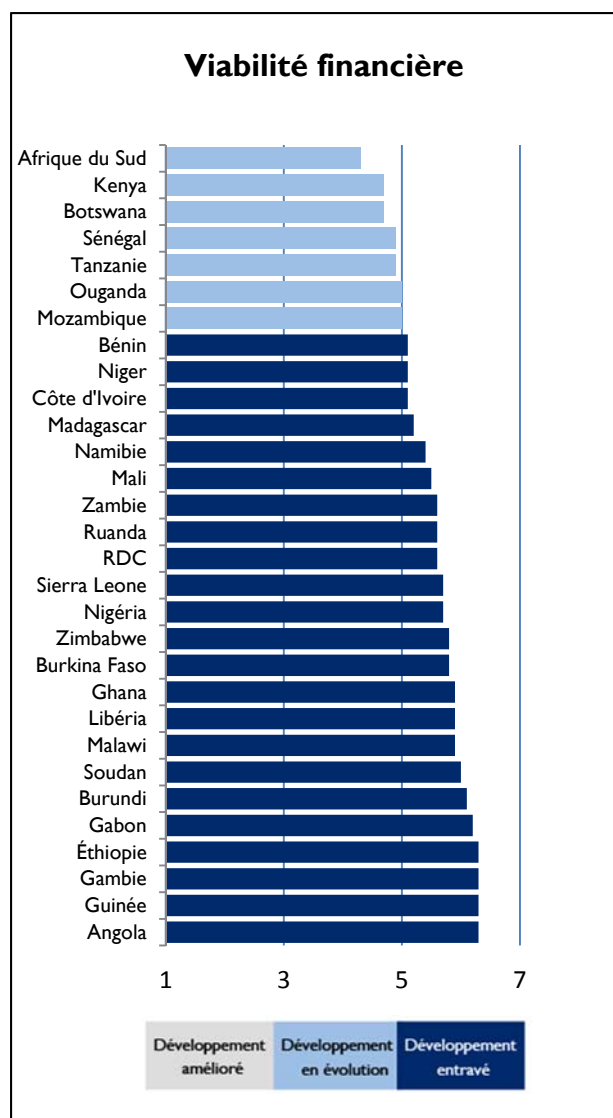
certain nombre de causes, telles que la protection de l'enfance et l'éducation des filles. Les OSC du Ghana ont répondu aux besoins d'une large palette de groupes cibles tels que les jeunes filles, les femmes vulnérables, les personnes souffrant de handicaps et les jeunes. Des résultats impressionnants ont également été atteints dans ce domaine au Libéria, où les OSC ont trouvé des moyens novateurs de garder contact avec leurs bénéficiaires pendant l'épidémie de fièvre d'Ébola, et en Zambie et au Gabon, où les OSC ont trouvé qu'il était plus simple de tisser des liens avec des groupes d'intérêt au travers de coalitions et réseaux. D'un autre côté, les OSC de Namibie ont fait face à des difficultés pour développer des relations étroites avec les communautés locales à cause de la faible densité de population du pays et de la difficulté à réunir les populations rurales sous la forme de groupes d'intérêts formels. Au Botswana, l'implication des OSC a diminué au niveau communautaire en raison du fait que les organismes ont soit réduit ou totalement suspendu leurs activités à cause d'un manque de ressources.

Face à des ressources financières rares, beaucoup d'OSC en Afrique subsaharienne se sont tournées vers les volontaires. Les niveaux de volontariat en Ouganda, en Tanzanie, au Soudan, au Nigéria, au Niger, au Mozambique et au Burundi étaient déjà assez élevés. Au Sierra Léone, la culture du volontariat a commencé à se développer rapidement. Les travailleurs non rémunérés permettent d'augmenter les effectifs et de réduire les coûts. Toutefois, en Zambie, dans un climat économique difficile, le volontariat a semblé décroître tandis qu'au Kenya et en Côte d'Ivoire, le volontariat ne semble pas être quelque chose de commun. À travers la



région, les OSC ont rarement articulé des politiques et cadres clairs concernant le recrutement de volontaires bien qu'à Madagascar, en 2015, les OSC ont été instrumentalisées afin de permettre l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi encourageant le volontariat.

Viabilité financière



Comme en 2014, la viabilité financière demeura la catégorie la plus faible en ce qui concerne la viabilité des OSC. Vingt-trois pays, soit trois-quarts des pays couverts par l'enquête, sont dans la catégorie Développement Entravé. Parmi ceux-ci, huit pays affichent une détérioration financière en 2015. Au total, la moitié des pays couverts ont affiché une chute de leur viabilité financière depuis 2013. Le pire déclin est celui du Ghana, qui a enregistré une baisse significative de sa viabilité financière depuis 2009, principalement à cause des réductions, année après année, des subventions des OSC de la part des donateurs internationaux. En 2015, la viabilité financière des OSC a affiché une amélioration au Zimbabwe seulement.

Étant donné que les OSC en Afrique subsaharienne s'appuient principalement sur le soutien international, tous les pays indiquant des difficultés financières dans l'Indice de cette année attribuent principalement la responsabilité aux réductions des donations. À travers la région, les subventions domestiques sont trop insuffisantes pour combler le manque après que les donateurs internationaux ont suspendu ou réduit leur soutien. Par exemple, le Botswana et la Namibie indiquent que le fait qu'ils soient classifiés comme des pays appartenant à la catégorie à revenu élevé moyen supérieur a engendré le départ de la plupart des donateurs étrangers. Mais en Namibie, au-delà des faibles contributions individuelles, le soutien financier local apporté aux OSC est rare et les contrats gouvernementaux pour les OSC sont quasiment inexistantes tandis qu'au Botswana, un certain soutien gouvernemental est disponible mais les OSC ne peuvent y accéder que sur une base ad-hoc au cas par cas ce qui, de manière ultime, n'est pas viable. De ce fait, en dépit de la richesse relative dans ces pays, les OSC ont ressenti une pression financière invalidante en 2015.

Dans d'autres endroits, la cessation ou la suspension du travail des organismes subventionnaires a perturbé les financements des projets des OSC en 2015. Au Ghana, plus de quatre-vingt OSC ont été affectées de manière négative lorsque la première phase de financement du programme STAR-Ghana (Strengthening Transparency, Accountability, and Responsiveness) s'est achevée et que plus aucune subvention n'a été versée pour le restant de l'année. De manière analogue, la fin du programme ESAP2 (the Ethiopia Social Accountability Program Phase 2) et la fin de la première phase de financement de la fondation Tilitonse Fund au Malawi ont eu des répercussions dévastatrices sur le cadre de financement des OSC dans ces pays.

Un changement dans la concentration des efforts des donateurs internationaux, qui continue d'éloigner les subventions de certaines voir toutes les OSC dans certains pays, fut un autre facteur significatif ayant un

impact négatif sur le cadre financier. Par exemple, en Ouganda, certains donateurs se sont reconcentrés sur le processus électoral en 2015 ce qui a engendré un manque de subventions des OSC travaillant sur d'autres problèmes et les a ainsi forcées à réduire leurs effectifs et leurs activités. Au Libéria, ledit effet Ébola a limité les subventions pour les OSC qui n'étaient pas impliquées dans des activités relatives à l'épidémie. Au Nigéria, au Ruanda et en Tanzanie, à la place des services traditionnels habituellement fournis, les donateurs se sont davantage concentrés sur des programmes visant à développer l'action sociale du public pour ses droits, tandis qu'au Zimbabwe, les donateurs se sont concentrés sur des services fournis par le gouvernement ce qui a engendré une réduction des subventions disponibles pour les OSC. De plus, la réduction des fonds pour les OSC devient une habitude pour certains organismes subventionnaires au Nigéria qui préfèrent travailler avec des consultants locaux plutôt qu'avec des organisations domestiques. De manière similaire, certaines organisations internationales ont mis en place des projets dans les communautés locales directement au lieu de travailler conjointement avec des OSC domestiques.

Des capacités techniques limitées ont entravé la possibilité des OSC à bénéficier de dons. Au Botswana, plus de subventions ont servi dans le cadre d'interventions biomédicales, par exemple, et moins de fonds étaient disponibles pour une mobilisation de la communauté et un changement social, domaines dans lesquels les OSC du Botswana sont les plus actives. En Namibie, les OSC ont eu des difficultés à faire face à l'insistance des donateurs qui exigent des propositions de projets détaillées incluant une analyse des risques et des plans de surveillance et d'évaluation.

Heureusement, de nouvelles sources de financement sont apparues dans plusieurs pays en 2015. En Afrique du Sud, un fonds de 25 millions de dollars américains a été établi conjointement par l'Open Society Foundation, la Ford Foundation et l'Atlantic Philanthropies pour faire progresser le constitutionnalisme et améliorer les capacités des organisations. Au Zimbabwe, le nouveau mécanisme multi-donateur Responsiveness, Accountability, and Citizen Engagement (RACE) est une importante nouvelle source de fonds pour les organisations travaillant dans le domaine des médias, des élections, la dimension des genres, l'accès à la justice, l'exploitation des ressources naturelles et la création de coalitions concernant des questions d'intérêt public. Au Mozambique, la fondation Civil Society Support Mechanism (MASC) Foundation soutient des projets concernant la démocratisation et la justice sociale. Dans certains pays, il y eut des signes encourageants indiquant que la philanthropie locale commençait à s'enraciner, plus particulièrement dans le secteur des entreprises. Par exemple, en Ouganda, un certain nombre d'entreprises ont démarré des programmes de responsabilité sociale des entreprises qui bénéficient aux OSC. En Tanzanie, des fondations privées et des entreprises ont commencé à financer des OSC. Au Bénin, un grand nombre d'entreprises ont aussi effectué des dons directement dans les communautés en 2015.

Action sociale

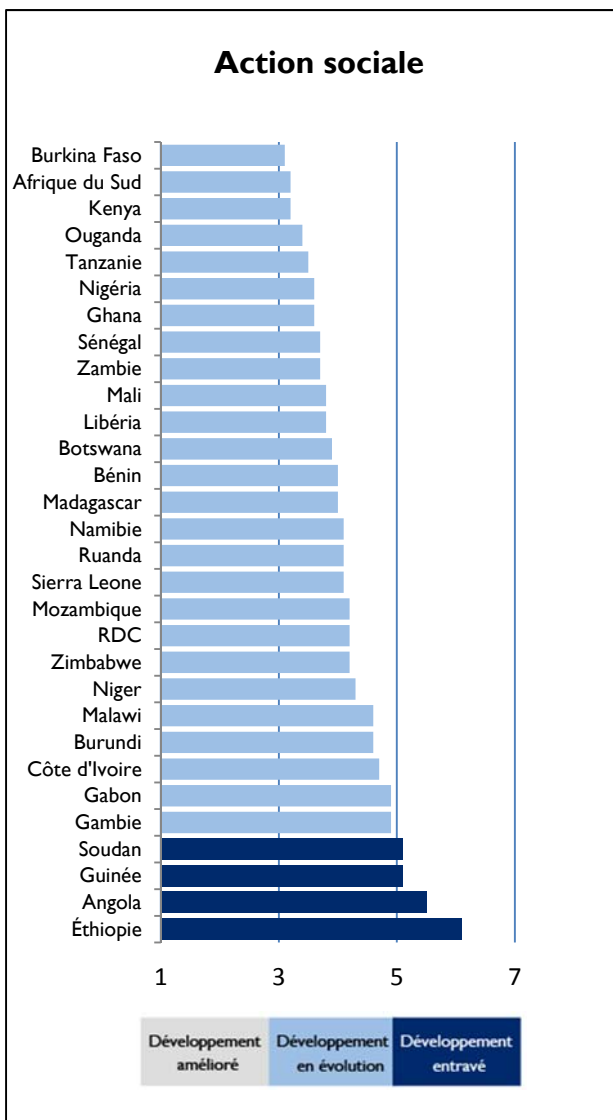
Comme les années précédentes, les OSC de l'Afrique subsaharienne ont enregistré des performances impressionnantes en termes d'action sociale en 2015. Quatorze pays ont affiché des améliorations dans ce domaine, bien plus que dans n'importe quelle autre dimension. Seulement quatre pays ont affiché un déclin dans cette dimension en 2015.

Dans certains pays, comme par exemple au Nigéria, au Mozambique, en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Sierra Léone, les OSC ont amélioré leurs relations avec leur gouvernement cette année. Certains des efforts les plus impressionnants ont eu lieu lorsque les OSC ont connu un succès malgré des restrictions légales ou des hostilités du gouvernement. Par exemple, plus de 250 organisations soudanaises se sont réunies dans le cadre d'une consultation nationale pour identifier les domaines prioritaires à débattre avec le gouvernement et ont ensuite présenté une déclaration conjointe lors d'une réunion avec un comité parlementaire. Les OSC du Zimbabwe ont cherché à changer leur approche de manière radicale en termes d'action sociale. Elles sont passées de la confrontation au dialogue et ont créé une atmosphère neutre et des espaces apolitiques pour communiquer avec les agences gouvernementales. Même les OSC démocratiques et de défense des droits de l'homme en Éthiopie, qui exercent leurs fonctions dans des conditions parmi les plus restrictives parmi les pays couverts, ont mené des opérations d'action sociale en matière d'accès à la justice et ont examiné les présumées violations des droits de l'homme dans certaines parties du pays.

D'autres succès en matière d'action sociale ont eu lieu en Guinée, où les OSC ont joué un rôle central dans la résolution de la crise politique relative aux élections présidentielles, et en Angola, où les OSC ont tenu la première conférence sur le thème du droit à la vérité et la mémoire collective en tant que droits fondamentaux afin de construire un État de droit démocratique, ce qui montré aux élus que les OSC contribuaient à construire une société démocratique et de justice. Les organisations du Sénégal ont participé à la conception d'une stratégie nationale de protection sociale et les OSC du Kenya ont remporté un vif succès en termes d'action sociale lorsqu'une cour de justice a prononcé un verdict en leur faveur concernant la gestion illégale du fonds Constituency Development Fund (CDF) par des membres du parlement.

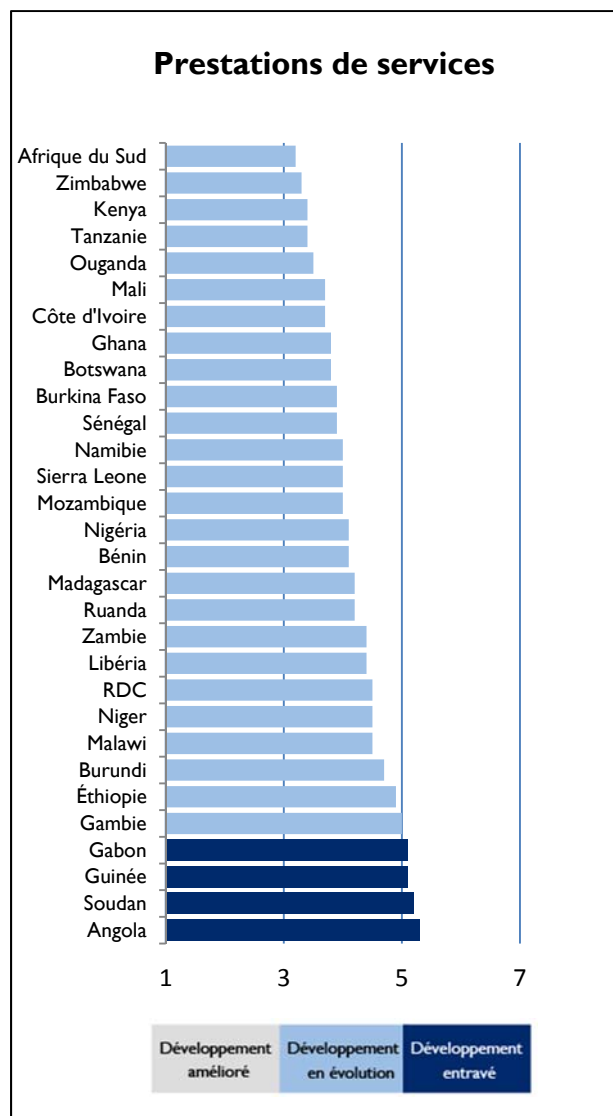
Deux thèmes majeurs en termes d'action sociale méritent d'être soulignés : les droits des femmes et des personnes souffrant de handicap. Dans ces domaines, les OSC sont parvenues à des résultats vraiment exceptionnels. En dépit d'une atmosphère politique tendue en Gambie, les OSC sont parvenues à pousser le gouvernement à déclarer une interdiction nationale de la mutilation génitale féminine. Les OSC d'Afrique du Sud ont persuadé le gouvernement d'établir un objectif de 2 pour cent de taux d'emploi pour les personnes souffrant de handicap dans tous les départements du gouvernement et de 50 pour cent pour les femmes dans la haute administration. Les OSC du Soudan ont lancé une campagne fructueuse afin de faire appliquer le droit des diplômés à visibilité réduite d'être embauchés par le Ministère de la Justice. Une autre victoire significative est celle de la Coalition to End Maternal Mortality en Ouganda qui est parvenue à défier le refus de la Cour Constitutionnelle d'instruire des affaires en matière de santé maternelle. Le Forum of Women Journalists en Angola s'est associé avec le Ministère de la Famille et de la Promotion des Femmes et le Ministère de la Communication Sociale pour introduire un système d'urgence afin de signaler des actes violents, particulièrement à l'encontre des femmes. La Women's Coalition au Zimbabwe a fait pression sur le gouvernement pour qu'il instaure la Commission pour l'Égalité des Sexes et a mené des opérations efficaces de lobbying et des actions sociales au niveau local et au niveau des régions. Le Women's Lobby en Zambie a travaillé avec le Ministère de l'Égalité des Sexes sur des questions concernant la participation des femmes aux processus décisionnels du gouvernement. En Tanzanie, un groupe de travail composé de personnes souffrant de handicaps a développé un document d'orientation précisant leurs besoins lors de votes ce qui a permis de garantir la disponibilité de bulletins de vote en braille dans les bureaux de scrutin ainsi que des files d'attente spéciales pour les personnes à mobilité réduite.

Parmi les pays qui ont affiché un déclin en matière d'action sociale en 2015, le Burundi et le Soudan ont fait l'objet de détériorations considérables. Les OSC du Soudan ont souffert d'un manque général de capacité dû à de faibles compétences en matière d'action sociale. La censure accrue des médias et le pouvoir renforcé de l'agence de sécurité a continué à entraver leurs efforts en termes d'action sociale en 2015. Au Burundi, un climat politique instable, y compris la menace d'assassinat d'un activiste d'une société civile clé, a entravé la



capacité des OSC à mener des campagnes de sensibilisation, à organiser des débats et à effectuer des travaux analytiques. Les organisations de défense des droits de l'Homme au Rwanda ont été, de manière accrue, ciblées par le gouvernement tandis que l'espace politique a continué de se rétrécir ce qui a engendré l'impossibilité, pour les OSC, de convenir de priorités en termes d'action sociale. Le fait que les OSC du Botswana dépendent largement du gouvernement en termes de financement les empêchent d'accuser le gouvernement de quoi que ce soit de peur de perdre son soutien financier.

Prestations de services



Traditionnellement, les prestations de services constituent un point fort des OSC en Afrique subsaharienne en termes de développement. En 2015, cela n'a pas changé. Tous sauf quatre pays sont dans la catégorie Développement en Évolution. Seulement le Burundi, le Botswana et le Rwanda ont affiché un déclin dans cette dimension en 2015. Au Burundi, la persistance de troubles a limité les prestations de services des OSC sauf de celles travaillant dans le domaine de l'humanitaire. Au Botswana, les prestations de services des OSC ont été compromises en partie par un manque de financement et des ressources humaines inadéquates. Au Rwanda, un déclin des financements a affaibli les prestations de services de beaucoup d'organismes. D'un autre côté, les prestations de services ont été améliorées au Zimbabwe, où les OSC ont davantage aidé les populations vulnérables à la suite d'une grave sécheresse, et au Sierra Leone où beaucoup d'OSC ont pu fournir des services vitaux en rapport avec Ebola et ont ensuite redéfini de nouvelles priorités pour la période post-Ebola suite à la reprise normale de leurs activités.

En dépit de la stabilité générale de cette dimension, les OSC ont fait face à de nouveaux défis ce qui les a forcé à devoir adapter leurs services. Au Botswana, les OSC ont fait face à de nouveaux modèles et technologies qui ont pu changer leur rôle en termes de prestations de services. On a davantage attendu des OSC qu'elles produisent des résultats mesurables. Moins de financements ont été disponibles pour leurs domaines d'expertise habituels tels qu'en matière de mobilisation communautaire et de changement social.

En Tanzanie, un nouveau paradigme en termes d'aide a mené les OSC à réorienter leur action de prestations de services directes à une approche basée sur les droits. Plutôt que d'offrir leurs services directement, certaines organisations ont commencé à essayer d'inciter les communautés locales à s'engager en faveur de leurs droits, à recevoir des services dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Au Nigéria, dans une période transitionnelle d'éloignement des services traditionnels, les OSC ont été largement impliquées dans des programmes de renforcement économique.

Peu d'OSC ont facturé leurs services, soit parce que la loi ne l'autorise pas, soit parce que les bénéficiaires sont trop pauvres pour payer, soit parce qu'une facturation de leurs services irait à l'encontre de la culture locale du bénévolat. Les OSC ont généré des revenus à partir de services spécifiquement conçus à cet effet

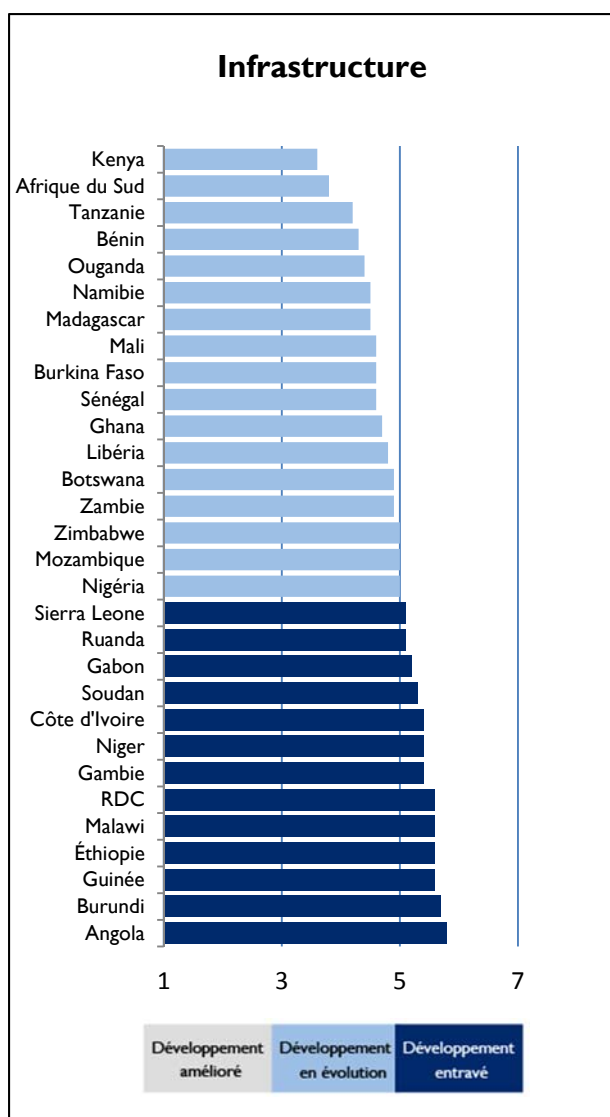
dans des domaines relatifs au savoir tels que la recherche, les publications, les formations et les services de conseil.

Infrastructure

Comme en 2014, les infrastructures disponibles pour les OSC ont peu changé en 2015. Parmi les pays affichant une amélioration, on ne trouve aucun dénominateur commun évident. Les organisations de Guinée ont été capables de développer de nouveaux partenariats intégrés avec les ministères gouvernementaux. Les OSC du Sénégal ont davantage bénéficié d'opportunités en termes de formation. De plus, les OSC en Ouganda ont profité d'un accès à de nouveaux centres de ressources et à plus d'informations partagées en ligne. On ne décèle aucune cause évidente non plus au déclin de certains pays concernant cette dimension. Au Soudan, le manque de ressource, la détérioration de l'environnement juridique et la réticence des donateurs à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles ont renforcé l'affaiblissement de l'infrastructure des OSC. Les OSC du Malawi ont souffert des opportunités limitées pour créer des coalitions et des alliances. Au Burundi, la crise sécuritaire a entravé les partenariats avec des OSC ce qui a engendré le départ du pays de certaines organisations ou la suspension de leurs activités.

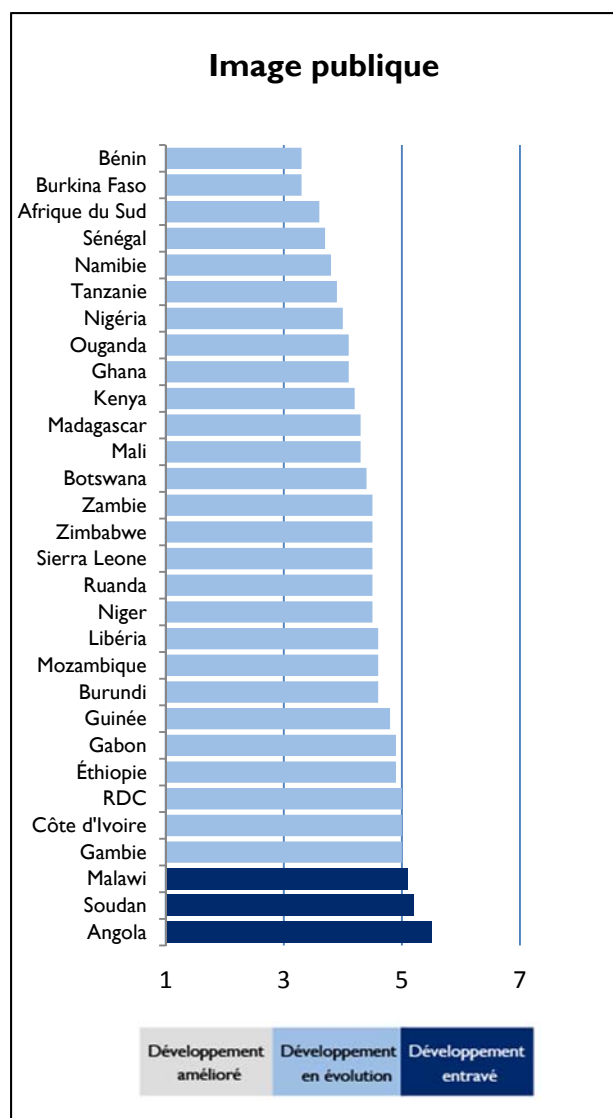
Plusieurs pays affichent une importance accrue des réseaux et des organismes-cadres en 2015. En Ouganda, les OSC ont davantage considéré les coalitions comme un élément fondamental pour que les sociétés civiles puissent mener un rôle d'action sociale et puissent renforcer leur coopération avec le secteur. Au Zimbabwe, les coalitions ont aidé les membres ayant des difficultés à attirer des financements en leur proposant des formations sur les stratégies de financement, les systèmes administratifs internes et le changement d'image. En Zambie, les OSC ont compris que travailler sous forme de coalitions et réseaux rendaient la création d'alliances plus simple et portait ses fruits sur le terrain.

Toutefois, dans d'autres pays, la situation avec les réseaux et les coalitions était plus problématique. Au Botswana, tandis que plus de 87 pour cent des OSC sont affiliés à des organismes-cadres ou des réseaux nationaux, le manque de personnel et de financement ont affaibli leur capacité à soutenir des affiliés. Au Soudan, les coalitions d'OSC les plus efficaces ont rapidement cessé leurs activités après avoir atteint leurs objectifs tandis que les réseaux qui ont continué de fonctionner ont été affaiblis par la concurrence entre les différents membres en termes de ressources et de visibilité. Les réseaux ruandais ont trop souvent fonctionné comme des organisations séparées de leurs membres ce qui les a affaibli en termes d'efficacité. En Namibie, peu de réseaux existent à cause de la concurrence généralisée car les subventions limitées des donateurs limitent la collaboration entre les OSC. En Éthiopie, la loi empêche les réseaux qui ont reçu des subventions étrangères de mener des opérations d'action sociale ou de faire du lobbying.



Un certain nombre de pays ont indiqué que des partenariats entre les OSC et le secteur privé émergeaient doucement mais à un rythme stable. Le secteur privé en Gambie reconnaît le besoin d'établir des partenariats avec les OSC et ont, en 2015, démarré des discussions visant à renforcer et formaliser leurs relations. Les OSC du Mozambique ont également coopérer de manière plus efficace avec le secteur privé pendant cette année et se sont, par exemple, associées avec deux associations patronales pour s'assurer que la société civile et le secteur privé puissent commenter des projets de loi plus tôt. Au Botswana, les OSC ont commencé à former des partenariats stratégiques avec des entreprises tandis qu'en Tanzanie les OSC et des groupes patronaux ont discuté d'opportunités afin d'atteindre les objectifs du pays en matière de développement durable.

Image publique



L'image publique du secteur des OSC était en évolution dans beaucoup de pays en 2015. Neuf pays ont obtenu de nouveaux scores dans cette dimension. Au Mozambique, en Guinée, au Gabon, en Ouganda et en Éthiopie, l'image publique des OSC s'est améliorée grâce en partie à leurs réfutations de fausses accusations à propos du secteur (Ouganda), à une couverture médiatique accrue (Mozambique et Gabon), à leurs contributions inestimables dans la bataille contre Ébola (Guinée) et à leurs efforts pour améliorer leurs relations avec les médias (Éthiopie). Toutefois, des détériorations de l'image publique des OSC furent évidentes au Ruanda, au Malawi, au Soudan et plus particulièrement au Burundi. Au Ruanda, le gouvernement a terni la réputation d'organisations qui ne partageaient pas son point de vue concernant les réformes constitutionnelles. Au Malawi, les OSC ont eu du mal à transmettre des messages positifs concernant leur travail. Au Soudan, le public était influencé par les déclarations négatives du gouvernement concernant les OSC. Au Burundi, la fermeture des médias indépendants a privé les OSC de moyens leur permettant de contrer les prises de position et déclarations péjoratives envers leurs activités humanitaires.

À partir de ces exemples, il est évident qu'à travers la région, l'image publique des OSC a été touchée par une combinaison complexe de facteurs, y compris la structure de propriété des médias et la teneur des déclarations gouvernementales à propos du travail des OSC. De manière générale, les OSC prestataires de services travaillant en collaboration avec le gouvernement ou de manière étroite avec les communautés locales ont eu une image publique plus

positive en 2015 que les organisations d'action sociale, plus particulièrement celles travaillant sur des questions de défense des droits de l'Homme, ce qui se traduit souvent par un travail qui touche moins à la vie de tous les jours des citoyens et fait souvent l'objet de critiques de la part du gouvernement. Ce fut également le cas, par exemple, au Ghana, au Ruanda, au Zimbabwe, au Soudan et au Sierra Léone. L'Indice de cette année indique aussi que les médias indépendants, par exemple en Angola, au Mozambique et au Gabon, ont eu tendance à offrir une meilleure couverture que les médias contrôlés par le gouvernement. Beaucoup d'OSC

ont indiqué que leur couverture s'améliorait lorsqu'elles étaient en mesure d'offrir des formations visant à renforcer les compétences des journalistes (comme en Gambie), de développer des liens étroits avec les journalistes (comme en Afrique du Sud) ou lorsqu'elles disposaient d'un budget pour des publicités payantes (comme au Sierra Léone). Le point de vue des OSC concernant les OSC différait en 2015 mais la tendance variait entre une opinion positive et l'indifférence.

Dans les pays couverts par l'Indice de cette année, les mesures de reddition ont continué de demeurer majoritairement sous-développées. Seule l'Éthiopie a affiché un progrès dans ce domaine pendant l'année avec la ré-adoption par le secteur du code de conduite du secteur caritatif en Éthiopie et l'enregistrement d'un comité de surveillance (Code Observance Panel), qui a promu une sensibilisation du public concernant le code et a pris des mesures lorsqu'il était violé par des OSC signataires. Ailleurs, l'utilisation de codes à l'échelle du secteur n'a pas été particulièrement efficace. Par exemple, en Afrique du Sud, bien que certaines organisations aient leurs propres codes de conduite et politiques internes, l'utilisation de codes à l'échelle du secteur est rare. Au Botswana, les OSC ont adopté un code de conduite en 2001 mais son implémentation a échoué car aucune responsabilité de surveillance n'a été clairement définie. L'association des ONG du Sierra Léone (SLANGO), qui sponsorise un code éthique que les organisations membres doivent signer n'a pas les capacités de contrôler que celles-ci s'y conforment. Les OSC du Mozambique ont adopté un code éthique à l'échelle du secteur en 2014, mais en 2015 seulement 5 pour cent des organisations l'avaient signé. Au Nigéria et au Soudan, les efforts visant à implémenter un code éthique ont échoué pour plusieurs raisons. Entre autres, il y avait la peur d'avoir le sentiment d'être contrôlé, des problèmes liés à leur personnalité et le caractère intermittent de telles tentatives. Dans la plupart des autres pays, la majorité des OSC n'ont pas adopté de code d'éthique et lorsqu'elles l'ont fait, elles n'y adhèrent vraiment que rarement.

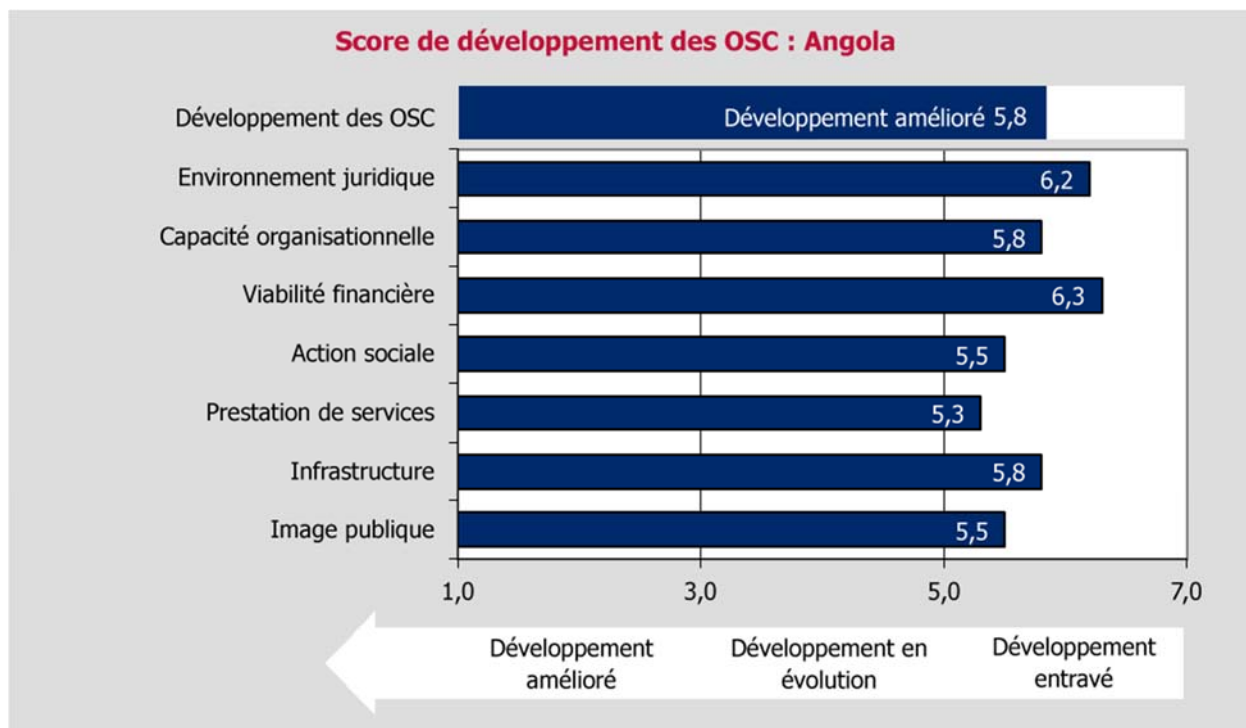
Conclusion

L'Indice de Développement OSC 2015 pour l'Afrique subsaharienne est le reflet d'une région complexe et en évolution rapide où la contribution des OSC est vitale dans des domaines relevant de l'action sociale et de la prestation des services, mais où elles font face à des défis importants, particulièrement en ce qui concerne leur viabilité financière et leurs relations avec des gouvernements qui ne les soutiennent pas ou adoptent même une attitude hostile à leur égard. Des milliers de personnes dévouées, employés, volontaires, donateurs, membres de communautés et autres partisans de la société civile permettent au secteur des OSC de maintenir un rôle de leader afin de parvenir à des changements en matière de développement dans la région. Nous espérons que cet Indice puisse offrir un aperçu utile des succès et défis du secteur des OSC en 2015 ainsi qu'un référentiel pour son développement dans les années à venir.

INDICE DE DÉVELOPPEMENT OSC 2015

PAYS	Développement des OSC	Environnement juridique	Capacité organisationnelle	Viabilité financière	Action sociale	Prestations de services	Infrastructure	Image publique
Angola	5,8	6,2	5,8	6,3	5,5	5,3	5,8	5,5
Bénin	4,2	3,9	5,0	5,1	4,0	4,1	4,3	3,3
Botswana	4,2	3,8	4,1	4,7	3,9	3,8	4,9	4,4
Burkina Faso	4,2	3,3	5,2	5,8	3,1	3,9	4,6	3,3
Burundi	5,4	6,1	5,9	6,1	4,6	4,7	5,7	4,6
Côte d'Ivoire	4,9	5,3	5,1	5,1	4,7	3,7	5,4	5,0
RDC	5,1	5,4	5,1	5,6	4,2	4,5	5,6	5,0
Éthiopie	5,6	6,4	5,3	6,3	6,1	4,9	5,6	4,9
Gabon	5,4	6,1	5,4	6,2	4,9	5,1	5,2	4,9
Gambie	5,5	6,2	5,7	6,3	4,9	5,0	5,4	5,0
Ghana	4,3	3,9	3,9	5,9	3,6	3,8	4,7	4,1
Guinée	5,4	5,3	5,8	6,3	5,1	5,1	5,6	4,8
Kenya	3,9	4,1	3,9	4,7	3,2	3,4	3,6	4,2
Libéria	4,8	4,8	5,1	5,9	3,8	4,4	4,8	4,6
Madagascar	4,5	4,8	4,5	5,2	4,0	4,2	4,5	4,3
Malawi	5,2	5,4	5,4	5,9	4,6	4,5	5,6	5,1
Mali	4,4	4,3	4,3	5,5	3,8	3,7	4,6	4,3
Mozambique	4,7	4,8	5,2	5,0	4,2	4,0	5,0	4,6
Namibie	4,2	3,4	4,0	5,4	4,1	4,0	4,5	3,8
Niger	4,9	5,1	5,1	5,1	4,3	4,5	5,4	4,5
Nigéria	4,6	4,9	4,9	5,7	3,6	4,1	5,0	4,0
Ruanda	4,7	4,5	4,7	5,6	4,1	4,2	5,1	4,5
Sénégal	4,2	4,9	4,0	4,9	3,7	3,9	4,6	3,7
Sierra Léone	4,8	5,2	4,8	5,7	4,1	4,0	5,1	4,5
Afrique du Sud	3,6	3,3	3,8	4,3	3,2	3,2	3,8	3,6
Soudan	5,5	6,5	5,3	6,0	5,1	5,2	5,3	5,2
Tanzanie	4,1	4,5	4,3	4,9	3,5	3,4	4,2	3,9
Ouganda	4,2	5,2	3,9	5,0	3,4	3,5	4,4	4,1
Zambie	4,6	4,8	4,2	5,6	3,7	4,4	4,9	4,5
Zimbabwe	4,8	6,3	4,5	5,8	4,2	3,3	5,0	4,5
Moyenne	4,7	5,0	4,8	5,5	4,2	4,2	4,9	4,4

ANGOLA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,8

Faits relatifs aux pays*

Capitale : Luanda

Type de gouvernement :
République; régime présidentiel multipartite

Population :
19 625 353

PIB par habitant : (PPA) : \$7 300

Indice de Développement Humain : 149

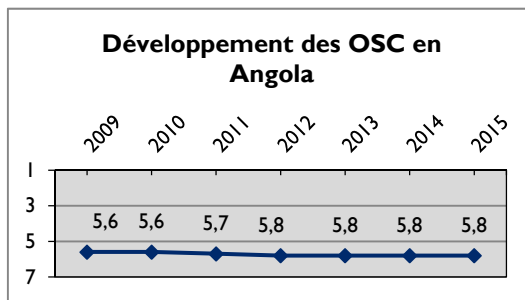
L'année 2015 a été marquée par l'apparition de nouvelles difficultés économiques dans tous les aspects de la vie en Angola. Les réductions globales des prix du pétrole et une faible productivité dans d'autres secteurs de l'économie ont continué à renforcer la dépendance du pays aux importations. De ce fait, le coût de la vie à Luanda a augmenté de plus de 12 pour cent pendant l'année selon le National Statistics Institute. Face à une pénurie générale, les OSC se sont tournées vers des prestataires de services d'urgence pour répondre aux besoins vitaux des citoyens angolais.



Certains incidents suggèrent une détérioration des droits de l'Homme en Angola en 2015. En avril, la

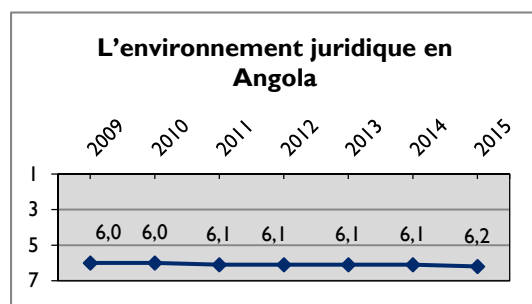
*La capitale, le type de gouvernement, la population et le PIB sont tous tirés des rapports de la Central Intelligence Agency, *The World Factbook*, disponible en ligne à l'adresse suivante <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>. Les classements de l'Index de Développement Humain sont disponibles à l'adresse suivante <http://hdr.undp.org/en/content/human->

tentative d'arrestation par les forces de sécurité du chef de la secte Seventh Day in the Light of the World sur la base d'accusations non définies a engendré la mort de huit policiers et, selon le principal parti d'opposition, de 1080 membres de la secte. En juin, dix-sept jeunes angolais ont été accusés de comploter une rébellion et arrêtés car ils prenaient part à une discussion concernant une manifestation pacifique. Les manifestations, pour la plupart à Luanda, avaient pour but d'obtenir plus de liberté d'expression et le Parlement Européen a adopté une résolution visant à dénoncer l'arrestation des activistes. De plus, un journaliste éminent a été condamné à une peine de prison pour diffamation à l'encontre de membres du gouvernement. D'autres journalistes et activistes ont été emprisonnés, détenus et interrogés. Lors d'un discours à l'Assemblée Nationale, le ministre de la justice et des droits de l'Homme a déclaré que la situation, en matière de droits de l'Homme, en Angola « n'était pas aussi mauvaise que ce que l'on voulait nous faire croire. » En référence à une nouvelle loi restrictive relative aux OSC qui est entrée en vigueur en 2015, le ministre était en faveur de la régulation sur les OSC nationales et étrangères. Il a déclaré que les activités des OSC étaient souvent en contradiction avec celles définies lors de l'obtention de leur statut légal.



Aucune information actuelle n'est disponible quant au nombre d'OSC en exercice en Angola. En 2014, le ministre de la justice et des droits de l'Homme a déclaré que 228 OSC locales et 73 OSC internationales étaient enregistrées, soit un total de 301 organisations. La précision de ces chiffres ne peut être vérifiée. Beaucoup d'observateurs croient que le nombre réel d'organisations actives est une fraction de ce total.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,2



En mars 2015, le gouvernement a publié une nouvelle loi afin de gouverner les OSC, le décret présidentiel sur la régulation des ONG: Presidential Decree No. 74/15 on the Regulation of Non-Governmental Organizations. Le décret a introduit de nouvelles restrictions concernant les activités des OSC en Angola. La Technical Unit for the Coordination of Humanitarian Assistance (UTCAH), qui dépendait du Ministère des Affaires Sociales et du Développement (MINARS) et qui avait été le principal organe de gouvernance pour la surveillance et la supervision des OSC,

a été renommée en Institute of Promotion and Coordination of Aid Communities (IPROCAC). De nouveaux pouvoirs ont été attribués à cet organe afin qu'il puisse définir des thèmes prioritaires pour les activités des OSC, les guider dans leurs programmes, superviser leurs activités et restreindre leur accès aux subventions. Pendant cette année, l'IPROCAC a introduit de nouvelles régulations qui exigeaient des OSC qu'elles actualisent leur enregistrement sous peine d'encourir des pénalités telles que la suspension de leurs activités ou même la fermeture. Le consensus parmi les OSC était que la nouvelle loi contredisait la Loi 6/12 sur les Associations Privées, la nouvelle Loi Générale relative au Travail et la constitution elle-même. De plus, le décret rend le processus d'enregistrement encore plus bureaucratique qu'avant étant donné que les OSC doivent maintenant s'enregistrer auprès du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère des Affaires Étrangères ainsi qu'auprès de l'IPROCAC.

Les OSC se sont senties davantage intimidées en 2015. Après la condamnation d'un éminent activiste à une peine d'emprisonnement de six ans pour avoir essayé d'organiser une manifestation contre les violations des droits de l'Homme et après l'arrestation d'un éminent avocat qui essayait d'organiser une manifestation pacifique contre la corruption, les OSC se sont abstenues d'exprimer leurs opinions librement ou de prendre part à des événements publics. Beaucoup d'organisations craignaient de voir leurs activités suspendues par les autorités. Les autorités ont rejeté presque toutes les requêtes visant à obtenir l'autorisation d'organiser des

réunions publiques. Par exemple, la demande du Cacuaco Network de pouvoir organiser un forum portant sur l'état civil a été rejetée car il a été décrété que l'objectif de celui-ci était de commettre des actes de vandalisme ou des attaques à l'encontre des institutions publiques. Les OSC ont également subi d'autres sortes de harcèlement. Les quartiers généraux du groupe de défense des droits de l'Homme Omunga ont été attaqués deux fois pendant l'année. Du matériel et des équipements ont été volés. De nombreux observateurs suspectent que le but de ces actes était d'empêcher le groupe de continuer ses activités. Le compte bancaire de SOS Habitat a été annulé après plusieurs années d'activités en Angola et cet incident a été, de manière analogue, considéré comme un effort pour empêcher l'organisation de travailler sur l'expropriation foncière, les démolitions forcées et les évictions.

Les OSC ne sont pas autorisées à générer des revenus grâce à leurs prestations de services ou à la vente de biens. Pour soumissionner des contrats ou recevoir des subventions de l'État, les OSC doivent avoir le statut d'institution d'utilité publique qui, selon la Loi No. 14/91 sur les Associations, leur permet d'être reconnues comme « ayant pour but de travailler avec l'Administration quant à la réalisation de tâches en collaboration avec l'État, plus particulièrement dans le contexte du développement communautaire. » Le statut d'institution d'utilité publique est, d'une manière générale, difficile à obtenir, non pas à cause des exigences légales mais parce que des connexions avec le parti dirigeant sont attendues. Même avec le statut d'institution d'utilité publique, les OSC trouvent difficile d'obtenir des contrats gouvernementaux car le processus de soumission est peu clair et les critères d'éligibilité des OSC à se présenter ne sont pas uniformes.

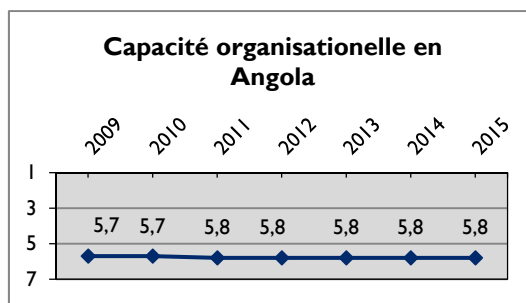
Pour des raisons de taxation, les OSC doivent s'enregistrer auprès de la General Tax Administration qui dépend du Ministère des Finances. Les OSC peuvent seulement importer des biens, dont elles ont besoin, si ces biens ne sont pas déjà disponibles dans le pays. Les OSC sont supposément éligibles à des taux plus bas, des périodes de grâce et des paiements partiels des taxes sur les biens acquis pour l'implémentation d'un projet. L'état calcule les exemptions et les compte ensuite comme ses propres contributions aux projets des OSC. Aucune OSC n'a rapporté avoir bénéficié de ces avantages en 2015.

Le soutien légal apporté aux OSC continue d'être faible. Les avocats en Angola ne travaillent pas dans le secteur des OSC et seulement quelques avocats dans le pays s'y connaissent en droit des OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,8

L'année 2015 a été difficile pour beaucoup d'organisations. Un grand nombre d'OSC n'avaient pas de projets financés et ont dû licencier du personnel permanent. Toutefois, le manque de financement a incité certaines organisations à changer leurs stratégies ou à renforcer leurs financements internes et leurs systèmes de gestion pour gagner la confiance des donateurs.

La capacité des OSC à tisser des liens avec des groupes d'intérêt est faible. La capacité de beaucoup d'organisations s'est détériorée dans ce domaine en 2015 étant donné qu'elles ne disposaient pas des fonds pour mener à bien leurs projets ou atteindre des groupes d'intérêt.



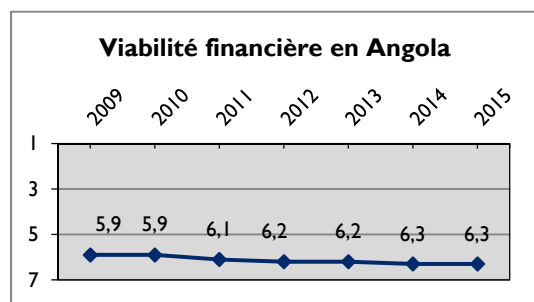
Peu d'organisations ont des plans stratégiques. Cela est particulièrement vrai pour les organisations qui sont plus petites. La tendance est qu'il leur manque généralement les compétences techniques nécessaires pour développer de tels plans. Certaines organisations plus importantes, telles que le Network to Fight Against Urban Poverty of Luanda (RLCPUL), le Development Workshop (DW), l'Alliance for the Development of the Commune of Hoji-ya-Henda (APDCH), and le Angolan Association for Family Welfare (ANGOBEFA) ont développé des plans stratégiques en 2015. De plus, le Council of Christian Churches in Angola (CICA) a lancé un nouveau plan stratégique de cinq ans avec des directives et des objectifs pour chaque église membre.

Les systèmes de gestion interne des OSC angolaises demeurent peu efficaces. Toutefois, en 2015, certaines organisations ont cherché à renforcer leurs systèmes de gestion interne. Par exemple, l'APDCH a travaillé avec un consultant angolais pour organiser ses stratégies et élaborer un plan pour de nouveaux projets. Néanmoins, en pratique, la plupart des organes de gouvernance ne remplissent pas leurs fonctions. Beaucoup d'organisations comptent parmi leur personnel permanent un directeur général ou une direction générale et une personne en charge des finances et emploient du personnel additionnel lorsque les fonds nécessaires pour un projet sont obtenus. Un grand nombre d'organisations, y compris le RLCPUL, l'Association to Promote the Development of Local Communities (APRODEC), et l'Association for the Defense of Angolan Health (ADSA), ont suspendu leurs activités en 2015 à cause d'un manque de financement ce qui a forcé du personnel à les quitter. Beaucoup d'organisations ont vu leurs volontaires les quitter une fois qu'ils avaient trouvé des emplois rémunérés.

Quelques organisations ont progressivement adopté de nouvelles technologies pour leurs activités. Par exemple, la Community Water Association, qui est composée de 40 groupes, a commencé à utiliser des téléphones portables pour alerter les gouvernements municipaux et la compagnie publique des eaux concernant des problèmes de distribution de l'eau.

Toutefois, l'accès à internet reste un problème pour la plupart des organisations, particulièrement dans les zones périurbaines et rurales.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,3



En 2015, peu de donateurs sont restés en Angola. L'Union Européenne (UE), l'un des rares donateurs encore actifs dans le pays, n'a émis qu'un seul appel de propositions pendant l'année. Soixante-quatre organisations ont répondu à l'appel et seulement quatre ont reçu des financements. Les projets financés avaient principalement pour but un renforcement des capacités du personnel administratif et des conseils de citoyens (CACs) qui sont en contact avec les communautés locales dans le cadre du processus démocratique. Ce type de projet est typique pour la plupart

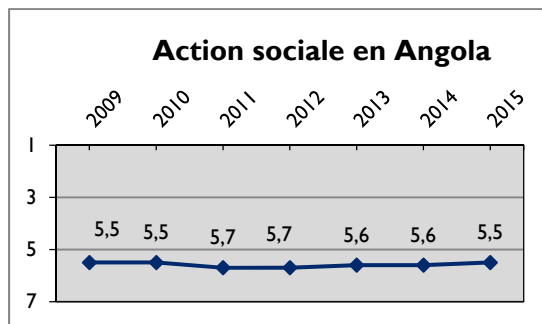
des projets financés par des donateurs qui ne sont plus intéressés par les prestations de services, l'activité principale de la plupart des organisations.

À cause de manque de financements, certaines organisations, telle que la nouvellement créée Union of Local Associations of Angola (AMANGOLA), ont cherché à obtenir le statut d'institution d'intérêt public pour être éligibles aux financements nationaux. Normalement, de tels financements sont disponibles seulement pour les projets qui sont en rapport avec des situations d'urgence. Obtenir un soutien pour des projets d'action sociale est difficile. Les OSC ne sont pas autorisées à générer des revenus pour leurs prestations de services ou la vente de biens et leurs efforts en termes de recherche de fonds sont négligeables. Les organisations fondées sur un principe d'adhésion ont en grande partie étaient incapables de collecter leurs cotisations.

Les systèmes financiers de la plupart des organisations demeurent faibles. Parmi les rares exceptions, on compte lesdites organisations traditionnelles ou les OSC éminentes telles que le DW, Omunga et Action for Rural Development and the Environment (ADRA) qui ont été fondées avec des pratiques redditionnelles et une culture participative interne déjà en place. Les organisations partagent rarement leurs rapports financiers avec leurs membres ou le public. En 2015, peu d'OSC ont adopté de meilleures pratiques de transparence. Par exemple, l'Association of Women Journalists a présenté son rapport financier à ses travailleurs et associés pour la première fois.

ACTION SOCIALE : 5,5

En Angola, des consultations et un travail de coordination ont lieu entre les autorités gouvernementales et les communautés qu'elles gouvernent, y compris les OSC. La plupart de ces consultations ont eu lieu à l'échelle locale. Par exemple, en juillet 2015, dans la municipalité d'Andulo dans la province de Bié, le CACS a soulevé une discussion concernant la situation socioéconomique et les activités de l'administration locale. En septembre, le Development Forum du district de Kilamba Kiayi a réuni les autorités locales, les citoyens et les OSC pour discuter de la gestion



des déchets et l'administrateur du district a prononcé un discours d'ouverture au groupe. À l'échelle nationale, une conférence sur la promotion des femmes par les OSC a eu lieu en juin. Des représentants du Ministère de la Famille et de la Promotion des Femmes (MINFAMU), du Ministère des Sports et de la Jeunesse, du Angolan Forum of Non-Governmental Organizations (FONGA, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Ambassade de Norvège se sont joints aux OSC à la conférence et soutenaient le projet financièrement.

L'IADRA, MOSAIKO, l'ADRA, l'Association for Justice, Peace and Democracy (AJPD) et d'autres organisations ont adopté une nouvelle stratégie concernant les rencontres conjointes pour débattre de la situation en matière de droits de l'Homme. En avril 2015, l'AJPD et l'Association Building Communities (ACC), en partenariat avec l'Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA) ont présenté la première conférence sur le droit à la vérité et la mémoire collective en tant que droits fondamentaux pour la construction d'un État de droit démocratique. Les participants à la réunion ont conclu que le non-respect des droits de l'Homme et la politisation des institutions publiques importantes constituaient une entrave à la réconciliation nationale et au plein exercice des droits de citoyenneté. Ils ont reconnu que les libertés fondamentales des citoyens angolais garanties dans la constitution continuaient de ne pas être respectées et que les citoyens étaient régulièrement intimidés par des déclarations que les droits de l'Homme représentaient une menace pour la démocratie et la paix durement gagnée du pays. Ils ont vivement encouragé les membres du gouvernement à ne pas considérer les OSC, les activistes civils et les défenseurs des droits de l'Homme comme étant contre le gouvernement et comme des ennemis de la paix mais comme des groupes ayant pour but de contribuer à construire une société juste et démocratique.

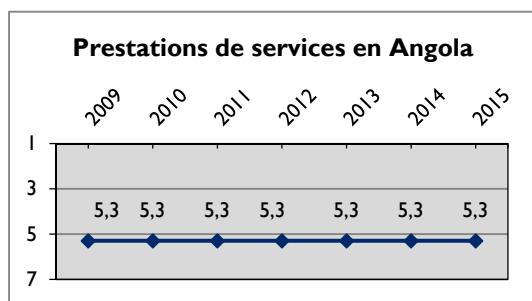
Parmi les autres initiatives d'action sociale pendant l'année, il y eut une campagne, visant à relâcher dix-sept jeunes activistes en détention, mais qui fut immédiatement réfrénée par la police. Des campagnes de veille ont été menées également mais celles-ci relevaient uniquement d'initiatives individuelles et les personnes concernées ne représentaient pas les organisations pour lesquelles elles travaillaient. Certains activistes ont publié leurs opinions sur des sites Internet tels que Rede Angola. Peu de financements ont été disponibles pour que l'AJPD et Hands Free puissent continuer leur projet visant à créer l'Angolan Platform for the Welfare of the Child. Toutefois, l'AJPD a été en mesure de continuer de travailler sur un réseau de protection de l'enfance.

Pour leurs activités de lobbying en 2015, les OSC ont continué de coopérer avec les syndicats et les partis politiques sur des propositions pour une nouvelle Loi Générale relative au Travail. Les OSC étaient soucieuses que la nouvelle loi bénéficie aux patrons au dépend des travailleurs. La plupart des propositions des OSC n'ont pas été prises en compte pour la version finale du texte de la nouvelle loi.

Pendant l'année, le Forum of Women Journalists et l'AJPD ont organisé une réunion pendant laquelle il en est ressorti qu'il y avait un manque de connaissances quant aux lois relatives aux OSC, y compris la loi 6/12 sur les associations privées, le Décret Présidentiel No. 74/15 et les nouvelles réglementations. Les participants à la réunion ont convenu d'un plan d'action pour remédier à cette déficience. SOS Habitat et le National Advice Center ont tenu un séminaire en mai 2015 pour discuter des contradictions autour des nouvelles réglementations

et des organisations en provenance des dix-huit provinces y ont participé. Les organisations ont envoyé une lettre au président demandant que les nouvelles réglementations soient harmonisées avec la Loi 6/12, la Loi Générale relative au Travail et la constitution. À la fin de l'année, elles attendaient encore une réponse à leur lettre.

PRESTATIONS DE SERVICES : 5,3



Les OSC angolaises fournissent des services essentiels dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de la petite enfance, dans le domaine technique, de la formation et d'autres domaines. En 2015, à cause de la détérioration de la situation financière, il n'y eut pas de nouveaux appels de propositions pour la prestation de services de base. Beaucoup d'organisations ne fournissaient plus de services directement étant donné que les financements étaient généralement plus disponibles pour des activités visant à renforcer les capacités de lobbying, d'action sociale ainsi

que dans d'autres domaines. Par exemple, en 2015, le Angolan Association of Women in Law (AAMCJ), qui promeut les droits des femmes et des enfants et effectue un travail visant à empêcher la discrimination dans le système juridique, a fourni des conseils juridiques concernant les problèmes de violence conjugale et la déclaration des enfants dans la municipalité de Viana.

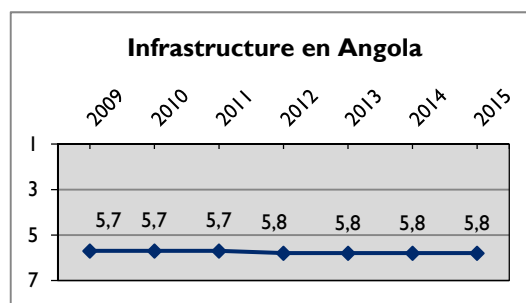
Les organisations avec des projets actifs intervenaient en fonction des besoins des communautés. Le DW, l'ADRA et le Poverty Network fournissent encore des services qui répondent aux besoins primaires des communautés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau. En 2015, l'ADRA et le Poverty Network ont organisé un séminaire sur la conception de projets pour répondre aux besoins des communautés.

Les OSC ne sont pas autorisées à générer des revenus grâce à leurs prestations de services ou à la vente de biens.

Le gouvernement ne reconnaît habituellement pas l'importance des OSC en ce qui concerne les prestations de services. Il y a, de manière occasionnelle, des exceptions qui sont habituellement le fruit des efforts d'administrateurs individuels locaux. Par exemple, les autorités municipales de Hoji-ya-Henda ont demandé à l'APDCH d'offrir une formation pour renforcer les compétences des membres des CACS.

INFRASTRUCTURE : 5,8

Les OSC en Angola ont accès à peu de centres de ressources. Les bibliothèques parrainées par l'ADRA, le DW et d'autres organisations ont continué leurs activités en 2015. Pendant l'année, le Support to Non-State Actors Program, un projet financé par l'Union Européenne qui a pour but de promouvoir la participation des acteurs non-gouvernementaux à la gouvernance et à la lutte contre la pauvreté, a créé un site Internet avec des rapports, des articles, des enquêtes, un recensement des OSC et d'autres informations relatives au et d'intérêt pour le secteur.



Il n'y a aucun organisme de subvention en Angola.

Les OSC profitent généralement des réunions pour saisir l'opportunité de partager des informations. Par exemple, en 2015, le Political and Social Observatory Angola (OPSA) et le Center for Study and Scientific Research of the Catholic University (CEIC) ont organisé des réunions régulières avec les OSC pour discuter de la situation économique et sociale de l'Angola et de moyens pour combiner leurs efforts visant à influencer

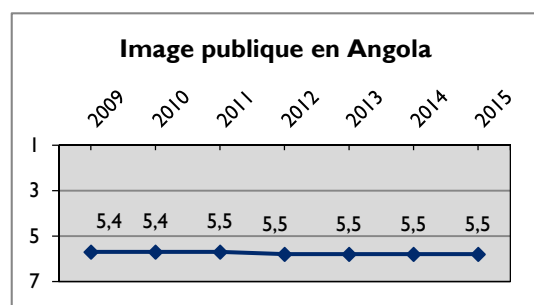
les décisions prises par le gouvernement. Le Angolan Network of Education for All a organisé une réunion sur le programme éducatif post-2015 avec vingt-neuf OSC participantes. Le RLCPU a organisé un séminaire sur la lutte contre la pauvreté. Le National Council for Human and Fundamental Rights (CNDHF-SC) a organisé un séminaire similaire sur les droits de l'Homme.

Les opportunités de formation sont rares. En juillet 2015, la Financial Services Volunteer Corps a organisé une formation pour aider les OSC à défendre une réforme du budget. Treize représentants venus de sept organisations y ont participé.

En 2015, plusieurs partenariats fructueux impliquant les OSC et le gouvernement ont eu lieu. Par exemple, le Forum of Women Journalists s'est associé avec le MINFAMU et le Ministère de la Communication Sociale et ont publié des écrits sur la violence conjugale ce qui a engendré l'instauration d'un système d'urgence ayant pour objectif de signaler des actes violents, particulièrement à l'encontre des femmes. De plus, le directeur national du Ministère de la Planification a participé au séminaire du RLCPU sur la lutte contre la pauvreté.

Les partenariats entre les OSC et les entreprises sont quasiment inexistantes en Angola. Les médias sont réticents lorsqu'il s'agit de former des partenariats avec les OSC et se concentrent principalement sur la couverture d'événements gouvernementaux.

IMAGE PUBLIQUE : 5,5



En 2015, les OSC n'ont pas bénéficié d'une couverture importante, que ce soit dans les médias nationaux ou locaux. Parmi le peu d'OSC dont les activités sont couvertes dans les médias, on compte le RLCPU, l'ADRA, l'OPSA et le DW. Les journalistes sont généralement mal informés en ce qui concerne les OSC et apparaissent à leurs événements uniquement s'ils savent que des membres officiels du gouvernement seront présents. Toutefois, les médias apprennent progressivement à apprécier le rôle important des OSC. En outre, les médias privés ont commencé à les

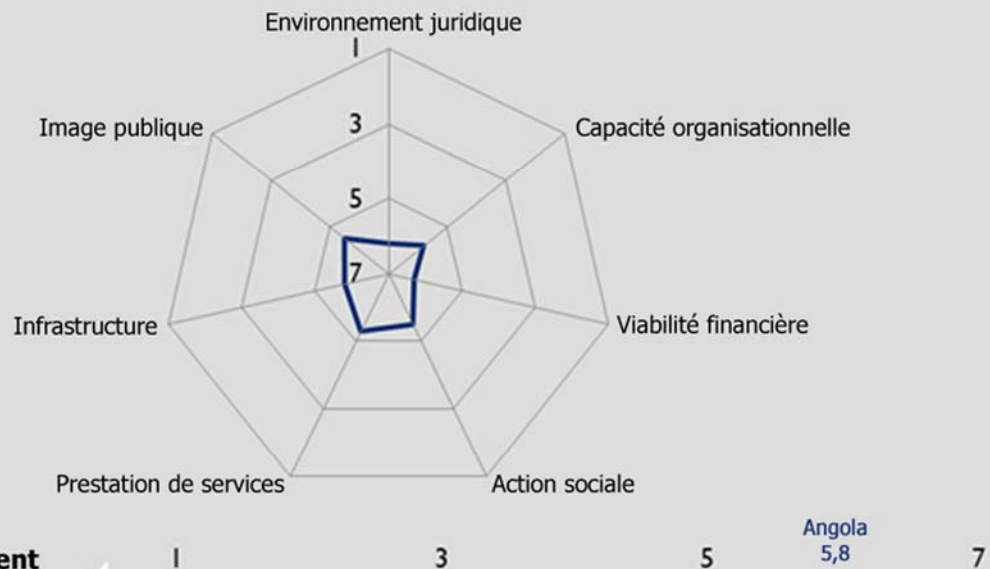
inviter à participer à des émissions de radio et leur accordent des interviews dans les journaux. Un autre facteur qui a favorisé les relations entre les OSC et la presse réside dans le fait que quelques anciens employés d'OSC sont devenus des journalistes ce qui a facilité le contact avec les médias.

Certains départements ministériels et gouvernements locaux ont une perception positive des OSC mais en général le gouvernement continue d'avoir une vision négative de celles-ci. En 2015, des membres officiels du gouvernement ont prétendu que certaines organisations, en particulier celles défenseuses des droits de l'Homme, étaient impliquées dans des causes terroristes ou de blanchiment d'argent. La perception qu'ont les entreprises et le public des OSC est difficile à évaluer.

Certaines organisations disséminent des informations à propos de leurs activités par le biais de lettres d'information et de sites Internet. D'autres OSC organisent des conférences de presse, des réunions publiques ou utilisent Facebook pour annoncer leurs événements.

La plupart des organisations ne publient pas de rapports annuels. Certaines organisations utilisent des codes de conduite concernant des thèmes tels que l'utilisation des réseaux sociaux par les membres du personnel.

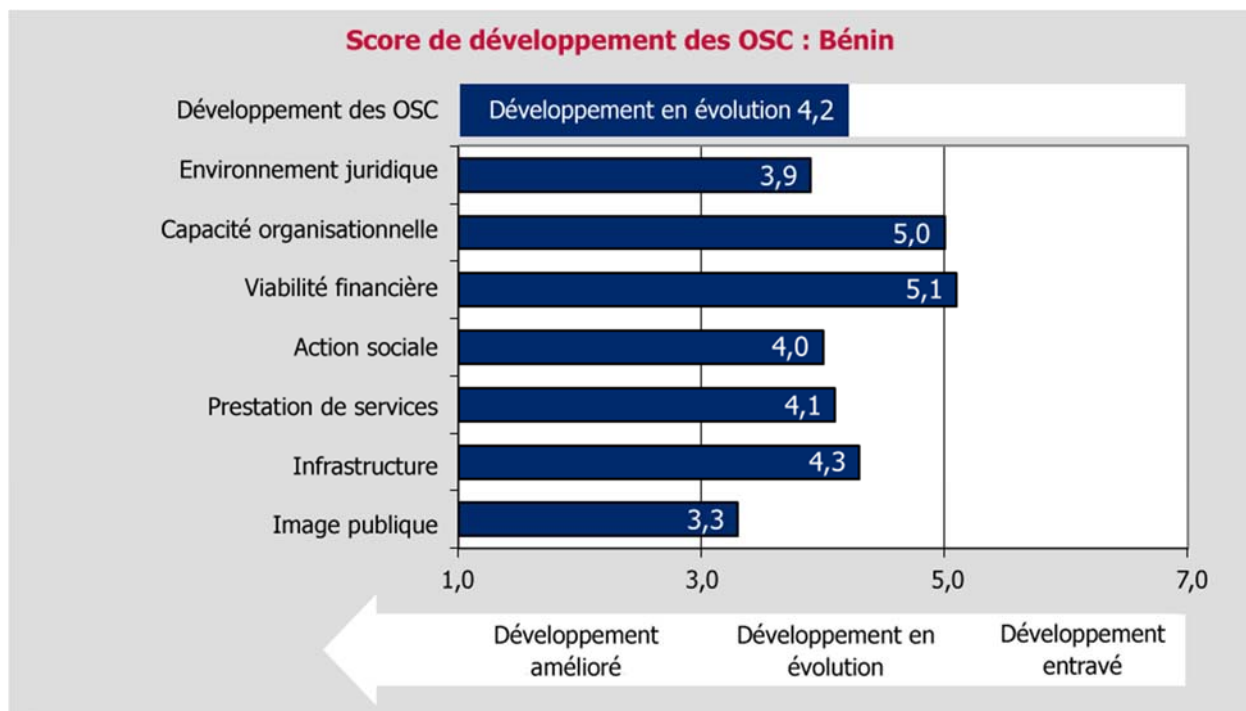
Score de développement des OSC : Angola



Développement des OSC



BÉNIN



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Porto-Novo

Type de gouvernement : République présidentielle

Population : 10 448 647

PIB par habitant (PPA) : \$2 100

Indice de Développement Humain : 166

Après l'ère de la révolution marxiste-léniniste (1972-1990), le Bénin, un pays situé dans l'ouest de l'Afrique, a ré-adopté un régime démocratique en février 1990. Depuis, les organisations de la société civile se sont développées. En 2015, le Ministère des Relations Institutionnelles a recensé approximativement 500 OSC actives sur un total de 6000 enregistrées. Ces OSC travaillent dans des domaines divers, y compris mais non limités, à la promotion de l'éducation des femmes, la lutte contre les



inégalités (mutilation génitale féminine, manque de participation des femmes à la vie politique), la promotion des actions citoyennes, le renforcement des compétences des femmes dans le cadre de problèmes juridiques et la protection de l'environnement. Parmi les OSC, il y a des organisations non-gouvernementales, des associations de développement, des groupes de femmes et de jeunes, des clubs sportifs, des associations de chefs traditionnels, des syndicats et d'autres associations professionnelles.

Depuis 1990, la croissance économique du Bénin n'a jamais excédé 6 pour cent en dépit d'ambitions visant à atteindre une croissance à deux chiffres. Ainsi, les taux de chômage demeurent élevés. En 2015, le Président

du Bénin a déclaré que deux tiers des jeunes étaient sans emploi. Selon les autorités gouvernementales, le taux de pauvreté a augmenté de 40 pour cent en 2013 et a apparemment augmenté depuis.

Il est parfois inutile d'avoir un emploi. Certains individus établissent des OSC qui bénéficient souvent de financements internationaux plutôt que d'aides directes de l'état central ou des communes. Cela oblige les OSC à renforcer leurs compétences et à se spécialiser dans des domaines spécifiques. Toutefois, les observateurs trouvent que certaines OSC agissent comme des extensions de partis politiques (au pouvoir ou d'opposition) ce qui compromet la crédibilité des OSC politiquement neutres.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,9

En 2015, la pérennité du contexte juridique pour les OSC est en évolution. Il y a un cadre juridique et réglementaire favorable à l'enregistrement des OSC. En plus des lois françaises de Juillet 1901 qui régissent les OSC et restent en vigueur, la Constitution du 11 décembre 1990 garantit la liberté d'expression des citoyens. Néanmoins, des dysfonctionnements dans les procédures administratives et juridiques engendrent des délais incompréhensibles dans les délivrances de documents d'enregistrement qui peuvent prendre plus de deux mois. Juridiquement, les gouvernements ne peuvent pas dissoudre une association lorsqu'elle est enregistrée, toutefois, le gouvernement peut restreindre certaines activités si elles sont considérées comme pouvant porter atteinte à l'ordre public ou menacer les principes de moralité. Ainsi, les OSC abordent souvent des thèmes relatifs à des problèmes de gouvernance en matière politique et économique sans craindre de représailles dans la mesure où leurs propos ne posent pas de menace à l'ordre public ou à la moralité. Néanmoins, le gouvernement peut être la source de cauchemars administratifs et fiscaux pour les OSC perçues comme menaçantes. Le gouvernement peut aussi fournir des accords de siège et des exemptions fiscales aux OSC qu'il juge comme contributrices à l'intérêt public. Toutefois, les formalités requises pour bénéficier de ces exemptions sont longues et complexes ce qui décourage souvent les OSC.

Dans des situations de désaccord ou conflictuelles, les OSC, particulièrement dans les grandes villes, sollicitent des services juridiques. Ces services ont souvent un coût mais elles sont accessibles sur une base pro bono. Il n'existe toutefois pas d'avocat qui soit spécialiste des OSC.

D'une manière générale, les OSC, quelle que soit la nature des activités, sont présentes sur le terrain et mènent des activités qui contribuent au développement de la population et sensibilisent aux problèmes sociaux. Elles sont enregistrées auprès des préfectures ou dans les hôtels de ville (pour les OSC qui ne sont pas à Cotonou où les quartiers généraux du Ministère de l'Intérieur se trouvent). D'autres sollicitent des accords avec les gouvernements ou les agences qui relèvent de leurs activités, à l'échelle nationale ou locale.

Les requêtes gouvernementales concernant les propositions établissent des critères tels que l'enregistrement commercial et un certificat de taxes ce qui exclut souvent les OSC de la concurrence. Néanmoins, le gouvernement ou ses représentants sollicitent les OSC à s'exprimer sur des questions spécifiques telles que des campagnes de sensibilisation et la formation. Dans de telles circonstances, les conditions des gouvernements sont plus flexibles car les services fournis ne sont pas commerciaux. Sinon, les OSC sont exclues lorsqu'il s'agit de candidatures concernant des contrats gouvernementaux. Lorsque les OSC sont impliquées dans des activités commerciales, elles payent des taxes comme les entreprises privées.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,0

En 2015, la pérennité des OSC en matière de capacité organisationnelle était entravée. Pendant des années, les OSC ont cherché à mobiliser des groupes d'intérêt. Toutefois, beaucoup de gens ont peur de soutenir, par inadvertance, l'entrée de directeurs d'OSC sur la scène politique et beaucoup d'OSC font face à des difficultés lorsqu'il s'agit de convaincre la population de leur indépendance et de leur intégrité ce qui entrave leur capacité à solidifier des groupes d'intérêt.

Les OSC ont davantage essayé de définir leurs objectifs et leurs plans stratégiques. Toutefois, elles n'ont pas atteint un niveau suffisant de professionnalisme. Lorsque les OSC ont un plan stratégique, bien souvent, elles

ne l'implémentent pas, soit à cause d'un manque de ressources soit à cause de négligences. Néanmoins, la planification stratégique est l'un des modules typiques de renforcement des compétences pour les membres des OSC. Les partenaires techniques et financiers encouragent les OSC à développer des plans stratégiques et en font parfois une condition afin de recevoir des financements.

Bien que les OSC du Bénin aient des structures de gestion en accord avec les dispositions indiquées dans les textes organisationnels, ces structures varient de manière significative. Par exemple, les OSC qui ont un conseil d'administration ont également une équipe de direction qui supervise l'implémentation des activités. D'un autre côté, les OSC qui disposent de moins de ressources préfèrent une équipe de direction élue et une assemblée générale composée de ses membres qui joue le rôle d'un conseil d'administration. Dans tous les cas, une distinction formelle entre les deux fonctions peut être observée. Toutefois, en pratique, ces structures ne sont pas forcément efficaces. Parfois, les directeurs ne comprennent pas leurs rôles, ne se conforment pas aux textes régissant l'organisation ou ne rendent pas de compte à l'assemblée générale ou au conseil d'administration.

Les OSC nationales utilisent le personnel à temps plein lorsque des projets financés par des acteurs externes l'exigent ou lorsque l'OSC elle-même identifie un tel besoin et dispose des ressources internes suffisantes. Les OSC ont aussi recourt à du personnel à temps plein lorsqu'elles reçoivent un soutien institutionnel de la part de partenaires externes ou si elles représentent des branches locales d'organisations internationales. À part dans ces situations, les OSC ne cherchent pas à avoir du personnel payé à temps plein. Elles ont recourt à des professionnels à temps plein uniquement lorsqu'elles ont atteint une certaine taille, bénéficient de soutien externe ou dans d'autres situations qui l'exigent.

Dans tous les cas, les OSC sont assujetties aux lois nationales sur le travail. À l'exception de services professionnels fournis sur une base pro bono, le travail des OSC n'est, habituellement, pas documenté à des fins fiscales. En fait, ces individus ne sont souvent pas déclarés à la sécurité sociale et les avantages dont ils bénéficient ne sont souvent pas proportionnels à leur diplôme.

L'équipement de bureau dont dispose les OSC est rarement réapprovisionné. Les OSC sont en mesure d'obtenir un tel équipement souvent grâce à la générosité de partenaires externes. Des partenaires externes donnent de l'équipement d'occasion ou financent de nouveaux équipements par le biais d'un soutien institutionnel.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,1

En 2015, la pérennité des OSC en matière de viabilité financière était entravée. En effet, les OSC nationales ne lèvent pas de fonds en provenance de sources locales. La sollicitation de projets est sélective comme les programmes Civil Society Organizations Supported and Strengthened (OSCAR) et Civil Society and Culture (PSCC) le prouvent. Les OSC, surtout les réseaux et les plateformes, font rarement appel à des volontaires ou obtiennent rarement un soutien des groupes d'intérêt.

Au Bénin, les OSC s'appuient grandement sur des subventions externes bien que des philanthropes locaux existent. Ce sont habituellement des fondations établies par de grandes entreprises ou des banques telles que la MTN Foundation, la Bank of Africa Foundation, Moov et Ajavon. Toutefois, ces fondations fournissent habituellement de petites contributions directement auprès des communautés plutôt qu'auprès des OSC. De plus, certains directeurs d'entreprises qui ont établi des fondations ont des ambitions politiques bien connues ce qui mènent les populations à se poser des questions sur l'authenticité de leurs intentions.

Un soutien institutionnel visant à couvrir les frais opérationnels des OSC est souvent rare ou inexistant. Cela entrave leur viabilité financière. Des estimations informelles provenant d'experts sur les OSC suggèrent que seulement 5 pour cent d'entre elles disposent de ressources suffisantes pour être viables financièrement sur le court terme. La préférence des OSC internationales pour de plus grandes OSC et réseaux entrave également l'obtention de sources diverses de financement comme cela fut prouvé par le passé.

Seul un nombre limité d'OSC ont des systèmes de gestion bien établis. Ceux qui disposent de systèmes minimaux ont tendance à se situer dans des zones urbaines. L'implémentation et la maintenance de systèmes de gestion exigent des sources financières dont la plupart des OSC ne disposent pas. Peu d'OSC effectuent des audits financiers ou publient des rapports.

Une minorité d'OSC ont des membres qui payent des cotisations organisationnelles. Les OSC encouragent les comportements philanthropiques. Par exemple, les grandes organisations internationales comme le Lion's Club, le Rotary Club ou de larges OSC internationales aident les OSC locales et populations en dirigeant les contributions de leurs membres. En même temps, il y a des OSC qui génèrent des revenus basés sur leurs activités, notamment par le biais de publications ou d'activités de médiation sociale. Par exemple, l'Association for Combatting Racism (ALCRER) publie un manuel d'éducation civique qu'elle vend aux écoles et l'utilise pour générer des revenus afin de financer ses activités. De manière similaire, certaines OSC ont créé des départements de formation ou fournissent d'autres services pour générer des revenus. Par exemple, c'est le cas de la Platform of Civil Society Actors in Benin (PASCiB) qui a établi un partenariat fonctionnel avec le Ministère de l'Agriculture et qui intervient dans différents domaines du secteur.

ACTION SOCIALE : 4,0

Les sessions du conseil communautaire et de l'assemblée nationale doivent, selon la loi, être rendues publiques. La majorité des autorités locales ont créé des cadres de dialogue et de consultation des OSC afin de promouvoir la participation citoyenne et la reddition de comptes. À l'échelle nationale, une ouverture sur le dialogue existe avec certains ministères et autres institutions de l'état mais cela est moins fréquent. Certains ministères invitent les OSC à participer à l'examen périodique de leurs plans d'action et fournissent des informations sur leurs activités aux OSC.

Certains ministères font des efforts pour collaborer avec les OSC. Les OSC dans le secteur de la gouvernance sont impliquées dans les élections, la surveillance, la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire et la promotion de la participation citoyenne. Les associations de parents et enseignants sont actives dans le secteur de l'éducation. Des comités de gestion des centres médicaux (COGECS) interviennent dans le secteur de la santé. La National Partnership for Water (PNE) et le Consultation Framework for Non-State Actors in Water and Sanitation (CANEA) travaillent dans le secteur de l'eau. Plusieurs OSC interviennent également dans le secteur de l'agriculture. Synergie Paysanne est l'une des OSC composées de jeunes agriculteurs. L'Association of Women Lawyers (AFJB), le Network for the Integration of Women of Non-Governmental Organizations and African Associations (RIFONGA), La Women in Law and Development (WILDAF), and l'AFA-Benin sont actives dans le secteur de la famille et de l'égalité des sexes. Les plus actives dans le domaine de la gouvernance sont l'ALCRER, FONAC, Social Watch, et WANEP. Les OSC sont souvent invitées à valider des documents politiques et fournissent aussi des services directs dans le secteur public. Elles surveillent aussi l'action publique et dénoncent les passations de marchés publics frauduleuses et la mauvaise gestion des ressources publiques. Même si le gouvernement ne prend pas nécessairement de mesures pour corriger les défaillances pointées par les OSC, cela contribue à limiter la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques.

De plus, les OSC lancent des campagnes d'action sociale lorsqu'elles ont l'impression que cela est nécessaire. Avec le soutien des partenaires techniques et financiers, elles mènent des actions de lobbying auprès du gouvernement et défendent leurs positions concernant des politiques ou lois spécifiques dans des secteurs divers: la santé, l'agriculture, la famille, les transports, les élections, la transparence du budget et l'accès à l'information. En 2015, les OSC ont joué un rôle important en termes de sensibilisation aux élections législatives et communales. De manière spécifique, elles ont joué un rôle actif pour empêcher le président au pouvoir d'obtenir la majorité à l'Assemblée Nationale et d'apporter des changements à la constitution qui auraient pu lui permettre de rester au pouvoir.

Parmi d'autres exemples d'initiatives d'actions sociales, on compte leur influence en ce qui concerne le Poverty Reduction Strategy Paper, l'implémentation de la Universal Health Insurance (RAMU), le vote de la loi sur la Digitalized Permanent Electoral List (LEPI) et le vote de la loi anti-corruption. La majorité des

campagnes de défense des droits de l'Homme se sont déroulées avec succès. Par exemple, par le biais d'actions sociales, de lobbying et de participation à des sessions au parlement, les OSC ont contribué à faire passer le code Persons and Family Code. Il y eut, toutefois, certaines campagnes qui n'eurent pas les effets désirés. Par exemple, le parlement a rejeté la loi sur l'égalité des sexes affirmant qu'elle était antireligieuse et qu'il n'y avait pas assez de femmes éduquées pour implémenter la loi.

Les OSC savent qu'un cadre juridique adéquat est nécessaire pour leur croissance et le développement. C'est pourquoi l'Union Européenne et le Center for the Promotion of Civil Society (CPSC) ont travaillé conjointement pendant les deux dernières années sur une loi visant à régir les activités des OSC.

PRESTATIONS DE SERVICES : 4,1

En 2015, la pérennité des OSC en matière de prestations de services était remarquable. Les OSC ont fourni des biens et services qui reflètent les besoins et les priorités des groupes et communautés qui les soutiennent. Néanmoins, certains partenaires techniques et financiers imposent des services qui ne reflètent pas toujours les besoins de la communauté en dépit de la meilleure compréhension des OSC des contextes locaux. La pauvreté engendre l'augmentation des besoins de la population en services basiques ce qui place les OSC dans une position ne leur permettant pas de répondre aux besoins des communautés de manière adéquate. Dans les secteurs du logement, de l'eau, de l'énergie et des routes rurales, les OSC ne sont quasiment pas présentes à cause de leurs ressources financières limitées. Les OSC commencent généralement avec des problèmes communs qui doivent être résolus ou des intérêts communs à défendre. Ainsi, leurs produits et services vont toujours au-delà de leurs propres membres. Ainsi, les OSC comme DHPD, WANEP et Social Watch produisent des publications sur l'état de la nation, des rapports de séminaires, des publications thématiques qu'elles distribuent à d'autres OSC, au public et aux institutions gouvernementales.

Certaines OSC reçoivent des paiements pour leurs produits et leurs services, par exemple les cliniques et centres de santé que les OSC ont établis. Les OSC, conscientes du faible pouvoir d'achat de leurs populations cibles, offrent des produits et services à des coûts moins importants que ceux du marché. Les revenus perçus sont généralement utilisés pour couvrir les coûts des locations et de la main d'œuvre. Dans d'autres cas, les populations fournissent des paiements en nature, particulièrement en ce qui concerne le développement des infrastructures. D'une manière générale, la majorité des OSC fournissent des biens et services gratuitement aux bénéficiaires. C'est le cas lors de construction de salles de classe, de dispensaires, de maternités et lors de la fourniture de médicaments.

Le gouvernement apprécie la valeur et l'expertise des OSC et de leurs prestations de services de base, particulièrement à l'échelle locale. La construction de salles de classe, de maternités et de forages ainsi que le travail de renforcement des compétences qu'effectuent les OSC renforcent les plans de développement locaux. En dépit de cette appréciation, les autorités nationales et locales ne fournissent pas beaucoup de subventions ou de contrats de services aux OSC. Il y a certaines exceptions comme par exemple le financement par le gouvernement depuis 2008 des OSC qui travaillent afin de soutenir des initiatives de microfinance.

INFRASTRUCTURE : 4,3

En 2015, les OSC du Bénin ont bénéficié de centres de ressources. Un exemple est celui de la House for Civil Society (MdSC) qui a été établie en 2008 et offre les services suivants : accès à l'information, formations concernant le renforcement des compétences organisationnelles, des études thématiques, un soutien du dialogue politique, des services de soutien financier et des conseils concernant le renforcement organisationnel. Tandis qu'elles répondent largement aux attentes, seule une minorité d'OSC accèdent à ses services et ils ne sont disponibles que dans un nombre limité de régions. La MdSC a décentralisé ses services vers des villes secondaires : Bohicon et Parakou, dans le centre et le nord du Bénin. Son plan stratégique pour 2013-2020 a pour objectif une couverture nationale.

La MdSC fournit des services payants aux tarifs standards qui ne lui permettent pas de couvrir ses coûts. En plus, ses membres ne payent pas toujours leurs cotisations. À cet effet, la MdSC ne fournit pas de subventions à d'autres OSC mais fournit certains services gratuitement tels que des sessions de formation personnalisées, des sessions d'information et un soutien à la rédaction de propositions.

Les OSC partagent souvent des informations entre elles, particulièrement celles qui font partie du même réseau. La MdSC est la principale OSC qui a pour fonction le partage des informations entre les OSC. Toutefois, il n'y a pas d'organisation ou de structure qui permet au secteur des sociétés civiles de s'exprimer en ce qui concerne ses besoins collectifs. La Charte des OSC inclut l'instauration d'un Observatoire pour surveiller l'éthique des OSC mais il n'a pas encore été mis en place.

Il y a plusieurs formateurs qui travaillent afin de renforcer les compétences organisationnelles des OSC. En effet, entre 2009 et 2013, la MdSC a formé trente-six formateurs avec pour but d'améliorer les capacités organisationnelles des OSC. La MdSC a complété la formation de 2840 individus pendant cette période. Son nouveau plan stratégique met l'accent sur le renforcement des capacités des réseaux et plateformes d'OSC. D'autres consultants et spécialistes interviennent à l'échelle régionale et nationale avec le PASCIB. Les formations sont proposées dans douze capitales provinciales ce qui promeut la participation des OSC à travers tout le territoire national. Ces formations mettent l'accent sur des thèmes spécifiques comme la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière et le développement commercial. Les formations, toutefois, ne sont habituellement pas proposées dans les langues nationales.

Les partenariats entre les OSC et les secteurs public et privé sont développés selon des objectifs spécifiques et les OSC sont généralement conscientes que ces collaborations sont nécessaires pour optimiser leurs interventions. Par exemple, les OSC ont établi un partenariat avec les médias pour combattre la révision de la Constitution et promouvoir l'adoption d'une liste permanente et automatique de votants pour des élections crédibles. De plus, les agences allemandes et néerlandaises de développement bilatéral ont initié un partenariat multi-acteurs entre les OSC et les entreprises pour la promotion de l'énergie solaire. En 2015, la MdSC a signé un accord de partenariat avec le Ministère de la Famille et de la Protection Sociale pour permettre à une plateforme d'OSC de mieux surveiller le Bénin dans son engagement pour la protection de l'enfance.

IMAGE PUBLIQUE : 3,3

En général, les OSC bénéficient d'une couverture médiatique à l'échelle nationale et locale mais payent souvent des frais aux médias pour faire l'objet de cette couverture. Parfois, la station nationale de télévision (ORTB) censure les OSC. Cela fut le cas avec l'OSC ALCRER qui a été censurée en 2013 pour avoir dénoncé des tentatives de changement de la constitution. Réciproquement, l'ORTB a invité des OSC à s'exprimer sur des événements d'actualité. Par exemple, le réseau Social Watch et l'association des consommateurs sont souvent invités à des débats thématiques.

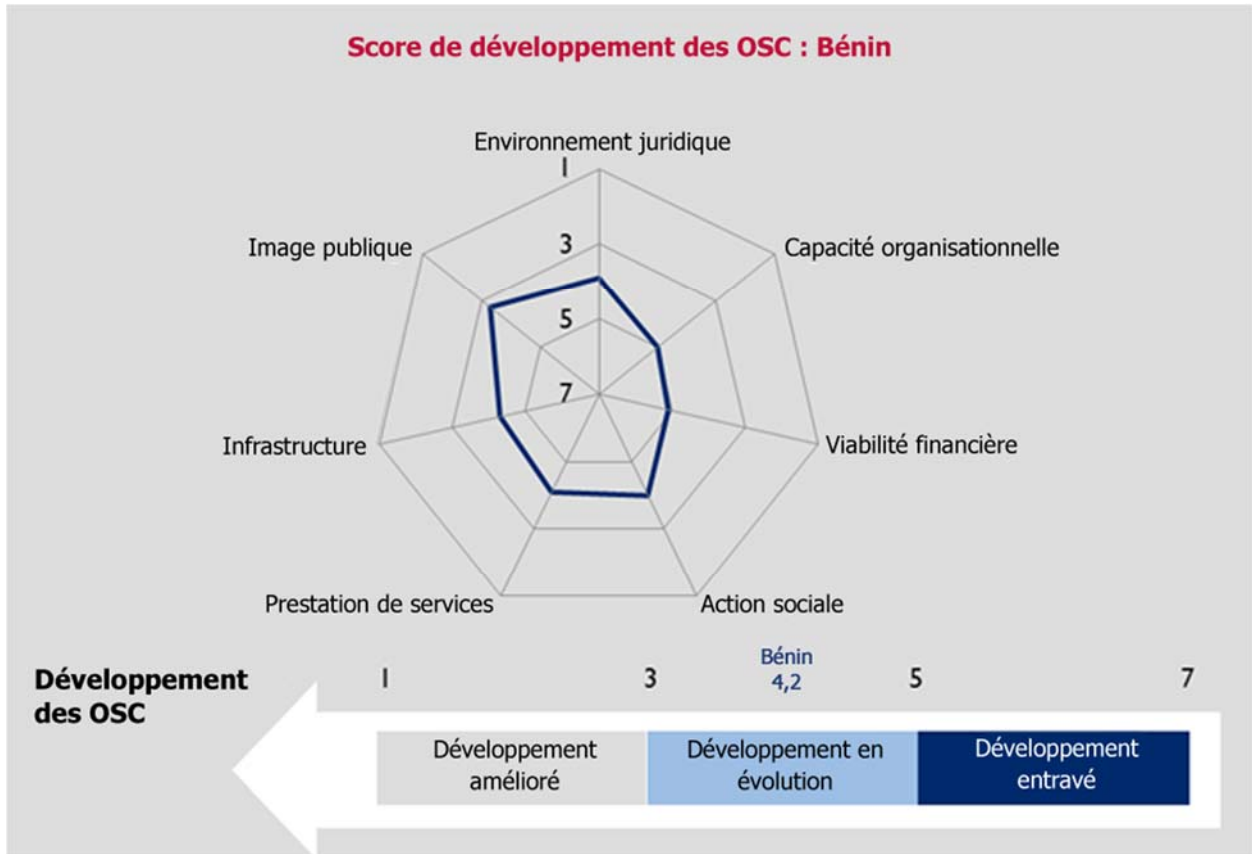
La plupart, mais pas tous, des médias font la distinction entre les annonces du service public et les publicités. De manière générale, les médias contribuent à la bonne visibilité des OSC et leur image positive au sein des populations dont les intérêts sont défendus.

Les secteurs privé et public ont une perception positive des OSC. Le gouvernement invite souvent des OSC à des événements qu'il sponsorise et participe aux événements organisés par celles-ci. Les OSC invitent aussi les médias à ces événements. Certaines OSC ont aussi des publicités et des publications qui renforcent leur image positive. D'autres ont des brochures qui résument leurs activités et leur permet d'informer le public en ce qui concerne leur travail. La plupart ont un site Internet et certaines organisent des débats télévisés sur leurs activités.

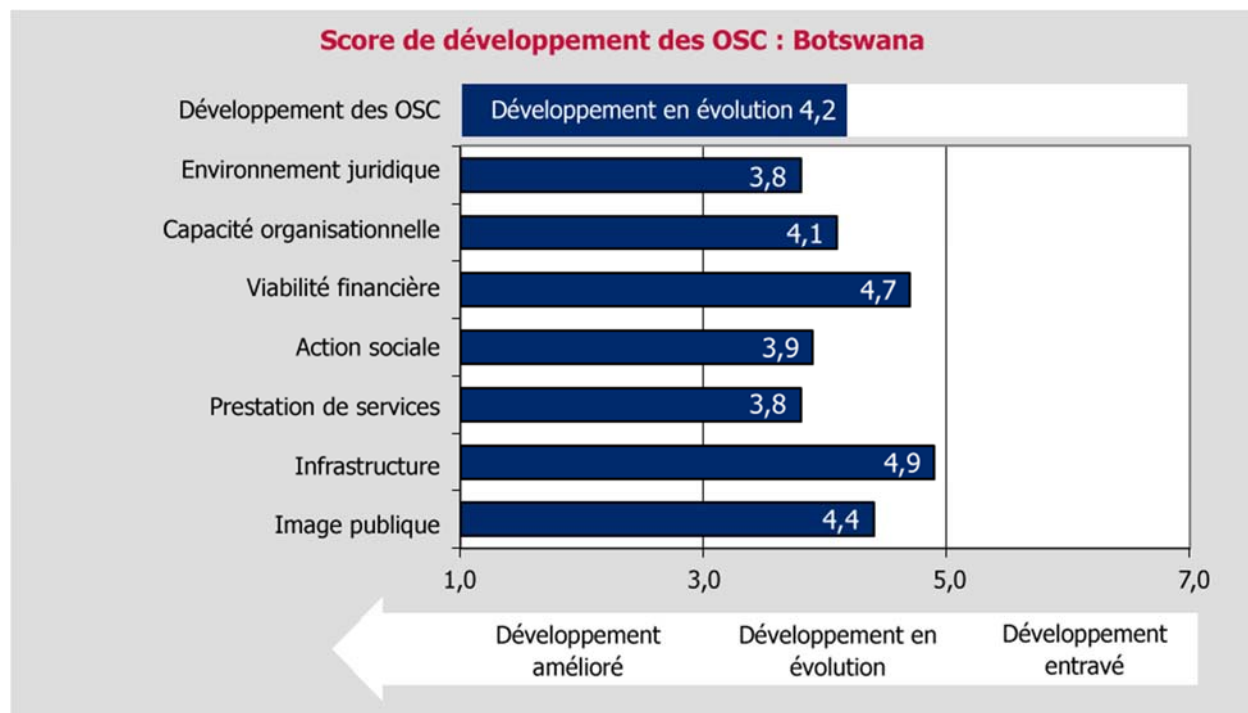
Certaines OSC ont signé des accords de partenariats avec des organisations de presse pour améliorer leur visibilité. D'autres effectuent des opérations de renforcement des compétences des journalistes sur des thèmes spécifiques sur lesquels ils travaillent. Parfois, des journalistes sont des membres d'OSC. Seules les OSC qui reçoivent des subventions en termes de renforcement des compétences et des formations telles que

les syndicats, les associations de journalistes, les groupes religieux ou les chefferies sont plus visibles dans les médias. Les OSC utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour renforcer leur visibilité. RIFONGA-Benin et l'ALCRER ont des pages Facebook, par exemple.

Les OSC publient régulièrement des rapports annuels qui résument leurs activités en conformité avec leur charte organisationnelle.



BOTSWANA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Gaborone

Type de gouvernement :
République parlementaire

Population :
2 182 719

PIB par habitant (PPA) : \$16 400

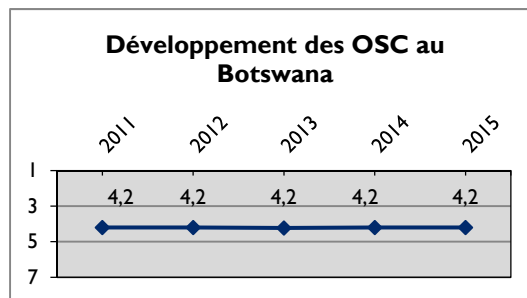
Indice de Développement Humain : 106

Le Botswana est un pays à revenu moyen supérieur avec un gouvernement démocratique relativement bien établi. En 2015, l'indice de développement du Programme des Nations Unies pour le Développement plaçait le Botswana à la 106^{ème} position sur 188 pays ce qui lui donnait une position au seuil du groupe à haut développement. Récemment, le Botswana a fait des progrès significatifs en termes d'éducation, de santé et de réduction de la pauvreté. Les niveaux de pauvreté ont régressé et les inscriptions dans les écoles primaires ont dépassé les 90 pour cent. Le taux



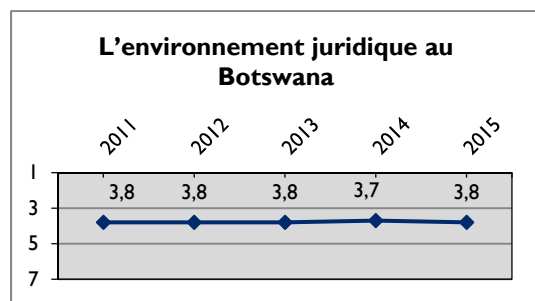
d'alphabétisation a aussi augmenté. Le Botswana a l'un des meilleurs systèmes de santé en Afrique avec la totalité de la population ayant accès à des systèmes de soins dans un rayon de cinq kilomètres. Bien que le taux d'emploi reste un défi, le gouvernement a institué divers programmes d'habilitation pour les citoyens, y compris des plans de soutien financier, des formations pour renforcer leurs compétences et des tutorats. En 2015, l'African Peer Review Mechanism et la Transparency International ont classé le Botswana parmi les pays les moins corrompus au monde.

Tandis que la pérennité globale n'a pas changé, une détérioration générale a eu lieu dans presque toutes les dimensions du développement des OSC. Les OSC ont été témoins d'amendements à la Loi de 1972 sur les Sociétés, en vertu de laquelle beaucoup d'OSC s'enregistrent, qu'ils considèrent comme entravant leur liberté d'association et de réunion. La nouvelle loi introduit des exigences plus strictes pour l'enregistrement ainsi que des pénalités en cas de non-respect. De plus, plusieurs donateurs internationaux qui avaient soutenu des OSC ont quitté le pays ou réduit leurs subventions contribuant à la régression de la viabilité financière des OSC. La visibilité nationale des OSC a diminué au niveau communautaire en raison du fait que les organismes ont soit réduit ou totalement suspendu leurs activités à cause d'un manque de ressources. De toutes les dimensions considérées dans ce rapport, seules l'infrastructure et l'image publique des OSC sont restées stables en 2015.



Selon le Bureau d'Enregistrement des Sociétés, pratiquement 7200 sociétés furent enregistrées au Botswana en 2014. Parmi elles, le nombre de celles qui sont actives est inconnu.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,8



La Constitution du Botswana comprend des droits fondamentaux et des libertés, y compris la liberté d'association et de réunion. Les OSC ont plusieurs possibilités pour s'enregistrer, selon la Loi sur les Sociétés, la Loi sur les Entreprises ou par acte de fiducie. Il est interdit aux OSC non-enregistrées d'exercer des activités. L'enregistrement est habituellement relativement simple. Toutefois, en 2015, certaines OSC ont rencontré des difficultés lors de l'enregistrement à cause des domaines d'activités proposés. Par exemple, la Lesbians, Gays, and

Bisexuals of Botswana (LeGaBiBo), une association soutenue par le Botswana Network on Ethics, Law, and HIV/AIDS (BONELA), n'a pas été autorisée à s'enregistrer car le gouvernement considère les relations sexuelles homosexuelles comme immorales et inadmissibles bien qu'elles ne soient pas forcément illégales. LeGaBiBo a fait appel à la décision et la cour de justice s'est prononcée en sa faveur à la fin de l'année 2014. En 2014, le gouvernement a fait appel à la décision de la cour et l'affaire était toujours suspendue à la fin de l'année.

En 2015, le gouvernement a terminé l'examen de la Loi sur les Sociétés qu'il avait commencé l'année précédente. La loi a été amendée pour instaurer de nouvelles exigences concernant l'enregistrement des sociétés comme par exemple l'obligation d'avoir un minimum de 150 membres (qui était initialement de dix). En outre, la majorité des membres du conseil d'administration doivent être des citoyens du Botswana et les organisations doivent prouver qu'elles disposent de prémisses destinées à l'exercice de leurs activités. La loi révisée inclut de nouvelles pénalités en cas de non-respect allant d'amendes à la radiation du registre. Les décisions se font au cas par cas par un magistrat ou un juge en fonction. Bien que les révisions aient pour but de renforcer la reddition de comptes et la transparence, les OSC craignent que cela puisse constituer de nouvelles barrières à l'enregistrement et violer les droits constitutionnels de libre association et de libre réunion. En particulier, les organismes communautaires (OC) et les groupes de soutien communautaires pourraient trouver difficile de s'y confirmer étant donné leur manque de compétences et de ressources. De plus, beaucoup de gens pensent que la nouvelle loi a pour cible les organisations confessionnelles (OCO) étant donné qu'elles constituent la seule sous-catégorie de la société civile à être définie par la loi de manière explicite. Les églises ont proliféré au Botswana les dernières années et certaines ont été accusées de mauvaise gouvernance, de manque de reddition et de crimes sexuels ponctuels ce qui a mené à la déportation de

certaines prêtres et au rejet de permis de résidence et de travail. Après que la loi a été implémentée en 2015, un certain nombre d'églises ont réaligné leurs structures afin de se conformer aux nouvelles exigences.

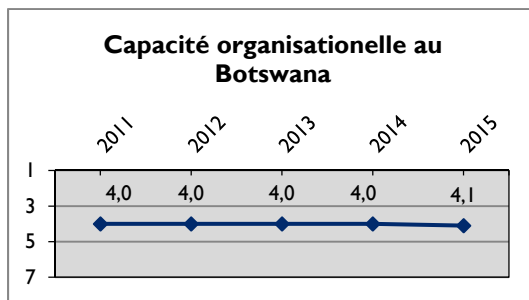
Les OSC du Botswana bénéficient d'une exemption de taxes en raison de leur nature d'association à but non lucratif. Lorsque les OSC fournissent des biens et des services afin de réaliser leurs projets, les OSC doivent s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'elles peuvent se faire rembourser ultérieurement.

Il n'y a aucune restriction légale qui empêche les OSC d'exercer des activités génératrices de revenus tant que les revenus générés sont utilisés en accord avec les objectifs de l'organisation. Les OSC peuvent candidater à des contrats publics après s'être enregistrées auprès du Public Procurement and Asset Disposal Board (PPADB). Toutefois, l'enregistrement auprès du bureau est difficile car le PPADB n'a pas de catégorie pour les organisations à but non-lucratif. De plus, l'enregistrement auprès du bureau exige la preuve d'enregistrement auprès du Botswana Unified Revenue Services (BURS) qui n'a pas de politique concernant les organisations à but non lucratif et la TVA.

Il y a peu d'avocats au Botswana qui ont l'expérience et l'expertise nécessaire requises pour travailler avec les OSC. Les OSC ont habituellement accès à des services juridiques en passant par des cabinets juridiques privés. Quelques organisations telles que BONELA, Ditshwanelo, Emang Basadi, et Women Against Rape (WAR) ont développé une branche juridique interne et fournissent parfois des services juridiques à des organisations partenaires.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,1

La capacité organisationnelle des OSC du Botswana s'est détériorée en 2015 principalement à cause d'un déclin des financements. Beaucoup d'organisations n'ont pas eu les ressources financières nécessaires pour mener une large palette d'activités pouvant atteindre les groupes d'intérêt et les bénéficiaires de services. Par exemple, tous les organismes-cadres et les autres OSC nationales qui exercent des activités sur la totalité du territoire national ont diminué la fréquence de leurs activités y compris en matière de tutorat et de supervision de projet. Spécifiquement, le Botswana Network for AIDS Service Organisations (BONASO) et le Botswana Council of Non-Governmental Organizations (BOCONGO) ont été incapables de mener des séminaires planifiés concernant le renforcement des capacités et le Community-Based Natural Resource Management (CBNRM) network a modifié ses formations axées sur les districts avec moins d'OSC participantes. À cause d'un manque de financements et de ressources humaines subi par le Marang Child Care Network, seulement 30 pour cent des comités de protection de la jeunesse des districts et des villages ont bénéficié de formations planifiées et d'orientations.

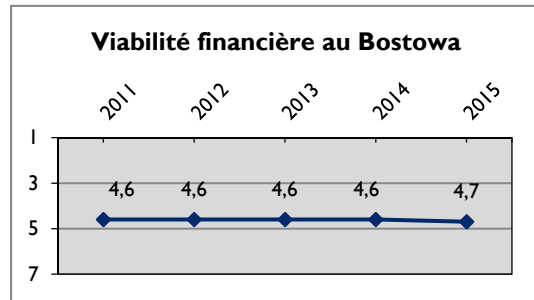


Certaines OSC et OC ont continué de faire face à des défis en matière de gouvernance et de leadership en 2015. Dans beaucoup de cas, les membres des conseils d'administration étaient nouveaux et inexpérimentés et n'ont pas été formés. Un défi critique réside dans la séparation des rôles et des responsabilités des conseils et des secrétariats. Toutefois, la gouvernance et le leadership des grandes OSC et en particulier des OSC internationales sont restés stables.

À cause de difficultés financières, la plupart des organisations ont éprouvé des difficultés à garder leur personnel qualifié et expérimenté en 2015. Les OSC et OC nationales ont été particulièrement touchées par cette tendance. Le manque de financements a aussi eu un impact sur la capacité des OSC à offrir une formation à leurs employés. En même temps, l'instabilité du personnel des OSC a constitué une barrière en ce qui concerne l'accès aux subventions des ministères du gouvernement et des partenaires de développement.

À l'exception des OC dans des zones isolées, la plupart des organisations ont un accès à Internet et disposent d'équipement de bureau basique, y compris des téléphones et des ordinateurs. Les grandes OSC disposent habituellement de bureaux bien établis qui sont équipés de manière adéquate. Il est difficile pour d'autres OSC de maintenir leur équipement de bureau.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4,7



La viabilité financière des OSC s'est détériorée en 2015. La classification du Botswana comme étant un pays à revenu moyen élevé a engendré le départ de la plupart des donateurs externes et des partenaires de développement. Ceux qui sont restés ont diminué leur soutien financier et dans certains cas leurs priorités ont changé au Botswana. Parmi les donateurs qui sont restés dans le pays, on compte l'UE et l'USAID qui continuent de soutenir les OSC. Les rejets de subventions engendrent une concurrence accrue entre les OSC.

À cet effet, beaucoup d'OSC ont diminué ou cessé leurs activités en 2015. Par exemple, Skillshare International apporte moins de soutien aux communautés locales et aux centres de formation professionnelle. Le manque de subventions a poussé certaines OSC, telles que la Africa Comprehensive HIV/AIDS Partnership (ACHAP), à élargir leur mandat pour inclure des secteurs présentant un plus grand potentiel en matière de financement.

Avec le départ de la plupart des donateurs, le Gouvernement du Botswana reste la source principale des subventions pour les OSC. De manière générale, les subventions domestiques pour les OSC ont diminué en 2015. La plupart des organisations qui ont continué, dans une certaine mesure, à recevoir des subventions gouvernementales étaient impliquées dans les domaines social et de la santé concernant des problèmes tels que le sida, le soutien aux orphelins et aux enfants en danger, la gestion des ressources naturelles communautaires et le sport. Le gouvernement a aussi fourni des subventions pour la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et les enfants, la protection sociale, la petite enfance et l'éducation primaire. Les subventions gouvernementales ne sont pas disponibles pour les OSC qui travaillent sur des questions de défense des droits de l'Homme ou avec des populations clés, y compris les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transgenres (LGBT).

Bien que la National NGO Policy énonce la volonté du gouvernement de soutenir financièrement les OSC, il n'y a pas de mécanisme formel pour l'appliquer dans la pratique. En cas d'absence d'orientation politique, les OSC ne peuvent accéder aux subventions gouvernementales qu'en passant par les ministères et départements sectoriels sur une base ad hoc au cas par cas ce qui n'est pas viable sur le long terme. L'ACHAP, un partenariat public-privé avec des donateurs internationaux, est le principal bénéficiaire des subventions émises par le Global Fund et achemine un soutien à quatre autres OSC. De nouvelles initiatives telles que le Environmental and Alcohol Levy Funds et le Global Fund offrent une aide financière limitée aux OSC.

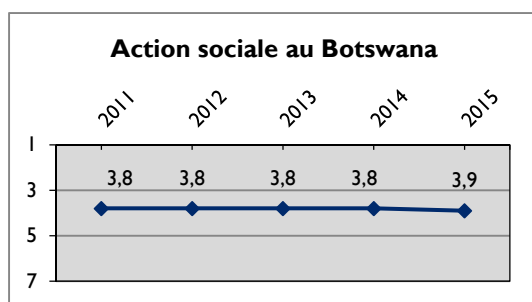
Les subventions émises par des donateurs domestiques privés et des institutions du secteur privé, tels que Debswana, Kgalagadi Breweries, la Barclays Bank, and la First National Bank, sont ad hoc et souvent isolées. Les donateurs privés soutiennent les activités humanitaires de grande envergure qui promettent une visibilité extensive. La philanthropie n'est pas très développée dans le secteur privé et il n'existe pas de plan gouvernemental incitatif clairement défini pour encourager le secteur privé à soutenir les communautés et les OSC.

Les OSC n'ont généralement pas les capacités nécessaires pour une mobilisation des ressources. En particulier, le personnel des OSC manque de compétences pour développer des propositions de financement viables.

En général, la plupart des OSC font de leur mieux en matière de reddition des comptes. Les systèmes de gestion financière sont généralement bien développés parmi les OSC nationales et internationales mais pas chez les OC. La loi exige que les OSC conduisent des audits financiers annuels et émettent des rapports auprès de leurs Bureaux d'Enregistrement respectifs. Les OSC doivent aussi rendre publics leurs rapports financiers auprès de leurs membres.

ACTION SOCIALE : 3,9

En 2015, les efforts des OSC en matière d'action sociale ont diminué. Étant donné que les OSC dépendent des subventions du gouvernement, il est difficile pour elles, voire impossible, de pointer du doigt les défaillances de celui-ci car elles craignent de perdre son soutien financier. Le travail d'action sociale de certaines OSC était, de manière similaire, compromis par la présence de représentants du gouvernement dans leurs conseils d'administration.

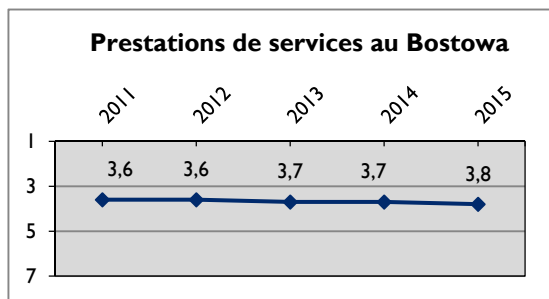


De manière générale, la coopération des OSC avec le gouvernement est restée fragmentée et négligeable ce qui leur empêche d'exercer une influence sur les politiques publiques. Par exemple, les OSC participent à la planification et à la coordination de comités relatifs à la Vision 2036 du gouvernement et au nouveau Plan National de Développement. Elles bénéficient ainsi de l'opportunité unique de pouvoir s'impliquer en tant que partenaires stratégiques du gouvernement et de garantir leur implication dans le développement socioéconomique de leur pays dans les dix à vingt prochaines années. Toutefois, les OSC n'ont pas su tirer avantage de cette opportunité et en l'absence d'une stratégie d'action sociale conjointe, elles continuent d'avoir des relations bilatérales avec le gouvernement et les partenaires de développement. De manière similaire, le BOCONGO et la Kalahari Conservation Society prennent part au haut Consultative Council, un conseil consultatif du président et du gouvernement travaillant sur des problèmes sociaux, économiques et politiques. Bien que le conseil soit une bonne plateforme d'action sociale pour les OSC, elles ne savent pas tirer entièrement profit de cette opportunité pour influencer les politiques et pratiques gouvernementales en ce qui concerne leurs activités. Il est important de noter que la représentation des OSC au conseil se fait par nomination, les OSC ne choisissent pas elles-mêmes.

En 2015, certaines OSC ont mené de grandes campagnes d'action sociale en soutien aux sous-populations qui affirmaient que leurs droits n'étaient pas respectés. Le BONELA jouait un grand rôle de défenseur pour les populations qui avaient des orientations sexuelles différentes et a gagné une affaire en justice contre le gouvernement. Ditshwaneloa a aussi joué un très grand rôle en matière de défense des droits du peuple indigène les San. Une autre voix qui se fait entendre est celle du travail organisé qui a fait pression sur le gouvernement afin d'améliorer les conditions de travail.

Les OSC et certains partenaires de développement considèrent le NGO Council comme une plateforme dysfonctionnelle, inactive et inefficace en ce qui concerne le dialogue entre les OSC et le gouvernement. Les OSC ont aussi critiqué le fait qu'il ne soit pas fait de différence claire de mandat entre le mandat du conseil et le BOCONGO, l'organisme-cadre des OSC nationales. Bien que les BOCONGO aient initié le processus pour établir le conseil, certaines personnes pensent que le BOCONGO est obsolète et a besoin de trouver un nouveau créneau stratégique s'il souhaite rester pertinent.

PRESTATIONS DE SERVICES : 3,8



La plupart des OSC du Botswana fournissent des services dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation et de la gestion des ressources naturelles communautaires. Peu d'OSC travaillent dans le domaine de la défense des droits de l'Homme et de bonnes pratiques de gouvernances. Les OSC prestataires de services prennent des allures différentes : groupes d'agriculteurs et de femmes, associations culturelles, associations professionnelles, associations funéraires ainsi que des groupes qui soutiennent les gens séropositifs.

En 2015, les prestations de services des OSC étaient compromises par un manque de financement, des ressources humaines inadéquates et l'incapacité à s'adapter aux nouvelles exigences technologiques. De nouveaux modèles concernant les prestations de services et les technologies changent le rôle des OSC en matière de prestations de services et il est de plus en plus attendu des OSC qu'elles prouvent leur efficacité et qu'elles affichent des résultats mesurables. De plus, plus de financements sont attribués pour des interventions biomédicales visant à endiguer l'épidémie de VIH/sida et moins de financements sont disponibles pour la mobilisation communautaire et le changement social, domaines dans lesquels les OSC du Botswana sont les plus actives. Ces nouveaux rôles et nouvelles attentes requièrent de nouveaux partenariats et redéfinissent les modes d'interaction des OSC. Les donateurs préfèrent travailler avec les OSC aux compétences techniques qu'avec celles qui ont des compétences générales tandis que les OSC qui n'ont pas de compétences techniques ne peuvent se concentrer que sur la mobilisation communautaire et sociale qui sont des domaines pour lesquels les financements sont en baisse.

Les OSC font de leur mieux pour garantir que leurs services répondent aux besoins des communautés et populations qu'elles servent mais leur manque de ressources financières, humaines et technologiques entravent leur utilisation d'outils de reddition sociale qui pourraient permettre aux communautés de tenir le gouvernement pour responsable concernant les prestations de services. Bien que les OSC soient en mesure de travailler avec les communautés auxquelles les agences gouvernementales ont difficilement accès, leur présence dans les zones rurales et isolées se fait de moins en moins visible, principalement à cause du manque de financements qui les a forcées à diminuer leurs interventions communautaires. De plus, les subventions gouvernementales et de donateurs déterminent en grande partie les territoires où les OSC peuvent offrir leurs services. Par exemple, les gouvernements des États-Unis et du Botswana priorisent les districts bénéficiant des activités du U.S. President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR). Les OSC et les OC souhaitant percevoir les subventions du PEPFAR doivent se déplacer vers ces districts si elles n'y sont pas déjà et elles doivent ainsi se retirer des districts dans lesquels elles exercent déjà leurs activités si ces districts ne sont pas des zones prioritaires.

Néanmoins, certaines OSC ont réussi à renforcer leurs approches en matière de prestations de services. Par exemple, en 2015, Ditshwanelo a amélioré ses services para-légaux pour les rendre plus accessibles à la jeunesse et la Botswana Family Welfare Association (BOFWA), en collaboration avec le Ministère de la Santé, s'est assurée que des services concernant la sexualité et la reproduction étaient accessibles aux groupes marginalisés tels que les travailleurs du sexe. Le conseil d'administration de BONASO a accepté d'élargir son mandat pour inclure d'autres initiatives autres que celles relatives aux VIH/sida.

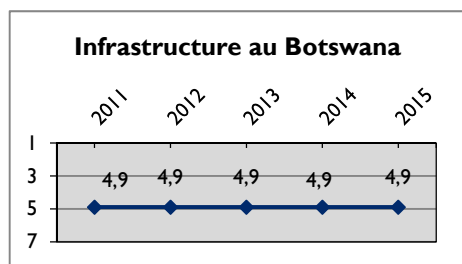
Les OSC n'essayent pas d'établir des mesures de recouvrement des coûts étant donné qu'elles reçoivent des subventions du gouvernement et de partenaires de développement ce qui leur permet de fournir des services gratuitement.

Les ministères gouvernementaux reconnaissent l'importance du rôle des OSC en matière d'élargissement de la portée et de la couverture de leurs services. Les ministères sectoriels fournissent des financements aux OSC

pour fournir des services sociaux (particulièrement en matière de protection sociale, sécurité alimentaire des ménages et des activités communautaires génératrices de revenus), une sécurité sociale communautaire (éducation sanitaire, respect des traitements et suivi des patients), et une éducation de la petite enfance.

INFRASTRUCTURE : 4,9

L'infrastructure des OSC au Botswana est restée stable en 2015. Actuellement, il n'y a pas de centres de ressources pour les OSC. Bien que le BOCONGO offre un nombre limité de services aux OSC, y compris en



matière d'action sociale, de réseau, et (en collaboration avec d'autres organisations) des formations, ceux-ci ont été réduits de manière significative à cause du manque de financements. En 2015, le BONASO a décidé de se transformer en un « centre d'excellence » ou un centre de ressources pour les OSC travaillant dans le domaine de la santé et particulièrement sur la thématique du VIH/sida.

La plupart des Organisations Intermédiaires (OI) se sont essentiellement tournées vers des organisations de financements en cascade et après avoir reçu de larges financements de la part de leur partenaire de développement, elles fournissent des financements en cascade aux OC. Par exemple, le Global Fund travaille avec l'ACHAP pour acheminer des financements à quatre organisations en charge de projets concernant le VIH/sida et l'USAID travaille avec deux OI pour soutenir l'implémentation de programmes fondés par le PEPFAR auprès des communautés. La Skillshare International achemine des subventions de la Commission Européenne pour des projets concernant les moyens de subsistance pérennes des communautés.

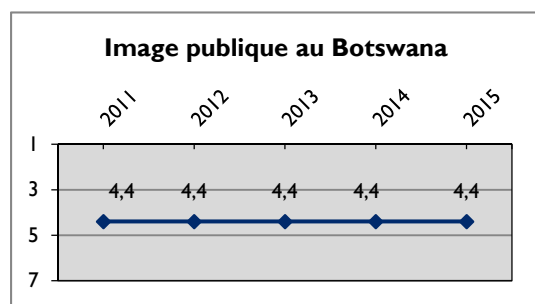
Au Botswana, tandis que plus de 87 pour cent des OSC sont affiliés à des organismes-cadres ou des réseaux, ces organisations se concentrent habituellement sur le partage de l'information. Les manques de personnel et de subventions entravent leur capacité à soutenir leurs affiliés financièrement et en matière de renforcement des compétences comme les programmes de tutorat ou la promotion d'action collective et de positions coordonnées entre les organisations membres. L'impossibilité de ces réseaux de travailler efficacement a engendré l'apparition de nouveaux réseaux, particulièrement des coalitions régionales. Par exemple, de fortes coalitions régionales existent maintenant à Maun et Chobe et le BONASO travaille par le biais de six coalitions régionales à travers le pays. Ces coalitions régionales changent l'environnement dans lequel évoluent les OSC. D'un côté, beaucoup d'organisations ont accueilli leur apparition étant donné qu'elles offrent de plus amples opportunités d'affiliation. Mais d'un autre côté, la prolifération de tant de coalitions et de réseaux a rendu plus compliqué la coordination entre les OSC. Par exemple, à l'échelle nationale, une multitude de réseaux existent et une confusion quant à « qui fait quoi » a émergé en raison du fait que leurs activités et affiliations se chevauchent. De plus, les réseaux se concurrencent en ce qui concerne les membres et les ressources même si 50 pour cent des membres affiliés ne parviennent pas à participer aux réunions annuelles des réseaux en raison de manque de financements. Un problème additionnel est que certaines organisations incluent le terme « réseau » dans leurs noms officiellement enregistrés alors qu'elles ne fonctionnent pas vraiment comme des organismes-cadres ou des réseaux. Cela contribue à la confusion générale quant à l'identité et les objectifs des réseaux.

Tandis que le gouvernement et les partenaires de développement reconnaissent que les OSC contribuent au développement du pays, ils investissent peu dans le renforcement de leurs capacités concernant leurs prestations de services. Toutefois, plusieurs organisations, y compris le CBNRM, le FHI360, et le Project Concern International (PCI) ont offert des formations de renforcement des compétences et des tutorats en 2015. Le CBNRM a renforcé les compétences des OSC impliquées dans la gestion des ressources naturelles, l'utilisation de modules standardisés créés avec le soutien du Département de la Faune et des Parcs Nationaux. Le FHI360 a soutenu des activités de renforcement des compétences pour les OSC travaillant sur la thématique du VIH/sida par le biais du projet Maatla fondé par le PEPFAR de l'USAID. Le PCI a renforcé les compétences des OSC en matière de développement communautaire, d'autonomisation des femmes, de

l'emploi de la jeunesse et d'activités génératrices de revenus. La stratégie planifiée du BONASO pour renforcer les compétences des OSC n'a pas été implémentée en 2015 à cause d'un manque de financements.

Traditionnellement, les OSC n'établissent pas de partenariats stratégiques avec le gouvernement ou le secteur privé. Elles sont importantes pour le gouvernement et les entreprises car elles jouent un rôle de véhicule en matière de prestations de services, rôle qui se termine lorsque les prestations se terminent. Toutefois, cette relation semble changer progressivement. Par exemple, les OSC commencent à établir des partenariats stratégiques avec les banques Barclays Bank, Standard Chartered Bank, First National Bank of Botswana, Debswana, and MASCOM, un fournisseur de téléphonie mobile, pour des projets de développement communautaires ayant pour cible la jeunesse et les femmes. Ces partenariats peuvent aider les OSC à bénéficier de nouvelles sources de financement, d'une assistance technique et de formations.

IMAGE PUBLIQUE : 4,4



Les OSC bénéficient de peu de couverture à la télévision locale, la radio ou les médias imprimés. Lorsque les médias ne parlent pas des OSC, ils ont tendance à se focaliser sur des événements négatifs tels que des accusations de mauvaise gestion financière, une mauvaise gouvernance et dans certains cas, des affaires portées en justice. Certains médias ont donné une image positive en se concentrant sur les succès des OSC et des OC en abordant par exemple le soutien apporté par les OSC aux orphelins et à la jeunesse en danger et leurs efforts de conservation de la Kalahari

Conservation Society Kalahari Conservation Society et de la Mokolodi Game Reserve. Ce sont souvent des relations personnelles qui permettent aux OSC d'être couvertes dans les médias.

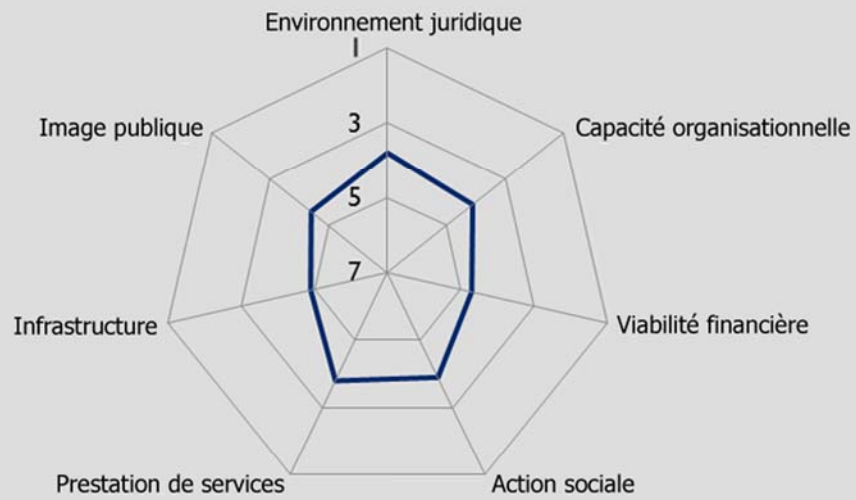
L'image publique globale des OSC au Botswana est généralement positive. Les communautés apprécient le travail des OSC et comprennent que leur manque de financements et de compétences techniques les empêchent de fournir des services efficaces. En même temps, le public est parfois sceptique en ce qui concerne les OSC, particulièrement lorsque celles-ci ont reçu une mauvaise publicité, habituellement associée à une mauvaise gestion de leurs ressources financières ou à un manque de reddition de comptes.

L'attitude du gouvernement envers les OSC oscille et varie d'un département à l'autre. La perception du secteur privé concernant les OSC est habituellement positive mais elle peut aussi varier, particulièrement lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une mauvaise publicité dans les médias. Lorsque des accusations contre les OSC émergent, même si elles sont sans fondement, le secteur privé arrête rapidement de les soutenir.

La plupart des OSC n'ont pas de programme développé en termes de relations publiques, bien que certaines organisations aient fait des efforts en matière de publicité tout au long de leurs activités.

Au Botswana, les OSC ont adopté un code de conduite en 2001. L'adoption et l'adhérence au code des organisations individuelles se font sur une base volontaire et d'autorégulation. Les OSC ont tendance à assumer que le BOCONGO a pour mission de faire en sorte que le code soit bien appliqué mais le BOCONGO n'a jamais assumé ce rôle et il n'est toujours pas évident de savoir qui l'assume. Parmi leurs obligations, il est attendu des OSC qu'elles publient des rapports annuels et les présentent à leurs membres, aux groupes d'intérêt et au gouvernement. Les rapports mettent l'accent sur l'implémentation de financements et activités planifiés.

Score de développement des OSC : Botswana



Développement des OSC

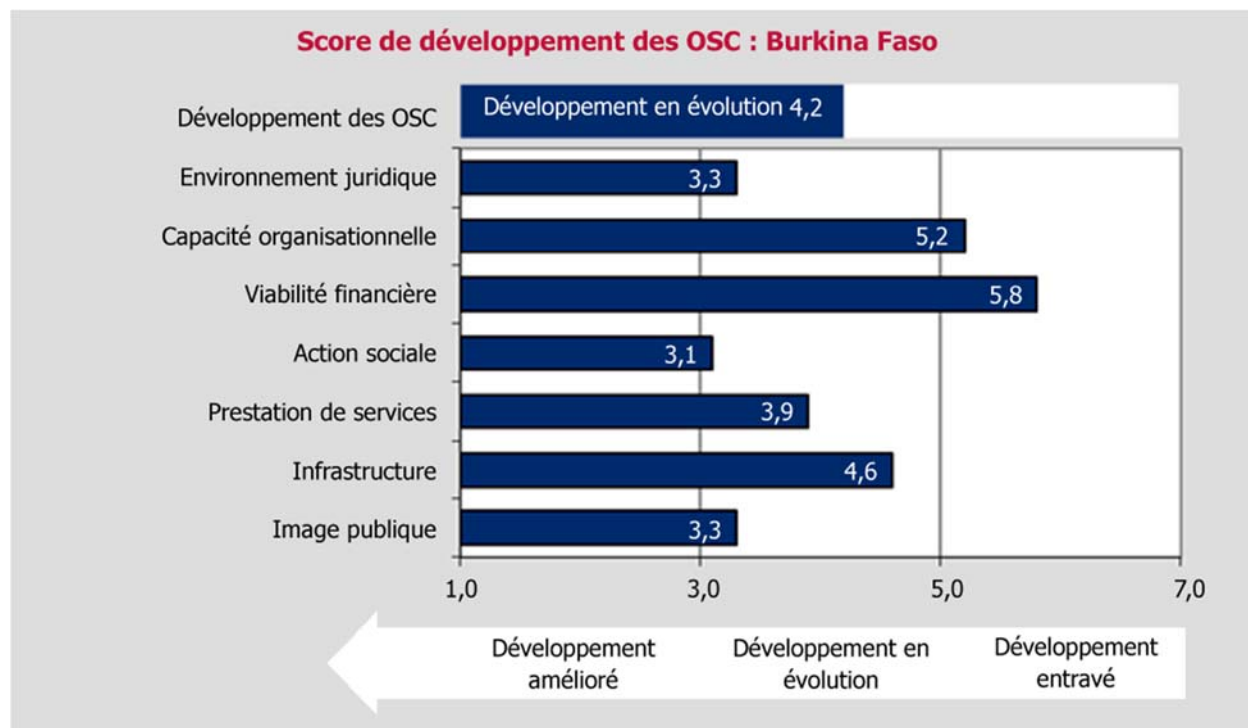
1 3 Botswana 4,2 5 7

Développement amélioré

Développement en évolution

Développement entravé

BURKINA FASO



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale :
Ouagadougou

Type de Gouvernement :
République
présidentielle

Population :
18 931 686

PIB par habitant (PPA) : \$1 700

Indice de Développement Humain : 183

Le soulèvement populaire du 30 octobre 2014 qui engendra la chute de Blaise Compaore et de ses 27 années de règne fut un évènement important qui a marqué l'année 2015. En novembre 2014, Blaise Compaore allait atteindre la limite définie constitutionnellement de son droit à être président. Avec l'aide de ses partisans, il conçut un plan pour modifier la constitution pour supprimer l'article 37 sur la limite des mandats présidentiels. L'initiative fut établie le 21 octobre 2014 dans un climat sociopolitique volatile où



l'opposition politique bénéficiait de soutien et était prête à empêcher l'ancien président de violer les principes démocratiques. Les manifestations et les réunions ont rassemblé de larges foules. Le 30 octobre 2014, le jour du vote sur la modification de la constitution, la foule s'est emparée du parlement et y a mis le feu ainsi qu'à d'autres bâtiments ce qui a engendré la résignation du président et son exil.

Cela marqua un évènement important pour les OSC étant donné que de nouveaux types d'acteurs et de nouveaux rôles en matière de défense des droits de l'Homme et des principes démocratiques sont apparus.

Depuis le début de la Quatrième République en 1991, le nombre d'OSC a augmenté de manière significative dû en grande partie au cadre juridique libéral. Depuis 2013, 2000 associations apparaissent chaque année. De manière générale, les OSC traditionnelles impliquées dans la défense des droits de l'Homme et le développement ont contribué à la promotion de la démocratie et à la création d'un état de droit et étaient au premier plan lorsqu'il s'agissait de promouvoir un changement politique en 2015. Certaines OSC ont soutenu le gouvernement transitoire pour établir de nouvelles institutions telles que le National Council for the Transition et la Commission for National Reconciliation and Reforms.

Comparée au régime précédent, l'attitude du gouvernement transitoire envers les OSC était différente. Les relations entre l'ancien régime et les OSC étaient complexes et définies par un cadre juridique favorable, des activités relativement opaques et une relation paternelle avec certaines OSC qui agissaient comme des porte-paroles du gouvernement. Réciproquement, certains membres officiels du gouvernement transitoire ont utilisé les OSC pour diffuser leurs messages contre l'ancien gouvernement. Les nouvelles OSC apparues dans ce climat étaient en opposition directe contre ces OSC traditionnelles.

La transition au Burkina Faso était caractérisée par une instabilité relative et des tensions sociales ce qui a affecté les investissements dans le pays et son économie. Cela a, à son tour, eu un impact sur les subventions disponibles pour les OSC compromettant leurs chances de survie. Les financements dans le secteur des OSC sont déjà entravés par une large partie de l'aide au développement allant à l'état sous forme de soutien budgétaire et dont les OSC ne profitent pas.

Au Burkina Faso, les OSC interviennent dans tous les domaines. Elles sont aussi représentées dans toutes les régions du pays avec une présence particulièrement importante dans les zones urbaines. Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure (MATDSI) en charge des citoyens et des droits associatifs a prévu de recenser les OSC et de créer une base de données en 2010. Le nombre d'OSC dans tout le pays a été estimé à 10 000. Le succès de cette opération réside dans la simplification des procédures de déclaration et l'existence de statistiques nationales fiables mais partielles concernant le secteur. Le MATDSI n'a des données que pour les OSC enregistrées à Ouagadougou sans être capable de les recadrer à l'échelle locale.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,3

L'environnement juridique est favorable aux OSC. Premièrement, l'Article 2 de la Constitution du Burkina Faso (1991) garantit la liberté d'association ce qui comprend la liberté de créer une association et de participer librement aux activités associatives. La Loi 10/92 du 15 décembre 1992 et la Loi No. 064 – 2015/CNT du 20 octobre 2015 sur la liberté d'association renforce l'Article 2 de la Constitution et régit la création des associations. De manière spécifique, la première phrase de l'Article 4 de la loi est : « Les associations se forment librement et sans autorisation administrative préalable. » Ainsi, beaucoup d'OSC existent. Toutefois, pour obtenir le statut légal, les autorités de supervision doivent reconnaître cette OSC. Pendant la transition politique de 2015, la loi 064-2015 du 30 octobre 2015 a été adoptée pour modifier la Loi 10/92 qui régissait les OSC depuis 1992.

Il n'y a pas de distinction légale entre les associations, OSC et ONG. Comme mentionné ci-dessus, les organisations peuvent être créées et mener des activités sans autorisations gouvernementales préalables. Toutefois, cela engendre une large palette d'organisations formelles et informelles. Par exemple, l'Alliance pour la Défense de la Patrie et le Balai Citoyen de Bobo Dioulasso sont des OSC mais ne sont pas des associations étant donné le fait qu'elles ne sont pas enregistrées formellement. Néanmoins, en dépit du manque de reconnaissance légale de ces groupes, ils ont joué un rôle important lors des soulèvements populaires en 2014 et lors de la transition politique de 2015. Les associations sont des OSC qui sont reconnues légalement par le gouvernement. Les ONG sont des associations qui ont un accord avec le gouvernement ce qui leur permet de bénéficier d'une exemption de taxes. La Loi 064-2015 du 30 octobre 2015 n'a pas fondamentalement changé ces distinctions et elle définit les trois catégories suivantes : associations, ONG et syndicats.

Ces associations ne peuvent pas accéder aux financements publics à l'échelle fédérale et locale. Il existe des cadres spécifiques au sein desquels les financements publics sont accordés à des associations spécialisées, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau. Les ONG implémentent des contrats avec les ministères sectoriels pour lesquels elles sont considérées comme des entreprises privées pour des raisons fiscales. Ces contrats aident les OSC à financer leurs dépenses opérationnelles. Le rapport de CIVICUS et du Civil Society Organizations for Development Network (RESOCIDE) de 2014 sur le secteur de la société civile au Burkina Faso indique qu'il n'existe pas de système de taxation formel pour les OSC. Aucun instrument juridique spécifique ne régit la taxation des OSC bien que les OSC bénéficient en pratique d'exemptions de taxes pour certaines activités et certains achats.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,2

La majorité des OSC au Burkina Faso ont une faible capacité organisationnelle en ce qui concerne la structure et les aspects fonctionnels en termes de personnel, d'espace de bureau et de logistique. Certaines OSC humanitaires et de développement, particulièrement celles qui sont internationales, ont de meilleures capacités organisationnelles ce qui leur permet de mener à bien leurs objectifs de manière plus consistante.

Il y a une différence de niveau en termes de capacité organisationnelle entre les ONG et les associations. Tandis que les ONG, lorsqu'elles sont enregistrées au Burkina Faso, bénéficient de ressources considérables, les associations sont habituellement composées de groupes de citoyens qui ont un même objectif. En général, elles ont peu de ressources et dépendent de volontaires et du dévouement d'un petit nombre de membres. Ces types d'organisation font régulièrement face à des crises de leadership qui entraînent souvent leur dissolution. La plupart des OSC, qu'elles soient ou non officiellement reconnues par le gouvernement, travaillent de manière sporadique en répondant à des besoins immédiats plutôt qu'en se conformant à un plan stratégique sur le long terme. Peu d'OSC ont une structure organisationnelle stable qui leur permet de fonctionner avec des corps actifs, du personnel permanent, de l'équipement de bureau adéquat et un siège social.

La gouvernance au sein des associations est marquée par un manque de roulement dans la direction. Le modèle du volontariat privilégie le rôle des individus à celui des structures et fonctions organisationnelles. Donc, beaucoup d'OSC dépendent des individus qui dirigent l'organisation depuis longtemps. Les changements dans la direction des OSC ont souvent engendré la disparition de celles-ci.

Les méthodes de communication restent embryonnaires dans le secteur de la société civile au Burkina Faso. Peu d'associations disposent de moyens de communication efficaces comme des outils tels qu'Internet ou les réseaux sociaux.

Une grande proportion du secteur des OSC au Burkina Faso est caractérisée par un manque de professionnalisation et de spécialisation. Bien que les OSC définissent des objectifs précis lors de leur création, la plupart d'entre elles finissent par essayer de chercher des financements partout où elles le peuvent quelle que soit la provenance de ceux-ci. En effet, les OSC se focalisent sur les priorités et objectifs indiqués par les donateurs au dépend de leur objectif organisationnel. Par exemple, lors des élections, beaucoup de financements ont pour objectif la surveillance de celles-ci. Ainsi, les OSC qui travaillent dans les domaines du droit des enfants ou de l'agriculture se retrouvent impliquées dans le processus de surveillance des élections pour avoir accès à des financements.

En 2015, il y avait une polarisation dans le secteur des OSC entre les OSC traditionnelles qui existent depuis des décennies et les nouvelles qui sont apparues lors du contexte politique spécifique de 2015 autour des élections contentieuses. Le soulèvement populaire d'octobre 2014 a vu apparaître des mouvements spécifiques sur la scène publique. Ces nouvelles OSC sont souvent affiliées avec des groupes politiques et certaines d'entre elles ont dirigé leurs efforts pour renverser le Président Blaise Compaore. De nouvelles coalitions d'OSC ont été créées, particulièrement celles agissant afin de soutenir la transition. Beaucoup d'entre elles ont reçu des financements pour surveiller les élections sans avoir de plan stratégique.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,8

Très peu d'OSC ont des systèmes financièrement viables. La majorité des OSC ne sont, de ce fait, pas viables financièrement. Elles survivent grâce à des financements provenant de donateurs internationaux tels que les ambassades et les institutions internationales. Sans ces financements, les OSC devraient considérablement réduire voire arrêter leurs activités.

Les sources locales de financement sont quasiment inexistantes et sont loin d'être suffisantes pour soutenir les OSC. Depuis 2009, les OSC font pression pour que des financements publics soient alloués au secteur de la société civile. Le gouvernement a par la suite reconnu, pendant la National Strategy for Accelerated Economic Growth and Sustainable Development (SCADD), qu'il devrait allouer plus de financements au secteur. Toutefois, cela n'a eu aucun effet concret. Ainsi, aucun financement ou aucune politique n'existe à l'heure actuelle.

La philanthropie est restreinte et limitée au Burkina Faso. Pendant l'ancien régime, les entreprises accordaient des subventions aux OSC qui étaient de facto des représentantes du gouvernement. Les programmes de responsabilité sociale des entreprises (CSR) qui formalisent et promeuvent le soutien des entreprises aux OSC sont embryonnaires et n'existent que dans le secteur minier. Des partenariats entre les OSC et le secteur privé peuvent aussi présenter des risques quant à l'autonomie des OSC. Par exemple, les entreprises accordent des financements aux OSC en échange de publicité ou de soutien à des causes que l'entreprise défend (par exemple les entreprises de tabac ou d'alcool).

Les mécanismes qui permettent d'améliorer la viabilité financière des OSC sont rares. Peu d'OSC génèrent des revenus stables grâce à leurs productions intellectuelles ou artistiques qui pourraient les aider à financer leurs activités. Elles sont complètement dépendantes des sources de financement internationales. De plus, rares sont les membres d'OSC qui payent des cotisations. Les OSC qui implémentent des programmes de financement par des donateurs sont sujettes à des audits financiers. Les OSC ne publient pas de rapports financiers.

ACTION SOCIALE : 3,1

Il existe une volonté politique quant à la participation de la société civile au processus décisionnel politique. Les partenariats du gouvernement du Burkina Faso avec des acteurs internationaux l'ont poussé à adopter des pratiques participatives au sein de ses structures. Il existe des fondations légales importantes en faveur de la participation de la société civile telles que la Constitution, le code général des collectivités territoriales et les dispositions du SCADD.

Les OSC du Burkina Faso ont prouvé leur capacité à répondre aux besoins et aux intérêts des communautés par le biais de campagnes d'action sociale. Toutefois, cette dimension présente encore des déficiences considérables. Les autorités gouvernementales perçoivent l'action sociale des OSC comme un outil d'opposition politique ce qui a un impact sur le nombre de personnes qui s'impliquent dans cette activité. Un autre problème réside dans le manque de connaissances de beaucoup d'acteurs des OSC concernant les techniques de défense. L'action sociale dépend grandement de moyens financiers qui sont limités comme cela est mentionné ci-dessus. Ainsi, les organisations qui ont des ressources financières plus importantes sont aussi les plus compétentes et les plus actives dans leurs efforts en matière d'action sociale. Une limite supplémentaire est que le lien entre les institutions de recherche et les groupes d'action sociale est faible. En raison de leur dépendance au travail volontaire, beaucoup d'OSC ne parviennent pas à effectuer des recherches fondées sur des données probantes pour soutenir leurs initiatives d'action sociale.

Les OSC capables de mener des campagnes d'action sociale sont celles qui ont des moyens d'exploitation suffisants et des outils de planification. Les initiatives d'action sociale exigent des ressources pour les conférences, la communication par le biais des médias et parfois des experts pour préparer des documents. Il y eut plusieurs exemples de campagnes semblables en 2015. La Coalition for Monitoring Elections and Transition (COSTE) a, pendant la transition politique, organisé six conférences de presse portant sur divers

sujets tels que, entre autres, la commission nationale de réconciliation et des réformes ou la révision de la constitution.

En 2015, les OSC étaient capables de se rassembler autour d'intérêts communs, y compris la création de plateformes d'OSC pour la surveillance de la transition politique et des élections. Le RESOCIDE était une initiative lancée par certains de ces groupes tels que COSTE et le Citizen Initiatives for Election Monitoring (ICODE). Plusieurs initiatives ont rassemblé plus d'une centaine d'OSC autour de la surveillance du processus électoral. Par exemple, grâce au support de la National Democratic Institution, de la National Endowment for Democracy, et de l'United States Agency for International Development, l'ICODE a réalisé une vaste mission d'observation des élections présidentielles et législatives le 29 novembre 2015. RESOCIDE a aussi lancé COSTE qui pendant les premiers mois a engendré une vaste campagne d'action sociale. Le travail d'action social s'est aussi amélioré en termes de surveillance par les citoyens des politiques par le biais du Center for Citizen Monitoring of Public Policies (CDCAP) qui promouvaient l'engagement citoyen depuis plusieurs années.

L'action sociale dans un contexte formel produit de meilleurs résultats. Les OSC sont représentées à l'examen annuel du SCADD où elles sont autorisées à exprimer leurs opinions et leurs inquiétudes. À travers cette présence, le gouvernement a reconnu que les OSC avaient besoin de financements publics ainsi que le besoin d'intégrer les succès des OSC dans les rapports de performance du gouvernement. Avec ce processus politique formel, une pression et des mécanismes s'ensuivent concernant la reddition de comptes ce qui encouragent les leaders politiques à prendre des mesures.

Il est aussi intéressant de souligner le travail du Center for Democratic Governance et de la Tocsin Association, qui démarra en 2012, en termes d'action sociale qui vise à promouvoir le droit de vote au sein de la diaspora du Burkina Faso. Le droit de vote de la diaspora n'a pas encore été accepté mais ces groupes continuent de faire pression pour y parvenir. Le Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales (SPONG) a défendu une loi sur la sécurité sociale en 2015. Plusieurs OSC, y compris le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) a défendu les candidats indépendants aux élections municipales et législatives au cours d'une longue campagne. Plusieurs OSC ont été mobilisées et cela a engendré une nouvelle loi électorale qui a été votée le 7 avril 2015.

Les OSC spécialisées dans les thèmes de l'eau et des problèmes sanitaires ont réussi à faire inscrire ces problèmes dans l'Article 18 de la nouvelle constitution qui doit encore être validée par le conseil constitutionnel. La loi de 2009 sur l'égalité des sexes a été incluse dans le code électoral de 2015 suite aux plans d'action des OSC. Le Land Tenure Research and Action Group et des associations de femmes soutenus par les autorités traditionnelles ont fait pression pour que les femmes aient le droit d'accéder à et de posséder des terres.

Des donateurs internationaux sont les principaux financeurs de ces initiatives sociales. Certains mouvements collectifs existent tels que le SPONG, le Centre de Suivi et d'Analyses Citoyens des Politiques Publiques (CDCAP), le Réseau Africain pour la Jeunesse (RAJ), et le Conseil National des OSC (CNOOSC) concernant la révision de la Loi sur la Liberté d'Association (2013). En 2015, le Conseil National pour la Transition et le parlement en intérim a révisé et adopté la Loi sur la Liberté d'Association. Le Comité des Affaires Générales et des droits de l'Homme a invité des OSC à réviser le projet de loi qui doit réitérer les demandes exprimées par la société civile depuis 2009.

Le rôle important que les OSC ont joué pendant la transition politique au Burkina Faso leur a permis d'établir des relations privilégiées avec les autorités de la transition ce qui leur a permis de bénéficier d'opportunités pour influencer le pouvoir décisionnel en 2015.

PRESTATIONS DE SERVICES : 3,9

La fourniture de biens et services est une mission centrale dans le secteur des OSC, particulièrement au sein des ONG humanitaires et de développement. Les ONG internationales à but humanitaire et les associations fournissent aussi des services aux populations les plus vulnérables. Réciproquement, les OSC qui travaillent dans le domaine de la défense des droits de l'Homme, à cause d'un manque de ressources, ne sont pas capables d'atteindre leurs objectifs en matière de promotion et de protection des droits. Fournir une assistance juridique aux citoyens est l'une des composantes essentielles du travail des OSC au Burkina Faso.

L'ensemble de données, permettant de déterminer l'efficacité des prestations de services des OSC auprès du public, est insuffisant. Toutefois, leurs actions ont une grande signification pour la promotion de la solidarité. Dans plusieurs zones isolées, les OSC constituent la source primaire de soutien aux populations qui se trouvent dans des situations extrêmes et précaires (famines, inondations et sécheresses). Par exemple, les populations qui vivent dans le nord reçoivent régulièrement des nécessités de base de la part des agences des Nations Unies. Les programmes alimentaires dans les écoles sont également régulièrement menés par les services du Secours Catholique ou de la Croix Rouge.

Les organisations membres du SPONG sont de nature humanitaire et fournissent des services aux populations vulnérables. L'Organisation Catholique pour le Développement Social (OCADES) distribue également de la nourriture et des biens agricoles aux fermiers pendant les périodes de famine. Des organisations de micro-crédit soutiennent également des activités génératrices de revenus pour les femmes à la campagne. L'Association de Développement Nahouri est spécialisée dans l'accompagnement des femmes à la campagne dans le cadre de ses activités.

Les OSC ont prouvé leurs compétences en termes d'assistance aux populations afin de leur permettre de s'adapter à la volatilité météorologique ou aux conditions socioéconomiques. Ces organisations ont sensibilisé les populations en ce qui concerne le planning familial et les pratiques agricoles pour qu'elles puissent mieux mitiger les conséquences des crises environnementales ou économiques. Les communautés reconnaissent et apprécient le soutien des OSC. La Croix Rouge est connue pour sa réactivité et ses aides humanitaires (tentes, céréales, thé) suivant des catastrophes naturelles. WaterAid est bien vue pour son soutien lors de la construction de latrines et pour avoir apporté de l'eau potable. Des comités communautaires existent pour gérer les relations entre les communautés et les OSC et ONG.

Certaines OSC disséminent des publications qui émanent de séminaires sur l'analyse de la stratégie pour une croissance économique accélérée et le développement durable. Ces publications, toutefois, ne génèrent pas de profit pour les OSC.

Le gouvernement reconnaît la valeur des prestations de services des OSC, particulièrement à l'échelle locale. Le gouvernement du Burkina Faso a récompensé plusieurs OSC à la fin de l'année 2015 pour leur soutien aux communautés. Beaucoup d'entre elles étaient des OSC actives pendant la transition telle que Citizen Advocates et Red Movement.

Certains financements publics ont lieu pour les prestations de services des OSC. Toutefois, les modalités des contrats, souvent, ne sont pas appropriées. Par exemple, ces contrats sont similaires à ceux que les entreprises reçoivent parfois de la part du gouvernement. Dans le cadre de ces contrats, les revenus sont sujets aux taxes et sont souvent retardés.

INFRASTRUCTURE : 4,6

La société civile du Burkina Faso est importante avec des milliers d'associations et d'ONG inégalement réparties à travers le pays. Trois quart des OSC sont situées dans les plus grandes villes Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Les ONG sont habituellement présentes dans des zones plus rurales où elles peuvent directement servir les populations.

Le secteur des OSC est plus composé d'associations individuelles que de groupements (coalitions, plateformes et coopératives). Les actions collectives sont rares. Il y a, toutefois, des réseaux et des coopératives solides tels que SPONG et la confédération paysanne qui représentent les fermiers dans les secteurs de l'agriculture et du développement. Les principaux efforts visant à unifier une organisation pour les OSC ont eu des résultats mitigés. Le Conseil National des OSC (CNOSC) a été établi en 2010 mais sa représentativité demeure un défi. Il y a aussi eu des groupes de coordination nationale créés en 2015 ce qui porte à confusion au sein du secteur des OSC.

Les organisations locales accordent rarement des subventions aux OSC. Les entreprises s'impliquent peu à peu et prennent plus de responsabilités sociales et commerciales. Lorsqu'elles existent, les initiatives des CSR ont tendance à avoir un objectif publicitaire ou communicationnel avec des subventions allant directement aux bénéficiaires au lieu de transiter par les OSC. Le CSR, dans le secteur minier, est devenu de plus en plus dynamique au cours des deux dernières années. Les OSC qui ont les moyens forment les OSC locales à la gouvernance non lucrative pour améliorer leurs performances mais leur expertise est limitée en comparaison aux besoins.

En 2015, il n'y avait pas d'interface parmi le gouvernement, les OSC, et le secteur privé. Ce type de cadre consultatif existait par le passé avec le Projet de Renforcement des Capacités (PARECAP) et avait comme effet significatif de renforcer la compréhension de divers acteurs sur leurs rôles respectifs dans le cadre du développement du pays. Le Fonds Africain de Renforcement des Compétences a financé ce projet en accordant des subventions aux gouvernements africains à leur demande. Le Burkina Faso, après la première phase du PARECAP, n'a pas renouvelé sa demande et le projet est depuis clos.

IMAGE PUBLIQUE : 3,3

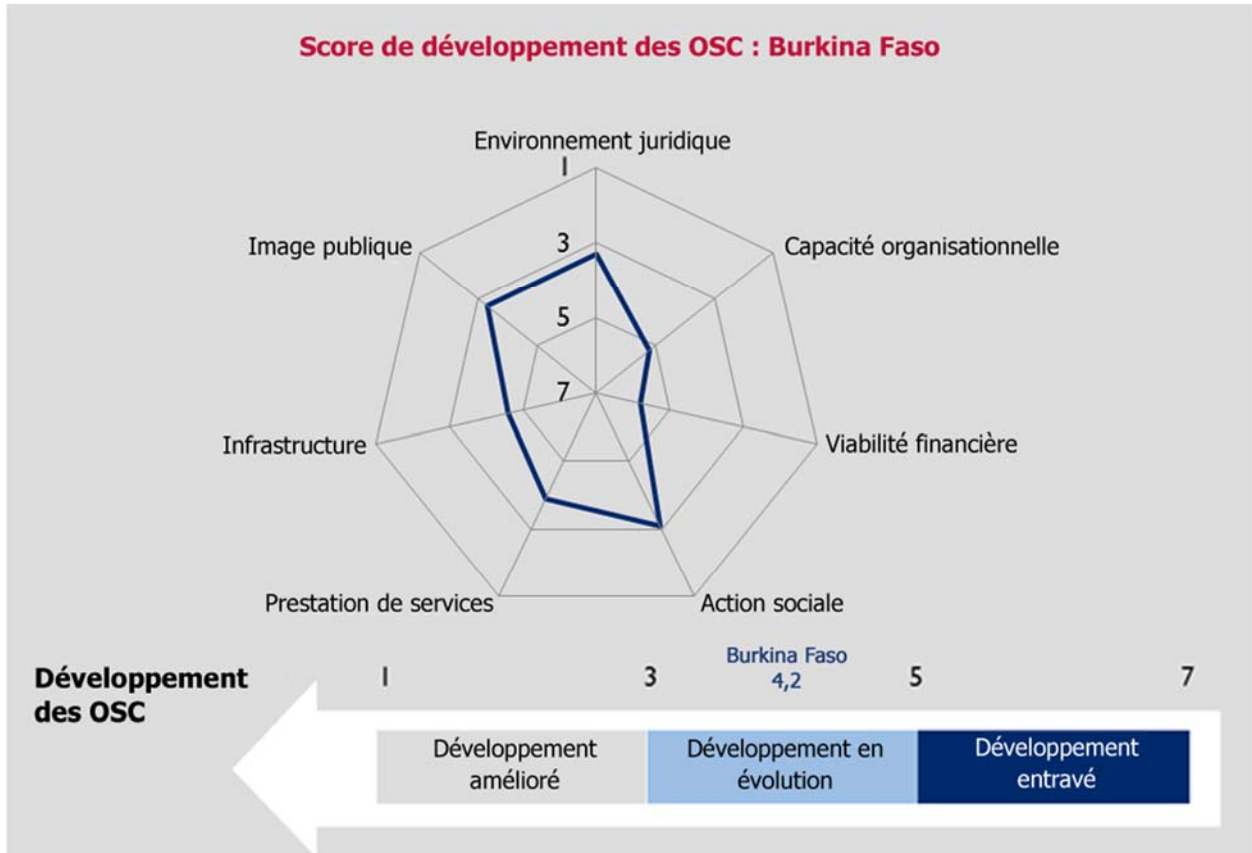
En 2015, l'image publique des OSC était mitigée. On attribue aux OSC le mérite pour avoir terminé la fin de vingt-sept ans de régime grâce à ses efforts pour empêcher l'ancien président de modifier la constitution. Le secteur de la société civile au Burkina Faso est sorti victorieux de cette crise politique et apparaît comme un défenseur de la démocratie. Cette image de défenseuses de la justice qu'ont les OSC a été renforcée lorsqu'elles ont, avec succès, dénoncé la présence de leaders de l'ancien régime dans le gouvernement transitoire. Les OSC ont été récompensées par les autorités et les organisations régionales telles que le West African Human Rights Defenders Network. Toutefois, peu de temps après, la participation des OSC au gouvernement en transition a nui à leur crédibilité et terni leur image en tant qu'arbitres impartiaux. La controverse existante autour des frais du Conseil National de Transition marqua aussi un important moment de déclin de la crédibilité des OSC qui étaient perçues comme impliquées dans les affaires politiques. Les nouveaux députés se sont attribué des salaires excessifs. Ainsi, les rapports dans les médias et même les manifestations ont forcé le Conseil National de Transition à baisser les niveaux de salaire considérés comme trop haut par le public.

La transition politique et le rôle qu'ont joué les OSC a aussi exposé à la lumière du jour leur rôle essentiel en matière de promotion de la démocratie et de la construction d'un état de droit. Ainsi, de plus en plus de gens s'impliquent dans la vie associative et l'établissement de comités locaux d'OSC a augmenté dans les quartiers.

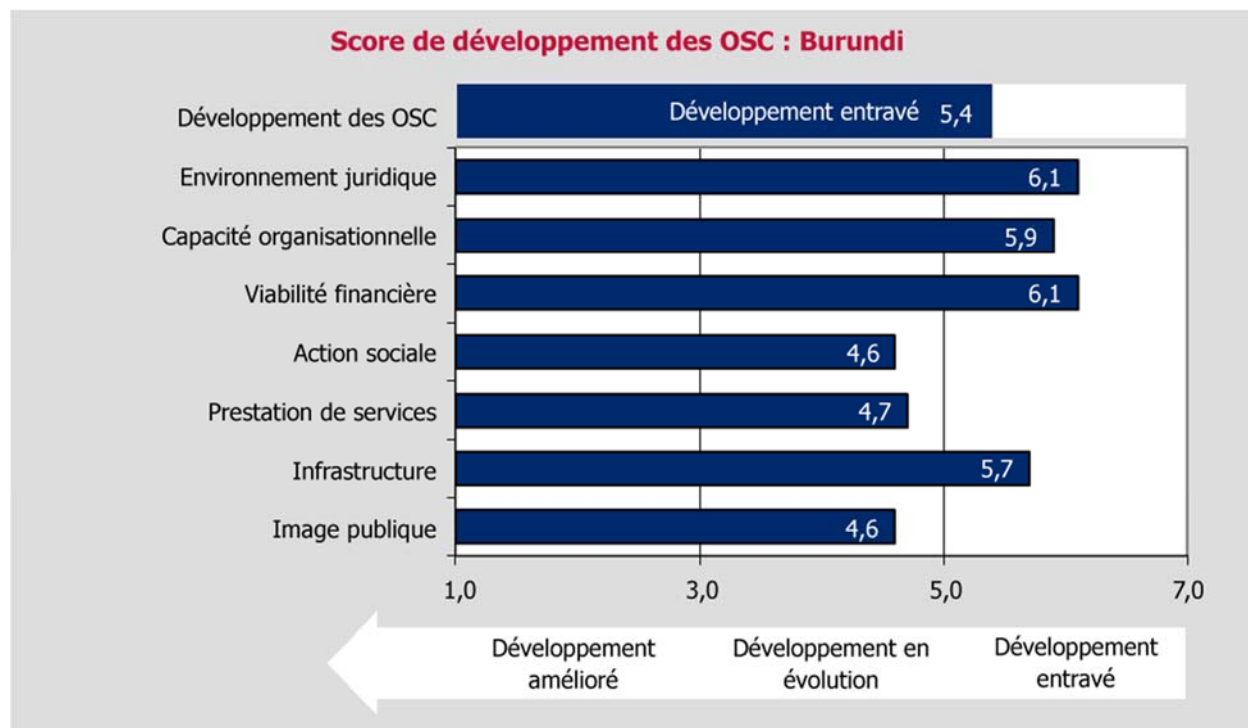
Le gouvernement transitoire a une perception bien définie de la société civile qu'il voit comme un acteur politique important soutenant ses objectifs. Un nouveau groupe d'OSC a offert directement et explicitement son soutien au gouvernement transitoire. Le gouvernement n'a pas accordé autant d'attention aux autres OSC qui n'ont pas adopté une attitude aussi partisane.

Le secteur privé s'implique rarement lorsqu'il s'agit de soutenir les OSC. Un groupe d'OSC soutenant la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier a lancé une compétition ouverte aux entreprises minières.

Parmi les OSC, l'autorégulation existe de deux façons. Il y a un code de bonne conduite que les OSC ont adopté en 2010. Il sert de guide moral pour les actions de la société civile. Le second mécanisme est défini par les régulations internes de chaque organisation établies à leur création.



BURUNDI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,4

Faits relatifs au pays

Capitale : Bujumbura

Type de gouvernement :
République

Population :
10 742 276

PIB par habitant (PPA) : \$800

Indice de Développement Humain : 184

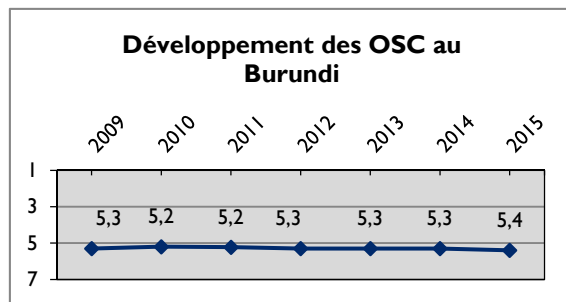
Le climat politique du Burundi fut marqué par le processus électoral controversé des élections qui fut particulièrement violent dans la capital, Bujumbura. Les élections ont eu lieu le 21 juillet 2015. La raison de cette crise trouve ses sources dans les interprétations divergentes parmi les citoyens du Burundi de la Constitution et de ses implications concernant la légalité de la candidature de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat présidentiel. Les partis de l'opposition et les candidats ont boycotté les élections. Avec



quelques partenaires internationaux, ils ont dénoncé les irrégularités du processus des élections. Le climat politique fut aussi marqué par la résignation du Vice-Président de la Cour Constitutionnelle et de deux commissionnaires de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ainsi que les déclarations du fondateur du parti au pouvoir s'opposant à la candidature de Nkurunziza. Les désaccords autour d'un potentiel troisième mandat de Nkurunziza n'ont trouvé aucune solution et ont entravé le dialogue politique de manière considérable malgré les efforts des partenaires internationaux.

Des manifestations ont eu lieu suivant une déclaration annonçant que Nkurunziza pourrait être candidat pour un troisième mandat ce qui a engendré une escalade des violences avec l'apparition de troupes armées. Il y eut

des incidents mortels parmi les manifestants, les observateurs pacifiques et la police. Le Président de l'Association du Burundi pour la Protection des Droits de l'Homme et des Personnes Détenues (APRODH), une figure emblématique du secteur de la société civile au Burundi a été la victime d'une tentative d'assassinat et a dû être évacuée pour recevoir des soins médicaux. D'autres leaders d'OSC ont quitté le pays craignant pour leur vie.



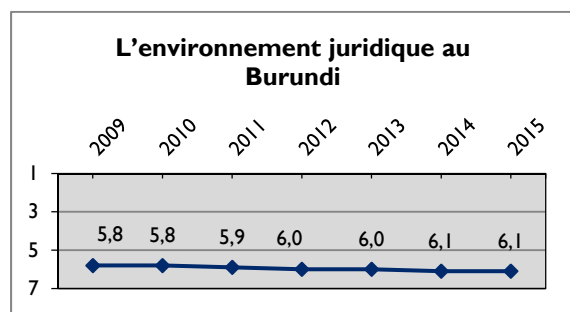
Un coup d'état raté a aussi eu lieu et a engendré la demande d'asile de 200 citoyens du Burundi à l'étranger. L'utilisation d'armes à feu contre les civils et les attaques à main armée dans les banques ont aussi augmenté. Un groupe de jeunes personnes affilié au parti au pouvoir se dénommant les Imbonerakure ont commis des actes de violences en totale impunité. En 2015, le mandat législatif a pris fin et a été remplacé par un nouvel ensemble d'institutions dans un contexte marqué par des manifestations, de la répression et un dialogue politique déficient.

En 2015, le démantèlement des médias indépendants et les suspicions du gouvernement envers les OSC travaillant pour une bonne gouvernance et la défense des droits de l'Homme ont aussi entravé le secteur de la société civile.

La nouvelle loi sur les organisations à but non-lucratif a été annoncée en 2013 mais n'a pas encore été instaurée. De plus, la déclaration du président concernant la révision du cadre juridique pour les organisations à but non-lucratif a engendré des craintes quant à une restriction possible des libertés civiles, particulièrement en ce qui concerne le droit d'enregistrement et la gestion de ces organisations sans ingérence des autorités gouvernementales.

La capacité organisationnelle et la viabilité financière des OSC n'ont pas considérablement changé et restent un défi pour la société civile. Toutefois, les OSC continuent d'offrir des biens et des services qui répondent aux besoins des populations locales. Certaines organisations de la société civile ont participé à la surveillance des élections. D'autres ont travaillé dans des domaines tels que la défense des droits de l'Homme, l'action sociale et le développement. Le nombre d'OSC a augmenté avec la création de nouvelles OSC. En 2015, il y avait approximativement 6700 OSC au Burundi, en comptant les organisations enregistrées et les organisations informelles. De manière générale, les OSC ont gardé une image publique positive mais il a été considéré que certaines d'entre elles servaient les partis de l'opposition. Une dizaine d'associations ont été suspendues temporairement par le Ministère de l'Intérieur et de l'Éducation Patriotique pour leur implication dans les manifestations d'avril 2015. Les comptes bancaires d'autres OSC ont été gelés.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,1



Le contexte juridique pour les OSC du Burundi n'a pas beaucoup changé depuis 2014. Toutefois, étant donné les ingérences bien documentées du gouvernement dans les activités des OSC, l'environnement juridique demeure restreint pour les OSC. Par exemple, l'Avocat Général a gelé les comptes de dix-sept OSC sans jugement formel. De plus, le Ministre de l'Intérieur a suspendu dix organisations sans fondement légal pour appuyer cette décision.

À part ces événements, le contexte juridique demeure inadéquat pour les coalitions, plateformes, coopératives et réseaux d'OSC. La Loi/Décret No. 1/11 du 18 avril 1990 reste le document principal régissant les activités des OSC. Le président a menacé de changer la loi de manière drastique au détriment des OSC. Il a fait cette déclaration après le coup d'état raté du 13 mai 2015 et l'a réitérée lors de son message à la nation le 31

décembre 2015. Depuis 2014, la Loi No. 01/31 du 31 décembre 2014 fournit un cadre juridique pour les églises et autres associations religieuses au Burundi.

En termes d'activités, il est facile pour les OSC d'obtenir un statut légal et de travailler dans la légalité en moins de deux mois même s'il n'y a pas de texte juridique spécifique concernant l'enregistrement des OSC. Le Décret No. 1/11 du 18 avril 1992 ne limite pas les activités que les OSC peuvent mener. Chaque organisation a son propre plan d'action et mobilise des ressources pour l'implémenter. Néanmoins, avec le climat actuel, le débat public est restreint. Certaines organisations qui sont actives dans les domaines des bonnes pratiques de gouvernance et de la défense des droits de l'Homme ont été suspendues par le Ministère de l'Intérieur et l'Éducation Patriotique. Parmi ces organisations, on comptait l'Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des Personnes Détenues (APRODH), le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE), le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC), l'Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture (ACAT), la Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme (SPPDF), l'Amicale des Militaires en Non Activité (AMINA), Fontaine Isoko, Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM), le Réseau des Citoyens Probes (RCP), la Maison Shaloom, la Ligue Iteka, l'Association pour Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (AREDDHO), Biraturaba, l'Association des Avocats Catholiques (AJC), le Syndicat des Enseignants (STEB), l'Observatoire d'Action Gouvernementale (OAG) et la Radio Publique Afrique (RPA). En fait, l'indépendance opérationnelle a été perturbée. La suspension des organisations susmentionnées constitue une ingérence considérable de la part du Ministère de l'Intérieur dans les activités des OSC. En même temps, le ministère continue de s'immiscer dans les affaires politiques des partis de l'opposition.

Certaines OSC ont fait face à des difficultés à travailler dans ce climat politique marqué par l'instabilité qui a commencé en avril 2015. Certaines organisations ont été harcelées par les autorités gouvernementales. Toutefois, les OSC sont toujours protégées et ne peuvent être dissoutes par le gouvernement. Seule une décision de la Cour Administrative peut dissoudre une OSC. Toutefois, le Ministère de l'Intérieur et l'Éducation Patriotique et le président ont exprimé publiquement leur intention de dissoudre les OSC même si tout acte s'appuyant sur ces propos constituait une violation des lois régissant les OSC. En général, les OSC craignent les tendances récentes du gouvernement à prendre des décisions unilatéralement et à modifier ou à créer des lois sans débat ou consultation avec les acteurs concernés.

La Loi No. 1/25 du 5 décembre 2013, régissant les manifestations publiques reste un fardeau pour les libertés civiles. Elle exige que ceux qui organisent une manifestation publique obtiennent l'autorisation du gouvernement qui a le droit de rejeter une demande sans raison valable. Avant cette loi, les OSC n'avaient qu'à informer le gouvernement et n'avaient pas besoin d'obtenir son autorisation.

Les OSC sont autorisées à générer des revenus et à divulguer leurs sources de revenus, y compris les contributions des membres, les donations et les frais pour leurs services. Les OSC peuvent avoir recours à des techniques de concurrence à l'échelle locale et nationale. Toutefois, pour ce faire, elles doivent être enregistrées auprès du Ministère du Commerce. Les OSC peuvent recevoir des subventions provenant de programmes d'eau et d'assainissement dans le cadre desquels elles agissent en tant qu'agents d'implémentation.

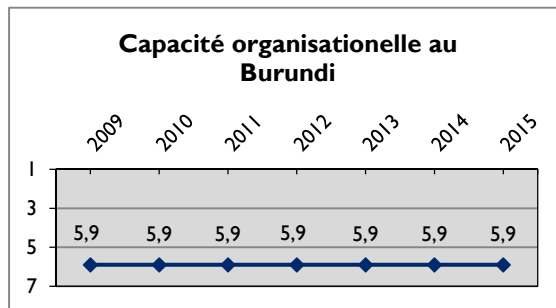
Les OSC payent des taxes sur le revenu et ne bénéficient pas d'exemptions de taxes. Elles doivent aussi payer des impôts sur les salaires et sur les ventes comme toute autre institution.

En ce qui concerne leur capacité juridique, il n'y a pas eu de changement considérable depuis 2014. Un certain nombre d'avocats qui ont des firmes au Burundi fournissent des services pro bono aux OSC. Toutefois, la majorité de ceux-ci sont situés à Bujumbura, la capitale. Les conseillers juridiques restent rares dans les zones rurales et les OSC doivent se rendre dans la capitale pour bénéficier de tels services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,9

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas considérablement changé en 2015. Réaliser leurs missions n'est pas la priorité de toutes les OSC. Un certain nombre d'associations, avec le soutien de leur personnel à l'échelle provinciale et communale, ont été capables de mobiliser du soutien parmi les populations de base.

En 2015, les efforts des OSC afin de développer les groupes d'intérêt locaux ont été entravés de manière significative par le climat politique conflictuel régnant autour des élections présidentielles et la violation de la Constitution et des Accords Arusha pour la paix et la réconciliation.



Beaucoup d'OSC ont des plans stratégiques sur cinq ans pour les guider dans leurs interventions ainsi que des plans annuels. Ces outils stratégiques leur permettent de lever des fonds provenant de partenaires techniques et financiers. De manière similaire, l'établissement d'un plan stratégique est conseillé et encouragé par les donateurs internationaux afin d'établir des partenariats durables.

Certaines OSC ont des organes de gestion et des outils de gestion financière et administrative. Ces outils clarifient les procédures administratives et de gestion ainsi que le rôle des unités organisationnelles et leurs relations entre elles et avec le personnel. De plus, ces outils permettent aux organisations de surveiller et contrôler les flux financiers pour produire des rapports techniques et financiers. Cela a aussi facilité la réalisation d'audits financiers externes. Avec le soutien des partenaires internationaux, certaines OSC ont été en mesure d'embaucher du personnel sur le long-terme.

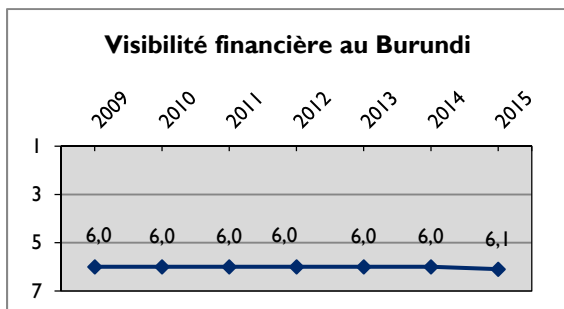
Même si cela est requis par la loi, peu d'OSC organisent des réunions régulières avec leur conseils d'administration ou leurs comités de pilotage. Les OSC ne soumettent pas non plus de rapports au Ministère de l'Intérieur. Toutefois, les OSC qui disposent de plus grandes ressources organisationnelles et financières organisent régulièrement des réunions et soumettent des procès-verbaux aux assemblées générales et des rapports d'activités au Ministère de l'Intérieur dans les délais impartis.

Comme en 2014, les OSC ont réussi à maintenir un personnel qualifié à temps plein et des espaces de travail. Toutefois, avec des ressources limitées, peu d'OSC sont capables de recruter et de garder du personnel compétent et qui a de l'expérience. Beaucoup d'OSC n'ont pas de bonnes pratiques de gouvernances et n'ont pas de roulement dans leur direction. Peu d'OSC cherchent à recruter des professionnels externes. Des ressources financières insuffisantes empêchent beaucoup d'OSC d'avoir du personnel stable et qualifié. Les OSC recrutent des experts techniques en cas de besoin si elles disposent des ressources nécessaires pour ce faire. La plupart des OSC ont recours à des volontaires qui ont déjà un autre emploi et ne peuvent pas travailler de manière continue.

Peu d'organisations ont les ressources financières nécessaires pour acquérir et maintenir un équipement de bureau moderne et mis à jour à jour sur le plan technologique même si cet équipement pourrait améliorer leur efficacité. De manière générale, la capacité organisationnelle des OSC du Burundi n'a pas considérablement changé en 2015.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,1

En 2015, la viabilité financière des OSC s'est détériorée. La majorité des OSC n'a pas les ressources financières leur permettant de travailler plus d'une année sans soutien externe. Comme en 2014, l'autonomie financière des OSC est restée précaire. Le comité d'expert a estimé qu'approximativement 5 pour cent des associations avaient les fonds nécessaires pour réaliser leurs activités chaque année. Les OSC ne bénéficient pas de subventions ou de financements locaux de la part du gouvernement sauf les nouvelles OSC qui ont agi



en tant qu'agents d'implémentation dans le cadre de projets concernant la santé ou l'agriculture. La philanthropie n'est pas une pratique commune au Burundi.

La capacité des OSC à mobiliser des ressources n'a pas considérablement changé depuis 2014. L'instabilité politique qui a commencé en avril 2015 a engendré la réduction des financements de beaucoup d'OSC. Les donateurs internationaux ont suspendu leur soutien aux

OSC dont les comptes ont été gelés. De manière générale, les OSC ont été touchées par le déclin des financements provenant de sources internationales.

Les OSC manquent de stratégies de diversification de leurs sources de financement et n'ont pas de personnel qualifié ayant de l'expérience en matière de rédaction de propositions. La capacité de gestion financière des OSC varie grandement et a un impact sur leur capacité à recruter et à garder du personnel à temps plein. Les OSC avec plus de ressources ont des contrats de travail, des descriptions d'emploi, des grilles de salaire et d'autres n'en ont pas. Certaines OSC ont recours à des services professionnels tels que des avocats, des concepteurs de sites Internet, des comptables et des planificateurs.

Les OSC dans le domaine de la santé ont reçu des financements considérables de la part de donateurs internationaux tels que la Banque Mondiale et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et la Malaria. Les OSC bénéficiant d'un soutien international ont reçu des financements de l'Union Européenne, l'International Planned Parenthood Federation (IPPF), l'USAID, la Care International, Oxfam Novib et les ambassades. Le Gouvernement du Burundi n'accorde pas de subventions aux OSC. Certaines OSC dans le secteur de la santé ont reçu des subventions du gouvernement sur la base de son approche de financement axé sur les résultats. Toutefois, c'est une exception et ne représente pas la norme. Même dans ce cas, le remboursement des OSC est parfois fait avec du retard.

Les communautés pauvres espèrent recevoir un soutien du gouvernement et des OSC qui sont connues sous le nom local de *abagiraneza* (bienfaiteurs). Étant donné que les OSC sont au service des populations les plus vulnérables, il est rare que celles-ci fassent des dons individuels ou communautaires aux OSC.

Les ressources et revenus des OSC sont restreints aux contributions des membres qui sont extrêmement limités. Les OSC survivent grâce au soutien financier de partenaires techniques et financiers dans le pays et en dehors. La crise économique mondiale et l'instabilité politique du pays menacent la viabilité des OSC sur le long terme. De plus, le montant et le délai des financements sont souvent imprévisibles ce qui rend une planification financière difficile. Ce n'est pas la priorité des OSC d'établir des stratégies pour diversifier leurs sources de financement ou d'établir des relations sur le long terme avec leurs partenaires financiers.

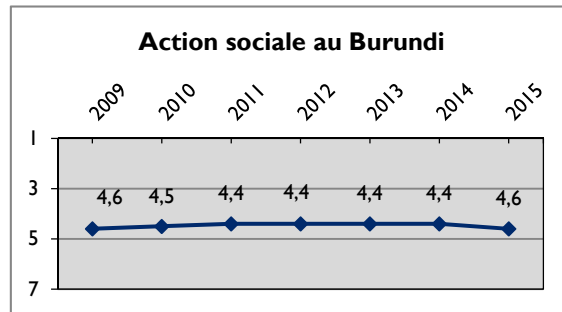
Seules quelques OSC ont établi des partenariats durables avec des partenaires techniques et financiers par le biais d'accords, habituellement pour un an ou deux. En dépit des objectifs de soutenir la capacité des OSC, le projet de l'Union Européenne pour le renforcement des capacités des OSC (OSCAR) qui s'est terminé le 30 septembre 2015 n'a pas eu de résultat visible sur le terrain.

Les OSC peuvent soumettre des propositions aux donateurs internationaux tels que l'Union Européenne. Toutefois, les exigences des donateurs sont prohibitives et les OSC n'ont pas atteint le niveau de professionnalisme attendu pour répondre aux exigences des donateurs internationaux en termes de services spécialisés.

Comme en 2014, les OSC ont des outils et des systèmes qui répondent aux standards et normes internationaux pour une gestion efficace. Elles sont généralement sujettes à des audits externes et indépendants et publient des rapports annuels. Les OSC promeuvent une atmosphère de transparence, de bonne gouvernance et d'autonomisation. Toutefois, seules les OSC qui ont des partenaires internationaux effectuent des contrôles systématiques.

ACTION SOCIALE : 4,6

L'action sociale s'est considérablement détériorée en 2015. L'instabilité engendrée par le processus électoral a affecté la capacité des OSC à mener des campagnes de sensibilisation, à organiser des débats et des consultations et à mener un travail analytique. Le climat général rend difficile l'organisation de telles initiatives d'action sociale. Cela contribue à l'élargissement des divisions existantes entre le gouvernement et certaines OSC travaillant dans le domaine de la gouvernance et de la défense des droits de l'Homme et pour l'indépendance des médias. À cause de menaces et de tentatives de meurtre, certains leaders d'OSC ont dû s'enfuir du pays. Une personne bien connue dans le domaine de la défense des droits de l'Homme a presque été assassinée et a dû chercher de l'assistance médicale à l'étranger. Avec la fermeture des médias indépendants, les OSC n'ont pas la liberté d'organiser des débats publics à la télévision ou à la radio pour que leurs messages puissent atteindre la population.



Le climat actuel n'a aucun impact sur les OSC qui travaillent avec le gouvernement sur des projets de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la microfinance, de l'environnement, de la justice, de la gestion des ressources naturelles, et de la surveillance des élections. Des campagnes d'action sociale sur le thème du processus des élections ont souligné l'importance d'élections libres et ouvertes et l'important rôle des OSC dans le processus de surveillance des élections. Tandis que certaines OSC ont demandé aux partis politiques d'être transparents dans leurs programmes, il n'y a pas d'OSC spécialisée dans la défense de politiques spécifiques.

Le lobbying n'est pas une pratique commune au Burundi. Ce concept n'est pas compris par beaucoup et il est ainsi difficile d'évaluer si certains groupes y parviennent. En 2015, il n'y a pas eu beaucoup de progrès en matière de défense d'une réforme juridique malgré des projets en attente, y compris la révision de la loi sur les coopératives et l'ébauche de loi sur la violence sexiste.

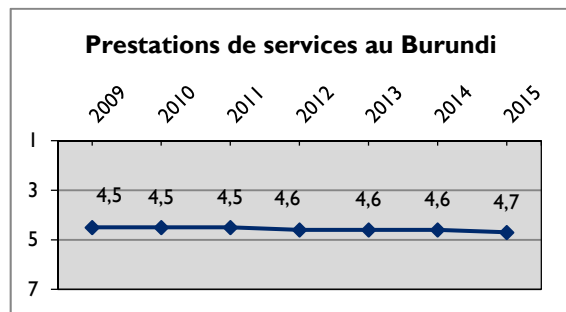
Les réseaux et coalitions existants ont mené des activités conjointement et des campagnes de sensibilisation telles que la campagne contre l'augmentation du coût de la vie, la campagne pour l'éducation pour tous, et la « Convention ne Changez Pas Arusha » visant à faire respecter le roulement politique et la constitution. Plus récemment, une campagne pour empêcher le Président Nkurunziza de se présenter à un troisième mandat a émergé. Cela a influencé l'environnement général en termes d'action sociale étant donné que des violences sont intervenues et des activistes sont partis en exil.

Le gouvernement se méfie du travail d'action sociale des OSC. Il compare ses actions à des tentatives de coup d'état. La majorité des leaders d'OSC vivent cachés ou ont fui le pays.

Les compétences des OSC en termes d'action sociale et de gestion des campagnes d'action sociale demeurent limitées. Les OSC ne disposent pas des ressources suffisantes pour contrôler le processus décisionnel gouvernemental et ses politiques. De plus, certaines OSC ne font pas de distinction entre action sociale et activisme. Certaines OSC perçues comme pro-gouvernementales agissent en opposition aux efforts d'autres OSC en matière d'action sociale soit en les contredisant soit en les attaquant directement.

Les OSC sont conscientes du fait qu'un environnement juridique et réglementaire plus favorable pourrait renforcer leur viabilité et leur efficacité. Depuis 2013, les OSC ont lutté pour que des révisions de la loi sur les OSC offrent un statut d'organisation à but non lucratif officiel aux organisations qui font preuve de professionnalisme. De manière spécifique, si la loi donnait aux OSC la possibilité d'obtenir le statut d'organisation à but non lucratif, cela leur permettrait d'implémenter des projets financés par le gouvernement ou des acteurs internationaux ce qui contribuerait à leur viabilité sur le long-terme.

PRESTATIONS DE SERVICES : 4,7



Bien que le type des services rendus par les OSC au Burundi n'ait pas considérablement changé en 2015, l'instabilité politique et la crise décrites ci-dessus ont freiné la quantité de services fournis après avril 2015. Les services humanitaires fournis par des organisations telles que la Croix Rouge du Burundi constituent une exception et ont servi aux victimes de la crise politique. Leurs services ont inclus le transport des personnes blessées, des premiers soins et l'évacuation vers des hôpitaux.

Les OSC avec relativement plus de moyens financiers ont continué de fournir des services dans divers domaines, y compris la santé, l'éducation, la planification familiale, la lutte contre la violence sexiste, la défense des droits de l'Homme, l'éducation sur paix et la réconciliation, les services sociaux, l'hygiène, l'environnement et la bonne gouvernance. Dans le domaine économique, les OSC ont soutenu les fermiers, les éleveurs, les pêcheurs, les prestataires de services et les artisans. Certaines associations ont proposé des formations d'entrepreneuriat ou de stockage/emballage des biens alimentaires.

Les OSC ont fourni une large gamme de services aux communautés dans les domaines de la gouvernance locale, de la santé, de la protection environnementale, de l'établissement de groupes de producteurs et réseaux, le développement communautaire et d'autres services sociaux. Certaines organisations se sont concentrées sur la gestion de la crise et leur réactivité a joué un grand rôle en matière d'assistance aux victimes pendant les manifestations.

Les OSC ont fourni des services qui ont répondu aux besoins et aux priorités de la population. Toutefois, une majorité écrasante d'OSC n'ont pas les capacités organisationnelles et opérationnelles requises pour répondre aux besoins de la communauté de manière adéquate. De manière générale, avec la crise politique actuelle, il y a peu d'initiatives qui impliquent les communautés dans la conception, l'implémentation et l'évaluation des projets communautaires. Les citoyens sont représentés dans les conseils et comités communautaires. Toutefois, depuis avril 2015, ces types de réunions communautaires ont rarement lieu étant donné le climat politique et sécuritaire tendu qui prédomine dans toutes les régions du pays.

Comme en 2014, les OSC gèrent des centres médicaux, des écoles, des orphelinats, des maisons de retraite, des centres pour personnes à mobilité réduite, des institutions psychiatriques, des assurances maladies publiques et des institutions de microfinance. Les OSC contribuent à la fourniture de services médicaux et l'augmentation des inscriptions dans les écoles. Elles sont particulièrement impliquées dans l'établissement de politiques pour la distribution de médicaments pour les enfants âgés de moins de cinq ans et la promotion de la santé maternelle. Toutefois, les OSC ne sont pas subventionnées par le gouvernement et dépendent de financements étrangers pour financer leurs programmes.

Les activités des OSC servent à des populations plus larges que leurs membres. Les OSC fournissent des services à d'autres groupes. Par exemple, les OSC produisent des publications qu'elles distribuent gratuitement. De manière similaire, les OSC partagent des études et des analyses avec d'autres OSC, des universités et des agences gouvernementales. Par exemple, l'Organisation pour l'Action Gouvernementale (OAG) a partagé ses publications avec des universités américaines. Ces publications ne génèrent pas de revenus étant donné qu'elles sont distribuées gratuitement.

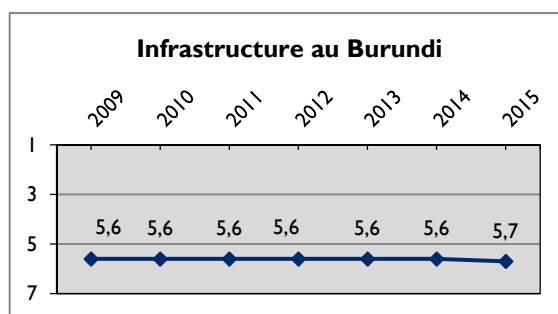
Le gouvernement reconnaît le rôle important des OSC en matière de prestation de services de base aux communautés en termes de santé, d'éducation et de gestion des ressources naturelles, principalement à cause de son propre manque de compétences lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de la population. En matière de santé, les OSC ont des contrats avec le Ministère Public de la Santé et luttent contre le VIH/sida

s'appuyant sur des financements basés sur les résultats. Toutefois, le gouvernement ne fait pas confiance aux OSC travaillant dans les domaines de la gouvernance et de la défense des droits de l'Homme.

INFRASTRUCTURE : 5,7

L'infrastructure des OSC s'est détériorée en 2015 en grande partie à cause de la crise sécuritaire apparue en avril. En particulier, la crise a ralenti les activités des partenaires parmi lesquels certains ont relocalisé leurs équipes dans des pays voisins ou suspendu leurs activités.

En 2015, les partenaires internationaux tels que la Belgian Cooperation Agency (BTC), les Pays-Bas, l'Union Européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), et l'USAID ont soutenu les OSC dans divers secteurs tels que la santé, la justice, l'éducation, la gouvernance, la gouvernance locale et la décentralisation par le biais de différents mécanismes et agences de soutien.



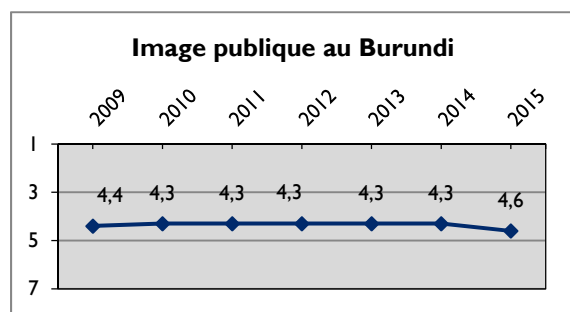
Plusieurs partenaires sont impliqués dans des secteurs tels que la santé, la justice, l'éducation, la gouvernance, le développement local et la décentralisation par le biais de plusieurs formes de soutien et de plusieurs agences. Toutefois, comme en 2014, des ISO ou des centres de ressources manquent encore aux OSC ainsi que des fondations communautaires capables d'accorder des subventions.

Les OSC continuent de partager des informations entre elles. Des coopératives, des réseaux ou des plateformes existent bien qu'ils exercent leurs activités dans un cadre juridique peu clair et une situation sécuritaire précaire. Les journalistes appartiennent à une association de presse. La Burundian Association for Radio Broadcasters a souffert de la destruction des médias indépendants et des restrictions imposées à la *Maison de la Presse*. Des blogs ont été créés pour contourner ces problèmes.

Les OSC se sont rassemblées sous forme de partenariats pour répondre à ces problématiques, y compris sous forme de partenariats intersectoriels. La fermeture des médias a nuï aux partenariats entre eux et les OSC. Les OSC partagent des informations par le biais de coalitions (secteur de l'éducation), de réseaux (par exemple, réseaux des personnes à mobilité réduite, réseaux pour les personnes séropositives, réseaux pour la jeunesse), de plateformes et de coopératives (par exemple, coopératives pour les femmes et coopératives pour le développement de la jeunesse). Il n'existe pas de partenariat entre les OSC et le secteur privé.

La disponibilité de formations pour les OSC n'a pas considérablement changé depuis 2014 bien que les élections aient détourné l'attention et les ressources de ces formations. Les opportunités de formations ont été offertes en français, en kirundi et en kiswahili.

IMAGE PUBLIQUE : 4,6



En 2015, l'image publique des OSC a régressé de manière significative.

Le positionnement des OSC pendant le processus des élections a changé l'image que le gouvernement avait d'elles. Les citoyens informés ont généralement une perception positive des OSC mais ceux qui le sont moins sont facilement manipulables par les autorités et ne font pas confiance aux OSC. Le gouvernement a manifesté une attitude suspicieuse et menaçante à l'encontre des

OSC promouvant la défense des droits de l'Homme et dénonçant la mauvaise gouvernance du pays et le troisième mandat du Président Nkurunziza. Ces OSC ont été apparentés à des instigateurs du coup.

Les OSC qui ont exprimé des critiques concernant le gouvernement ont été exclues des processus décisionnels. Le gouvernement a une perception négative et ne fait pas confiance à celles-ci. Les OSC considérées comme soutenant le gouvernement bénéficient d'une image positive dans les médias soit pour leur soutien au gouvernement soit pour leur opposition aux autres OSC.

Le contenu diffusé à la Radio et Télévision Nationales du Burundi est censuré ce qui limite les possibilités de couvrir l'actualité de manière objective. Les médias ne peuvent pas soutenir les initiatives d'action sociale des OSC ou dénoncer les abus du pouvoir sous peine d'être accusés d'être des partisans du coup. De manière générale, la liberté d'expression est restreinte à cause de la suspension des médias indépendants et des OSC travaillant dans le domaine de l'action sociale. Certains médias indépendants ont été bloqués par le gouvernement qui les accuse de soutenir les tentatives de coup d'état. Cinq médias privés ont été démantelés sans signe apparent d'une réouverture possible dans un futur proche.

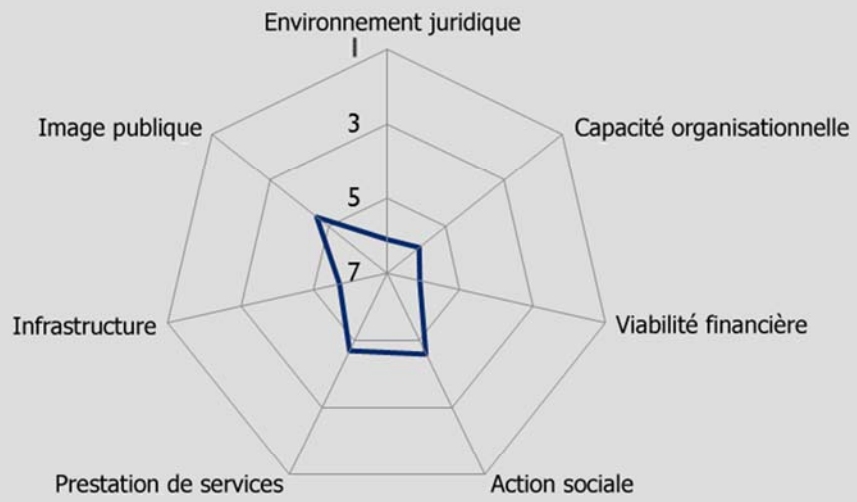
Depuis avril 2015, le public écoute de plus en plus les médias internationaux tels que Voice of America, la BBC ou Radio France Internationale. C'est principalement à travers ces médias que les populations évaluent le travail des OSC. L'opinion publique est contre la fermeture des médias indépendants et les citoyens se plaignent du refus du gouvernement de les réouvrir. Toutefois, la compréhension que le public a du concept de société civile tend à être limitée aux organisations promouvant la défense des droits de l'Homme et d'une bonne gouvernance.

Les relations entre les entreprises et les OSC sont fragiles, particulièrement en ce qui concerne les acquisitions publiques. Par exemple, les OSC ont tendance à dénoncer les irrégularités existantes en matière d'acquisitions publiques, surtout lorsque les entreprises obtiennent des contrats et que les OSC considèrent le processus d'accord de contrat comme biaisé.

Les différents canaux que les OSC utilisent pour communiquer avec le public ont été réduits suite à la fermeture des médias indépendants. Les OSC ont recours aux technologies de communication de l'information pour partager des informations entre elles. Les OSC apprécient particulièrement les réseaux sociaux tels que Twitter, WhatsApp, Facebook et Viber. De plus, beaucoup d'OSC ont des sites Internet qu'elles mettent à jour régulièrement.

Les OSC ont un code d'éthique initialement développé pour le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC). Toutefois, il n'est pas bien connu ou implémenté. Certaines OSC produisent et publient des rapports d'activités. Les OSC bénéficiant du soutien de donateurs internationaux soumettent des audits internes (en accord avec les régulations organisationnelles) et des audits externes. Ces audits sont utilisés pour améliorer la gouvernance organisationnelle et renforcer leur crédibilité vis-à-vis des donateurs internationaux.

Score de développement des OSC : Burundi



**Développement
des OSC**

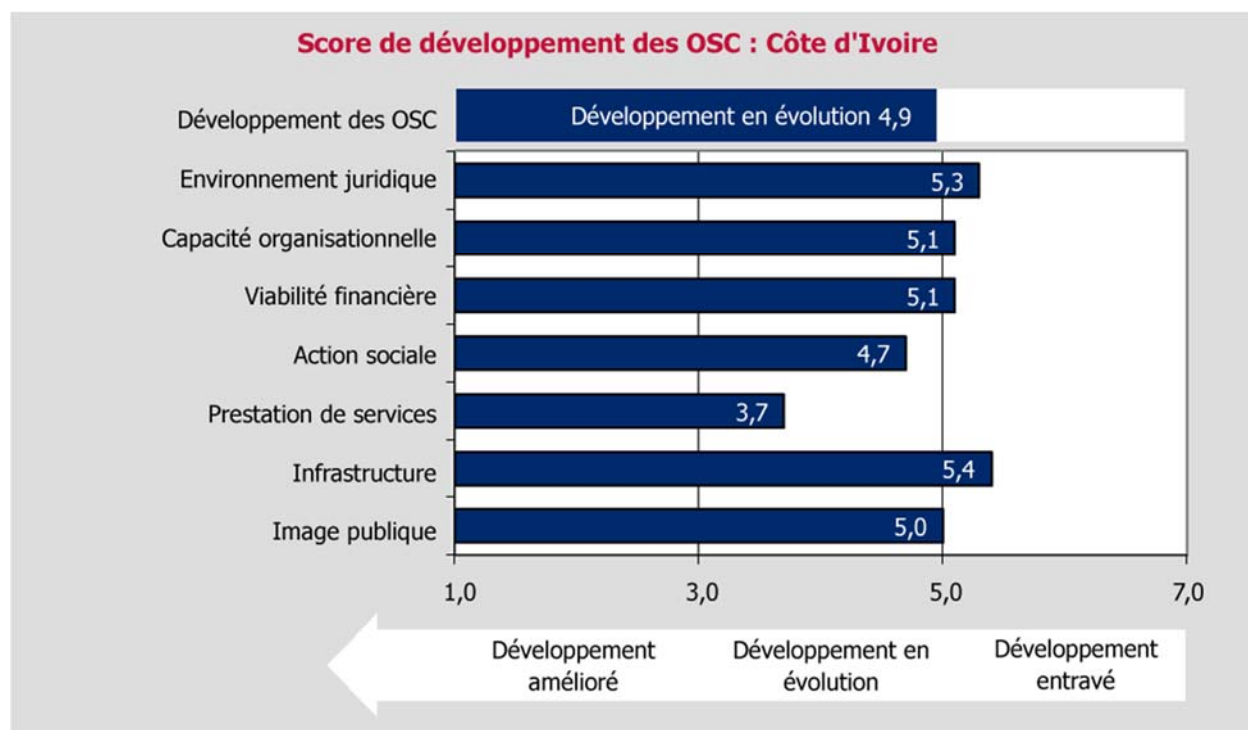
1 3 5 **Burundi** 5,4 7

Développement
amélioré

Développement en
évolution

Développement
entravé

CÔTE D'IVOIRE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,9

Faits relatifs au pays

Capitale :
Yamoussoukro

Type de gouvernement :
République présidentielle

Population :
23 295 302

PIB par habitant (PPA) : \$3 300

Indice de Développement Humain : 172

Les élections et une forte croissance économique ont marqué l'année 2015. Après des décennies de crises politiques et sécuritaires, la Côte d'Ivoire atteint une croissance économique annuelle de 8.3% depuis 2011. Le retour de la Banque Africaine de Développement dont les quartiers généraux sont à Abidjan a constitué un évènement symbolique dans le retour du pays à la stabilité. Les tentatives du gouvernement de promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale ont soigné les blessures occasionnées par les crises répétées et constituent un évènement clé de l'année 2015 pour le contexte politique et social.



Notamment, la Commission Nationale pour la Réconciliation et la Compensation des Victimes (CONARIV) a remplacé la Commission pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation (CDVR) et a pour but d'établir une liste définitive des victimes qui recevront une compensation.

En ce qui concerne l'environnement juridique et institutionnel, la Côte d'Ivoire espère renouveler son adhésion au Conseil pour les Droits de l'Homme lors des élections du conseil de 2015. De plus, après son premier Universal Periodic Review (UPR) en 2010, le gouvernement ivoirien se prépare à un second planifié

pour 2017. Finalement, la Côte d'Ivoire est le seul pays africain à avoir adopté une loi relative à la protection des défenseurs des droits de l'Homme qui pour beaucoup de pays africains est devenue une loi exemplaire étant donné qu'elle donne au pays une fondation juridique solide pour l'implémentation de mécanismes visant à protéger les défenseurs des droits de l'Homme. Toutefois, le décret implémentant la loi doit encore être émis.

En ce qui concerne les droits politiques et civils, en mars 2015, la Commission pour les Droits de l'Homme à Genève a évalué la Côte d'Ivoire pour la première fois. Cette année a également vu le premier rapport annuel de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme (CNDH-CI) voir le jour. Celui-ci a été reformulé en septembre 2015 pour être en accord avec les principes de Paris.

Il n'y a pas de données fiables, à jour et détaillées concernant le nombre d'OSC en Côte d'Ivoire ni sur leur emplacement et leur structure organisationnelle. La plupart des OSC travaillent de manière informelle en Côte d'Ivoire. De plus, il y a un manque de documentation sur les OSC enregistrées. La majorité d'entre elles se trouvent à Abidjan et dans sa banlieue ou dans d'autres villes majeures telles que Bouaké, Korhogo et Daloa. Il y a aussi un manque clair de distinction entre les différentes OSC : ONG, syndicats, associations caritatives, clubs philanthropiques et autres. Une loi unique sur les Associations (No. 60-315 du 21 septembre 1960) régit toutes ces structures. Cinquante ans après être entrée en vigueur, aucun décret d'implémentation n'est associé à cette loi.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,3

La Loi de 1960 sur les Associations (No. 60-315) continue d'être définie dans le cadre juridique des OSC à ce jour. Elle avait été écrite pour être appliquée à tous les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les coopératives, les clubs et tout autre acteur non-gouvernemental mais sans faire référence aux spécificités de chacun des types d'organisation. Avec le temps, les partis politiques et les syndicats se sont éloignés de la juridiction de cette loi. Toutefois, la loi n'a jamais été modifiée pour refléter la réalité en évolution des ONG nationales et internationales et continuer d'être valable.

En théorie, il est facile de créer une association en Côte d'Ivoire tel que l'article 2 de la Loi sur les Association l'indique : « Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation préalable. » La loi soutient le principe qu'une déclaration est suffisante pour créer une organisation. Cette déclaration est soumise aux préfets et sous-préfets qui dépendent du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. De manière spécifique, le principe est articulé à l'Article 8, paragraphe 1 : « La déclaration préalable est faite, par écrit, sur papier libre, par les soins des membres fondateurs. » Cette déclaration doit inclure « l'objet de l'association... les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. » Le paragraphe 3 du même article indique qu'une fois que la déclaration est faite, un récépissé est émis.

Toutefois, en pratique, les régimes actuels et anciens ont délivré un récépissé après une enquête de moralité des dirigeants de l'association pour être sûr que ceux-ci étaient assez intègres pour diriger cette association. Seulement à ce moment-là, l'organisation est inscrite dans la gazette du gouvernement. Cette procédure n'est pas instituée ou régulée par la loi et entraîne des retards et des difficultés de délivrance du récépissé et d'acceptation des documents. Le résultat est que beaucoup d'associations qui ont demandé à obtenir ce document administratif mais ne l'ont pas obtenu travaillent sans être en mesure de justifier leur existence légale. Cela est particulièrement problématique car le gouvernement et les donateurs internationaux exigent ces documents administratifs comme condition préalable à la conclusion de tout accord.

En ce qui concerne les activités, la Loi de 1960 sur les Associations maintient que les OSC et leurs représentants peuvent librement exercer toutes les activités indiquées dans leurs textes organisationnels. Néanmoins, l'Article 4 stipule que les associations sont considérées comme nulles et inexistantes si elles cherchent à atteindre des objectifs illégaux et contraires aux « bonnes pratiques ». La loi ne définit pas ce concept utilisé par l'administration ivoirienne afin de refuser l'enregistrement de certaines associations. Cela fut récemment le cas avec l'ONG Lesbian Life Association Côte d'Ivoire (LLACI) dont les objectifs étant de

protéger les droits des minorités sexuelles ont été considérés comme contraire aux « bonnes pratiques » par l'administration.

De plus, tandis que les OSC sont généralement capables de s'exprimer librement, certains défenseurs des droits de l'Homme ont indiqué avoir été sollicités par l'Unité d'Investigation de la Gendarmerie ou de la Police concernant des déclarations publiques qu'ils avaient faites. D'autres OSC, telles que l'Action pour la Protection des Droits de l'Homme (PADH) et le Mouvement Ivoirien pour les Droits de l'Homme (MIDH), ont déclaré publiquement que leurs quartiers généraux avaient été saccagés. Ces faits ont été rapportés à la police et couverts dans les médias. Toutefois, ces enquêtes demeurent ouvertes et non résolues au moment de la rédaction de ce rapport. Finalement, les OSC rapportent aussi découvrir des menaces anonymes dans leur boîtes aux lettres. Cela fut le cas du président de Transparency Justice dont l'entreprise exprimait des prises de position peu populaires. Malgré l'adoption de la Loi 2014-388 du 20 Juin 2014, garantissant la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des actes d'agression et d'intimidation à l'encontre des directeurs d'OSC sont régulièrement dénoncés par les OSC et couverts dans la presse. L'état n'a émis aucune déclaration condamnant ces actes. Les OSC espèrent que le décret d'implémentation de la nouvelle loi instaurera des mécanismes appropriés et efficaces pour mieux protéger les défenseurs des droits de l'Homme.

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas d'avocat qui soit spécialiste des OSC. Certaines OSC embauchent des avocats. Toutefois, la majorité des OSC n'ont pas accès à une représentation juridique à cause du manque de financements pour payer des conseillers juridiques.

La Loi 60-315 du 21 septembre 1960 ne contient aucune disposition quant à la taxation des OSC. Les OSC en Côte d'Ivoire ne payent pas de taxes comme les entreprises à but lucratif. Il n'y a pas de taxe sur les dons attribués aux OSC ce qui encourage les entreprises locales à les soutenir.

Il n'y a pas de loi en Côte d'Ivoire qui empêche les OSC de générer des revenus par le biais de fourniture de biens et services. Il n'y a pas de régulation ni d'exemple d'OSC répondant à des requêtes de propositions de la part des collectivités décentralisées ou du gouvernement pour des prestations de services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

Les OSC de Côte d'Ivoire essayent d'établir des relations durables avec les groupes d'intérêt locaux et des relations saines avec les autorités locales. Cela est particulièrement vrai pour les syndicats et les coopératives qui protègent les droits et intérêts de leurs membres.

En accord avec leurs statuts, la plupart des OSC définissent leurs structures de gestion et organisent régulièrement des réunions avec l'assemblée générale ou le conseil d'administration. Certaines OSC nationales ont des plans stratégiques. Le Mouvement Ivoirien pour les Droits de l'Homme (MIDH), le Réseau des Éducateurs concernant les Droits de l'Homme, la Démocratie et le Genre (REDHG), le West Africa Network for Peace (WANEP.CI) ou le Réseau des Acteurs Ivoiriens sur les Droits de l'Homme (RAIDH) en sont des exemples. Néanmoins, à part ceux-ci et quelques autres organisations, les OSC qui travaillent en Côte d'Ivoire ne s'appuient pas sur des plans stratégiques.

La majorité des OSC n'ont pas de conseil d'administration. Habituellement, les directeurs d'OSC assument le rôle et les responsabilités qu'un conseil d'administration assumerait. Sans les ressources financières nécessaires, la grande majorité des OSC n'ont pas de personnel permanent.

Les OSC font souvent face à des difficultés pour garder leur personnel qualifié et pour embaucher des consultants pour de courtes périodes en fonction de besoins spécifiques à des projets. Les OSC ont commencé à embaucher, lorsque cela est nécessaire, des avocats et des experts en informatique lorsqu'elles bénéficient du soutien de donateurs internationaux. Les OSC ont rarement recours au pro bono pour des services juridiques, de comptabilité ou informatiques. En général, les organisations connues comme bénéficiant de ce type de soutien pro bono ont généralement une ou deux personnes qui leur fournissent un tel soutien. Les membres des communautés locales se concurrencent pour être impliqués dans les activités des OSC et contribuent à leurs activités sur une base de volontariat. C'est le cas de l'organisation communautaire

Organisation pour le Développement des Activités des Femmes (ODAFEM). Toutefois, dans certains cas, les populations locales s'attendent à recevoir des revenus pour le travail volontaire. L'esprit volontaire n'est pas répandu. Cela se manifeste fortement parmi les membres des OSC qui préféreraient un emploi stable sur le long-terme et rémunéré. Les OSC sont donc sujettes à la mobilité constante de leurs membres, particulièrement ceux qui ont plus d'expérience dans les organisations internationales.

Seule une poignée d'OSC ont les ressources nécessaires pour maintenir un équipement de bureau moderne. La majorité d'entre elles travaille avec des ressources financières limitées et n'ont pas de bureau permanent ou d'équipement de bureau. Toutes ont accès à un téléphone mobile mais à cause des prix élevés des connexions à Internet, rares sont celles qui ont un accès permanent à Internet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,1

Quelques OSC telles que des syndicats, des coopératives et des ONG caritatives lèvent des fonds pour leurs membres et les bénévoles. Il existe des organisations philanthropiques en Côte d'Ivoire mais elles fournissent des services directement aux bénéficiaires et ne financent pas directement les OSC. Par exemple, la Fondation Kalou a fourni des machines d'hémodialyse à l'hôpital de Bouaké.

La majorité des OSC dépendent de fonds étrangers venant d'organisations telles que la Canadian Fund for Local Initiatives (FCIL), la United Nations Operations in Côte d'Ivoire (UNOCI), la National Endowment for Democracy (NED), l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), la United States Agency for International Development (USAID), et l'Union Européenne. Les donateurs tels que le Fonds Européen pour le Développement (FED) traitent directement avec le gouvernement. En fait, lorsque le FED accorde des subventions au gouvernement, il recommande d'utiliser une partie de ceux-ci pour les OSC. Tandis que cela pourrait constituer une source de financement local pour les OSC, cela ne représente pas une allocation budgétaire gouvernementale régulière.

Seules les grandes OSC telles que l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), le Regroupement Ivoirien des Acteurs des Droits de l'Homme (RAIDH), la Ligue Ivoirienne pour les Droits de l'Homme (LIDHO) et la Cavoequiva ont des stratégies commerciales et diversifient leurs partenaires financiers. D'autres OSC ont tendance à avoir un ou deux partenaires financiers et leurs activités sont étroitement liées aux demandes de propositions. Sans financement externe, ces OSC sont incapables de payer les salaires. Des OSC ont déclaré que les partenaires internationaux préfèrent travailler avec des OSC qui sont déjà connues. À cause de problèmes de confiance, les partenaires internationaux exigent que les OSC fournissent une garantie morale avant que des accords de projets soient mis en place. Cela a été le cas avec le projet d'accès à l'information que l'APDH a implémenté et que l'OSIWA a financé. Dans ce cas là, l'OSIWA a exigé une approbation morale de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) avant de formellement accepter de soutenir le projet financièrement.

De manière générale, la gestion financière des OSC est déficiente. Les OSC mènent rarement des audits financiers à cause de leur coût. Un service d'audit en Côte d'Ivoire coûte au moins 1,5 million de FCFA ou approximativement \$2500. De plus, certains directeurs qui sont les seuls en charge de la comptabilité sont connus pour leur mauvaise gestion des fonds. Il existe des organisations exceptionnelles comme la WANEP-CI qui mènent des audits régulièrement et dont les rapports sont rendus publics. Cet exemple positif, toutefois, est le résultat engendré par les conditions et lignes conductrices des donateurs internationaux.

Beaucoup d'OSC bénéficient de la confiance de divers donateurs avec qui elles ont établi des relations stables basées sur la fidélité. Ces OSC constituent toutefois une minorité. La majorité des OSC n'ont pas de plan de communication visant à sensibiliser les donateurs quant à leurs activités.

En Côte d'Ivoire, il n'y a pas de loi interdisant les OSC de mener des activités génératrices de revenus. Toutefois, la plupart des OSC n'en mènent aucune. Une exception rare est celle de Cavoequiva qui vend des bouteilles de gaz et utilise les revenus pour subvenir à ses besoins. Pour d'autres, les activités génératrices de revenus sont limitées à la vente de biens promotionnels tels que des t-shirts, des chapeaux, des pains et des

bracelets produits par leurs membres. Parfois, des membres d'OSC vendent aussi leur expertise au gouvernement ou à des entreprises. Cela peut se faire sous la forme de services de consulting, d'études ou de services de sensibilisation (CIDDH). L'expertise des OSC fournie à la Commission Électorale Indépendante (CEI) visant à sensibiliser les communautés de base à la thématique des élections est un autre exemple.

Finalement, en termes de revenus générés, les cotisations des membres font l'objet de dispositions dans les réglementations statutaires et internes des OSC mais les paiements de celles-ci ne sont pas garantis. Dans tous les cas, le montant total de ces contributions n'est pas suffisant pour financer les coûts administratifs et opérationnels récurrents des OSC.

ACTION SOCIALE : 4,7

Des canaux de communication existent entre les OSC et les preneurs de décisions du gouvernement. Donc certaines OSC et représentants du gouvernement travaillent conjointement sur divers projets. Un exemple est celui de la collaboration entre les OSC et le gouvernement pour créer une plateforme visant à résoudre le problème de la violence sexiste. Spécifiquement, cela s'est fait avec le Ministère de la Solidarité, de la Famille et de l'Enfant dans le contexte de l'élaboration du Plan National de Développement (2016-2020). De plus, le gouvernement a consulté des OSC avant la soumission du rapport d'examen de l'Examen Périodique Universel la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Ainsi, il y a eu un progrès significatif en ce qui concerne les relations CSO-gouvernement. Les invitations fréquentes et la participation aux activités organisées par les deux parties le prouvent également (conférences, tables rondes, séminaires). Néanmoins, il y a encore beaucoup de progrès à faire en ce qui concerne les relations entre les OSC, le gouvernement et les collectivités locales (par exemple les conseils municipaux et régionaux). Dans plusieurs cas, les relations entre les OSC et le gouvernement émergent souvent sur la base de demandes de partenaires internationaux de développement qui exigent une telle coopération pour l'implémentation de projets financés par des donateurs. Un exemple de partenariat public-privé exigé par l'Initiative pays pauvres très endettés de la Banque Mondiale est celui des Contrats de désendettement et de développement (C2D).

Des initiatives d'action sociale sont rares mais il existe toutefois des exceptions intéressantes à souligner. La collaboration entre le LIDHO, le MIDH et l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH) pour créer l'observatoire de la justice transitionnelle est l'une d'entre elles. Ces organisations ont proposé des recommandations qui ont été prises en compte par la Commission pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation. Actuellement, le Programme pour la Cohésion Sociale Nationale dont le Ministère pour la Planification et le Développement est à la tête consulte régulièrement le Groupe de Travail des OSC concernant les Initiatives de Transition. Ces initiatives d'action sociale sont promettantes. Toutefois, à cause d'un manque de capacité organisationnelle, ces initiatives sont difficiles à maintenir sur le long-terme.

De plus, grâce à leur travail en matière d'action sociale, les OSC ont obtenu des sièges dans des organisations régissant la presse telles que le Conseil Nationale de la Presse (CNP), la Haute Autorité de la Communication Visuelle (HACA) et d'autres institutions gouvernementales telles que la CNDH-CI et le Conseil Économique et Social. Les OSC sont, officiellement, présentes dans ces différentes organisations grâce aux lois et décrets en vigueur qui ont pour objet de leur permettre de promouvoir et de mener des activités visant à aider les populations.

Les OSC créent aussi périodiquement des groupes d'action sociale pour attirer l'attention des preneurs de décision sur des situations d'intérêt général. Dans le contexte des réformes électorales, les OSC ont créé la Coalition pour la Réforme de la Commission Électorale Indépendante (COREF-CEI) qui a préparé et soumis des textes juridiques et décrets avec pour objectif d'améliorer le cadre juridique et réglementaire des élections. Toutefois, ces efforts n'ont pas réellement porté leurs fruits. D'autres OSC telles que l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) et le Mouvement Ivoirien pour les Droits de l'Homme (MIDH) défendent activement la ratification de certaines conventions internationales telles que la convention pour l'abolition de la torture, le CEDEF, le protocole Maputa ou d'autres causes telles que l'implémentation des recommandations du Comité pour les Droits de l'Homme concernant le pacte international pour la protection des droits civiques et politiques.

Le lobbying est rare dans les activités des OSC en Côte d'Ivoire. Les OSC manquent de moyens pour influencer la politique. Certaines OSC dépendent de dirigeants politiques qui les soutiennent ce qui rend la distinction entre les groupes politiques et les OSC difficile.

Très peu d'OSC sont conscientes des cadres juridiques et réglementaires qui régissent les OSC et il n'existe donc presque pas d'initiatives visant à les réformer. Des initiatives d'action sociale pour l'implémentation d'un décret concernant la loi pour les défenseurs des droits de l'Homme et la modification de la Loi No. 60-315 sur les Associations sont deux rares exceptions.

PRESTATIONS DE SERVICES : 3,7

Plusieurs OSC sont bien connues pour les prestations de services sociaux telles que l'Association de soutien à l'autopromotion sanitaire urbaine (ASAPSU) qui fournit des services de santé publique. D'autres organisations telles que des clubs (Rotary Club, Lion's Club, CARITAS et autres) et des associations pour les femmes ou les groupes désavantagés (par exemple des associations de soutien aux personnes à mobilité réduite ou SOS Village) fournissent aussi des services qui bénéficient grandement aux populations les plus vulnérables. Les services qu'elles fournissent sont divers et dans certains cas engendrent un manque de spécialisation des OSC.

Les services fournis par les OSC sont généralement reconnus et appréciés par les populations dans certaines localités. Pour certaines OSC, les services reflètent les besoins et priorités des communautés locales, surtout en termes de santé, d'éducation et de développement économique (par exemple l'ASAPSU). Toutefois, la plupart des OSC, lors de la conception de leurs projets, ont tendance à ne pas s'aligner sur les missions de leurs organisations ou aux besoins des populations mais plutôt sur des secteurs particuliers dans lesquels les financements sont disponibles.

À part des services sociaux de base, il existe peu de produits ou services fournis par les OSC. Dans des cas rares, ces services incluent parfois des publications, des séminaires ou des analyses d'experts fournis par des OSC à d'autres OSC. En plus du CERAP et du Club UNESCO qui fournissent ces types de services, les cliniques privées participent également à la sensibilisation des personnes concernant les campagnes de vaccination, le VIH/sida et d'autres maladies locales.

Peu d'OSC demandent des rémunérations pour les biens et services qu'elles fournissent aux communautés. Les services sont gratuits lorsqu'ils sont effectués dans le cadre de projets tels que le projet Programme Leadership et Initiative des Acteurs Non-Gouvernementaux (LIANE). Des partenaires externes fournissent habituellement des financements.

Le gouvernement reconnaît l'importance du travail des OSC en termes de prestations de services et de surveillance des services sociaux de base. Les contrats et les accords de partenariat entre le gouvernement et les organisations enregistrées visant à mener à bien des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à la propriété rendent cette reconnaissance formelle. Cette reconnaissance, toutefois, ne permet pas aux OSC de soumettre des propositions au gouvernement pour des projets qui pourraient générer des profits. Le gouvernement a aussi donné des récompenses pécuniaires à certaines OSC. Par exemple, pendant les vacances publiques, le gouvernement a donné un Prix d'Excellence de 10 millions de XOF (approximativement \$16 300) aux scouts, nommés meilleure association pour la jeunesse de Côte d'Ivoire. Toutefois, le processus de sélection n'était pas transparent.

INFRASTRUCTURE : 5,4

Des centres de ressources ont été établis avec le projet LIANE dans cinq régions de Côte d'Ivoire (Bouaké, Bondoukou, Korhogo, Man et San Pedro). Ces centres sont insuffisants et trop éloignés des populations rurales. Ils fournissent un soutien aux OSC en fonction de leurs zones de compétence mais ils ont besoin de plus de soutien financier de la part des donateurs et du gouvernement pour mieux répondre aux besoins des OSC.

Il y a plusieurs fondations privées (Orange, MTN et autres) et sponsors (SORO K, Drogba, Donwahi, Kalou, PETROCI, la Fondation DJIGUI) qui font des dons mais leurs zones d'intervention, le montant des ressources mobilisées et distribuées et les critères de sélection demeurent confidentiels. Aucune OSC ou organisation communautaire n'accorde de subventions à d'autres OSC.

Des informations sont partagées entre les OSC surtout quand elles appartiennent à des réseaux ou à des coalitions tels que WANEP-CI, le Réseau d'Action Sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO-CI) ou la Coalition Ivoirienne de Défense des Droits de l'Homme (CIDDH). Les OSC plus petites se développent de manière isolée et ne bénéficient pas de ces canaux d'informations. En réalité, les informations ne sont pas souvent partagées entre les plus grandes OSC non plus parce qu'elles ont tendance à se considérer les unes les autres comme des concurrents plutôt que comme formant un groupe d'acteurs travaillant dans un intérêt commun.

Il n'y a aucune organisation capable de renforcer les capacités organisationnelles des OSC à l'exception du CERAP à Abidjan. Toutefois, des opportunités sporadiques existent en matière de renforcement des capacités et elles sont créées grâce à des projets financés par des donateurs tels que le projet LIANE que l'UE a mené en 2014 avec le CERAP. Le projet a renforcé les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de 547 OSC. Le CERAP dispose de formateurs compétents qui organisent des modules concernant la gestion organisationnelle et la gestion de projets, la gestion des conflits, la défense des droits de l'Homme et d'autres sujets. Des organisations privées facilitent également les formations sur la gestion mais elles sont souvent trop chères pour les OSC. Un consultant coûte 200 000 XOF (approximativement \$327) par jour. Des formations plus spécialisées en gestion stratégique sont extrêmement rares. Quand elles sont disponibles, alors elles ne le sont qu'à Abidjan.

Il y a plusieurs exemples de partenariats entre les OSC et les entités publiques qui se réunissent autour d'objectifs communs. Le partenariat entre l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en Côte d'Ivoire (EITI-CI) et l'ONG Publish What You Pay qui promeuvent la transparence des industries extractives en est un exemple. Le partenariat entre l'ASAPSU et le Ministère de la Santé ou entre l'ONG Côte d'Ivoire Écologie et le Centre gouvernemental de Recherche en Écologie en sont également des exemples. Ces exemples sont encore limités. Il n'existe pas de partenariat entre les OSC et les entreprises.

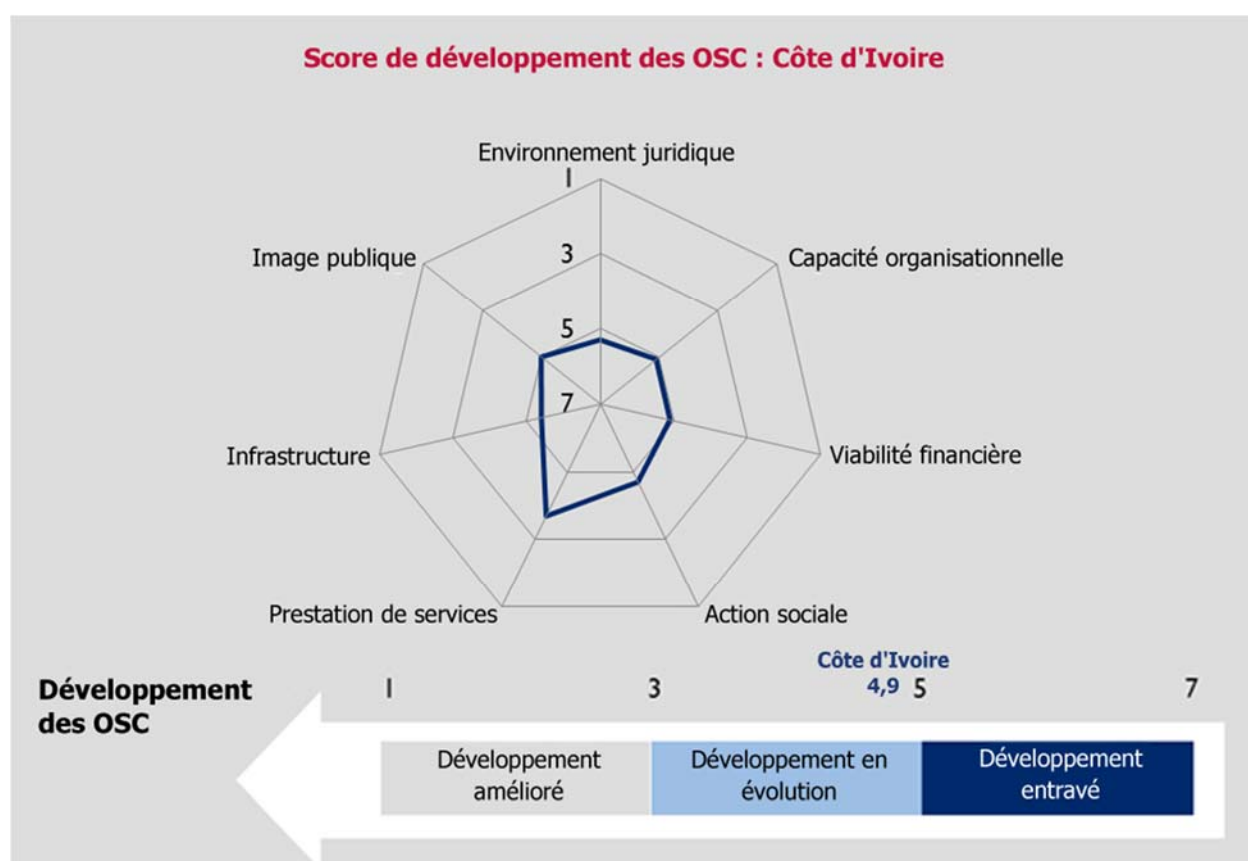
IMAGE PUBLIQUE : 5,0

Les médias couvrent souvent les activités des OSC. Malheureusement, la presse et les médias facturent les OSC pour cette couverture ce qui est souvent problématique considérant les budgets limités des OSC. En Côte d'Ivoire, les médias sont plus intéressés par les activités des partis politiques. La façon dont les informations sont transmises n'est pas juste et équitable. Les médias sont souvent étroitement associés à des partis politiques. Lorsque le gouvernement est critiqué dans l'actualité, ce sont souvent le résultat du travail des médias de l'opposition. Le contraire est vrai également lorsque des nouvelles en faveur du gouvernement sont diffusées.

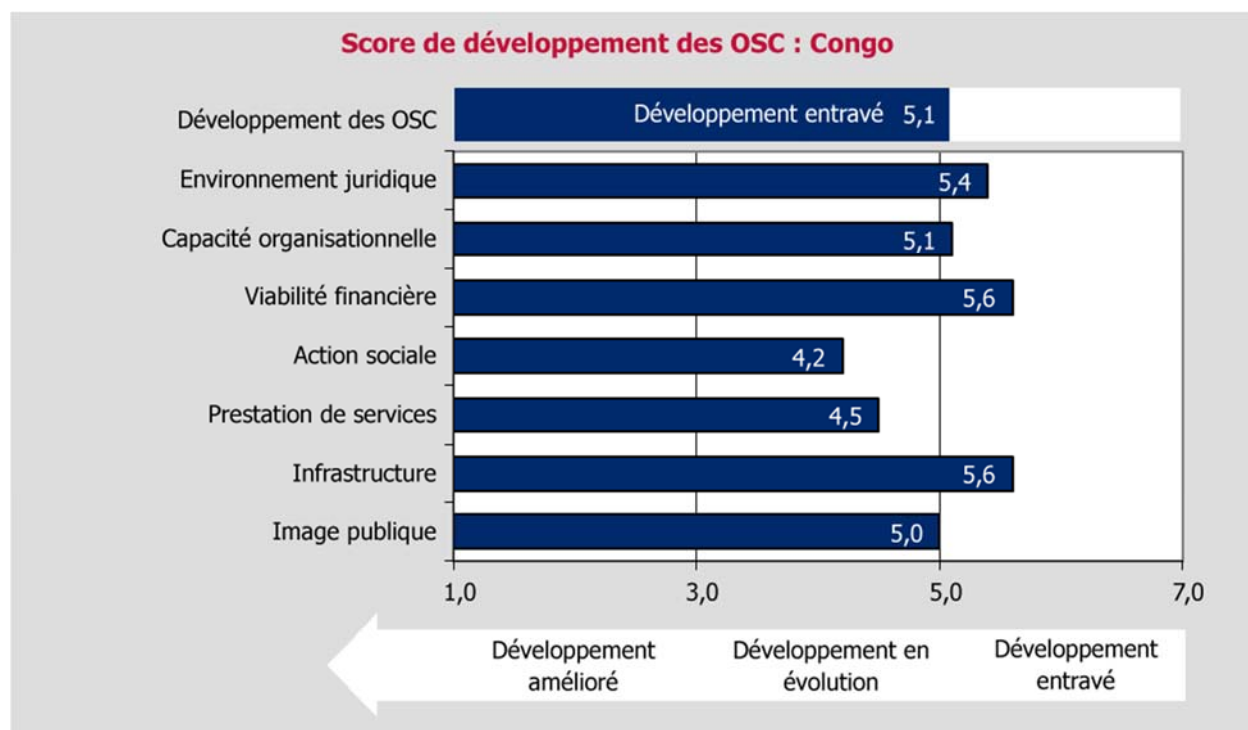
Le public veut que les OSC soient neutres. Le public a généralement une bonne opinion des OSC mais est conscient de leurs affiliations politiques. La même chose peut être dite à propos de la classe politique qui, généralement, ne fait pas confiance aux OSC qui travaillent dans les domaines de la défense des droits de l'Homme et en faveur de bonnes pratiques de gouvernance. La classe politique perçoit ces OSC comme des instruments des partis de l'opposition ou des syndicats. Pendant le règne du parti unique lorsque la liberté d'association était strictement surveillée, il y eut un exemple d'ONG qui servait de refuge aux leaders d'opinion et qui plus tard s'afficha comme un parti de l'opposition. Les leaders d'opinion sont ensuite devenus des opposants politiques tout en déniaient leur passé de défenseurs des droits de l'Homme. Ainsi, aujourd'hui, le gouvernement perçoit parfois les OSC comme des ressources communautaires qu'il peut exploiter pour ses propres ambitions politiques. Le secteur privé a une perception positive des OSC qui mène à une collaboration habituellement encadrée par une responsabilité sociale d'entreprise. Par exemple, les Réseaux de Télécommunications Mobiles (MTN Global) et l'Atlantic Bank collabore avec l'ONG SOS Villages pour effectuer des dons aux enfants orphelins.

Il n'y a actuellement pas de code d'éthique pour les OSC en Côte d'Ivoire. Toutefois, un projet sur l'éthique est actuellement en préparation dans le cadre du Programme National de Renforcement des Capacités (PPRC) qui est dirigé par le Secrétariat National de Bonne Gouvernance et de Renforcement des Capacités (SNBG) du gouvernement. La Banque Mondiale soutient le PPRC (2012-17). L'adoption prévue du code en cours de développement pourrait contribuer à donner au secteur ivoirien des OSC une base morale essentielle.

Certains organismes-cadres, coalitions et réseaux utilisent les médias et publient des rapports annuels. Toutefois, ces rapports ne sont pas répandus et demeurent souvent confidentiels. À part ces groupements d'OSC, la majorité des OSC ne publient pas de rapports annuels à l'exception des rapports de fin projet habituellement financés par les donateurs. Enfin, sans ressources financières appropriées et sans plans stratégiques, la majorité des OSC n'ont pas de programmes ou de moyens de communication pour maintenir la visibilité de leurs activités.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,1

Faits relatifs au pays

Capitale : Kinshasa

Type de gouvernement :
République

Population :
79 375 136

PIB par habitant (PPA) : \$ 800

Indice de Développement Humain : 176

Entre 2014 et 2015, la situation des OSC en République Démocratique du Congo (RDC) n'a pas beaucoup évolué en termes d'environnement juridique, de capacité organisationnelle, de viabilité financière, d'infrastructure, de prestations de services ou d'image publique. Néanmoins, il y a plusieurs avancées en termes d'action sociale ce qui a eu un impact positif sur le statut général du développement des OSC en 2015. De manière spécifique, la Commission Nationale pour la Défense des Droits de l'Homme et

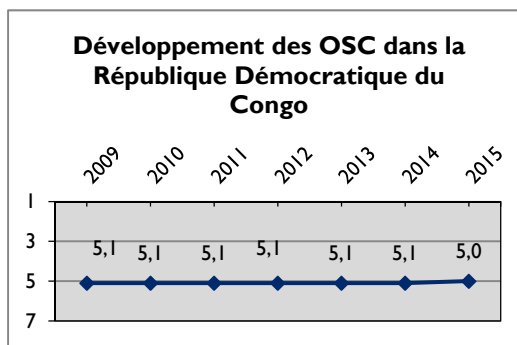


le Conseil Social et Économique ont été établis, le vote de la loi sur les manifestations a eu lieu et le sénat a adopté une loi sur la liberté d'information.

Le nombre total d'OSC en RDC est difficile à déterminer. Toutefois, en 2015, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a rapporté 23 823 demandes d'obtention du statut juridique parmi lesquelles 15 123 concernaient des organisations à but non-lucratif et des institutions publiques et 8700 d'associations religieuses. Tandis que ces demandes venaient de toutes les régions de la RDC, il est probable qu'une plus grande partie d'entre elles venait de Kinshasa étant donné la proximité avec le ministère. Il y a plusieurs organisations qui travaillent seulement avec un enregistrement provisionnel émis par le deuxième directorat

du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme plutôt que dans le cadre d'une reconnaissance formelle de leur statut juridique.

En 2015, plusieurs facteurs politiques, sociaux, économiques et environnementaux importants ont affecté le secteur des OSC. Sur le front politique, le public et les OSC ont questionné la viabilité de la répartition de certaines provinces par le gouvernement, particulièrement en raison du fait que cela est le résultat d'une loi sur la répartition des fonds qui accorde plus de responsabilités aux districts et entraîne la dénomination de commissionnaires spéciaux à la place des gouverneurs. La révision du code électoral qui, en janvier 2015, a rendu nécessaire la réalisation d'un recensement national pour les élections locales a engendré des émeutes, l'arrestation d'activistes des droits de l'Homme et des décès. Sept partis politiques ont été retirés de la coalition de la majorité présidentielle (« G7 »). La méfiance entre le gouvernement et la Mission pour la Stabilisation des Organisations de la République Démocratique du Congo (MONUSCO) a augmenté suite au désarmement et au rapatriement des Forces Démocratiques pour la Libération du Ruanda. Le président a exprimé le souhait de voir un dialogue politique animé par un représentant de son parti, celui au pouvoir, et du parti de l'opposition et organisé par la communauté internationale. Cette décision a entraîné des réactions diverses. Certains considèrent qu'il est nécessaire de surmonter cette impasse politique tandis que d'autres considèrent que cela est inopportun.

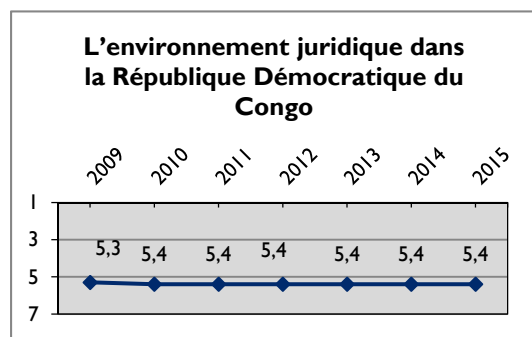


Sur le plan socioéconomique, la détérioration du pouvoir d'achat et le manque de services sociaux pour plusieurs strates de la population n'a pas changé depuis 2014 malgré un taux de croissance économique d'approximativement 9 pour cent. Néanmoins, quelques événements ont eu un impact positif sur l'économie du pays. L'aéroport de Goma a ouvert à nouveau pour les vols internationaux. La Congo Airways est opérationnelle. L'agribusiness park, Bukangalonzo, a vu ses premières récoltes voir le jour.

La baisse des prix des marchandises pendant la seconde partie de 2015, particulièrement pour le cuivre, le pétrole et le cobalt a eu des effets non négligeables en RDC et a engendré une suspension de la production de cuivre et de cobalt chez Glencore pour dix-huit mois. À cet effet, il était prévu que les revenus de Glencore chutent de 0.7% et que 1000 employés soient licenciés. Les OSC et les syndicats ont travaillé conjointement pour négocier avec Glencore le départ volontaire des travailleurs à condition que ceux-ci reçoivent des indemnités adéquates.

Enfin, en 2015, le gouvernement et les OSC se sont mobilisés pour la Conférence de Paris sur le Climat (COP21) autour du principe pollueur-payeur.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,4



Plusieurs événements notables ont eu un impact sur l'environnement juridique des OSC en RDC. En avril 2015, les membres de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme ont été assignés. De plus, le Sénat a voté une loi sur les manifestations publiques et a adopté l'accès à une loi sur l'information. Les OSC ont joué un rôle actif dans le cadre de ces réformes ce qui est expliqué plus en détails plus loin dans la section sur l'action sociale.

En RDC, la Loi 004/2001 du 20 Juillet 2001 comprend des dispositions légales applicables aux organisations à but non-lucratif et aux organisations d'intérêt public. Cette loi encourage les OSC à s'enregistrer auprès du second Directeur du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Le processus d'obtention du statut juridique est lourd et coûteux. Il prend plus longtemps qu'il ne devrait et cela force les organisations à travailler avec un F92, un enregistrement provisoire qui n'est valide que pour six mois, période à la fin de laquelle le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme peut décider d'accorder ou non un statut juridique formel. En plus du F92, les organisations doivent aussi recevoir l'autorisation du ministère sectoriel adéquat et du gouverneur. Par exemple, en 2015, le Ministère de la Planification a reçu 392 candidatures pour des enregistrements dont seulement 260 n'ont été acceptées.

Obtenir le statut juridique prend souvent plus de six mois pour les OSC qui travaillent dans les provinces. Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, situé à Kinshasa, doit évaluer la viabilité de l'organisation et l'organisation doit assumer les frais encourus par cette évaluation. Depuis le début de l'année 2015, le second Directeur du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a reçu 23.823 demandes d'obtention du statut juridique parmi lesquelles 15.123 concernaient des organisations à but non-lucratif et des institutions publiques et 8.700 des associations religieuses. Comme en 2014, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme n'a accordé de statut légal à aucune organisation. Le ministère a déclaré que cela était dû au fait qu'il voulait garantir la viabilité et l'efficacité des organisations enregistrées, une explication qui n'est pas acceptée par beaucoup d'organisations.

La Loi 004/2001 du 20 Juillet 2001 fournit des détails concernant les éléments obligatoires qui permettent aux OSC de recevoir le statut légal. Cela inclut des détails sur la structure des organisations et le processus décisionnel, le domaine d'activité, les individus en charge des finances de l'organisation et les modalités de dissolution. Néanmoins, cette loi ne prévoit pas de mesures d'implémentation telles que des arrêtés, des règlements et des circulaires issus par les ministères ce qui crée des malentendus entre les OSC et le gouvernement.

Les articles 24 à 37 de la Constitution Congolaise garantissent la liberté d'association, d'opinion, de religion et d'expression. Toutefois, les agents du gouvernement ciblent les OSC travaillant dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie, de la transparence et contre la corruption ainsi que certains médias. Par exemple, un membre du personnel de l'OSC Synergie pour le Congo et les Droits de l'Homme a été arrêté à Kinshasa le 21 janvier 2015. Cela a été confirmé par le Haut Commissaire de l'ONU dans un rapport datant du 27 juillet 2015. De plus, un membre du personnel de l'ONG Katanga a été arrêté le 29 septembre 2015. Cela a été rapporté par l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice le 2 novembre 2015.

L'Article 40 de la Loi 004/2001 stipule que le gouvernement doit soutenir les OSC et ne pas s'immiscer dans la gestion interne de celles-ci.

En vertu des Articles 19 et 20 de la Loi 004/2001, une OSC peut être dissoute par ses membres, un parti concerné et le Ministère des Affaires Publiques auprès de la cour du district pour les raisons suivantes : non-conformité avec la loi, atteinte à l'ordre public ou violation des standards de bonne conduite. Il n'y a aucune preuve suggérant que des OSC aient été dissoutes en 2015.

Il y a des firmes juridiques dans toutes les régions qui permettent aux avocats de travailler dans différentes localités. Certaines OSC fournissent une assistance juridique gratuitement. C'est le cas des Toges Noires, d'Avocats sans Frontières, de l'Association Africaine pour la Promotion des Droits de l'Homme, et Voix des Sans-Voix (VSV). Tandis que ces services juridiques sont accessibles facilement et rapidement dans les centres urbains, ce n'est pas le cas des zones rurales.

L'Article 39 de la Loi 004/2001 attribue aux OSC certains privilèges fiscaux et administratifs. Cela inclut une exemption des taxes, des franchises douanières pour des biens relatifs aux missions des organisations, assistance pour obtenir des visas de travail pour les étrangers et leur famille, le droit à utiliser de l'équipement et des fréquences radio possédées par l'État et une des procédures simplifiées auprès de l'Office de Contrôle Congolais (OCC) qui dépend du Ministère du Commerce. Le Ministère de la Planification détermine ces privilèges après qu'une organisation a obtenu son statut juridique. L'approbation des ministères sectoriels adéquats est obligatoire pour que le Ministère de la Planification accorde des privilèges administratifs et

financiers aux OSC. Ni les donateurs individuels ni les organismes donateurs ne bénéficient de déductions fiscales.

Tandis que les OSC ne sont pas des organisations à but non-lucratif, il est commun qu'elles soient impliquées dans des activités génératrices de revenus telles que la location de salles de conférence, de voitures ou d'accès à Internet. Elles fournissent aussi des services de restauration. Les OSC paient des taxes sur le revenu à moins qu'elles bénéficient d'une exemption.

Les OSC répondent aux demandes de propositions du gouvernement Le Bureau Central de Coordination (BCECO) et le Fonds Social de la République du Congo (FSRDC) font appel à l'expertise des OSC qui agissent comme des agents d'implémentation, particulièrement dans le contexte de projets de construction ou de réhabilitation pour les routes, les centres médicaux ou les écoles. En 2015, le FSRDC a contracté 171 OSC pour des activités de construction. Parmi elles, il y avait 27 OSC de catégorie A (grandes OSC), 60 de catégorie B (moyennes) et 84 appartenait à la catégorie C (petites).

Bien qu'il n'y ait aucune restriction légale régissant l'implémentation par les OSC de contrats gouvernementaux, les OSC font face à des difficultés dans le climat de concurrence entourant ces opportunités étant donné leur manque de compréhension des processus de procurement et des partenariats publics-privés.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

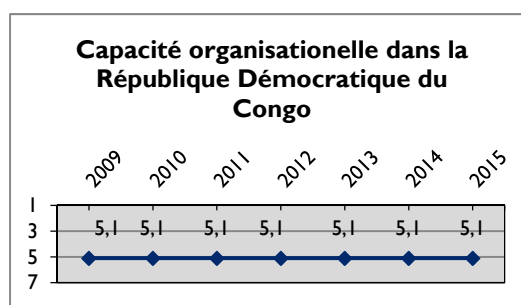
Les OSC travaillent principalement avec des groupes cibles bénéficiaires. La majorité des OSC n'ont pas de groupes d'intérêt locaux établis pour les soutenir dans leurs activités même si ces groupes existent tels que des associations pour les femmes, la jeunesse ou les étudiants. Seules les associations religieuses ont réellement établi des groupes d'intérêt grâce à leur plus grande crédibilité en comparaison avec les organisations séculaires.

Les OSC qui travaillent à l'échelle nationale et reçoivent des subventions de donateurs internationaux ont des plans stratégiques, y compris une vision, une mission et un planning de leurs activités. Le but de ceux-ci est de leur permettre d'atteindre les objectifs de leurs programmes et d'achever leurs projets.

Toutefois, beaucoup d'organisations locales sont incapables d'élaborer des plans stratégiques adéquats ou un agenda des activités parce qu'elles ne disposent pas des moyens financiers appropriés.

Plusieurs syndicats sont enregistrés en RDC auprès du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Parmi eux, il y a des syndicats indépendants. Les syndicats reçoivent 2 pour cent sur les salaires des employés tandis que les syndicats indépendants reçoivent des cotisations volontaires de la part de leurs membres. Les syndicats ont un comité exécutif dont les membres sont élus par les travailleurs. Les syndicats indépendants travaillent sous la forme de fédérations aux niveaux national et provincial avec un corps exécutif (Bureau Exécutif), un corps législatif (Conseil National) et une assemblée générale (Membres du Congrès). Les syndicats et les ONG diffèrent en termes de capacité organisationnelle. Seuls les principaux syndicats disposent de personnel permanent et de structures de gestion distinctes, de plans stratégiques, de rapports annuels et d'audits. La Confédération des Syndicats du Congo (CSC), le Syndicat National des Travailleurs du Congo (OTUC), l'Organisation Unifiée des Travailleurs Congolais, le Syndicat des Enseignants du Congo (SYECO), le Syndicat des Médecins et le Syndicat des Juges (Synamag) en sont des exemples.

Les rôles et les responsabilités sont bien définis dans les statuts organisationnels des OSC tel que cela est exigé par la loi. Ces structures internes fonctionnent bien dans les OSC travaillant à l'échelle nationale mais les organisations locales ont du mal à les implémenter. Cela inclut l'assemblée générale (direction stratégique et adoption de rapports), le conseil d'administration (délègue des pouvoirs au bureau exécutif et rend des

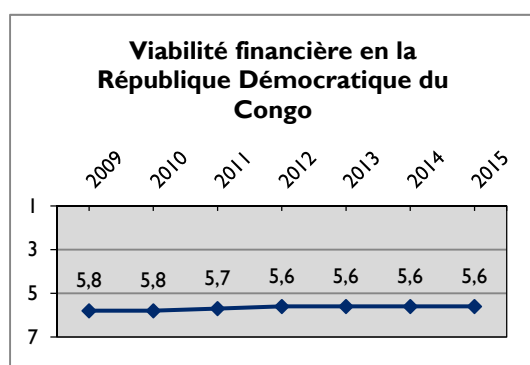


comptes à l'assemblée générale), le comité de supervision (contrôle de la transparence et reddition de comptes), et le bureau exécutif (gestion journalière et reddition de comptes auprès du conseil d'administration).

En général, les OSC éprouvent des difficultés à moderniser leur équipement de bureau en raison de ressources financières insuffisantes. Toutefois, les programmes financés par des donateurs internationaux représentent une opportunité qui permet aux OSC d'être soutenues à cet égard.

Seules les OSC qui ont reçu un soutien suffisant de la part des donateurs internationaux sont en mesure de disposer de personnel payé à temps plein. Cela inclut des chefs de projets, des comptables, des assistants, des logisticiens, des spécialistes de l'informatique et autres. Ces individus reçoivent des contrats qui définissent clairement l'étendue de leur rôle et des bénéficiaires dont ils jouissent. Habituellement, les OSC n'embauchent pas de volontaires même si parfois leurs membres travaillent sans être rémunérés.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,6



La majorité des financements dont les OSC bénéficient proviennent de sources externes. Néanmoins, à l'échelle locale, les OSC passent par des agences d'implémentation du gouvernement telles que BCECO, le FSRDC et le Fonds National pour la Prestation de Services Basiques. Dans de tels cas, les OSC fournissent des services de réfection des routes rurales, réhabilitation des infrastructures rurales (écoles et centres médicaux) ainsi que des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes.

De manière générale, les OSC ne sont pas suffisamment actives dans la création de groupes de soutien. Les cotisations de membres ne font pas partie de la culture des OSC. Très peu reçoivent des cotisations de leurs membres.

Cette pratique est plus courante au sein d'associations religieuses qui ont développé des systèmes visant à informer leurs membres à propos de leurs activités philanthropiques. Contrairement aux autres OSC, les associations religieuses telles que l'Église Catholique, l'Église Kimbanguiste, l'Église Protestante et la Communauté Musulmane du Congo ont des groupes de soutien qui peuvent constituer une main d'œuvre pour différents projets dans des domaines tels que la construction, la prestations de services de base et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Il y a peu de sources philanthropiques locales. Toutefois, elles financent directement les bénéficiaires plutôt que les OSC. Par exemple, la Fondation Bralima a financé la campagne Opération Sourire qui fournit des traitements gratuits aux enfants à Kinshasa ou Lubumbashi qui ont un bec-de-lièvre. Il y a également la Fondation Serge Ibaka qui a distribué 20 000 manuels scolaires à dix écoles de Kinshasa et la Fondation Rachel Forrest qui a donné des livres à un lycée de Lubumbashi.

Les OSC ne disposent pas de sources de financements diverses et nombreuses. En général, elles dépendent exclusivement de sources financières externes. Il y a les ambassades, les fondations internationales telles que la National Endowment for Democracy and Open Society; des agences de développement telles que l'USAID, le Department for International Development (DfID), et la Japanese International Cooperation Agency (JICA); ainsi que des OSC internationales.

La conséquence est que la majorité des OSC ne disposent pas des ressources nécessaires à garantir leur viabilité financière.

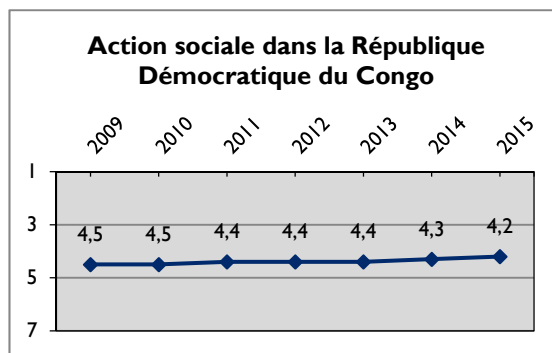
Seules les OSC travaillant à l'échelle nationale ont des systèmes de gestion internes et des systèmes de comptabilité fiables. Parmi ces organisations, on compte le National Council for Development NGOs

(CNONGD), Caritas Congo, et le Centre National de Développement et de Participation Citoyenne (CENADEP). Ces organisations sont aussi les seules qui parviennent à produire des rapports annuels, y compris des bilans financiers, et qui peuvent donner suite aux audits. Les exigences des donateurs sont les principales causes à l'origine de ces systèmes.

Certaines OSC réalisent des activités qui génèrent peu de revenus mais qui les aident dans une certaine mesure. Des exemples courants sont la location de salles de conférence, de véhicules, de chaises mais aussi d'accès à Internet. Ces activités sont loin d'être suffisantes.

ACTION SOCIALE : 4,2

Les actions et initiatives sociales des OSC ont augmenté significativement en 2015. En RDC, à l'échelle nationale et provinciale, il y a plusieurs cadres de coopérations entre le gouvernement et les OSC. Il y a le cadre de consultation des OSC, environ vingt groupes thématiques créés par le gouvernement (par exemple sur la gouvernance économique ou la réforme du secteur de la sécurité), le Conseil Économique et Social, l'Initiative d'Extraction du Comité Exécutif des Industries Extractives, le Processus Kimberley sur les diamants de la guerre, la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme et la Commission Nationale Électorale Indépendante.



De plus en plus, le gouvernement congolais travaille avec les OSC pour développer des politiques nationales, particulièrement par le biais de conférences budgétaires et d'examen des politiques (par exemple sur les hydrocarbures, le code minier et l'agriculture). Plus récemment, le gouvernement, les OSC et le secteur privé ont travaillé conjointement sur le Comité de Facilitation Inga qui examine les questions relatives à la construction du barrage d'Inga 3. Le gouvernement sollicite les OSC pour l'évaluation du travail accompli en ce qui concerne les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et maintenant les Objectifs de développement durable (ODD).

Les OSC participent à la réforme menée par le gouvernement dans les secteurs de la sécurité, de la justice et du secteur civil dans le cadre de l'Accord Addis-Ababa. Les OSC participent aussi au processus de décentralisation et au processus de qualification pour les sites miniers. Par exemple, l'Observatoire pour la Gouvernance et la Paix (OGP) et le CENADEP sont des membres de la Coalition des Organisations de la Société Civile dans la région des africains des Grands Lacs contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (COSOG-GL).

En 2015, les OSC ont établi des groupes de soutien et organisé des campagnes d'action sociale. Le Collectif 24 a soutenu la loi sur la Liberté de l'Information adoptée par la Chambre Haute du Parlement en octobre. Un groupe de travail constitué de plusieurs parties prenantes a soutenu la conception de politiques nationales en matière de protection sociale. Le groupe de travail pour les ressources naturelles a soutenu l'entrée en vigueur de la loi d'août 2015 relative au Régime pour l'Exploitation des Hydrocarbures. Enfin, un groupe de travail d'OSC a permis l'établissement du Conseil Économique et Social et de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme.

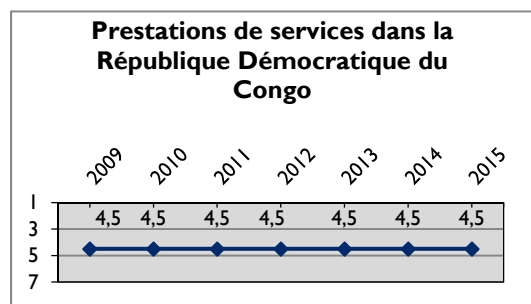
Il y a un nombre grandissant de mécanismes permettant aux OSC de participer à la vie politique, notamment la Commission Nationale pour la Réforme du Régime Foncier, la Commission Nationale Électorale Indépendante et des groupes thématiques tripartites. L'année 2015 a été marquée par le tout nouvel établissement de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme et du Conseil Social et Économique.

En plus de ces espaces formels permettant aux OSC d'entrer en contact avec les preneurs de décision, les OSC ont fait pression sur le parlement ce qui a engendré l'adoption par les deux chambres du parlement de la

loi sur le Régime d'Exploitation des Hydrocarbures ainsi qu'à l'adoption par le Sénat de la loi relative à la liberté de l'information.

Les OSC sont conscientes du fait qu'un environnement juridique performant peut renforcer leur efficacité et leur durabilité. De la même façon, les OSC ont défendu pendant plusieurs années la révision de la loi sur les organisations à but non-lucratif et des groupes d'intérêt public, la loi relative à la liberté de l'information et la loi relative à la liberté de la presse. Toutefois, les mouvements d'action sociale locaux ciblant la philanthropie elle-même sont rares.

PRESTATIONS DE SERVICES 4,5



Certaines OSC fournissent des services aux communautés locales comme par exemple les associations caritatives, les associations religieuses, les mutuelles de santé, les associations pour la jeunesse et les associations promouvant des services sociaux basiques de qualité. Ces types d'OSC ont été impliqués dans les activités suivantes: la construction d'école, la distribution de parcelles et d'engrais aux fermiers, la location de salles de conférence, la réhabilitation de routes rurales, le transport de biens agricoles pour les associations de fermiers, l'hébergement de cybercafés et l'organisation de

formations (couture, alphabétisation et assistance sociale).

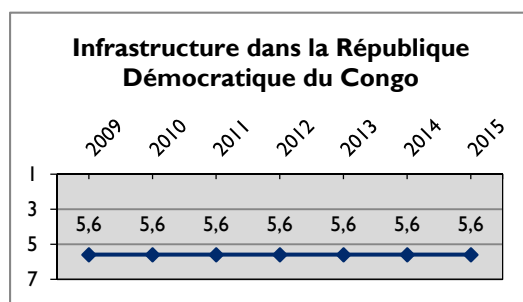
La plupart des OSC ont fourni des biens et services qui reflètent les besoins et les priorités des groupes de soutien et bénéficiaires. Certaines OSC fournissent des services à des groupes communautaires allant au-delà de leurs propres membres. Les OSC partagent des publications, des rapports d'activité, des bulletins d'information et des publications scientifiques entre elles. Toutefois, en raison du manque de fiabilité de la connexion à Internet, certaines OSC éprouvent des difficultés à diffuser l'information à un large public tel que les églises et les universités.

Les biens et services fournis par les OSC par le biais de projets financés par des donateurs sont offerts gratuitement aux utilisateurs. Ces biens et services sont divers et incluent des pièces aménagées avec des ordinateurs et un accès à Internet ou des services d'assistance aux victimes de violence sexistes. Les OSC ne récupèrent pas les coûts pour les services payants.

De plus en plus, le gouvernement reconnaît la compétence des OSC en ce qui concerne leurs prestations de services sociaux auprès des communautés. De manière analogue, les agences gouvernementales telles que le Comité Central de Coordination du Ministère des Finances (BCEOCO) et les Forces Armées (FSRDC) signent des contrats avec les OSC pour qu'elles agissent comme des agents d'implémentation.

INFRASTRUCTURE : 5,6

La présence de centre de ressources et d'organisations de soutien intermédiaire (OI) n'a pas changé comparée à 2014. Ces organisations sont majoritairement situées dans des zones urbaines. Toutefois, elles interagissent également avec les OSC situées dans des zones plus rurales. Ces OI offrent différents types de soutien (par exemple en matière d'accès à l'information, de technologie, de formation et d'assistance technique). Les OI telles que le Centre pour l'Étude, la Documentation et l'Action Civique en Sud Kivu, l'UMOJA, l'Institut Africain pour le Développement Économique et Social, le Centre d'Étude pour l'Action Sociale (CEAS), et le Bureau de Formation et Recherche pour le Développement Complet offrent des formations et une assistance aux OSC. Le CEAS a une bibliothèque



ouverte au public. Cela facilite aussi les formations et les locations de salles de conférence. Les OI Hakizabinadam et Aprofem se focalisent sur la promotion et la défense des droits de l'Homme. Maendeleo (radio communautaire) et Justice et Paix travaillent pour la promotion de la paix et de la démocratie. Il y a aussi l'École d'Afrique Centrale pour la Formation Électorale (EFEAC) qui a une bibliothèque publique et un programme de master en surveillance électorale. Les OI génèrent des revenus à partir de la vente de leurs services aux clients et reçoivent un soutien financier de la part de partenaires externes également.

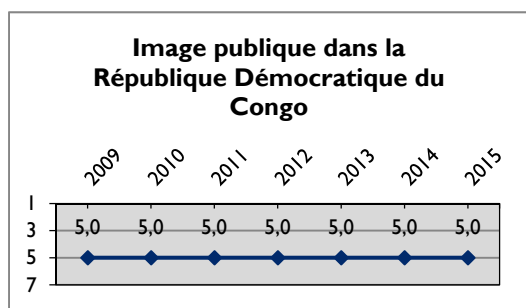
En général, les fondations communautaires ne sont pas bien développées en RDC. Toutefois, les plus grandes OSC qui reçoivent un soutien de donateurs internationaux accordent des subventions aux organisations communautaires qui implémentent de petits projets répondant aux attentes des populations locales. Caritas Congo, le Centre National de Développement et de Participation Citoyenne (CENADEP), la plateforme Diobass et le Comité pour la Sensibilisation et le Soutien des Fermiers (CRAFOP) sont des exemples de grandes OSC.

Les organisations membres de plateformes de la société civile et de réseaux partagent des informations entre elles par le biais de bulletins d'informations, de brochures, de séminaires, de portes ouvertes et de réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Par exemple, le CENADEP dissémine des informations par le biais de plusieurs publications y compris par le biais de Formation et Soutien pour la Vitalité des Organisations Communautaires (FADOC), Infos et Voix Paysanne Congolaise et la Chronique Électorale.

Il y a beaucoup de formateurs qualifiés et peu d'instituts de formation qui pour la plupart se trouvent dans les centres urbains. Les formations elles-mêmes se font en français. Elles couvrent une large palette de sujets, y compris la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, la collecte de fonds et la gestion générale d'OSC. L'Institut Africain pour le Développement Socioéconomique (INADES) est connu pour ses formations sur la gouvernance interne, l'action sociale et le lobbying, la mobilisation sociale, la collecte de fonds et les outils de gestion de projet. Le Centre d'Action pour les Chefs d'Entreprise Congolais (CADICEC) et le Centre de Recherche et d'Action Civique (CEDAC) offrent aussi des formations.

Les OSC travaillent également de plus en plus dans le cadre de partenariats avec des entreprises locales, le gouvernement ou les médias pour atteindre des objectifs communs. Caritas Congo soutien le Ministère Congolais de l'Éducation en payant les enseignants dans des zones où il n'y a pas de banque ou autre institution financière. La Ligue Congolaise Anti-Congolaise (LICOCO) forme un partenariat avec les médias privés pour diffuser ses messages.

IMAGE PUBLIQUE : 5,0



En RDC, les médias nationaux diffusent des informations telles qu'elles leur sont fournies. Ainsi, il est difficile d'évaluer si cette couverture est positive ou négative. Il se peut qu'ils résumant l'information mais ils ne font habituellement pas preuve d'esprit critique (positif ou négatif) concernant les activités des OSC. Néanmoins, les médias internationaux couvrent les activités des OSC et les présentent selon certains thèmes qu'ils développent, plus ou moins objectivement.

Les publicités sont traitées de la même façon, quelle que soit leur provenance. Néanmoins, les OSC font habituellement des déclarations publiques qui coûtent moins que les publicités.

Le public n'a généralement pas une opinion positive des OSC parce qu'il considère qu'elles travaillent dans leur propre intérêt. Le public n'est pas assez informé de la mission des OSC et de ce qu'elles font réellement. Ainsi, seules ceux qui bénéficient directement des activités des OSC peuvent évaluer la qualité de leur travail.

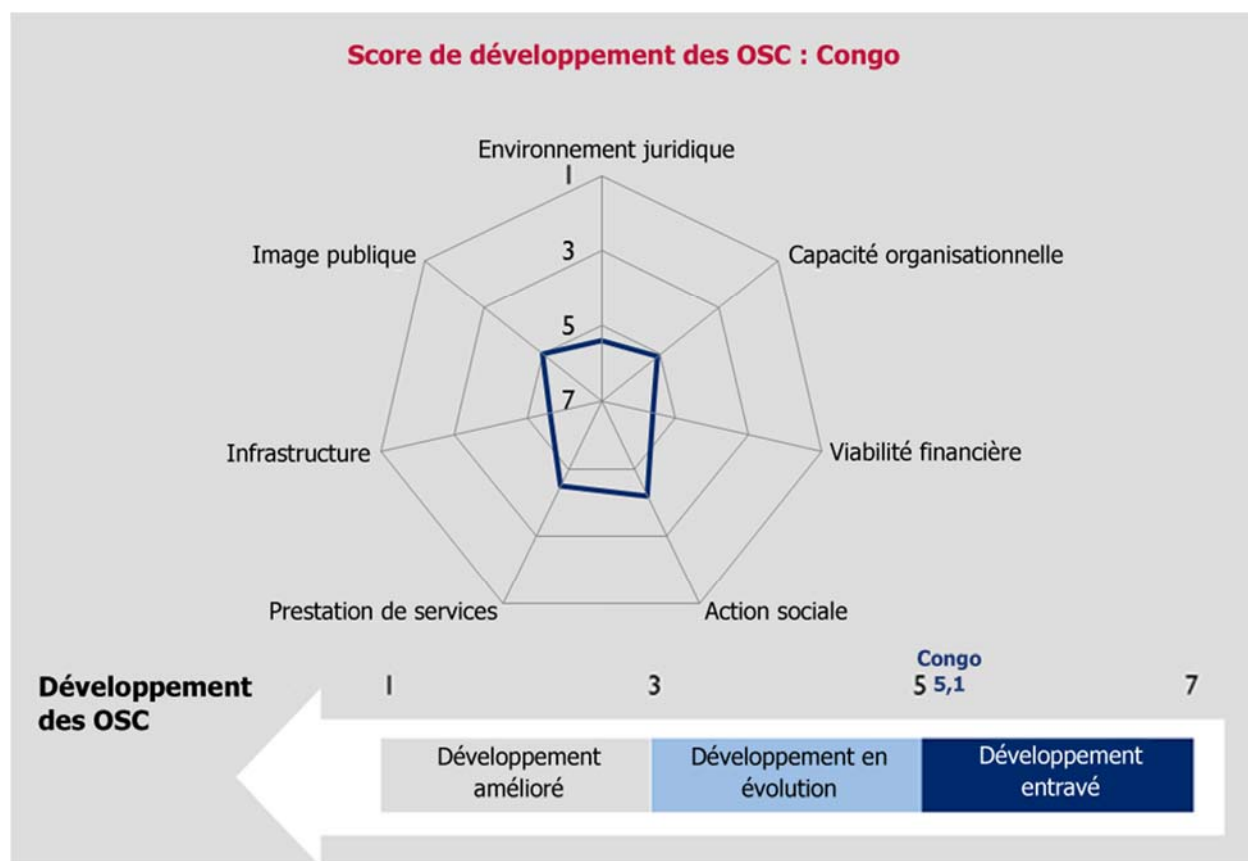
De manière générale, le secteur privé et le gouvernement central ont une opinion positive des OSC car ils dépendent de leur aide, particulièrement en matière de prestations de services. Ces OSC sont aussi

considérées comme une source crédible d'informations et d'expertise. Réciproquement, le secteur privé et le gouvernement central ont une mauvaise opinion des OSC qui défendent les droits de l'Homme qui elles-mêmes critiquent souvent le gouvernement et les entreprises en matière de droits de l'Homme.

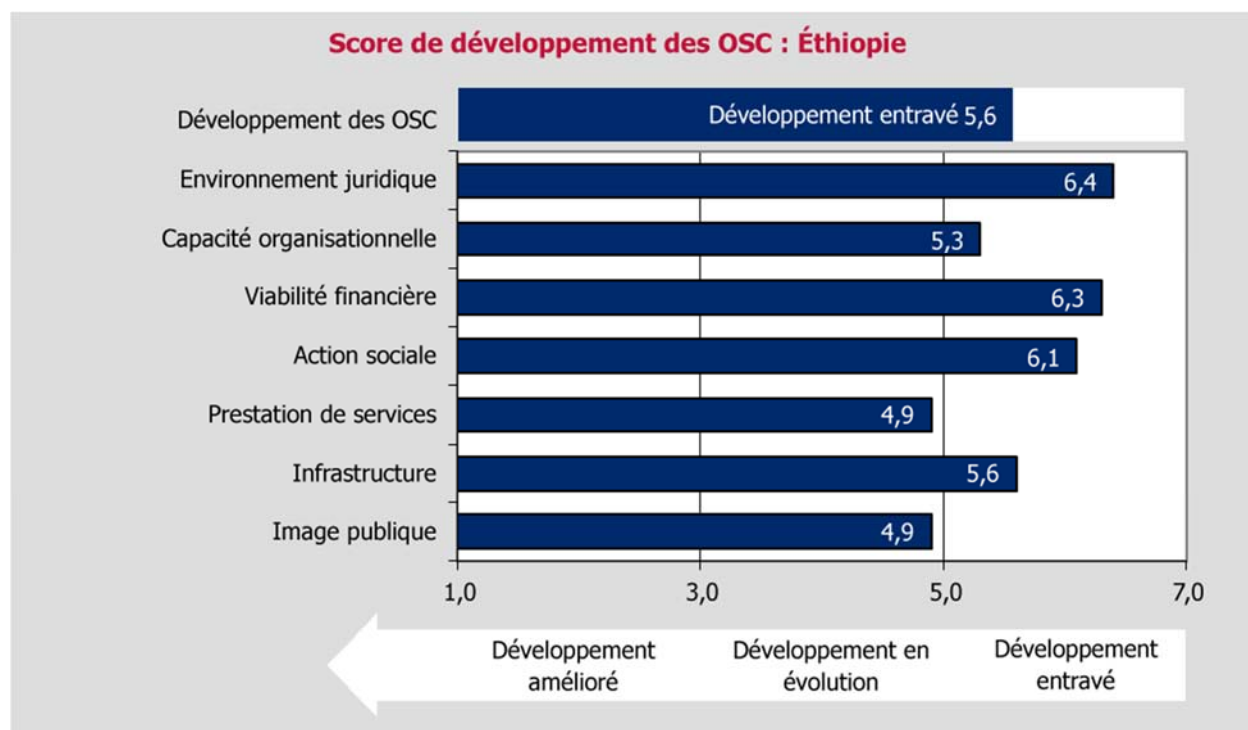
Dans la plupart des cas, les OSC se focalisent sur la promotion de leurs activités implémentées dans le cadre de projets financés par des donateurs. De plus, elles n'essayent pas d'améliorer leur image publique. Il existe des exceptions et certaines OSC ont établi des relations avec les journalistes qui, pour une somme d'argent, couvrent leurs activités. Comme en 2014, les stations de radio communautaires diffusent des informations venant d'autres organisations à un coût réduit et couvrent les activités des OSC. L'utilisation accrue des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter représente aussi un potentiel qui permet aussi aux OSC d'atteindre un public plus large.

Les OSC pour le développement ont un code d'éthique mais il n'est pas appliqué dans la pratique.

Certains chefs d'OSC produisent des rapports annuels qui sont envoyés à leurs membres et à leurs donateurs. Toutefois, beaucoup ne le font pas malgré l'Article 45 de la Loi 004 qui exige que les OSC publient des rapports régulièrement.



ÉTHIOPIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,6

Faits relatifs au pays

Capitale : Addis Ababa

Type de gouvernement : République fédérale

Population : 99 465 819

PIB par habitant : (PPA) : \$1 800

Indice de Développement Humain : 174

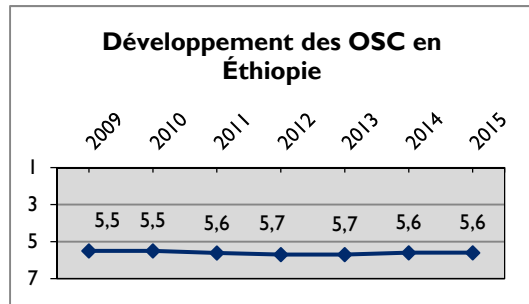
En octobre 2015, le gouvernement Éthiopien a présenté son rapport sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui a affiché des succès et des régressions. Selon le rapport, l'Éthiopie a fait d'énormes progrès en termes de réduction de la pauvreté et de mortalité infantile en augmentant l'accès à l'eau potable et en réduisant la prévalence de VIH/sida, de malaria et de tuberculose. Toutefois, le pays éprouve toujours des difficultés avec de chômage dans les villes, l'éducation



insuffisante, une faible autonomisation des femmes, une santé maternelle insuffisante et un manque de biens médicaux et de professionnels de la santé qualifiés. Malgré le fait que l'Éthiopie soit l'un des pays africains, dont l'économie n'est pas basée sur le pétrole, ayant une croissance économique parmi les plus rapides, son produit intérieur brut est l'un des plus bas au monde. Environ 80 pour cent de la population vit dans des zones rurales où les taux d'alphabétisation sont bas.

Les quatrièmes élections du pays ont eu lieu en mai 2015. Le Parti Démocratique Révolutionnaire du Peuple Éthiopien (EPRDF) et ses alliés ont gagné les élections avec 100 pour cent des votes. Aucun siège, que ce soit au parlement ou dans les conseils régionaux n'a été attribué aux partis de l'opposition qui sont plus de

cinquante. Contrairement aux élections précédentes, aucun observateur international indépendant, à part l'Union Africaine (UA) n'a participé. Celle-ci a envoyé seulement neuf observateurs sur le long-terme et quatre-vingt-dix observateurs sur le court terme pour couvrir 41 000 bureaux de vote répartis à travers le pays. L'Union Européenne (UE) a expliqué sa décision de ne pas envoyer d'observateur en expliquant que le gouvernement n'avait pas tenu compte de ses recommandations lors des élections précédentes. À la fin des élections, l'UA a expliqué que les élections avaient été menées de manière constitutionnelle et légale mais n'a pas cité la référence internationalement acceptée d'élections « libres et justes ». Les partis de l'opposition ont remis en question la crédibilité de l'UA.

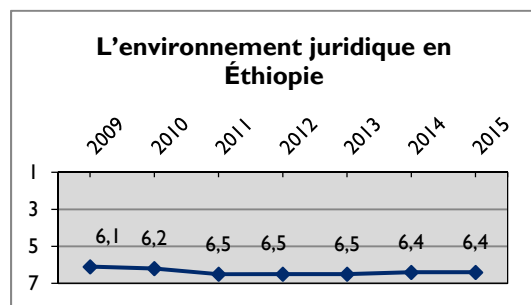


À la fin de l'année 2015, les tensions dans les régions éthiopiennes d'Oromia et d'Amhara ont engendré une instabilité politique. Lors d'une série de manifestations dans l'État Régional d'Oromia, les Oromo qui représentent 35 pour cent de la population du pays, se sont opposés au plan maître intégré d'Addis Ababa qui avait pour objet d'intégrer les activités économiques des villes se situant en périphérie de l'État Régional d'Oromia à la capitale. Cette controverse a rapidement mené à d'autres tragédies historiques. Dans l'État Régional d'Amhara, des affrontements ont eu lieu entre les groupes ethniques Kimant et Amhara dus au fait que les Kimant ont tenté d'affirmer leur indépendance administrative manifestant au passage contre le gouvernement. Finalement, beaucoup de personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées.

Entre juillet 2015, peu de temps avant la visite du Président des États-Unis Barack Obama, et octobre 2015, le gouvernement a relâché neuf bloggeurs et journalistes qui étaient détenus depuis plus d'un an pour terrorisme et les membres officiels du gouvernement ont salué le rôle des OSC en matière de réduction de la pauvreté et de développement. Néanmoins, selon Freedom House, l'Éthiopie reste dans la catégorie « pas de liberté » en 2015 et le World Justice Project a déclassé l'Éthiopie de la quatre-vingt huitième position à la quatre-vingt dixième position dans son Indice État de Droit 2015.

À la fin de l'année 2015, 3079 OSC s'étaient enregistrées auprès de la Charities and Societies Agency (CSA) depuis l'adoption de la Charities and Societies Proclamation (CSP) en 2009. Ces chiffres incluent 369 associations caritatives étrangères, 322 sociétés éthiopiennes, 94 sociétés de résidents, 2070 associations caritatives de résidents éthiopiens, 106 associations caritatives éthiopiennes et 52 consortiums (network) et 56 agences d'adoption étrangères. Seules 100 OSC étaient enregistrées en 2015, une baisse de 79 par rapport à l'année précédente. Seules 30 des OSC enregistrées sont opérationnelles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,4



Le CSP régit l'enregistrement et les activités des OSC travaillant à Addis Ababa et Diredawa, les OSC étrangères, les OSC travaillant dans plus d'un état régional et les OSC qui reçoivent des financements venus de l'étranger. À part l'État Régional d'Amhara qui a sa propre législation, tous les états régionaux utilisent des dispositions du Code Civil de 1960 pour gérer les activités des OSC sur leurs territoires. Le CSP divise le secteur des OSC en trois catégories principales : Les sociétés et associations caritatives éthiopiennes, les sociétés et associations caritatives et les associations

caritatives étrangères. Le premier groupe comprend les OSC qui sont enregistrés en Éthiopie et ont des membres éthiopiens. Elles ne sont pas enregistrées dans le territoire où elles exercent leurs activités mais doivent générer au moins 90 pour cent de leurs financements à partir de sources locales. Les organisations travaillant dans le domaine des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance doivent être enregistrées en tant qu'associations caritatives éthiopiennes. Les OSC du second groupe peuvent générer plus de 10 pour

cent de leurs financements à partir de sources étrangères et sont seulement autorisées à travailler dans le cadre de prestations de services et de projets de développement. Les OSC du troisième groupe, les associations caritatives étrangères, sont supposées collecter des fonds de sources étrangères. Le travail des associations caritatives bénéficie aux autres tandis que les sociétés travaillent seulement dans le but de promouvoir et protéger les intérêts de leurs membres. Pour toutes les OSC, les financements provenant de sources anonymes sont strictement interdits.

Les OSC sont obligées d'être enregistrées. La terminologie employée dans les lois est ambiguë ce qui permet au CSA d'imposer des conditions arbitraires et répressives lors de l'enregistrement ce qui rend le processus difficile pour beaucoup d'organisations. La loi confère aussi des pouvoirs radicaux et subjectifs au CSA qui lui permet de refuser des enregistrements. Par exemple, le CSA a récemment refusé, sans donner aucune raison, d'enregistrer les OSC en tant que société éthiopienne de résidents et après une certaine période a repris l'enregistrement. Il est attendu des OSC qu'elles renouvellent leur licence tous les trois ans. En 2015, le CSA a suspendu le renouvellement de neuf OSC prétendant qu'elles ne respectaient pas certaines formalités comme par exemple la possession d'accords de projets avec les ministères sectoriels.

Chaque année, le CSA dissout un nombre significatif d'OSC, habituellement parce qu'elles ne disposent pas de fonds nécessaires. En 2015, quatre-vingt-douze OSC ont été fermées, soixante-huit par le CSA et vingt-quatre suite à leur propre demande. Soixante autres OSC ont reçu des lettres d'avertissement et vingt organisations ont reçu des lettres d'avertissement finales concernant leur fermeture imminente. Le nombre total d'OSC qui ont fermé depuis 2010 était de 377 en décembre 2015 selon le CSA. Bien que le nombre d'organisations ayant fermé en 2015 fut moins important que l'année précédente, des sources travaillant au CSA ont affirmé qu'un nombre important d'OSC allaient peut-être fermer en 2016 parce qu'elles ne disposaient pas des fonds nécessaires et avaient échoué dans l'implémentation de projets ou ne répondaient pas aux exigences de la Directive 30/70 (voir ci-dessous).

La loi comprend des exigences détaillées pour la gestion interne, les activités autorisées, les rapports financiers et la dissolution des OSC. Par exemple, les OSC n'ont pas le droit de mener des activités relatives à l'éducation des votants et à la surveillance des élections à moins que le Collège Électoral National ne leur en donne la permission. Les organisations travaillant dans le cadre de prestations de services doivent avoir des accords de projets avec les institutions gouvernementales avant que le CSA n'approuve les activités de leurs projets. La Directive de 2011 relative à la gestion des coûts administratifs des projets (connue sous le nom de Directive 30/70) classe beaucoup de dépenses encourues par les OSC comme des dépenses administratives par nature et ces coûts, au total, ne doivent pas dépasser 30 pour cent du budget total de l'organisation. En 2014, la Directive 30/70 a été amendée pour que certaines dépenses, telles que les salaires du personnel et les véhicules, puissent être classés comme des coûts de projet plutôt que des coûts administratifs pour les organisations qui travaillent sur des questions relatives au VIH/sida, à la protection environnementale et d'autres problèmes graves. Néanmoins, la Directive 30/70 continue d'imposer de grandes restrictions en ce qui concerne les activités de beaucoup d'organisations.

Le CSA s'appuie parfois sur des politiques gouvernementales non écrites plutôt que sur des dispositions légales clairement indiquées dans la loi pour définir quels types de projets les OSC peuvent implémenter ou non. Par exemple, il n'existe aucune restriction légale interdisant les associations caritatives étrangères d'accorder des subventions aux associations caritatives de résidents éthiopiens mais plusieurs associations caritatives étrangères ont reçu des lettres d'avertissement en 2015 leur interdisant de le faire. Le Hunger Project fait partie des organisations internationales qui ont été fermées par le CSA en 2015 car il n'aurait pas respecté les règles du CSA. Les OSC qui reçoivent des financements de sources étrangères ne sont pas autorisées à participer au débat public ou à exprimer des critiques à l'encontre du gouvernement et les OSC qui reçoivent plus de 10 pour cent de financements étrangers n'ont aucun droit leur permettant d'avoir un recours judiciaire contre les décisions administratives du CSA, y compris la dissolution.

Le fait que l'instabilité de 2015 en Éthiopie ait pu entraver les activités des OSC ou que l'état ait pu cibler ou harceler des personnes travaillant dans des OSC n'a été suggéré dans aucun rapport.

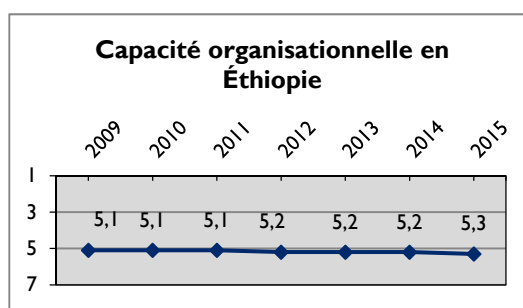
La plupart des OSC ne reçoivent pas d'exemptions de taxe lorsqu'elles ont recours à des biens et services ou lorsqu'elles sont impliquées dans des activités génératrices de revenus. Toutefois, elles n'ont pas à payer de taxes sur les subventions et donations.

Une OSC peut générer des revenus grâce à la fourniture de biens et services et par le biais de contrats gouvernementaux à condition qu'elles aient une licence commerciale et la permission du CSA. En pratique, obtenir une licence commerciale n'est pas facile. Les OSC doivent recourir à des arrangements relatifs au recouvrement des coûts à condition que certaines conditions soient remplies. Par exemple, les cotisations de bénéficiaires ne peuvent pas excéder 25 pour cent du coût total du service ou du bien fourni, et les organisations doivent donner gratuitement aux individus qui n'ont pas les moyens de payer leurs cotisations.

Bien que la situation s'améliore, il y a peu d'avocats qui puissent répondre aux besoins de la plupart des organisations. De plus, peu d'avocats s'y connaissent en droit des OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,3

La capacité organisationnelle des OSC a connu un déclin en 2015. Établir des liens forts avec les groupes d'intérêt, particulièrement bénéficiaires, représente toujours un défi pour la plupart des OSC. Les organisations incluent rarement les groupes d'intérêt dans la conception, l'implémentation, la surveillance et l'évaluation de leurs projets et autres activités. La Directive 30/70 exacerbe la situation en classifiant les coûts associés aux approches participatives, telles que l'évaluation des besoins, les enquêtes de référence, la surveillance et l'évaluation, les coûts administratifs, qui selon la loi ne peuvent pas dépasser plus de 30 pour cent du budget d'organisation.



La plupart des OSC éthiopiennes n'ont pas de plans stratégiques sur le long terme parce que de tels plans nécessitent habituellement une base de ressources stable et que la plupart des organisations reçoivent des donations projet par projet. Pour la même raison, la plupart des organisations basent leurs projets sur les donateurs plutôt que sur des missions.

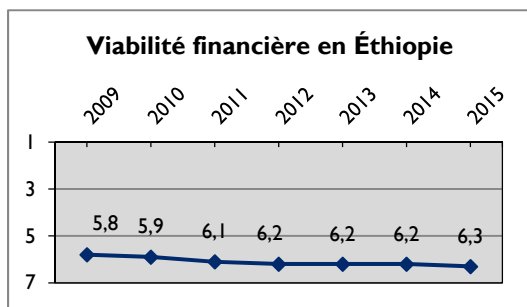
La loi exige que toutes les OSC aient des structures internes de base telles que des assemblées générales, des conseils d'administration et des trésoriers. Toutefois, la capacité de ces organes à garantir une transparence et une comptabilité transparente est discutable. Elles sont habituellement établies seulement pour répondre à des exigences légales et sont souvent composées d'un groupe de collègues. En pratique, la plupart des conseils d'administration ne s'impliquent pas dans la gouvernance de leurs organisations et autorisent plutôt les gestionnaires à prendre des décisions en matière de gouvernance.

À cause de restrictions sur les coûts administratifs, y compris sur les salaires et les bénéfices, les OSC éthiopiennes font face à de sérieux défis pour attirer et conserver des employés compétents. Les OSC locales et plus petites n'ont pas les moyens financiers de former leur personnel. Les services professionnels fournis par des comptables, des avocats, des spécialistes en technologie, et autres consultants sont classifiés comme des coûts administratifs et ne sont donc pas encouragés. Le recours à des volontaires est aussi limité.

La plupart des OSC ont accès à Internet et l'utilisent principalement pour l'envoi et la réception de courriels. Toutefois, les coûts relatifs à la capacité technique des OSC sont administratifs et donc ramenés au minimum. De plus, la plupart des donateurs ne sont pas désireux d'encourir de tels coûts.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,3

La situation financière des OSC travaillant en Éthiopie s'est dégradée en 2015. Des recherches menées en 2015 par le Fonds de la Société Civile II financé par l'UE (EU-CSF II) suggèrent que la plupart des OSC éthiopiennes ne disposent pas des fonds nécessaires pour la réalisation de leurs activités.



Beaucoup d'organisations nationales, y compris l'Association Éthiopienne des Jeunes Professionnels, Madiba Children Outreach, et l'Association des Étudiantes d'Addis Ababa, ont été contraintes de fermer pendant l'année à cause du manque de financements.

La plupart des organisations collectent des fonds qui proviennent de sources étrangères. L'USAID, le UK Department for International Development (DFID), l'UE, la Banque Mondiale, Les Nations Unies (ONU), l'Irish Aid, et

la Canadian International Development Agency (CIDA) sont des donateurs majeurs. Le rapport annuel de 2014-2015 de la Banque Nationale d'Éthiopie a indiqué que 1,1 milliard de dollars avaient été transférés aux OSC par des donateurs pendant cette période. Cette somme représente une augmentation 34,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Toutefois, la plus grosse part de cette somme a été virée aux OSC étrangères.

Le programme Ethiopia Social Accountability Program Phase 2 (ESAP2) s'est terminé en 2015 et une « phase de transition » a été initiée jusqu'à ce que la phase suivante ne commence. L'EU-CSF II et le Programme de Soutien à la Société Civile (CSSP) restent les deux institutions subventionnaires majeures. L'EU-CSF II est une initiative conjointe de l'UE et du gouvernement éthiopien. Il n'est donc pas considéré comme une source locale ce qui permet aux organisations de défense des droits de l'Homme, qui n'ont normalement pas le droit de recevoir plus de 10 pour cent de leurs financements de la part de sources étrangères, d'y accéder. La CSF II de l'UE cherche à améliorer le dialogue des OSC avec leurs groupes d'intérêt, le gouvernement éthiopien et entre eux également. Elle cherche également à renforcer la capacité des acteurs non gouvernementaux afin qu'ils puissent jouer un rôle dans le processus de développement national. Le CSSP est un programme multi-donateurs de renforcement des capacités sur cinq ans et qui approfondit le soutien aux organisations travaillant dans les services et le développement, particulièrement dans le cadre de projets aidant les personnes qui souffrent de marginalisation sociale, d'isolation géographique, de manque de ressources et de développement négligé. Le programme se termine en 2016 et son futur est incertain.

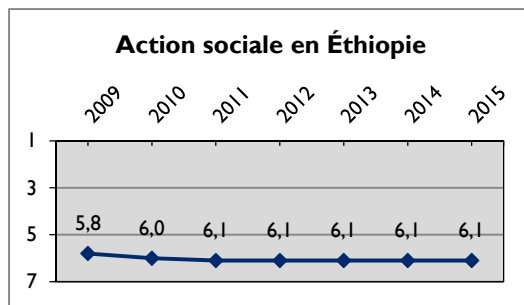
La majorité des OSC éthiopiennes n'ont pas de sources de financements stables et diversifiées. La philanthropie ne fait pas partie de la tradition locale, y compris chez les entreprises, et la loi n'encourage pas la mobilisation de ressources locales. Par exemple, une directive émise par le CSA en 2011 stipule que la collecte locale de fonds ne devrait être qu'un dernier recours pour les organisations. Les revenus générés par les OSC sont minimes. Les revenus provenant des groupes d'intérêt que les OSC génèrent sont négligeables. La plupart des OSC éthiopiennes exigent des cotisations mais elles sont habituellement symboliques et insuffisantes pour subvenir aux besoins des organisations. Très peu d'OSC essaient de générer des revenus à partir de la vente de biens ou de prestations de services, principalement à cause d'exigences légales contraignantes et dans tous les cas, le CSA refuse souvent les demandes d'OSC de pouvoir mener des activités génératrices de revenus. On ne sait rien concernant les institutions gouvernementales et privées contractant des OSC pour leurs biens et services.

Il est obligatoire que les OSC aient des systèmes de gestion financière solides. Il est exigé par la loi que les OSC aient des auditeurs externes et indépendants pour évaluer leurs performances financières chaque année. Le CSA fournit une liste des auditeurs professionnels accrédités. Seule une poignée d'OSC rend ses rapports financiers publics.

ACTION SOCIALE : 6,1

Parce que seules les associations caritatives éthiopiennes sont autorisées à travailler dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'Homme et qu'elles n'ont pas le droit de recevoir des financements étrangers excédant 10 pour cent de leur revenu, le nombre d'OSC travaillant dans ces domaines est limité. Toutefois, avec le soutien de l'EU-CSF II qui est considéré comme un fonds local, certaines OSC travaillant dans le domaine des droits de l'Homme ont été capables de continuer leurs activités en 2015. Par

exemple, le Conseil pour les Droits de l'Homme (HRCO) a enquêté sur les violations des droits de l'Homme dans certaines parties de l'Éthiopie, y compris à Oromia et Amhara, et a tenu une conférence de presse sur la situation en matière des droits de l'Homme. De manière similaire, l'Association des Avocats Éthiopiens a réalisé des activités d'action sociale relatives à l'accès à la justice. Les OSC n'ont fait aucun effort visible en matière d'action sociale concernant le rejet, par le gouvernement, de plusieurs recommandations clés émises par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pendant l'Examen Périodique Universel d'Éthiopie en septembre 2014.

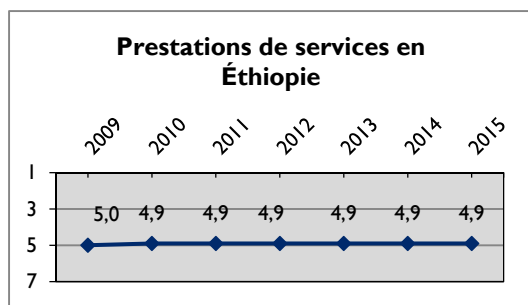


Il n'existe aucun mécanisme formel en matière de consultation entre le gouvernement et les OSC. Le Groupe de Travail sur le Secteur des Associations Caritatives et des Sociétés (CSSWG) a réuni des membres officiels du gouvernement, des OSC et des donateurs pour discuter de problèmes d'intérêt commun. Le gouvernement invite occasionnellement les OSC à participer à des discussions concernant des documents politiques et un forum ad hoc appelé GO-NGO a été créé par le gouvernement et les OSC en 2009 et a pour objectif de faciliter les partenariats entre les OSC et le gouvernement à l'échelle fédérale et régionale. Toutefois, étant donné que le forum n'est pas basé sur un partenariat équitable, ses réunions ne s'avèrent pas aussi productives que prévu et le gouvernement les utilise principalement pour exprimer ses propres positions sans porter attention aux problèmes soulevés par les OSC.

Cinquante-deux réseaux sont enregistrés auprès du CSA. Mais étant donné que les réseaux recevant des financements provenant de sources étrangères ne sont pas autorisés à travailler dans le domaine de l'action sociale ou à faire du lobbying, toutes ces organisations, sauf une, se concentrent sur le développement et la prestation de services. Depuis l'adoption du CSP en 2009, aucune campagne concernant des problèmes politiques n'a été menée par des réseaux ou des coalitions.

Le forum éthiopien des sociétés et associations caritatives fédérales (EFCSF) a été établi par un groupe de réseaux avec le soutien du CSA en 2013 pour représenter le secteur des OSC, initier un dialogue constructif entre GO-NGO, ses membres et les organes du gouvernement ainsi que pour améliorer l'environnement juridique dans lequel travaillent les OSC. En 2015, le forum a travaillé sur la révision du Code de Conduite des associations caritatives et des sociétés en Éthiopie. Autrement, les OSC n'ont pas fait d'effort de manière organisée pour changer le cadre juridique dans lequel elles travaillent, principalement à cause des politiques restrictives du gouvernement en matière d'action sociale.

PRESTATIONS DE SERVICES : 4,9



La grande majorité des OSC éthiopiennes travaillent dans le cadre de services sociaux et de développement. Les OSC à travers le pays travaillent activement dans les domaines de la santé, de l'éducation, du secours, de l'approvisionnement en eau, des énergies renouvelables et de la protection environnementale.

Les coûts relatifs aux besoins d'évaluation et d'enquêtes de référence sont considérés comme administratifs par nature. Les petites OSC ont du mal à mener ces activités pour

identifier les besoins et les priorités de leurs concitoyens. Pour surmonter ces contraintes, les OSC s'appuient parfois sur d'autres stratégies telles que la recherche par le biais de sources secondaires et de discussions avec un groupe témoin.

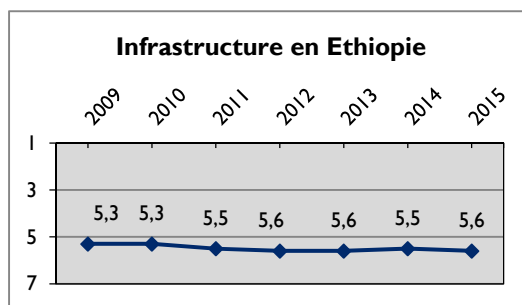
Certaines OSC, la plupart des organisations internationales, publient et diffusent des ressources concernant leurs activités.

Selon la Directive émise par le CSA sur le recouvrement des coûts, les OSC peuvent facturer des biens et services pour recouvrer jusqu'à 25 pour cent de leurs coûts. Toutefois, seul un petit nombre d'OSC y ont recours en raison de limite de capacité.

Le gouvernement s'appuie parfois sur les OSC pour leur expertise et leur savoir, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des moyens de subsistance.

INFRASTRUCTURE : 5,6

Peu de centres de ressources soutiennent les OSC en Éthiopie. Ceux qui existent sont principalement des organisations internationales situés à Addis Ababa et ils fournissent un soutien technique et financier aux OSC locales. Les organisations situées en dehors de la capitale éprouvent des difficultés pour accéder à ces centres bien que certains réseaux régionaux offrent des services comparables. De plus, un certain nombre d'organisations intermédiaires (OI), telles que le Consortium pour le Secours aux Chrétiens et le Développement (CCRDA), et des programmes ciblant les OSC, y compris la Tracking Trends in Ethiopia's Civil Society (TECS) et le CSSP, fournissent un soutien de renforcement des capacités. Toutefois, la loi offre peu de protection aux OI et de ce fait, leur relation avec le CSA n'est pas toujours aisée. En 2015, plusieurs OI ont reçu des lettres du CSA les avertissant que toutes leurs subventions aux OSC éthiopiennes seraient considérées comme des dépenses administratives impliquant ainsi qu'elles seraient fermées si elles ne respectaient pas la Directive 30/70.

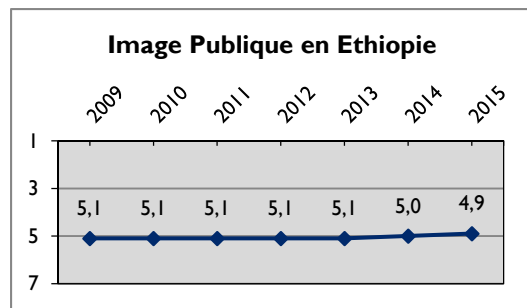


Le seul réseau central pour les OSC est l'EFCSF. Le forum a joué un rôle important en ce qui concerne l'amendement de la Directive 30/70 en 2014 et l'établissement du Comité de Respect du Code ayant pour objectif de surveiller que le code de conduite soit bien respecté en 2015. Divers réseaux, y compris l'EFCSF, le Centre Éthiopien pour l'Information et l'Éducation (COHRA), et le Réseau d'Action contre la Pauvreté en Éthiopie (PANE), facilitent le partage de l'information parmi ses membres. La plupart des organisations ont leur propre site Internet et leurs propres bases de données de membres. Le CSA passe parfois par les réseaux pour atteindre des organisations individuelles. En mars 2015, un réseau appelé Syndicat Éthiopien des Organisations de la Société Civile a été fermé par le CSA pour ne pas être parvenu à implémenter quel projet que ce soit en deux ans. La fermeture suggère que plus d'OSC seront forcées à fermer à cause d'un manque de financements et de restrictions juridiques concernant la collecte et l'utilisation des fonds.

Les OSC n'ont pas toutes accès aux formations à cause de leurs coûts ou à cause de leurs critères d'adhésion. Plusieurs organisations ont offert des formations personnalisées sur la gestion des OSC, habituellement seulement à leurs membres. Les formations sont faites en anglais et en amharique. Certains programmes subventionnaires tels que le CSSP fournit des formations concernant ses mécanismes de financement et l'USAID dispose d'un programme de renforcement des capacités pour les OSC sélectionnées. Il n'y a pas d'organisation spécialisée dans la formation permanente d'OSC.

Du moment que les OSC ont, tel que cela est obligatoire, des accords de projet avec les institutions gouvernementales sectorielles et qu'elles travaillent en accord avec le plan de développement du gouvernement, les OSC et le gouvernement peuvent avoir une relation de travail productive. La relation entre les entreprises et les OSC ne sont pas très étroites. Certaines entreprises, y compris le Ethiopian Airlines, Great Run et Dashen Bank, soutiennent quelques OSC éthiopiennes. En l'absence de programmes de régulations régissant la responsabilité sociale des entreprises (CSR), les OSC jouent un rôle crucial en matière de sensibilisation quant à leur travail auprès des entreprises. La relation entre les médias et les OSC n'est pas très étroite non plus et leurs efforts ne sont pas complémentaires. Le CCRDA a implémenté quelques activités pendant l'année pour sensibiliser les journalistes sur le travail des OSC.

IMAGE PUBLIQUE : 4,9



Bien que les OSC n'aient pas de relations étroites avec les médias et les journalistes, elles ont fait des efforts pour améliorer celles-ci en 2015. Par exemple, le CCRDA a organisé une formation pour les journalistes et a conclu un accord pour un temps de diffusion avec la Radio Fana Broadcasting Corporation. Le Women Self-Help Group a organisé un programme sur Sheger FM radio et l'Afro-FM a diffusé un programme centré sur les activités des OSC. Toutefois, à l'exception de l'Afro FM, les OSC payent des frais élevés pour ces programmes. Les télédiffuseurs et les

radiodiffuseurs, à l'échelle nationale, sont encore entièrement possédés par le gouvernement et la censure limite l'utilisation de ces médias par les OSC.

Le public soutient généralement les activités des OSC bien que la perception qu'il en ait ne soit pas entièrement positive. Le public a tendance à voir les OSC comme des institutions d'aide étrangères et tandis qu'il s'attend à recevoir un soutien financier et matériel de leur part, il est réticent à les aider financièrement ou en nature.

La perception que le gouvernement a des OSC prestataires de services semble s'être améliorée en 2015. En novembre, le président a participé au NGOs Good Practice Day du CCRDA et a déclaré publiquement que « de tels événements renforçaient les relations entre le gouvernement et le secteur des ONG/OSC en créant des opportunités de se comprendre mutuellement et de partager des connaissances et des expériences ». Lors d'une discussion à la radio concernant le partenariat GO-NGO, le vice-directeur du CSA a reconnu le rôle des OSC en ce qui concerne l'implémentation du plan national et a déclaré qu'« étant donné que le CSA et le réseau des ONG faisaient des efforts pour résoudre des problèmes divers, le futur serait plus brillant pour le secteur ». La perception que le gouvernement a des organisations d'action sociale est particulièrement négative.

Les entreprises associent généralement les OSC à de grandes sources étrangères de financements et de richesses pour leurs dirigeants. Les entreprises ont tendance à ne pas reconnaître le rôle des OSC en matière de renforcement de la démocratisation de la croissance économique.

Les OSC manquent encore de capacité pour promouvoir leur image publique. Le NGOs Good Practice Day a attiré l'attention sur les OSC, de manière positive, avec une exposition sur les activités des OSC. Toutefois, la plupart des organisations n'ont pas mis à jour leurs sites Internet et ne sont pas des adeptes des réseaux sociaux lorsqu'il s'agit de promouvoir leurs activités.

La ré-adoption du Code de Conduite pour les associations caritatives et les sociétés en Éthiopie en 2015 représente un succès pour l'autorégulation des OSC en Éthiopie. Le code a, auparavant, été adopté en octobre 2011 mais en même temps, il ne pouvait pas être implémenté à cause de restrictions établies par le CSP en établissant un organe de promotion et de surveillance concernant l'implémentation du code. Avec l'aide de l'EFCSF, le CSA a convenu, en 2015, d'établir le Comité de Surveillance du Respect du Code qui est en charge de promouvoir la sensibilisation du public concernant le code et de prendre des mesures lorsque les OSC signataires ne le respectent pas. Le code exige des OSC qu'elles se conforment à des standards tels que la reddition de comptes, la transparence, l'égalité des sexes, la protection environnementale et l'utilisation efficace des ressources. Les signataires doivent soumettre des rapports réguliers au conseil concernant l'implémentation du code dans leurs organisations. En décembre 2015, le code a été ré-adopté par un groupe de réseaux, y compris l'EFCSF, le Pastoralist Forum, et le réseau des associations de femmes éthiopiennes.

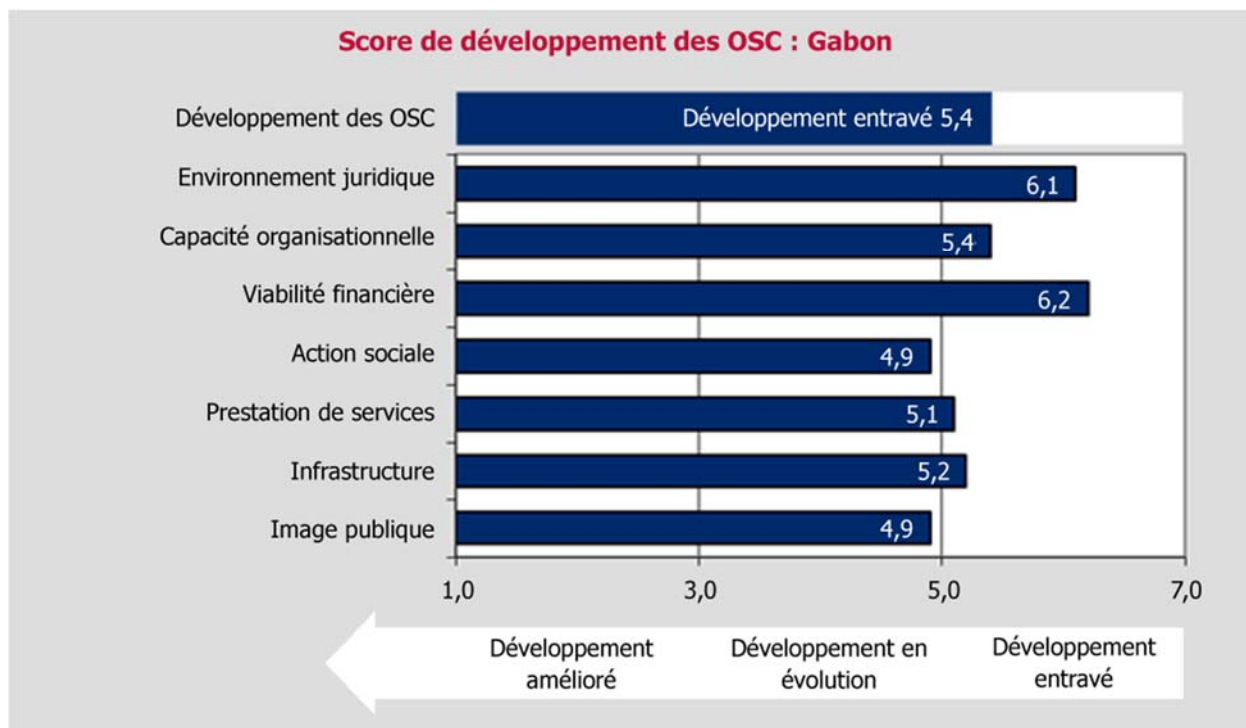
Score de développement des OSC : Éthiopie



Développement des OSC



GABON



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,4

Faits relatifs au pays

Capitale : Libreville

Type de gouvernement :
République
présidentielle

Population :
1 705 336

PIB par habitant : (PPA) : \$18 600

Indice de Développement Humain : 110

La durabilité des OSC au Gabon en 2015 n'a pas considérablement changé lors des cinq années précédentes. L'environnement juridique reste le même malgré le fait que de nombreux acteurs demandent la révision de la loi sur la création des associations. Une crise économique nationale au Gabon a engendré des vulnérabilités sociales jamais vues auparavant. Les OSC furent les premières à les signaler. Des sites de construction majeurs ont été suspendus et de nombreuses grèves et licenciements ont eu lieu dans la plupart des secteurs. Les budgets gouvernementaux ont été

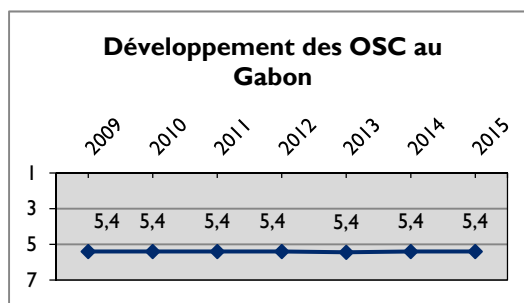


approuvés mais pas implémentés. Cela a eu un impact global sur l'économie locale et sur les acteurs politiques ainsi que la capacité des OSC à bénéficier de soutien de la part de partenaires internationaux. La diminution des ressources financières a mis la viabilité des OSC à l'épreuve. Sans un minimum de ressources, les OSC ne peuvent pas répondre à des besoins organisationnels basiques tels qu'un espace de travail, des fournitures et un accès à Internet.

En dépit de ces obstacles, les OSC persévèrent et réalisent leurs activités avec des niveaux de succès différents. Face à des défis structurels et organisationnels, les OSC se sont organisées sous forme de plateformes et de réseaux. À travers ces arrangements, les OSC ont été capables de défendre des causes

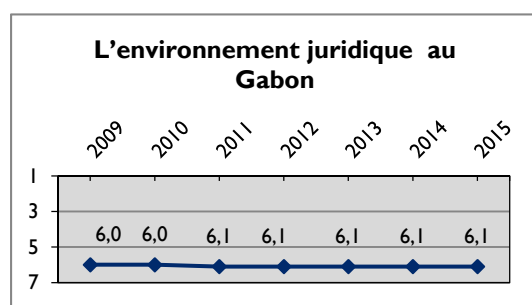
spécifiques. De plus, reconnaissant l'importance d'améliorer leur image publique, les OSC ont réalisé des partenariats avec des médias privés pour mener à bien leurs efforts en matière de communication et de pouvoir souligner le travail qu'elles effectuaient sur le terrain.

Les OSC travaillent dans le secteur formel à l'exception de celles qui attendent que leur processus formel d'enregistrement soit terminé. Il n'y a pas de statistiques officielles concernant le nombre d'OSC parce que le Ministère de l'Intérieur ne tient pas de telles statistiques. Toutefois, des estimations générales faites par le ministère indiquent qu'il pourrait y avoir 1000 OSC enregistrées. Toutefois, le Réseau Gabonais des Associations (ROPAGA), en collaboration avec l'Ambassade de France, a créé un répertoire des OSC basé sur des consultations avec le Ministère de l'Intérieur et les autres ministères qui ont pu citer le nombre de 1200 OSC au Gabon. Le nombre d'entre elles qui sont opérationnelles n'est pas clair. Le répertoire des OSC qui est encore en cours de développement par le ROPAGA permettra aux OSC de saisir et de gérer des informations concernant leur organisation. La plupart des OSC se situent dans la capitale Libreville et le secteur des OSC est principalement composé d'ONG, de syndicats de travailleurs, de groupes religieux et d'associations de quartier.



En 2015, plusieurs événements ont eu un impact significatif sur le secteur de la société civile. Les syndicats de travail ont joué un rôle de plus en plus actif en faisant des grèves qui ont paralysé plusieurs secteurs publics et parapublics. Il y a aussi eu la première conférence nationale pour les OSC. Les journaux privés ont été suspendus. Enfin, pour la première fois dans l'histoire du Gabon, certains religieux connus ont fait face aux abus du gouvernement en dénonçant les arrestations arbitraires, les assassinats et la violence ainsi que les conditions de vie terribles dans lesquels beaucoup de gabonais vivent. Cela est particulièrement important parce qu'au Gabon les groupes religieux ont traditionnellement la réputation d'être au service du pouvoir politique.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,1



En 2015, la question de la révision de la Loi 35-62 sur la création et les activités des associations se pose toujours. La loi est favorable en ce qui concerne l'enregistrement des OSC. Pour obtenir un enregistrement provisoire, les OSC doivent seulement fournir trois copies de leur demande d'enregistrement et de leur statut organisationnel qui apparaît ensuite dans le journal officiel. Toutefois, cette loi datant de 1962 n'est pas adaptée au contexte actuel des OSC étant donné qu'elle ne fait aucune distinction entre les différents types d'OSC. Par exemple, les dispositions qu'elle

contient concernant les activités génératrices de revenus des OSC. Cela soulève aussi un problème quant aux différentes compétences des ministères. Au Gabon, le Ministère de l'Intérieur émet les documents provisoires et finaux. Toutefois, entre l'émission de ces deux documents, les ministères sectoriels concernés doivent aussi autoriser les activités des OSC ce qui est problématique étant donné que les activités des OSC relèvent souvent de plusieurs ministères. Afin d'améliorer la transparence et l'efficacité, il serait mieux que le processus d'autorisation soit centralisé et supervisé par le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, bien que les dispositions concernant l'enregistrement et l'acquisition du certificat provisoire d'enregistrement soient simples, la Loi 35-62 crée un fardeau administratif qui rend le processus compliqué pour les OSC. Cela est particulièrement vrai dans le cas des OSC qui travaillent dans des domaines perçus comme sensibles ou menaçants par le gouvernement.

La Loi 35-62 ne permet pas le contrôle par le gouvernement de la gestion interne et des rapports financiers des OSC à l'exception des organisations d'intérêt public qui reçoivent des subventions gouvernementales. La Loi 35-62 établit les activités autorisées pour les OSC, pour les syndicats c'est la Loi 3-94 qui les établit. Néanmoins, le Ministère de l'Intérieur et le président ont le droit de dissoudre n'importe quelle OSC qui ne respecte pas les conditions prévues par la Loi 35-62 ou qui gêne l'ordre public. En 2015, aucune OSC n'a été dissoute pour ces raisons. D'un point de vue légal, la Constitution Gabonaise garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse pour tous les citoyens gabonais. Cela signifie que les OSC sont libres d'exercer leurs activités et que leurs dirigeants peuvent s'exprimer librement. Toutefois, en pratique, ces droits sont restreints selon que l'OSC est anti ou pro gouvernement.

Le gouvernement du Gabon a systématiquement interdit les manifestations publiques organisées par les OSC considérées comme proches de l'opposition. En novembre 2015, le Ministre de l'Intérieur a interdit une marche pacifique pour la Journée Nationale pour l'Élimination de la Violence à l'Encontre des Femmes ainsi qu'une marche visant à éclaircir l'assassinat d'un étudiant gabonais en décembre 2014 dont la dépouille n'a toujours pas été enterrée selon les us et coutumes du Gabon.

La disponibilité de subventions gouvernementales pour les OSC reste un problème en 2015. En effet, la Loi 35-62 ne contient que quelques dispositions claires en ce qui concerne l'accord de subventions gouvernementales aux OSC d'intérêt public ce qui est un problème étant donné que le concept « intérêt public » n'est pas un critère objectif. Certaines OSC qui ne sont pas considérées comme d'« intérêt public » reçoivent de maigres subventions gouvernementales mais, comme auparavant, les bénéficiaires sont généralement des OSC en faveur du gouvernement. En 2015, la crise économique persistante a eu des répercussions sur la capacité du gouvernement à accorder des subventions aux OSC. De manière générale, seulement une minorité d'OSC ont bénéficié de subventions gouvernementales.

Étant donné leur statut d'organisations à but non-lucratif, le gouvernement n'impose pas de taxes aux OSC. Bien que la loi 35-62 ne stipule rien à ce sujet, le Code Fiscal stipule que les OSC n'ont pas à payer de frais de douane et de taxes sur les dons et les subventions qu'elles reçoivent.

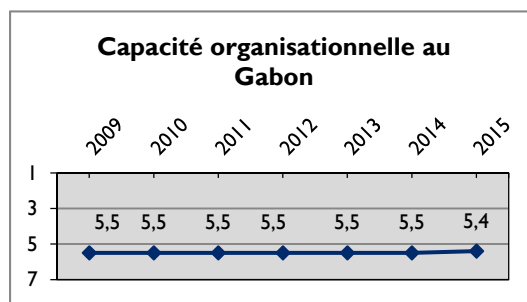
En vertu de la Loi 35-62, les OSC gabonaises n'ont pas le droit de générer des profits grâce aux services qu'elles rendent. Toutefois, certaines des OSC qui comptent parmi les plus professionnelles ont fourni des services payants tels que des services de consulting et des études qui leur ont permis de couvrir des frais opérationnels et de compenser leur personnel. Les revenus générés par ces activités ne peuvent pas excéder les coûts et dépenses et ne peuvent pas être partagés entre les représentants de l'OSC.

En 2015, en dépit d'une demande importante, peu d'avocats ont fourni des services juridiques aux OSC. Il n'y avait pas d'avocats spécialisés dans les OSC non plus.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,4

En 2015, la capacité organisationnelle des OSC s'est améliorée également, principalement en ce qui concerne la capacité des OSC à s'organiser sous forme de réseaux et de plateformes. La plupart du temps, ceux-ci sont formés autour de domaines spécifiques d'intervention. Par exemple, il y a maintenant le My Land My Right for Land Tenure et le réseau des organisations libres pour la bonne gouvernance (ROLBG) concernant les problèmes de gouvernance. Conscientes de leurs problèmes organisationnels et structurels, les OSC ont choisi d'adopter de nouvelles structures opérationnelles pour pouvoir mener leurs activités à bien tout en renforçant leur efficacité.

En 2015, le premier répertoire d'OSC en ligne a été lancé avec pour objectif de renforcer le réseau des OSC. Le climat politique et économique en 2015 a renforcé le rôle des syndicats qui se sont rassemblés sous la bannière « Dynamique Unitaire », une coalition multisectorielle qui promeut la voix des serviteurs de la société



civile. Néanmoins, les réseaux d'OSC, de manière similaire aux OSC individuelles, ont continué de faire face à des difficultés financières qui ont entravé leurs activités ainsi que leur viabilité sur le long-terme.

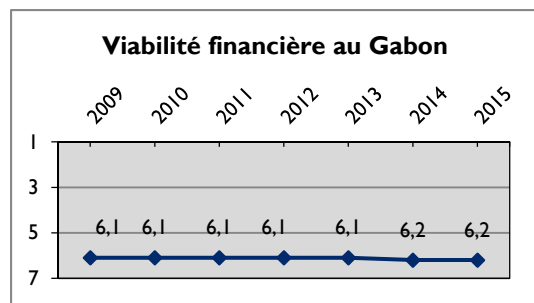
Les projets financés par des donateurs internationaux ont eu pour objectif de soutenir la capacité des OSC. Par exemple, ROPAGA, avec le soutien de l'Institut Français, a organisé des formations sur les réseaux pour les dirigeants d'ONG et sur la gestion de site web pour les chefs de communication.

Il est exigé de toutes les OSC qu'elles aient une mission organisationnelle qui serve de fondation pour la planification stratégique. Toutefois, bien que les syndicats aient des missions clairement définies appartenant à des catégories professionnelles bien définies, beaucoup d'OSC ne bénéficient pas de missions aussi claires. Cela mène à des incohérences entre les missions des OSC et la nature des activités qu'elles mènent. Un manque de stratégie affaiblit beaucoup d'OSC. À l'exception de certaines OSC bénéficiant de financements internationaux qui les obligent à intégrer un planning financier dans leur processus décisionnel, la plupart des OSC n'intègrent pas de planning du tout. Le résultat est que les OSC adoptent des stratégies opportunistes basées sur le type de financement disponible.

Il est exigé de chaque OSC qu'elles aient une structure de gestion interne bien définie telle que définie dans leur texte organisationnel. Toutefois, cette exigence n'est pas respectée dans la pratique. En 2015, très peu d'OSC avaient un conseil exécutif opérationnel, ouvert et transparent. Ce manquement est principalement dû à un manque de ressources financières et au fait que les fondateurs d'OSC voient leurs OSC comme des propriétés personnelles. En fait, les OSC ne disposent habituellement pas des ressources nécessaires pour embaucher du personnel à temps plein et s'appuient plutôt sur des personnes non payées qui ont d'autres activités. Le manque de ressources empêche aussi les OSC de disposer d'équipement de bureau basique.

Pour surmonter ces défis organisationnels, les OSC se sont rassemblées pour partager les ressources ce qui n'inclut pas seulement les ressources humaines mais aussi les bureaux, équipements et factures d'électricité, d'eau et d'Internet. Par exemple, Brainforest partage ses bureaux et les factures avec Conservation Justice and Alisei, une OSC italienne.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,2



La viabilité financière est une composante critique du développement des OSC. En 2015, les multiples formations organisées par les partenaires internationaux en matière de renforcement des compétences ont aussi amélioré les compétences des OSC en matière de collecte de fonds. Toutefois, les OSC ont continué d'être confrontées à des refus de financement à l'échelle nationale et internationale. Tandis que la plupart des financements des OSC proviennent de partenaires internationaux, les sources de financements locales existent mais sont rares. De faibles

subventions sont incluses dans le budget du gouvernement pour les OSC. Toutefois, celles-ci sont distribuées de manière inconsistante et très peu d'OSC ont reçu des subventions en 2015. De plus, ces subventions ne permettent pas aux OSC de couvrir les coûts opérationnels et les frais relatifs aux projets.

Les principaux donateurs internationaux tels que l'Union Européenne, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque Mondiale ont aussi réduit leurs budgets pour les financements et font moins d'appels d'offre. Le climat social, économique et politique précaire caractérisé par des grèves de travailleurs, des licenciements massifs, des faillites et la radicalisation des partis politiques a contribué à la réticence des donateurs internationaux à financer les OSC au Gabon. En termes de financements locaux, les organisations philanthropiques telles que la Fondation Amissa Bongo, la Fondation Omar Bongo et la Fondation BGFIBank ont offert leur soutien à certaines OSC mais ce soutien a connu un déclin par rapport aux années précédentes. De plus, les fondations ont tendance à donner de l'argent directement aux communautés. Lorsqu'elles financent les OSC, cela est souvent avec des intentions politiques. La

philanthropie n'est pas commune au Gabon. Beaucoup d'initiatives philanthropiques sont menées par des personnalités politiques qui utilisent les OSC pour gagner en popularité auprès des populations locales.

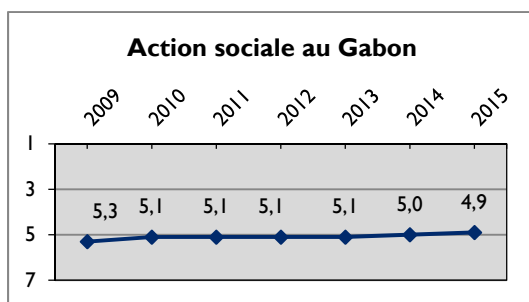
Très peu d'OSC ont la capacité de développer des systèmes de gestion financière solides. Ceux-ci semblent exister dans le cadre de projets financés par des donateurs. Cette lacune peut engendrer un manque de transparence. Les OSC du Gabon subissent rarement des audits et très peu publient des rapports annuels contenant des informations financières.

Les OSC fournissent des services aux institutions gouvernementales, aux organisations du secteur privé et à d'autres acteurs afin de générer des revenus. Toutefois, les clients impliqués dans ces transactions influencent souvent les services fournis par les OSC, particulièrement lorsque cela se rapporte à la production de rapports. Étant donné le manque d'opportunités de financements, les OSC éprouvent des difficultés à préserver leur indépendance lorsqu'elles acceptent ces opportunités génératrices de revenus.

Une tendance récente est celle des OSC traditionnelles, qui dépendent habituellement de donateurs et fournissent leurs services gratuitement, qui ont progressées vers un modèle d'entreprise sociale. Dans un tel contexte, les OSC fournissent généralement des services payants pour couvrir leurs coûts opérationnels et ont des systèmes financiers internes qui ressemblent plus à ceux des entreprises à but lucratif. La Loi sur les Associations ne reconnaît pas ce nouveau statut organisationnel et c'est pour cela que les OSC en demandent la révision.

ACTION SOCIALE : 4,9

En 2015, les OSC ont progressé en termes d'action sociale par rapport aux années précédentes. Certaines initiatives d'action sociale ont eu des effets concrets. Par exemple, en octobre 2015, un accord forestier initial entre l'administration, les concessionnaires forestiers et les communautés locales a été signé pour mieux protéger les droits de la communauté. La série de signatures est le résultat d'initiatives d'action sociale initiée en 2012 qui a engendré et a fait que le Ministère des Forêts, de l'Environnement et la Protection des Ressources Naturelles s'est prononcé en faveur des accords forestiers.



Comme en 2014, les syndicats ont mené plusieurs grèves. L'Organisation National des Travailleurs du Secteur Pétrolier (ONEP) a demandé au premier ministre de résoudre les problèmes de licenciements des travailleurs du secteur pétrolier. Cela est un problème continu au Gabon. Il y a aussi des confrontations continues entre le gouvernement et les Conventions Nationales d'Enseignants (CONASYSED) concernant des problèmes tels que les salaires et le système de rémunération des enseignants.

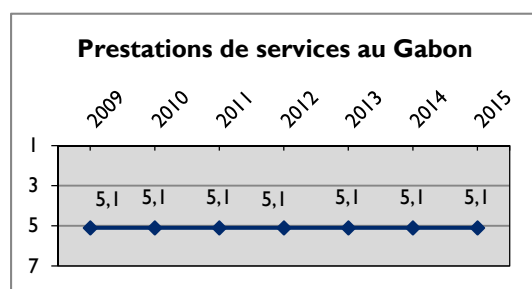
Les séminaires et les réunions entre les OSC et les preneurs de décision sont de plus en plus fréquentes pour atteindre ces objectifs. Les OSC et le gouvernement collaborent aussi dans le cadre de projets spécifiques tels que la Lutte contre l'exploitation forestière illégale (ALEFI) dans le cadre duquel l'ONG Conservation Justice travaille en partenariat avec le gouvernement. La participation accrue des OSC au processus décisionnel politique représente l'une des avancées les plus significatives. En effet, le gouvernement a régulièrement consulté les OSC dans le contexte de réformes juridiques lors des deux dernières années (par exemple du Code Minier, du Code Environnemental, de la Loi sur le Développement Durable et le Code Forestier). Bien que les recommandations des OSC n'aient pas toutes été prises en compte, les efforts du gouvernement en matière de consultation des OSC constituent un signe de progrès.

Les autorités publiques ne sont pas exclusivement responsables de la participation accrue de la société civile dans le processus décisionnel. Dans la plupart des cas, les OSC ont dû faire pression sur les autorités. Néanmoins, la participation aux débats publics exige un certain degré d'organisation ainsi que des ressources

financières et humaines, raison pour laquelle les OSC s'organisent sous forme de réseaux et plateformes. Bien que les OSC soient familières avec les outils d'action sociale, elles le sont moins en ce qui concerne le concept de lobbying.

Une réforme ou une mise à jour de la Loi 35-62 est nécessaire pour garantir l'efficacité et la durabilité des OSC. Beaucoup d'acteurs de la société civile reconnaissent cet impératif mais il n'est pas considéré comme une priorité et les efforts visant à mener des réformes n'ont pas eu d'effets concrets.

PRESTATIONS DE SERVICES : 5,1



Les OSC gabonaises fournissent des biens et services dans une variété de domaines. Les besoins des populations sont divers et des OSC correspondant aux divers besoins existent. En plus des syndicats et des associations de professionnels, il y a des OSC qui fournissent des services sociaux et sanitaires telles que l'association internationale d'action sociale ou l'association contre l'avortement et pour la protection des droits de l'Homme; des services environnementaux telles que l'ONG Generation Clear Water et l'ONG Muvissi Environnement; et en matière de développement du secteur

privé et de l'agriculture telles que le African Development Research and Consulting Initiative (IDRC Africa) et le Akamanam Association.

Ces OSC sont généralement impliquées dans des campagnes de sensibilisation, des campagnes médicales, l'assistance aux populations, le renforcement des capacités et la défense des droits des travailleurs. En plus de ces biens et services offerts gratuitement par le biais de projets financés par des donateurs, les OSC fournissent aussi des services payants. Certaines OSC avec un certain niveau de ressources offrent leur expertise au gouvernement, au secteur privé, aux organisations internationales ou même aux universités. Des études d'impact, des études socio-économiques et des formations en sont des exemples. Par exemple, le gouvernement a payé Brainforest pour mener une campagne de sensibilisation autour des problèmes forestiers.

Des biens et services gratuits sont fournis aux communautés en fonction de leurs besoins. Toutefois, ils dépendent des exigences des donateurs qui peuvent être la source d'incohérence entre les biens et services fournis et les besoins réels.

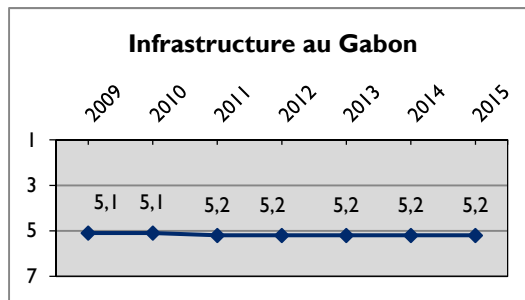
Lorsque les OSC fournissent des biens et services gratuits aux communautés par le biais de projets financés par des donateurs, aucun recouvrement de coûts n'est considéré vu que les OSC sont des entités à but non-lucratif. En 2015, en raison d'une chute des financements, les OSC ont fourni moins de services gratuits.

Le gouvernement gabonais a commencé à reconnaître les prestations de services sociaux des OSC à leur juste valeur. Pour cette raison, dans le cadre de la plupart des projets menés par le gouvernement, celui-ci collabore avec les OSC qui connaissent les dynamiques et besoins locaux. Dans le cadre de telles collaborations, le gouvernement fournit parfois des financements aux OSC. Toutefois, les montants ne sont habituellement pas suffisants pour couvrir les coûts et les OSC qui ne sont pas pro gouvernement ne bénéficient généralement pas de tels financements. Dans ce contexte, les OSC forment des partenariats avec le gouvernement généralement parce qu'elles sont animées par le désir d'influencer les décisions politiques et les politiques. Néanmoins, le gouvernement n'accorde pas encore de subventions ou de contrats aux OSC pour des prestations de services sociaux.

INFRASTRUCTURE : 5,2

Les lacunes des infrastructures restent un défi en 2015. Selon le répertoire des OSC, il y a 1200 OSC répertoriées mais il est difficile de déterminer combien d'entre elles sont actives. De plus, peu d'entre elles ont

des bureaux, ne serait-ce même que basiques. À l'exception des OSC qui peuvent gérer des projets et des syndicats, la plupart des OSC n'ont pas de quartiers généraux ou de personnel permanent. Internet est limité aux téléphones mobiles. Comme en 2014, les OSC qui ont la capacité de le faire ont aussi utilisé des sites Internet et les réseaux sociaux.



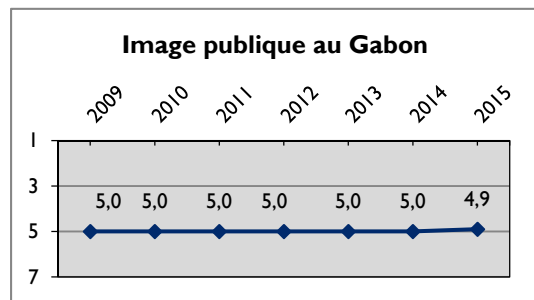
En 2015, il y avait plusieurs organisations intermédiaires (OI). Il y a Amissa Bongo, Omar Bongo et Sylvia Bongo qui ont reçu la plupart de leurs financements de la part du gouvernement. En fait, il n'est pas inhabituel de voir ces subventions intégrées dans les lois budgétaires du pays. Cela montre que ces organisations dépendent de la volonté des autorités politiques. Néanmoins, qu'il s'agisse de sources nationales ou internationales, la transparence concernant le financement des fondations est lacunaire. En plus de ces types d'OI, il y d'autres types d'OI comme par exemple la Croix Rouge et Caritas qui fournissent des financements aux OSC pour qu'elles puissent exercer leurs activités.

Cela fait presque deux ans maintenant que l'image des OSC s'améliore grâce à leur travail dans des plateformes et réseaux thématiques. Ce modèle organisationnel ne facilite pas seulement le partage des informations et de leur expertise mais sert également de cadre pour l'implémentation d'actions collaboratives. En plus des réseaux déjà bien établis tels que le GMTMD pour les problèmes forestiers et fonciers, il y a le ROLBG qui intervient en matière de gouvernance et de problèmes de démocratie, et le réseau gabonais des associations (ROPAGA) qui a organisé un forum pour les organisations environnementales sur le thème du partage des expériences et du renforcement des activités d'action sociale.

À l'échelle locale, il y a plusieurs formations sur la gestion des OSC organisées par des donateurs internationaux et partenaires. Il y a aussi des formateurs gabonais qui ont les compétences requises pour dispenser des formations aux OSC. Toutefois, les OSC ne sont généralement pas au courant que de tels individus existent. Cette année, les partenaires externes ont dispensé des formations sur la gestion de projets pour les OSC dont l'objet était de les aider à concevoir des projets et à collecter des fonds à partir de réseaux existants. En août 2015, il y a un séminaire sur la gestion efficace de projets. En octobre 2015, il y a eu une formation adressée aux OSC environnementales sur le thème des outils d'action sociale et des mécanismes de financements par des donateurs. En général, les ressources de la formation sont disponibles en français.

Certaines OSC fournissent des services aux organisations du secteur privé. Par exemple, l'OSC IDRC Africa soutient l'Olam, une firme agro-industrielle, avec des études socioéconomiques et des activités génératrices de revenus pour les communautés. De manière similaire, l'OSC Femme, Environnement et Développement (FENSED) a recensé les communautés pour Olam et Siat Gabon, une autre firme agro-industrielle. De plus, les OSC travaillent de plus en plus avec les collectivités locales qui reconnaissent davantage leur travail à l'échelle communautaire. Les organisations du secteur privé sont au courant de ce type de partenariats et sollicitent le soutien des OSC. Toutefois, par peur de perdre leur indépendance et leur neutralité, certaines OSC refusent ce type de partenariats.

IMAGE PUBLIQUE : 4,9



Le début de l'année 2015 a été marqué par la fermeture de certaines revues privées tels que *Faits Divers* et de colonnes de journaux telles que "Taloche" dans *Échos du Nord*. Le contexte général de la couverture médiatique n'a pas été affecté dans son intégralité et dépend de la position que prennent les OSC et les organisations médiatiques vis-à-vis du gouvernement. En effet, les OSC qui sont considérées comme pro gouvernementales bénéficient d'une couverture médiatique publique et privée tandis que seuls les médias

privés couvrent les activités des OSC d' « activistes ». En 2015, de manière générale, l'augmentation des médias (télévision, radio et presse) a contribué à une meilleure visibilité des activités des OSC et a changé la perception que les citoyens avaient concernant ces activités.

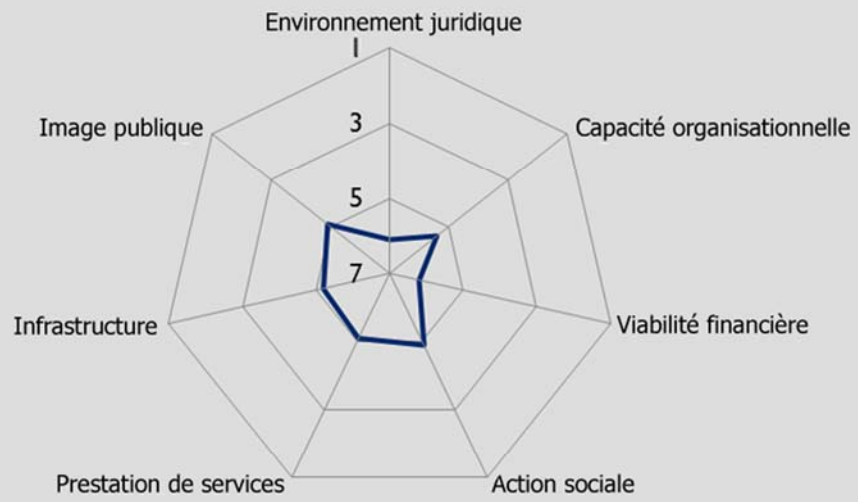
2015 a été une année décisive pour les OSC qui ont connu une reconnaissance croissante concernant leur rôle en termes de fournitures de biens et services, de défense des droits des citoyens et en tant qu'alternative politique. En août 2015, la première conférence nationale de la société civile a réuni les citoyens et les OSC pour élaborer des stratégies afin de sortir le pays de la crise. Les médias nationaux et certains médias internationaux ont couvert cet événement important.

De plus, les populations de Zanangoue, un village du nord du Gabon, ont sollicité plusieurs organisations y compris Brainforest pour les aider à régler un problème foncier avec les autorités locales concernant l'exploitation de la forêt Kevazingo sans l'autorisation du gouvernement central. Les médias ont à peine couvert ce conflit au début. Toutefois, ils ont couvert l'enquête de Brainforest et la découverte d'un vaste réseau de trafic. Il y a eu plusieurs arrestations au sein et en dehors du Ministère de l'Environnement qui ont également été couvertes par les médias. Reconnaisant le rôle important des OSC et leur expertise, les autorités publiques et le secteur privé ont souvent sollicité le soutien des OSC. En 2015, presque tous les projets et réformes menés par le gouvernement ont impliqué la sollicitation d'OSC même si les recommandations des OSC n'ont pas toujours été prises en compte.

Très peu d'OSC gabonaises ont leur propre site Internet ce qui leur permettrait d'informer les autres de leurs activités. Toutefois, les OSC font de plus en plus d'efforts pour que les médias couvrent leurs activités sur le terrain.

En 2015, peu d'OSC ont produit des rapports annuels ce qui a contribué au manque de transparence. Il n'y a actuellement pas de code d'éthique reconnu pour les OSC.

Score de développement des OSC : Gabon



**Développement
des OSC**

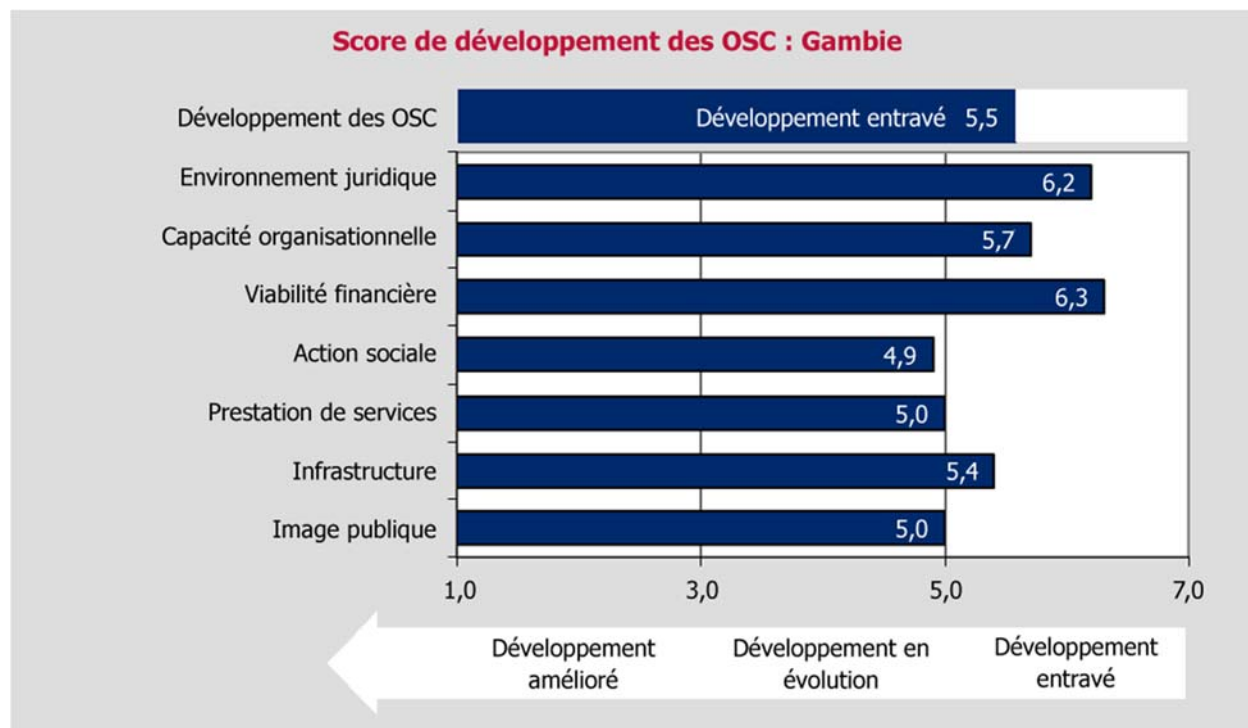
1 3 5 **Gabon 5,4** 7

Développement
amélioré

Développement en
évolution

Développement
entravé

GAMBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,5

Faits relatifs au pays

Capitale : Banjul

Type de gouvernement :
République

Population :
1 967 709

PIB par habitant : (PPA) : \$1 600

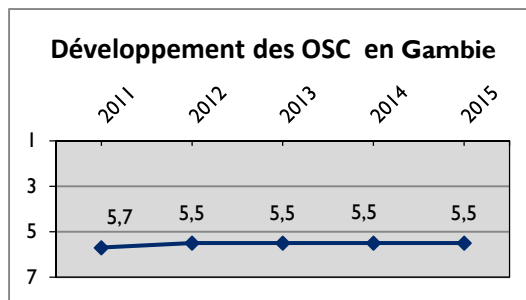
Indice de Développement Humain : 175

En 2015, la Gambie a connu d'importants problèmes socioéconomiques et politiques suite à des prises de position de plus en plus intolérantes de la part du régime. En décembre 2014, des dissidents qui selon le président étaient soutenus par des forces étrangères ont essayé de déstabiliser le régime avec une attaque armée contre des bâtiments du gouvernement à Banjul. Plusieurs dissidents et soldats ont été tués. Le gouvernement a gardé les corps des dissidents et a refusé aux



familles le droit de venir les voir ou de les enterrer. Un certain nombre de personnes, y compris les parents, les enfants et les épouses des attaquants étaient encore en détention une année plus tard. Cet incident a eu des conséquences graves sur l'environnement politique. À plusieurs occasions, les membres de l'opposition n'ont pas eu le droit d'organiser des rassemblements politiques ou ont été arrêtés, détenus ou harcelés. Des dispositions restrictives présentes dans les lois telles que la Loi sur l'Ordre Public et la Loi sur les Élections ont été utilisées pour étouffer l'opposition. L'espace pour la participation ouverte et libre des citoyens aux affaires publiques a continué de rétrécir et les processus nationaux de prise de décisions ont été entravés.

Comme en 2014, les organisations pour la défense des droits de l'Homme ont rapporté de nombreux cas d'arrestations arbitraires et de détentions de fonctionnaires, d'opposants politiques, de journalistes et de chefs religieux parmi lesquels beaucoup d'entre eux étaient encore détenus secrètement à la fin de l'année. Suite à la pression intense des Nations Unies (ONU) et des organisations internationales de défense des droits de l'Homme, en novembre 2014, la Gambie a invité le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires



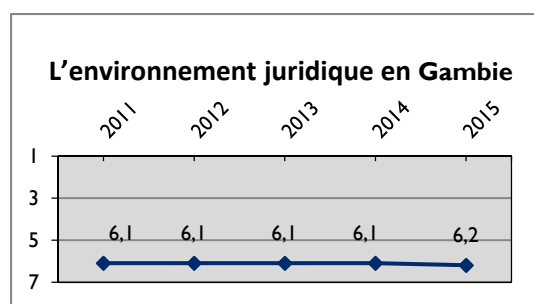
et arbitraires et le rapporteur spécial sur les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ou les peines judiciaires pour qu'ils puissent enquêter sur le pays. Dans un rapport du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU datant du printemps 2015, le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires a découvert qu'il y avait eu une « reprise des exécutions, un recours à la force par les autorités policières, une impunité pour des exécutions extrajudiciaires, un manque de reddition de comptes concernant les violations des droits de l'Homme, des groupes à risque, et une crainte de représailles. » Le rapport spécial sur la torture a indiqué que sa visite avait été « compromise dû à la réticence du gouvernement de lui accorder une liberté de circulation et au rejet de sa demande d'avoir accès à tous les centres de détention malgré son accord initial de toutes les dispositions de référence en matière de visite des pays par des agents en exercice. »

L'ONU a classifié la Gambie comme l'un des pays les moins développés et comme les années précédentes, le taux de chômage et la pauvreté sont restés élevés. En juin 2015, le gouvernement a dévalué le dalasi de manière drastique et a réduit les taux de change. Les prestations du service public demeurent erratiques, chères et ne sont pas disponibles pour tous les citoyens. Dans des conditions aussi désastreuses, les OSC prestataires de services ont contribué de manière incroyable à l'amélioration de la qualité de vie et au renforcement des moyens de subsistance des gambiens. Elles ont continué de collaborer efficacement avec les agences gouvernementales et d'autres parties prenantes pour la fourniture de biens et de services. Toutefois, en raison d'un espace politique restreint et de la peur de représailles, les OSC n'ont pas engagé le dialogue avec le gouvernement en ce qui concerne les droits de l'Homme, la corruption ou la gouvernance. Toutefois, les OSC sont parvenues à pousser le gouvernement à déclarer une interdiction nationale de la mutilation génitale féminine (MGF) en novembre 2015.

Les financements représentent encore un défi pour les OSC. Il n'y a pas eu de nouveaux donateurs étrangers pour compenser le départ progressif des donateurs en 2013 et 2014 et la mobilisation de ressources locales est restée négligeable. Néanmoins, pendant l'année, les OSC ont continué d'améliorer leurs systèmes de gestion pour plus de transparence, d'efficacité et de réactivité.

Le nombre total d'OSC enregistrées est inconnu mais il y en a probablement plus de 1000. Les organisations non-gouvernementales (ONG) représentent une forme juridique distincte et 125 ONG étaient enregistrées auprès de l'agence en charge des ONG en 2015.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,2



La Loi sur les ONG régit les OSC de Gambie. Elle est apparue dans la *2009 Revised Edition of the Laws of the Gambia*. Cette loi est basée sur le Décret 81 sur les ONG qui a été émis en 1996. Les OSC ont examiné et révisé une ébauche de la nouvelle loi en 2010 sous l'égide de l'association pour les organisations non-gouvernementales (TANGO) avec l'espoir de voir une version révisée soumise au parlement. Toutefois, il n'y a jamais eu de déclaration indiquant une soumission et il semblerait maintenant qu'à l'époque où les OSC révisaient l'ébauche de loi, elle avait déjà été adoptée en

tant que loi. Étant donné que les publications de lois ne sont pas gratuites et ne sont pas aisément disponibles au public, les OSC ne savaient pas que cette loi était entrée en vigueur jusqu'en 2015. La loi sur les ONG est, en gros, une copie de l'ancien décret sans réel changement. Bien que, techniquement, cette loi ne régit que les ONG enregistrées, en pratique, toute OSC qui la viole pourrait devenir la cible de sanctions.

Pour travailler en tant qu'OSC, les organisations doivent d'abord s'enregistrer auprès du Ministère de la Justice. Le processus d'enregistrement est simple et ne requiert que la soumission de documents institutionnels basiques et le paiement d'un émolument. Bien que le nombre de candidatures soit peu important, les délais prolongés lors du processus d'enregistrement sont communs principalement à cause d'une bureaucratie inefficace. Les OSC enregistrées peuvent devenir des ONG en s'enregistrant auprès de l'agence en charge des ONG qui demande la preuve que l'organisation exerce ses activités depuis au moins deux ans. Le nombre d'ONG demeure relativement faible étant donné que le statut ne leur confère aucun avantage.

La loi sur les ONG stipule certaines exigences administratives telles que la nécessité d'avoir des constitutions conformes aux divers règlements et politiques et la nécessité de rendre des comptes envers l'agence en charge des ONG. La loi stipule qu'il est attendu d'une ONG qu'elle ne dénigre pas le gouvernement et elle donne le pouvoir à l'agence en charge des ONG et ministère de l'intérieur de fermer les ONG. L'Article 14(2) de la loi permet au gouvernement d' « avoir recours à des mesures qu'il juge appropriées en cas de violation par une organisation non-gouvernementale du Code de Conduite. » Le Code de Conduite est inclut dans la Loi sur les ONG et détermine les dispositions et lignes directrices régissant les activités et la gestion des ONG. Il détermine aussi les dispositions régissant la nature des relations que les ONG doivent entretenir avec les autres parties prenantes, y compris les communautés, les autres ONG, et les départements gouvernementaux. Si le gouvernement croit qu'une ONG n'a pas respecté ce code, alors il peut suspendre ou fermer l'organisation. La loi n'inclut aucune forme de défense ou de possibilité de faire appel qui permettrait à une ONG de faire appel contre les « mesures appropriées » du gouvernement.

Bien que le gouvernement ait ciblé des opposants politiques et autres en 2015, il n'y a pas eu de cas de harcèlement direct du gouvernement envers les OSC. Les OSC évitent généralement de critiquer ouvertement le gouvernement central, particulièrement le président, par peur de harcèlement ou de fermeture.

La loi sur les ONG comprend des dispositions concernant des exemptions de taxes sur les subventions provenant de donateurs et les activités génératrices de revenus et des exemptions douanières sur les biens et matériaux importés par les OSC pour le travail. La loi permet au personnel expatrié d'obtenir des exemptions fiscales sur leurs salaires ainsi que d'autres bénéfiques. Bien que les véhicules des OSC ne soient pas taxables en vertu de l'Article 5 de la Loi sur les ONG, les OSC continuent de payer la taxe routière. Les donateurs individuels et les entreprises donatrices ne reçoivent ne bénéficient pas d'avantages fiscaux pour leurs dons aux OSC.

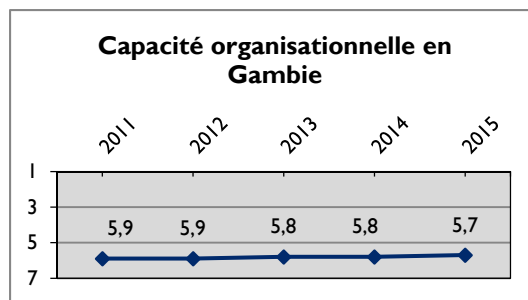
Les OSC sont autorisées, en vertu de la loi sur les ONG, à exercer des activités génératrices de revenus pour collecter des fonds pour leurs programmes et activités. Bien que les OSC ne puissent habituellement pas candidater afin d'obtenir des contrats gouvernementaux, certaines OSC ont été contractées par le gouvernement pour des prestations de services telles que la construction d'écoles et la formation de parlementaires.

Les avocats en Gambie connaissent la loi sur les ONG qui est similaire à l'ancien Décret 81 sur les ONG. Les services juridiques pour les OSC sont généralement disponibles dans la capitale seulement, Banjul, et la plus grande ville, Kanifing. Les avocats facturent généralement leurs services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,7

Les OSC de Gambie travaillant dans les communautés locales ont, traditionnellement, cherché à établir des relations étroites avec leurs circonscriptions. Les OSC ont travaillé de manière efficace avec des groupes d'intérêt ce qui leur a permis de continuer à mobiliser des réseaux locaux autour d'un certain nombre de

causes. En 2015, l'Action Aid International The Gambia (AAITG) a continué de travailler avec l'association des fermiers pour aider les communautés fermières à être autosuffisants. De plus, Le Gambia Committee Against Harmful Traditional Practices (GAMCOTRAP) a offert un soutien actif à un réseau d'anciennes exciseuses qui ont arrêté cette pratique. La Child Protection Association (CPA) a travaillé avec des comités de protection de l'enfance dans les communautés locales et le Forum for African Women Educationalists Gambia (FAWEGAM) a promu des clubs de mères dans presque toutes les écoles pour améliorer les inscriptions, les rétentions et les performances des filles dans les écoles. Les OSC travaillant à l'échelle locale obtiennent souvent un soutien non-financier des communautés, y compris en termes de main d'œuvre, de terres, de productions fermières et autres productions locales. Par exemple, les circonscriptions peuvent aider une ONG, telle que la Mbolo Association dans la ville côtière de Tujereng, à construire un centre communautaire ou une école en fournissant du sable, des graviers, du bois, de la chaume et autres matériaux de construction. En 2015, l'association a établi un centre de formation pour les jeunes filles qui ont arrêté d'aller à l'école. Le terrain sur lequel se trouve le centre ainsi que sa construction sont tous deux le fruit du soutien local.



Les OSC ont normalement des constitutions, tel que cela est exigé par la loi. Beaucoup d'OSC développent des plans stratégiques qu'elles revoient et actualisent périodiquement. Ces plans sont façonnés par les missions des OSC et jouent un rôle central dans la prise de décisions visant à atteindre les objectifs organisationnels. Lorsqu'ils sont partagés avec des donateurs, ces plans peuvent aussi favoriser la collecte de fonds. Les OSC plus petites et moins formelles réalisent de plus en plus à quel point les plans stratégiques sont importants et ont commencé à en développer afin de convaincre les donateurs, les partenaires et les bénéficiaires qu'elles sont légitimes, professionnelles et capables de collecter des fonds.

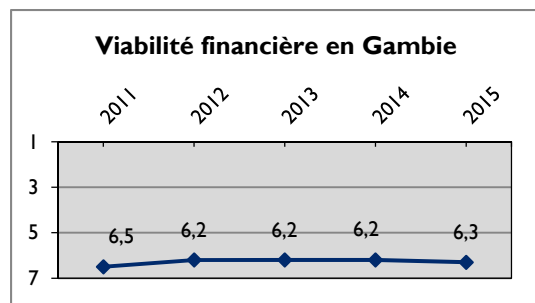
Les OSC plus grandes, y compris les ONG, ont des manuels de gestion et des règlements du personnel ainsi que des manuels pour le conseil d'administration. Bien que certains conseils d'administration jouent un rôle majeur dans le recrutement de personnel, la gestion des avoirs et l'image publique des organisations, beaucoup d'OSC font face à des difficultés à cause de conseils d'administration qui manquent de compétences en matière de collecte de fonds ou qui ne s'impliquent pas assez dans les activités quotidiennes. Les conseils d'administration peuvent aussi être affaiblis ou masqués par les directeurs exécutifs. Les OSC manquent parfois de moyens de financement suffisants pour mener des réunions générales lors desquelles de nouveaux membres du conseil d'administration sont élus.

Les OSC plus grandes, y compris les ONG, ont des manuels de gestion et des règlements du personnel ainsi que des manuels pour le conseil d'administration. Bien que certains conseils d'administration jouent un rôle majeur dans le recrutement de personnel, la gestion des avoirs et l'image publique des organisations, beaucoup d'OSC font face à des difficultés à cause de conseils d'administration qui manquent de compétences en matière de collecte de fonds ou qui ne s'impliquent pas assez dans les activités quotidiennes. Les conseils d'administration peuvent aussi être affaiblis ou masqués par les directeurs exécutifs. Les OSC manquent parfois de moyens de financement suffisants pour mener des réunions générales lors desquelles de nouveaux membres du conseil d'administration sont élus.

Les OSC plus grandes et mieux financées ont du personnel à temps-plein, y compris des comptables professionnels et des gestionnaires des technologies de l'information. Il se peut qu'elles aient des avocats de façon permanente ou ponctuellement pour des projets spécifiques. Les membres du personnel disposent habituellement de descriptions de leur emploi et de contrats de travail dans lesquels leurs tâches sont décrites. Beaucoup d'OSC recrutent des volontaires qui sont généralement des jeunes ayant tout juste obtenu leur diplôme universitaire de l'Université de Gambie ou d'instituts de formation professionnelle. Certaines OSC travaillent avec des stagiaires étrangers, principalement d'Europe ou des États-Unis. Beaucoup d'OSC plus petites n'ont pas suffisamment de personnel à cause de manque de financements pour en recruter. Ces OSC plus petites n'ont habituellement qu'un directeur exécutif, un ou deux administrateurs de programme et un commis à la comptabilité.

Les OSC plus grandes et mieux établies disposent d'équipement de bureau moderne, y compris des ordinateurs. L'accès à Internet est de plus en plus fréquent et le nombre de fournisseurs d'accès à Internet augmente dans le pays. Toutefois, beaucoup d'OSC n'ont pas les logiciels nécessaires pour des tâches telles que la comptabilité et la gestion de projets et réalisent encore ces tâches manuellement. Tandis que les OSC qui ont plus de ressources disposent de parcs automobiles, les organisations plus petites n'ont généralement qu'un seul véhicule voire pas du tout.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,3



Les financements représentent un défi majeur pour les OSC gambiennes. Les opportunités de financements locaux sont minimales étant donné que le secteur privé et les philanthropes individuels donnent peu aux OSC. Ainsi, la plupart des organisations gambiennes collectent des fonds qui proviennent de sources étrangères. Par exemple, les OSC qui fournissent des services dans les domaines de l'agriculture et de la santé obtiennent des subventions de la part de Global Environment Fund (GEF) qui est administré par la National Environment Agency (NEA) et

est financé par l'Organisation pour le Développement Industriel de l'ONU, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria ainsi que d'autres agences principalement situées en Europe et aux États-Unis. La Commission Européenne (CE) en Gambie fournit aussi des financements aux OSC, particulièrement celles dans les zones de gouvernance locale et celles défendant les droits des femmes. Toutefois, avec le retrait progressif des donateurs étrangers en 2013 et 2014, un manque de financements doit être encore être comblé.

Les OSC les mieux établies ont plusieurs sources de financement pour des périodes allant de un à cinq ans. De telles organisations, y compris l'AAITG, la Concern Universal (CU) et ChildFund (CF), sont généralement des OSC étrangères ou des organisations affiliées et ont une capacité institutionnelle suffisante y compris du personnel hautement qualifié ce qui leur permet de répondre aux exigences des donateurs internationaux majeurs. Étant donné que les OSC plus petites n'ont pas cette capacité, elles restent dans une situation financière précaire. Dans la plupart des cas, ces OSC plus petites, à la recherche de financements, deviennent des sous-partenaires de plus grandes organisations.

Étant donné que la Gambie n'a pas de groupe central de donateurs qui puisse fournir un soutien financier continu aux OSC, les organisations se tournent de plus en plus vers Internet pour trouver des opportunités de financement. Plusieurs cas de réussite ont eu lieu de cette manière en matière de collecte de fonds.

Un certain nombre de réseaux d'OSC, y compris TANGO, CPA, le Network Against Gender-Based Violence (NGBV), et la Gambia National AIDS Support Societies (GAMNASS) demandent des cotisations annuelles aux organisations membres qui s'élèvent habituellement à pas plus de 100\$. Dans le cas de TANGO, les ONG internationales qui sont membres doivent payer 300\$ chaque année. D'autres organisations reçoivent des cotisations individuelles ou de membres organisationnels mais ces contributions sont minimales et les membres ne les payent pas régulièrement.

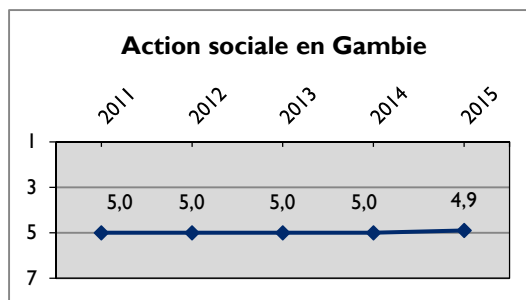
La Loi sur les ONG permet aux OSC d'exercer des activités génératrices de revenus si les revenus sont réinvestis dans des programmes et services. Certaines OSC génèrent des revenus en louant des salles de conférence ou des chaises, en fournissant des services de photocopie ou en vendant des publications. Toutefois, ces activités ne leur apportent pas un revenu substantiel. Peu d'OSC collectent des fonds dans les circonscriptions. Par exemple, FAWEGAM et la fédération gambienne pour les personnes à mobilité réduite (GFD) organisent des dîners pour collecter des fonds. D'autres OSC sponsorisent des promenades ou des activités en matière de travail social. Quelques OSC spécialisées obtiennent occasionnellement des contrats du gouvernement pour construire des structures, former des membres officiels du gouvernement ou revoir des politiques. En 2015, l'organisation Future in Our Hands (FIOH) a continué de construire des salles de classe dans le cadre de contrats avec le Ministère de l'Éducation.

Les grandes OSC ont habituellement des systèmes de gestion financière solides gérés par du personnel compétent. Les ressources de gestion financière incluent souvent des manuels avec des lignes directrices sur l'acquisition, le paiement et l'enregistrement d'actifs. Ainsi, ces organisations ont tendance à être plus transparente que les organisations plus petites et elles réalisent souvent des audits annuels par le biais de

compagnies d'audit indépendantes et produisent des rapports annuels avec des états financiers. Les OSC plus petites ne disposent pas de systèmes de gestion financière et reçoivent de ce fait moins de financements ce qui à son tour entrave leur capacité à réaliser des audits financiers et à produire des rapports annuels.

ACTION SOCIALE : 4,9

À l'échelle locale et centrale, le gouvernement gambien communique fréquemment avec les OSC en matière de problèmes sociaux et de développement communautaire. Les OSC jouent aussi le rôle de comité de pilotage et parfois même de vice-président dans le cadre de beaucoup de projets gouvernementaux. Par exemple, en 2015, TANGO a joué le rôle de vice-président du comité de pilotage pour la protection sociale nationale. Le gouvernement et les OSC travaillent également ensemble dans le cadre de comités de pilotage de projets pour développer des propositions et contrôler l'implémentation de projets et mener des évaluations. TANGO était un membre du comité de pilotage du cadre intégré renforcé amélioré au Ministère du Commerce qui développe des propositions promouvant l'industrie et qui sont ensuite soumises à la Banque Mondiale. Les employés d'OSC travaillent généralement dans une atmosphère cordiale et ont des relations personnelles avec les membres officiels du gouvernement.



En revanche, peu d'OSC participent au processus d'élaboration des politiques relatives à l'économie, la sécurité et les affaires étrangères. Étant donné l'environnement juridique et politique contraignant en Gambie, les OSC ont tendance à mener des activités d'action sociale d'une manière non conflictuelle par exemple en invitant des dirigeants du gouvernement à des séminaires ou en effectuant des visites de courtoisie. Les organisations sont réticentes à s'impliquer dans des activités relatives à la comptabilité de l'état, la corruption, l'inefficacité et les excès du gouvernement par peur de représailles.

Néanmoins, à l'échelle nationale et locale, les OSC impliquée dans la défense des droits des femmes, des enfants et des personnes à mobilité réduite sont de plus en plus nombreuses. Par exemple, en 2015, Think Young Women a lancé une campagne pour abolir la MGF. Cette campagne a été menée par le biais de débats à la radio, de réunions communautaires et séminaires ayant pour but de sensibiliser le public et les parties prenantes. En même temps, le parlement national pour la jeunesse s'est lancé dans une campagne d'engagement civique majeure, par le biais de débats à la radio et de réunions communautaires, pour rendre les gouvernements locaux plus efficaces et renforcer la participation du public. Grâce aux efforts de ses organisations, le gouvernement a annoncé une interdiction générale de la MGF en novembre 2015.

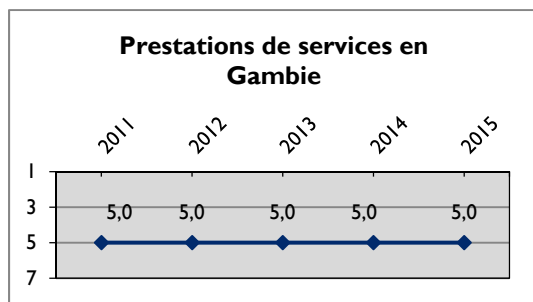
Pour promouvoir la participation des OSC à l'élaboration des politiques, TANGO sponsorise depuis 2012 des forums bimensuels avec des juristes, des législateurs, des prestataires de services et d'autres acteurs. En 2015, seul un forum politique sur le thème « favoriser la responsabilité sociale des entreprises et en faire des organisations de développement » a eu lieu en raison de contraintes financières.

La compréhension du concept de lobbying est limitée voire inexistante parmi les OSC. Cela restera sûrement ainsi étant donné l'environnement juridique et politique strict.

Bien que les OSC aient conscience de l'importance d'un environnement politique et juridique favorable, elles n'ont fait aucun effort dans ce domaine en 2015. Notamment, les OSC n'étaient pas au courant de l'existence d'une nouvelle loi sur les ONG jusqu'à la fin de l'année.

PRESTATIONS DE SERVICES : 5,0

Les OSC fournissent une variété de biens et de services à travers toute la Gambie. Elles sont grandement impliquées dans tous les secteurs du développement, y compris la santé, l'éducation et le développement



communautaire et elles fournissent des biens et des services ainsi qu'un soutien de renforcement des capacités. Les OSC jouent un rôle de leader dans le cadre de la protection environnementale, de la création d'emplois, de l'autonomisation des femmes et du développement de la jeunesse. En 2015, des signaux indiquant que les prestations de services étaient en régression ont été remarqués en raison de la réduction des financements. Par exemple, l'AAITG a eu recours à des bureaux régionaux dans les cinq régions du pays mais travaille maintenant dans deux bureaux régionaux.

Les services fournis par les OSC reflètent les besoins des communautés et des circonscriptions. Leur impact est significatif à cause du taux de pauvreté élevé, de l'accès limité aux prestations de services publics et de la présence gouvernementale minimale dans les communautés pauvres et rurales. Sans la contribution des OSC, beaucoup de communautés n'auraient pas accès à l'éducation et à des services de santé. Les OSC, dans les communautés pauvres et rurales, fournissent aussi des aides de secours et de la nourriture et aident les fermiers à adopter de nouvelles méthodes agricoles visant à les aider, à s'adapter au changement climatique et aux objectifs de protection environnementale. On compte parmi les programmes actifs ceux de l'Agency for the Development of Women and Children (ADWAC) qui joue un rôle fondamental dans le développement communautaire de la région de North Bank. L'association de développement Wuli et Sandu (WASDA) dans la région d'Upper River mène aussi des projets importants en termes d'horticulture et d'élevage qui ont pour objectif la réduction de la pauvreté.

Beaucoup d'OSC offrent leurs biens et services au public y compris à d'autres OSC, aux universitaires, aux médias, aux mosquées et aux églises, au gouvernement et aux agences de développement. Les OSC génèrent parfois des revenus en vendant leurs publications ou en louant des espaces mais leurs revenus restent faibles. De manière générale, les recouvrements de coûts sont limités étant donné que les OSC ne sont pas des entités à but lucratif et vendent leurs articles à des prix réduits plutôt qu'aux prix du marché ou les donnent parfois même gratuitement.

Les gouvernements locaux et le gouvernement central en Gambie reconnaissent la contribution des OSC en matière de prestations de services sociaux et de surveillance. Cela est évident étant donné l'étendue et la qualité des relations entre les OSC et le gouvernement. Dans les secteurs sociaux, les OSC signent habituellement des notes de services avec les agences gouvernementales pour formaliser et renforcer leurs partenariats. De plus, beaucoup d'OSC ont aidé à renforcer les capacités de beaucoup de membres officiels du gouvernement en matière de gestion, de gouvernance et de développement. En 2015, par exemple, TANGO a formé des juristes et des agents de police sur le thème des droits de l'Homme, le CPA a organisé des séminaires avec les autorités gouvernementales locales portant sur la protection de l'enfance et NGBV a dispensé des formations destinées aux travailleurs sociaux, au personnel sanitaire et aux agents de sécurité sur la violence sexuelle. De plus, l'AAITG a soutenu les conseils locaux en améliorant leur capacité à gérer le développement local et la participation communautaire dans le but de promouvoir une bonne gouvernance et comptabilité.

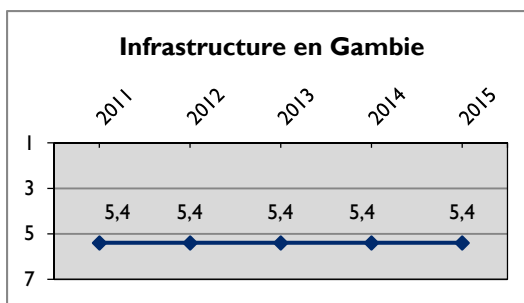
INFRASTRUCTURE : 5,4

Il n'y a pas de centres de ressources en Gambie autre que les centres informels gérés par les OSC dans leurs bureaux. De tels centres offrent habituellement des supports d'information ou servent de salle de réunion. Pour la recherche et l'information, les OSC dépendent d'Internet ou d'un faible nombre de bibliothèques dans les institutions de l'enseignement supérieur à condition qu'elles soient ouvertes au public. Il n'y a pas d'organisations intermédiaires non plus (OI) qui puissent accorder subventions ou dispenser des formations aux OSC.

Bien qu'il y ait des fondations en Gambie telles que la President Jammeh Foundation for Peace, la Deyda Hydera Trust et le Rotary Club, qui fournissent un soutien direct aux communautés, hôpitaux, écoles et

individus, elles n'accordent pas de subventions aux OSC. Les agences gouvernementales, occasionnellement, transfèrent des fonds provenant de donateurs internationaux. Le projet GEF administré par la NEA en est un exemple. Les fonds transférés proviennent habituellement de la Banque Mondiale, de l'ONU et la CE.

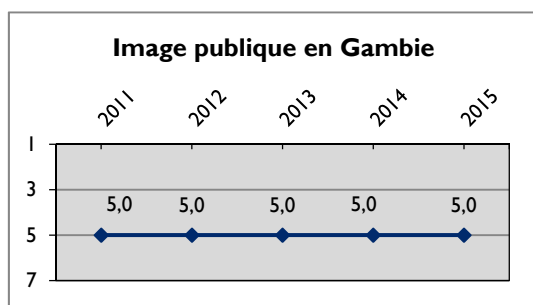
Les OSC partagent des informations concernant les opportunités de financement, des partenariats et des nouvelles locales et internationales. Elles mènent également parfois des programmes communs. Des réseaux facilitant le partage de l'information incluent ceux sponsorisés par la CPA, TANGO, NGBV, et le West African Network for Peacebuilding (WANEP Gambia). En 2015, le centre public de développement et de recherche en matière médicale (CIAM) et l'organisation de développement et de promotion de la santé (HEPDO) ont collaboré dans le cadre de la recherche médicale et d'un projet de sensibilisation sous l'égide de TANGO. De plus, l'AAITG, la CPA et le FAWEGAM ont collaboré dans le cadre d'un projet sur la protection de l'enfance financé par Save the Children Sweden.



Certains employés d'OSC offrent des formations de haute qualité dans les domaines de la gestion, de la gouvernance, de l'exécution et du développement. Les OSC s'appuient également sur d'autres sources de formation spécifiques aux OSC telles que des consultants individuels, des instituts de formation privés et l'Université de Gambie. Les formations sont généralement disponibles seulement à Banjul et dans sa banlieue où se trouvent les instituts et les consultants. Toutefois, les OSC se rendent parfois dans d'autres villes et villages pour y dispenser des formations destinées à des audiences ciblées. Les employés d'OSC bien établies s'inscrivent parfois dans instituts de formation à l'étranger. Certains supports de formation sont disponibles dans les langues locales en version imprimée.

Le secteur privé et les OSC reconnaissent la nécessité de former des partenariats. Le secteur privé en Gambie reconnaît le besoin d'établir des partenariats avec les OSC et ont, en 2015, démarré des discussions visant à renforcer et formaliser leurs relations. Ont participé aux discussions : la chambre de commerce et d'industrie de Gambie, la Trust Bank, Africell, Qcell, le Ministère du commerce et des finances et la Gambia Revenue Authority. Les entreprises et les OSC créent des partenariats modestes lorsque des financements privés sont disponibles. Habituellement, de tels partenariats ont lieu en conjonction avec les journées internationales commémoratives. Par exemple, lors de la journée internationale pour les malvoyants en 2015, la Fédération des Personnes Handicapées de Gambie (GFD) a obtenu des financements pour des t-shirts et des snacks de la part d'Africell, une compagnie de téléphonie mobile.

IMAGE PUBLIQUE : 5,0



La relation entre les OSC et les médias est harmonieuse ce qui leur permet généralement de bénéficier d'une couverture médiatique favorable. Les journalistes sont régulièrement invités à couvrir les activités des OSC et beaucoup d'OSC participent à des débats à la radio chaque semaine sur des chaînes de radio privées. Il n'y qu'une seule chaîne de télévision en Gambie qui couvre les activités des OSC lorsqu'elles y sont invitées. Afin d'encourager les médias à mieux couvrir leurs activités, les OSC ont offert des formations aux journalistes sur la façon appropriée de

couvrir des thèmes relatifs au VIH/sida, au viol, aux droits des femmes et enfants et à la bonne gouvernance. En 2015, la CPA a formé vingt-cinq journalistes et l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique (IHRDA) a formé trente journalistes sur ces sujets.

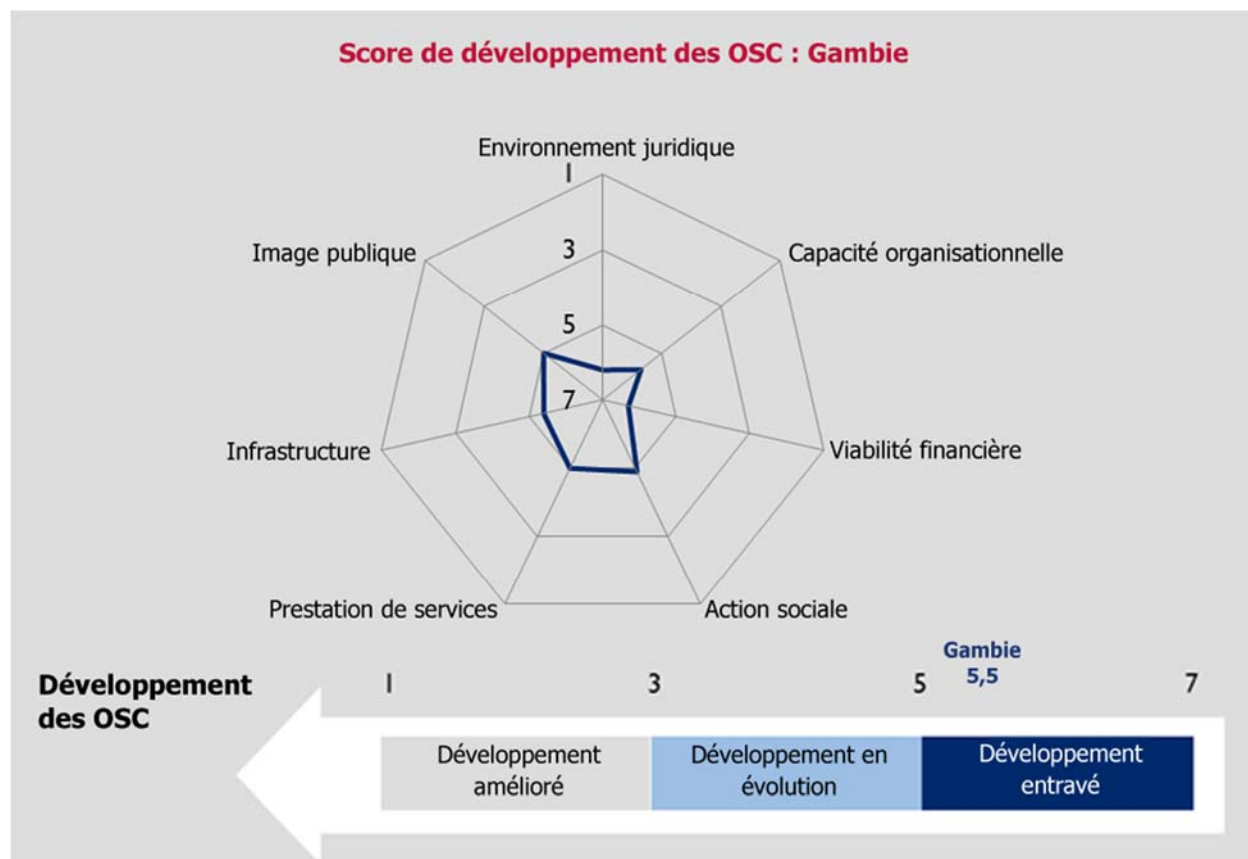
Le public gambien continue de considérer les OSC comme utiles et nécessaires et comme des contributeurs stratégiques qui améliorent leur vie quotidienne. Beaucoup de communautés et d'individus reconnaissent que

leurs revenus et leur vie s'améliorent grâce au travail des OSC. Les communautés expriment leur soutien aux OSC, non pas financièrement, mais en nature avec de la main d'œuvre, des terrains et un soutien moral.

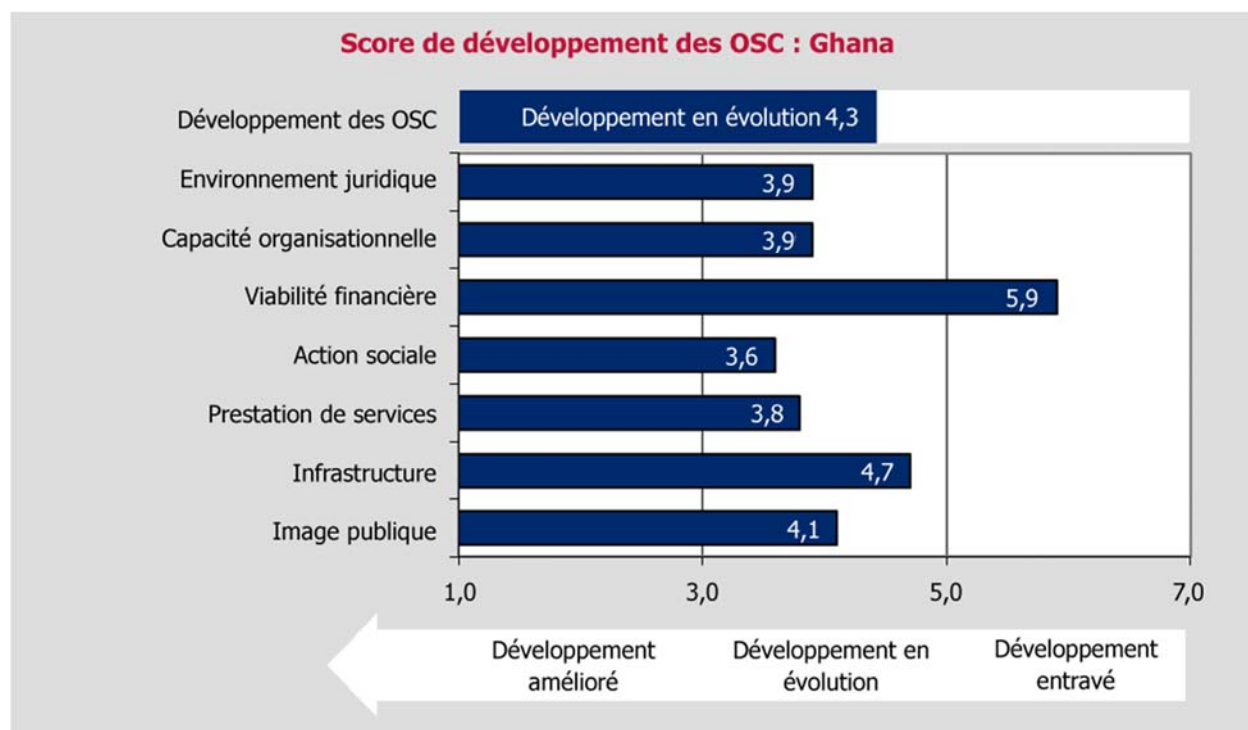
Le gouvernement et le secteur privé ont une vision positive des OSC prestataires de services. Ils les considèrent comme des partenaires compétents et efficaces qui apportent une contribution majeure au développement du pays. Par exemple, beaucoup d'agences gouvernementales, à l'échelle locale et centrale, se tournent vers les OSC pour un soutien technique, un renforcement des capacités, des services et en cas de difficultés financières, même pour des financements. D'un autre côté, le gouvernement n'a pas une perception positive des organisations de défense des droits de l'Homme. Par exemple, en novembre 2015 le président a menacé l'opposition et les organisations de défense des droits de l'Homme en déclarant qu'ils ne tolèrerait « aucun trouble » venant de leur part lors des élections présidentielles de 2016.

Les OSC reconnaissent à quel point il est important de promouvoir leur travail et d'améliorer leur image publique. Beaucoup d'OSC ont leur propre site Internet et sont sur les réseaux sociaux ou produisent des t-shirt et des affiches pour promouvoir les causes qu'elles défendent et se montrer au public. Certaines OSC, telles que FAWEGAM et GFD, organisent des dîners de gala annuels pour collecter des fonds lors desquels elles parlent de leurs activités. Les OSC placent des publicités payantes dans les médias imprimés et électroniques pour diffuser des offres d'emploi, des communiqués de presse et des événements.

Certaines OSC, particulièrement les plus grandes organisations, ont des codes de conduite pour leur personnel. Ces codes sont généralement pris au sérieux. Les OSC les plus grandes publient des rapports annuels qu'elles impriment et distribuent aux institutions publiques et privées, à d'autres OSC, aux universités et d'autres écoles, à des centres de ressources et qu'elles publient sur leur site Internet.



GHANA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,3

Faits relatifs au pays

Capitale : Accra

Type de gouvernement :
Démocratie constitutionnelle

Population :
26 327 649

PIB par habitant (PPA) : \$4 300

Indice de Développement Humain : 140

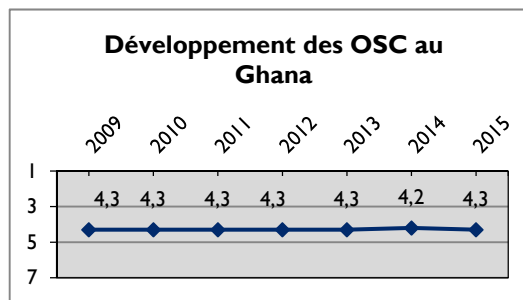
L'année 2015 a été marquée par des défis économiques, politiques et sociaux. L'économie du pays n'a pas connu d'amélioration significative malgré un sauvetage financier du Fonds Monétaire International (FMI). La devise du Ghana, le cedi, a continué de chuter et l'approvisionnement imprévisible en électricité représente une frustration pour les entreprises et les consommateurs. La préparation des élections parlementaires et présidentielles de 2016 a dominé la sphère politique avec les primaires des partis politiques



visant à sélectionner les candidats au parlement. Les partis de l'opposition ont demandé à remplacer le système d'enregistrement des votants qui selon eux était défaillant. Un exposé vidéo sur la corruption judiciaire réalisé par un journaliste d'investigation a suscité l'indignation du public. Le 3 juin, il y a eu un incendie dû à des fuites de carburant dans la capitale Accra qui ont été propagées à cause d'une inondation. 150 personnes ont été tuées.

De manière générale, la durabilité des OSC a connu un déclin en 2015, principalement à cause de la détérioration de la viabilité du secteur financier après que le programme Strengthening Transparency,

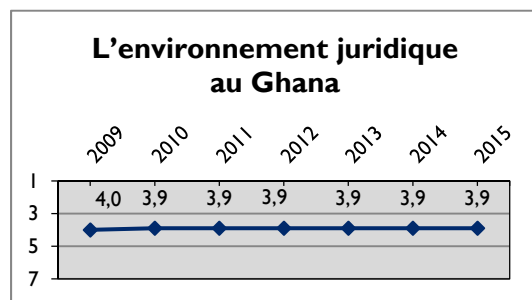
Accountability, and Responsiveness in Ghana (STAR-Ghana) financé par des donateurs a été arrêté. Étant donné que les OSC dépendent pratiquement exclusivement de soutien étranger, le fait que STAR-Ghana ait arrêté d'accorder des financements a eu des conséquences désastreuses pour plus de quatre-vingt organisations qui travaillent principalement dans les domaines de la gouvernance, de l'accès à la justice, de l'éducation, du secteur pétrolier et de la santé. Cela a aussi engendré un manque flagrant de dynamisme dans le secteur des OSC.



Toutefois, les OSC d'action sociale ont pu s'attaquer à des problèmes majeurs pendant l'année, y compris la corruption judiciaire, le processus électoral et la crise énergétique. Les OSC ont continué de fournir une large palette de services. Occupy-Ghana était apparu comme une force majeure en faveur de bonnes pratiques de gouvernance en 2014 mais s'est fait plus discret en 2015.

Il n'y pas d'information disponible sur le nombre total d'OSC enregistrées et actives au Ghana. L'une des principales agences d'enregistrement, le Département de la Sécurité Sociale (DSW), a indiqué qu'elle avait enregistré 429 nouvelles OSC en 2015, une augmentation de presque 80 pour cent par rapport à l'année 2014. À la suite de ces nouveaux enregistrements, le nombre total d'organisations enregistrées auprès du DSW est passé à 6687. Les dossiers du DSW ont montré que 1680 organisations ont renouvelé leur permis en 2015 ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2014 avec 505 renouvellements et 2013 avec 805 renouvellements. Cette augmentation d'enregistrements et renouvellements est due, d'une part, au fait que le DSW a appliqué la loi de manière plus stricte en 2015 et, d'autre part, aux efforts faits pour éduquer les OSC en ce qui concerne l'importance de l'enregistrement ou du renouvellement de leurs licences.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,9



Les OSC du Ghana ont continué de profiter d'un environnement juridique favorable en 2015. L'enregistrement est relativement simple. Il n'y a pas de loi spécifique régissant les OSC. Elles doivent s'enregistrer en tant qu'organisations à but non-lucratif et à responsabilité limitée auprès du Bureau des Enregistrements en vertu du Code des Compagnies de 1963 (Loi 179). Les OSC doivent aussi s'enregistrer auprès du DSW et par son biais obtenir leur permis de sécurité sociale qui dépend du bureau approprié national, régional ou de quartier. Toutefois, en

raison des informations limitées et du fait que le DSW adopte traditionnellement une attitude laxiste en matière d'application de la loi fiscale, les OSC ne sont souvent pas parvenues à s'enregistrer auprès du DSW après avoir reçu leur attestation d'entreprise de la part du Bureau d'Enregistrement. En 2015, le DSW a commencé à adopter une attitude plus stricte en matière d'enregistrement et certaines assemblées de district ont commencé à demander à voir les permis de sécurité sociale avant d'engager des OSC ou même parfois avant d'accepter leurs invitations à des évènements.

Le DSW est en charge du contrôle direct des OSC à l'échelle nationale et locale. Toutefois, en raison de la faible capacité institutionnelle du DSW, il ne vérifie habituellement pas si les OSC agissent en accord avec les exigences légales telles que les rapports financiers annuels. Cela est en grande partie dû à la surveillance limitée qu'exerce le DSW. Aucune OSC n'a été fermée en 2015 pour causes de non-respect.

Le gouvernement ghanéen ne harcèle pas les OSC. Les organisations sont généralement libres de débattre à propos des, de s'opposer à ou d'émettre des critiques constructives concernant les politiques sans avoir à craindre des représailles ou d'être fermées. Cela crée un environnement favorable pour l'établissement et la croissance des OSC à travers le pays.

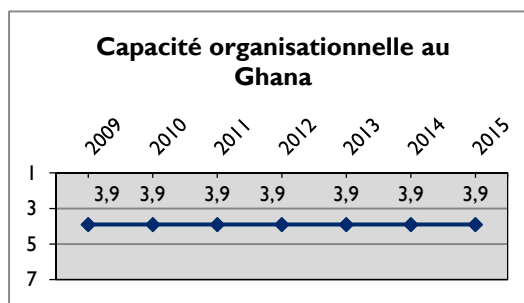
Les OSC bénéficient de certaines exemptions de taxes, principalement sur les biens importés. Habituellement, seules les OSC qui exercent des activités de soutien et de secours bénéficient de ces exemptions étant donné qu'elles importent des biens et autres matériaux régulièrement. D'autres OSC sont réticentes lorsqu'il s'agit de poser leur candidature auprès du DSW en raison du fait qu'elles ont, auparavant, échoué à s'enregistrer ou à renouveler leur permis. Les subventions ne sont pas taxées mais les OSC doivent prendre en charge la sécurité sociale, les revenus et autres taxes statutaires pour les prestataires de services et les employés.

Comme les organisations à but non-lucratif, les OSC n'ont généralement pas l'autorisation de mener des activités commerciales. Toutefois, elles peuvent générer des revenus à partir de leurs prestations de services et autres activités à condition que les profits soient utilisés pour soutenir leurs activités. Les OSC peuvent postuler à des contrats gouvernementaux.

Il n'y a pas de législation spécifique aux OSC et il n'y a pas d'avocats spécialisés en droit des OSC. Les organisations urbaines bien établies peuvent obtenir des conseils juridiques auprès de juristes généralistes ou de spécialistes travaillant dans des firmes juridiques tandis que les organisations rurales plus petites s'appuient généralement plus sur des organismes du service public qui fournissent des services juridiques pro bono aux pauvres et aux indignés. Certaines OSC urbaines ont du personnel juridique qui leur offre une expertise juridique.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3,9

La capacité organisationnelle du secteur n'a pas beaucoup changé pendant l'année. Les organisations, petites et grandes, rurales et urbaines à travers le pays ont continué de mobiliser leurs concitoyens pour les soutenir dans leur travail. Par exemple, SEND-Ghana, Gender Center for Women Studies, Voice Ghana, la Youth Bridge Foundation, et l'Integrated Social Development Center (ISODEC) ont mobilisé une large palette de groupes, y compris des jeunes filles, des femmes vulnérables, des personnes handicapées, des jeunes scolarisés ou non, tout en répondant à leurs besoins et abordant des problèmes de développement locaux et globaux. ABANTU for Development, une organisation pour les femmes, a collaboré avec Christian Aid pour travailler sur l'agenda de développement post-2015 d'une perspective basée sur l'égalité des sexes.



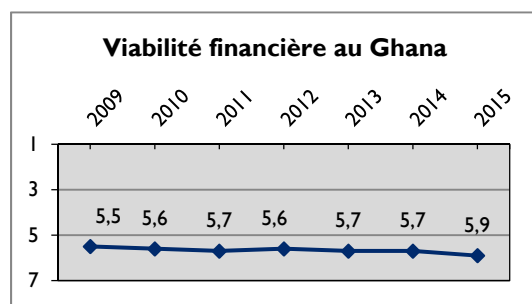
Les OSC définissent habituellement clairement leurs missions, tel que cela est exigé lors de l'enregistrement. Toutefois, les OSC adhèrent à ses missions à des degrés différents. Les OSC urbaines et plus grandes ont tendance à se concentrer sur leurs objectifs organisationnels tandis que les OSC rurales plus petites doivent être plus flexibles pour tirer avantage des opportunités de financements limitées. Les plans stratégiques sont devenus courants pour la plupart des OSC, y compris au sein des organisations plus petites, étant donné qu'ils font partie des exigences des donateurs. De plus, les OSC trouvent que les plans stratégiques sont utiles en termes de croissance organisationnelle. Par exemple, en dépit de difficultés de financement, Voice Ghana, une organisation qui forme et soutient les gens avec des handicaps, a pris des mesures pour se développer et devenir une organisation majeure en termes d'action sociale et de recherche sur le handicap, domaines inscrits dans son plan stratégique.

Les structures de gestion et de gouvernance sont variables parmi les grandes et petites organisations. Les grandes OSC avec du personnel professionnel et qualifié ont des structures internes plus efficaces avec des équipes de gestion qui dirigent les activités quotidiennes et des conseils d'administration qui ont des responsabilités en matière de conseil et de surveillance. La plupart des petites organisations ne font pas ces distinctions à cause de difficultés organisationnelles et de financements. Les conseils d'administration des organisations petites et rurales sont habituellement constitués seulement par soucis de conformité aux exigences d'enregistrement ou de financement et des réunions régulières ont rarement lieu.

Le recrutement et la rétention de personnel professionnel salarié reste difficile pour les organisations, petites et grandes. La plupart des OSC ne disposent pas de financements suffisants pour couvrir les coûts opérationnels, y compris les salaires des employés, et recrutent projet par projet. Les niveaux de rémunération varient et tandis que les OSC plus grandes et urbaines offrent des contrats et des descriptions d'emploi bien définies, très peu de petites organisations ou d'organisations rurales offrent des contrats à leurs employés. Les organisations plus petites ne sont pas capables d'engager des professionnels qualifiés sur le long-terme et dépendant plutôt de volontaires qui soutiennent leur travail. Les volontaires sont souvent des individus qui n'ont pas d'emploi et espèrent recevoir une rémunération en échange de leurs contributions comme par exemple des allocations de transport.

Les équipements de bureau basiques tels que les ordinateurs, les imprimantes et les téléphones mobiles sont fréquents parmi les OSC. L'accès à internet est relativement courant et les smartphones sont utilisés dans tout le pays. Toutefois, la crise énergétique du Ghana a entravé les activités des OSC. Pour les grandes organisations urbaines qui disposent de générateurs, les coûts augmentent avec l'augmentation du prix du carburant. Pour les organisations plus petites sans générateur, les coupures de courants nationales les forcent à faire une pause dans leur travail.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,9



La situation financière des OSC ghanéennes était volatile en 2015. Les subventions étrangères ont continué de représenter une source majeure de financement. La première phase de STAR-Ghana, un programme majeur multi-donateurs de financement commun soutenu par le Département Britannique pour le Développement International (DFID), l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) et l'Union Européenne (UE), s'est terminée en avril 2015 et un arrêt des subventions a eu lieu pour le reste de l'année. Ainsi, cela

a eu des conséquences désastreuses sur le travail de plus de quatre-vingt organisations. Les OSC qui ont reçu un soutien financier et technique de la part de STAR-Ghana travaillent dans le domaine de la santé, de l'éducation, du pétrole, de la gouvernance, de la justice et d'autres secteurs ont dû réduire le volume de projets, leur taille et leur main d'œuvre. Par exemple, tandis que 36 pour cent des subventions dont a bénéficié Voice Ghana en 2014 provenaient de STAR-Ghana, en 2015, la cessation des subventions a forcé Voice Ghana à interrompre ponctuellement certains projets. De manière similaire, les subventions de STAR-Ghana ont représenté quasiment 30 pour cent du revenu total de l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IDEG) en 2014 mais sans les financements de STAR-Ghana en 2015, l'IDEG a dû réduire ses activités. Dans le nord du Ghana, le Northern Sector Action on Awareness Center (NORSACC) a perdu 23 pour cent de son budget dans des travaux de gouvernance, d'éducation et de santé lorsque STAR-Ghana a arrêté de dispenser des subventions.

En l'absence des financements de STAR-Ghana, la concurrence pour obtenir des financements a été rude. Les opportunités de financements ciblées provenaient de sources variées comme des appels d'offre étrangers dans des secteurs particuliers ou des petites subventions accordées par des entités domestiques ou internationales pour des projets dans le pays. La Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), la Banque Mondiale, l'USAID, le DFID, le African Women's Development Fund et l'UE ont accordé des subventions importantes. Les plus petites organisations moins bien établies ont manqué de capacité pour développer des propositions efficaces pour obtenir des subventions et ont donc dû réduire leurs activités. Un soutien non financier, par exemple l'accès à des réunions, était disponible mais cela était insuffisant pour permettre aux organisations avec peu de financements de mener à bien leurs missions.

La philanthropie n'est pas courante au Ghana. Certaines entreprises multinationales de télécommunications, minières et financières ont créé des fondations subventionnaires. Par exemple, MTN et Vodafone ont créé

des fondations qui financent des projets dans les domaines de la santé et de l'éducation. Mais leurs subventions sont généralement moindres par rapport à celles des donateurs étrangers.

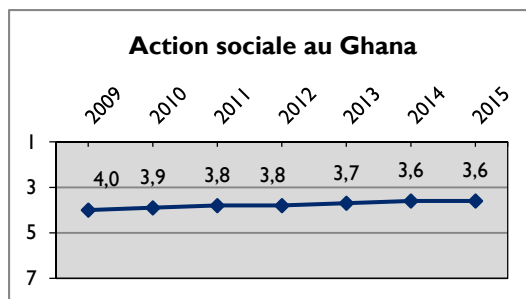
Les grandes organisations urbaines ont tendance à avoir des sources de financements diverses pour soutenir leurs activités. Toutefois, elles n'ont généralement pas de groupe fondateur central pouvant les aider à couvrir leurs frais généraux. Ainsi, pour toutes les OSC, la viabilité financière continue d'être un problème sur le court et long terme.

Très peu d'OSC peuvent fournir des biens et services qui peuvent générer des revenus. Certaines OSC vendent des publications mais cela ne leur permet pas de générer des revenus substantiels pour subsister en l'absence de financements externes. Occasionnellement, elles peuvent générer des revenus en offrant leurs conseils mais cela n'est pas une option viable pour la plupart des organisations. La collecte de cotisations payables par des membres devient de plus en plus difficile dans les zones rurales et urbaines à cause du ralentissement économique. Certaines OSC ont créé des entreprises sociales pour générer des revenus qu'elles peuvent utiliser pour leurs activités.

Le gouvernement n'applique pas de manière stricte les règles qui stipulent que les OSC doivent fournir des rapports d'audit. Toutefois, la plupart des organisations rurales et urbaines ont recours à des comptables qualifiés et à des systèmes financiers. Les petites organisations rurales effectuent une comptabilité basique. Étant donné que la concurrence est rude, lorsqu'il s'agit de trouver des financements, et que les donateurs exigent des systèmes de gestion financière solides, même les plus petites organisations commencent à avoir recours à des services comptables pour les aider à organiser leurs rapports.

ACTION SOCIALE : 3,6

Les OSC ghanéennes ont généralement de bonnes relations avec les décideurs politiques à l'échelle nationale et locale. Le travail des OSC est reconnu par les agences gouvernementales. Par exemple, à l'échelle nationale, le Ministère des Finances a sollicité la participation des OSC lors du processus de planification du budget annuel. De manière similaire, les OSC ont habituellement le droit de se prononcer sur la planification budgétaire dans les régions et les districts.



Des coalitions spécifiques ont continué de mener des activités d'action sociale en 2015. La Civil Society Platform on IMF Bailout et Occupy Ghana ont continué de demander plus de transparence et davantage de reddition de comptes concernant les ressources publiques. La Civil Society Platform on the IMF Bailout a organisé un second forum national et a publié un communiqué de presse demandant au corps législatif d'adopter la Loi relative au Droit à l'Information (RTI) qui est en examen depuis quasiment dix ans. Occupy Ghana a rencontré le Département Général d'Audit pour demander à voir des documents relatifs aux efforts du département afin de retrouver de l'argent utilisé de manière inappropriée par les institutions publiques. Le groupe a menacé de poursuivre l'Auditeur Général en justice si les sommes manquantes n'étaient pas retrouvées et l'Auditeur Général a fourni de la documentation manquante. À la fin de l'année, Occupy Ghana essayait encore de retrouver les fonds manquants.

Un autre problème social majeur était celui concernant l'approche du gouvernement quant à la crise énergétique du pays. Le centre africain de politique énergétique (ACEP) était sur la ligne de front pour demander plus de transparence concernant les accords du gouvernement pour acheter des barges avec générateurs d'urgence pour soulager le pays des coupures de courant. D'autres OSC et groupes médiatiques, avec le soutien du programme Ghana Oil and Inclusive Growth (GOGIG), une initiative sponsorisée par le gouvernement britannique, a organisé des discussions publiques visant à souligner les craintes des citoyens

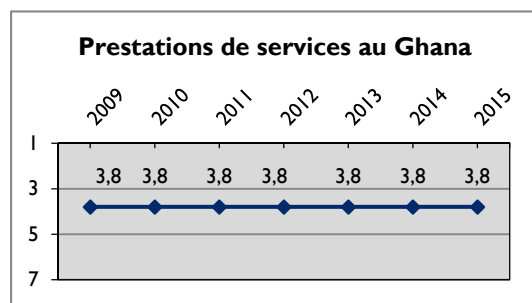
concernant les conséquences de la découverte et de l'exploration commerciale des gisements de pétrole au Ghana.

Les OSC ont continué d'examiner et d'émettre des suggestions concernant les politiques et les documents de planification, le budget, les projets de loi du parlement et les rapports de comité. Par exemple, la Commission Nationale pour la Planification du Développement a invité les OSC de tout le pays à contribuer au développement du plan national de développement sur quarante ans. Étant donné que 2016 est l'année des élections, les groupes de la société civile tels que la coalition des observateurs des élections a demandé à la Commission Électorale de « nettoyer » les registres de votants avant les élections.

Il n'y a pas de groupe de pression identifiable au Ghana. Le lobbying est un concept mal défini et le terme est souvent utilisé pour faire référence aux arrangements politiques alambiqués. Néanmoins, l'action sociale et les publications des OSC concernant des lois majeures ont continué de représenter une contribution majeure pendant l'année. Par exemple, la Ghana Integrative Initiative (GII) et la Media Foundation for West Africa ont été fermes concernant la corruption judiciaire et ont demandé au parlement d'adopter la loi RTI.

Malgré le fait que les OSC soient conscientes des bénéfices qu'un cadre juridique cohérent pourrait avoir, l'idée ne les rend pas très enthousiastes.

PRESTATIONS DE SERVICES : 3,8



Les OSC fournissent une large palette de services au Ghana, allant de services basiques comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement sanitaire, la santé et de l'éducation à la recherche sur les droits de l'Homme, les finances publiques, la gestion économique et la sécurité. La participation des citoyens au processus démocratique est grandissante dans le pays et cela a pour conséquence que les OSC commencent à se positionner comme favorables à une amélioration des services publics et privés. Toutefois, en 2015, certaines organisations ont dû annuler les services prévus suite à la

cessation des financements de STAR-Ghana. Par exemple, la Youth Alliance for Reproductive Order (YARO) dans le nord du Ghana a été incapable de continuer son programme éducatif sur les problèmes de la santé reproductive dans les écoles et ROHA dans la région Volta a fait face à des problèmes similaires et n'a pas pu approfondir son éducation sur la santé et ses campagnes d'action sociale dans les communautés rurales.

Les OSC fournissent généralement des biens et des services qui reflètent les besoins des concitoyens. Dans les communautés rurales, leurs services sont souvent axés sur les défaillances infrastructurelles telles que les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les OC et les Oco dans les communautés agricoles proposent des formations sur les pratiques agricoles et l'utilisation des engrais et des pesticides ainsi que des financements sous forme de micro-crédit pour soutenir les citoyens pauvres et vulnérables. Voice Ghana, par exemple, a fourni des fonds d'amorçage aux membres de son réseau pour les personnes handicapées dans la région Volta pour les encourager à mener les activités économiques de leur choix. Certaines organisations urbaines de recherche et d'action sociale, telles que l'IDEG, le centre ghanéen pour le développement démocratique (CDD-Ghana) et SEND-Ghana, ont offert des formations de renforcement des capacités au sein des communautés rurales pour autonomiser les citoyens afin qu'ils puissent interagir avec les autorités publiques de manière plus efficace.

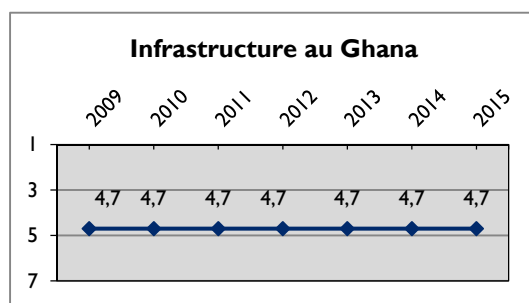
Certains des biens et services des OSC tels que des publications et des séminaires de formation ont fait l'objet de publicité en dehors de leur cercle de membres. Par exemple, une seconde publication du CDD, dans laquelle les performances des 216 assemblées de district sont évaluées, a fait l'objet d'une large publicité dans les médias. La publication a entraîné d'intenses débats publics sur le rôle des gouvernements locaux en matière de développement.

Les OSC tentent rarement de recouvrer les coûts des biens et de services qu'elles fournissent. La plupart de leurs activités sont financées par des subventions et en tant qu'organisations à but non-lucratif, elles ne fournissent habituellement pas des biens et services en quantité suffisante pour en tirer des bénéfices commerciaux.

Le gouvernement reconnaît le travail des OSC à l'échelle nationale et locale. Bien qu'il n'y ait pas de mécanisme de financements gouvernementaux institutionnalisés pour les OSC, elles ont tout de même le droit de postuler à des contrats gouvernementaux. Certaines d'entre elles parviennent parfois à obtenir des contrats, particulièrement pour des services de consulting dans des domaines tels que la recherche et l'éducation du public. Par exemple, certaines OSC dans le secteur de la santé se sont vu attribuer des financements par la Commission Ghanéenne sur le Sida pour communiquer sur le sujet et élaborer des programmes éducationnels.

INFRASTRUCTURE : 4,7

L'infrastructure des OSC ghanéennes n'a pas changé ces dernières années. Centre public d'information de la Banque mondiale et le West African Civil Society Institute (WACSI), tous deux à Accra, offrent aux OSC un accès à des publications concernant une variété de sujets sociaux, économiques et politiques. Le WACSI reste la source principale de formations personnalisées, de tutorat et de coaching pour les associations professionnelles, les syndicats, les organisations pour les droits des femmes, les OC, les OCO, les groupes pour la jeunesse et d'autres organisations. Les participants doivent payer WACSI pour leurs formations.



De 2010 à 2015, STAR-Ghana était le programme de financement local le plus important du pays et réattribuait les financements des donateurs internationaux aux OSC à travers le pays. La fin de sa première phase de financements en 2015 a engendré une réduction l'étendue des activités menées par plus de quatre-vingt OSC. STAR-Ghana devait initialement démarrer une seconde phase de financements au cours du quatrième trimestre de l'année 2015 mais cela n'a pas eu lieu bien que l'organisation ait annoncé qu'une nouvelle phase de financements commencerait en 2016.

D'une manière générale, le secteur des OSC n'a pas de comité uni ou de coalition pour promouvoir ses intérêts. Les coalitions individuelles d'OSC travaillent dans l'intérêt de leurs membres et de leurs circonscriptions. Leur portée et leur dynamisme varie d'un secteur à l'autre. Les coalitions qui se sont focalisées sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement sanitaire et les services de la santé ont semblé plus dynamiques que celles engagées dans la gouvernance. Par exemple, en 2015, la Coalition des ONG pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement sanitaire (CONIWAS) a mobilisé ses membres pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il résolve les problèmes de budget pour les services d'approvisionnement en eau et l'éradication de la défécation en plein air. La coalition des ONG pour la santé a été capable de mobiliser ses membres pour promouvoir l'éducation du public concernant l'immunisation et l'Ébola.

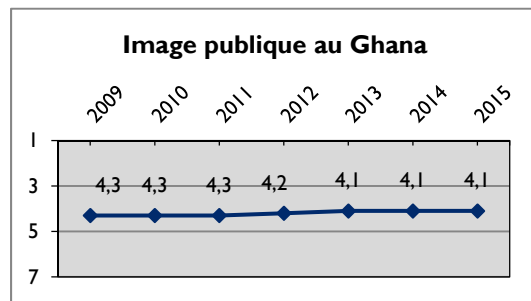
Plusieurs organisations ont offert des cours réguliers sur la rédaction de propositions, la gestion de projets et financière, la surveillance, la communication et d'autres sujets. Par exemple, WACSI, l'Institut du Ghana pour l'Administration Publique (GIMPA), Participatory Development Associates (PDA), et Shawbell Consulting ont dispensé des formations en échange de frais, principalement à Accra. Il n'y a actuellement pas de support de formation connu sur les activités des OSC dans les langues locales.

Des partenariats intersectoriels entre les OSC et les agences du gouvernement ont lieu à différentes échelles. Par exemple, après l'apparition d'Ébola en Afrique de l'ouest, la Herald Foundation, en collaboration avec Ghana Health Service (GHS), une agence gouvernementale, a dispensé des formations destinées aux

infirmières sur la prévention et le contrôle des infections par la maladie à virus Ébola. De plus, GHS, la Ghana Aids Commission et d'autres organes gouvernementaux, y compris la Ghana Education Service (GES), ainsi que d'autres assemblées de district, se sont associés aux OSC pour éduquer le public et les écoles sur la maladie à virus Ébola.

Les médias restent un allié majeur des OSC en tant que sentinelle dans le cadre de problèmes de gouvernance et de corruption. Par exemple, un exposé sur la corruption judiciaire, qui a été réalisé par un journaliste d'investigation, a été largement soutenu par les OSC dont la plupart ont fait pression sur le corps judiciaire pour qu'il agisse rapidement afin de regagner sa réputation. Ces efforts ont contribué à des actions décisives de la part du Conseil Judiciaire et du président qui ont licencié les juges accusés suite à une audition.

IMAGE PUBLIQUE : 4,1



Les OSC au Ghana ont continué de bénéficier d'une couverture médiatique positive en 2015. Les activités des OSC en matière d'action sociale sont considérées comme des nouvelles dans l'actualité et la plupart des réseaux médiatiques, la plupart à Accra, couvrent parfois les événements des OSC en live. Certaines OSC ont recours à des publicités payantes pour publiciser leurs activités et annoncer des événements.

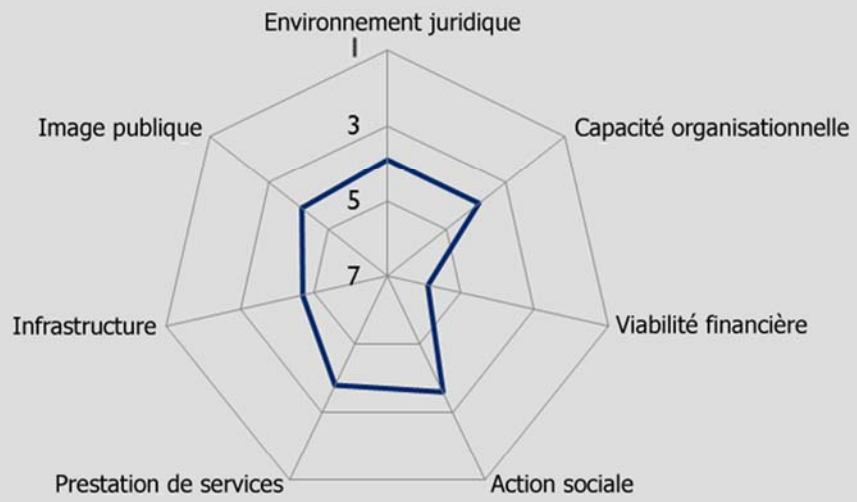
Le fait que les médias couvrent la contribution des OSC aux débats politiques aide à façonner la perception que le public a des OSC. La compréhension du concept d'OSC varie habituellement entre les populations rurales et urbaines. Habituellement, les OSC qui fournissent des services dans les zones rurales affectent directement la vie des citoyens locaux qui apprécient donc leurs contributions. En revanche, les organisations urbaines qui mènent des activités d'action sociale ne fournissent pas d'aide matérielle aux communautés environnantes et le public ne comprend donc pas ce que les OSC font et leurs perceptions peuvent donc varier.

La perception que le gouvernement a des OSC reste positive bien que certains fonctionnaires du gouvernement qualifient les OSC d'excroissances des partis politiques de l'opposition. Néanmoins, les gouvernements centraux et locaux s'appuient souvent sur les OSC pour leurs services professionnels. Le secteur des entreprises a une perception positive des OSC mais il existe peu de relations entre les deux secteurs.

Les grandes OSC urbaines disposent de moyens avancés en termes de relations publiques et de communication ce qui leur permet de cultiver leur image de marque. L'utilisation de listes de diffusion et des réseaux sociaux pour diffuser des informations est devenue une pratique commune.

Il n'y a pas de code d'éthique régissant les activités dans le secteur. Des rapports annuels sont publiés seulement par de grandes OSC car les organisations plus petites n'ont pas la capacité financière et interne pour en produire.

Score de développement des OSC : Ghana



Développement des OSC

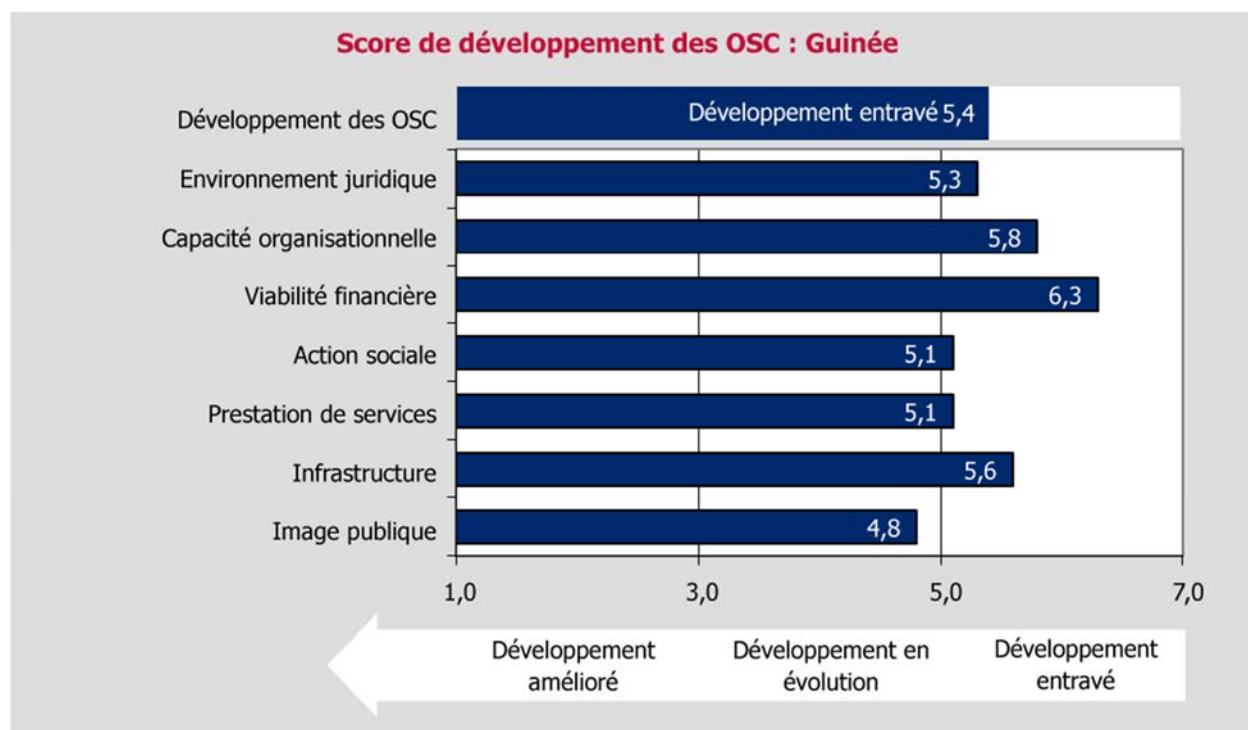
1 3 **Ghana 4,3** 5 7

Développement amélioré

Développement en évolution

Développement entravé

GUINÉE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,4

Faits relatifs au pays

Capitale : Conakry

Type de gouvernement :
République

Population :
11 780 162

PIB par habitant (PPA) : \$1 200

Indice de Développement Humain : 182

Le secteur de la société civile guinéenne comprend des ONG, des syndicats, des associations de professionnels, des groupes communautaires et des coopératives. Ces organisations jouent un rôle important dans le développement socioéconomique de la Guinée et elles interviennent dans une multitude de secteurs. Le nombre d'OSC enregistrées en Guinée n'est pas connu à cause de leur manque de transparence vis-à-vis des institutions du secteur public qui surveille le secteur de la société civile. Malgré le manque de statistiques stables, les grandes OSC sont généralement situées à Conakry tandis que les OSC plus petites sont situées dans les zones rurales. Elles peuvent être entièrement à but non-lucratif tandis que d'autres facturent leurs services. Elles forment souvent des partenariats avec de grandes OSC ou le gouvernement pour implémenter des projets de développement.

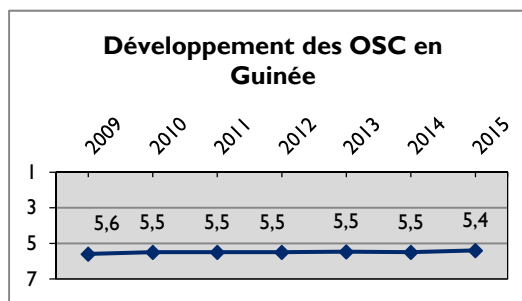


Elles peuvent être entièrement à but non-lucratif tandis que d'autres facturent leurs services. Elles forment souvent des partenariats avec de grandes OSC ou le gouvernement pour implémenter des projets de développement.

En octobre 2015, les élections présidentielles ont été un évènement majeur et ont eu des conséquences sur l'environnement politique général en Guinée. Le processus électoral a été marqué par des désaccords entre le parti au pouvoir et l'opposition. Les domaines de désaccord concernaient notamment la planification des

élections avec l'opposition qui souhaitait que les élections communales aient lieu avant les présidentielles, le renouvellement des conseils communaux administrés par des délégués spéciaux, la restructuration de la Commission des Élections Nationales Indépendantes (CENI) et la révision du registre électoral.

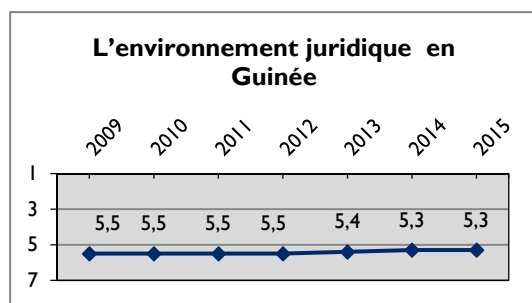
Pendant le processus, l'opposition a organisé des manifestations qui ont engendré des violences et des décès. C'est dans un tel contexte que des OSC guinéennes telles que le conseil national pour les organisations de la société civile (CNOSCG) ou la coalition pour les femmes et les filles en Guinée ont mené des campagnes d'action sociale et ont facilité les cadres consultatifs pour apaiser les tensions entre les différents acteurs. Ces efforts, soutenus par les partenaires internationaux, ont mené à la signature par les deux partis de l'accord du 20 août établissant les règles à respecter dans le cadre des élections présidentielles qui ont eu lieu le 11 octobre 2015. Un autre élément qu'il est important de noter est que certaines OSC, telles que le centre africain de formation pour le développement (CENAFOD), le chapitre guinéen pour l'implication des jeunes pour la paix et le développement en Afrique (LEJEPAD-GUINEE) et le chapitre guinéen des réseaux d'Afrique de l'Ouest pour la paix (WANEP-GUINEA), avec le soutien de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et de l'Institut National Démocratique (NDI), ont été en charge de surveiller les élections.



Le climat social a été déterminé par l'épidémie de maladie à virus Ébola. En partenariat avec le Gouvernement de Guinée et des partenaires internationaux, les OSC ont joué un rôle important en ce qui concerne la gestion de la crise. Grâce à leurs actions, les OSC ont amélioré leur capacité organisationnelle. Elles ont établi des relations avec les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe. Grâce à ces relations, elles ont obtenu des ordinateurs et de l'équipement de bureau. La crise de maladie à virus Ébola a eu des conséquences économiques désastreuses et le pays a plongé dans une récession sans précédent.

À l'exception des OSC impliquées dans la lutte contre la maladie à virus Ébola, il n'y a eu aucune amélioration concernant les compétences du personnel des OSC. Néanmoins, l'année 2015 a été marquée par un retour progressif des partenaires internationaux techniques et financiers. Pour mitiger l'effet négatif de la crise liée à la maladie à virus Ébola, le Gouvernement de Guinée s'est associé aux institutions de microfinance pour offrir des crédits abordables aux OSC avec une attention particulière aux associations pour les femmes.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,3



L'environnement juridique n'a pas changé pour les OSC entre 2014 et 2015.

Les lois régissant le secteur des OSC restent les mêmes. La Loi 013 du 4 juillet 2005 régit les ONG et la loi 014 régit les coopératives et les associations. Ces lois offrent un cadre d'enregistrement favorable mais en pratique plusieurs OSC ont fait face à des difficultés d'enregistrement en 2015. Ces lois établissent des dispositions sur la création des OSC, leurs activités, leurs partenariats avec le gouvernement,

l'étendue de leurs compétences, leur gestion, leur dissolution, leur zone géographique d'activité, les voies de recours en cas d'abus des autorités et les exemptions fiscales. Tandis que les OSC appartenant à la catégorie des coopératives et des associations ont été en mesure d'obtenir un statut légal par le biais des préfets, certaines ONG ont fait face à des difficultés significatives pour obtenir ce statut à l'échelle nationale. Par exemple, l'association des enseignants de l'enseignement privé a dû avoir recours à des moyens drastiques et a demandé le soutien du Ministère des Droits de l'Homme. Les observateurs considèrent l'attitude des

membres officiels du gouvernement comme un facteur clé. Cela inclut des délais administratifs, l'absentéisme et des tentatives illégales d'obtenir de l'argent de ceux qui demandent à obtenir un statut légal.

Étant donné que le gouvernement et le parlement n'ont pas révisé ces lois, les organismes-cadres et les ONG sont régies par les mêmes lois alors qu'elles n'ont pas les mêmes missions.

Les OSC guinéennes ne payent pas de taxe. Elles ne payent pas de taxe sur les subventions qu'elles reçoivent de partenaires financiers. De plus, les donateurs individuels et institutionnels reconnus par le gouvernement bénéficient de réductions de taxe. Toutefois, il y a des cas où il est difficile de contrôler l'exemption de taxe des OSC, particulièrement dans le cas d'acquisition de biens tels que des ordinateurs et du pétrole.

Les lois régissant les OSC permettent à une catégorie de générer des revenus et des profits par le biais de leurs services (coopératives et associations en particulier) ce qui n'est pas le cas des ONG qui peuvent générer des revenus uniquement pour financer leurs activités de base. Ainsi, les ONG éprouvent des difficultés à recruter et garder du personnel sur le long-terme.

En 2015, il n'y a eu aucun cas connu de harcèlement des ONG de la part du gouvernement. Toutefois, une radio privée (Radio Baobab à Kankan en Nouvelle Guinée) a été suspendue pour trois mois pour manque d'éthique. Cela a eu des conséquences sur son audience constituée d'associations d'agriculteurs. Il n'existe pas d'avocat spécialisé dans le droit des OSC.

Malgré la suspension de la radio, le cadre juridique général a été favorable. Il a permis aux OSC de jouer un rôle important dans les débats publics concernant les élections avec les interventions du CNOSCG, la plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD), de la coalition des femmes et des filles de Guinée (COFFIG) et les différentes associations religieuses.

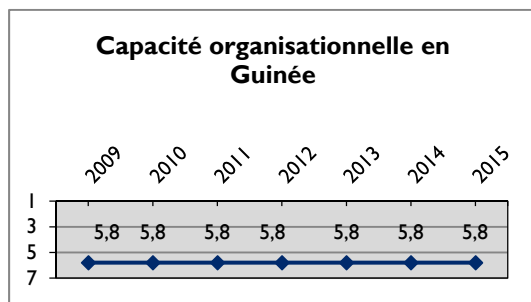
CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,8

La crise découlant de la maladie à virus Ébola a eu des conséquences sur la capacité organisationnelle des OSC. Celles impliquées dans la gestion de la crise ont été en mesure de développer des compétences communicationnelles concernant le changement des mentalités, la gestion des relations avec les partenaires institutionnels, l'épidémiologie et la gestion des ressources (physiques, humaines et financières).

Plusieurs OSC ont des arrêtés qui définissent clairement la séparation entre le conseil exécutif, la gestion et la surveillance. Toutefois, en pratique, la plupart de ces organisations ne respectent pas leurs propres arrêtés et clament qu'elles ne disposent pas des ressources adéquates pour recruter le personnel nécessaire à plein-temps. Cette disparité a des conséquences négatives sur la crédibilité des OSC. Malheureusement, un grand nombre d'OSC négligent les conséquences de cette pratique.

Les OSC sont incapables d'identifier et d'établir des circonscriptions ce qui pose un réel problème. Il n'y a eu aucune amélioration par rapport à 2014. Les OSC continuent de dépendre du soutien financier et technique des donateurs et partenaires internationaux ce qui reflète et contribue à leur inaptitude à mobiliser des ressources localement. Bien que la capacité des OSC en matière de gestion financière et technique de projets soit améliorée grâce au soutien des donateurs, celui-ci n'aide pas les OSC à développer leurs capacités à mobiliser des ressources localement.

Les associations dirigées par la diaspora qui investissent dans la santé, l'éducation, la culture, les sports et la religion sont les plus efficaces lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources provenant d'acteurs locaux. L'Association de la Diaspora de la Préfecture de Telimele et l'Association de la Diaspora de la Préfecture de Gaoual en sont des exemples spécifiques. De telles associations de diaspora peuvent être trouvées partout sur

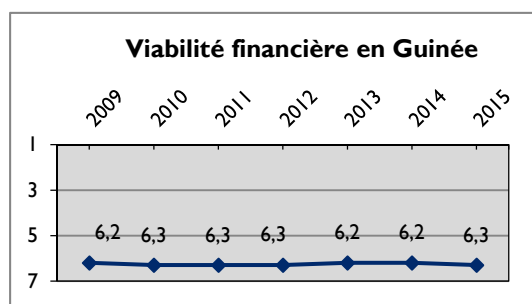


le territoire guinéen. D'autres associations religieuses, telles que l'Association des Africains Musulmans, parviennent, de manière efficace, à mobiliser des ressources pour la construction de mosquées. Les ONG traditionnelles sont moins aptes à mobiliser des ressources locales.

La majorité des OSC sont familières avec le concept de planification stratégique mais très peu l'appliquent. Le peu d'OSC qui ont, et continuent de, mettre à jour leurs plans stratégiques sont généralement des organismes-cadres tels que les ONG pour le Développement Durable (FONGDD), CNOSCG, et la Plateforme des Citoyens pour le Développement (PECUD).

En 2015, des progrès ont été réalisés en matière de mise à jour et de modernisation des équipements de bureau que les OSC ont acquis principalement par le biais de partenariats formés avec des partenaires internationaux pour répondre à la crise de la maladie à virus Ébola. Toutefois, ce progrès ne s'est pas traduit par une meilleure aptitude des organisations à embaucher et garder du personnel à plein-temps et sur le long-terme. En fait, au fur et à mesure que l'épidémie de maladie à virus Ébola était en cours d'être éradiquée du pays, les individus qui travaillaient dans ce cadre étaient délaissés par les organisations qui les avaient employés.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,3



De manière générale, les activités des OSC guinéennes sont implémentées sur la totalité du territoire dans divers secteurs et avec une multitude de partenaires techniques et financiers. Malgré cette diversité, les OSC guinéennes connaissent les mêmes problèmes de viabilité financière qu'en 2014 avec des signes de détérioration. En 2015, les OSC n'ont même pas été capables de mobiliser les ressources requises pour maintenir une viabilité sur le court terme.

En l'absence de données statistiques adéquates, il est difficile de déterminer le pourcentage des financements des OSC obtenus à partir de sources locales. Toutefois, il est clair que la mobilisation de ressources locales par les OSC est négligeable. Les collectivités locales émettent des demandes pour des projets de développement communautaire qui sont fondés par des donateurs internationaux tels que le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque Mondiale et l'USAID. Malgré ces faiblesses, les OSC ont été capables de mobiliser des ressources humaines à l'échelle locale. Elles travaillent par le biais d'institutions locales pour accéder à de la main d'œuvre pour l'implémentation d'actions collectives et de projets collectifs. Ces efforts ne sont pas évalués et n'ont pas lieu dans une structure particulière non plus.

En effet, la très grande majorité des financements aux OSC provient de partenaires internationaux (INGO, institutions internationales et donateurs bilatéraux et multilatéraux). Les OSC ne disposent pas de nombreuses sources de financements. À l'exception des quelques-unes impliquées dans la lutte contre la maladie à virus Ébola, les OSC étaient dans une situation financière précaire en 2015 à cause des conséquences négatives de la maladie à virus Ébola, du manque de politiques nationales visant à accorder des subventions et du manque de philanthropie. En plus de ces facteurs, le faible recouvrement des coûts des OSC et leur manque de gouvernance ayant un impact négatif sur leur gestion financière représentent des défis. Les OSC et les organismes-cadres à l'échelle nationale qui appliquent une gestion financière et une gouvernance organisationnelle solides incluent le Centre Africain de Formation pour le Développement (CENAFOD), le Centre de Commerce Interne pour le Développement (CECIDE), le CNOSCG, la Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD), la Coalition des Femmes et des Filles de Guinée (COFFIG) et les syndicats.

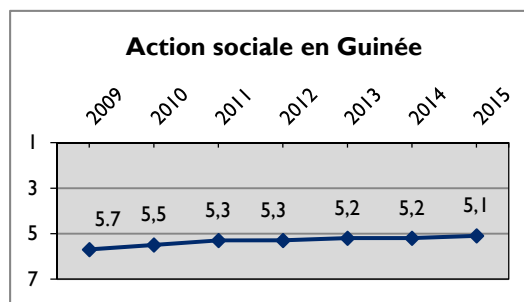
Malgré cette vision négative, il est important de noter que l'établissement d'institutions de microfinance, à Conakry et dans les zones rurales, en faveur des femmes ont suscité de l'espoir. Toutefois, les résultats positifs ne sont pas encore visibles.

Comme l'année précédente, l'année 2015 a été marquée par une inaptitude à collecter les cotisations des membres. Cela représente un réel problème pour leur pérennité et constitue un réel obstacle pour la croissance et le développement des organisations.

Les systèmes de gestion financière des OSC en Guinée ne sont pas très développés ce qui représente un problème important et récurrent pour les partenaires techniques et financiers. Peu d'OSC sont sujettes à des audits externes. Seules les OSC qui reçoivent des quantités importantes de financements externes sont sujettes à des audits. Peu d'OSC locales et internationales publient des rapports financiers.

ACTION SOCIALE : 5,1

Les OSC ont joué un rôle central en matière de résolution de la crise politique relative aux élections présidentielles. La plupart des ONG faitières et des associations religieuses ont, de manière dévouée, fait leur maximum pour garantir que les dirigeants politiques participent à des dialogues. Avec le soutien de la communauté internationale, l'engagement des OSC a été à son apogée avec l'accord du 20 août 2015 qui a établi les lignes conductrices et un agenda pour les élections.

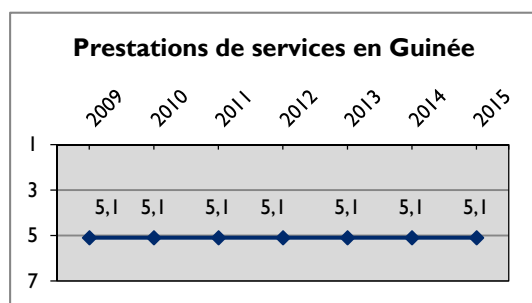


Les OSC parviennent, de manière efficace, à établir des liens entre les acteurs sociaux ainsi que les leaders d'opinion et les gouvernements locaux et centraux (y compris dans les quartiers, les districts et les conseils municipaux) afin de coordonner leurs réponses lors de la crise de la maladie à virus Ébola. Par exemple, de jeunes volontaires ont commencé en 2014, et ont continué en 2015, à faire du porte-à-porte à Forécariah. Des comités de village de surveillance de la maladie à virus Ébola ont été établis et connectés par un réseau téléphonique. Par le biais de consultation et de séminaires à l'échelle nationale et locale, les OSC ont été impliquées dans l'élaboration de Guinée Vision 2035, un plan de développement pour la nation sur le long-terme.

Un autre exemple intéressant d'action sociale des OSC et de présence d'un dialogue public est celui du réseau africain pour la jeunesse guinéenne (RAJ-GUI) qui a participé à des débats à la radio et à la télévision concernant des sujets tels que la libre circulation des biens et des personnes dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS). Les OSC ont aussi été impliquées dans le processus de réforme du code minier avec l'organisation de sessions d'information, de séminaires et de processus de diffusion.

En 2015, aucun effort n'a été fait pour réformer le cadre juridique qui régit les activités des OSC.

PRESTATIONS DE SERVICES : 5,1



Les OSC guinéennes interviennent dans plusieurs secteurs. Elles fournissent des services sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau. Elles soutiennent de bonnes pratiques de gouvernance, la décentralisation et la défense des droits de l'Homme. Elles interviennent également dans le domaine de la protection environnementale. Les activités des OSC sont diverses et variées. Par exemple, en 2015, les OSC ont été impliquées dans la lutte contre la maladie à virus Ébola et le Projet Microfinance avec le Programme des Nations Unies pour

l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Un autre exemple significatif est celui de l'intervention importante des associations de femmes et épouses de militaires pour nettoyer les rues principales de la commune de Kaloum. Il est intéressant de noter que ces interventions

répondent aux besoins des populations à la source ce que les plans locaux de développement ne font pas de manière efficace.

Le gouvernement soutient peu les OSC à l'exception d'accords de financement et du fait qu'il sollicite parfois les OSC pour faciliter les débats d'intérêt public.

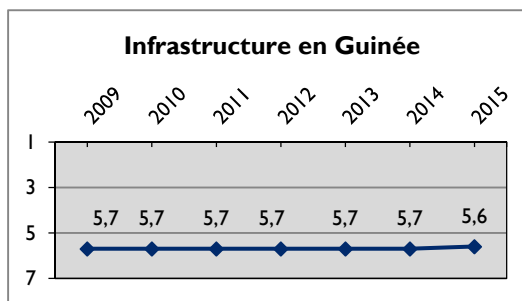
Les OSC trouvent un soutien parmi des personnes ressources ou des organisations. Cela inclut des experts locaux, nationaux et internationaux. Les OSC identifient et contractent ces individus par le biais de relations avec les services de l'état, des entreprises privées, des ONG internationales, des firmes de consulting et des universités.

De plus, en 2015, une multitude d'acteurs, y compris les OSC, ont coordonné leurs actions mutuelles en réponse à la crise de la maladie à virus Ébola. Les universités guinéennes ont travaillé avec les agences des Nations Unies pour étudier et analyser les causes des difficultés de réponse que les guinéens ont éprouvées à combattre la maladie à virus Ébola. Des acteurs économiques tels que le Groupe Organisé des Hommes d'Affaires (GOHA) ont travaillé avec le syndicat des transports et la police aux frontières pour distribuer des kits sanitaires et établir un système de contrôle sanitaire. Les associations religieuses (mosquées et églises) se sont réunies pour sensibiliser le peuple aux comportements à risques.

Les services fournis par les OSC sont rarement rémunérés. Les montants que reçoivent les OSC pour leurs services sont minimes et excèdent rarement 10 pour cent du budget total d'un projet. Les compensations que reçoivent les OSC sont généralement uniquement limitées au paiement du personnel. Ainsi, cela engendre un manque de viabilité financière des OSC et leur dépendance à des financements externes.

INFRASTRUCTURE : 5,6

Avec la disponibilité accrue de l'information et des technologies de l'information, les OSC se sont rassemblées sous forme de coalitions, de syndicats, de fédérations et de conseils afin de pouvoir encore mieux partager les informations. Les groupes d'OSC organisent aussi des sessions pour partager l'information et prendre des mesures concernant des problèmes qui ont des conséquences sur la vie de la nation tels que la santé publique, l'accès aux marchés et le système de l'éducation.



En 2014, l'UNICEF a initié un partenariat avec les OSC qui a été consolidé en 2015. Par le biais du fonds pour la communication de l'UNICEF visant à combattre la maladie à virus Ébola, les OSC ont développé des partenariats intégrés avec plusieurs agents d'implémentation y compris les ministères (des transports, de la sécurité, de la jeunesse et de la communication), les acteurs du secteur privé et les Scouts de Guinée. Grâce à ce partenariat, une coopération sans précédent a été établie entre les OSC et certains ministères. Ces différents acteurs ont réalisé les avantages de l'implémentation de programmes sociaux avec une approche intégrative.

Plusieurs ONG plus grandes ont agi comme des intermédiaires pour soutenir les organisations. Le CNOSC, le Forum des Organisations Non-Gouvernementales pour le Développement (FONGDD), la Confédération Nationale des Organisations Agricoles et la Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD) sont des exemples d'organismes-cadres. Ces ONG incluent le Centre Africain pour le Développement (CENAFOD), l'OSC française Guinée 44, le Centre d'Études et de Commerce International pour le Développement (CECIDE) et l'Association Guinéenne pour la Transparence (AGT). Elles ont permis un renforcement des capacités en termes de structure organisationnelle et de gestion et créé des liens entre/avec les associations (groupes, coopératives et associations). Elles ont aussi lié les financements de donateurs et les structures communautaires. Toutefois, elles n'ont pas mobilisé de fonds à l'échelle locale. Les approches en matière de formation consistent en des séminaires, des réunions de coordination, des réunions nationales et

sous-régionales et des prestations de services de base (campagnes d'information et de sensibilisation, distribution de kits sanitaires). Les thèmes des formations sont divers et incluent l'approvisionnement en eau, l'assainissement sanitaire et l'hygiène, les soins infirmiers, l'espacement des naissances, et l'éducation des filles.

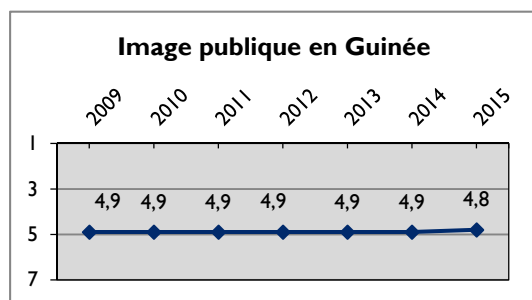
Les OI continuent de former les organisations communautaires, de faciliter leur accès à l'information et de publier des rapports et des revues (par exemple la revue de la Confédération Nationale des Groupes d'Agriculteurs de Guinée).

Par le biais de la Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES), l'USAID a établi des centres d'information dans quatre régions du pays en 2012 qui ont été fonctionnels en 2015 en dépit de quelques défis financiers et opérationnels. Les ONG nationales utilisent ces centres pour diffuser l'information et mener des campagnes d'éducation sur divers sujets sociaux.

En 2015, plusieurs fondations telles que la Fondation Djènè Kaba Condé, la Coalition pour les Femmes Dirigeantes, le Groupe des Hommes d'Affaires, la Fondation Rio Tinto et les associations de diaspora ont contribué de manière significative aux efforts des associations locales dans leur lutte contre la maladie à virus Ébola. Elles ont fourni des kits sanitaires, des financements aux OSC pour une sensibilisation concernant la maladie à virus Ébola ainsi que des supports matériels et financiers pour établir et maintenir les comités d'observation des villages et des quartiers en ce qui concerne la maladie à virus Ébola.

À l'exception de quelques organisations telles que le CENAFOD, Optima Formation, et Guinée44, il y a peu d'OSC spécialisées dans les formations sur des sujets opérationnels pour les OSC. Néanmoins, il y a des individus avec de solides compétences dans des domaines relatifs à la conception et à la gestion de projets tels que l'analyse et le diagnostic, la planification, la mobilisation de ressources, l'implémentation, la surveillance et l'évaluation et l'apprentissage.

IMAGE PUBLIQUE : 4,8



En 2015, les relations entre les médias et les OSC n'ont pas changé. Les OSC ont continué de se plaindre du coût élevé des services médiatiques. Néanmoins, le gouvernement et les partenaires internationaux impliqués dans le développement du pays ont une perception positive du rôle des OSC en ce qui concerne leurs efforts contre la maladie à virus Ébola et leur soutien dans la résolution de la crise politique.

Par le biais des financements de l'UNICEF, les OSC et les organisations médiatiques ont établi des partenariats en

2015. L'union guinéenne de la radio et de la télévision (URTEL-GUI) et les OSC ont aidé à diffuser des messages sur les comportements à risques relatifs à la contraction de la maladie à virus Ébola. Search for Common Ground, une ONG américaine a facilité les relations entre les OSC et les stations de radio privées pour diffuser des messages publics. La radio nationale a également développé des émissions pour les OSC impliquées dans la lutte contre la maladie à virus Ébola.

Les dirigeants d'OSC pensent que le gouvernement a une perception positive de leurs organisations. C'est grâce aux efforts de communication et de sensibilisation que les élections présidentielles en 2015 se sont déroulées sans problème majeur. Cet événement a amélioré la perception que le gouvernement a des OSC. Toutefois, beaucoup de dirigeants du gouvernement et les services publics ne se sentent pas à l'aise à l'idée de savoir que les OSC surveillent les processus décisionnels et l'implémentation des politiques sectorielles.

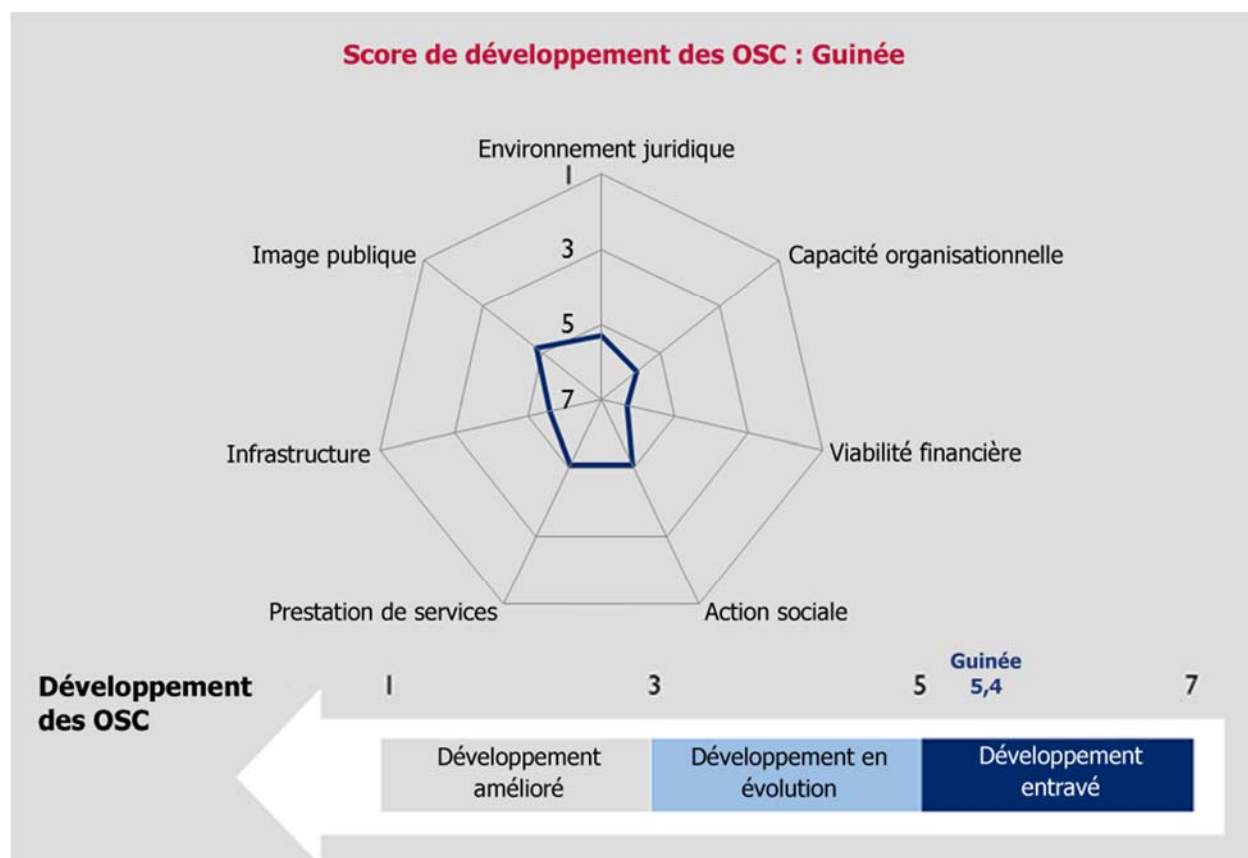
Réciproquement, les OSC n'éprouvent pas de difficultés à collaborer avec les organisations du secteur privé bien qu'elles n'en aient pas souvent l'opportunité. Le secteur privé a perception positive des OSC.

Bien qu'il ait un code d'éthique pour les ONG, il y a toujours un problème de bonne gouvernance opérationnelle pour les OSC. Cela fait que plusieurs OSC n'existent qu'en nom. Il est aussi important de noter

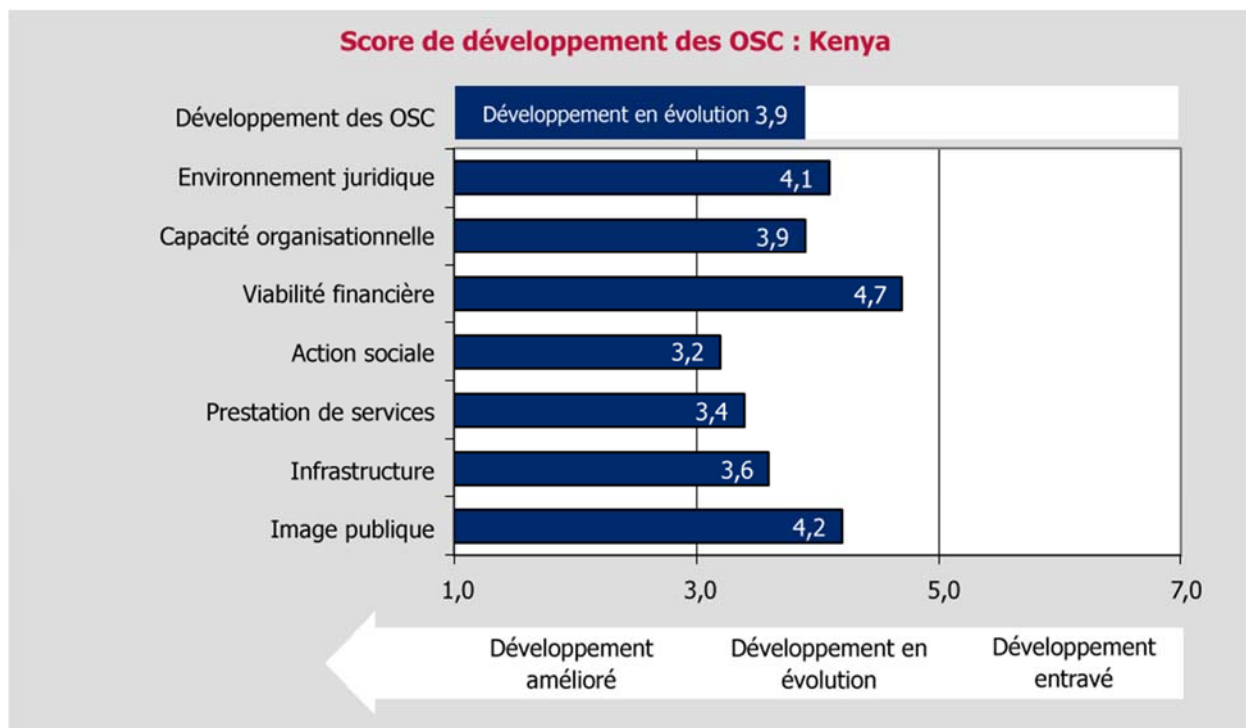
que peu d'organisations sont au courant de l'existence de ce code d'éthique et que la plupart d'entre elles ne sont même pas au courant qu'il existe. Cela ternit l'image publique des OSC.

À part certains rapports annuels et certaines revues, les OSC ne partagent pas les informations entre elles de manière efficace. Très peu ont des sites Internet. Les OSC communiquent régulièrement entre elles par le biais de courriels.

Comme en 2014, les OSC guinéennes continuent de développer des partenariats avec les secteur privé et publics. De plus, pour augmenter la couverture de leurs activités, les OSC ont établi des partenariats avec divers médias (imprimés, radio et télé).



KENYA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 3,9

Faits relatifs au pays

Capitale : Nairobi

Type de Gouvernement : République

Population : 45 925 301

PIB par habitant (PPA) : \$3 200

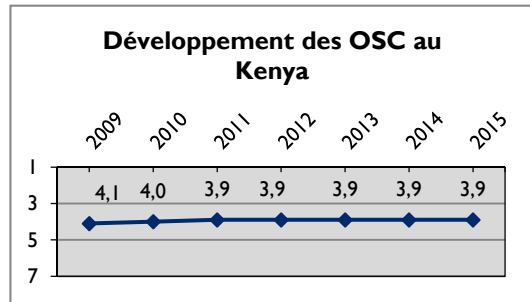
Indice de Développement Humain : 145

Le 2 avril 2015, des terroristes ont attaqué l'Université de Garissa dans le nord-est du Kenya et ont tué 128 étudiants et blessé soixante-dix-neuf autres. Cette attaque représente l'une des pires tragédies à avoir jamais eu lieu dans le pays. Cette attaque a eu lieu à la suite de l'adoption par le parlement d'une loi sur la sécurité (amendement) en décembre 2014 qui, selon le Président Uhuru Kenyatta, devrait améliorer les compétences du Kenya pour « détecter, dissuader, et écarter toute menace à la sécurité nationale ».



En septembre 2015, le procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) a annoncé la conclusion de sa présentation des preuves dans l'affaire contre le vice-président William Ruto. Le vice-président et un journaliste de la radio locale ont été jugés pour crimes contre l'humanité à la suite d'actes de violence de grande ampleur en période post-électorale en 2007-2008. Le jugement, qui a commencé en 2013, était suivi de près au Kenya. L'opinion publique concernant le jugement à la CPI était très mitigée. L'affaire était encore en cours à la fin de l'année.

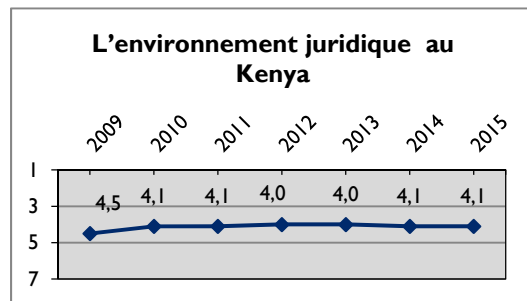
La corruption dans le secteur public continue d'être un sujet polémique en 2015. Le scandale des euros bonds était au cœur de tous les sujets. Des membres officiels du gouvernement étaient impliqués dans la disparition de plus d'un milliard de dollars de fonds publics. Après que les gouvernements de comté ont pris plus de responsabilités avec un transfert volontaire en 2013, ils ont aussi réussi à gérer les ressources publiques de manière appropriée. Les OSC ont aidé à renforcer le gouvernement et à améliorer les prestations des services publics en offrant une formation de renforcement des capacités aux gouvernements de comté et aux communautés locales.



De manière générale, la durabilité des OSC au Kenya n'a pas changé en 2015. Bien que le travail des OSC soient de plus en plus apprécié à l'échelle des comtés et à l'échelle nationale, grâce aux effets positifs de leurs prestation de services et à leur travail en matière d'action sociale, le financement des OSC reste un défi, particulièrement pour les organisations qui travaillent dans le domaine des droits de l'Homme.

L'organe législatif principal pour les OSC, le Comité de coordination des organisations non-gouvernementales (ONG), n'a pas publié de statistiques sur le nombre d'ONG enregistrées, un nouveau type d'organisation depuis 2013. À cette époque, il y avait approximativement 7200 ONG enregistrées au Kenya ainsi que 30 000 sociétés enregistrées, des compagnies à but non-lucratif et à responsabilité limitée, et des fondations, en plus de plus de 300 000 organisations communautaires (OC).

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,1



Plusieurs lois régissent les OSC au Kenya, selon le type d'organisation. Les OSC peuvent être enregistrées en vertu de la Loi de Coordination des Organisations Non-Gouvernementales (ONG), de la Loi sur les Sociétés ou de la Lois sur les Compagnies. La législation applicable aux compagnies en matière d'insolvabilité (amendements corrélatifs) entrée en vigueur en 2015 a facilité le processus d'enregistrement en vertu de la Loi sur les Compagnies. Néanmoins, l'enregistrement reste long et éprouvant en particulier depuis que le gouvernement exige un contrôle de

sécurité de toutes les organisations qui souhaitent s'enregistrer. De plus, la Loi sur les Compagnies exige des dirigeants qu'ils fournissent des informations personnelles pour que le Kenya Revenue Authority puisse garantir qu'ils respectent la législation fiscale.

Le gouvernement a tenté de créer un cadre juridique général pour les OSC avec la Loi sur les Organisations d'Intérêt Public (OIP) qui a été ratifiée en 2013 mais qui n'a jamais été implémentée parce que le Secrétaire du Cabinet pour Décentralisation et la Planification doit encore annoncer une date de commencement. En 2015, les parlementaires et d'autres membres du gouvernement ont tenté d'amender la loi pour supprimer des dispositions qui pourraient améliorer l'accès du public à l'information. Plus tôt en 2014, des membres du parlement avaient aussi proposé des amendements visant à limiter les financements étrangers attribués aux OSC à 15 pour cent et de manière plus stricte visant à contrôler les institutions caritatives qui agissent comme des sources locales de financement pour les OSC. Ces propositions avaient été retirées en 2015 suite à une campagne menée par plusieurs parties prenantes, y compris le Groupe de Référence des OSC, un organisme-cadre qui représente les OSC kenyanes.

En 2015, plusieurs OSC travaillant dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'Homme ont éprouvé des difficultés à implémenter leurs activités. L'inspecteur général de la police a publié une « liste d'entités soupçonnées d'être associées à Al-Shabaab » dans la Kenya Gazette en avril. Parmi ces organisations, il y avait Muslims for Human Rights (Muhuri) et Haki Africa à Mombasa qui cherchent à contrer le

terrorisme par des moyens constitutionnels. Le gouvernement a tenté d'annuler l'enregistrement de ces organisations et de geler leurs comptes bancaires les soupçonnant de financer des activités terroristes. En novembre, la cour de haute instance de Mombasa a ordonné le dégel des comptes bancaires pour que ces organisations puissent reprendre leurs activités. La cour a aussi annulé une annonce dans la gazette qui faisait un lien entre ces deux organisations et le terrorisme. En octobre, le gouvernement a reçu une notification du comité de coordination des ONG annonçant qu'il comptait annuler les certificats d'enregistrement de 959 ONG accusées de ne pas avoir été capables de rendre des comptes concernant les financements par des donateurs ou de soutenir des activités terroristes.

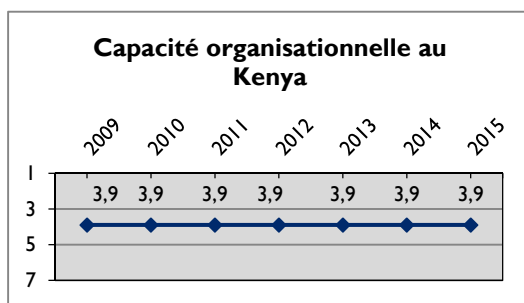
Les OSC peuvent demander des exemptions de taxe qui sont traitées au cas par cas par le Ministère des Finances. En pratique, le processus de demande d'exemption de taxes est éprouvant ce qui décourage beaucoup d'OSC éligibles de postuler. Un autre élément décourageant est que les demandes d'exemption de taxe peuvent déclencher des vérifications concernant la conformité fiscale des dirigeants d'OSC. Les donateurs pensent souvent, par erreur, que les OSC bénéficient d'avantages fiscaux et ils ne sont donc pas enclins à fournir des financements visant à couvrir les taxes.

Les OSC enregistrées en tant que compagnies à responsabilité limitée peuvent postuler à des contrats gouvernementaux. D'autres OSC peuvent postuler pour des contrats gouvernementaux à l'échelle nationale et à l'échelle des comtés à condition qu'elles aient des certificats d'exemption de taxe. La Kenya Revenue Authority génère ces certificats en ligne pour les organisations qu'elle juge comme fiscalement conformes.

Trouver un représentant légal s'avère être un défi au Kenya pour les OSC car peu d'avocats, au Kenya, travaillent dans le secteur des OSC. Bien que certains avocats s'occupent de questions d'intérêt spécifiques aux OSC, le secteur n'est pas assez lucratif pour que des avocats puissent vivre en représentant les OSC. Il y a peu d'avocats orientés vers le public qui travaillent dans le domaine des droits de l'Homme avec les OSC. Les OSC payent généralement les avocats pour leurs services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3,9

En 2015, beaucoup d'OSC kenyanes ont continué de focaliser leur travail à l'échelle locale, particulièrement à l'échelle des comtés. Des organisations telles que le Centre pour les Droits de l'Homme et l'Éducation Civique dans le Comté de Mwingi a développé des relations plus étroites avec des fonctionnaires du comté, des groupes d'intérêt communautaires et des citoyens ordinaires en offrant des formations axées sur le renforcement des capacités et l'implémentation de projets sociaux de reddition de comptes. À l'échelle nationale, beaucoup d'OSC travaillant sur des problèmes politiques ne s'engagent pas directement auprès de leurs concitoyens, principalement parce qu'elles travaillent via des plateformes d'action sociale et n'organisent pas d'événements qui leur permettraient d'être réunies avec le peuple.



Les OSC bien établies avec des structures internes bien définies ont généralement des plans stratégiques, particulièrement parce que les donateurs en exigent lors de propositions de financements. Toutefois, de tels plans peuvent parfois être conçus en fonction des attentes des donateurs et un certain nombre d'organisations cherche à s'engager dans des domaines dans lesquels elles n'ont pas l'expertise suffisante tels que le changement climatique ou l'alphabétisation de base, simplement parce que les financements sont largement disponibles dans ces domaines.

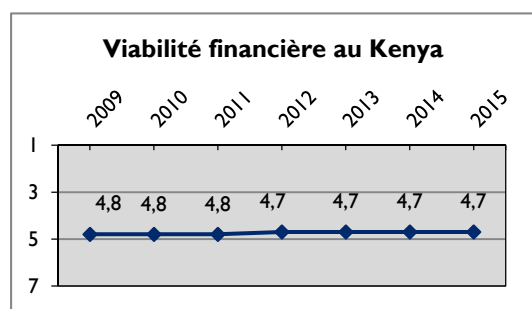
Les OSC qui travaillent à l'échelle nationale ont tendance à avoir des membres du conseil d'administration qui sont bien connus pour leur participation efficace à la gouvernance de leurs organisations. Il est relativement commun que des petites OSC n'aient pas de conseils d'administration ou aient des conseils d'administration qui ne participent pas activement à la gouvernance de l'organisation. Ces organisations plus petites sont

souvent dirigées par des individus uniques et elles manquent de structures de gestion. Les restrictions liées aux financements peuvent mener à des tensions entre les gestionnaires de l'organisation et son conseil d'administration. Les taux de départs sont élevés dans les conseils d'administration. À cause du point de vue que certaines organisations ont vis-à-vis du gouvernement, il arrive que certains membres les quittent. Les employés d'OSC quittent parfois leurs fonctions lorsqu'ils se sentent étouffés par leurs conseils d'administration.

Le recrutement, au sein des OSC, se fait en fonction des financements disponibles. Les OSC les mieux établies, qui ont une longue expérience, ont établi des relations avec les donateurs et leur bonne réputation leur permet souvent de garder du personnel permanent étant donné que des financements en continu semblent garantis. Les OSC plus petites ont tendance à avoir peu de personnel et la majorité d'entre elles éprouvent de grandes difficultés à garder leurs employés permanents. Certaines OSC n'ont pas de gestionnaires professionnels. Peu d'organisations ont des politiques de développement du personnel ou offrent des formations à leurs employés ou des opportunités de développement de carrière. La fonction des ressources humaines manquent à beaucoup d'organisations ou est prise en charge par du personnel financier ou administratif. Certaines OSC habituellement brillantes doivent parfois fermer suite au départ d'un employé clé étant donné que certains donateurs leur accordent des ressources grâce à un individu spécifique. La culture du volontariat n'est pas commune au Kenya et les OSC articulent rarement des cadres et politiques clairs concernant le recrutement de volontaires.

Les outils technologiques dont disposent les OSC sont limités. Leur personnel ne s'y connaît souvent pas en informatique et ne sait pas utiliser les outils technologiques de manière efficace pour effectuer des activités relatives à la communication, la publicité, la surveillance et l'évaluation. Certaines organisations ont acquis des ordinateurs portables mais les membres de leur personnel ne les utilisent que pour produire des rapports. Les financeurs tels que la fondation Uraia Trust continue d'aider les OSC à acquérir de l'équipement tel que des bureaux et des ordinateurs pour les projets qu'ils financent. Bien que cet équipement soit habituellement toujours la propriété du donateur, les OSC demandent parfois l'autorisation de le garder après la fin d'un projet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4,7



Les OSC kenyanes dépendent des donateurs pour financer leurs activités et projets. Toutefois, les financements effectués par des donateurs peuvent ne pas réellement répondre aux besoins de la communauté. Certains donateurs ont des idées préconçues à propos des projets et des intérêts que les OSC locales doivent poursuivre ce qui fait que, parfois, des organisations reçoivent des financements pour des projets qu'elles ne sont pas prêtes à implémenter de manière adéquate.

Il y a une culture de la philanthropie non négligeable au Kenya mais elle n'est pas formalisée et est plutôt basée sur des dons entre individus ou provient d'organisations religieuses. Le peu de philanthropes locaux qui existent ne préfèrent pas soutenir des organisations qui sont perçues comme critiques du gouvernement. La nouvelle Loi sur l'OIP, une fois entrée en vigueur, n'avantagera pas le soutien local et imposera des limites aux types d'activités qui pourront bénéficier de sources locales de financement. Par exemple, les organisations peuvent solliciter des financements seulement pour les activités ou organisations situées au Kenya et n'ont pas le droit de mener des activités allant à l'encontre des droits de l'Homme.

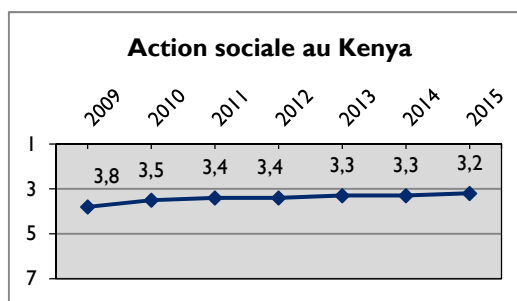
Peu d'organisations ont des sources de revenu indépendantes. Certaines OSC collectent des fonds en accueillant des tables rondes de donateurs ou en menant des activités de consulting, par exemple pour développer des plans d'investissement pour les gouvernements du pays ou offrir des formations de renforcement des capacités à d'autres OSC. Les organisations avec membres ont du mal à attirer des membres

et à les garder. La plupart des membres doivent être sollicités plusieurs fois pour qu'ils payent leurs cotisations annuelles même lorsqu'ils continuent de bénéficier des avantages dont ils jouissent.

Bien que des systèmes de gestion financière existent dans la plupart des organisations, des défaillances sont courantes. La Loi sur les Compagnies, la Loi sur les ONG et la Loi sur les Sociétés stipulent que les organisations doivent subir des audits annuels de leurs états financiers mais beaucoup d'organisations, en particulier les OSC plus petites, ne se conforment pas à cette exigence.

ACTION SOCIALE : 3,2

Le gouvernement kenyan a adopté de nouvelles politiques pour garantir l'établissement de moyens de communication directs avec les OSC. Un cadre jouant un rôle important dans la coopération entre les OSC et le gouvernement est celui de la Loi de 2012 sur les Gouvernements de Comté qui exige que les comtés permettent aux citoyens de s'impliquer dans le processus de planification. La collaboration entre le gouvernement et les OSC a augmenté à l'échelle des comtés en 2015. Par exemple, la Pastoralist Women for Health and Education, une OSC locale dans le Comté de Isiolo, a établi un dialogue avec le gouvernement local par le biais d'initiatives en matière d'action sociale et de reddition sociale de comptes. Le Center for Transformative Leadership in Kenya, situé dans le Comté de Nakuru, a développé des fiches de score communautaires et a travaillé avec des prestataires de services sur la ligne de front dans le secteur de la santé.



À l'échelle nationale, la politique du gouvernement consiste à rassembler des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour débattre de réformes politiques. Beaucoup de consultations ont lieu lors de tables rondes et d'examen conjoints des projets de lois et autres ébauches de documents. Par exemple, l'Institut International des Affaires Juridiques (IILA) a travaillé avec le gouvernement en 2015 pour garantir que les parties prenantes non-gouvernementales soient impliquées dans la planification du secteur de la santé. Suite aux efforts de l'IILA, un comité qui inclut les OSC a été formé en tant que partie de la stratégie sur les maladies non transmissibles. Pendant l'année, les OSC ont également travaillé sur les politiques environnementales, particulièrement sur des problèmes concernant le secteur émergent de l'extraction, ainsi que la législation sur la liberté d'information, le droit à la santé, la reddition de comptes concernant les prestations du service public et la gestion des finances publiques. En 2015, les relations entre les OSC et le gouvernement national ont été moins tendues que pendant la période post-électorale de 2013 mais les organisations défenseuses des droits de l'Homme ou demandant une reddition accrue de comptes en matière de gestion des ressources publiques étaient encore perçues comme suspicieuses.

En 2015, les OSC dirigées par l'Institute of Social Accountability (IISA) et une OSC située dans le Comté de Nakuru, le Center for Enhancing Democracy and Good Governance, ont, avec succès, défié la constitutionnalité du Fonds de Développement des Circonscriptions (CDF). Ce fonds avait été établi en 2003 pour soutenir les projets de développement locaux et les OSC avaient souligné que les membres de ce parlement utilisaient les fonds pour implémenter des projets au lieu de s'en tenir à leur rôle de superviseur. Après la décision, des politiciens agités ont critiqué publiquement les OSC pour leur ingérence dans les activités du fonds et l'implémentation de leurs projets.

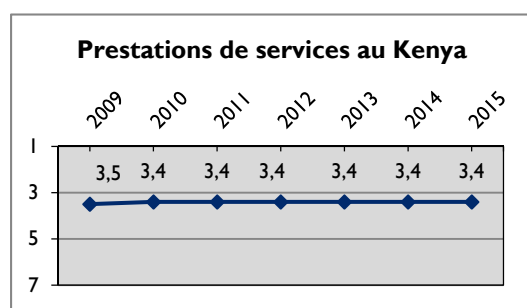
À l'échelle des comtés, les OSC ont travaillé avec les organisations des comtés pour revoir la législation et les politiques des comtés et garantir qu'elles étaient conformes à la constitution et qu'elles contribuaient à la réalisation des objectifs de développement des comtés. Par exemple, le Center for Transformational Leadership (CTL) à Nakuru a revu la loi de Nakuru sur la participation citoyenne et a partagé ses découvertes avec le public lors d'émissions à la radio. La fondation Uraia Trust et l'Institut des Affaires Économiques (IEA) a offert une des formations aux OSC situées dans les comtés pour renforcer leurs capacités en matière de reddition sociale de comptes, y compris de planification participative et budgétaire. Après plusieurs

formations dispensées, les OSC à l'échelle des comtés, y compris Transform Empowerment for Action (TEAM) dans le Comté de Kisumu, ont mobilisé les citoyens pour qu'ils participent au processus budgétaire des comtés. D'autres organisations ont aussi implémenté des projets de reddition sociale de comptes pour garantir l'utilisation prudente des ressources publiques et une amélioration des services publics.

Les OSC ont atteint de grands objectifs en 2015. Par exemple, le Réseau d'Initiative Parlementaire (PIN) a rassemblé des parlementaires, des associations de professionnels, des groupes de réflexion, des institutions de recherche et d'autres OSC pour discuter de thèmes divers présents dans l'agenda parlementaire. Le PIN a apporté ses contributions à la Loi sur l'emploi de la jeunesse nationale et à la loi sur les audits publics, qui ont toutes deux été adoptées en 2015, et a aussi tenté de résoudre des problèmes d'intérêt publics en relation avec la Loi sur les audits publics.

Les OSC kenyanes sont conscientes du fait qu'elles ont besoin d'un cadre juridique favorable. En 2015, plus de quarante OSC prenant part au groupe de travail connu sous le nom de CSO Reference Group ont fait des enquêtes d'opinion dans tout le pays sur la Loi sur les OIP. Le groupe a demandé au parlement et au public de rejeter les amendements déclarant que ceux-ci représentaient un effort visant à affaiblir la société civile. Grâce à leurs campagnes dynamiques, les OSC ont réussi à empêcher ces amendements d'être apportés à la loi mais ont continué à faire face à des défis car la nouvelle loi n'a pas été implémentée.

PRESTATIONS DE SERVICES : 3,4



Les OSC du Kenya ont fourni des services dans une variété de domaines. Par exemple, les OSC ont implémenté des projets concernant l'eau potable, la construction de salles de classe, de financements pour des travaux d'assainissement et ont aussi éduqué les communautés concernant l'importance d'utiliser ces services afin de réduire les maladies et d'éradiquer la pauvreté. La communauté des donateurs s'est principalement concentrée sur la décentralisation. Beaucoup d'OSC ont proposé des services de renforcement des capacités aux membres officiels des gouvernements des

comtés en 2015. Par exemple, Muslims for Human Rights a offert une formation de renforcement des capacités en matière de reddition sociale de compte dans le cadre d'une gouvernance décentralisée aux membres officiels du gouvernement du comté de Kilifi ainsi qu'à ses citoyens.

Les OSC kenyanes profitent de la réactivité de leurs communautés. Les OSC identifient les besoins des communautés pendant l'implémentation de projets et lors de forums publics tels que les audiences budgétaires. En 2015, Bare Kenya, une OSC dans le comté de Baringo, a mobilisé les communautés locales pour identifier leurs priorités pour qu'elles soient incluses dans le budget du comté. L'organisation a partagé ces priorités avec l'assemblée du comté et le comité du budget et des crédits du comté.

Les initiatives des OSC ont souvent une portée plus grande et touchent des audiences cibles allant au-delà de leurs circonscriptions. Par exemple, en 2015, l'IEA a développé des publications sur la reddition sociale de comptes qui ont été partagées avec les décideurs politiques et d'autres OSC. Les OSC locales ont organisé des forums dans les villages, les sous-localités et les localités pour éduquer le peuple en matière de reddition sociale de comptes et son importance pour le développement local.

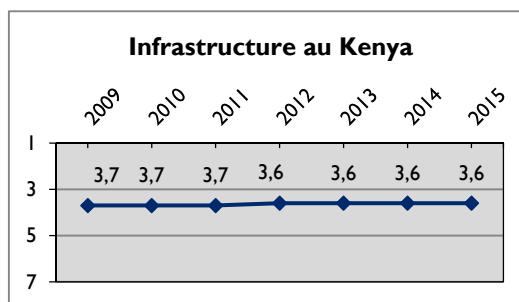
La plupart des OSC ne recouvrent pas les coûts engendrés par leurs biens et services. Certaines organisations travaillant dans le domaine de la santé ont des accords pour partager les coûts et fournir des services aux citoyens à des prix moindres.

Le gouvernement reconnaît le rôle des OSC en ce qui concerne l'amélioration de la participation publique dans le cadre de la gouvernance décentralisée. Les gouvernements cherchent souvent à coopérer avec les OSC, particulièrement parce qu'ils disposent de ressources limitées et accueillent tout soutien qui peut les

aider à mobiliser le public pour participer à la planification locale et aux processus budgétaires. Ils demandent souvent de l'assistance technique ainsi qu'en matière de renforcement des capacités de la part des OSC ce qui est habituellement facilité par l'intervention des donateurs financeurs.

INFRASTRUCTURE : 3,6

Les OSC kenyanes sont servies par un certain nombre de centres de ressources, y compris le Centre de Ressources sur les Lois au Kenya, qui offre un soutien juridique, l'Uraia Trust, qui offre des formations de renforcement des compétences aux OSC pour les aider à améliorer leurs compétences en matière de collecte de fonds et de défense, et le Centre de Recherche pour le Développement International (IDRC), qui offre aux groupes de réflexion affiliés un accès aux publications utiles dans leur recherche. Les OSC ont également accès aux centres de ressources du gouvernement tels que le Centre de Ressources et d'Information Agricoles du Ministère de l'Agriculture et aux centres de ressources locaux tels que Centre de Ressources Communautaire d'Ugunja dans le Comté de Siaya.



On compte, parmi les organisations subventionnaires locales, l'Uraia Trust, l'ActionAid Kenya et Forum Syd, qui transfèrent des fonds de donateurs aux OSC locales pour des activités impliquant le public dans les domaines de la gouvernance et de la reddition sociale de comptes. De plus, le Fonds des Réseau de Développement Aga Khan travaille dans le domaine du pluralisme, y compris la recherche et les forums, le réseau de développement communautaire kenyan promeut le développement durable des communautés pour la justice sociale, la Fondation Ford offre des subventions dans le domaine du changement social et l'Agence de Coopération et de Recherche sur le Développement (ACORD) soutien des programmes de renforcement des capacités qui s'adressent aux organisations agricoles et pastorales dans leurs comtés d'origine.

Plusieurs coalitions aident les OSC kenyanes à travailler ensemble de manière productive, à éviter la duplication des efforts et des ressources et à jouir d'une crédibilité améliorée et à gagner en influence pour leurs campagnes d'action sociale. Par exemple, la fondation Consortium pour la Constitution et la Réforme de l'Éducation (CRECO) est un réseau composé de vingt-trois OSC travaillant dans les domaines des droits de l'Homme, de la gouvernance et de la démocratie et qui les aide dans leur coordination et le renforcement de leurs capacités. Le Forum sur la Décentralisation (IDF) a rassemblé des réseaux, des organisations et des individus et était basé sur la décentralisation et son implémentation pour sensibiliser à et promouvoir la coopération.

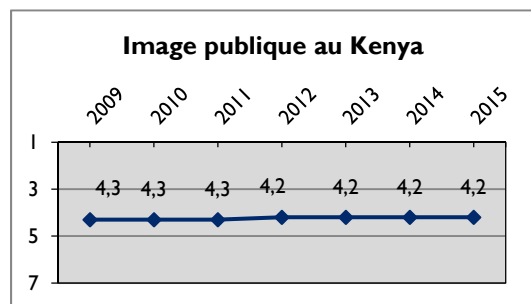
Un certain nombre d'OSC nationales ont dispensé des formations de renforcement des capacités aux OSC des comtés et à des groupes d'intérêt concernant des sujets tels que l'action sociale et la surveillance de la performance en matière participative. L'IDRC offre des financements pour des formations, y compris des cours à l'étranger de courte durée, aux chercheurs travaillant dans des organisations subventionnaires.

Le gouvernement cherche à construire des partenariats avec les OSC pour promouvoir leur objectif de gouvernance décentralisée. À l'échelle nationale, le Ministère de la Décentralisation, l'Autorité sur la Transition, le Conseil des Gouverneurs, l'USAID, l'UNDP, et la Uraia Trust se sont associés pour développer un programme de formation sur la décentralisation en 2015. Les OSC locales ont aussi établi des liens étroits avec les gouvernements des comtés par le biais de reddition sociale de comptes et de travail en matière d'action sociale. En 2015, les administrateurs du Comté de Tharaka-Nithi ont tissé des liens avec les OSC locales pour améliorer les prestations de services publics et l'utilisation des ressources publiques.

Bien que le secteur privé ne comprenne pas entièrement l'importance de la philanthropie, certaines entreprises ont instauré des programmes de responsabilité sociale (CSR) très utiles. Par exemple, le programme Wings to Fly de la Fondation Equity Group Foundation offre des bourses d'étude aux étudiants brillants issus de

familles défavorisées, la Family Bank Foundation travaille dans les domaines de l'éducation, de l'agroalimentaire, de la santé et de l'entrepreneuriat et la Safaricom Foundation soutien des projets dans une variété de domaines.

IMAGE PUBLIQUE : 4,2



Les OSC ont continué d'avoir des liens modestes avec les médias en 2015. Par exemple, TEAM à Kisumu a travaillé avec Radio Nam Lolwe, une chaîne de radio dans un vernaculaire local, sur un programme concernant les budgets des comtés. Les deux plus grands défis des OSC concernant les médias sont la qualité de la couverture et le manque d'objectivité des journalistes. Certains journalistes, pour leurs articles, attendent des paiements de la part des OSC et ceux-ci représentent des dépenses inattendues pour la plupart des organisations. La plupart des journalistes et des éditeurs sont

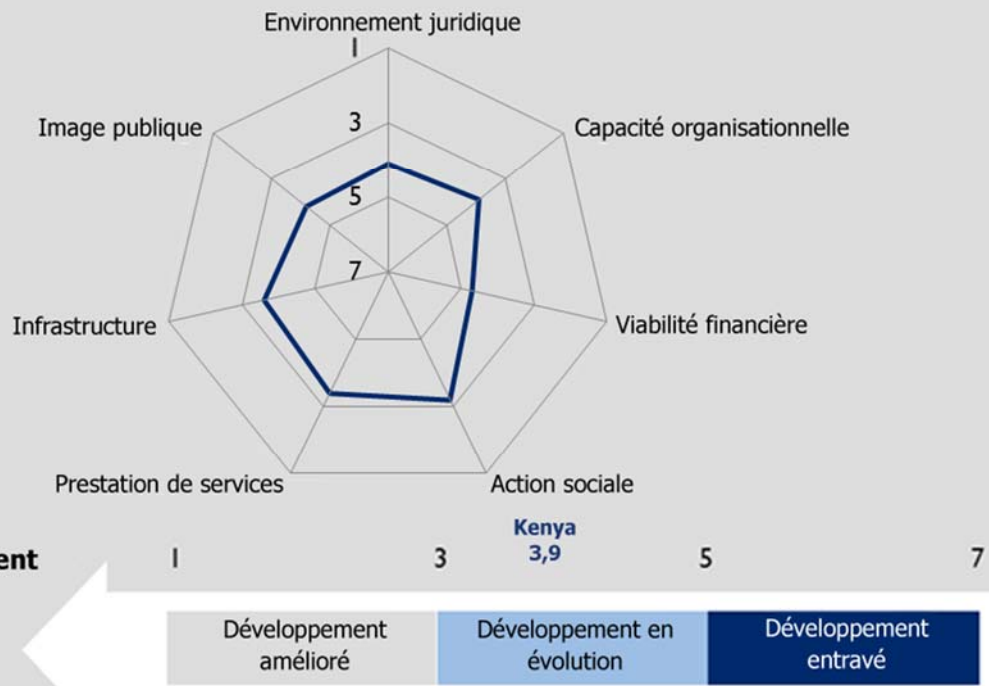
conscients du fait qu'écrire des articles sur les OSC puisse être politiquement sensible et beaucoup d'organismes de presse veulent éviter d'être mis sur liste noire à cause de leur couverture médiatique des OSC. Pour contrer ce problème, certaines OSC limitent leurs contacts avec certains organismes de presse ou les médias dominants et ne travaillent pas avec les stations de radio vernaculaires qui ont de larges audiences mais évitent d'aborder des sujets politiquement sensibles.

Le public semble apprécier le travail des OSC, particulièrement dans les domaines du renforcement des capacités pour la gouvernance participative et des prestations de services dans les domaines de la santé et de l'approvisionnement en eau. Le public perçoit les OSC comme plus transparentes que le gouvernement et les entreprises. L'attitude du gouvernement envers les OSC qui défendent les droits de l'Homme ou qui demandent plus reddition de comptes concernant la gestion des finances publiques reste agressive et les membres officiels du gouvernement les considèrent souvent comme bruyants et opportunistes ou les accusent même de travailler au service « d'étrangers ». En 2015, certains politiciens ont mobilisé les citoyens pour qu'ils s'expriment contre les OSC suite à une déclaration en cour de justice que l'utilisation du CDF par des membres du parlement était anticonstitutionnelle. À l'échelle des comtés, l'image que le public et le gouvernement a des OSC semble être en amélioration, en grande partie grâce aux efforts des OSC en matière de renforcement des capacités des gouvernements des comtés. Les entreprises semblent percevoir les OSC comme efficaces dans le processus de gouvernance.

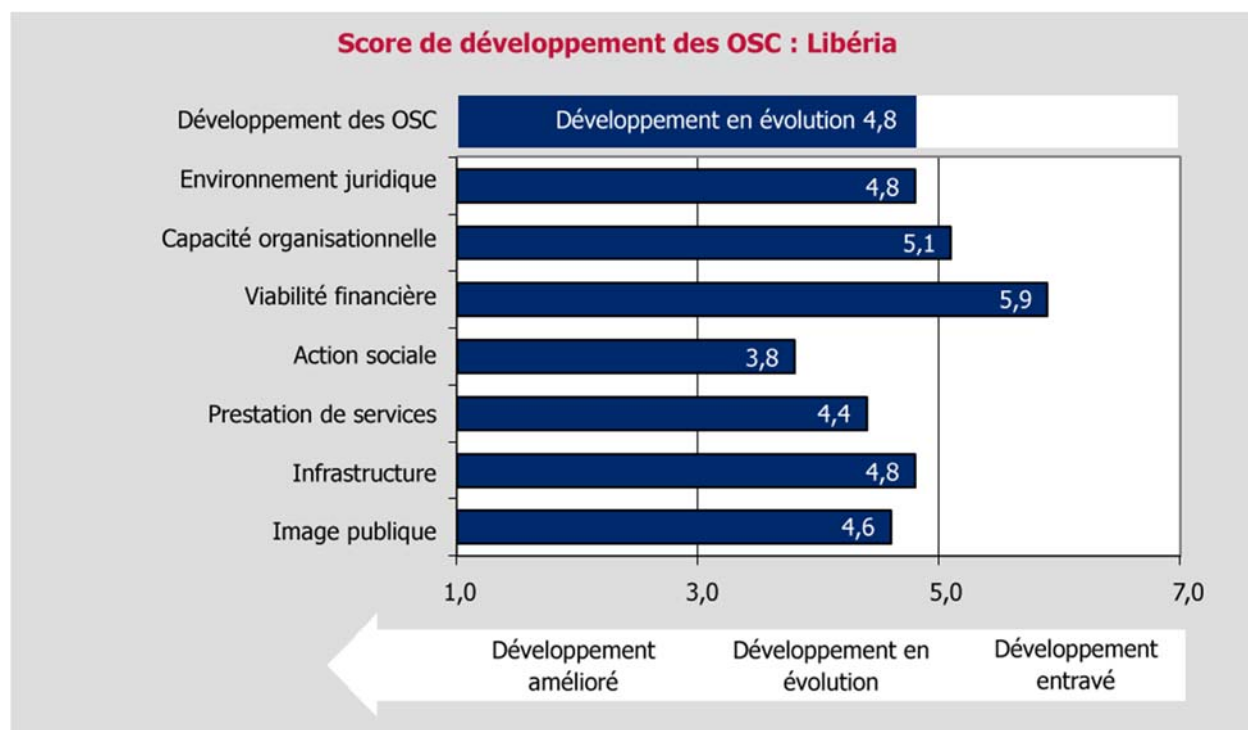
Les stratégies des OSC visant à promouvoir leur image publique sont rares et elles font rarement des efforts de communication. Par exemple, les publications des OSC peuvent être volumineuses et les journalistes ne semblent pas les lire dans leur intégralité ou comprendre leurs messages de façon précise. La plupart des organisations cherchent à apparaître à la télévision, habituellement sous la forme d'interviews sur des thèmes spécifiques. Elles développent aussi des documentaires à propos de leur travail bien que ceux-ci puissent être onéreux et aient une audience limitée. Les réseaux sociaux restent une ressource mal exploitée et les comptes Facebook et Twitter de la majorité des OSC sont inactifs. L'IEA est l'une des rares organisations qui utilise Twitter de manière efficace pour publier ses recherches et dont le site Internet a des visiteurs. Les autres OSC s'appuient sur des conférences de presse, des tables rondes, des séminaires et des expositions pour publier leur travail.

Certaines OSC publient des rapports annuels, y compris sur leurs sites Internet, habituellement pour se conformer aux exigences des donateurs. Les OSC doivent encore apprendre à s'autoréguler. Elles ne savent pas se conformer aux codes d'éthique en ce qui concerne la transparence de leurs activités.

Score de développement des OSC : Kenya



LIBÉRIA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,8

Faits relatifs au pays

Capitale : Monrovia

Type de gouvernement :
République

Population : 4 195 666

PIB par habitant (PPA) : \$900

Indice de Développement Humain : 177

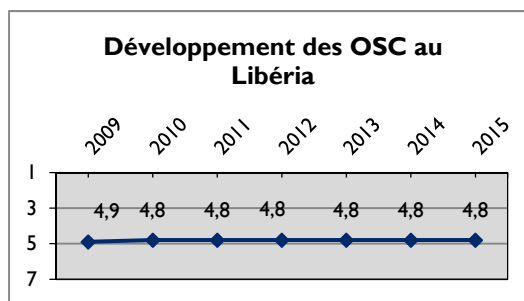
Après la crise sans précédent de maladie à virus Ébola en 2014, le nombre de cas au Libéria a commencé à régresser au début de l'année 2015. Le Libéria a beaucoup souffert de l'épidémie avec le deuxième nombre le plus élevé de cas enregistrés et le plus grand nombre de décès parmi tous les pays touchés. L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) a déclaré que la maladie à virus Ébola avait été complètement éradiquée du pays en mai 2015 mais ce statut a été retiré ultérieurement à plusieurs



occasions après que de nouveaux cas aient été indiqués. La mise en place d'un système solide de surveillance et de réponse et la reconstruction du secteur de la santé et de l'économie, deux domaines extrêmement touchés par la maladie, a représenté la priorité de l'année. Tout au long de l'année, les entreprises ont subi des pertes massives et le peuple du Libéria a souffert de difficultés sans précédent dans le milieu touché par la maladie à virus Ébola, y compris la nécessité d'éviter d'avoir des interactions normales avec les membres de leur famille et leurs amis.

En 2015, le Comité de Révision Constitutionnelle chargé de revoir la constitution du pays qui datait de 1986 a mené une campagne de sensibilisation à travers tout le pays. Le comité a mené des constitutions avec une

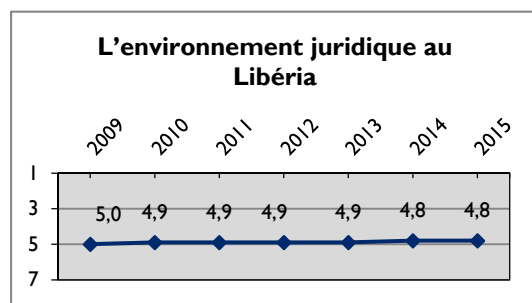
large palette de parties prenantes pour collecter leurs opinions et en savoir plus sur leurs craintes qui ont ensuite été présentées lors de la Conférence Constitutionnelle Nationale tenue en avril à Gbarnga City dans le Comté de Bong. Lors de la conférence, des délégués venant de partout dans le pays ont discuté des changements constitutionnels qui pourraient, entre autres, diminuer la durée des mandats présidentiels et d'autres dirigeants politiques, établir des droits sociopolitiques concernant les droits des femmes et reconnaître le droit à l'éducation et au travail des personnes handicapées. Vingt-et-un domaines ont été approuvés lors de la conférence et rapportés au corps législatif qui doit décider d'amendements à proposer lors d'un référendum en octobre 2017.



Les OSC ont continué de souffrir de restrictions pendant l'année dues à la maladie à virus Ébola. Beaucoup d'organisations ont dû suspendre leurs activités et ont éprouvé des difficultés à atteindre les communautés cibles. À la fin de l'année 2015, les OSC ont commencé à reprendre leurs activités régulières mais ont continué de souffrir de sérieuses réductions des financements si elles ne travaillaient pas dans les domaines de la santé ou tout autre domaine relatif à la maladie à virus Ébola. Néanmoins, les OSC du Libéria ont été résilientes et ont répondu aux besoins de leurs concitoyens en agissant comme un partenaire respecté du gouvernement et en aidant le pays à sortir de la longue et difficile crise qu'a été la maladie à virus Ébola.

En 2015, le Libéria avait 842 OSC accréditées, contre 997 en 2014. La réduction du nombre d'OSC enregistrées en 2015 peut être attribuée à la fin de l'épidémie de maladie à virus Ébola. La lutte contre la maladie à virus Ébola avait engendré une augmentation des organisations en 2014 et une fois que la maladie était éradiquée, un certain nombre d'organisations ont fermé. Parmi les organisations accréditées, 713 étaient des organisations nationales ou communautaires (OC) et 129 étaient des organisations internationales. Environ 160 organisations travaillaient mais n'étaient pas enregistrées.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,8



L'environnement juridique n'a été marqué par aucun changement particulier en 2015. Les amendements constitutionnels proposés en 2015 n'ont pas eu d'impacts sur les Articles 15 et 17 de la Constitution qui régissent les activités des OSC en garantissant la liberté d'expression, de parole, de réunion et d'association. La Loi de 1977 sur les Associations reste le guide principal régissant l'établissement juridique des OSC. Le cadre juridique en place régissant les OSC est issu de la Politique Nationale de 2008 sur les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) qui traite de

l'implémentation des projets, du Conseil des ONG et d'autres thèmes. Il n'est toutefois quasiment pas appliqué.

Le processus d'enregistrement continue d'être simple en 2015. Les OSC s'enregistrent auprès du Bureau D'enregistrement du Libéria qui offre des services d'enregistrement express. Elles sont ensuite accréditées par l'Unité de Coordination des ONG au Ministère des Finances et de la Planification du Développement et s'enregistrent ensuite auprès du ministère ou de l'agence gouvernementale responsable de leur domaine d'activité. Les OSC s'enregistrent une fois seulement et le processus dure habituellement un à deux jours mais elles doivent obtenir leur accréditation chaque année auprès de l'Unité de Coordination des ONG. Des pannes techniques au Bureau des Enregistrements ont eu lieu en 2015 et ont causé des délais dans les processus d'enregistrement et les OSC ont réalisé que l'Unité des ONG était souvent incapable de répondre à leurs questions concernant le statut de leurs candidatures parce qu'elle ne disposait pas d'informations concernant le bureau du ministère des finances et de la planification du développement qui examine toutes les

requêtes d'accréditation. Les OSC rurales trouvent qu'il est difficile de s'enregistrer ou d'obtenir l'accréditation parce qu'elles doivent se rendre à Monrovia pour cela.

Les OSC travaillent généralement de manière libre. Les conditions de travail difficiles de 2014 se sont relaxées en 2015 après que la menace de la maladie à virus Ébola ait été éradiquée et les OSC n'ont pas indiqué avoir été victimes de quelconque harcèlement ou restriction. Toutefois, les organisations engagées dans des domaines relatifs à la transparence et à la reddition de comptes ont parfois trouvé qu'il était difficile d'entrer en contact avec le gouvernement qui est de plus en plus sur la défensive lorsqu'il s'agit d'aborder le thème de la corruption. Par exemple, en 2015, en dépit de l'existence de la Loi sur la Liberté de l'information, le gouvernement a ignoré les demandes persistantes des OSC qui souhaitaient avoir un rapport détaillé des financements qu'il avait reçu pendant la crise relative à la maladie à virus Ébola et a qualifié ces organisations, qui critiquaient son manque de reddition de comptes, d'ennemis de la nation. Le gouvernement a aussi ignoré les requêtes des OSC qui demandaient à avoir tous les détails concernant les circonstances de la faillite de compagnie pétrolière nationale du Libéria. Certaines OSC ont ressenti davantage de craintes concernant la divulgation de leurs activités et se sont senties obligées de se retirer dans certaines zones géographiques. Par exemple, l'Association des Avocats Environnementaux du Libéria (Green Advocates), qui éduquent les communautés concernant leurs droits fonciers, n'a pas eu le droit d'entrer dans la zone de concession d'huile de palme Golden Veroleum dans le Comté de Sinoe lors d'affrontements violents entre les populations locales et la compagnie.

Les lois fiscales continuent d'être en faveur des OSC. Elles sont exemptées de taxe sur le revenu et jouissent d'avantages duty-free sur les imports de bien qu'elles utilisent dans le cadre de leur travail à condition qu'elles postulent auprès du gouvernement, qu'elles soient enregistrées et accréditées, et qu'elles se conforment à d'autres formalités. Certaines organisations ne tirent pas complètement avantage de ces exemptions de taxes parce qu'elles ne disposent pas de systèmes de comptabilité et de rapport performants. Les OSC ont le droit à des plaques d'immatriculation gratuites pour leurs véhicules.

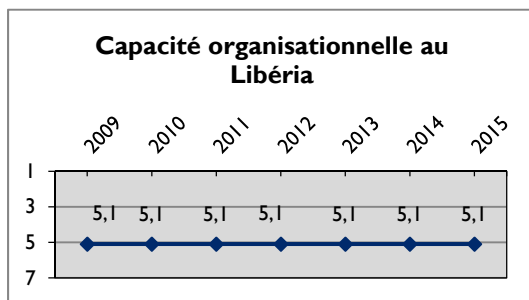
Les OSC sont des organisations à but non-lucratif et ne peuvent donc pas bénéficier directement des activités commerciales. Elles peuvent, toutefois, posséder des parts dans leurs propres entreprises ou d'autres entreprises si les revenus sont utilisés pour mener à bien leur mission organisationnelle. Les OSC sont autorisées à postuler à des contrats gouvernementaux et doivent déclarer chaque revenu gagné grâce à de tels contrats dans leurs déclarations fiscales annuelles auprès du gouvernement.

Bien qu'un nombre croissant d'avocats semble s'intéresser aux problèmes juridiques des OSC en 2015, le Libéria n'a toujours pas d'avocats spécialistes du secteur des OSC. Les OSC n'ont généralement pas les moyens d'avoir des avocats mais il existe quelques affaires judiciaires impliquant les OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

Les OSC ont continué d'établir des circonscriptions locales et de s'engager auprès des communautés dans leurs projets en 2015. Bien que beaucoup d'OSC trouvent qu'il est difficile de maintenir des contacts avec les concitoyens à cause de l'épidémie de maladie à virus Ébola, certaines organisations sont restées en contact avec leurs communautés cibles en menant des projets relatifs à la maladie à virus Ébola, en particulier des travaux éducatifs et de sensibilisation. D'autres organisations ont trouvé des moyens différents pour rester en contact avec les communautés.

La Foundation for International Dignity (FIND) a décrit l'année 2015 comme une année sans précédent à cause des réductions budgétaires et de la crise relative à la maladie à virus Ébola qui lui ont permis de mener à bien deux projets seulement contre cinq habituellement. La stratégie de l'organisation pour surmonter ce défi a été de s'engager auprès des concitoyens par différents moyens, par exemple, en



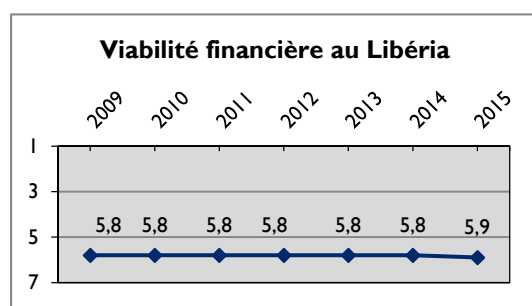
s'impliquant dans des programmes de sensibilisation concernant la maladie à virus Ébola, plutôt qu'en cessant tout simplement ses activités.

Les OSC ont continué d'utiliser des plans stratégiques pour se repositionner stratégiquement dans un environnement où les ressources représentaient un défi. Les OSC les mieux établies ont considéré les plans stratégiques comme des éléments cruciaux pour leur collaboration avec les partenaires internationaux et produisent leurs propres plans. Un certain nombre de programmes de renforcement des capacités ont aidé les OSC à développer des plans stratégiques ou à former des alliances stratégiques pour renforcer leur travail. Par exemple, quatre-vingt-dix OSC ont développé un plan de développement unifié sur cinq ans avec le soutien du Liberian Community and Governance Program (LCGP). NAYMOTE Partners for Democratic Development a aussi développé un plan stratégique sur cinq ans en 2015.

La plupart des OSC locales continuent de dépendre d'individus spécifiques et manquent de caractéristiques viables et d'institutions qui leur permettant d'être autosuffisantes. Les conseils d'administration avec des rôles distincts doivent être spécifiés dans les statuts de l'entreprise comme cela est exigé pour obtenir l'accréditation. Les OSC accréditées les mieux établies ont des conseils d'administration opérationnels bien que les conseils d'administration de certaines OSC nationales soient inactifs si elles ne sont pas basées sur souscriptions et que ceux-ci ne se conforment pas à leurs obligations de rapport auprès de leurs membres. Certaines OSC rurales ont des conseils d'administration actifs même si elles ne sont pas enregistrées ou accréditées mais la plupart des OC n'en ont pas. Les recrutements dans la plupart des OSC ne sont pas permanents parce que leur étendue et leur maintenance dépendent des projets et des financements disponibles. La réduction des activités relatives à la maladie à virus Ébola en 2015 a engendré des réductions du personnel dans beaucoup d'organisations. Il n'y a pas beaucoup de volontaires au Libéria parce que les gens ne peuvent pas se permettre de travailler sans être payés. Les OSC ne disposent pas de compétences suffisantes pour organiser et gérer des programmes de volontariat professionnel.

Les défis financiers et les infrastructures publiques sous-développées continuent de limiter l'accès aux nouvelles technologies, particulièrement si les OSC se trouvent en dehors de Monrovia. Les OSC ont une inaptitude limitée en matière d'acquisition et de maintenance des ordinateurs, de l'accès à Internet, de l'équipement de bureau et des véhicules. Dans la plupart des cas, l'équipement est acquis pour des projets spécifiques et les OSC doivent le rendre aux financeurs à la fin des projets. Les OSC plus petites trouvent qu'il est difficile de garder des bureaux en dehors des cycles de projets.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,9



Les OSC du Libéria dépendent de donateurs internationaux en matière de financements. La viabilité financière des OSC a connu un déclin en 2015 étant donné que les financements dus à la maladie à virus Ébola ont diminué et que les schémas normaux de financement ont pris beaucoup de temps à reprendre. Pendant la crise, les donateurs ont focalisé leurs financements presque exclusivement sur la lutte contre la maladie à virus Ébola et le soutien à des activités non-relatives à la maladie à virus Ébola a fortement ralenti pour la raison valable que pendant la crise, rien

d'autre n'avait lieu ou rien d'autre n'était réellement possible. Après que la crise se soit terminée, les donateurs ont adopté une attitude passive et étaient réticents à investir dans des projets qui auraient pu être abandonnés si une crise relative à la maladie à virus Ébola reprenait. Ledit effet Ébola a eu des effets particulièrement désastreux pour les OSC impliquées dans des activités non-relatives à la santé ou à la maladie à virus Ébola. De plus, les OSC dans le secteur des ressources naturelles, un groupe d'organisations grandissant et particulièrement visible, a subi des pertes de revenus significatives à cause de la baisse globale des prix des biens exportés par le Libéria comme les minerais de fer, l'or et les diamants, et de la réduction des exploitations pétrolières dans le pays. Les programmes visant à surveiller les industries dans le domaine des

ressources naturelles ont aussi été réduits et les entreprises ont également réduit leurs subventions pour des projets de développement communautaire à cause de la chute de leurs revenus.

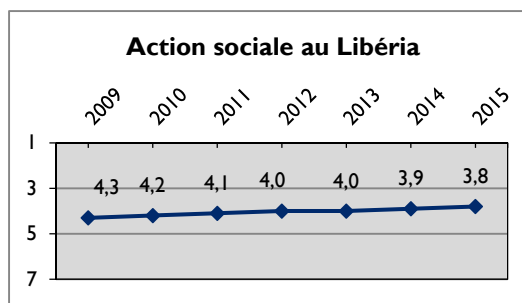
Les financements par le gouvernement sont extrêmement rares sauf dans le cas de petites sommes pour les syndicats d'étudiants, l'association chrétienne pour les aveugles et un nombre limité d'associations caritatives. Il n'y a pas de programme formel pour ce type de financements. Le gouvernement accorde occasionnellement des subventions aux OSC qui proviennent de donateurs et sont destinées à la collaboration entre les OSC et le gouvernement. Aucune OSC n'a reçu de financements de la part du gouvernement sur une base ouverte et concurrentielle en 2015.

La plupart des OSC manquent de compétences leur permettant de diversifier leurs sources de financements ou de collecter des fonds à l'échelle locale. La philanthropie n'est pas très commune et la collecte de fonds est limitée pour la plupart des organisations et se limite à des projets financés par des OSC internationales. Parce qu'elles dépendent largement de subventions pour des projets sur le court-terme, la plupart des OSC ne disposent pas des ressources suffisantes pour rester viables après la fin des projets. De plus, le financement de projets ne représente pas un soutien administratif suffisant permettant aux OSC de mener de nouvelles initiatives de collecte de fonds. La plupart des organisations domestiques n'ont pas de moyens qui pourraient leur permettre d'augmenter leurs revenus tels que des biens immobiliers qui pourraient leur apporter des revenus issus de la location de ceux-ci. La plupart des OSC ne sont pas basées sur des souscriptions de membres et de ne reçoivent donc pas de cotisations. Les nouvelles lois empêchent les OSC de s'engager dans des activités génératrices de revenus.

La construction de systèmes de gestion financière efficaces reste un défi pour les OSC du Libéria. En général, les contrôles financiers sont faibles et la majorité des organisations ne cherchent qu'à se conformer aux exigences minimales des donateurs et du gouvernement. Elles manquent généralement de procédures de gestion financière écrites, ne produisent pas d'états financiers annuels et ne mènent des audits que si les financeurs l'exigent. Certaines OSC n'ont pas de compte bancaire.

ACTION SOCIALE : 3,8

Le gouvernement et les OSC ont communiqué relativement ouvertement en 2015 et ont travaillé ensemble sur un certain nombre de problèmes nationaux, y compris la violence sexuelle, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sanitaire, la maladie à virus Ébola, les industries d'extraction et la paix. Leur collaboration était principalement basée sur la planification et le développement des politiques. Ainsi, à la suite de l'accession du Libéria au Partenariat Gouvernemental Ouvert (OGP) en 2011, les OSC ont été intégrées dans le processus décisionnel relatif aux allocations budgétaires et des ressources. En 2015, les OSC ont continué de prendre part aux initiatives de l'OGP, y compris le Multi-Stakeholder Group, qui est l'un des organismes régissant les industries extractives du Libéria et l'Initiative pour la Transparence (LEITI), et les mécanismes sectoriels de coordination dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes et l'éducation. Les OSC ont aussi collaboré dans les domaines relatifs aux politiques, à la planification et aux initiatives d'actions sociales telles que la Commission Anticorruption du Libéria (LACC) et la Commission pour la Gouvernance, bien que ces entités aient parfois du mal à travailler efficacement en raison du manque de soutien gouvernemental.



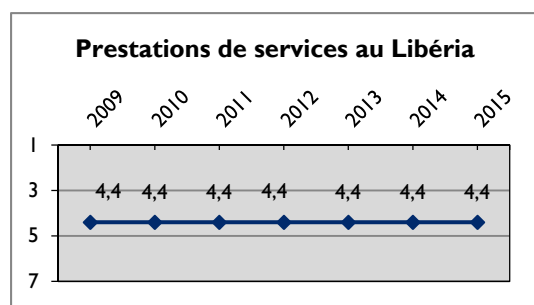
En 2015, le Forum des ONG Internationales du Libéria (LINGO) a défendu la reprise économique et la transition pour le développement avec une présentation à la Conférence Internationale de New York sur le Reprise suite à la maladie à virus Ébola. Parmi les coalitions thématiques, les réseaux d'action sociale dans les secteurs miniers et de l'huile de palme ont été particulièrement actifs ces dernières années. Dans le sud-est du Libéria, l'Initiative pour le Développement Durable (SDI) et Green Advocate ont travaillé avec les OC en 2015 afin de réaliser un moratorium sur l'expansion de Golden Veroleum Oil Palm Concession dans le

Comité de Sinoe et ont permis aux communautés locales d'être impliquées dans les négociations avec la concession. Suite à cette intervention, les compagnies de concession sont plus prudentes lors de négociations avec les communautés locales. Quelques coalitions telles que la Coalition pour la Transparence en matière d'Éducation (COTAE) surveillent les budgets, les dépenses et les conditions scolaires et utilisent ces informations pour défendre une amélioration de l'éducation.

Le lobbying n'est pas une pratique très courante parmi les OSC du Libéria. Toutefois, un effort important de lobbying en 2015 est celui de la Coalition to Bring Plenty Cheap Reliable Stable Electricity to Liberia (BRESCELCO) qui a été publicisé à grande échelle. Cette organisation voulait l'adoption d'une nouvelle loi relative à l'électricité afin de permettre de « briser » la situation de monopole de la compagnie nationale d'électricité et de permettre aux compagnies privées de vendre de l'électricité moins chère et en plus grande quantité pour garantir une offre fiable d'énergie. La nouvelle loi a été adoptée en 2015 mais les OSC, dirigées par BRESCELCO ont critiqué le fait que l'une des dispositions clés de la loi, relative à la nouvelle commission règlementaire, avait été supprimée suspicieusement avant son adoption.

Les OSC ne sont pas actives dans le processus des réformes juridiques touchant le secteur des OSC en 2015.

PRESTATIONS DE SERVICES : 4,4



Bien que le nombre d'organisations engagées dans des initiatives d'action sociale continue de croître, les OSC du Libéria sont encore prédominantes, en tant que prestataires de services, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sanitaire et des services de secours. Plusieurs OSC travaillent avec les agriculteurs dans les domaines de la sécurité alimentaire et agricole ou sont engagées dans des activités de production agricole elles-mêmes. Peu d'OSC ont l'expertise ou les ressources nécessaires pour s'engager dans des projets de

plus grande envergure. Des exceptions à la règle sont celles de Catalyste, une OSC locale qui a travaillé sur des projets de réhabilitation des route et de réparation de ponts dans le sud-est du Libéria en 2015 et de Christian Health Association of Liberia (CHAL) qui a été impliquée dans la construction d'une unité de tri à l'Hôpital Curran à Zorzor en 2015.

Les OSC ont continué de se concentrer sur les besoins urgents des communautés à travers le pays en 2015. Les priorités des circonscriptions sont la sortie de la crise relative à la maladie à virus Ébola (particulièrement les besoins des orphelins et des survivants, ainsi que l'éducation préventive), les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (particulièrement en matière d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines et la gestion des déchets), l'autonomisation économique des communautés (y compris le développement de compétences pour la vie quotidienne et des transferts d'argent aux très pauvres) et la sécurité alimentaire. Parce que les donateurs sont principalement intéressés par des projets de renforcement du secteur de la santé et la promotion du changement des comportements afin de prévenir la maladie à virus Ébola, les OSC ont eu du mal à accéder à des financements pour des projets autres que ceux relatifs à la santé. Par exemple, le Sustainable Livelihood Promotion Program (SLPP), une OSC du secteur agricole, a dû abandonné son programme d'autonomisation des femmes et filles du secteur agricole en 2015 à cause du manque de financements. Après que la crise de maladie à virus Ébola a commencé à régresser, les OSC ont commencé à retourner à leurs activités régulières en matière de prestation de services mais la transition a été longue à cause de la reprise lente des financements normaux.

Beaucoup d'OSC à l'échelle communautaire évalue les effets de leur travail à l'aide d'enquêtes peu onéreuses. En comparaison avec les OSC internationales, peu d'OSC domestiques ont réalisé un travail touchant des audiences plus larges que leurs groupes cibles directs. Les organisations travaillant dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont plus enclines à toucher de plus grandes audiences étant donné que

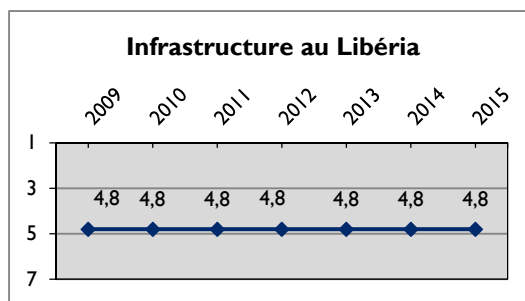
leurs recherches, politiques et lignes directrices touchent tous les secteurs et permettent d'atteindre les communautés, les écoles et les infrastructures relatives à la santé.

Les OSC libériennes n'ont généralement pas les compétences pour développer et implémenter des stratégies de recouvrement des coûts étant donné qu'elles dépendent en très grande partie de donateurs et ne peuvent pas conduire d'activités commerciales. Toutefois, certains projets de microfinance commencent à être menés par des OSC enregistrées et cela représente une nouvelle approche visant à aborder la question des recouvrements de coûts.

Le Gouvernement du Libéria continue de reconnaître le rôle important de la société civile dans le cadre du développement national. Son respect pour la société civile est manifeste et est visible dans le cadre de nombreux partenariats entre lui et les OSC dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la corruption. Par exemple, les OSC et le gouvernement travaillent ensemble dans les domaines dans le cadre du Comité de Coordination du Secteur de la Santé (HSCC), du consortium pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WATSAN) dans les écoles et du Forum pour l'Intégrité Nationale. Toutefois, les OSC bénéficient peu de cette reconnaissance en termes de subventions de la part du gouvernement qui pourraient faciliter leur travail et leurs activités.

INFRASTRUCTURE : 4,8

La plupart des centres de ressources existants ont continué de fonctionner au Libéria en 2015. Par nécessité, en 2014, ils ont dû convertir leurs services qui consistent habituellement en des activités de partage des informations et ont dû se tourner vers des activités de sensibilisation concernant la maladie à virus Ébola et, dans une moindre mesure, des activités relatives à la préparation à des désastres. Ils ont continué ce type de travail en 2015. Par exemple, les centres de ressources de la Nouvelle Agence Africaine de Recherche et de Développement (NARDA) et le Réseau de Développement et d'Éducation/Libéria (DEN/L) ont travaillé avec les organisations membres pour former les dirigeants communautaires et les ménages dans le cadre de la prévention de la maladie à virus Ébola.



En 2015, il y avait peu d'organisations subventionnaires locales. L'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) a offert un soutien financier pour des interventions innovantes dans les domaines de la justice et d'autres domaines relatifs tandis que Friends of Liberia (FOL) a offert de redistribuer des subventions dans les domaines de l'éducation et de la santé.

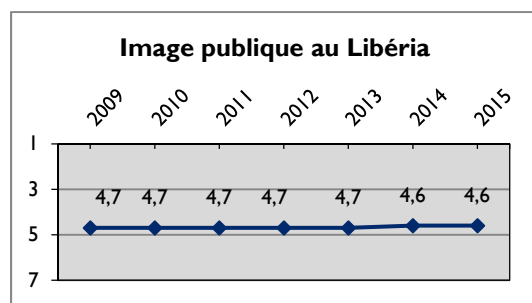
Plusieurs coalitions et réseaux basés à Monrovia partagent des informations, travaillent sur le renforcement des capacités, encouragent une collaboration dans le domaine de l'action sociale et surveillent les fonds disponibles dans divers domaines programmatiques. En dehors de Monrovia, les OSC libériennes plus grandes mobilisent des organisations à l'échelle des comtés pour travailler avec eux sur différents sujets et les OSC, y compris les organisations rurales, forment des partenariats les unes avec les autres, grâce à une amélioration de la communication. Par exemple, le Ho Development Education Network-Liberia (DEN-L), une organisation locale qui promeut l'autonomisation des communautés, la justice économique, le développement démocratique et l'égalité des sexes, offre aux OSC des formations et les aide à renforcer leurs capacités dans les comtés de Bong, Nimba et Lofa. Toutefois, ce type de coopération local est encore très limité.

Les programmes de renforcement des capacités financés par des donateurs s'adressant aux OSC ont continué d'être offerts en 2015. Par exemple, le programme de renforcement des capacités de la société civile pour promouvoir le développement durable financé par l'Agence Suédoise Internationale de Développement (SIDA) a aidé les OSC à être plus compétente en matière de promotion d'une culture démocratique, la participation a réalisé : Le projet Rights and Leadership Enhanced for Gender-Balanced Democratic

Inclusion financé par l'Union Européenne, a formé des OSC aux réformes politiques et à la défense des droits de l'Homme et le programme de renforcement des capacités de la société civile au Libéria financé par l'Union Européenne et Oxfam. Ces projets ont renforcé la capacité des OSC dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba et ailleurs pour promouvoir une société inclusive et autonomisée.

Les OSC libériennes ont renforcé leurs partenariats avec les médias pour traiter plusieurs sujets. Par exemple, en 2015, COTAE a formé quinze journalistes locaux à des nouveaux programmes pour défendre la transparence et la reddition de comptes en matière d'éducation. Certains partenariats entre les OSC et le gouvernement sont également en cours de réalisation. En 2015, le NGO Education Forum, un réseau d'OSC dans les domaines de l'éducation, a coopéré avec le gouvernement pour rouvrir des écoles, principalement dans des zones rurales.

IMAGE PUBLIQUE : 4,6



L'image publique des OSC a continué, de manière générale, à être positive en 2015. Les organismes de presse, la presse écrite et la radio, se sont focalisés sur les activités relatives à la lutte contre la maladie à virus Ébola et ont véhiculé une bonne image des OSC impliquées dans la lutte contre la maladie.

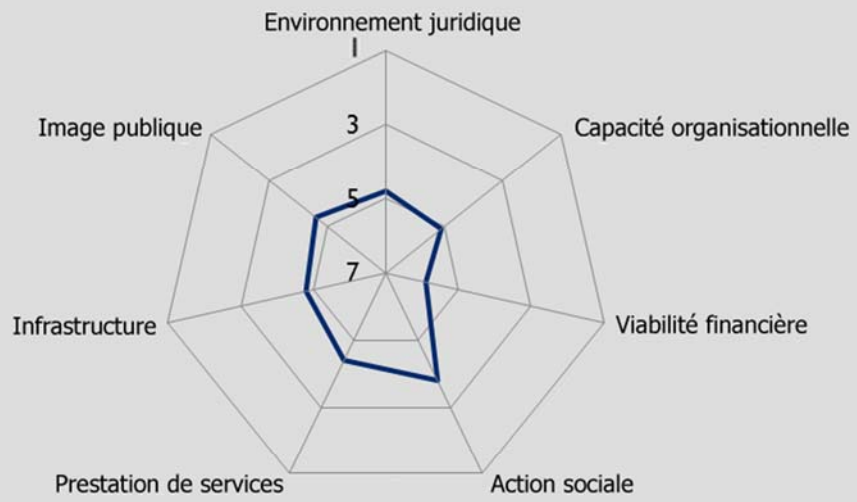
Le public a été impressionné par les conséquences que le travail des OSC a sur la vie quotidienne du peuple. En particulier, les citoyens locaux attachent beaucoup d'importance au travail des OSC en matière de lutte contre la maladie à virus Ébola et considèrent le personnel médical des OSC internationales et leurs partenaires domestiques comme des héros pour leurs sacrifices et les efforts faits pour sauver des vies. La Croix Rouge Nationale du Libéria a été la cible d'éloges toutes particulières après qu'elle ait créé un groupe de travail contre la maladie à virus Ébola et ait offert des services tels que des funérailles.

La perception du gouvernement concernant les OSC est généralement bonne, particulièrement lorsqu'elles sont impliquées dans des activités conjointes. Le gouvernement considère les OSC comme des partenaires et les fonctionnaires du gouvernement font régulièrement référence aux contributions des OSC dans divers secteurs du développement national. En même temps, le gouvernement est en désaccord avec les OSC travaillant dans le domaine de l'action sociale et les accuse d'être corrompues et de mener de mauvaises pratiques de gouvernance. Les entreprises ont tendance à avoir une perception relativement positive des OSC.

Les OSC libériennes n'ont généralement pas de programmes de relations publiques. Quelques organisations, telles que Libera Crusaders for Peace, travaillent avec les médias pour promouvoir leurs activités par le biais de chansons, de pièces de théâtre ou sensibilisent le public sur des thèmes tels que les élections et la corruption.

Comme en 2014, il semblerait qu'aucune OSC n'ait publié de rapport annuel ou n'ait rendu des comptes sur leurs activités. Les codes de conduite ne sont pas communs mais la plupart des OSC ont des lignes directrices régissant le comportement du personnel.

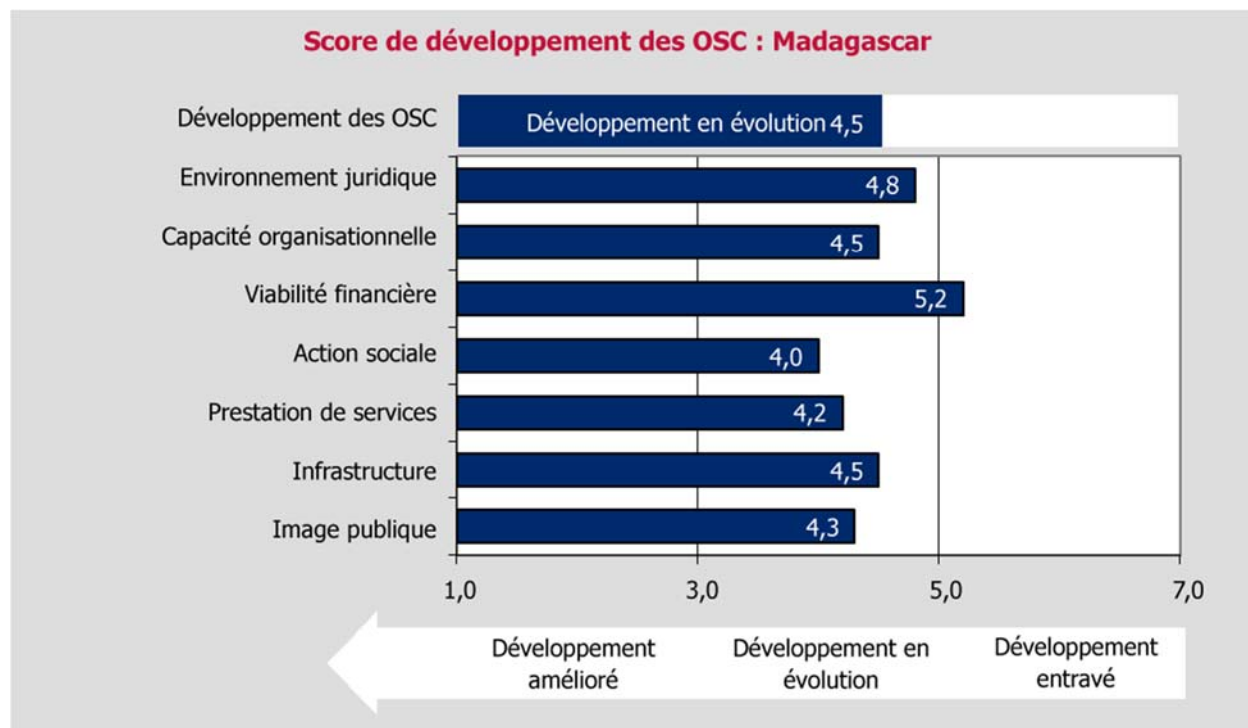
Score de développement des OSC : Libéria



**Développement
des OSC**



MADAGASCAR



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,5

Faits relatifs au pays

Capitale :
Antananarivo

Type de gouvernement :
République semi-présidentielle

Population :
23 812 681

PIB par habitant (PPA) : \$1 500

Indice de Développement Humain : 154

La volatilité électorale qui a commencé avec les élections présidentielles de 2013 devaient finir en 2015 avec le retour à un ordre constitutionnel. Toutefois, le renvoi à une date ultérieure des élections communales initialement prévues pour juillet 2014 a déstabilisé le calendrier électoral et a engendré le report des élections régionales et provinciales à l'année suivante. Les OSC se sont engagées dans les élections communales par le biais de campagnes d'information, de formations, de surveillance, de médiation et d'action préventive.



Le Comité National de Surveillance Électorale (KMF-CNOE), une association indépendante, a utilisé ses propres ressources pour déployer 667 observateurs dans 96 des 114 districts le jour des élections.

Le secteur de la société civile à Madagascar est encore en attente de la reprise du soutien international technique et financier suite à sa suspension pendant la longue transition politique. Actuellement, les seules sources de financements qui n'ont pas été suspendues sont représentées par les petites sommes provenant du soutien budgétaire du gouvernement, du système des Nations Unies et de certaines ONG.

La situation financière des OSC a eu des conséquences sur le dynamisme du secteur qui dépend encore en grande partie de donateurs. Cela a aussi affecté le bien-être des populations les plus vulnérables qui dépendent de ce soutien. Dans le rapport de 2015 de la Banque Mondiale, il est expliqué que 80 pour cent de la population malgache vit dans une situation précaire. Le nombre d'ONG travaillant à Madagascar a été réduit de moitié en 2012 par rapport à 2011 selon des données de la banque centrale. Toutefois, très actives dans divers domaines, le nombre d'OSC a été multiplié. Le manque de données sur le secteur des OSC fait qu'il est difficile de déterminer leur nombre exact. Néanmoins, une étude de l'Union Européenne datant de 2012 estimait qu'il y avait 15 000 OSC à Madagascar. Plus de la moitié des OSC se situent à Antananarivo, la province de la capitale. Quatre-vingt pour cent des ONG internationales se situent également dans cette province.

Le secteur de la société civile comprend une large palette d'organisations. Ces associations sont à la fois formelles et informelles telles que les *fokonolona* (organisations communautaires), les associations de quartiers, les associations parents-enseignants, les groupes de journalistes, les groupes de femmes, les groupes pour la jeunesse, les ONG nationales et internationales, les fondations, les coopératives, les syndicats, les associations professionnelles et les associations religieuses. Les OSC sont divisées en sept types de statuts juridiques à Madagascar : les associations, les ONG, les syndicats, les fondations, les coopératives, les groupes de crédit et d'épargne et les associations culturelles confessionnelles.

Fortement engagées dans le cadre de la recherche de solutions aux crises sociopolitiques de Madagascar, les OSC participent de plus en plus à des dialogues concernant les affaires politiques, sociales et économiques. On les sollicite aussi pour qu'elles soutiennent l'élaboration des politiques sectorielles et des lois. Leur compréhension des problèmes de développement et leur expérience sur le terrain font d'elles des éléments cruciaux dans la vie du pays.

Le cadre juridique régissant l'enregistrement des OSC est favorable aux OSC. Le secteur des OSC est dynamique et actif à l'échelle communautaire. Néanmoins, la capacité des OSC à faire du lobbying n'a pas changé en dépit de succès ponctuels.

La viabilité financière des OSC reste l'une des dimensions les plus problématiques en matière de durabilité du secteur des OSC. Les sources de revenus irrégulières compromettent le professionnalisme et la capacité organisationnelle des OSC. Le fait que les politiciens manipulent occasionnellement les OSC a aussi eu des conséquences négatives sur la bonne image publique des organisations de la société civile.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,8

À Madagascar, il n'y a pas qu'une seule loi qui régit tous les types d'organisations de la société civile. Les OSC travaillent dans un environnement juridique qui est obsolète et comprend des textes législatifs hétérogènes. Chaque statut organisationnel est dérivé d'une loi différente : associations (règlement 60-133 du 3 octobre 1960 de la loi française de 1901), ONG (loi 96-030 du 17 août 1997), fondations (loi 95-028 du 26 septembre 1995), coopératives (loi 99-004 du 21 avril 1999) ou la loi sur les syndicats.

Le processus d'obtention du statut d'association est le moins éprouvant. Le processus d'enregistrement est relativement rapide pour la majorité des associations. Il faut approximativement moins de trois mois pour s'enregistrer. La loi ne comprend aucune exigence de report pour les associations. Les associations ne sont donc presque pas, voire pas du tout, surveillées une fois qu'elles ont obtenu leur statut légal. Les donateurs et les associations plus structurées ou les ONG se plaignent du manque de restrictions les encadrant et le manque de contrôles de qualité qui en découle contribue à nourrir des problèmes de crédibilité et de manque de professionnalisme dans le secteur. L'enregistrement provisoire émis à la réception de la demande a une valeur de reconnaissance légale et leur permet donc d'exercer leurs activités en toute légalité. Ainsi, afin de se conformer aux exigences administratives, la plupart des OSC choisissent de s'enregistrer en tant qu'association. Le processus d'enregistrement d'une ONG est différent et requiert une approbation formelle de la requête avant de pouvoir obtenir le statut légal. Cela implique des conditions générales. Toutefois, le processus ne prend pas plus de deux mois.

En comparaison, le processus d'enregistrement pour les ONG internationales est long. Ces organisations doivent d'abord demander un accord de siège auprès du gouvernement par le biais du Ministère des Affaires Étrangères. Il y a plusieurs niveaux d'examen, y compris les communautés bénéficiaires qui examine la requête de l'ONG, ce qui implique onze documents et dix copies de chacun des onze documents. Sans aucune loi régissant cela, l'accord et le renouvellement de l'accord de siège dépend uniquement du gouvernement. En pratique, le processus peut prendre plus d'un an. Pour les fondations, le processus requiert environ six mois. Elles doivent demander l'autorisation d'obtenir le statut d'entité à but non-lucratif.

Certaines OSC ne sont pas enregistrées légalement pour diverses raisons. Cela inclut une compréhension insuffisante du cadre juridique ainsi que des étapes administratives exigées. D'autres sont situées dans zones isolées où il n'y a aucun comité qui pourrait leur accorder l'approbation nécessaire. De plus, les OSC ont toujours été habituées à travailler de manière informelle et ne voient aucun avantage à être enregistrées.

Les lois comprennent des dispositions générales sur l'enregistrement, les activités et la dissolution d'associations. Néanmoins, l'article 13 de la loi sur les ONG liste différentes structures organisationnelles internes sans pour autant en décrire le fonctionnement. On peut les trouver dans les règlements internes ou les statuts des OSC, s'il y en a.

Selon la loi, le Ministère de l'Intérieur peut dissoudre une OSC. Toutefois, il est impossible de confirmer si le ministère en dissout car ce type d'information n'est pas rendu public. Les représentants régionaux du gouvernement, après consultation du comité régional bipartite, peut dissoudre une organisation.

L'article 140 de la constitution garantit la liberté d'association du moment que la liberté des autres n'est pas entravée et que l'ordre public, la dignité nationale ou la sécurité de l'état ne sont pas menacés. Les OSC ne sont pas harcelées par l'état mais elles sont parfois intimidées. Le besoin de préserver l'ordre public et la sécurité de l'état sont souvent des raisons invoquées pour ne pas autoriser les manifestations publiques. Les syndicats ont été touchés par cela en 2015 lorsque le gouvernement les a réprimés, emprisonnant des délégués de deux entreprises gouvernementales et arrêtant le président de l'association des étudiants. Plus de trente syndicats se sont mobilisés pour dénoncer ces événements et exprimer leur solidarité envers le dirigeant d'un syndicat de l'aviation, à propos duquel une enquête avait été ouverte. De plus, la plateforme nationale pour les droits de l'Homme (CNPFDH), une confédération promouvant les OSC défenseuses des droits de l'Homme, s'est positionnée comme étant contre l'arrestation de l'étudiant qui avait organisé la grève. Le gouvernement a fini par être conciliant et par relâcher le premier individu mais en condamnant le deuxième à une peine de prison avec sursis.

Certains représentants d'OSC font partie d'institutions gouvernementales telles que le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et d'un l'État de Droit (HCDDDED), le Haut Conseil de la Justice et le Comité pour la Défense et l'Intégrité. Parfois, le gouvernement s'immisce dans la nomination de ces représentants d'OSC. Par exemple, en juin 2015, les OSC ont dénoncé l'interférence du gouvernement visant à nommer le représentant d'une OSC à un poste au Haut Conseil de la Justice. Certains membres d'OSC ont dénoncé les interférences du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions (MCRI) dans les affaires internes des OSC et n'a donc pas reconnu le comité ad hoc initié par celui-ci. Le MCRI a même demandé à ces associations de justifier leur existence vis-à-vis des autorités gouvernementales régionales. C'est pour cela qu'il y a un risque de polémique en ce qui concerne les élections de représentants d'OSC au sein du HCDDDED.

Les avocats travaillent avec certaines OSC à l'échelle nationale ou font partie du réseau de membres des OSC, particulièrement ceux travaillant dans le domaine des droits de l'Homme. Néanmoins, il n'y a pas de firme juridique spécialisée dans le droit des ONG. Les avocats sont, pour la plupart, dans les grandes villes et leurs frais sont prohibitifs pour les associations et les ONG, particulièrement celles qui sont plus petites.

Les dispositions du code fiscal sont vagues et imprécises. Selon les OSC, il donne aux autorités fiscales trop de marge d'interprétation au détriment des OSC.

Les OSC en développement travaillant dans le cadre de mécanismes opérationnels différents tels que des « partenariats stratégiques », des « organisations intermédiaires », des « agences d'implémentation » ou des « prestataires de services » sont techniquement assujetties au code fiscal des OSC. Toutefois, dans plusieurs cas, les OSC sont considérées comme des organisations du secteur privé (groupes de recherche ou entreprises) et sont donc sujettes à différentes obligations fiscales moins avantageuses pour les OSC. C'est le cas de la taxe sur la valeur ajoutée.

Selon les autorités fiscales, seules les organisations à but non-lucratif et les associations dont les revenus sont exclusivement utilisés pour financer des activités de soutien éducationnel, culturel, social ou économique sont exemptes de taxes. Elles ont la responsabilité de soumettre des rapports de fin d'activité avec des informations financières. De manière similaire, les ONG doivent soumettre une déclaration fiscale pour renouveler leur accord auprès du Ministère de l'Intérieur.

À la déception des OSC, cette exemption n'est pas applicable aux entreprises qu'elles pourraient posséder, même si les revenus qu'elles génèrent sont utilisés pour les aider à financer leurs projets. Les textes législatifs spécifient qu'aussitôt qu'une OSC est impliquée dans des activités qui génèrent des revenus, elle doit se conformer au code fiscal applicable aux entreprises à l'exception de la taxe sur le revenu des entreprises. Beaucoup d'OSC critiquent cette disposition parce que la loi permet aussi aux organisations de travailler en tant qu'entreprises sociales du moment qu'aucun profit n'est généré.

L'article 20 de la Loi 96-030 stipule que dans tous les cas, les OSC peuvent bénéficier d'avantages sur les taxes douanières comme cela est stipulé dans la législation fiscale et douanière. Toutefois, le code fiscale stipule que les déductions de taxes ne s'appliquent qu'aux donateurs, individus et entreprises pour des subventions accordées à des organisations reconnues ayant le statut d'entité à but non-lucratif ce qui ne représente qu'une minorité d'organisations à Madagascar. Les exemptions de taxes douanières peuvent aussi être accordées aux organisations et IONG qui ont un accord de siège avec le Ministère de l'Intérieur. Les ONG nationales qui souhaitent en faire la requête doivent se lancer des procédures compliquées y compris l'examen par deux départements ministériels. Auparavant, les OSC locales bénéficiaient d'avantages fiscaux et autres exemptions grâce à une lettre d'exemption fiscale des projets financés par des donateurs. Toutefois, cela n'est plus le cas.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,5

Malgré ces bonnes intentions, beaucoup d'OSC sont handicapées par leurs faiblesses structurelles et organisationnelles et leur manque de vision stratégique.

À part quelques exceptions, la majorité des OSC n'ont pas de vision stratégique, de cadre stratégique ou de plan d'action. Elles travaillent plutôt sur des projets quelconques de manière ponctuelle. Elles s'alignent sur les stratégies des donateurs afin de répondre aux exigences de ceux-ci. Elles cherchent à diversifier leur travail afin de saisir différentes opportunités. La plupart des OSC deviennent des prestataires de services.

Au fil du temps, les OSC ont adapté leur travail aux tendances des donateurs. À une époque, il y avait des centaines, voire des milliers, d'OSC qui avaient décidé de travailler dans des domaines relatifs au VIH/sida. Plus tard, elles se sont tournées vers la préservation environnementale et le développement rural. Maintenant, la tendance est de travailler dans le domaine de la défense des droits de l'Homme et de bonnes pratiques de gouvernances.

Les coalitions et plateformes d'OSC avec des plans stratégiques et d'action clairs comblent le manque de vision stratégique ou de plans d'action qui marque le secteur des OSC. Ces dernières années, il y a eu une multiplication de ces plateformes y compris la Plateforme Nationale des OSC pour l'Enfance (PSCE), la Plateforme Nationale des OSC pour des Services de Santé et de Vaccination Intégrés (COMARESS) et l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Plus de quatre-vingt plateformes, associations et ONG internationales et nationales se sont rassemblées dans le cadre de l'Alliance de la Société Civile pour l'Amélioration de la Nutrition. Cela prouve leur motivation à travailler ensemble pour se valoriser les unes les autres, pour tirer

avantages des meilleures pratiques, pour établir des partenariats et tirer avantage de nouvelles opportunités de financements.

À l'exception de certaines ONG bien structurées qui ont des conseil d'administration et une équipe de gestion exécutive bien séparés, la plupart des OSC travaillent sans avoir recours à ces distinctions bien qu'elles fassent partie des exigences de la Loi 96-030 sur les ONG. En effet, les pouvoirs et responsabilités de ces structures administratives sont habituellement distribués au sein d'individus employés au sein de ces organisations. Même si la loi spécifie qu'un unique individu ne peut pas assumer des fonctions exécutives et de surveillance, il n'est pas rare de voir un individu unique agir en tant que président et trésorier d'une organisation.

La majorité des OSC n'ont pas les moyens de payer du personnel à temps-plein et sur le long-terme. Les OSC avec des ressources modérées ont tendance à limiter le nombre d'employés à dix et à avoir recours, le plus possible, à des contrats de courte durée. Généralement, les OSC ont recours à une assistance pro bono et à des volontaires agissant en tant qu'agents communautaires, particulièrement en ce qui concerne la prestation de services de base. Ces individus reçoivent habituellement une prime exempte de taxes en accord avec l'Article 11 de la Loi 2015-015 relative au Volontariat datant du 22 juin 2015. Selon une étude publiée par la banque centrale de Madagascar, le nombre de travailleurs non payés travaillant avec les OSC a augmenté de 85.3 pour cent. Il y avait en effet 10,457 travailleurs volontaires lors du premier trimestre de 2012 contre 19,380 lors du premier trimestre de 2013.

Exprimant un avis très favorable concernant le volontariat, les OSC ont joué un rôle instrumental dans le cadre de l'adoption de la loi sur le volontariat. L'Église Luthérienne de Madagascar (FLM) a lancé une nouvelle politique de mobilisation des talents et a mobilisé ses membres (connus en tant que zanaka loterana) pour qu'ils travaillent dans le cadre du développement des régions.

Les OSC recrutent rarement des avocats, comptables ou des spécialistes informatiques mais elles sollicitent occasionnellement leurs services pour des besoins spécifiques et de courte durée. Une exception notable est celle de la Plateforme des OSC pour la Protection de l'Environnement (AVG) qui a recruté un groupe d'avocats qui soutiennent leur travail.

La plupart des OSC ne disposent pas des ressources financières adéquates pour acquérir et maintenir de l'équipement de bureau. Néanmoins, avec la couverture mobile, les téléphones portables sont devenus un réel outil de travail pour beaucoup d'associations qui travaillent dans des zones où il y a une couverture réseau. Par le biais de projets financés par des donateurs internationaux, certaines OSC ont reçu de l'équipement de bureau, y compris des ordinateurs et des équipements de transport tels que des 4x4, des motos et des voitures. À la fin des projets, les OSC gardent habituellement ces équipements ou les donnent à d'autres OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,2

La philanthropie n'est pas très commune à Madagascar. Les donations individuelles sont extrêmement rares étant donné le taux de pauvreté élevé. De plus, les OSC manquent de connaissances concernant les techniques de collecte de fonds ce qui entrave leur aptitude à identifier et tirer avantage du potentiel des sources locales de financement.

Les cotisations de membres ne représentent qu'une faible partie (moins d'1 pour cent) du budget des OSC qui est généré en grande partie par les donateurs étrangers. Selon la dernière étude sur les ONG publiée en janvier 2014 par la banque centrale, ces financements représentent 87.2 pour cent des financements des activités et autres actions de développement.

Les ressources disponibles pour les OSC ne suffisent pas à garantir leur durabilité et les OSC dépendent fortement des donateurs internationaux. Beaucoup échouent et se retrouvent dans l'incapacité de continuer leurs activités. En 2015, quinze pour cent des ONG et associations enregistrées dans la capitale n'ont pas renouvelé leur enregistrement et ont fermé. Toutefois, certaines ONG et associations ferment tandis que d'autres apparaissent. La croissance totale du nombre d'OSC était de 10 pour cent en 2015. La plupart des OSC dépendent financièrement de leur dirigeant pour survivre.

Les OSC essayent de générer des revenus grâce à leurs biens et services. Elles essayent aussi de diversifier leurs sources de financements en mobilisant des ressources auprès de sources privées. Toutefois, le secteur privé est accablé sous la pression de l'économie anémique ce qui le rend moins enclin à soutenir les OSC. Avec le développement de la responsabilité sociale des entreprises (CSR), les compagnies malgaches telles que Tropical Soap Works ou des compagnies étrangères telles que la compagnie de télécommunications Telma et Orande ont lancé des initiatives philanthropiques fournissant un soutien matériel et financier aux OSC pour implémenter divers projets dans les domaines de la réintégration, de la santé, de l'assainissement sanitaire, de l'éducation, de l'environnement et des nouvelles technologies. Depuis 2008, Tropical Soap Works fournit une subvention annuelle à la Croix Rouge Malgache. La Fondation Telma fournit un soutien logistique et financier à NY SAHY (mot malgache pour « oser ») depuis 2009 pour sensibiliser les individus sur des sujets tels que les effets des drogues et du tabac. Des jeunes du mouvement populaire pour un football sans drogues ont fait partie des cinquante personnes sélectionnées pour faire partie de l'équipe nationale lors de la coupe africaine des moins de dix-sept ans.

Réaliser des partenariats avec le secteur privé est une idée intéressante pour les OSC mais pas à la portée de tous étant donné qu'elles ne savent pas comment aborder les entreprises. De plus, très peu d'OSC peuvent se permettre de payer des audits financiers indépendants ou de publier des rapports annuels avec des informations financières. Toutefois, la transparence et la reddition de comptes sont des éléments clés pour gagner la confiance des organisations philanthropiques et sont des critères nécessaires pour obtenir leur soutien. Il semblerait que les organisations privées soient réceptives aux demandes de partenariat des OSC la moitié du temps. Cela impliquerait que bien qu'il y ait un fort potentiel pour une collaboration, le chemin est parsemé de risques étant donné le rôle des réseaux du secteur privé dans la politique malgache.

Le manque de reddition de comptes est un problème qui entrave l'éligibilité des OSC et qui ne leur permet pas de répondre aux exigences stipulées dans les appels d'offre des donateurs internationaux. Les OSC qui remplissent les conditions sont en concurrence avec des organisations étrangères ainsi que de grandes ONG.

ACTION SOCIALE : 4,0

La plupart des ministères sectoriels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et d'assainissement sanitaire et de l'environnement travaillent en partenariat avec les OSC sur divers projets. Ces relations sont bien plus concrètes à une échelle décentralisée (régions, communes et districts). La Plateforme des Associations pour l'Éducation des Adolescents Malgache (ASAMA) qui a gagné le Prix Confucius de l'UNESCO pour l'Alphabétisation en est un exemple. C'est un exemple d'approche globale pour atteindre les objectifs de développements du millénaire par le biais de partenariats entre les autorités nationales et les ONG.

Bien que l'aptitude des OSC en matière d'action sociale et de mobilisation sociale demeure faible, certaines OSC commencent à s'exprimer et à se faire entendre sur des sujets spécifiques par le biais de coalitions et de plateformes d'OSC. Par exemple, les médias et beaucoup d'OSC ont réagi fermement lorsqu'ils ont découvert que la loi sur la cybersécurité avait été passée en secret et comprenait des dispositions visant à limiter la liberté d'expression. L'Article 20 stipule que les citoyens peuvent être condamnés à six mois de prison s'ils insultent certaines institutions gouvernementales y compris les tribunaux. Les OSC craignaient que cette disposition puisse entraver leur liberté d'expression et l'accès à Internet et ont donc exprimé, par le biais des divers médias, leur solidarité avec les médias. Pendant l'année 2015, elles ont exprimé leur volonté de protéger les idéaux démocratiques et le droit des OSC à agir librement et sans interférence non justifiée du gouvernement. À cause de cette pression, les autorités ont promis de réviser l'Article 20. La révision sera harmonisée avec les dispositions du futur Code de la Communication qui n'avait pas encore été adopté à la fin de l'année 2015.

En septembre 2015, la conférence des évêques malgaches, le collectif pour la protection des terrains malgaches (TANY) et le centre de recherche et de soutien au développement alternatif l'océan indien (CRAAD-OI) se sont réunis pour dénoncer la révision hâtive du code minier par un comité fermé et informel et la décision du gouvernement de vendre les intérêts des blocs pétroliers. Ces acteurs ont fait appel à la participation active et sérieuse des OSC et des communautés concernant les problèmes d'investissement y

compris la conception, la négociation et la titularité de ces contrats avec les investisseurs. Un mois plus tard, le Ministère des Mines a initié un processus participatif et a organisé une réunion avec toutes les parties prenantes y compris les représentants des OSC pour rassembler leurs commentaires et suggestions.

Dans d'autres cas, le gouvernement n'a pas respecté et n'a pas tenu compte de l'opinion des OSC. Cela fut le cas avec la politique foncière engendrée par un processus participatif, multisectoriel et transparent. Toutefois, le Conseil des Ministres a modifié le document définissant cette politique de manière unilatérale le 5 août 2015 de telle manière que cela a compromis le droit de ceux vivant sur certains terrains depuis des décennies mais sans titre formel. Le 10 août 2015, soixante-dix OSC ont répondu à cela avec une déclaration conjointe initiée par la Plateforme de Solidarité pour l'Enregistrement Foncier (SIF). Deux mois plus tard, la SIF et le Collectif TANY (le mot malgache pour « terre ») ont lancé une pétition et ont obtenu 1196 signatures. Cinq cent vingt-huit mille membres d'associations d'agriculteurs ont demandé dans le cadre d'une déclaration du 22 octobre 2015 à être considérés comme signataires de cette pétition.

En mai 2015, l'Observatoire de l'Opinion Publique (SeFAFI) s'est révolté contre le gouvernement qui a tenté de réguler le secteur de la société civile par le biais d'un projet de charte rédigé par le Ministère de la Communication et des Relations Institutionnelles

Tandis que certaines campagnes d'action sociale ont été un succès telles que celles visant à restreindre la cigarette dans les espaces publiques, d'autres ont mis plus longtemps à faire apparaître les effets souhaités telles que celles visant à soutenir l'établissement d'une juridiction spéciale pour le trafic de bois de rose. Certaines ont totalement échoué comme celles concernant le changement du calendrier scolaire.

Les OSC ne sont pas familières avec le concept de lobbying. Il n'y a pas de sponsors formels, d'espace pour le dialogue ou de coordination pour que les OSC puissent influencer les décisions politiques.

Les ONG et les associations sont conscientes du fait que le cadre juridique est obsolète et entrave leur croissance. Ce sujet est régulièrement mentionné, en particulier pendant les réunions avec les acteurs gouvernementaux et les plateformes d'OSC. Afin de résoudre ce problème, un groupe de quatre-vingt acteurs du secteur des OSC, en juillet 2015, ont lancé une initiative appelée ROHY qui promeut le rôle des OSC en matière de développement et de reddition de comptes de la part du gouvernement. Le mouvement est apparu comme l'interface primaire d'échange entre les OSC et le Ministère de la Communication et des Relations Institutionnelles qui est en charge de rédiger la charte de la société civile.

PRESTATIONS DE SERVICES : 4,2

Les OSC sont présentes dans quasiment tous les secteurs sociaux. Leurs activités sont supplémentaires à celles du gouvernement qui les soutient avec des prestations de services basiques. Les OSC sont engagés dans des défis sociaux majeurs dans le pays tels que l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, la protection des droits des groupes vulnérables, la protection environnementale et la promotion d'un état de droit.

En 2015, la plateforme COMARESS (coalition malgache pour le renforcement du système de santé et de vaccination) a réussi à mobiliser 300 associations et ONG pour sensibiliser le public concernant la campagne de lutte contre la polio financée par le Global Vaccine Alliance (GAVI) et l'UNICEF.

La plupart des financements accordés aux OSC proviennent de donateurs internationaux. Tandis que le gouvernement ne fournit pas de financements aux OSC, il fournit d'autres ressources telles que des enseignants ou du personnel médical ou leur prête des terrains.

Les prestations de services basiques telles que des infrastructures (écoles, centre médicaux, fontaines d'eau potable et des latrines) répondent aux besoins du peuple qui en échange travaille dans le cadre de ces projets ou prête du matériel. Toutefois, étant donné le manque d'indépendance financière des OSC, il y a des cas où les projets menés par les OSC reflètent les priorités des donateurs plutôt que celles des communautés. Les OSC se retrouvent aussi à mener des missions qui vont au-delà leurs compétences. Certaines OSC ont pris

des mesures spécifiques pour garantir que leurs actions soient en accord avec les besoins et les priorités de la population. En juillet 2015, le Département de Développement de l'Église de Jésus Christ à Madagascar (SAF/FJKM) a identifié les menaces et les opportunités dans chaque région et développé des actions prioritaires et différenciées pour la prochaine décennie pour garantir la sécurité alimentaire dans ces régions.

L'accessibilité aux services des OSC va au-delà de leurs membres. Les publications, les rapports de séminaires et les analyses d'expert peuvent être partagés avec d'autres OSC qui disposent de moins de moyens financiers. Toutefois, le futur du partage de l'information et des connaissances n'est toujours pas une réalité dans la pratique et les OSC ont en tendance à travailler de manière isolée. De plus, les donateurs internationaux financent de plus en plus des projets en fonction de la dissémination des résultats de ceux-ci.

Le calcul des coûts des services n'est pas possible étant donné le statut socioéconomique du pays. Certaines OSC ont commencé à appliquer le principe de recouvrement des coûts qui peut être complet ou partiel en fonction de la nature des services fournis ou de la solvabilité des bénéficiaires. Par exemple, l'eau potable provenant des puits est fournie au prix de 1 ariary par litre (moins d'un cent de dollar) par le biais de subventions de partenaires.

Les interventions des OSC contribuent à atteindre les objectifs des ministères du gouvernement. Elles sont appréciées et encouragées par le gouvernement.

INFRASTRUCTURE : 4,5

À Madagascar, il y a des centres de ressources pour les OSC mais leur nombre est limité et ils ne couvrent pas l'intégralité du territoire. Cela inclut le portail de gestion des connaissances Hayzara (<http://www.hayzara.org>), le centre pour l'information technique et de économique (CITE), le centre pour l'échange de documents et d'informations institutionnelles (CEDII), le bureau de liaison pour les institutions rurales de formation (BIMTT), les cliniques juridiques Trano Aro Zo et les centres de presse. Ces institutions reçoivent le soutien de partenaires internationaux. Les cliniques juridiques, par exemple, sont soutenues par le programme de développement des Nations Unies. D'autres reçoivent un soutien des ambassades de France et des États-Unis, de la Banque Mondiale et du Fonds Mondial pour la Nature. Le BIMTT est une exception. 97 pour cent du soutien qu'il reçoit provient d'églises étrangères et le reste de ses propres revenus générés par la fourniture de biens et services ainsi que des cotisations de ses membres.

Les fondations financent les OSC par le biais de fonds collectés à l'échelle locale ou en redistribuant les fonds des donateurs internationaux. Les financements sont accordés en réponse à des besoins et des projets identifiés à l'échelle locale. Un exemple est celui de la première fondation environnementale pour les communautés à Madagascar et qui est appelée TANY MEVA (mot malgache pour merveilleuse planète) qui subventionne des projets et accordent des subventions et des prêts aux organisations communautaires ou autres organisations soutenant les communautés (les ONG, les organisations intercommunales, les universités et les institutions de recherche). Un autre exemple est celui de Protection de l'Environnement et de la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) dont l'objectif est de fournir des financements durables pour les zones protégées et la conservation de la biodiversité. La fondation lève des fonds auprès de donateurs internationaux et du secteur privé et les investit ensuite dans les marchés financiers. Les revenus générés sont utilisés pour financer les zones protégées.

Les réseaux et plateformes d'OSC partagent les informations, facilitent les sessions de formation pour les membres, mènent des campagnes d'information et cherchent des opportunités de financement. Par exemple, le BIMTT organise des formations, des séminaires et des ateliers. Il produit aussi des supports éducatifs en partenariat avec d'autres institutions et le gouvernement. Il informe ses membres sur des opportunités de financements locaux et internationaux en leur apprenant à mobiliser des ressources à l'échelle locale.

Depuis plusieurs années maintenant, les associations et les ONG ont bénéficié de formations sur la gestion ce qui a contribué à renforcer leurs compétences. Ces compétences incluent, mais ne se limitent pas à, la gestion

de projet, la gestion des connaissances, le soutien technique et organisationnel, le développement local et la microfinance.

Une étude récente sur le rôle des acteurs non-étatiques réalisée par la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar a révélé la faiblesse relative du secteur de la société civile à Madagascar, en particulier le faible niveau de collaboration entre les OSC et l'administration.

IMAGE PUBLIQUE : 4,3

Les OSC qui interviennent dans les secteurs touchant la vie quotidienne des citoyens bénéficient d'une couverture positive dans les médias. Il est courant que les médias citent des recherches menées par les OSC. En 2015, l'Alliance Voahary Gasy (plateforme environnementale des OSC), le Comité Nationale d'Observation des Élections (KMF-CNOE), l'Observatoire pour la Vie Publique (SeFAFI), le projet Taratra et la Solidarité pour l'Investissement Foncier (SIF) sont souvent apparus dans les titres dans les journaux, la radio et la télévision.

Les OSC sont souvent déçues lorsque les médias ne couvrent pas leur travail. La déception des OSC concernant leur apparition dans les médias est due à plusieurs facteurs. Premièrement, elles n'ont pas de stratégies concernant leurs relations externes. De plus, les médias se concentrent dans les villes majeures. De plus, les systèmes de compensation des journalistes ne sont pas avantageux pour les plus petites OSC qui ne disposent pas de moyens suffisants pour s'offrir une couverture médiatique. Néanmoins, dans certaines localités, particulièrement dans les provinces, certaines chaînes de radio et de télévision accordent plus d'attention à leurs activités. Dans la ville d'Eastern Port, la radio nationale et la télévision ont des programmes spéciaux dédiés à la société civile dans lesquels les activités des OSC sont couvertes avec succès et qui sont populaires.

Les OSC ont pris l'initiative d'établir des relations avec les agences de presse telles qu'AVG et les journalistes environnementaux. Elles ont aussi tiré avantage des réseaux sociaux en utilisant Facebook, par exemple.

De manière général, le concept de société civile n'est toujours pas très clair pour le public. La perception qu'ont les gens du secteur varie. Le public a une image positive des OSC qui interviennent auprès des communautés. Leur travail est plus visible dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'assainissement sanitaire, du développement social et l'assistance aux personnes vulnérables. Le public a aussi une perception positive des OSC qui sont assez courageuses pour dénoncer des problèmes auprès des autorités.

Toutefois, les OSC qui ont pour seul but de générer des profits sont très mal vues et ternissent l'image du secteur des OSC. Cela fut le cas en 2000 avec une floraison d'OSC créées avec le but de lutter contre le VIH/sida et qui disparaissaient aussitôt que les priorités des donateurs changeaient.

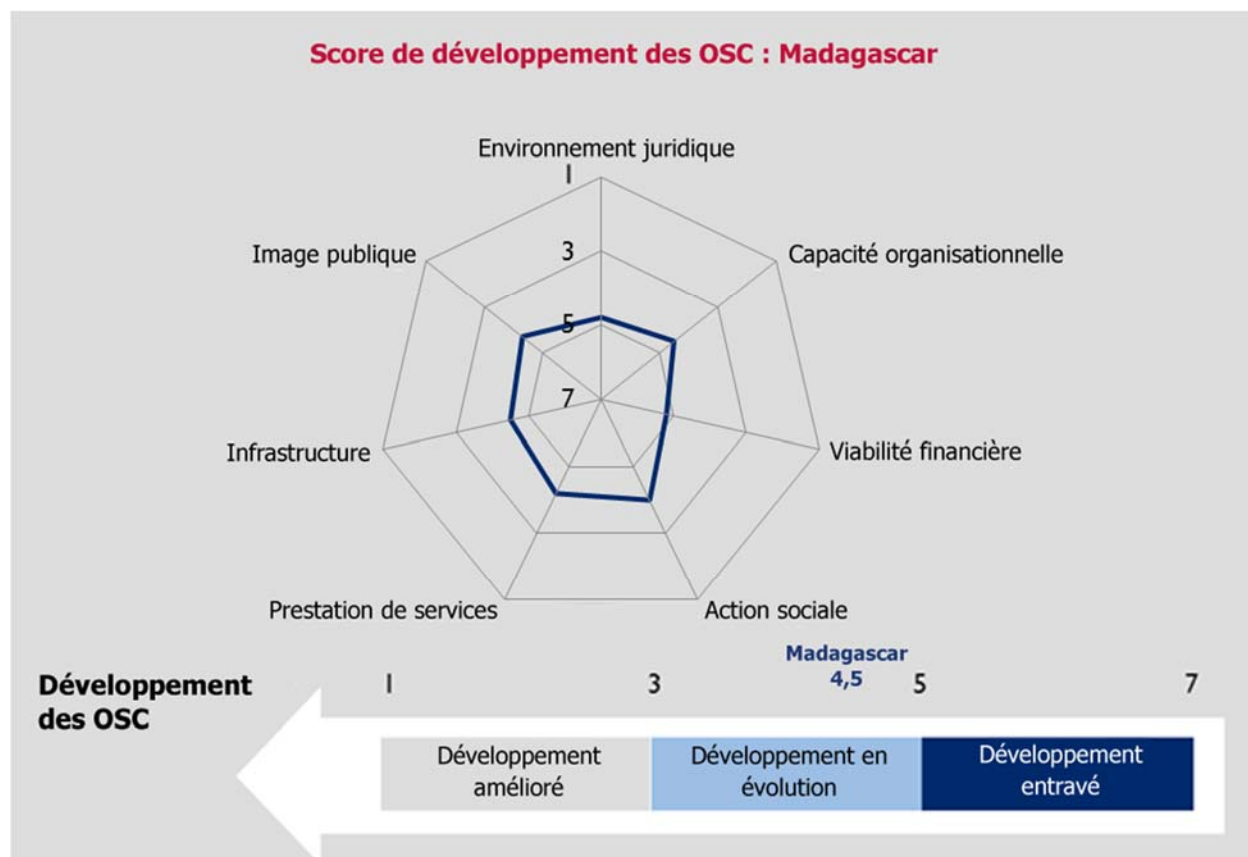
De plus, la manipulation politique de certaines OSC, particulièrement pendant les crises politiques de 2002 et 2009, ont terni l'image politique des OSC. Ainsi, les citoyens classent peut-être les OSC en deux catégories, celles en faveur du gouvernement et celles contre et ils les voient aussi comme des possibilités d'atteindre des fonctions plus hautes dans le secteur du service civil.

La perception que le gouvernement a des OSC varie aussi. Le gouvernement apprécie le travail mené par les OSC dans les domaines soutenant ses politiques telles que la réduction de la pauvreté, un meilleur accès à la santé, le renforcement du secteur de l'éducation et le renforcement de la production et de la productivité agricole. Toutefois, le gouvernement n'apprécie pas que les OSC s'attaquent à des sujets polémiques ou portent trop d'attention aux performances du gouvernement malgré le fait que ces domaines appartiennent aussi au secteur des OSC.

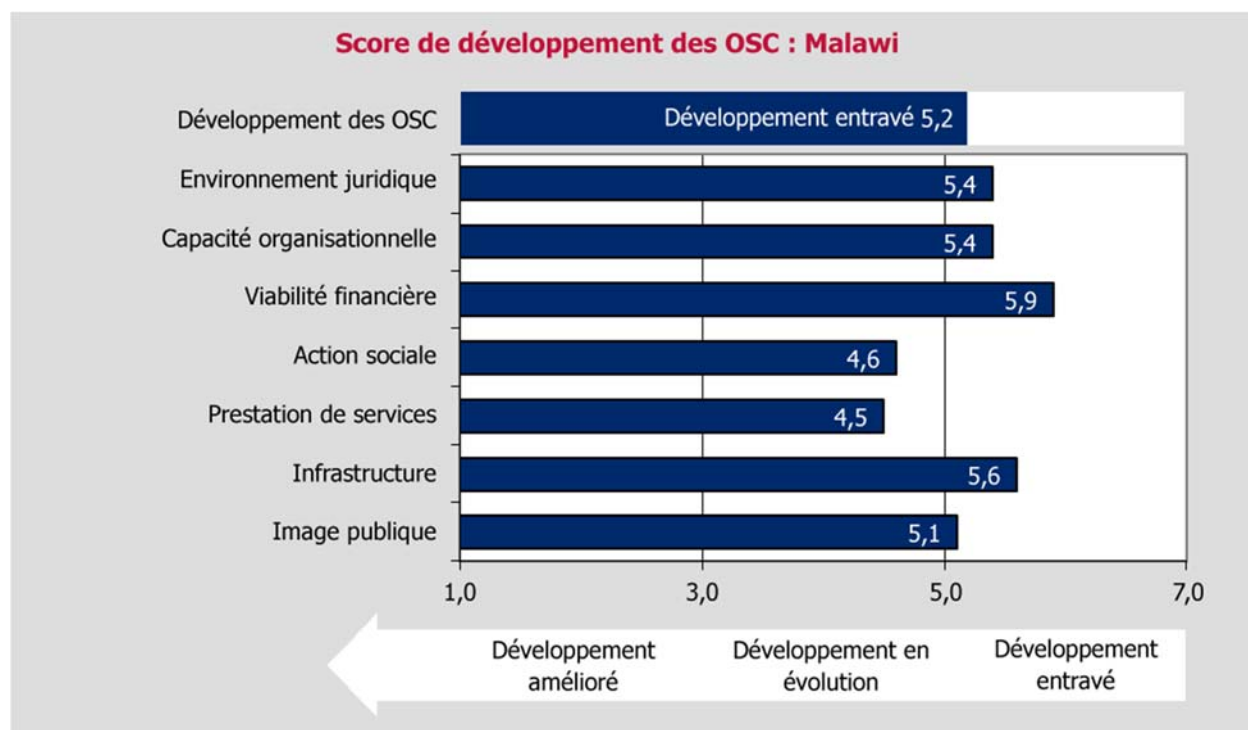
Les partenariats entre les secteur privés et publics sont encore au stade embryonnaire. Certaines compagnies telles que tropical Soap Works et la compagnie minière Ambatovy réalisent de plus de en plus de partenariats avec les OSC. En 2015, la coopérative Koloharena qui vient de la ville d'Ambatondrazaka a signé un contrat pour produire des céréales et des oléagineux avec la compagnie britannique D1 Oils spécialisée dans les

biocarburants. De manière similaire, la fondation Telma a renouvelé son partenariat pour deux projets en 2015 : Grassroots et Dance 261.

Très peu d'OSC ont un code d'éthique et peu font des efforts de transparence. Les OSC plus grandes telles que NGO SAHA (Soa Afafy Hampahomby ny ho Avy, qui signifie « réaliser un meilleur futur »), TANY MEVA, et CARE Madagascar publient habituellement des rapports annuels qui peuvent être trouvés sur leurs sites Internet.



MALAWI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Lilongwe

Type de gouvernement : République

Population : 17 964 697

PIB par habitant (PPA) : \$1 100

Indice de Développement Humain : 173

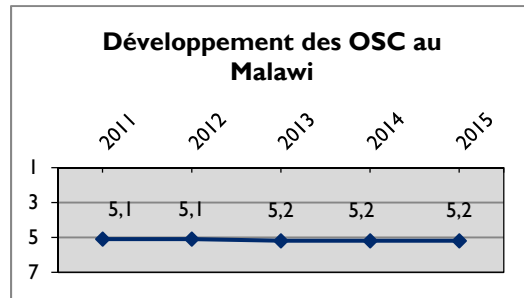
En 2015, le Malawi a eu du mal à émerger de cet état de polarisation politique qui a suivi les élections tripartites de 2014. Certaines personnes pensaient, sans fondement, que les élections avaient été trafiquées ou volées par le Parti Démocratique Progressif (DPP) bien que ses partisans étaient ravis des résultats des élections. En raison de la division des perceptions concernant les résultats des élections, les OSC, les organisations religieuses (OCO) et les partis politiques ont proposé d'instaurer un état fédéral à la place



de l'actuel système unitaire afin que certaines régions du pays ne soient pas marginalisées.

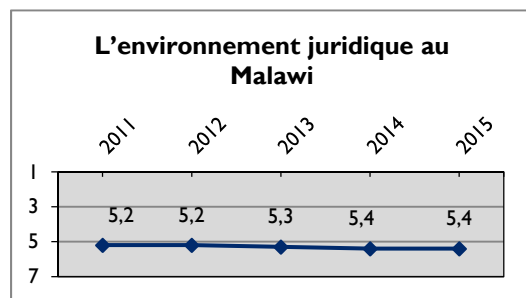
La situation économique du Malawi était désastreuse pendant l'année. La plupart des communautés ont perdu tous leurs moyens de subsistance à cause d'une série d'inondations et de sécheresses qui ont frappé le pays pendant la période de récolte 2014-2015. La faim a frappé tout le pays et l'instabilité du kwacha, la devise locale, a engendré l'augmentation du coût de la vie. Le gouvernement du Malawi a dû avoir recours à des devises étrangères limitées pour acquérir des biens alimentaires provenant de pays frontaliers et a dû ainsi réduire les dépenses dans d'autres secteurs importants tels que la santé et l'agriculture.

Les financements accordés aux OSC du Malawi ont continué de décliner de manière significative en 2015. Bien que les OSC internationales et domestiques aient continué de fournir des services, beaucoup de groupes d'action sociale ont dû fortement réduire leurs activités à cause du déclin des financements. Le scandale « Cashgate », au cours duquel des sommes monumentales d'argent ont été détournées par des membres officiels du gouvernement a, a miné la confiance des gens envers le gouvernement mais aussi d'autres institutions, y compris les OSC. Les OSC n'étaient, de manière générale, pas très appréciées et leurs partenaires étrangers ont fait pression sur elles pour qu'elles améliorent leurs redditions de comptes concernant leurs finances. De plus, l'organe principal de gouvernance des OSC, le Conseil des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) a commencé à appliquer de manière plus stricte les exigences en matière d'enregistrement. Les efforts amorcés lors des années précédentes visant à créer des réseaux et des coalitions ont connu un ralentissement significatif en 2015.



Il n'est pas aisé de déterminer le nombre total d'OSC qui travaillent au Malawi principalement parce que de multiples organes gouvernementaux sont impliqués dans le processus d'enregistrement et il y a donc plusieurs sources d'information mais aucune d'entre elles n'est facilement accessible. Le nombre total d'OSC dans le pays est probablement situé entre 1500 et 1700 par selon le répertoire des organisations publiés par le Conseil des ONG du Malawi (CONGOMA). Les demandes d'enregistrements ont substantiellement augmenté en 2015 après que le Conseil des ONG, établi en 2012, est devenu complètement opérationnel et a demandé à toutes les OSC de s'enregistrer sous peine de poursuites judiciaires. Toutefois, il est probable que les organisations communautaires (OC) et les OSC se situant dans les zones rurales du Malawi ne soient toujours pas enregistrées.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,4



L'environnement juridique du Malawi a peu changé pour les OSC en 2015. La loi sur les ONG régit encore les OSC et exige qu'elles passent par un processus d'enregistrement éprouvant. Par exemple, les OSC doivent conclure un mémorandum de compréhension avec le gouvernement responsable de leur domaine d'intervention avant de s'enregistrer auprès du CONGOMA et du conseil des ONG. Les OC et les OCO peuvent aussi s'enregistrer auprès du bureau du président ou du secrétariat du cabinet et les OCO peuvent également s'enregistrer auprès du bureau

d'enregistrement des entreprises. Ces diverses possibilités impliquent que les OCO et les OC peuvent effectuer plusieurs enregistrements, par exemple auprès du bureau du président et de CONGOMA. Les OSC du Malawi n'ont pas identifié cette duplication dans le processus d'enregistrement comme pouvant faire l'objet d'une initiative d'action sociale.

Pendant l'année, le conseil des ONG a émis plusieurs déclarations dans les journaux locaux demandant aux OSC internationales et locales de s'enregistrer et de se conformer aux dispositions de la Loi sur les ONG. En cas de non-conformité, le comité des ONG a menacé d'annuler les organisations qui étaient déjà enregistrées et de lancer des poursuites judiciaires à l'encontre des organisations qui travaillaient sans enregistrement. Le comité des ONG a pointé du doigt beaucoup d'OSC « bruyantes », y compris le Malawi Economic Justice Network (MEJN), le Malawi Health Equity Network (MHEN), et le Center for Human Rights Relief and Rehabilitation (CHRR), s'appuyant sur des accusations non fondées qu'elles n'étaient pas enregistrées et les a menacé de lancer des poursuites judiciaires à leur encontre si elles ne s'enregistraient pas dans les plus brefs délais. Le comité des ONG a menacé publiquement et sans fondation légale de fermer le Center for the Development of People (CEDEP) et le CHRR à cause de leurs initiatives d'action sociale en faveur des

personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transgenres (LGBT). Certaines OSC internationales qui implémentent des activités directement auprès des communautés locales ont aussi été menacées de fermeture si elles continuaient de ne pas se conformer à leurs chartes qui stipulaient clairement qu'elles devaient travailler par le biais des OSC du Malawi. En dépit de ces menaces, aucun enregistrement d'OSC n'a été annulé en 2015 et aucune poursuite judiciaire n'a été lancée à l'encontre des OSC.

En plus des menaces de fermetures lancées par le conseil des ONG, peu de restrictions gouvernementales n'ont entravé le travail des OSC en 2015. Contrairement aux années précédentes, lorsqu'une autorisation de manifester n'était pas accordée par les autorités responsables, les dirigeants de plusieurs organisations pour les droits de l'Homme ont été en mesure d'organiser des manifestations publiques et de présenter des pétitions aux membres officiels des assemblées municipales et des membres du parlement sans être harcelées par la police d'état ou d'autres organes de sécurité.

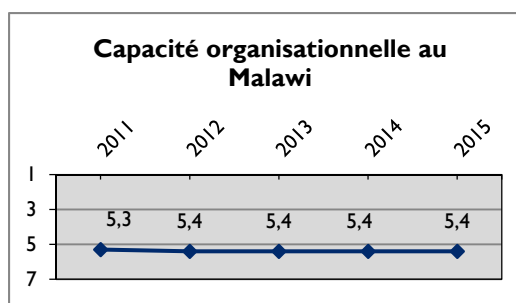
Les OSC ont été obligées de payer toutes sortes de taxes, y compris des taxes sur le revenu, des frais de douane et la taxe sur la valeur ajoutée sur les biens. Les OSC peuvent faire une demande d'exemption de taxes auprès du Ministère des Finances, de la Planification Économique et du Développement en ce qui concerne certains biens tels que des véhicules et des équipements hospitaliers. Toutefois, le processus de candidature est long et imprévisible et n'aboutit pas toujours avec une réponse positive. Les individus et les entreprises peuvent jouir de bénéfices fiscaux pour les donations aux OSC mais peu de personnes sont au courant.

Les OSC sont autorisées à postuler légalement à des contrats gouvernementaux et à mener des activités génératrices de revenus.

Il n'existe pas d'avocat spécialisé dans le droit des OSC au Malawi. Les OSC dépendent d'avocats généralistes qui ne travaillent que dans des grandes villes et sont habituellement inaccessibles aux organisations se situant dans des zones isolées. Les conseils juridiques sont généralement onéreux et seuls quelques avocats proposent des services pro bono.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,4

Comme lors des années précédentes, certaines OSC ont connu des difficultés à établir des liens avec les citoyens locaux en 2015. Tandis que les OSC telles que le Comité des Affaires Publiques (PAC), la commission catholique pour la paix et la justice (CCJP), l'association évangélique du Malawi, et l'association musulmane Qadriya du Malawi ont clairement définis les circonscriptions grâce à leurs structures confessionnelles et les dirigeants à l'échelle communautaire, des districts et nationale. Les OSC actives dans les domaines des droits de l'Homme et de la gouvernance travaillent en grande partie dans le cadre d'interventions axées sur les politiques qui ont peu de conséquences sur la vie quotidienne des populations. Ainsi, elles dépendent souvent de l'aptitude de leurs dirigeants à créer des circonscriptions claires. Les OSC prestataires de services dans des domaines tels que la santé et l'éducation ont des circonscriptions constituées principalement de leurs bénéficiaires.



Certaines OSC ont développé des plans stratégiques en 2015 bien que beaucoup d'organisations aient continué à dépendre d'énoncés de mission et de vision seulement. Bien que les OSC plus grandes développent des plans stratégiques pour attirer les donateurs ou répondre aux exigences d'enregistrement, l'habitude de penser de manière stratégique commence juste à émerger. Par exemple, la plupart des OSC dans le domaine des droits de l'Homme et de la gouvernance ont du mal à prouver qu'elles s'appuient bien sur leurs plans stratégiques. Il semblerait plutôt qu'elles mènent des projets appartenant à des domaines différents et qui n'ont pas de rapport avec leurs objectifs stratégiques en cas de financements disponibles. Il se peut qu'elles passent de projets relatifs aux droits de l'Homme à des projets relatifs au VIH/sida, ensuite au changement climatique, à l'éducation des votants et qu'on n'entende ensuite plus parler d'elles. Une telle

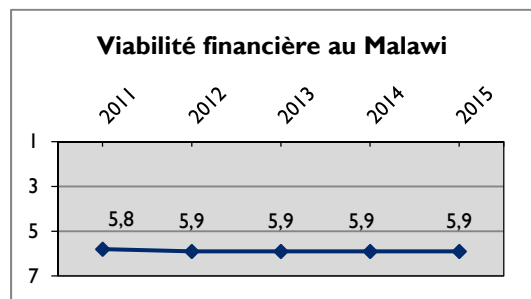
approche « nomadique » des projets démontre un mode de pensée opportuniste plutôt qu'une planification stratégique basée sur les objectifs premiers de l'institution.

La plupart des grandes OSC ont des conseils d'administration qui fonctionnent bien et qui dirigent les gestionnaires. Les OC locales dépendent souvent d'un patron honoraire qui leur donne des conseils. Le rôle des conseils d'administration et des gestionnaires sont habituellement distincts. Toutefois, comme lors des années précédentes, il continue d'y avoir un certain nombre d'OSC dont les conseils d'administration n'existent qu'en nom et qui ne sont pas actifs au sein des organisations.

La plupart des OSC au Malawi ont fait face à des difficultés accrues en matière de financement en 2015 et ont dû réduire leur personnel. Beaucoup d'OSC ont souffert de roulements importants du personnel étant donné que leur personnel clé et qualifié s'est tourné vers les OSC internationales qui offrent de meilleurs salaires et qui bénéficient de financements un peu plus prévisibles. Certaines OSC ont perdu du personnel qui s'est tourné vers les secteurs publics et privés. Dans les OSC les plus locales, les employés ont tendance à être à moitié qualifiés étant donné que de telles organisations n'ont pas les fonds nécessaires pour payer de réels professionnels. À l'exception de quelques organisations internationales, quasiment toutes les OSC du Malawi recrutent leur personnel pour la durée de leurs projets seulement. La plupart des OSC ne trouvent pas facilement des volontaires.

De l'équipement moderne et l'accès à Internet sont communs dans la plupart des OSC urbaines mais l'approvisionnement en électricité et les actes de vandalisme commis sur les câbles de fibre optique ont entravé leur utilisation en 2015. Les OSC rurales manquent de ressources pour acheter des ordinateurs et accéder à Internet. Elles obtiennent souvent leurs équipements par le biais de dons.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,9



La plupart des OSC du Malawi obtiennent des financements de la part de donateurs bien que certaines organisations reçoivent également un soutien local. Une baisse des activités et une réduction des effectifs dans un grand nombre d'organisations prouvent que les niveaux de financements accordés aux OSC ont baissé en 2015. Cette baisse est en partie due au fait que la fin de la première phase de financements de la Tiltonse Fund, un organisme multi-donateurs accordant des subventions locales soutenant de meilleures pratiques de gouvernance. Europe Aid, une

initiative de financement de l'Union Européenne (UE) pour certains pays d'Afrique sub-saharienne, a fourni des financements aux OSC du Malawi par le biais d'organisations internationales. Peu d'OSC ont reçu des financements de la part de la National AIDS Commission (NAC), qui transfèrent les subventions de donateurs pour des projets relatifs aux VIH/sida et à la tuberculose. En 2015, l'UE a soutenu deux OSC internationales et une OSC locale pour des projets concernant la reddition de comptes et la transparence. La concurrence pour les financements était intense, et lorsque les OSC locales et internationales se concurrençaient pour la même source de financement, les OSC locales sont généralement en position de désavantage étant donné qu'elles manquent du savoir-faire prérequis.

Pour la plupart des OSC du Malawi, diversifier leurs sources de financements reste un défi. Bien que beaucoup d'organisations espèrent recevoir des financements de la part de leurs donateurs de longue date, le contexte dans lequel les OSC travaillent au Malawi a évolué et les donateurs semblent maintenant intéressés pour financer des projets concernant le changement climatique, la préparation aux désastres et les secours d'urgence. De plus, après les élections de 2014, les conseils municipaux sont maintenant en place et la gouvernance locale est devenue un nouveau domaine critique pour les OSC. Des organisations telles que CHRR, CCJP, MEJN, CEDEP, Malawi Electoral Support Network (MESN), ActionAid Malawi, et World Vision ont reçu des financements pour des projets concernant ces problèmes. Les OSC locales ont trouvé

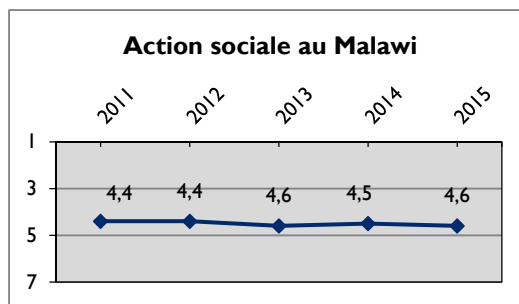
qu'il était difficile de se concentrer sur l'action sociale et la bonne gouvernance afin d'obtenir des financements pour leurs interventions dans des domaines autres que ceux priorités par les donateurs.

La collecte de fonds est difficile à l'échelle locale pour les OSC du Malawi. Bien que la loi sur les ONG permette aux OSC de collecter des fonds par le biais de campagnes, peu d'OSC ont exploré cette opportunité parce qu'elles préfèrent s'orienter vers les donateurs étrangers. Plusieurs OSC telles que CHRR et le Center for Social Concern (CFSC) ont investi dans des propriétés et les louent pour générer une source de revenus ce qui les aide à financer les coûts opérationnels. Certains réseaux, y compris MEJN, MHEN, Civil Society Agriculture Network (CISANET), et Human Rights Consultative Committee (HRCC) récoltent des cotisations de membres bien que ceux-ci n'aient pas été coopératifs en 2015 car beaucoup de réseaux de membres ont l'impression que les secrétariats des réseaux devraient mobiliser des ressources pour eux plutôt que l'inverse. Les OSC qui dirigent des cliniques ou des hôpitaux ou travaillent dans d'autres domaines relatifs à la santé demandent parfois des frais minimes pour leurs services.

Après le scandale de Cashgate en 2013, toute OSC sérieuse qui souhaite obtenir des financements de la part de donateurs externes doivent avoir des procédures de gestion financières, au moins basiques, en place. La plupart des OSC ont adopté des systèmes améliorés et elles emploient habituellement des comptables et ont recours à des auditeurs externes pour préparer leurs états financiers pour les donateurs. Toutefois, en 2015, beaucoup d'OSC ont trouvé difficile d'embaucher des experts financiers qualifiés étant donné qu'elles ne pouvaient pas se le permettre financièrement.

ACTION SOCIALE : 4,6

En 2015, le travail d'action sociale des OSC s'est détérioré. Les OSC ont continué leurs consultations avec les agences gouvernementales à l'échelle communautaire et à l'échelle nationale. Par exemple, le Ministère du Gouvernement Local et du Développement a travaillé avec les OSC afin d'identifier de meilleurs moyens pour que les conseillers municipaux interagissent avec les membres du parlement dont les rôles semblent conflictuels. Les OSC et les membres officiels du gouvernement ont aidé à résoudre les différences entre les conseillers municipaux et les membres



du parlement qui facilitent le développement infrastructurel dans les communautés ce qui ne fait strictement pas partie de leurs missions. Toutefois, pendant l'année, les consultations entre les OSC et le gouvernement n'ont pas toujours porté leurs fruits étant donné que la plupart des agences gouvernementales faisaient face à des manques importants de financements et ont ainsi réduit leurs activités. Par exemple, les OSC qui promeuvent de meilleurs services en matière de santé ont réalisé que le Ministère de la Santé ne pouvait tout simplement pas mener de telles activités à cause du rétrécissement drastique des ressources financières du gouvernement.

Quelques OSC, y compris CCJP, MEJN, MEHN et CISANET ont mené des campagnes d'action sociale concernant l'accès à la santé (particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments essentiels dans les hôpitaux publics), l'adaptation des agriculteurs au changement climatique et la réforme de l'éducation (y compris l'amélioration du taux enseignant/élève qui est actuellement de 1:120 dans la plupart des écoles primaires). Le CEDEP, le CHRR et le Malawian Network of Religious Men Living with HIV (MANERELA) ont continué de mener des campagnes de sensibilisation sur les droits LGBT, malgré le fait qu'ils fassent face à une résistance et un cynisme accrues de la part du gouvernement, des OCO, des dirigeants traditionnels et du public.

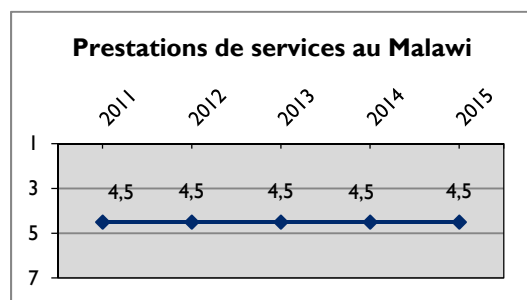
Face à la diminution des opportunités de financement couplée aux difficultés d'enregistrement, beaucoup d'OSC ont dû réduire leurs activités en 2015. De plus, beaucoup de manifestation pour les droits de l'Homme en 2015 ont manqué de monde, particulièrement en comparaison avec celles de 2011, année au cours de laquelle les dirigeants d'OSC avaient été capables de mobiliser les citoyens pour manifester contre la hausse

du coût de la vie. Le manque de succès des manifestations en 2015 pourrait avoir été causé par un mouvement divisé des OSC qui sont généralement incapables de se mettre d'accord sur des thèmes importants d'action sociale ou des mesures appropriées à prendre telles que la sensibilisation des citoyens sur des problèmes avant d'essayer de les mobiliser.

En 2015, les OSC ont travaillé avec le Ministère de l'Énergie, des Ressources Naturelles et de l'Environnement sur l'élaboration d'une nouvelle loi, visant à réguler le secteur minier, qui n'avait pas été implémentée à la fin de l'année. Toutefois, en général, les OSC au Malawi font peu de lobbying, peut-être à cause du fait qu'elles préfèrent jouir d'une meilleure visibilité dans le cadre de campagnes publiques d'action sociale qui ciblent les médias.

En 2015, il n'y a pas eu d'initiative d'action sociale ou de lobbying visant à revoir la Loi de 2000 sur les ONG. Les OSC ne sont pas familières avec la loi ou ne savent pas comment aborder les problèmes de réglementation.

PRESTATIONS DE SERVICES 4,5



Les OSC ont continué d'offrir des services divers dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, le secours et la réhabilitation, le changement climatique et la prise en charge des orphelins et des personnes âgées. En réponse aux inondations et sécheresses dont a été victime le Malawi pendant la saison des récoltes 2014-2015, les OSC ont fourni de la nourriture et autres biens de secours dont les communautés locales avaient désespérément besoin. En fait, la réponse d'urgence représente l'un des seuls domaines dans lequel les prestations de services des OSC se sont améliorées.

Parmi les acteurs clés, on compte les OCO qui, malheureusement, se sont exclusivement concentrées sur les personnes de même confession religieuse plutôt que sur des bénéficiaires sélectionnés en fonction de leurs besoins. Cela a engendré une série de conflits entre les dirigeants chrétiens et musulmans que le PAC, en tant qu'organisme-cadre des organisations religieuses au Malawi, a été capable de résoudre en organisant, avec le soutien du PNUD, des sessions de dialogues à l'échelle nationale et dans les districts. Sinon, les OSC n'ont généralement pas choisi elles-mêmes les lieux de leurs projets étant donné que leurs interventions étaient surveillées directement par les comités exécutifs des conseils municipaux dans les assemblées des districts. La plupart des services ont été fournis dans des zones rurales et isolées du pays bien qu'il y ait aussi eu des interventions en zone urbaine, particulièrement dans les d'approvisionnement en eau, d'assainissement sanitaire et de gestion des déchets. Les OSC ont également continué à renforcer la capacité des citoyens ordinaires à prendre part au gouvernement local et à surveiller de manière efficace les prestations du service public.

Bien qu'autorisés par la loi, peu d'OSC fournissent des services payants. Les établissements de santé gérés par la Catholic Health Commission sous la Christian Health Association in Malawi (CHAM) constituent une exception, ils couvrent les coûts des services de santé mais dépendent aussi des subventions du gouvernement national. Généralement, comme la plupart des établissements de santé desservent des ménages déshérités en zone rurale, il est très difficile pour eux d'exiger des frais pour couvrir les coûts. La plupart des OSC proposant des formations en gouvernance et droits de l'homme offrent leurs services sans frais. Des groupes cibles s'occupent parfois de ces fonctions dans l'attente de recevoir des indemnités, qui sont devenues un incontournable au Malawi depuis que les OSC ont émergé en 1994.

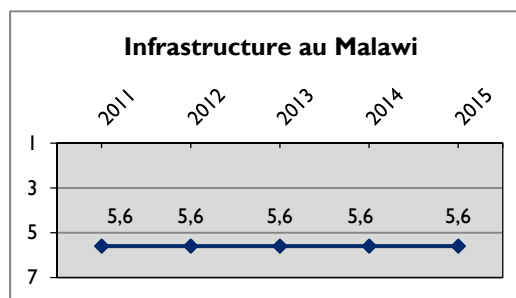
En 2015, le gouvernement du Malawi a reconnu les efforts déployés par de nombreuses OSC et a encouragé plus d'organisations à aider à fournir des services aux personnes déshéritées en signant avec eux des protocoles d'entente au niveau du district. Le gouvernement cherche généralement à reconnaître les OSC à travers la mise en réseau de plateformes au niveau du district, ce qui a aidé à aligner les activités des OSC avec l'agenda de développement du gouvernement et à minimiser des interventions inutiles, non-pertinentes et qui

font doublon. Ces plateformes n'entravent pas les opérations des OSC mais renforcent plutôt la responsabilisation, l'accessibilité et la collaboration.

INFRASTRUCTURE : 5.6

Il y a relativement peu de centres de ressources qui soutiennent les OSC au Malawi. La plupart sont liées aux bureaux de la National Initiative for Civic Education (NICE) qui opèrent dans tous les vingt-huit districts.

Toutefois, ces centres sont situés dans les capitales de district et ne desservent pas les zones rurales, où se trouvent la plupart des CBO. En outre, ils ont tendance à offrir seulement des informations et des journaux et ne fournissent pas l'appui au renforcement des capacités dont la plupart des OSC du Malawi ont besoin.



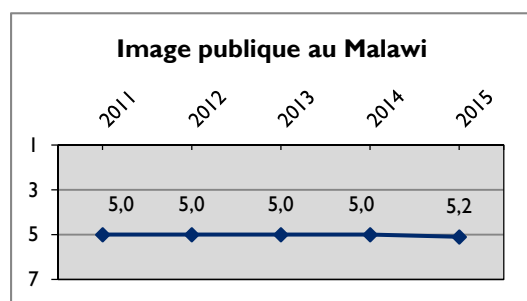
Les sources de financement locales soutenues par des donateurs internationaux comprennent Tilitonse, qui est soutenu par Irish Aid, le UK Department for International Development (DFID) et l'ambassade de Norvège ; et la Commission nationale du SIDA, une initiative conjointe du gouvernement-et de Global Fund.

En 2015 la plupart des OSC avaient des opportunités limitées pour établir des alliances et des coalitions. Plusieurs coalitions se sont effondrées ou ont cessé d'être opérationnelles, les questions de leurs survies plutôt que pour la défense conjointe des intérêts sont devenues primordiales pour les organisations membres. Même avec le financement de partenaires comme Tilitonse qui exigent des coalitions et des alliances comme condition de soutien, les membres de nombreuses alliances d'OSC, une fois financées, ont tendance à travailler dans l'isolement et soumettent très rarement des rapports conjoints à leur chef de programme, souvent une ONG internationale, ou directement à leurs donateurs. Les quelques exceptions à cette tendance en 2015 comprennent une campagne de gouvernance minière organisée par les FBO.

Les opportunités de formation pour les OSC ont été limitées en 2015. Généralement, les donateurs offrent aux OSC qui coopèrent avec eux un soutien pour renforcer leurs capacités mais n'étendent pas ce soutien à des groupes d'OSC plus larges. Bien qu'après le scandale du Cashgate les OSC ont été poussés à améliorer leur gestion financière, en 2015 aucune institution n'a offert de soutien au renforcement des capacités dans ce domaine. De même, la plupart des OSC nationales apprennent de l'expertise des OSC internationales, mais cette expertise n'est généralement appliquée qu'à des interventions spécifiques et elle n'est jamais élargie afin d'inclure une formation pour d'autres OSC. À la fois les OSC rurales et urbaines font face à des possibilités de formation limitées pour améliorer leurs opérations et la conception de leur programme en 2015.

Il y avait des partenariats intersectoriels limités, sauf dans le secteur minier, où des représentants du gouvernement, les investisseurs miniers et des dirigeants d'OSC se sont réunis pour faire pression pour l'accréditation du gouvernement du Malawi à la Extractive Industries Transparency Initiative (EITI).

IMAGE PUBLIQUE : 5.1



L'image publique des OSC a connu un déclin en 2015. Tandis que la presse écrite et électronique a fourni une couverture considérable du travail des OSC pendant l'année, elle a généralement pris la forme de reportages d'actualité et les médias ne sollicitent pas souvent l'analyse ou l'opinion des dirigeants d'OSC.

Le dégoût du public pour les OSC était évident avec la passivité généralisée sur les questions des OSC. En 2015, le

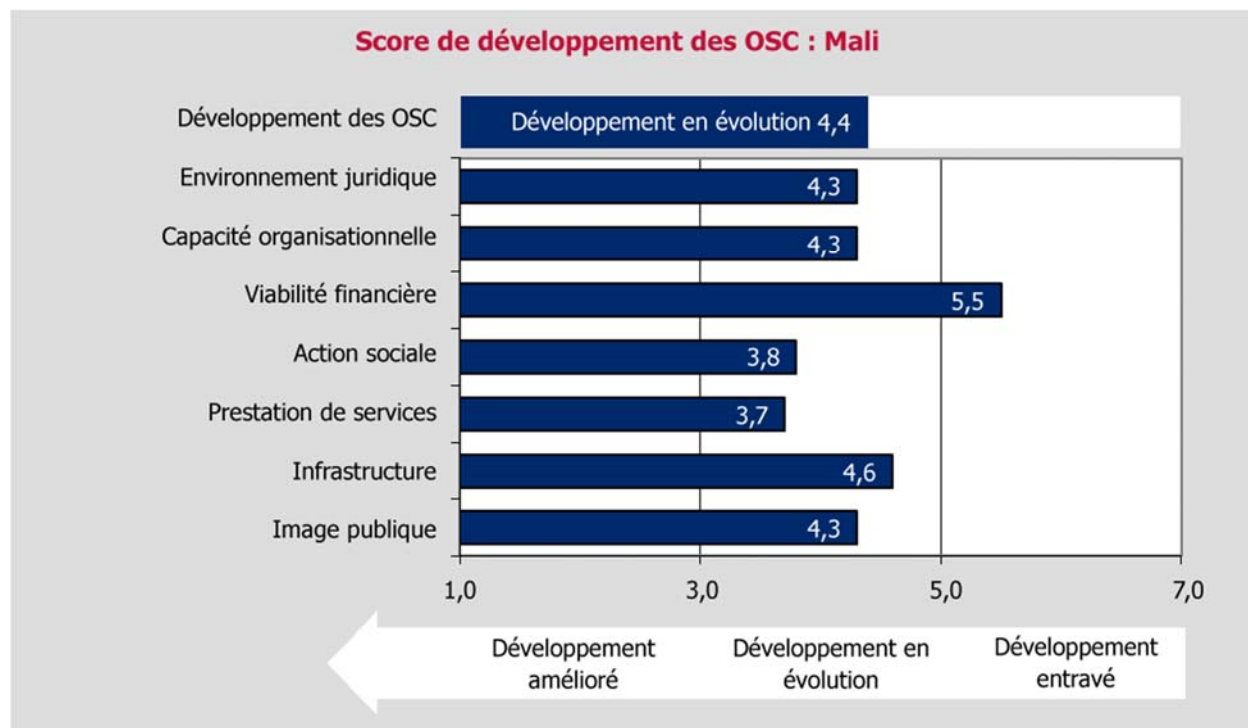
public percevait encore les OSC comme étant corrompues ou vendues à la solde des agences gouvernementales, surtout que les OSC n'ont pas communiqué d'objectifs communs ou de messages cohérents sur les questions touchant les citoyens ordinaires. Les groupes d'OSC engagés dans les droits des personnes LGBT ont été diabolisés parce que la question leur est étrangère du fait des valeurs culturelles et religieuses locales. En outre, certains dirigeants d'OSC travaillant sur les droits LGBT et sur la délivrance de services de santé sont apparus sous un mauvais jour en raison de leur incapacité à justifier leurs positions avec des preuves tangibles. L'échec de certaines OSC à organiser des manifestations réussies en 2015 a été dû en partie aux médias, qui ont très peu fait pour façonner des perceptions positives des OSC ou pour encourager le public à participer.

Le gouvernement considère les OSC comme des partenaires dans le développement et la prestation de services. Toutefois, en raison de divergences sur des questions, la relation peut être tendue entre le gouvernement et les OSC traitant des droits de l'homme et de gouvernance. Les milieux d'affaires étaient, pour la plupart, peu enthousiastes en ce qui concerne les OSC en 2015 à cause de l'échec des OSC à s'engager sur des questions urgentes touchant le secteur privé, y compris la réforme fiscale et le libre marché.

En 2015, certaines OSC utilisaient des médias imprimés et électroniques pour faire connaître leurs activités. Quelques organisations utilisent Facebook, Twitter et d'autres médias sociaux pour la publicité.

CONGOMA prescrit un code de conduite pour les OSC et la Loi sur les ONG assure que les OSC sont responsables et prévoit des mécanismes de rapport qui visent à assurer la transparence et la responsabilisation dans le secteur. En 2015, le nouveau comité ONG assertif visait à renforcer la conformité des OSC avec la loi et ses propres chartres. Cependant, en pratique, la plupart des OSC ont du mal à respecter leurs propres principes d'autoréglementation, ainsi que le code de conduite CONGOMA et la Loi sur les ONG.

MALI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,4

Faits relatifs au pays

Capitale : Bamako

Type de Gouvernement : République

Population : 16 955 536

PIB par habitant (PPP) : 2 200 \$

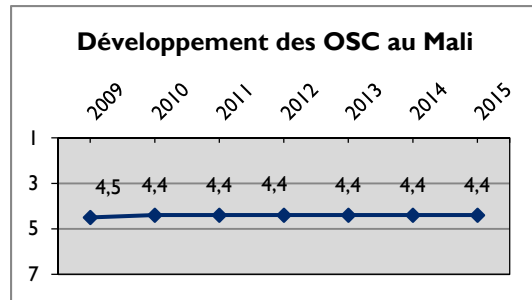
Indice de Développement Humain : 179

Avec le soutien de la communauté internationale, le Mali était en train de sortir d'une crise sécuritaire en 2015, et le gouvernement et les groupes armés se sont engagés dans un processus de dialogue pour stabiliser le pays. La signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation au Mali en mai et juin 2015 a établi un cadre pour le dialogue et pour une consolidation progressive. Cependant, malgré un répit général en matière de violence



dans les régions du nord du Mali, deux situations menacent toujours la paix et la stabilité du pays. Tout d'abord, le contrôle et la présence du gouvernement dans la région de Kidal demeurent flous. Kidal reste sous l'administration de groupes armés tels que le Mouvement National de Libération de le Azawad (plus connu sous l'acronyme Français, CMA), qui ont récemment permis l'arrivée de la Plateforme, des groupes armés pro-gouvernementaux. Deuxièmement, les maliens vivants au nord ont continué à faire face à une situation permanente d'insécurité qui menace leurs vies et leurs biens. L'insécurité et la faible réponse du gouvernement ont créé des incertitudes considérables concernant l'avenir du pays.

Le pays sort lentement d'une crise sur le plan de la gouvernance globale et de l'accès de sa population aux services sociaux de base. Cependant, le gouvernement a été critiqué pour son retard dans la mise en œuvre de l'accord de paix et pour sa volonté politique insuffisante de lutter contre la corruption. Ces critiques ont affecté l'opinion nationale en 2015 et le degré de soutien populaire aux autorités nationales. Malgré ces critiques, le redéploiement modeste des agences gouvernementales dans le nord (à l'exception de Kidal), les interventions de l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont permis une stabilité relative avec la fourniture d'une assistance humanitaire et le soutien aux activités économiques.

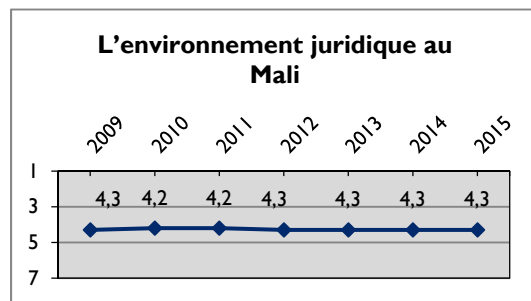


Basée sur une agriculture de petits exploitants, la croissance de l'économie malienne s'est établie en moyenne à 5,5 % entre 2001 et 2011, ce qui est supérieur à la moyenne de 3,9 pourcent des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Suite à une croissance nulle en 2012 en raison de la crise, la croissance fut faible (1,7 %) en 2013 et considérable (7,2 %) en 2014. Toutefois, même si les indicateurs macroéconomiques sont prometteurs, la qualité de vie pour la plupart des maliens reste inchangée.

En 2015, le Mali a travaillé à la création d'un climat de paix. Toutefois, l'augmentation du nombre et des lieux des attaques terroristes, le flux de réfugiés et de déplacés et l'intégration insuffisante du dialogue national menacent la stabilité. La menace de l'extrémisme violent a semblé augmenter en 2015 avec des attaques signalées dans les régions du centre et du sud du pays. Des attaques ont eu lieu au Radisson Blue Hotel et au restaurant La Terrasse à Bamako et à l'hôtel Kanaga de Mopti. Ces incidents et la menace globale pour la sécurité des personnes ont limité la visibilité des OSC et restreint leur capacité à opérer. Leur développement se trouve principalement dans le cadre des efforts humanitaires, de secours et de résilience.

Dans l'ensemble, la situation des OSC n'a pas fondamentalement changé en 2015. Les OSC sont réparties sur le territoire national et interviennent dans tous les secteurs, notamment de la santé, l'éducation, l'eau et la protection de l'environnement. La crise a contraint les OSC à modifier leurs priorités, stratégies et foyers géographiques. En effet, les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) reviennent lentement dans les régions du nord où les besoins de développement sont aigus et elles travaillent par le biais d'OSC formelles et informelles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,3



L'environnement juridique n'a pas beaucoup évolué entre 2014 et 2015. Aucune nouvelle loi n'a été votée pour le secteur des OSC. Les lois qui régissent les associations et les ONG au Mali, notamment la Loi 04-038, sont claires concernant les exigences pour la gestion interne, les activités autorisées et la gestion financière. Cette loi de 2004 n'impose pas l'enregistrement des OSC, qui se fait facilement à chacun des niveaux administratifs décentralisés dans le pays. Les OSC ont joué un rôle important dans la rédaction de la Loi 04-038. Par conséquent, ces dispositions n'imposent aucun

obstacle aux OSC, ce qui leur permet de fonctionner sans que l'État n'intervienne. En outre, en 2015, il n'y a aucun cas d'harcèlement par l'État des OSC.

En effet, les organisations communautaires sont en mesure de s'établir et de recevoir des documents d'immatriculation provisoire aux niveaux décentralisés (préfet et sous-préfet), ainsi qu'auprès des mairies. Dès réception de ce statut, les associations peuvent librement mener leurs activités. Toutefois, pour recevoir certaines prestations et soutien du gouvernement telles que des exonérations fiscales, les associations doivent signer un accord-cadre avec le gouvernement. Obtenir cet accord n'est possible qu'après trois années

d'existence attestées par la production de rapports, de copies des procès-verbaux du conseil d'administration et de trois copies certifiées conformes des états financiers consolidés. En général, toute association qui soumet régulièrement ses rapports d'activité obtiendra ce statut. Seule l'absence de preuve que l'OSC est effectivement opérationnelle peut constituer un motif pour l'état de refuser l'octroi de l'accord-cadre.

Le cadre législatif actuel favorise la participation des OSC à la vie publique. Les lois et les textes officiels demandent même à des agents du gouvernement et des autorités locales de faire participer les représentants des OSC aux commissions thématiques et aux différents cadres de directions, de coordinations et de suivis supervisant des activités de développement au niveau communal, local, régional et national. Cette participation est souvent sélective et dépend de la volonté des bureaucrates et d'un meilleur suivi par la direction des organismes-cadres.

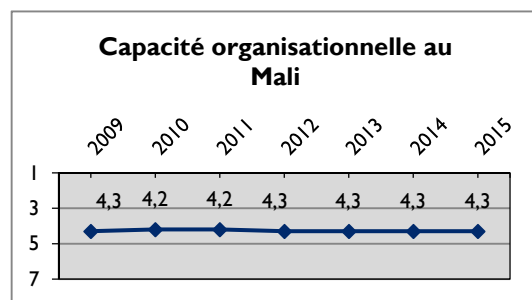
Le cadre juridique ne traite pas actuellement de la question des dons pour les OSC, y compris des dons provenant de tierces parties. Les dons par les maliens sont très rares et aucun texte juridique ne régit les dons au niveau national. Néanmoins, il y a quelques organisations locales qui offrent des subventions aux OSC telles que la Fondation Orange, des banques, des sociétés minières ou des organisations religieuses. Les OSC sont exonérées de certaines taxes mais doivent payer les impôts fonciers et les taxes sur les salaires (sécurité sociale et autres avantages sociaux). Elles paient également une taxe sur la valeur ajoutée sur les prestations de services et une taxe sur l'importation de véhicules utilitaires.

Les possibilités d'autofinancement ne sont pas bien comprises ou utilisées par les OSC. La loi n'interdit pas que les OSC mettent en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) sous les mêmes conditions que l'entreprise privée typique. Toutefois, la loi est stricte sur l'utilisation des ressources financières générées dans le cadre des AGR, qui doivent servir exclusivement à financer l'OSC. Cette dimension de la loi est mal comprise par les OSC, qui croient souvent que les AGR sont totalement interdites. D'autres facteurs contribuent au fait que seulement quelques OSC utilisent les AGR, comme la réduction de la durée et de la taille de certains financements (par exemple, la distribution de denrées alimentaires) et le fait que certains partenaires financiers ne soient pas ouverts à ces opportunités. Les OSC peuvent postuler gratuitement et faire des offres concurrentielles pour des activités telles que des campagnes de sensibilisation, de nutrition ou des programmes de prévention contre le paludisme. Dans ce contexte, elles subissent les mêmes taxes que n'importe quel participant au marché.

Les fondations fonctionnent malgré l'absence de textes législatifs et de règles les régissant. Les entreprises de télécommunications (par exemple, la Fondation Orange), certaines compagnies minières, des groupes politiques (par exemple, la Fondation Partage et la Fondation pour l'Enfance) et certaines associations religieuses (par exemple, la Fondation Sosso Aguib) utilisent généralement cette structure.

Pour l'instant, aucun avocat ne se spécialise dans le droit des OSC. Cependant, des OSC de premier plan dans le secteur, tels que le Conseil National de la Société Civile (CNSC), le Forum des Organisations de la Société Civile (FORUM) et la Fédération des Collectifs d'ONG du Mali (FECONG), ainsi que les collectifs nationaux, les groupes thématiques et les associations régionales militent efficacement pour les droits des OSC et pour leurs défense.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,3



La capacité organisationnelle des OSC maliennes dépend dans une large mesure du soutien des donateurs internationaux et des partenaires. Avec le coup d'État en 2012 et la crise en matière de sécurité par la suite, les donateurs internationaux ont transféré leurs financements aux ONG internationales fournissant une assistance humanitaire et se sont éloignés des OSC locales plus actives pour apporter de l'aide au développement.

À travers leurs programmes, les OSC tentent d'établir des groupes de soutien tels que des comités de gestion scolaire, des associations de santé communautaires, des comités sur l'eau et l'assainissement et d'autres clubs. Ces groupes de soutien sont constitués de citoyens locaux, dont la légitimité dans la communauté leur permet de s'engager avec le gouvernement local (maire et ministères fédéraux décentralisés), les enseignants et les travailleurs de la santé. Ces groupes ont permis aux OSC d'obtenir des résultats et de promouvoir la durabilité de leurs efforts. La capacité des OSC à former de plus grands groupes de soutien a diminué en 2015. Des grandes coalitions tels que le Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG (CCA/ONG) et leurs groupes thématiques, le Conseil National de la Société Civile (CNSC) et le Forum des OSC (FOSC), étaient plus actives à cet égard. Cependant, le faible niveau de ressources financières amène ces groupes à réorienter leurs interventions d'action coordonnée, de soutien technique et de lobbying auprès du gouvernement au nom des intérêts des OSC vers la simple délivrance de conseils aux OSC. Des groupes d'OSC existent encore aux niveaux local, régional et national.

La planification stratégique et opérationnelle entre les OSC est menacée par un financement faible et volatile. La planification à long terme est de moins en moins répandue, les OSC concentrant leurs énergies à poursuivre des demandes de projets. Il en résulte que les plans stratégiques sont obsolètes et sont rarement mis en œuvre. La dynamique de la dépendance conduit les OSC à mieux répondre aux besoins des donateurs qu'à ceux exprimés par les communautés qu'ils sont censés servir. Cela a un impact négatif sur leur réputation globale.

Les OSC ont généralement défini des outils et des structures de gestion interne, mais leur application reste insuffisante. Conscients de la rareté des ressources et de l'impératif de la crédibilité, les OSC sont de plus en plus soumis à des audits internes et externes. En effet, pour appuyer leurs propositions, les OSC doivent souvent présenter des rapports financiers, des rapports d'audit et des preuves de leur statut juridique, en plus de la pertinence de leur expérience et de leur capacité organisationnelle.

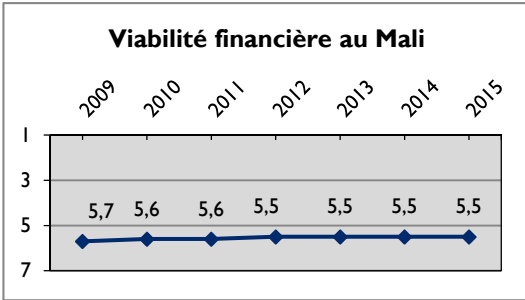
Les organismes administratifs des OSC — à savoir, le conseil d'administration et le comité de suivi — continuent à jouer un rôle d'orientation, de validation, de suivi et de contrôle. Toutefois, certains conseils d'administration peuvent entraver la transparence, en particulier lorsqu'une seule personne domine le conseil. De nombreuses OSC utilisent également des auditeurs externes pour auditer la gestion des équipes techniques. Ces audits de gestion sont également prévus chaque année en vertu de la Loi 04-038.

Les OSC utilisent des agents contractuels pour appuyer la mise en œuvre des projets. Ce personnel payé est généralement employé sur des contrats à durée déterminée. Les OSC n'ont pas la capacité de garder du personnel au-delà du cycle de vie du projet. En outre, en 2015, les OSC nationales ont perdu de plus en plus de leur personnel au profit des OSC internationales qui fournissent une meilleure indemnisation. Toutefois, ces contrats sont généralement de courte durée ou entre six et douze mois. Cette situation crée une mobilité considérable de la main d'œuvre dans les OSC nationales et contribue à une précarité accrue du personnel salarié. Fréquemment, les OSC ont recours à des bénévoles pour exécuter différentes tâches, mais la cohérence et la qualité des services bénévoles font souvent défaut.

Mettre à jour du matériel moderne de bureau est de plus en plus difficile pour les OSC. Cela s'explique en partie par le piètre état financier des OSC et par les conditions de partage des coûts que certains partenaires internationaux exigent.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,5

La viabilité financière des OSC ne s'est pas améliorée en 2015. Les OSC du nord ont dû repenser leur modèle opérationnel et passer du développement à des activités humanitaires. Dans l'ensemble, il semble que le niveau de financement soit resté le même par rapport à 2014. Cependant, le financement des OSC travaillant sur le développement a diminué, tandis qu'il a augmenté pour les activités humanitaires. Il y a une dépendance persistante des sources de financement internationales dans les domaines des secours d'urgence.



Les OSC reçoivent un financement sur des appels d'offres du gouvernement malien, de donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'ONG internationales. Les appels d'offres concernent en général les activités de mobilisation sociale, les formations de renforcement des capacités, la consultation et l'évaluation.

Auparavant, les OSC étaient en mesure de financer leurs opérations en partie grâce à la gestion et aux frais administratifs acquis dans le cadre de la mise en œuvre de

projets. Cependant, en 2015, des donateurs internationaux tels que le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme Alimentaire Mondial et Save the Children n'ont plus accepté de payer ces coûts indirects et ont même commencé à demander le partage des coûts comme condition de partenariat. Ce changement a un effet négatif non seulement sur la capacité d'autofinancement des OSC, mais aussi sur leur capacité à se renouveler et à actualiser leurs ressources de travail.

Les sources de financement locales sont rares et insuffisamment diversifiées. Les opportunités de financement se trouvent habituellement dans le cadre de projets au niveau national, tels que ceux de la formation, du partage de l'information, de la sensibilisation, de la mobilisation sociale et de l'évaluation des projets.

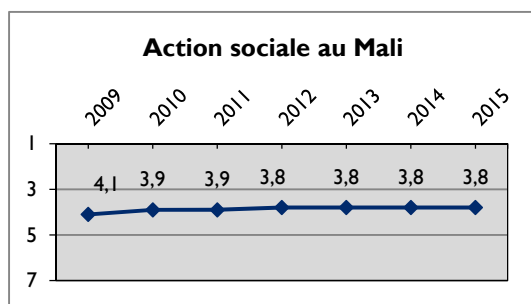
La diversification des sources de financement s'est détériorée, en raison du désengagement de nombreuses ONGI à la suite des attaques du Radisson Blu Hotel, du restaurant la Terrasse à Bamako, du Prince Hotel à Mopti et de l'incidence croissante de la violence dans les régions du nord de Tombouctou et de Gao. La situation sécuritaire a limité l'opérabilité et la visibilité des OSC, ce qui a diminué leur viabilité. Plusieurs organisations philanthropiques de niche fonctionnent au niveau local, telles que les associations musulmanes, les associations non religieuses (par exemple, le Lions Club, le Rotary, Junior Chamber International), plusieurs associations minières et quelques rares entreprises. Cependant, leurs activités reçoivent peu de couverture médiatique et ne sont pas très connues.

La situation financière globale des OSC est celle d'une dépendance aux partenaires extérieurs. Les OSC ont de plus en plus de difficultés à être viables même à court terme, les programmes étant suspendus avec des préavis courts pour des raisons de sécurité.

Les OSC maliennes, pour la plupart, n'ont pas adopté ou développé de plans financiers et n'ont donc pas de stratégie financière viable. L'absence de normes communes pour la détermination des coûts de gestion et des frais de mise en œuvre des activités et des projets continue de menacer la viabilité des OSC qui acceptent toute forme de partenariat comme moyen de survie. Par conséquent, les OSC sont moins soucieuses de leurs stratégies d'intervention qu'elles ne le sont de la poursuite des opportunités de financement. En effet, les OSC peuvent accéder aux appels d'offres du gouvernement/des organisations bilatérales et multilatérales et d'autres sources telles que les ONG internationales, les groupes de réflexion et les organisations basées sur la communauté (OBC). Ces derniers se trouvent généralement dans les domaines de la mobilisation sociale, des sessions de facilitation du renforcement des capacités, du conseil ou de l'évaluation. Les revenus provenant de ces activités ne sont pas suffisants pour soutenir la viabilité financière de l'organisation. En outre, les services qui ont décliné en 2015 nécessitent un niveau supérieur d'expertise que de nombreuses OSC possèdent, surtout les plus récentes.

Quelques OSC qui disposent de contrats de plusieurs années ont des systèmes de gestion financière et des manuels de procédures administratives, financières et comptables, qui sont régulièrement mises à jour. Ils sont soumis à de fréquentes vérifications internes ou utilisent des experts externes pour conduire des audits, ce qui renforce leur crédibilité.

ACTION SOCIALE : 3,8



La coopération entre le gouvernement du Mali et la société civile reste forte en 2015, avec des cadres de coopération et de groupes de travail qui continuent à fournir un espace de collaboration. L'intérêt croissant pour cette forme de collaboration est le résultat de la situation politique et sécuritaire, qui a contraint les autorités gouvernementales à être plus inclusives dans les processus de politique publique.

En outre, la coopération entre les autorités gouvernementales et les OSC s'articule autour de différents

types d'action. Au niveau national, les OSC ont continué à participer à des commissions thématiques pour suivre le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR). Les OSC ont été impliquées dans l'examen de mi-parcours technique et politique du CSCR et dans la révision de son budget. Les OSC ont également participé à d'autres programmes nationaux tels que le Programme d'Action Gouvernementale d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GF), le Programme de Lutte contre la Corruption, le Programme de Lutte contre le VIH/SIDA et le Programme pour une Résilience au Changement Climatique. En plus de ces cadres de coopération existants, 2015 a vu la création de commissions pour suivre l'application des accords de paix.

Au sujet de la protection des OSC contre les intimidations, il existe un environnement favorable à la présence de plusieurs groupes de protection de droits de l'homme, comme l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), Groupe des Femmes Citoyennes (CNSC) et la Coalition Malienne des Droits de l'Enfant (COMADE). L'AMDH en particulier joue un rôle important dans l'action sociale, dont les organismes-cadres et les groupes thématiques sont également responsables. Ces organisations sont très actives et engagées dans le soutien aux droits humains, économiques, sociaux et culturels des individus. Ces services sont fournis principalement à Bamako, mais on les trouvera également dans des zones d'instabilité, des zones de construction de logements sociaux ou des zones minières où les gens perdent leurs terres. À Bamako et ailleurs, les activités de l'AMDH et de ses partenaires ont permis à plus de 200 personnes dont les droits avaient été menacés d'accéder aux services de la Justice.

Au niveau régional, la collaboration existe avec les Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD), les régimes régionaux de planification spatiale, les plans de développement stratégiques régionaux et les commissions techniques régionales que le gouvernorat ou les conseils régionaux ont mis en place.

Au niveau communautaire, les OSC participent surtout dans le contexte des plans sociaux, économiques et de développement culturel, des budgets communautaires, de la présentation des comptes administratifs et des exercices de révision annuelle.

En plus de la collaboration entre les autorités gouvernementales et les OSC à ces trois niveaux, les OSC organisent différents processus multipartites pour promouvoir une bonne gouvernance dans la prestation de services, ce qui encourage la facilitation régulière de la participation des citoyens.

Les initiatives d'action sociale en 2015 ont porté sur l'accord de paix, tant en terme d'influence des discours que sur le plan du soutien à sa diffusion et à sa mise en œuvre. Il y a eu deux réunions de consultation avec le gouvernement, la société civile et des partis politiques, qui ont été présidées par le Président du Conseil National des OSC. L'objectif de la réunion était de mettre en place un comité chargé de suivre et de mettre en œuvre l'Accord de Paix et de Réconciliation résultant des négociations d'Alger. Les mesures prises dans ce contexte sont restées modestes en raison des difficultés persistantes pour beaucoup à comprendre et à interpréter cet accord.

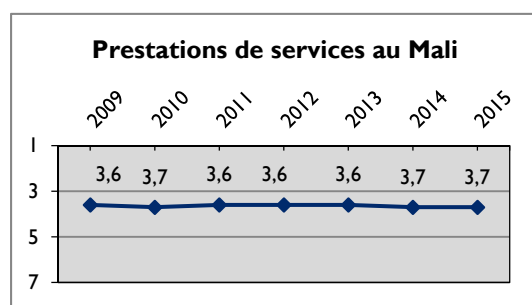
L'action sociale des OSC a également mis l'accent sur l'identification des besoins en matière d'assistance post-crise, de réduction de la pauvreté et de développement dans les régions du nord avec la création de la Mission d'Évaluation Conjointe dans le nord du Mali. Cela a contribué à la conception et à la présentation du document de stratégie lors de la conférence d'appel de fonds à Paris, qui explique comment les partenaires internationaux soutiennent le développement au Mali. Les OSC étaient également engagées dans le renforcement des capacités des Forces armées avec la formation de forces conjointes des Forces de l'Armée Malienne (FAM), du Mouvement National de le Azawad (MNA), de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), de la plateforme des groupes armés favorables au gouvernement et de l'armée Française au Sahel.

Les OSC ont contribué à la création du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS), qui supervise les changements dans les forces de défense et de sécurité, ainsi que l'adoption de la loi de programmation militaire. Tandis que le CNRSS a été opérationnel en 2015, il n'a pas eu une grande visibilité avec des partenaires internationaux. Les OSC ont contribué à la mise en œuvre de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. Enfin, les OSC ont participé aux processus de décentralisation, qui sont une priorité pour les citoyens. Ils ont fourni un soutien fondé sur les recommandations de la Convention de la Décentralisation et des Conférences Nationales du Nord en établissant des structures pour le Cadre National pour le Développement Régional et les accords qui en résultent entre le gouvernement fédéral, les régions et les localités.

Des initiatives d'action sociale ont également abordé l'adoption de la loi de protection des consommateurs et l'adoption de la loi sur l'égalité des sexes, qui établit des mesures pour encourager la participation des femmes dans le secteur public.

Bien que les OSC maliennes mènent de nombreuses initiatives sur différents thèmes tels que la bonne gouvernance, la corruption, le dialogue, la paix et la réconciliation et le contrôle des dépenses publiques, leurs résultats sont souvent décevants. Par exemple, les OSC s'attendent à ce que leur pression conduise à une meilleure gestion des finances publiques. Cependant, depuis 2013, les rapports du Bureau du Vérificateur Général démontrent que la fraude et la mauvaise gestion continuent de prévaloir.

PRESTATION DE SERVICES : 3,7



Les types de services que les OSC fournissent en 2015 n'ont pas changé significativement par rapport à ces dernières années. Les types de services comprennent les services sociaux de base (infrastructures, eau, assainissement et hygiène, éducation, santé, énergie et nutrition), le support et le renforcement des capacités des services et le soutien aux activités génératrices de revenus. Les services fournis sont basés sur les sollicitations des communautés elles-mêmes,

des autorités locales, du gouvernement national ou des donateurs internationaux. Dans l'ensemble, la quantité des services offerts a diminué avec la diminution des fonds disponibles.

En 2015, l'assistance humanitaire a représenté une part importante des services que les OSC ont fournis. Au Mali, le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies est l'instance de coordination de premier plan. Il supervise le Humanitarian Response Plan (HRP), qui exige 354 millions de dollars pour 2 millions de personnes. À partir de mars 2015, le plan a reçu 27 millions de dollars en financement. En outre, le Common Emergency Relief Fund (CERF) disposait d'un budget de 16 millions de dollars. L'OCHA recueille et analyse les informations sur la situation humanitaire. Au Mali, les activités des acteurs humanitaires sont suivies sur une base hebdomadaire.

La quantité globale de travail ayant diminué pour les OSC, les ONGI et les agences de l'ONU ont connu une présence opérationnelle importante, principalement dans l'aide humanitaire, mais aussi pour le développement. Ces acteurs sont perçus comme ayant une plus grande crédibilité dans leurs capacités opérationnelles et techniques pour fournir une assistance. Ils continuent à travailler en partenariat avec les OSC maliennes plus petites. Cependant, seule une minorité des OSC maliennes est en mesure d'établir ces types de partenariat, parce que les donateurs canalisent la plus grande partie de leur financement aux ONGI qui mettent en œuvre des projets directement.

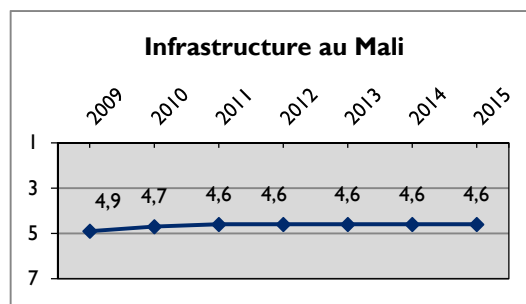
Le recouvrement des coûts des OSC maliennes et des associations est plus fréquent dans les secteurs axés sur la fourniture de services tels que la santé, l'assainissement de l'eau, l'énergie et la formation. De nombreuses OSC fournissent des services de formation (par exemple les pratiques agricoles, la gestion des revenus produisant des activités et la formation professionnelle) et des services de conseils (par exemple élaboration et application des outils de gestion et préparation de comptes consolidés). Les populations elles-mêmes requièrent ces services, qui répondent à leurs besoins.

Le recouvrement des coûts demeure un défi considérable pour d'autres services tels que le soutien conseil, le soutien aux Technologies de l'Information et le suivi des droits politiques et des droits de l'homme. Les interventions des OSC en droits de l'homme et gouvernance répondent aux besoins de la population, mais ne rentrent pas dans les stratégies actuelles de recouvrement de coût.

Le gouvernement malien et la population reconnaissent l'apport des OSC. Cependant, cette reconnaissance ne se traduit pas par un soutien financier aux OSC. En fait, l'ensemble de la population perçoit les OSC en tant que donateurs.

INFRASTRUCTURE : 4,6

Les Organisations de Soutien Intermédiaire (OSI) continuent à bénéficier de subventions ou de financements de partenaires internationaux comme l'Union européenne à travers son projet de soutien aux OSC (PAOS Phase II). Néanmoins, la demande de prise en charge des OSI dépasse largement l'offre. On estime que les OSI ont seulement les ressources nécessaires pour répondre à 15 pour cent de la demande. En outre, les OSC reçoivent des fonds pour leurs programmes par le biais de l'USAID, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Les associations et les organisations religieuses, tels que le Haut Conseil Islamique et le Haut Conseil de la Communauté Soufi se sont mobilisés et ont fourni une aide aux populations touchées, soit aux personnes déplacées dans les régions méridionales, soit à ceux bloqués dans les régions en crise. Les OSI, les organismes-cadres des OSC et les centres de ressources continuent de fournir des services d'information et de l'espace pour l'échange de connaissances et la collaboration entre les OSC dans toutes les régions du pays. Comme exemple d'OSI, citons L'œuvre Malienne d'Aide à l'Enfance du Sahel (OMAES), l'Association Malienne pour la Survie au Sahel (AMSS), l'Association Malienne pour la Protection et le Développement de l'Environnement au Sahel (AMPRODE SAHEL), le Cabinet de Recherche Actions pour le Développement Endogène (CRADE) et l'Institut pour l'Education Populaire (IEP). Les organismes-cadres des OSC comprennent le Conseil National de la Société Civile (CNSC) et le Forum des OSC (FOSC).



Des partenariats intersectoriels existent au Mali, par exemple avec les Selective Integrated Reading Activity de l'USAID, qui ont été mis en place par l'USAID, l'Education Development Center, l'IEP, l'OMAES, Save the Children, School-to-School International et CRC Sogema. Un autre exemple est le mouvement Scaling Up Nutrition, qui réunit gouvernements, OSC, agences des Nations Unies, donateurs, secteur privé et chercheurs.

Les services offerts par les OSI répondent généralement aux attentes des OSC, bien que certains besoins, tels que l'accès au financement, ne sont pas encore abordés. L'information et les services de renforcement des

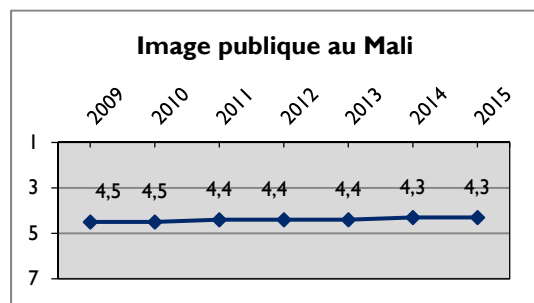
capacités offerts par les OSI ne sont pas conduits en échange d'une rémunération. Les membres des OSI paient une cotisation annuelle, qui leur donne accès à différents services de l'OSI.

Des programmes de formation sont disponibles dans les langues locales comme le Bambara. Les organisations suivantes fournissent des formations pour les OSC en 2015 : Save the Children USA, CARE Mali, Helvetas, AMPRODE SAHEL, OMAES, Groupe de Recherche, d'Étude, de Formation Femme-Action (GREFFA), SMAS et CRADE.

Le partage d'informations et la collaboration existent entre ONG et sont souvent structurés autour de la mise en œuvre et de la conception du projet. Certaines ONG établissent des consortiums ou des alliances pour répondre aux demandes de propositions. En outre, il y a une plateforme en ligne (e-societecivilemali.ml), que les OSC utilisent pour partager des informations, dialoguer et créer des réseaux et des partenariats entre eux et avec d'autres acteurs du développement. En décembre 2014, le taux de pénétration d'internet était de 7 pour cent, selon Internet World Stats. Cette plateforme est accessible à tous les OSC maliennes et leur permet d'avoir une présence dynamique sur internet. La plateforme contient une base de données de toutes les OSC organisées par secteur et par région ; des outils interactifs ; des publications importantes sur les OSC et sur le développement ; des informations sur les possibilités de financement pour la société civile et des gouvernements locaux ; et un bulletin pour mettre au courant les OSC des nouvelles publications et d'autres nouvelles.

Afin de renforcer la capacité des OSC, une expertise technique est disponible dans tout le pays. Cependant, il n'y a aucun programme pour relier ces compétences avec les besoins des OSC, surtout les plus récentes.

IMAGE PUBLIQUE : 4,3



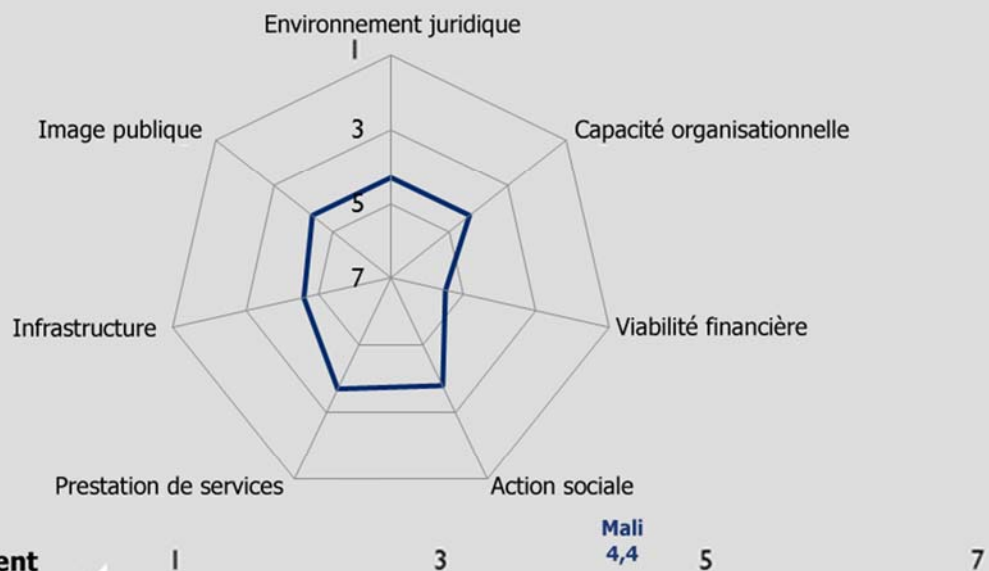
En 2015, les OSC ont été présentes dans les médias par le biais de débats, de conférences, de projets de start-ups et notamment en prenant position sur les questions d'intérêt national.

Même si certaines OSC ont des chargés de communication, les médias eux-mêmes ne sont pas suffisamment spécialisés dans la couverture des interventions des OSC. Les médias au Mali n'ont pas les connaissances suffisantes pour couvrir convenablement les nombreux domaines des OSC, comme

la santé et l'éducation. En conséquence, leur couverture mène à des perceptions variées des OSC, qui sont inexacts et issues de désinformation. Une partie de la population et même le gouvernement associe à certains moments, OSC avec donateurs. Toutefois, les autres membres de la société ont une perception positive des OSC reconnaissant l'aide qu'elles fournissent aux populations vulnérables telles que les personnes touchées par les effets de l'insécurité alimentaire, les inondations, la sécheresse et la guerre. En revanche, la perception des partenaires gouvernementaux s'est considérablement améliorée avec la crise sécuritaire et la reconnaissance du rôle important que jouent les OSC dans la fourniture de secours d'urgence aux populations déplacées. Le secteur privé perçoit souvent les OSC comme des donateurs. Dans certains cas, ils considèrent les OSC comme des concurrents lorsque les OSC s'engagent dans des activités lucratives pour s'autofinancer.

Certaines OSC nationales, les ONGI et les réseaux d'OSC ont des codes d'éthique et des politiques de conflit d'intérêts, mais ils ne sont pas toujours appliqués. Ces organisations comprennent OMAES, AMPRODE SAHEL, l'Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS), AMSS, Save the Children, Education Development Center, Diakonia (ONG suédoise), Interchurch Cooperative for Development Cooperation (ICCO) (ONG néerlandaise) et le Réseau Plaidoyer et Lobbying (RPL).

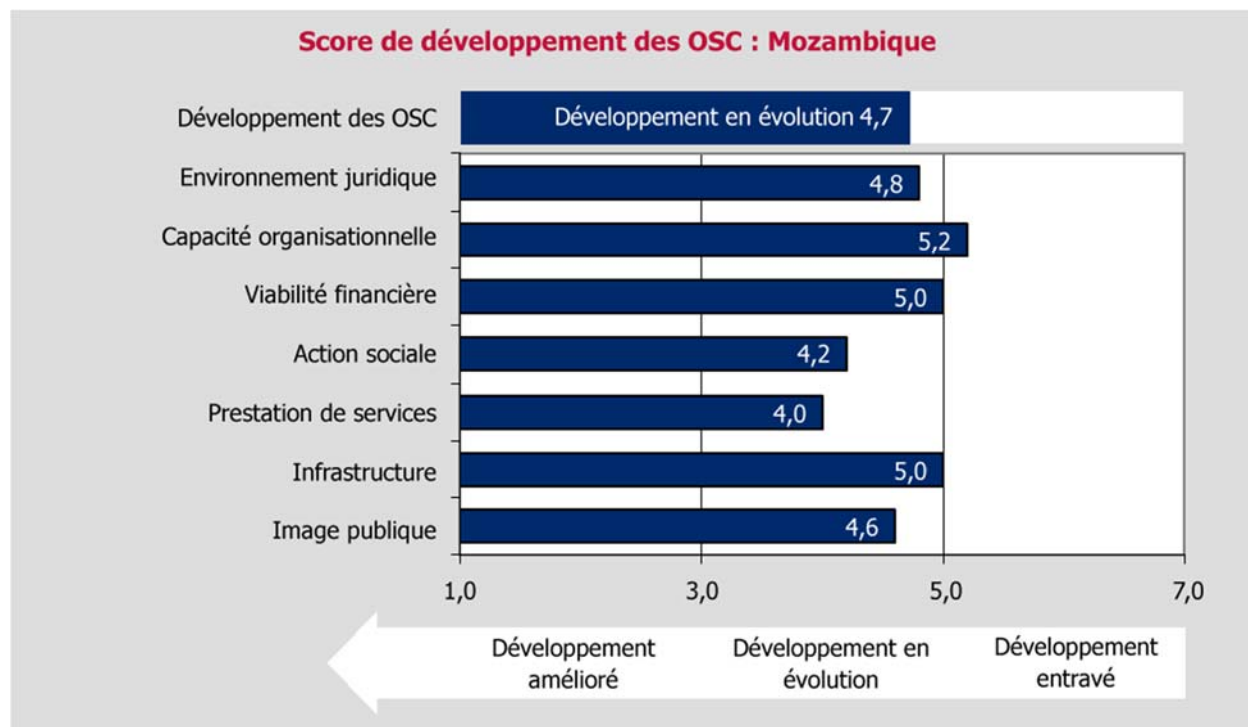
Score de développement des OSC : Mali



Développement des OSC



MOZAMBIQUE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,7

Faits relatifs au pays

Capitale : Maputo

Type de Gouvernement :
République

Population :
25 303 113

PBI par habitant (PPP): 1 200 \$

Indice de Développement Humain : 180

En 2015, le Mozambique a subi une escalade de l'instabilité politique, économique et sociale. Les tensions politiques se sont intensifiées quand le principal parti d'opposition, la Résistance Nationale Mozambicaine (RENAMO), a réaffirmé son intention de prendre le pouvoir dans les provinces où elle prétend avoir gagné les dernières élections générales en 2014. Les assassinats de deux acteurs de premier plan de la société civile, le harcèlement d'autres dirigeants d'OSC, les enlèvements d'éminents hommes



d'affaires mozambicains et de leurs familles et une recrudescence de la traite des personnes albinos ont contribué à accroître les tensions politiques et sociales. Beaucoup de gens ont craint que ces attaques sporadiques et l'intensification de la réponse militaire ne mettent en péril les vingt-trois années de paix et de stabilité au Mozambique avec une véritable menace d'un retour à la guerre civile.

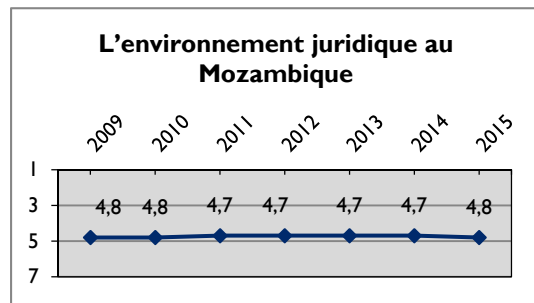
Au cours de l'année, les mozambicains ont été pressés sur le plan économique avec une augmentation du coût de la vie, une dette publique croissante et une chute sévère de la valeur de la monnaie nationale, le metical. Des protestations dans tout le pays ont continué pour dénoncer l'exploitation des ressources naturelles et minérales et les coupures d'électricité récurrentes.

Il y a, toutefois, certaines évolutions positives pour les OSC en 2015. Le nouveau gouvernement du Front de Libération du Mozambique (FRELIMO), élu en 2014, affiche une volonté de coopérer avec la société civile. Par exemple, au niveau du district, la sélection des représentants des OSC dans certains conseils municipaux a été beaucoup plus participative et transparente que par le passé, et certaines OSC étaient même en mesure d'accéder aux fonds de développement locaux. De nombreuses organisations d'action sociale ont montré des signes qu'elles devenaient

plus fortes, mieux coordonnées, et politiquement plus averties sur la nécessité non seulement de démontrer que des problèmes existent, mais aussi qu'elles peuvent offrir des solutions viables. Les efforts de ces organisations ont contribué à une hausse de la crédibilité des OSC parmi le gouvernement, le secteur privé et le grand public. En revanche, certains donateurs ont continué à réduire leurs niveaux d'aide et le financement demeure le principal défi pour la plupart des organisations.

La dernière enquête nationale réalisée par l'Institut National des Statistiques, qui demeure l'unique source officielle d'information sur le nombre d'OSC au Mozambique, estime leurs nombres à 4853 organisations en 2004. De plus récents exercices informels de cartographie au niveau du district suggèrent qu'il peut y avoir plus du double du nombre d'organisations et peut-être jusqu'à 15000 OSC enregistrés et officieusement en opération au Mozambique.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,8



Alors qu'il y avait peu de changement dans le cadre juridique pour les OSC en 2015, l'environnement juridique s'est aggravé à la suite d'un harcèlement accru des OSC par l'État. Toutes les OSC s'inscrivent en tant qu'associations en vertu de la Loi sur les Associations (Loi 8/91). Les OSC acquièrent un statut juridique au niveau national auprès du ministère de la Justice, à l'échelle provinciale auprès des gouverneurs de province et au niveau des districts, auprès des administrateurs de district. Les organisations dans les provinces de Tete, Inhambane et Niassa ont indiqué que le

processus d'inscription au niveau provincial et du district a été beaucoup plus facile et plus rapide que par le passé et ne représente plus un obstacle à leurs activités. Toutefois, les organisations qui se concentrent sur des sujets sensibles peuvent être confrontés à des retards lorsque de la tentative d'inscription. Par exemple, l'Association Mozambicaine pour la Défense des Minorités Sexuelles (LAMBDA) est toujours non-inscrite huit ans après le dépôt de sa demande. Des groupes informels tels que les comités villageois de l'eau et de la santé ne sont pas tenus de s'inscrire.

Les OSC mozambicaines sont généralement en mesure d'opérer sans contrôle de l'État. Toutefois, les dispositions de la Loi sur les Associations décrivent les OSC en tant que partenaire du gouvernement dans la prestation de service, ce qui conduit parfois les pouvoirs publics, en particulier au niveau du district, à s'attendre à ce que les OSC coopèrent avec elles et s'y réfèrent directement. Si les OSC ne répondent pas à ces attentes, les autorités de district peuvent les percevoir comme étant adossées à l'opposition et manque de les inviter à des réunions importantes. Ces hypothèses varient considérablement d'un district à un autre.

L'année a été témoin de plusieurs cas de harcèlement grave de militants de la société civile, dont un assassinat. Par exemple, en mars 2015 le Dr Gilles Cistac, un éminent constitutionnaliste, professeur de droit à l'Université Eduardo Mondlane, a été brutalement abattu en plein jour alors qu'il quittait un café local. À l'époque Cistac jouait un rôle clé en tant qu'expert indépendant dans des discussions contentieuses amorcées par la RENAMO sur l'autonomie provinciale et la décentralisation du pouvoir. De nombreux observateurs ont vu l'assassinat du Dr Cistac comme un effort du gouvernement pour affaiblir la position de la RENAMO dans les pourparlers. En outre, des accusations criminelles de diffamation envers le chef de l'État ont été

déposées contre un éminent économiste après qu'il ait publié une lettre ouverte sur sa page Facebook, critiquant la direction du Président et remettant en question la source de sa fortune. Les éditeurs des publications *MediaFax* et *Canal de Moçambique* ont été accusés d'« abuser de la liberté de la presse » après avoir publié la lettre de l'économiste. Les hommes ont été acquittés, mais le procureur général a fait appel de la décision et à la fin de l'année leurs cas étaient encore en attente. Bien que terrifiant, les assassinats et le harcèlement n'ont pas dissuadé les OSC d'accomplir leur travail.

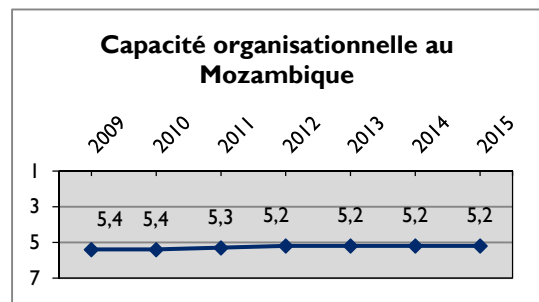
La situation concernant les exemptions fiscales accordées aux OSC n'a pas changé en 2015. Pour recevoir des exonérations fiscales une OSC doit être approuvée comme institution d'utilité publique. On estime que moins de 5 pour cent des organisations parviennent à obtenir ce statut en raison du processus d'approbation lourd et du fait que les OSC ne soient pas souvent conscientes que la possibilité existe.

La Loi 8/91 permet aux OSC de gagner un revenu en fournissant des biens et des services. Cependant, très peu d'organisations le font, car elles ne connaissent pas ce droit mais aussi parce qu'elles supposent que les OSC ne sont pas des entités rentables. La loi permet aux OSC de décrocher des contrats et des marchés gouvernementaux à condition qu'elles aient le statut d'utilité publique, mais encore une fois, peu d'organisations acquièrent un tel statut, et en tout cas elles n'ont généralement pas les fonds suffisants pour faire une offre.

Les OSC continuent d'avoir un accès limité au soutien juridique. La plupart des avocats sont basés dans la ville de Maputo ou dans la province de Maputo, et les OSC ne sont pas habituellement en mesure de payer leurs frais. Les organisations situées ailleurs peuvent parfois accéder à une assistance juridique gratuite par le biais de l'Institut d'Aide et de Représentation Juridique (IPAJ) relevant du ministère de la Justice.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,2

Les OSC ont mis en place des tableaux de bord communautaires et des programmes d'audits sociaux au Mozambique ont montré que plus une organisation est près de son groupe de bénéficiaires, plus elle est efficace pour établir des circonscriptions. Par exemple, les Organisations de Développement des Villages (ODV) dans les villes de Namuapala, Impire, et Nangua dans la province du nord de Cabo Delgado ont réussi à renforcer le soutien local pour leur travail d'audit social en utilisant des groupes communautaires, des programmes de crédit et un support technique pour aider les communautés à trouver leurs propres solutions. Les OSC qui ont leurs bureaux principaux dans les capitales provinciales sont souvent moins efficaces à établir des circonscriptions, en partie parce qu'elles ne veulent ou ne peuvent pas dépenser le temps et l'argent nécessaires pour le voyage, ce qui limite leur capacité à établir des relations solides avec les communautés locales et les responsables gouvernementaux.



De nombreuses OSC à Maputo et dans les capitales provinciales ont des plans stratégiques, car ils sont considérés comme une condition essentielle pour obtenir le soutien de donateurs. Cependant, seulement quelques organisations, comme les OSC bien établis tels que le Forum Mulher et l'Institut pour les Études Sociales et Économiques (IESE), ont les compétences pour collecter des fonds nécessaires pour mettre pleinement en œuvre leurs plans. Les organisations locales sont moins susceptibles d'avoir des plans stratégiques, car elles n'ont pas les moyens d'engager des consultants pour les rédiger, et il y a peu de professionnels qualifiés disponibles au niveau du district. Ces OSC plus petites assurent souvent leur survie financière en suivant les priorités des donateurs de fonds plutôt que de rester fidèles à la mission fixée.

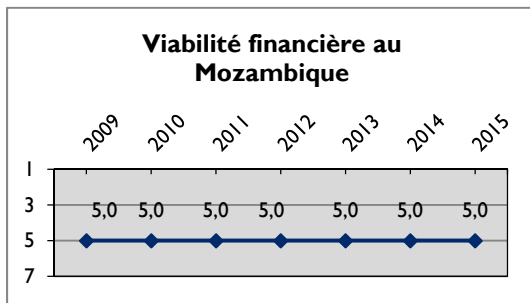
La Loi 8/91 stipule clairement qu'une OSC doit avoir une assemblée générale, un conseil fiscal, un conseil d'administration et un directeur général. Cependant, chez des OSC avec un financement limité, les membres du personnel ont souvent des rôles multiples, mettant ainsi en péril l'équilibre de l'organisation. Les petites organisations communautaires (CBO) avec peu ou pas de financement n'ont souvent pas de directeur général, et leur conseil d'administration joue un rôle d'application. Le conseil fiscal est censé agir comme un auditeur

indépendant, mais les organisations ne comprennent souvent pas complètement ou ne suivent pas ce mandat. Les OSC de petites et moyennes tailles négligent souvent de tenir les réunions de l'assemblée générale en raison du manque de financement.

Les OSC plus grandes, bien établis tels que le Centre d'Apprentissage et de Renforcement des Capacités pour la Société Civile (CESC) emploie du personnel permanent avec des contrats et des descriptions d'emploi et habituellement elles ont également mis en place un registre du personnel et des politiques pour le personnel. Toutefois, certaines grandes organisations ont dû réduire leur personnel en 2015 en raison de la baisse des financements. Des plus petites organisations au niveau des districts et des organisations communautaires sont souvent sans financement et le personnel bénévole. Très peu d'OSC puisent dans la source potentiellement riche en volontaires des étudiants de l'université, car elles ne voient pas les universités comme des partenaires naturels. Des services professionnels de comptables, de spécialistes des technologies de l'information, et de juristes sont généralement disponibles seulement pour les OSC qui ont un donateur prêt à les financer.

La plupart des OSC ont accès aux équipements de bureau modernes tels que les téléphones portables et les ordinateurs basiques. Toutefois, l'accès à internet est limité au niveau du district et de la communauté.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,0



Les principaux donateurs étrangers au Mozambique sont l'Union européenne (UE), l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement (NORAD), l'Agence Danoise de Développement International (DANIDA), Irish Aid, le Département Britannique pour le Développement International (DFID), l'Ambassade de Suède et l'USAID, ainsi que des organisations internationales telles que Diakonia, IBIS, Oxfam Novib et We Effect. En 2015, DANIDA a annoncé qu'il allait quitter le Mozambique en 2016. Certains autres donateurs réduisent progressivement

leurs niveaux de financement et de dotation dans le pays, souvent parce qu'ils ne considèrent plus le Mozambique comme une priorité, parce qu'ils ont des préoccupations au sujet de la gestion financière, ou qu'ils font face à des pressions financières qui leur sont propres.

Des fondations locales telles que la Fondation du Mécanisme de Soutien à la Société Civile (MASC) et la Fondation pour le Développement Communautaire (FDC) accordent des subventions aux OSC mozambicaines. La Fondation MASC est un projet financé par les donateurs pour soutenir la démocratisation et la justice sociale. La FDC, qui reçoit des fonds provenant de sources étrangères et nationales, soutient des projets de développement communautaire, de lutte contre le VIH/SIDA et les droits de l'enfant. Le Programme Action Gouvernance Inclusive et Responsable (AGIR), prévu initialement pour être réduit en 2014 a ouvert une deuxième phase du programme et continuera de financer des projets jusqu'en 2020.

En raison de leur dépendance vis-à-vis des donateurs étrangers, les OSC au Mozambique font peu pour promouvoir la philanthropie locale. Le public est beaucoup plus susceptible de soutenir les églises et les mosquées que les OSC. Toutefois, les communautés locales montrent parfois une générosité inattendue. Par exemple, en 2015, la station de radio communautaire dans le District de Guvuro dans la partie nord de la Province d'Inhambane a été menacée de fermeture en raison du manque de fonds. La station a été sauvée par les membres de la communauté, qui ont contribué au soutien pour la garder ouverte.

La majorité des OSC au Mozambique n'ont pas de multiples sources de financement. Seules de grandes OSC bénéficient d'un large financement provenant de plus d'une source, ce qui ajoute généralement l'avantage d'un support technique et d'audits indépendants sponsorisés par les donateurs, contribuant à la force organisationnelle des bénéficiaires. Les OSC plus petites et les organisations communautaires, qui typiquement ont des financements limités, du personnel peu qualifié et peu de procédures administratives et financières, peuvent être « utilisés » par de plus grandes OSC nationales et internationales comme partenaires locaux de collecte de fonds, bien qu'habituellement, elles ne partagent pas les financements éventuels et ne sont souvent pas payées pour la recherche sur le terrain qu'elles accomplissent. Les réunions menées par la

Fondation MASC en 2015 avec les OSC dans dix districts ont montré que moins de 20 pour cent des organisations participantes n'avaient aucun financement. Elles ont continué à mener des activités basiques sur une base volontaire parce que les communautés se sont appuyées sur leurs services.

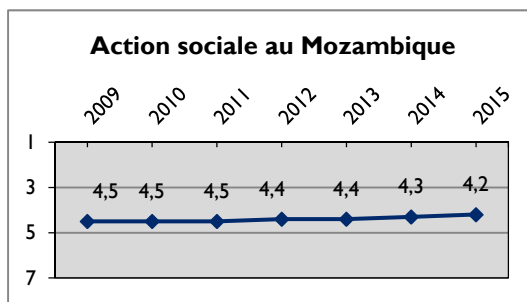
Il n'y a aucun mécanisme établi pour canaliser des fonds publics pour les OSC. La Loi 8/91 stipule que seules les associations ayant le statut d'utilité publique peuvent conclure des contrats avec le gouvernement et ainsi accéder à des fonds publics, et il existe peu de ces organisations. Les fonds de l'État tel que le Fonds de Développement Artistique et Culturel (FUNDAC) et le Conseil National du SIDA (CNCS) offre des subventions aux OSC, le gouvernement offre parfois aussi des subventions aux OSC fournissant des services par le biais de fonds de district locaux, même si c'est l'exception plutôt que la règle. Des entreprises offrent un soutien à des projets civiques. Par exemple, dans le cadre de son programme de responsabilité d'entreprise, la société de téléphone MCEL a signé un protocole d'entente avec l'Institut National de la Gestion des Désastres qui comprenait le financement d'une ligne d'assistance gratuite que les citoyens pouvaient joindre pour rapporter des inondations, une sécheresses et d'autres situations d'urgence naturelles. MCEL contribue également à une initiative visant à reconstituer des espaces publics, tels que les parcs.

Quelques OSC mozambicaines poursuivent des activités génératrices de revenus parce qu'elles n'ont pas les fonds et l'assistance technique nécessaires pour poursuivre des interventions. En outre, de nombreuses organisations assument que la loi ne permet pas les activités lucratives. Les exceptions incluent le Noyau des Amis de la Nature et de l'Environnement (NANA) à Zambezia et Akilizetho à Nampula, qui loue des espaces de bureaux, et l'IESE, qui vend sa publication annuelle, *les défis du Mozambique*. Ophavela, une organisation locale qui favorise les groupes d'épargne pour les petites communautés à Nampula, a touché des revenus pour construire ses propres installations. Une autre forme pour générer des revenus pour les grandes organisations est la fourniture de services de recherche pour les sociétés de conseil à but lucratif. Par exemple, CESC, N'weti et Save the Children ont des contrats pour ce type de travail avec le Citizen Engagement Program (CEP), un projet mené par une firme de consultants privés. Des organisations plus petites au niveau des districts et les CBO touchent des revenus en enseignant, grâce à l'agriculture ou la vente de produits. L'ordre des avocats du Mozambique est une des quelques OSC capables de toucher d'importantes sommes d'argent via les frais d'adhésion. Dans une nouvelle approche pour la collecte de fonds des membres, le Syndicat National des Agriculteurs (UNAC) exige que les délégations provinciales sécurisent les cotisations des délégués de quartier s'ils veulent participer à la réunion annuelle de l'ACNU.

Le manque de financement des OSC signifie qu'elles sont souvent incapables d'attirer des experts financiers très qualifiés vers leur personnel. Les OSC ont encore tendance à se rapporter tout d'abord aux donateurs et dans un second temps à leurs membres et aux assemblées générales. Peu d'organisations publient leurs comptes financiers publiquement, à cause à la fois d'un manque de financement et parce qu'elles ne pensent pas qu'il est important de partager cette information avec le gouvernement ou le grand public.

ACTION SOCIALE : 4,2

Les relations entre les OSC et les responsables politiques se sont améliorées en 2015. Le nouveau gouvernement semblait ouvert à une meilleure coopération avec les OSC et a essayé d'ouvrir ses portes à la discussion et à la coordination à différents niveaux. Par exemple, à la suite d'une action sociale par le World Wildlife Fund (WWF) et d'une alliance de plateformes d'OSC engagées dans le domaine des ressources naturelles et minérales, le Ministère des Terres et des Ressources Naturelles a travaillé avec le WWF sur une évaluation conjointe des licences délivrées par le ministère pour l'exploration de la forêt. Dans un autre développement important, le Forum de Suivi du Budget (FMO), qui se compose du CESC, du FDC, du Centre pour l'Intégrité Publique (CIP), du Forum de la Société Civile pour les Droits de l'Enfant (RONC) et du Groupe de la Dette Mozambicaine (GMD), ont fait pression avec succès pour la publication du budget de l'État avant sa présentation au Parlement, afin que les OSC aient suffisamment de temps pour l'examiner et présenter leurs recommandations. En outre, le Forum des Radios



Communautaires (FORCOM), ainsi que le CESC, le centre d'Études et de Recherches en Communication (Sekelekani), la Ligue des ONG (JOINT), le Forum Mulher et d'autres organisations, ont participé aux discussions sur les questions du manque d'informations sur le basculement de la radiodiffusion du Mozambique de l'analogique vers le numérique, qui était prévue pour juin 2015 mais qui a été reportée. Grâce à ses efforts, le FORCOM a été nommé représentant de la société civile pour la Commission de la Migration Digitale au gouvernement. Plusieurs OSC ont formulé des recommandations pour la Loi du Droit de l'Information, que le Parlement a adopté en 2015. Bien que toutes leurs propositions n'aient pas été incluses dans la loi finale, c'est une étape positive pour le gouvernement d'ouvrir le projet de loi aux commentaires des OSC.

Au niveau national, le CIP, qui est considéré comme l'une des principales organisations pour la défense au Mozambique, a eu une relation parfois tendue avec le gouvernement en raison de son attention sur la corruption. Toutefois, lors de la conférence de haut niveau sur la gestion des contrats de pétrole en 2015, le CIP a pu mobiliser une expertise profonde et aider ainsi à créer des relations de travail plus fructueuses avec le gouvernement.

Les mécanismes permettant aux OSC de participer aux conseils communautaires au niveau des districts et de la communauté se sont aussi améliorés en 2015. A Inhambane et Cabo Delgado, la sélection des représentants de la société civile pour siéger aux conseils locaux a été beaucoup plus participative et transparente que par le passé, et les OSC ont aussi pu puiser dans le fonds de développement local. La province de Niassa a autorisé Estamos à redémarrer son suivi de la performance des gouvernements de district, qui avait été arrêté en 2014 car le gouvernement provincial la considérait comme une menace.

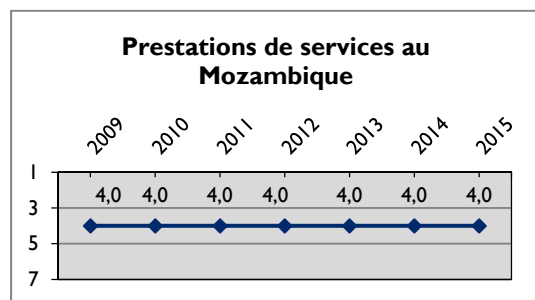
Également au niveau local, le Centre de Support pour l'Information et la Communication Communautaire (CAICC) a poursuivi son projet Face 2 Face, qui comprend un réseau de plateformes publiques visant à favoriser l'inclusion politique des communautés rurales par la mise en œuvre de la Loi du Droit à l'Information (RTI). En 2015, le CAICC a reçu une subvention pour le projet du programme international Making All Voices Count.

Les OSC ont continué à émerger en tant que force de protection de l'environnement et de gouvernance en 2015. Les organisations spécialisées en études environnementales et en action sociale, tels que Justiça Ambiental (JA !), Centro Terra Viva (CTV), et Livaningo, ont poursuivi des activités allant de campagnes de nettoyage de plage jusqu'à la protection des terres et des communautés menacées par l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les OSC ont aussi coopéré entre elles plus efficacement en 2015, comme on a pu le voir dans les discussions publiques sur Pro-savane, un grand projet sur l'agriculture mis en œuvre dans les provinces du nord du Mozambique. Dans un débat public sur le projet, mené courageusement, les OSC ont exigé des réponses claires du ministre de l'agriculture. Lorsque le ministre a refusé de répondre à leurs questions, les OSC ont quitté en nombre le débat.

En 2015, il y a eu peu de progrès dans l'amélioration du cadre réglementaire pour les OSC et peu de signes de groupes collaborant pour promouvoir les réformes juridiques au nom des OSC et de la philanthropie locale.

PRESTATION DE SERVICES : 4,0



Les OSC mozambicaines offrent une variété de services en matière de santé, d'éducation, d'agriculture, d'eau et assainissement. En 2015 de nombreuses OSC prestataires de services ont bénéficié du soutien du Capable Partner Program (PAC), une initiative soutenue par l'USAID, mis en œuvre par FHI360 qui offre des financements et un renforcement des capacités pour les OSC et les militants qui fournissent des services de base à l'échelle locale. En 2014, les OSC n'étaient parfois pas en mesure de fournir des services dans les zones touchées par des tensions militaires.

En outre, les populations déplacées du District de Tsangano du Mozambique au Malawi n'étaient pas en mesure d'accéder aux services essentiels offerts par les OSC. À la suite des inondations de 2014, les OSC ont offert abris, nourriture, santé et soutien éducatif aux populations touchées.

Les groupes informels tels que les comités santé et eau offrent souvent des services plus efficaces au niveau local. Ces groupes sont élus et responsables devant les communautés elles-mêmes et profitent d'un mandat clair. Ils ont aussi tendance à être plus proche et mieux informés des besoins des populations locales plus vulnérables. En outre, ils sont plus durables, car ils n'ont pas les frais généraux des OSC établies.

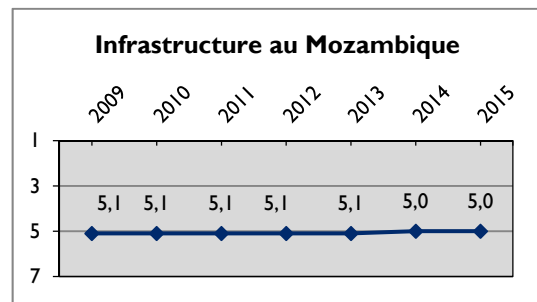
Les biens et les services fournis par les OSC travaillant dans la protection de l'environnement et de la gouvernance vont souvent au-delà de leurs groupes cibles immédiats au profit de communautés plus importantes. En 2015, la façon de soutenir les personnes dans l'agriculture, les crédits et l'éducation peut se traduire par des gains pour l'ensemble de la communauté, cela a été particulièrement évident avec le travail des OSC dans la province de Cabo Delgado, qui a été soutenu par la Fondation Aga Khan. Au nom de leurs communautés les ODV ont réuni des propositions pour obtenir des fonds du gouvernement local et du matériel pour les petits projets d'infrastructure tels que les réparations mineures de la route et des salles de classe supplémentaires. Les ODV ont également mobilisé leurs communautés pour offrir du travail sous forme de contributions en nature pour ces projets.

Les OSC couvrent rarement les coûts de leurs produits et services par le biais de frais, principalement en raison de leur manque de connaissances sur la demande du marché.

En 2015 la Plateforme de Société Civile pour la Santé au Mozambique (PLASOC) a signé un protocole d'entente avec le ministère de la santé pour améliorer la coopération entre le gouvernement et la société civile. Parmi d'autres initiatives, ils ont convenus de tenir des réunions régulières, dont la première a eu lieu au cours de l'année. Les gouvernements locaux reconnaissent l'importance des OSC à utiliser les tableaux de bord et les audits sociaux communautaires, malgré tout ils ne sont pas toujours d'accord avec les résultats de ces exercices.

INFRASTRUCTURE : 5,0

Il n'y a aucune Organisations de Soutien Intermédiaire (OSI) ni de centre de ressources pour les OSC au Mozambique. Les stations de radio communautaires proposent parfois aux organisations locales d'accès aux ordinateurs, à une formation informatique, à internet et aux services de photocopie et de télécopie dans les centres multimédia communautaires qu'ils opèrent. Toutefois, ces centres fonctionnent pour la plupart au niveau du district, couvrent un très faible pourcentage de districts et sont accessibles par très peu d'organisations.



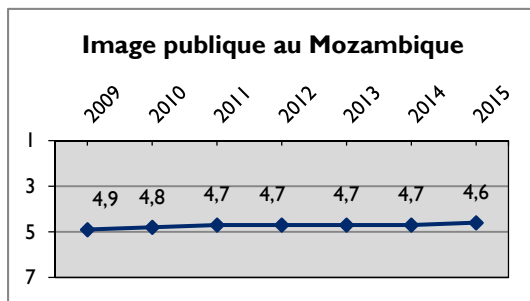
Plus de soixante forums et plateformes provinciales, du district et thématiques, facilitent le partage de l'information et offrent un autre soutien aux OSC avec des degrés de succès divers. Par exemple, au niveau thématique, N'weti, qui fait partie de l'initiative de la CEP, héberge un réseau d'apprentissage sur la santé qui diffuse régulièrement des informations, des études et des histoires à succès aux OSC et aux donateurs à l'échelle nationale. En 2015 JOINT, un forum national qui favorise l'échange d'informations entre ses membres, a mené une recherche élargie parmi les OSC pour la CIVICUS Enabling Environment National Assessment, qui a souligné les défis auxquels les OSC sont confrontées dans leur lutte pour obtenir un espace ouvert pour la société civile.

Des formateurs sont disponibles aux niveaux national et provincial, mais ils sont rares au niveau du district et de la communauté. La formation dispensée par donateurs n'est généralement seulement disponible pour leurs bénéficiaires. Les thèmes les plus courants de formation sont la gestion financière, la gouvernance interne et l'utilisation d'outils de suivi, tels que les tableaux de bord communautaires et l'audit social. Une analyse récente de la Fondation MASC a montré qu'aucune formation n'était disponible dans les domaines de la

collecte de fonds et du développement, qui sont des priorités pour les OSC. Les organisations qui ne reçoivent pas de financement pour la formation n'ont souvent pas les ressources suffisantes pour payer du personnel pour assister aux cours de formation. Étant donné les obstacles logistiques et linguistiques pour atteindre les OSC au niveau du district et communautaire, le soutien à la formation pour les petites OSC est susceptible de demeurer un défi.

Les OSC ont coopéré plus efficacement avec le secteur privé en 2015. Par exemple, en 2015 l'Association de Commerce, des Services et de l'Industrie (SIAM) et la Confédération des Associations d'Entreprenariat du Mozambique (CTA) se sont associés avec les OSC pour s'assurer que le secteur privé et la société civile soient impliqués à un stade précoce dans les observations sur le projet de loi. Travaillant en collaboration avec des organisations locales, le WWF et l'International Union for Conservation of Nature (UICN) ont continué à s'engager avec les grandes compagnies multinationales dans des débats publics sur l'environnement et les ressources naturelles. Au début de l'année, la Croix-Rouge mozambicaine et d'autres OSC poursuivaient l'aide aux victimes des inondations de 2014, le secteur privé a contribué à leurs efforts en permettant aux citoyens à faire des dons via les banques, les compagnies de téléphone, les guichets automatiques et les messages de téléphone portable. En outre, des supermarchés et des magasins locaux ont mis en place des zones de livraison pour les dons en nature.

IMAGE PUBLIQUE : 4,6



En 2015, la sensibilisation aux médias du rôle clé joué par les OSC s'est améliorée. Les représentants des OSC ont été invités à prendre part à des débats télévisés plus souvent que les années précédentes. La couverture des grandes conférences des OSC et d'autres activités est maintenant courante dans les journaux, à la télévision et à la radio. En dehors de la capitale, les possibilités pour les OSC de promouvoir leur travail dans les médias sont plus limitées, en particulier aux niveaux du district et de la communauté, où les stations de radio communautaires sont généralement

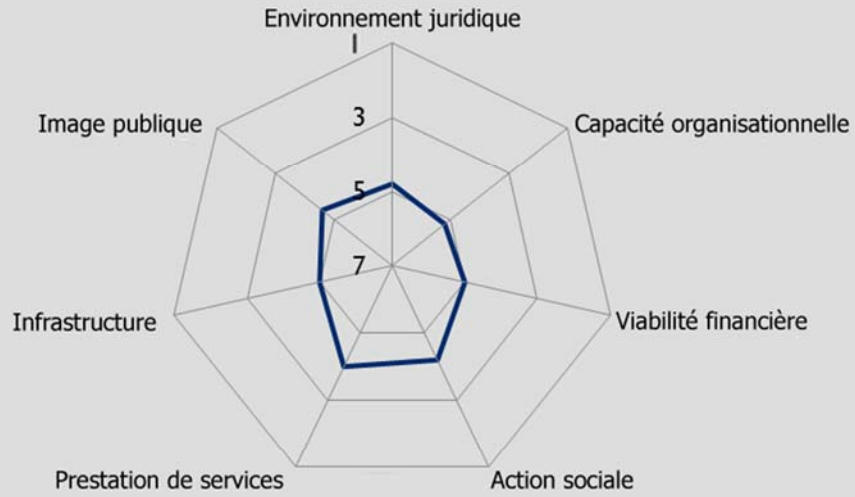
les seuls médias. Cependant, les OSC interagissent avec ces stations facilement. Par exemple, dans le District de Homoine à Inhambane, la station de radio communautaire a offert un espace de bureau et un soutien pour les ressources humaines à une plate-forme d'OSC nouvellement formée.

Grâce à la médiatisation accrue, la perception des OSC par le public s'est améliorée, et les citoyens comprennent mieux le rôle des OSC en tant que voix indépendante qui défend les plus vulnérables. De même, le secteur privé est plus enclin à considérer la société civile comme un partenaire solide pour les causes communes, comme en témoigne la coopération entre ACIS et CTA avec les OSC sur le changement de la procédure d'examen des projets de loi. En outre, les dirigeants d'OSC ont été invités à participer en tant que conférenciers et panélistes au Forum Social et Economique du Mozambique (MOZEFO), une grande conférence organisée par les milieux d'affaires. La perception des OSC par le gouvernement s'est également améliorée, comme on le voit, par exemple, dans la décision du gouvernement de participer à l'analyse du secteur de la santé menée par CEPSA.

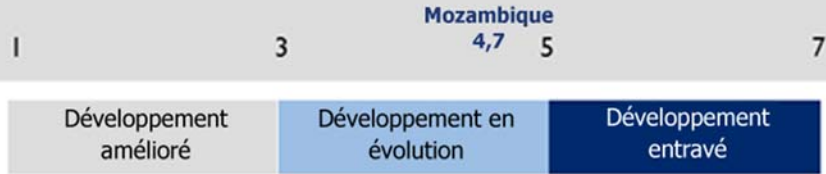
Les OSC ne promeuvent généralement pas leur image publique et le public ne les connaît donc pas ou il se méprend sur une grande partie de leur travail. Les grandes organisations sont souvent en contact avec un ou deux journalistes, mais peu d'entre elles ont des stratégies de communication et donc leurs efforts dans ce domaine tendent à être de circonstance. L'utilisation des médias sociaux se généralise.

La société civile à travers le pays a adopté un code de déontologie en 2014 et a continué à encourager les donateurs à les soutenir en 2015. Toutefois, l'initiative est encore à un stade précoce, et moins de 5 pour cent des organisations ont signé le code. Bien que peu d'OSC publient leurs rapports annuels dans les médias en raison du coût élevé, un nombre croissant d'organisations mettent en ligne leurs rapports.

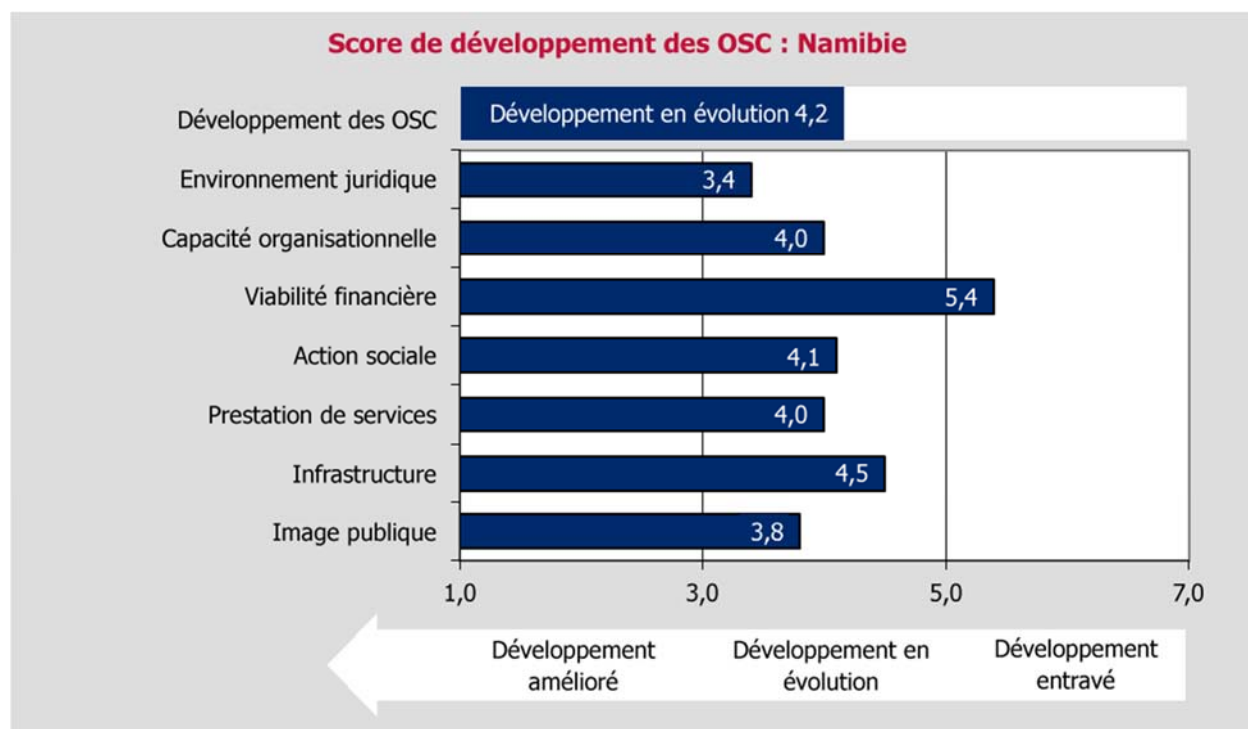
Score de développement des OSC : Mozambique



**Développement
des OSC**



NAMIBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Windhoek

Régime politique :
République
Présidentielle

Population :
2 212 307

PIB par habitant (PPP): 11 400 \$

Indice de Développement Humain : 126

La stabilité politique et une gestion économique saine ont aidé la Namibie à atteindre une croissance économique et à réduire son taux de pauvreté dans les années qui ont suivies l'indépendance en 1990. Bien que la Namibie ait atteint le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur, la croissance n'a pas conduit à la création d'emplois, et les inégalités économiques et sociales extrêmes héritées de la période précédant l'indépendance



persistent malgré les dépenses généreuses du gouvernement dans les programmes sociaux. Le pays possède l'une des plus faibles densités de population au monde, et la pauvreté est particulièrement persistante dans les régions rurales, où les gens vivent principalement de l'agriculture de subsistance et du bétail. Le développement de la Namibie se reflète dans son plan Vision 2030, qui a été adopté en 2004 et est mis en œuvre principalement par le biais de Plans Nationaux de Développement quinquennaux. (PND).

Signe important de stabilité politique, des élections pacifiques régionales et locales ont eu lieu en novembre 2015. La Namibie continue d'être dominé par un parti politique unique, la South West African People Organization (SWAPO), qui a la majorité dans tous les quatorze conseils régionaux et détient tous les sièges au Conseil National, sauf un. Le gouvernement reste déterminé à lutter contre la corruption, et une Stratégie Nationale Anti- Corruption a été adoptée et lancée en 2015. D'autres initiatives de lutte contre la corruption, certaines mises en œuvre conjointement avec les OSC, ont aussi été intensifiées en 2015. Au classement de

l'indice de perception de la corruption 2015 par Transparency International, la Namibie a gagné dix places par rapport à l'année précédente, en se classant quarante-cinquième sur 168 pays.

L'environnement juridique pour les OSC en Namibie est généralement favorable. Bien que leur capacités organisationnelles ne soient pas solides et que les infrastructures qui les soutiennent ne soient pas très développées, les OSC profitent d'un éventail d'opportunités pour interagir avec les fonctionnaires. Plus de la moitié des OSC qui travaillent dans le secteur de la santé, sont soutenues presque exclusivement par des donateurs étrangers, qui commencent à réduire leur financement en raison de la forte croissance économique de la Namibie. La perception des OSC par le public est mitigée. Elles sont considérées comme élitiste, mais aussi comme offrants des politiques alternatives à la place de la faible opposition.

En 2015, il y avait 568 OSC en Namibie, d'après la troisième édition du *Guide de la Société Civile* en Namibie, compilé par le Namibia Institute for Democracy (NID). Il s'agit d'un nombre assez important, compte tenu de la population de la Namibie qui est d'environ 2,4 millions de personnes seulement. Un grand nombre des OSC du pays sont en réalité très petites, exploitées à un niveau superficiel ou sont inactives. Bien que 47 pour cent des OSC indiquent qu'elles fonctionnent à une échelle nationale, il n'y a actuellement qu'une trentaine d'OSC nationales avec des programmes actifs et durables, des employés à temps plein et des administrations fonctionnelles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,4

La Constitution de la République de Namibie comporte des dispositions garantissant un espace pour la société civile. Le chapitre 3 de la constitution exprime un engagement pour les libertés et les droits fondamentaux et l'article 131 stipule qu'aucune abrogation ou modification du chapitre 3 ne peut nuire à ces droits ou les affaiblir. Le Gouvernement Namibien respecte ces garanties constitutionnelles.

Il n'y a pas de loi réglementant spécifiquement les OSC en Namibie. Soixante-treize pour cent des OSC sont des associations de bénévoles, qui existent en droit coutumier sans aucun cadre juridique officiel, peu d'exigences réglementaires et sans aucun organisme d'enregistrement pour les régir. Les associations sont généralement organisées autour d'un objectif commun, et sont dotées d'adhérents, ce qui doit se refléter dans leurs constitutions. Elles peuvent demander l'enregistrement avec des agences gouvernementales liées à leurs activités mais ne sont pas tenues de le faire.

Les organisations peuvent s'inscrire officiellement comme fondations en vertu de la Loi de Protection des Fonds des Fondations (Loi no. 34 de 1934) ou en tant qu'associations constituées à but non-lucratif en vertu de l'article 21 de la Loi sur les Sociétés (Loi n° 6 de 1973, telle que modifiée). Les fondations sont habituellement constituées afin de protéger des actifs ou pour promouvoir des objectifs spécifiques. Même si une fondation peut avoir des membres, l'autorité pour gérer ses affaires repose sur un conseil d'administration. Les associations constituées à but non lucratif promeuvent des intérêts religieux, éducatifs, caritatifs et autres. Elles peuvent faire un profit, s'il s'applique aux objectifs de l'organisation plutôt qu'au versement de dividendes aux personnels ou aux dirigeants.

Les associations bénévoles, les fondations et les associations constituées à but non-lucratif, peuvent s'inscrire auprès du ministère de la Santé et des Services Sociaux comme organismes d'aide sociale en vertu de la Loi Nationale sur la Protection Sociale (Loi n° 79 du 1965). Pour ce faire, elles doivent s'engager dans des activités d'assistance publique et elles peuvent, par la suite, solliciter des donations auprès des gouvernements nationaux, régionaux et locaux et récolter de l'argent auprès du public. L'enregistrement comme organisation de protection sociale a l'avantage de conférer l'éligibilité aux subventions publiques et d'autoriser la délivrance d'attestations pour les donateurs privés à des fins de déduction fiscale. Il y a soixante-douze organisations de protection sociale en Namibie.

Le processus d'enregistrement des fondations et des associations constituées est coûteux et donc n'est pas toujours possible pour les nouvelles OSC. Les organisations peuvent peut-être fonctionner de manière informelle, mais cela peut rendre le financement difficile en raison de l'absence de contrôles financiers prescrits par la loi et d'exigences de déclaration. Les OSC enregistrées en vertu de la Loi sur les Fondations ou

sur les Sociétés sont tenues de respecter les exigences juridiques détaillées dans des domaines tels que les rapports financiers et la dissolution.

Le gouvernement a créé un climat favorable aux OSC et se limite généralement à une critique verbale de leurs activités. Aucun incident de harcèlement des OSC, y compris une législation restrictive, des arrestations et des intimidations physiques, n'a été signalé en 2015. Au cours de l'année le gouvernement a occasionnellement fait des déclarations excessives sur les OSC, surtout en ce qui concerne les quelques groupes engagés dans les droits de l'homme, la liberté de la presse et les partis politiques d'opposition. Par exemple, après avoir prétendu que le gouvernement avait commis des violations des droits de l'homme, NamRights a été la cible de critiques du gouvernement et a été accusé de porter atteinte à la politique de réconciliation nationale. Ces dernières années, le gouvernement a proposé une réglementation pour obliger des organisations ou des particuliers souhaitant mener des recherches à obtenir une permission à l'avance auprès de la National Commission of Research, Science and Technology (NCRST) nommée par le gouvernement. Certaines OSC, y compris l'Institute for Public Policy Research (IPPR) et le Legal Assistance Center (LAC), ont exprimé la crainte que le règlement proposé soit en contradiction avec la constitution et qu'il pourrait servir à museler la liberté d'expression.

Les OSC ne reçoivent pas d'exemptions fiscales de n'importe quelle nature. Les donateurs particuliers et les entreprises reçoivent des déductions fiscales pour uniquement les dons faits aux organismes de protection sociale enregistrés.

Il n'y a aucune limite juridique sur la capacité des OSC à obtenir un financement auprès de sources étrangères. Les OSC sont légalement en mesure de tirer un revenu de la prestation de biens et de services, notamment par le biais de contrats gouvernementaux. Toutefois, mis à part le financement disponible aux organismes de protection sociale, un financement gouvernemental pour les OSC est difficile à obtenir et les contrats sont généralement attribués à des entreprises privées.

Des conseils juridiques sont disponibles pour les OSC dans la capitale et les zones rurales. Cependant, ils ont tendance à être coûteux, car ils sont normalement fournis par des spécialistes privés. Seul le LAC fournit une aide juridique gratuite pour les ONG par le biais de sa pratique du droit de l'intérêt public.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,0

Les OSC en Namibie ont une capacité organisationnelle limitée. Une cause importante de cette lacune est l'absence de relations solides avec les circonscriptions locales. Ces relations sont difficiles à développer, en partie parce que la Namibie a un grand territoire et une faible densité de population ce qui rend logistiquement difficile pour les groupes de se rencontrer. En outre, les personnes résidant dans des zones de communes rurales sont traditionnellement difficiles à organiser en groupes d'intérêt formels, car souvent, elles vivent dans des régions très éloignées et souffrent d'un manque d'infrastructures, tels que les transports et les communications, qui leur permettraient de participer à des activités formellement structurées. Les tensions ethniques interfèrent parfois également. Néanmoins, les Community-Based Natural Resource Management (GCRN) commencent à organiser avec succès les populations rurales par le biais de mécanismes de conservation. En revanche, les OSC des élites en milieu urbain qui tentent de représenter les intérêts des groupes marginalisés ont tendance à parler des communautés défavorisées, mais pas toujours en leur faveur. Ces organisations peuvent influencer efficacement les actions du gouvernement, mais parce qu'elles ne sortent pas des sentiers battus elles souffrent du manque d'intérêt du grand public qui perçoit leurs objectifs comme éloignés des réalités socio-économiques quotidiennes.

Une autre carence organisationnelle est la faiblesse généralisée dans la capacité de gestion. Cet écart se retrouve dans tous les types d'OSC et affecte la planification stratégique et opérationnelle, la gestion et la comptabilité. Habituellement, elle est ancrée dans l'absence de structures, de systèmes, de politiques et de procédures organisationnelles établies. Même les OSC qui ont mis au point des politiques internes et des manuels — habituellement en réponse aux exigences des donateurs — ne parviennent pas souvent à les appliquer pleinement.

Le rôle des conseils d'administration des OSC est largement mal compris. Les membres des conseils d'administration s'immiscent souvent dans la gestion quotidienne de leurs organisations ou sont absents et ne font que de la figuration. Ils sont en général mal informés sur leurs obligations fiduciaires, et l'élection des nouveaux membres au conseil d'administration ne parvient pas souvent à apporter les compétences requises au Conseil d'administration. De même, les personnels des OSC se méprennent souvent sur le rôle de la direction. De récentes recherches menées par l'Union européenne (UE) ont révélé que les dirigeants des OSC se voyaient souvent comme des agents de développement qui travaillent pour le bien de la société plutôt que comme des gestionnaires compétents en gestion organisationnelle.

Le réservoir de personnel compétent en Namibie est faible, et la concurrence est rude pour les recruter entre les secteurs du public, du privé et des OSC. Les OSC ne sont souvent pas en mesure d'attirer ou de conserver un personnel très compétent parce que les secteurs du public et du privé offrent de meilleurs salaires. Le développement de beaucoup d'OSC dépend directement des particuliers, dont la désaffection peut signifier que leur organisation ne puisse plus fonctionner. La capacité du personnel à intégrer la formation, la forme la plus répandue de renforcement des capacités, est limitée, car il y a peu d'employés qui reçoivent une formation et la plupart des OSC sont tellement peu pourvues en personnel qu'elles ne peuvent pas se permettre de laisser les salariés s'absenter pendant une période de temps quelle qu'elle soit. Le bénévolat local n'est pas très répandu, et les aides s'attendent à être payées. Généralement les OSC aidés par des bénévoles non rémunérés les ont recrutés à l'étranger.

Les OSC n'utilisent pas habituellement de bureaux bien équipés, car ils éprouvent des difficultés à obtenir un financement pour les infrastructures des bureaux. La communication via les médias sociaux et le partage d'informations par internet sont fréquents car ils sont relativement bon marché. De nombreux membres du personnel d'OSC utilisent un téléphone portable et d'autres équipements dans leurs activités professionnelles.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,4

Les OSC dépendent en grande partie des donateurs étrangers pour soutenir leurs activités. Les principaux donateurs sont l'UE, la Finlande, l'Espagne, l'Allemagne, la France, les États-Unis et les Nations Unies (ONU). Ces donateurs soutiennent divers programmes dans des domaines allant des droits de l'Homme et de la justice socio-économique au renforcement des capacités, au changement climatique et à la lutte contre le VIH/SIDA. Toutefois, avec la classification de la Namibie par la Banque Mondiale comme pays à revenu moyen supérieur, les donateurs ont commencé à retirer progressivement leurs programmes, ce qui est une préoccupation croissante pour la communauté des OSC.

Les financements de base ont tendance à être rares, ce qui pousse les OSC à poursuivre de multiples projets à court terme. En conséquence, leur niveau de financement varie et leurs programmes ont tendance à être fragmentés. Bien que les OSC soient généralement aptes à mettre en œuvre des projets, elles ont des difficultés pour répondre aux exigences croissantes des donateurs en termes de documentation. Par exemple, les OSC doivent habituellement soumettre des propositions de projet approfondies qui comprennent des analyses de risques, des plans de suivi et d'évaluation détaillés et diverses certifications. Certains donateurs ont besoin d'applications en ligne. Seules les OSC les plus grandes, les mieux établies ont la capacité de se conformer à ces exigences et en raison de leur manque de capacité la plupart des associations de bénévoles sont incapables d'obtenir directement des financements de donateurs. Parfois, ils reçoivent des subventions d'organisations locales ou d'organisations internationales de soutien intermédiaire (ISO).

Au-delà des petites contributions individuelles, un soutien financier local aux OSC namibiennes est rare. Un financement gouvernemental pour les OSC avec l'établissement de contrats est pratiquement inexistant. Les OSC qui se concentrent sur la responsabilité ou la démocratie ou la promotion d'un espace politique indépendant trouvent particulièrement difficile, voire impossible, d'obtenir le soutien du gouvernement. En 2011 la National Planning Commission (CPN) et l'organisme-cadre des OSC en Namibie, la fondation Namibian Non-Governmental Organization Forum (NANGOF) a signé un mémorandum d'accord pour permettre l'attribution de fonds publics à des projets d'OSC par le biais de la fondation. En 2015, cependant, malgré la présentation de plusieurs propositions de financement de la fondation, le gouvernement ne lui a pas

apporté de financement. Trente-cinq des soixante-douze organisations de protection sociale enregistrées en Namibie reçoivent des subventions gouvernementales.

Le financement provenant de sources du secteur privé national est limité. Il n'y a aucun avantage fiscal pour les sociétés faisant un don aux OSC autres que les organisations de protection sociale enregistrées. Les représentants locaux des entreprises sud-africaines et multinationales sont réticents à soutenir les OSC namibiennes parce qu'elles sont dépendants du gouvernement pour les appels d'offres, les licences et les permis de travail et ne veulent pas risquer de perdre le soutien du gouvernement. Les programmes Corporate Social Responsibility (CSR) sont petits et se concentrent principalement sur les domaines du sport et de l'art. Dans plusieurs cas, le gouvernement a pris le contrôle de ressources du secteur privé qui auraient pu être disponibles pour les OSC. Par exemple, en 2015 des financements d'Engen Namibie, une entreprise de marketing et de distribution de carburant, ont été placés dans un fonds contrôlé par le gouvernement afin de payer la construction et la rénovation des salles de classe. Bien que non explicitement destinés aux OSC, le gouvernement aurait pu incorporer des OSC dans les activités couvertes par ces fonds, mais ne l'a pas fait.

Bien que les associations de bénévoles soient basées sur des adhérents, les droits d'inscription des membres sont généralement faibles et ne génèrent pas de revenus importants. La notion que les OSC puissent facturer des frais pour des services n'est pas totalement acceptée par les Namibiens, qui estiment que les OSC devraient se concentrer sur les questions de développement social. Certaines OSC, comme NID et Women's Action for Development (WAD), ont abordé la collecte de fonds en la divisant en deux entités distinctes, une entité avec des consultants qui travaillent pour gagner de l'argent et l'autre entité utilisant le revenu gagné pour un travail philanthropique. Un travail générant des revenus consiste principalement à des recherches qui contribuent à des études internationales telles que l'indice annuel Bertelsmann Transformation. En général, les OSC n'effectuent pas de campagnes de financement à travers des événements spéciaux ou des campagnes d'envoi de lettres.

Seulement quelques OSC établies disposent de bons systèmes de gestion financière. Ce sont généralement des fondations ou des associations constituées à but non lucratif, qui sont tenues par la loi d'effectuer des vérifications financières et par d'autres exigences de la gestion financière. Habituellement, les donateurs exigent également que les bénéficiaires des financements aient un système de gestion financière qui fonctionne correctement. La plupart des associations volontaires ne peuvent pas payer des audits de leurs bilans financiers.

ACTION SOCIALE : 4,1

Les OSC en Namibie ont des opportunités variées de discuter de questions de politique avec des dirigeants élus et des représentants du gouvernement. Par exemple, en 2015, le Parlement a mis en place deux programmes de sensibilisation pour améliorer la compréhension du processus législatif par le public, et chacune des huit commissions parlementaires permanentes a sollicité l'opinion du public pendant deux heures chaque semaine. Les OSC ont profité de cette occasion pour présenter des exposés sur le développement rural et l'impact des politiques gouvernementales sur les communautés locales. La grande partie des collaborations entre les ministères et les OSC sur l'élaboration des politiques a tendance à être informelle et de circonstance. Bien que les OSC travaillent fort pour maintenir des relations cordiales avec les ministères concernés, ils sont parfois consultés trop tôt ou trop tard pour que le processus politique ait un effet quelconque. Ils peuvent aussi trouver difficile de présenter une position cohérente. Certains dirigeants d'OSC pensent que les OSC et le gouvernement ne discutent pas assez entre eux et que les OSC se concentrent trop sur la prestation de services plutôt que d'aider les gens à comprendre leurs droits, à tenir les dirigeants responsables et à s'assurer qu'ils reçoivent des services de qualité.

La société civile namibienne trouvant sa voix, plusieurs OSC s'expriment publiquement avec des degrés d'assurance variables. Cependant, la plupart des organisations sont encore réticentes à prendre des positions publiques et discutent plutôt de leurs préoccupations avec le gouvernement en privé. Dans le même temps, en raison de la faiblesse des groupes d'opposition, le public semble plus en plus enclin à regarder du côté des OSC pour apporter des alternatives aux politiques du gouvernement. Une organisation qui a répondu à ce défi est le LAC, qui ont abordé les affaires d'intérêt public afin d'établir des précédents juridiques nouveaux,

d'aborder les pratiques discriminatoires et d'attirer l'attention sur des problèmes publics. Les groupes GCRN sont parmi les OSC les plus puissantes du pays et s'engagent activement sur les questions politiques, en particulier sur l'écart entre les politiques progressistes et les structures institutionnelles nécessaires à leur réalisation. Leur travail d'action sociale en 2015 s'est concentré sur l'amélioration de l'accès aux terres et aux ressources, ainsi que sur les questions entourant les baux pour les aires de conservation.

L'IPPR, le seul groupe de réflexion sur les questions politiques et économiques en Namibie, contribue largement au débat public avec des analyses de politique indépendante. En 2015, en prévision des élections régionales et locales en novembre, l'IPPR a mené un programme d'éducation des électeurs en partenariat avec la commission électorale. Le NID a formé 300 observateurs électoraux et mis en service une mission d'observation électorale grâce au financement de l'USAID.

Le LAC et NamRights sont les organisations travaillant sur les droits de l'homme qui se font le plus entendre. En 2015, le LAC a continué à contester juridiquement le règlement proposé par le gouvernement stipulant qu'une organisation ou qu'une personne qui conduit une recherche doit en demander la permission à NCRST à l'avance. Il y a d'autres organisations importantes des droits de l'homme comme le Labor Resource and Research Institute (LARRI), qui travaille sur les enjeux du travail, et Sister Namibia, qui travaille sur les droits des femmes.

Plusieurs OSC se concentrent sur la corruption, principalement à travers l'éducation civique et l'assistance technique à la Commission de lutte contre la Corruption. Par exemple, en 2015, le NID a continué sa politique de tolérance zéro pour la corruption et a travaillé avec la Commission de Lutte contre la Corruption et d'autres OSC nationales, y compris l'IPPR et le LAC, pour finaliser la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Cependant, la capacité des OSC à promouvoir la transparence et la responsabilité est entravée par l'absence d'une législation pour l'accès à l'information. En outre, le cadre juridique namibien favorise le secret — par exemple, avec la législation de la période de l'apartheid qui n'a pas encore été abrogée, comme la Loi sur la Protection et l'Information de 1982. En 2015, un groupe d'OSC a brièvement collaboré sous le groupe de coordination ACTION pour faire pression pour l'adoption d'une nouvelle loi d'accès à l'information.

Les OSC reconnaissent la nécessité d'établir un cadre juridique d'application clair pour leurs opérations. La politique de partenariat des organisations civiles, que le gouvernement a élaboré en 2005, reconnaît la nécessité de réponses collectives aux défis du développement et un cadre politique plus clair pour la coopération gouvernement-OSC. La politique propose que les OSC s'inscrivent officiellement avec le NPC en vertu du projet de loi connu sous le nom de la Registration Bill. Sous la direction de la fondation NANGOF, les OSC ont rejeté la « politique de partenariat des organisations civiles » au motif qu'elles n'ont pas participé à sa rédaction. Elles doivent encore parvenir à trouver une politique de remplacement convenable afin de la présenter au gouvernement. En 2015 aucun progrès n'a été fait sur la mise en œuvre ou la modification de la politique ou la promulgation de la Registration Bill.

PRESTATION DE SERVICES : 4,0

Près de la moitié des OSC travaillent dans le secteur de la santé, avec un accent sur l'aide aux orphelins et aux enfants vulnérables, les soins à domicile, et le VIH/SIDA. Les autres principaux domaines de prestation de services sont la gestion des ressources naturelles, la formation et l'éducation, le développement rural et urbain, l'égalité des sexes, la justice économique et sociale et la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme. Les prestations de services des OSC viennent compléter les initiatives gouvernementales pour la santé, le travail social, la gestion des ressources naturelles et d'autres secteurs. Délivrer des services en politique et dans le domaine des politiques est plus difficile pour les OSC, puisque le gouvernement met parfois un frein à leurs activités. Par exemple, en 2015 le gouvernement a critiqué régulièrement des analyses politiques de l'IPPR.

Les OSC impliquent rarement leurs groupes cibles dans l'identification des services nécessaires ou dans l'évaluation des résultats d'un projet. La raison est que les fonds de développement internationaux sont généralement acheminés par le biais de cadres de projets complexes qui définissent les résultats avant la conclusion des contrats, ainsi les consultations avec les groupes cibles sont généralement exclues.

Le recouvrement des coûts est difficile pour la plupart des OSC travaillant dans des zones rurales étant donné que les bénéficiaires sont généralement incapables de payer pour leurs services. Les donateurs couvrent le coût de la plupart des services.

Dans une certaine mesure, le gouvernement reconnaît les OSC comme fournisseurs de services. Toutefois, certains dirigeants élus sont réticents à intégrer ou même à reconnaître les OSC dans la prestation de services, souvent parce qu'ils veulent être perçus comme étant ceux apportant des avantages à leurs communautés et à leurs circonscriptions. Seulement 40 pour cent des OSC enregistrées comme organisations de protection sociale reçoivent des subventions publiques en 2015 — un déficit que le gouvernement fréquemment impute au manque de responsabilité des OSC ainsi qu'aux déficits de financements.

INFRASTRUCTURE : 4,5

Il n'y a aucun centre de ressource officielle desservant des OSC en Namibie. Une organisation à subventions secondaires, la Civil Society Foundation of Namibia (CSFN), a été créée en 2011 avec le soutien financier de l'UE. Son but est de servir de plateforme pour la discussion de projets et de tendances dans la société civile namibienne et verser des subventions, surtout aux OSC émergentes, en vertu du Programme de Soutien à la Société Civile Namibienne. En 2015, en collaboration avec la Fondation NANGOF, la CSFN a accordé des subventions secondaires évaluées à environ 50 000 \$ à vingt-huit projets dans deux régions.

Le principal organisme-cadre des OSC est la Fondation NANGOF, qui a été relancé en 2009 après des années de dormance et qui est aujourd'hui reconnu par le gouvernement comme l'organe de représentation des OSC. La Fondation NANGOF agit comme une voix collective pour les OSC et fournit des services de soutien à ses 122 organisations membres. La fondation organise également huit groupes de travail pour les membres. L'échec de la fondation de s'en sortir grâce au financement de la CAN en 2015 a causé un mécontentement parmi les membres des organisations, qui ont ouvertement remis en question l'efficacité de la fondation. Une autre organisation de réseau importante est la Namibia Network of AIDS Service Organisation (NANASO), qui, outre un programme de subvention administré conjointement avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, offre à ses membres une formation, un soutien pour l'action sociale, et des services de bibliothèque.

Mis à part ces initiatives, un sentiment général de concurrence pour les financements des donateurs limite la collaboration entre les OSC. Lorsque la collaboration a lieu, elle est habituellement ponctuelle et elle n'est pas durable. Par exemple, en 2015, après que le groupe de coordination ACTION ait tenu une conférence de presse et mis en place un site web sur la législation de l'accès à l'information, les OSC participantes ont commencé à travailler sur la question chacune de leur côté. De même, la coalition My Constitution My Decision, qui a été formée en 2014 en réponse à une proposition d'amendement constitutionnel qui donne au président plus de pouvoir, a eu du mal à maintenir ses efforts. Après avoir obtenu le soutien de la Southern African Development Community Council of Non-Governmental Organizations, la campagne s'est réduite à des commentaires occasionnels sur sa page Facebook en 2015.

Le NID a offert une formation en gestion des organisations en vertu de son programme les Fondamentaux de la Gestion des ONG en 2015. La formation a abordé le rôle des conseils d'administration, de la gestion financière, de l'éthique organisationnelle, du suivi et de l'évaluation, ainsi que d'autres sujets. Cinq manuels de formation ont été publiés en anglais dans le cadre du programme. La Fondation NANGOF offre une formation de renforcement des capacités institutionnelles pour ses membres sur une base ponctuelle.

Des partenariats intersectoriels fonctionnent parfois efficacement. Par exemple, la Namibian Association of CBNRM Support Organizations (NACSO) exploite le large éventail de compétences disponibles au gouvernement, dans les OSC et dans les universités afin d'offrir un service de soutien CBNRM à l'échelle nationale. Le service aide les collectivités à former leurs propres aires de conservation et à travailler avec des entreprises privées afin de créer un marché touristique. À partir de 2015 soixante-quatre aires de conservation communales étaient en activité, avec des membres chargés de protéger leurs ressources, en particulier la faune. Le Media Institute for Southern Africa (MISA) travaille avec les médias et les institutions universitaires pour conduire l'action sociale et renforcer les médias indépendants et pluralistes en Afrique australe, y compris en Namibie.

IMAGE PUBLIQUE : 3,8

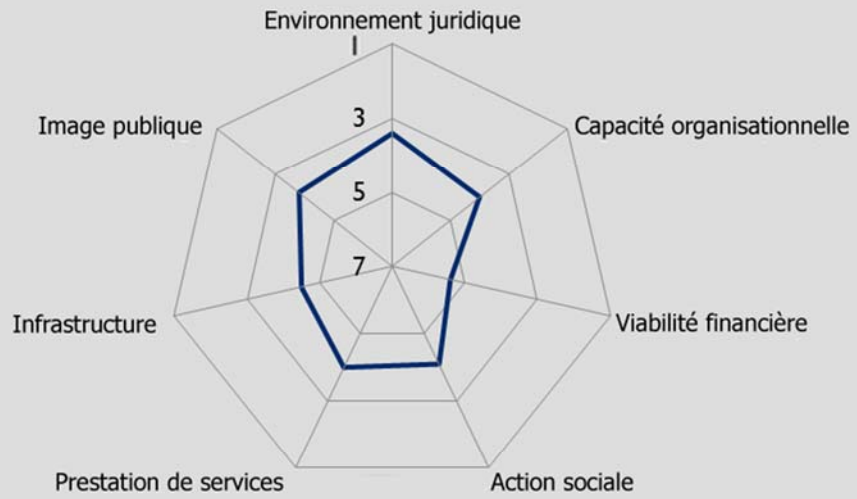
Les médias nationaux rapportent régulièrement, bien que pas en profondeur, les activités des OSC, y compris le lancement de nouveaux projets, de publications et des analyses des politiques des OSC. La couverture est favorable. Les médias ne fournissent pas d'espace publicitaire gratuit ou d'annonces de service public pour les OSC. Certaines organisations comme le NID proposent une formation pour les journalistes. Les OSC tentent généralement d'inclure les médias dans leurs campagnes d'éducation civique et de sensibilisation à l'action sociale.

Les perceptions publiques des OSC sont mitigées. Au niveau local, le public voit souvent les OSC comme élitiste et ne représentant pas leurs intérêts. Dans le même temps, en raison de l'état de faiblesse de l'opposition, le public se tourne de plus en plus vers les OSC pour fournir des alternatives aux politiques gouvernementales. Le secteur privé exprime peu de confiance dans la capacité des OSC à offrir des services avec efficacité et professionnalisme. Certains dirigeants politiques n'apprécient pas les activités d'action sociale des OSC et parfois les attaquent publiquement. Par exemple, dans un discours prononcé en 2015, le Secrétaire général de la SWAPO a rejeté le travail d'une fondation politique internationale, en ajoutant que « Le parti de la SWAPO ne se laissera pas dicter par une fondation étrangère ce qu'il faut faire » Dans le cas contraire, le gouvernement reconnaît parfois les OSC comme des fournisseurs de services.

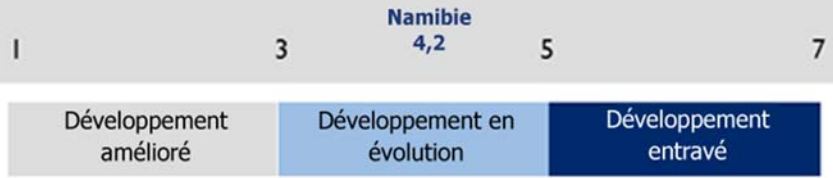
Les OSC utilisent de plus en plus les médias sociaux pour promouvoir leurs activités et pour conduire l'éducation civique et des campagnes d'action sociale. Par exemple, en 2015, dans le cadre de son objectif de responsabiliser la jeunesse namibienne, le NID a mis en place un réseau social interactif que les éducateurs civiques pouvaient utiliser pour générer des contenus sur des sujets tels que la traite des êtres humains, l'environnement et la promotion des produits du terroir. Les OSC utilisent aussi couramment les marches publiques comme outil de publicité. Par exemple, Women's Leadership Center, une OSC locale prônant l'égalité des sexes, a organisé une marche pacifique contre la violence fondée sur le sexe pour la journée internationale de la femme en 2015.

La Fondation NANGOF a développé un code de conduite et un code de déontologie que chacune de ses organisations membres est tenue de signer. Cependant, peu de membres l'avaient fait avant fin 2015, et seulement quelques OSC ont adopté des codes de conduite. Des organisations établies avec des États financiers vérifiés — s'élevant à environ 10 pour cent des OSC régulièrement actives — les publient dans leurs rapports annuels et les mettent en ligne sur leurs sites web.

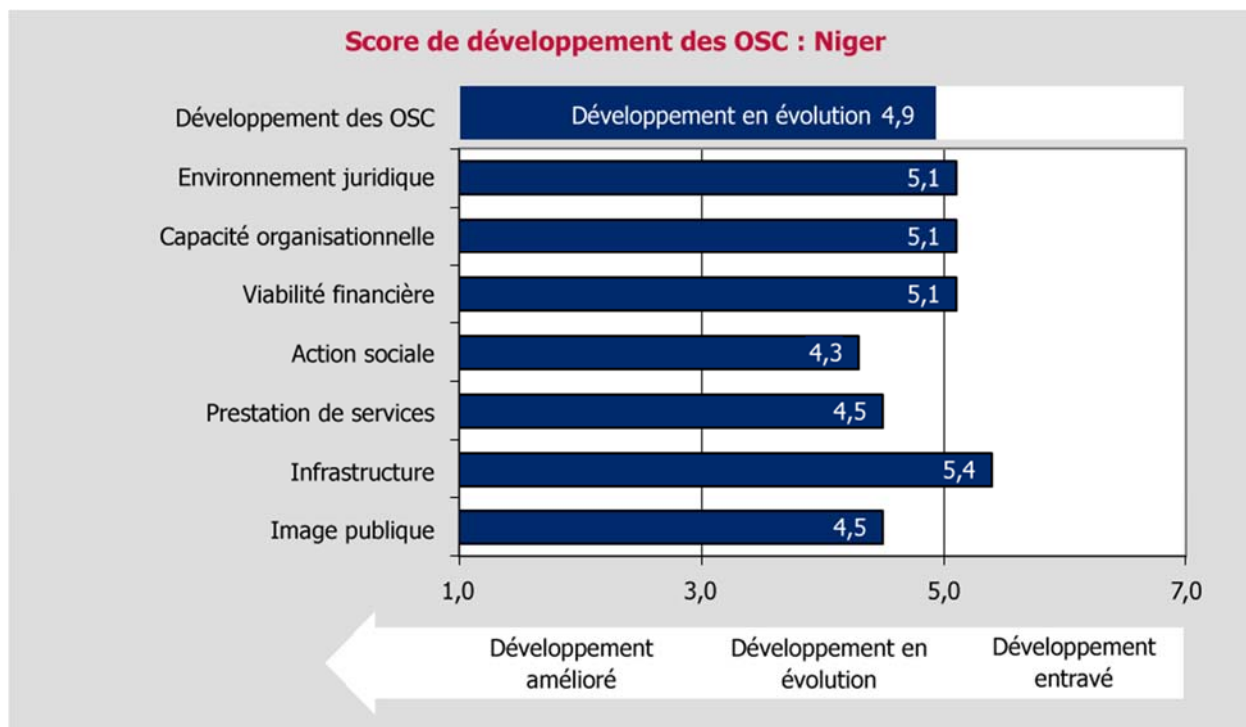
Score de développement des OSC : Namibie



**Développement
des OSC**



NIGER



DEVELOPPEMENT DES OSC : 4,9

Faits relatifs au pays

Type de gouvernement :
République Semi-Présidentielle

Population :
18 045 729

PIB par habitant : (PPP): 1 100 \$

Indice de développement humain : 188

Le Niger est un grand pays sans littoral avec un environnement physique et un climat austère. Le taux de croissance de sa population est parmi les plus élevés du monde à 3,9 pour cent et la majorité de la population vit en milieu rural. Répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière d'éducation, de santé, d'emploi et d'alimentation nécessite un investissement accru dans ces services. Cependant, l'économie nationale n'est pas assez solide pour faire face à ces



investissements même avec une croissance du PIB par habitant de 7,8 pour cent entre 2012 et 2013. L'économie est en majorité informelle. De plus, il existe trois cadres stratégiques qui définissent le contexte économique au Niger : *Vision Niger 2035* se rapporte au Développement Durable et à la Stratégie de Croissance Inclusive, au Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 et à l'Initiative 3N (Les nigériens nourrissent les nigériens). Le climat sociopolitique au Niger se caractérise par différents types de conflits récurrents : conflit politique, conflit sur les ressources naturelles, conflit armé et menaces terroristes (Boko Haram, Al-Qaïda au Maghreb islamique, et autres). Ces conflits ont des répercussions considérables sur les valeurs fondamentales de la nation nigérienne, à savoir la paix, la solidarité, la démocratie et le respect des droits de l'homme, la liberté et la dignité humaine.

Le processus de renouveau démocratique a connu plusieurs crises et interruptions depuis ses débuts en 1990 dont cinq républiques, trois coups d'État militaires, quatre périodes de transition politique, deux dissolutions

de l'Assemblée nationale et une dissolution de la Cour Constitutionnelle. C'est dans ce contexte que le secteur des OSC a émergé et s'est développé. Une étude de 2005 sur le secteur de la société civile au Niger produite par le Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC) avec les financements de l'Union européenne, a relevé trois grandes catégories d'OSC : les organisations traditionnelles composées d'individus appartenant à une même classe qui ont développé des liens de solidarité et d'entraide ; le mouvement agricole lié aux coopératives mis en place au cours de la période coloniale et qui a pris de l'ampleur pendant le régime militaire en 1974 ; et le mouvement de la jeunesse et d'autres organisations socioprofessionnelles travaillant sur le développement. Ces catégories demeurent valables en 2015.

La société civile a émergé dans les années 1990 avec des associations soulevant des revendications démocratiques. Les répercussions des programmes d'ajustement structurel ont suscité des débats intenses au sein du secteur émergent de la société civile. Une étude de 2005 sur le secteur de la société civile au Niger propose quatre niveaux de catégorisation des OSC. Le premier et peut-être le plus courant et avec la plus large couverture géographique, est représenté par des organisations communautaires comme les *fadas*, les clubs, les troupes culturelles, les radios communautaires et les petites ONG. Le deuxième groupe se compose de structures formelles (grandes ONG, associations de développement, ou associations culturelles) qui fournissent des services aux populations tant au niveau local que national. Le troisième groupe se compose de groupes de producteurs, de fédérations ou de réseaux qui fournissent aux organisations de membres des services tels que le partage des connaissances, la communication et les outils pour la prestation des services. La dernière catégorie est constituée d'organisations de mise en réseau (plates-formes, forums, groupes de consultation et associations syndicales), qui sont souvent utilisées pour aider les organisations à interagir avec les pouvoirs publics et à s'y confronter.

Au Niger, le nombre d'OSC a connu une croissance exponentielle ces dix dernières années. Selon les données du ministère de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires religieuses, le gouvernement a accordé un statut juridique à 1294 organisations depuis 1981, dont 90 pour cent ont reçu ce statut depuis 2005. Elles ont joué un rôle important dans les processus politiques et dans la promotion d'un régime démocratique. Elles se sont également positionnées comme des acteurs indispensables pour le gouvernement et les partenaires internationaux dans les processus politiques, spécialement ceux qui se rapportent au développement social et économique.

Au Niger, les OSC ont participé activement à l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-15. Ce programme crée un cadre de coopération pour les divers acteurs, qui font la promotion du développement du pays. Un nouveau programme de développement prévu pour la période 2016-20 devrait permettre une plus grande implication des OSC, compte-tenu des enseignements tirés de la stratégie précédente.

Malgré leur participation positive à la politique, les OSC sont confrontées à de nombreux et graves problèmes. Elles ont généralement de faibles capacités organisationnelles, ce qui limite la taille et la portée de leurs interventions. Une étude réalisée au titre du premier projet de soutien de l'Union Européenne à la société civile a identifié beaucoup de faiblesses et de défis auxquels les OSC sont confrontées. Il s'agit de la connivence entre les OSC et les partis politiques ; de la manipulation des OSC par les partis politiques qui intègrent leurs structures ; de la compromission des valeurs fondamentales contre des opportunités de financements ; de l'insuffisance des ressources techniques et financières ; du transfert insuffisant de la direction des OSC ; de la faiblesse de la capacité à influencer les politiques publiques ; de la faible collaboration OSC-gouvernement ; de la faible coordination entre les OSC ; de synergies insuffisantes ; et d'autres carences.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,1

En plus des normes et des institutions juridiques internationales, plusieurs textes législatifs et réglementaires régissent les OSC au Niger. Les articles 9 et 32 de la Constitution de la 7ème République et les lois suivantes régissent les activités des OSC. Avant 1984, Les ordonnances 75-11 du 13 mars 1975 et 77-36 du 29 décembre 1977, ont été les principaux textes juridiques pour les OSC, ils ont été remplacés par l'ordonnance 84-06 du 1er mars 1984. Ce texte a été modifié à plusieurs reprises pour tenir compte de l'émergence

d'organisations non gouvernementales et pour classer les associations par type, ce qui a amené à l'approbation de l'ordonnance 84-50. Le 20 mai 1991, la Loi 91-006 a amendé la précédente loi dans l'articulation d'un régime juridique distinct pour les associations. Deux décrets d'application ont été adoptés : 84-89/PCMS/MI du 1er mars 1984 et 92-292/PM/MF/P du 25 septembre 1992.

L'enregistrement pour les OSC peut être complété en deux semaines. Il est facile pour les OSC de s'enregistrer, mais elles font face à des difficultés considérables pour obtenir un statut juridique. C'est en raison de l'écart entre la constitution et l'ordonnance 84, mais aussi d'un décalage entre le contexte de développement et la volonté politique. En effet, aux yeux de la loi, une association n'existe que si elle a été déclarée et autorisée. En pratique, il existe des associations de fait telles que les organisations communautaires, les fadas, les clubs et les associations informelles qui n'ont aucun statut juridique. Ces types d'organisations sont interdits par l'ordonnance 84-06 (Article 23).

Selon les textes juridiques en vigueur, les OSC sont tenus de présenter des rapports d'activité annuels aux représentants gouvernementaux. Ils peuvent être suspendus s'ils ne le font pas dans un délai de deux ans. En pratique, cependant, seulement très peu d'OSC présentent ces rapports. En 2014, par exemple, parmi les 7000 OSC et associations seulement 200 ont présenté leurs rapports, dont beaucoup sont de mauvaise qualité. Encore aucune OSC n'a été suspendue sur ces motifs.

La loi au Niger protège les OSC d'être arbitrairement dissoutes par le gouvernement. Une association peut seulement être dissoute par décision de la Cour. Par conséquent, les OSC au Niger sont en mesure d'opérer librement dans les limites de la loi et peuvent participer à des débats publics sur les politiques gouvernementales. Cependant, en 2015, nous avons observé plusieurs restrictions à la liberté d'expression des OSC. Le ministère de l'intérieur a définitivement suspendu les activités de Volontaires pour L'Intégration Educative (VIE KANDE-Ni-BAYRA) parce que ses activités allaient à l'encontre des dispositions de l'ordonnance 84-06 du 1er mars 1984. Le ministère a annulé une conférence organisée par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) sur les industries extractives. Elle a également interrompu une conférence sur Boko Haram à Diffa, qui était organisée par Alternative Espaces Citoyens (AEC) au motif qu'AEC collaborait avec Boko Haram et menaçait la sécurité nationale.

Il y a aussi eu l'arrestation de chefs importants d'OSC. Les autorités justifient ces suspensions et arrestations par la nécessité de maintenir la paix et la sécurité des personnes et des biens. Ces incidents arrivent, en raison de textes juridiques insuffisants, des comportements des personnes accusées, de la méfiance entre le gouvernement et les OSC et du manque d'avocats spécialisés en droits de l'homme et intérêts des OSC.

Les avocats ou juristes dans les centres urbains ne ciblent pas spécifiquement les OSC. Cependant, il y a un petit nombre de grandes OSC qui ont les moyens d'engager des services juridiques. Des services bénévoles ne sont généralement pas disponibles pour le secteur des OSC.

La loi sur l'imposition fournit des exonérations sur les primes et subventions que les OSC reçoivent pour la mise en œuvre de projets de développement. Cependant, seulement les OSC avec un statut juridique officiel qui ont signé un protocole d'entente avec le gouvernement peuvent bénéficier de ces derniers, dans des conditions spécifiques. Il n'y a pas de loi qui concerne expressément l'imposition des revenus tirés de biens et de services vendus par les OSC, bien que certaines OSC reçoivent des revenus en vendant des biens et services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,1

Les OSC au Niger forment des circonscriptions locales autour de questions sur les affaires courantes telles que la paix et sécurité, les réformes électorales, et l'autonomisation des groupes d'OSC. Cependant, leur capacité organisationnelle limite beaucoup d'entre elles. Les OSC nigériennes mènent des actions et des initiatives qui appuient leur secteur.

Les OSC au niveau national et les associations de développement ont des organes de gestion et de contrôle avec une division claire des rôles. Pour les organisations communautaires, ces fonctions distinctes sont combinées dans une seule structure de gestion.

Les OSC créent des réseaux, des plateformes, des cadres de coordination et de coalitions. La mise en place de cadres d'action a eu un succès mitigé, des ressources insuffisantes, une transparence insuffisante et a soulevé des questions sur la gouvernance.

Les OSC reconnaissent l'importance d'avoir une vision et un plan stratégique, bien que seulement certaines des OSC aient un plan stratégique régulièrement mis à jour. En effet, la planification stratégique est un processus qui nécessite une expertise et cela signifie que la majorité des OSC n'en possède pas. Toutefois, les organisations comme Karkara, ABC Ecologie et Rail Niger possèdent une expérience considérable dans ce domaine. En 2015, Rail débutera son troisième processus de planification stratégique.

La plupart des personnels des OSC travaillent comme bénévoles, ils reçoivent parfois un paiement pour des tâches spécifiques. Quelques OSC au niveau national ont du personnel permanent à plein temps, en plus des personnes qui sont embauchées pour des rôles spécifiques sur des projets financés par des donateurs. La politique salariale des OSC n'est pas attractive compte tenu de leurs difficultés à convaincre les donateurs d'augmenter les salaires. Cela conduit les personnels qualifiés à choisir de travailler avec les institutions internationales et les ONG internationales qui mettent en œuvre des projets de donateurs.

En termes de logistique, de nombreuses OSC ont des équipements de bureau moderne, qu'ils reçoivent habituellement de partenaires internationaux. Cependant, de nombreuses OSC n'ont pas les moyens de maintenir et de mettre à jour leur équipement. De nombreuses OSC, même au niveau local, ont accès à Internet et aux médias sociaux, malgré les frais d'abonnement coûteux.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,1

La viabilité financière des OSC au Niger est un défi. Presque toutes les OSC au Niger dépendent de financements de donateurs internationaux. Les principaux donateurs internationaux sont l'Union européenne, l'USAID, la coopération luxembourgeoise, la Banque mondiale, l'Agence Française de développement (AFD) et l'Agence de Coopération Allemande (GTZ). Il n'y a aucune source locale de philanthropie. Toutefois, certaines OSC reçoivent des fonds pour les petits projets d'entreprises comme Areva, une compagnie minière française et Sonidex, une compagnie pétrolière nigérienne paragonnementale.

De nombreuses OSC n'ont pas des sources de financement diversifiées. Seulement quelques OSC ont les moyens de rester viables à court ou à moyen terme, telles que les groupes d'agriculteurs, des réseaux, et quelques OSC comme Karkara et Rail Niger. Ces organisations ont été en mesure de le faire en diversifiant leurs partenaires, avec une gestion transparente et en offrant divers services tels que du personnel, des études et un soutien logistique. Malgré cette situation, les OSC n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre des stratégies de communication ou d'autres approches pour diversifier leur revenu.

Les tendances socio-économiques mondiales ont entraîné un déclin dans l'aide publique au développement, qui a affecté négativement les OSC s'appuyant sur ce soutien. Cette diminution s'est fait ressentir chez tous les donateurs et dans tous les secteurs, bien qu'il semble que les secteurs sociaux comme la santé et l'éducation aient été les plus touchés. Dans le même temps, il y a une augmentation des financements de l'USAID pour les organisations américaines œuvrant dans les domaines de la gouvernance, de l'agriculture et des infrastructures.

Les OSC au Niger ne sont pas capables de s'attacher les services de responsables d'audits professionnels ou de produire des rapports financiers. Seules les OSC les plus grandes publient des rapports financiers annuels et demandent des audits financiers.

Il y a des OSC qui tirent des revenus des biens et services. Certains syndicats, associations de fermiers et des OSC de développement ont construit leurs propres bureaux avec des espaces de conférence, qu'ils louent à d'autres, et d'autres OSC fournissent des services d'experts pour les frais. Il y a encore d'autres OSC qui ont créé des cybercafés ou des centres d'affaires en tant qu'annexes de leurs bureaux, ce qui leur permet de couvrir les coûts opérationnels. Ces prestations ne se limitent pas à un type de client. Le gouvernement et les organisations du secteur privé utilisent ces services comme le font les citoyens ordinaires.

Les frais d'adhésion sont également une source importante de revenus. Ces derniers sont obligatoires et honorés dans la plupart des organisations sérieuses. Un membre qui ne paie pas les frais pendant une assez longue période de temps pourra être sanctionné ou même exclu de l'ensemble de l'organisation. Certains membres fournissent un soutien en nature comme des bureaux et du matériel, qui remplace les paiements et est souvent indispensable pour les opérations des OSC.

ACTION SOCIALE : 4,3

Le secteur nigérien des OSC participe à des initiatives d'action sociale qui visent le gouvernement et ses partenaires sur des questions d'intérêt général divers. Ces actions sont dirigées dans des cadres de consultation, qui sont la principale plateforme pour l'implication des OSC dans le développement du pays. De cette façon, la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) a fourni un moyen pour les OSC d'être impliqué dans le comité technique national, les comités régionaux et les groupes thématiques et sectorielles.

Sur l'intérêt de se coordonner avec les OSC, le PDES affirme que « la crédibilité des institutions de la République va être maintenue par le biais de (...) un mécanisme de surveillance citoyen qui permettra d'améliorer le fonctionnement des institutions de l'État et le renforcement de la coopération et du dialogue avec les acteurs de la société civile. » De cette façon, le PDES 2012-2015 a fourni un moyen pour les OSC d'être impliqué dans le comité technique national, les comités régionaux et les groupes thématiques et sectorielles. En outre, de la coordination autour du PDES, il existe une coordination au niveau régional. À Maradi, il y a un cadre de consultation entre les OSC dans la région, les acteurs étatiques, les autorités locales et les responsables des Nations Unies. Ce cadre a été créé avec le soutien des United Nation Systems dans le cadre du Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi (PCM).

Les OSC nigériennes sont activement engagées dans des initiatives de lobbying sur différents thèmes et dans des secteurs variés. En 2015, par exemple, il y a eu des initiatives spécifiques pour promouvoir les droits des femmes, menées par la Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations féminines (CONGAFEN). Il y a aussi eu l'initiative Education pour Tous, conduite par le Réseau des Organisations du Secteur Educatif du Niger (ROSEN). Cet effort a contraint le gouvernement à réécrire son programme sectoriel pour l'éducation et la formation et la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN). Grâce aux efforts du Réseau des ONG et Associations du Secteur de la Santé au Niger (ROASSEN), une loi sur la protection sociale est actuellement étudiée et examinée par le gouvernement pour adoption.

Les OSC participent activement aux audiences publiques à l'Assemblée Nationale. Espace Alternative Citoyen (AEC) a été invité à participer aux débats de l'Assemblée nationale sur la Loi de finances 2016. D'autres coalitions se sont formées au cours des années précédentes telles que la Coalition des ONG de Démocratie et des Droits Humains (CODDH) ou le collectif pour le droit à l'énergie (CADDAE), qui a organisé plusieurs campagnes en 2015 pour dénoncer la corruption du gouvernement, le clientélisme et la vie chère.

L'action sociale n'est pas un concept ou une pratique très connue au Niger.

La réforme des textes juridiques régissant les activités des OSC est nécessaire compte tenu de l'évolution du secteur des OSC. Il est important que ces textes soient conformes aux traités internationaux ratifiés par le Niger. Bien qu'il y ait un mouvement d'action sociale soutenant les réformes qui bénéficieraient aux OSC, il n'y a qu'une faible implication des OSC et la plupart manque d'expertise dans le domaine de l'action sociale.

PRESTATION DE SERVICES : 4,5

Les OSC au Niger dispensent une gamme de services de qualité dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la gestion des conflits et la gouvernance locale. Les actions des OSC fournissent essentiellement des services dont les communautés vulnérables ont le plus besoin. Il s'agit de construire et d'équiper des écoles et des centres de santé, des puits d'eau, de l'assainissement de base, de l'action humanitaire par le biais de transferts en espèces et de la nourriture pour les programmes de travail. D'autres services tels que la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires sont également fournis.

Désireux d'assurer la qualité de leurs services, la plupart des OSC consulte les bénéficiaires afin de déterminer si les services répondent à des besoins ciblés. Ce processus est réalisé en étroite collaboration avec les dirigeants communautaires. Les OSC mènent également des études et évaluations fondées sur les besoins des acteurs et des partenaires internationaux. Par exemple, Karkara a évalué la troisième phase du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages qui visait à accroître la sécurité alimentaire des ménages dans les régions de Maïné-Soroa, Goudoumaria et Gouré. Un autre exemple est celui de Rail Niger, qui a terminé l'étude diagnostique pour les mesures prises en vertu du projet de coopération avec la commune française de Faucigny Glières (CCFG-Tera).

Les OSC qui livrent des produits et des services afin de gagner des revenus couvrent leurs coûts. Par exemple, une OSC louant des espaces de bureaux ou fournissant des services à un cybercafé ferait tout d'abord une étude de marché pour évaluer la demande et la volonté de payer. Les OSC déterminent souvent les prix en fonction du pouvoir d'achat de la population.

Les OSC au Niger informent l'opinion nationale et internationale grâce à l'utilisation des outils de communication. Les universités et l'administration reçoivent également des publications provenant d'OSC, principalement des études et des rapports axés sur les activités du projet. L'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) publie un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Niger. En général, les donateurs internationaux subventionnent ces publications, qui sont distribuées gratuitement. En outre, les OSC forment des jeunes diplômés par le biais de stages d'immersion, leur offrant une expérience vitale pour les perspectives de carrière dans les secteurs publics, privés et civils.

Même si les relations entre les OSC et le gouvernement sont tendues, les pouvoirs publics à tous les niveaux reconnaissent l'importance des OSC pour la prestation de services aux populations. Dans le cadre de la mise en œuvre des Millenium Development Goals (OMG), le gouvernement a appelé les OSC à contrôler et à observer les progrès qui étaient en voie de réalisation. À ce titre, plusieurs formations ont permis de développer la capacité de recherche des Nigériens à titre individuel et des organisations.

Certaines administrations locales font appel aux services payants d'OSC pour des services tels que la promotion de l'hygiène et la distribution de l'aide pour les personnes déplacées, ainsi que des opérations de défense et restauration des terres. Par exemple, la ville de Maradi a signé un contrat avec une OSC pour débarrasser les déchets solides de certains quartiers et des routes de cette ville.

Malheureusement, l'engagement du gouvernement envers les OSC est souvent le résultat de la pression des donateurs internationaux. De même, en général, les administrations locales ont des difficultés à travailler avec les OSC, qu'ils perçoivent comme étant des contrôleurs gênants des affaires publiques.

INFRASTRUCTURE : 5,4

L'infrastructure de soutien au secteur des OSC au Niger est faible. Seulement trois organisations de soutien intermédiaire et un centre de ressources basé à Niamey, soutenu par le Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC II), renforcent les capacités des OSC. Les services offerts comprennent la formation, l'information, la planification, l'appui stratégique, la collecte de fonds et l'action sociale. Ces centres de ressources génèrent des revenus tirés de leurs services, qu'ils utilisent pour compléter leurs revenus d'exploitation. L'emplacement des centres dans la capitale et le prix de leurs services les rendent inaccessibles pour de nombreuses associations locales.

En outre, les OSC au niveau national partagent des informations en ligne au moyen de cadres de consultation et de thématiques ou de réseaux sectoriels tels que ceux portant sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, d'éducation, d'eau et assainissement et de décentralisation.

D'autres organisations comme le Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) continuent à fournir aux OSC une gestion des OSC et d'autres formations.

Il y a aussi des consultants individuels avec une expérience spécifique dans la formation au secteur des OSC sur des sujets comme la planification stratégique, la gestion financière et la connaissance et les méthodologies techniques. Toutefois, ceux-ci tendent à être offerts exclusivement dans les grandes villes, ce qui empêche les

OSC basées dans les régions d'y avoir accès. En outre, les formations sont généralement menées en français avec du matériel de formation qui n'est pas traduit dans les langues locales, ce qui est un autre obstacle notable à l'accès pour de nombreuses OSC.

Un effort considérable est nécessaire pour construire l'infrastructure de soutien aux OSC. Certes, il y a quelques partenariats intersectoriels entre ministères et associations qui existent, tels que le Réseau des ONG du Secteur de l'Éducation au Niger (ROSEN) et le Réseau des ONG et Associations du Secteur de la Santé au Niger (ROASSEN). Le Réseau des journalistes pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement (REJEA) est un partenaire de la Société nigérienne des produits pétroliers (SONIDEP), une entreprise d'État.

Il y a des fondations locales qui participent au développement et à l'amélioration des services sociaux de base. Toutefois, ces fondations peuvent avoir des affiliations politiques fortes. En 2015, la Fondation SAOU DJIBO, ancien président de la transition militaire en 2011, a fourni du matériel scolaire à la commune de Tessaoua. La Fondation Tatali Iyali a donné des subventions en nature aux écoles et aux centres de santé. Il y a aussi bien d'autres exemples, mais ces fondations fournissent des services directement aux bénéficiaires, plutôt qu'aux OSC.

IMAGE PUBLIQUE : 4,5

Le secteur des OSC au Niger bénéficie d'une couverture médiatique positive des organes de presse publics et privés. Ces organes de presse apprécient les actions des OSC et les couvrent en conséquence. Les médias délivrent également des messages d'intérêt public, qui sont favorables à la cause des OSC.

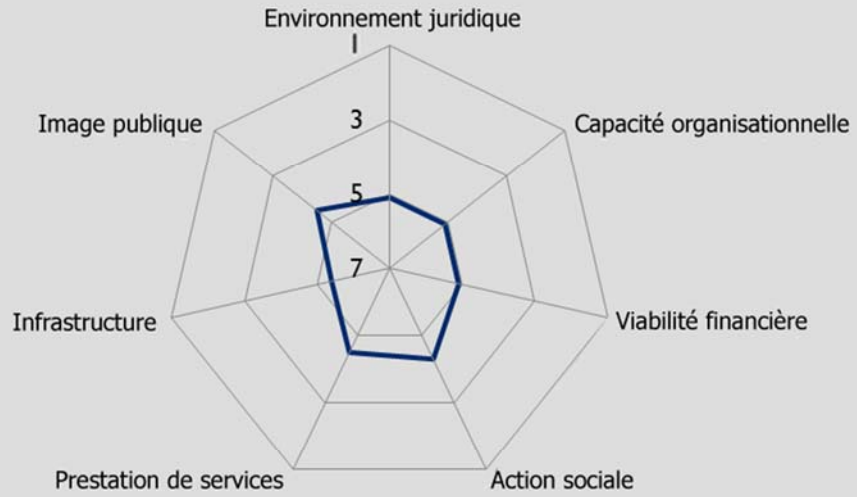
Les journalistes interviewent le personnel des OSC pour recueillir des informations et des analyses d'experts sur les questions d'affaires publiques nationales. Les médias organisent également des débats où les représentants des OSC sont invités à discuter de questions d'intérêt national. Cela survient le plus souvent par le biais de médias privés. Néanmoins, les médias au Niger sont confrontés à des défis considérables, qui limitent leurs capacités à réaliser ces activités. Les journalistes de la station de télévision BONFEREY, ont été agressés sur leur lieu de travail. On notera aussi le vol de matériel audiovisuel lors de la perquisition du domicile du Secrétaire Général de l'Association Alternative Espaces Citoyens. Enfin, quand le président du parti Meden Loumouna retourna au Niger, il y a eu des arrestations de journalistes.

Les OSC utilisent aussi les médias sociaux pour aborder des problèmes d'intérêt national. Grâce à la couverture médiatique positive, le public apprécie le rôle du secteur des OSC pour répondre aux besoins de la population. Par exemple, au cours des trois dernières années sur le 13 mars le groupe de radio-télévision, TENERE, couvre les activités du Centre des Femmes pour l'ONG MGGM afin de célébrer la journée nationale de la femme nigérienne sans avoir aucune entente officielle avec cette organisation.

La présence et l'affirmation des OSC sur la scène publique au Niger est le résultat d'un processus irrévocable. L'étude de 2013, qui cartographie les OSC au Niger a révélé une forte volonté politique pour inclure les OSC dans la gestion des politiques publiques. Cela démontre la perception positive du gouvernement des OSC. On pourrait dire la même chose des acteurs du secteur privé qui, dans certains cas, ont parrainé des activités d'OSC. Il y a plusieurs facteurs qui ont contribué à cette perception positive. Tout d'abord, les OSC ont tendance à s'aligner politiquement, une relation patron-client peut définir des interactions entre le gouvernement et une OSC. Certains groupes de production, par exemple, ont été connus pour s'associer avec les pouvoirs publics ou les partis d'opposition. La conséquence malheureuse est que les représentants des OSC peuvent être manipulés à des fins politiques. Les partis politiques pourraient prendre part à des opérations d'OSC afin d'augmenter leur nombre de supporters.

Les OSC professionnelles comme l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) et le Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA Niger) ont un code de déontologie, mais il n'a pas généralement été officialisé ou validé. Une Charte de l'OSC est en cours, mais on ne sait pas quel type de projet il aidera à faire avancer.

Score de développement des OSC : Niger

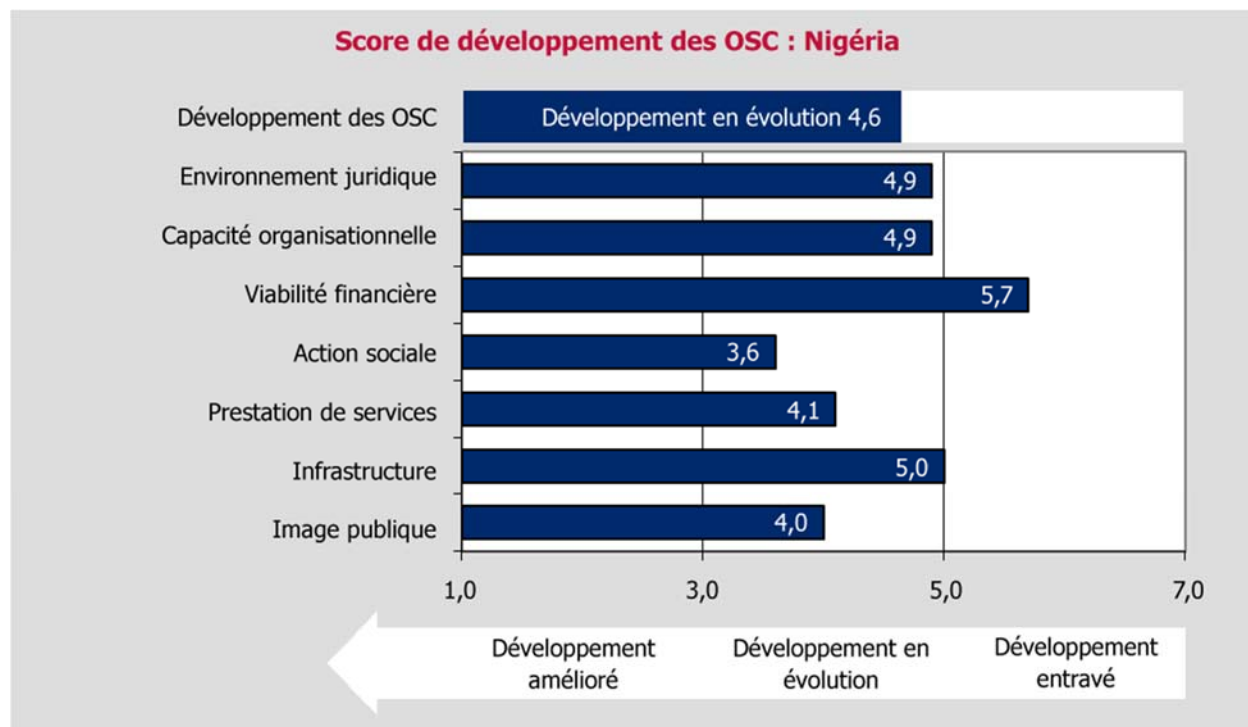


Niger
4,95

Développement
des OSC



NIGÉRIA



DEVELOPPEMENT DES OSC : 4,6

Faits relatifs au pays

Capitale : Abuja

Type de Gouvernement : République Fédérale

Population : 181 562 056

PBI par habitant (PPP): 6 100 \$

Indice de Développement Humain : 152

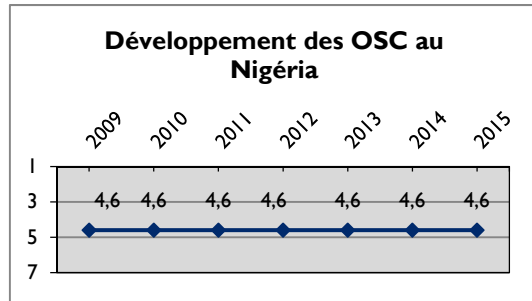
Le Nigéria a continué de faire face à de nombreux défis difficiles en 2015. La diminution des prix du pétrole a affecté défavorablement l'économie du pays, et le groupe extrémiste Boko Haram a continué à semer la terreur avec des attaques contre des villages, le vol de nourriture, le recrutement forcé de jeunes hommes et les enlèvements de femmes et de jeunes filles. Les assauts de Boko Haram ont été particulièrement brutaux dans les États du nord : Yobe, Borno, Adamaoua, Gombe et Kano.



En outre, de violents affrontements entre agriculteurs et éleveurs dans les États d'Ogun, de Nassarawa, de Benue, de Plateau et de Kano ont fait beaucoup de morts, détruit des propriétés et provoqué le déplacement de milliers de personnes. Sur le plan politique, le pays a connu un très important changement de direction avec l'éviction du People's Democratic Party (PDP), qui avait gouverné le pays pendant seize ans, lors des élections générales en mars. All Progressive Congress (APC) est le parti qui a pris le pouvoir, dirigé par le Président Muhammadu Buhari, qui s'est engagé à lutter contre la corruption et à améliorer la sécurité. Lors des élections, divers actes de violence ont été signalés dans tout le pays, certains entraînant des morts. Les OSC ont participé librement à toutes les étapes du processus électoral, avec peu ou pas d'harcèlement de la part de l'État. Un certain nombre d'OSC ont ouvertement critiqué la décision du gouvernement de reporter

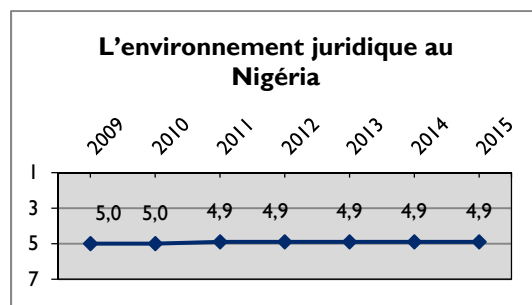
les élections présidentielles de six semaines en raison de l'insécurité. Après les élections, les OSC ont saisi l'occasion offerte par le nouveau gouvernement d'intensifier leur action sociale pour une bonne gouvernance et une meilleure gestion de l'économie et de la sécurité du pays.

Comme tous les Nigériens, les OSC ont été touchées par des difficultés économiques qui se poursuivent et par l'insécurité entretenue par Boko Haram en 2015. Surtout dans les régions où Boko Haram est plus actif, l'efficacité des OSC a été grandement compromise. Les OSC continuent de souffrir des faibles niveaux de dotations et d'une diminution des subventions. Sinon, le développement du secteur est resté stable en 2015. Le cadre juridique n'a pas changé, et les OSC ont continué à fournir des services de base et à développer l'action sociale efficacement dans divers domaines.



On ne connaît pas le nombre total d'OSC opérant au Nigéria en 2015. The Corporate Affairs Commission (CCA), qui enregistre les OSC nationales, a noté une augmentation de 10 000 organisations en 2015, pour un total de plus de 80 000 organisations nationales enregistrées. Cependant, ce nombre ne prend pas en compte les OSC opérant au niveau local et étatique qui s'enregistrent rarement auprès de la CCA.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,9



Dans l'ensemble, l'environnement juridique pour les OSC au Nigéria n'a pas changé significativement en 2015. Parce qu'il n'y a aucune loi différente pour les OSC, elles continuent à s'inscrire sous le Companies and Allied Matters Act (CAMA) de 1990, qui régit les organisations à but lucratif et non lucratif. Le CAC est la seule institution légalement autorisée à enregistrer des OSC au niveau national. Les OSC nationales et internationales doivent également s'inscrire avec la National Planning Commission (NPC) et les OSC nationales s'inscrivent aussi avec les ministères

gouvernementaux, les départements et les organismes qui relèvent de leurs domaines d'intérêt. Les OSC locales et au niveau de l'État s'enregistrent auprès des autorités au niveau adapté.

Le CAMA protège les OSC du contrôle arbitraire de l'État en stipulant que seule la cour a le pouvoir de dissoudre une OSC sur réception d'une requête écrite par l'organe directeur de l'OSC, de deux-tiers de ses membres, ou de l'ACE. En avril 2015 le Financial Reporting Council (FRC) du Nigéria a publié une version préliminaire du Code National de Gouvernance des Entreprises, qui vise à étendre les règles de gouvernance des entreprises aux OSC. Le code définit des exigences pour la composition et les activités des conseils d'administration et des autres organes directeurs. Les premières réactions au code ont critiqué l'écart entre certaines dispositions et les normes internationales. En outre, les OSC ont exprimé des craintes sur certaines dispositions du code qui sont inadaptées pour les OSC. Le FRC a l'intention de mettre en œuvre le code en 2016 mais il reste encore à préciser comment il sera appliqué.

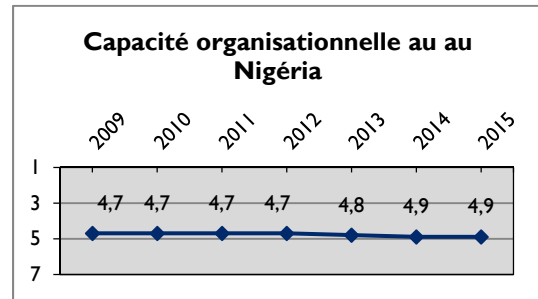
Les OSC et leurs représentants, opèrent généralement librement dans les dispositions de la CAMA. Cependant, en 2015 les forces de police nigériennes, l'armée nigérienne et les Corps de la défense Civile Nigérienne sont intervenus plusieurs fois dans des événements d'OSC dans le pays. En janvier, quand le Mouvement du Consensus National a cherché à protester contre le report des élections générales lors d'une marche vers le siège de l'Independent National Electoral Commission (INEC) à Abuja, les manifestants ont été bloqués par la police. De même, dans l'État de Bayelsa en mai 2015, la police a émis une interdiction de toute protestation, rassemblement et manifestation, à l'évidence pour limiter les troubles attendus.

Les OSC paient des impôts sur les activités lucratives mais pas sur les subventions. Les OSC peuvent légalement tirer un revenu de la prestation de biens et services. Les OSC peuvent également enchérir sur les marchés publics, pourvu qu'elles satisfassent aux critères pertinents.

Le Nigéria a un nombre insuffisant d'avocats spécialisés dans les questions d'ordre juridique des OSC. Toutefois, plusieurs organisations, notamment le Center for Democracy and Development (CDD), la Fondation CLEEN et Policy and le Legal Adocacy Center (PLAC), emploient des avocats qui rendent des services juridiques bénévoles et payants aux autres OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,9

La capacité organisationnelle du secteur des OSC est demeurée inchangée en 2015. Les efforts de renforcement des circonscriptions au niveau local ont été importants. Parce que c'était une année électorale, de nombreuses OSC se sont concentrées sur l'implication des circonscriptions dans les activités liées aux élections. Par exemple, le Center for Research and Documentation (CRD) et le Transition Monitoring Group (TMG) se sont engagés dans l'éducation des électeurs au niveau local. La campagne de #BringBackOurGirls, qui fut organisée en 2014 pour protester contre la lenteur du gouvernement après l'enlèvement de plus de 200 filles par Boko Haram, a continué à impliquer et focaliser l'attention de sa circonscription et les OSC derrière la campagne ont renforcé leur base locale en tendant la main aux citoyens et aux parents des jeunes filles enlevées. Les OSC travaillant sur la bonne gouvernance, la sécurité et la lutte contre la corruption, comme United Action for Democracy (UAD), ont également maintenu des circonscriptions locales en bonne santé.



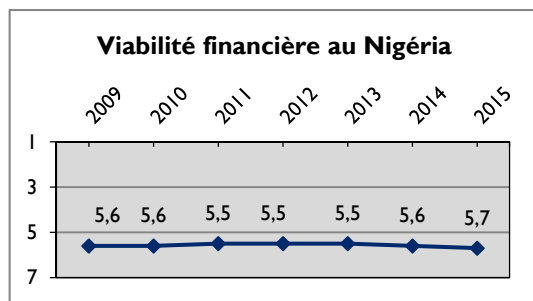
En 2015, il y a eu une légère augmentation de l'utilisation de plans stratégiques par les OSC locales, grâce en partie à la formation offerte par des organisations telle qu'ActionAid Nigeria. Toutefois, de nombreuses OSC n'ont pas réussi à réviser leurs plans régulièrement ou à suivre la mise en œuvre de leurs plans. En outre, en raison de la diminution des fonds, de nombreuses organisations devaient de leurs plans quand des opportunités non conformes avec leurs missions fixées se sont présentées afin d'obtenir un financement.

Les structures de gestion interne de nombreuses OSC sont restées faibles en 2015. Au niveau local les conseils d'administration des OSC n'existent généralement qu'en théorie et ils ne se réunissent que rarement ou jamais pour prendre des décisions au nom de leurs organisations. Habituellement, les conseils d'administration des plus grandes OSC dans les grandes villes se réunissent plus régulièrement mais en 2015 elles se sont réunies moins souvent en raison de la diminution des fonds. Cependant, les conseils d'administration commencent à répondre aux défis de financement en adoptant des méthodes de réunion innovantes. Par exemple, le conseil d'administration du Women Environment Program (WEP) s'est réuni par vidéoconférence Skype en 2015. Cette démarche inhabituelle a évité des frais de transport pour emmener les membres du conseil d'administration à Abuja et les frais d'hôtels.

Le nombre de personnels des OSC a continué à se détériorer en 2015 en raison de contraintes financières. De nombreuses OSC ont du mal à payer des salaires attrayants et perdent du personnel au profit des organisations internationales. Par exemple, le WEP a perdu quatre membres de son personnel au profit d'organisations internationales en 2015. En outre, un nombre croissant d'employés des OSC ont commencé à travailler comme consultants indépendants en 2015. Les organismes de donateurs ont contribué en partie à cette tendance, car elles ont commencé à dépendre des consultants individuels plutôt que des organisations pour mettre en œuvre des projets, pour, de toute évidence, économiser sur les coûts. Malgré ces défis, les grandes OSC dans les grandes villes ont pu maintenir quelques employés permanents et se conformer aux pratiques solides de ressources humaines, telles que des descriptions de travail claires et des politiques pour le personnel. Les OSC dans tout le pays ont bénéficié d'un grand bassin de bénévoles. En raison du taux élevé de chômage des jeunes au Nigéria — environ 35 pour cent — de nombreux jeunes diplômés attachent une grande valeur au travail bénévole avec les OSC qui est une voie vers des emplois permanents rémunérés. Les retraités fournissent aussi leurs services bénévolement. Seules quelques organisations au niveau national et étatique sont capables de s'attacher des services professionnels de comptables et d'auditeurs.

En général, l'utilisation des technologies de l'information par les OSC s'est améliorée en 2015. Cependant, beaucoup d'organisations, en particulier au niveau local, se sont battues pour obtenir du matériel de bureau moderne, comme des ordinateurs. Dans certains cas, un financement limité a également affecté la capacité des OSC à payer le loyer.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,7



En 2015, il y a eu une légère baisse de la viabilité financière du secteur des OSC au Nigéria. Les donateurs étrangers sont restés la principale source de financement, et avec leur changement d'orientation vers d'autres pays, les fonds pour les OSC nigérianes ont diminué, surtout après la fin des activités électorales. En outre, certains organismes de donateurs et des organisations internationales ont commencé à mettre en œuvre des projets directement ou à travers des consultants, ce qui a rendu plus difficile pour de nombreuses OSC locales de sécuriser des subventions. Par

exemple, le Nigéria Stability and Reconciliation Program (PNRS), un programme soutenu par DFID, a continué à s'engager dans la mise en œuvre directe de projets en 2015. Les OSC espèrent toutefois que la situation financière, en particulier pour le travail dans les secteurs ravagés par Boko Haram, s'améliorera une fois que le nouveau gouvernement se sera installé.

Il n'y a eu aucune augmentation significative de financement de la part d'organisations philanthropiques locales en 2015. Les grandes organisations philanthropiques locales continuent d'inclure la Fondation T.Y. Danjuma, qui, en 2015, a soutenu un programme de la All Children Charity Foundation pour aider les Personnes Déplacées en Interne (PDI) de Chibok ; la Dangote Foundation, qui a fourni des bourses d'études et un soutien aux femmes ; et la Tony Elumelu Foundation, qui a organisé un camp d'entraînement de deux jours pour les jeunes sur le thème de l'entrepreneuriat.

Les OSC basées sur des adhésions, comme TMG, Civil Liberty Organization (CLO) et Community Action for Popular Participation (ACPP), n'a pas pu s'épanouir à cause de la baisse des fonds des donateurs et des paiements des cotisations des membres. Certaines OSC ont réduit leurs activités en raison d'une baisse de financement. Quelques OSC ont diversifié leur base de financement en devenant plus entrepreneuriales. Par exemple, en 2015 le Center for Democracy and Development (CDD) et la Fondation CLEEN ont vendu des publications, loué des locaux de bureaux et investi dans d'autres entreprises, comme des hôtels. Cependant, seules quelques grandes OSC dans les grandes villes, comme NOI Polls, African Center for Leadership, Strategy and Development (Center LSD), Center for Social Justice, et Young Stars Foundation, disposent de ressources suffisantes pour rester financièrement viables même à court terme.

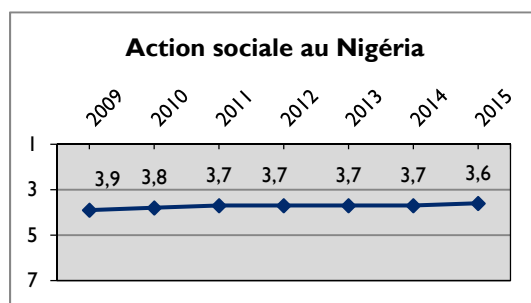
Les gouvernements nationaux et des États ont continué à travailler avec les OSC en 2015. Par exemple, Adolescent Health Information Project (AHIP) et Isah Wali Empowerment Initiative (IWEI) en partenariat avec le ministère des affaires des femmes ont mis en place des projets sur la responsabilisation économique des femmes, la participation politique et d'autres questions fondées sur le sexe. Le Bureau for Public Procurement (BPP) a accordé des contrats à CISLAC, Center for Organizational and Professional Ethics (COPE-AFRICA), Active Support for Local People Initiative (ASURPI) et à d'autres organisations pour suivre et évaluer les projets mis en œuvre par les contractants. En fait, l'Independent Service Delivery Monitoring Group (ISDMG), un consortium d'OSC nigérianes, a évalué le BPP comme le meilleur organisme de réglementation en 2015 suite au recrutement d'OSC pour ces projets. En outre, CISLAC et Center LSD ont dispensé une formation spécialisée aux fonctionnaires fédéraux, et le Center for Information Technology and Development (CITAD) a formé des enseignants du secondaire sur l'utilisation des technologies pour améliorer l'enseignement, avec l'appui du gouvernement de l'État de Kano.

Seules les grandes OSC ont des systèmes de gestion financière sains et publient des états financiers. Les OSC plus petites n'ont pas les ressources nécessaires pour engager des professionnels pour vérifier leurs comptes

ou pour produire des rapports. Bien que les OSC soient tenues par la loi de transmettre annuellement au CAC les états financiers, cette spécification est très peu appliquée.

ACTION SOCIALE : 3,6

Dans l'ensemble, les efforts d'action sociale des OSC se sont améliorés en 2015. La coopération entre les institutions gouvernementales et les OSC a été renforcée modestement dans le cadre des élections générales. L'INEC a signé des protocoles d'entente avec les OSC comme la CAPP, qui leur a permis de faire des rapports sur les activités électorales directement à la commission et d'assurer ainsi la transparence. D'autres OSC dans tout le pays, y compris la CDD, Enough is Enough (EIE) Youth Initiative for Advocacy, Growth, and Advancement (YIAGA), ont créé des plateformes d'action sociale liées aux élections à l'aide d'une radio en ligne et du « Buharimeter », un outil en ligne pour le suivi de la responsabilité du nouveau gouvernement. CRD et TMG ont mis en œuvre des projets d'éducation des électeurs et d'observation des élections. Au niveau local, le Democratic Action Group (DAG) basé à Kano est l'une des nombreuses OSC qui a fait un effort pour décourager la violence avant, pendant et après les élections.



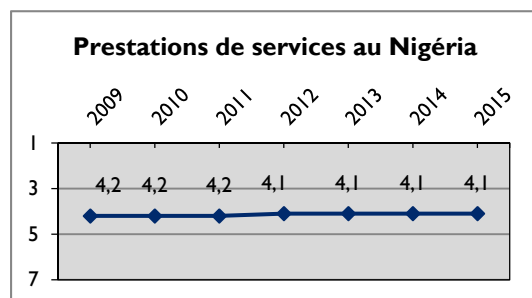
L'amélioration des relations entre les OSC et les décideurs était évidente en 2015. Certains projets, comme le suivi et l'évaluation des contrats attribués par le BPP, ont facilité la communication directe entre les OSC et les décideurs. Cependant, les OSC ont toujours ressenti qu'elles n'étaient pas justement représentées dans les nominations des comités gouvernementaux et des groupes de travail par le nouveau gouvernement, comme la Commission de Service des Polices. Néanmoins, comme indication que le nouveau gouvernement pourrait impliquer plus en détail les OSC dans le processus décisionnel, un Comité de lutte contre la corruption a été nouvellement constitué et a inclus quelques personnes provenant du secteur des OSC. Les OSC avaient également accès aux gouvernements aux niveaux local et étatique. Par exemple, dans l'État de Kano l'administration de l'État nouvellement élu a montré plus de réactivité aux OSC en les faisant participer activement dans le processus de budgétisation de 2016.

Les OSC ont continué d'impliquer le gouvernement au niveau fédéral dans diverses formes d'action sociale. En juillet 2015 les fonctionnaires du gouvernement, dirigés par le Président, se sont réunis pour la première fois avec les OSC impliquées dans la campagne #BringBackOurGirls. Les OSC s'étaient plaintes de la lenteur de la réponse du gouvernement à l'enlèvement des écolières de Chibok par Boko Haram, et lors de la réunion, le gouvernement s'est engagé à sauver les jeunes filles et à mettre un terme à l'insurrection. En outre, le Nigeria Labor Congress et le Trade Union Congress ont organisé des rassemblements dans tout le pays pour soutenir la lutte contre la corruption de la nouvelle administration. Des OSC telles que United Action for Democracy (UAD), YIAGA et CISLAC ont participé activement à ces rassemblements. D'autres efforts d'action sociale y compris des coalitions thématiques ont uni des OSC de premier plan sur des questions comme la réforme électorale, les industries extractives et la violence contre les femmes.

En 2015, les OSC ont influencé avec succès le processus législatif avec l'apport de modifications à des projets de loi importants, y compris Violence Against Persons Prohibition (PPAV) Act et Administration of Criminal Justice (ACJ). La Loi PPAV traite globalement du viol, et sur l'insistance des OSC, elle a été élargie pour inclure des dispositions protégeant les victimes de sexe masculin et l'identité des victimes de viol en général. La Loi ACJ vise à s'assurer que le système de justice pénale est efficace et protège les droits des victimes, des accusés et des suspects également. Les OSC ont contribué à plusieurs modifications importantes de la loi. L'action sociale pour des réformes juridiques au niveau étatique est restée atone et seuls les États de Plateau et Benue ont édicté des lois, notamment la State Internal Revenue Administration Law of Benue State, qui reflète les efforts d'action sociale des OSC.

Bien que les OSC soient généralement conscientes des avantages d'un cadre juridique et réglementaire favorable, il n'y avait aucun effort notable pour promouvoir des réformes juridiques au nom du secteur des OSC en 2015.

PRESTATION DE SERVICES : 4,1



La prestation de services par les OSC n'a pas changé significativement en 2015. Les OSC ont continué de fournir des services de base dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé et la gouvernance, qui ont particulièrement intéressés les donateurs. Les organisations internationales, comme la Croix Rouge et certaines OSC confessionnelles, ont continué à participer activement aux activités de secours, en particulier parmi les populations touchées par l'insurrection dans la partie nord-est du pays. Toutefois, les OSC se concentrant sur des projets non liés au

secours dans des régions touchées par le conflit ont dû suspendre leur programmation en raison de la violence. Dans la région du sud du Nigéria, des OSC ont travaillé sur les questions environnementales comme le changement climatique. L'implication des OSC dans les programmes de responsabilisation économique a continué de croître. Par exemple, Women Farmers Advancement Network (WOFAN) a intensifié ses efforts de responsabilisation des femmes rurales possédant des compétences dans la production de pétrole, de riz et d'arachide, surtout dans les régions du nord. Les OSC ont également mis en place des programmes de services liés aux élections, par exemple, éduquer les communautés sur le processus électoral et l'utilisation de lecteurs pour authentifier les cartes d'électeur. Les OSC étaient moins impliquées dans le logement, l'eau et l'assainissement, la gestion des terres et l'environnement que les années précédentes en raison de la diminution des fonds d'organisations donatrices. Les efforts des OSC au cours de l'année pour intéresser les donateurs aux questions immobilières et foncières n'ont pas abouti.

La plupart des OSC ont des relations étroites avec les communautés, y compris les personnes déplacées dans des camps disséminés dans tout le pays et sont familières avec les questions qui les touchent. Ces relations assurent que les biens et les services fournis par les OSC reflètent les besoins de leurs membres et de leurs communautés.

Les OSC ont continué à distribuer des publications aux universités et au gouvernement. NSRP a partagé des publications avec le gouvernement sur des sujets tels que l'emploi des jeunes et l'insurrection. Le public a bénéficié d'ateliers de sensibilisation généralisés sur les exigences pour des candidats aux élections et sur le fonctionnement des lecteurs de cartes d'électeurs, dont la rumeur disait qu'il était un dispositif de fraude électorale.

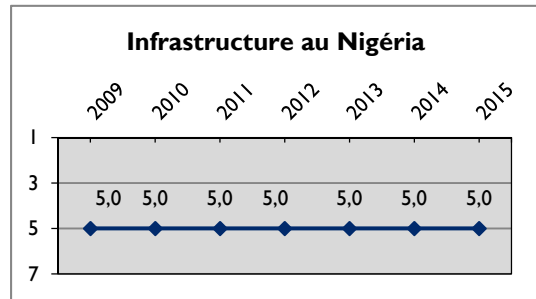
Les donateurs payent habituellement pour les biens et les services que les OSC fournissent, donc peu d'organisations font un effort pour recouvrer les coûts. Cependant, grand nombre de grandes OSC sont conscientes de la demande du marché pour leurs biens et services. Certaines OSC nationales, y compris la Fondation CLEEN, CDD et NOI Polls, vendent des publications afin de générer des revenus pour leurs opérations quotidiennes et certaines organisations conduisent des ateliers de formation pour d'autres OSC, pour lesquels ils facturent des frais. Des consultants engagés par des organismes donateurs et parfois par le gouvernement fournissent des services tels que la formation pour le public de l'entreprise. Par exemple, dans le cadre de Enhancing Nigerian Advocacy for a Better Business Environment II (ENABLE2), un programme soutenu par le DFID, des consultants du secteur des OSC ont aidé des associations d'entreprise avec des membres à développer les capacités d'action sociale au moyen d'activités de renforcement des capacités. Les OSC plus petites ont peu ou pas d'activités génératrices de revenus, principalement en raison de l'insuffisance de leurs capacités et, surtout, des contraintes financières.

Les gouvernements au niveau national et étatique reconnaissent l'importance des OSC dans la prestation de services. WEP travaille avec le ministère de l'environnement sur un projet appelé Community Emergency Response Initiative, qui vise à identifier les enjeux environnementaux communautaires qui nécessitent une

action urgente du gouvernement. Des OSC travaillent sous contrat avec le ministère des affaires féminines, l'INEC et d'autres organismes gouvernementaux pour fournir des services à l'État et au niveau local. Par exemple, l'INEC accorde un certain nombre de contrats aux OSC pour fournir des services pendant les élections. Cependant, en comparaison des financements d'origine étrangère, le financement global du gouvernement est encore minime.

INFRASTRUCTURE : 5,0

L'infrastructure pour les OSC a peu changé en 2015. Les Organisations de Soutien Intermédiaire (OSI) et les centres de ressources continuent d'offrir des services d'information, de renforcement des capacités et de formation. Cependant, elles sont peu nombreuses et situées principalement dans les grandes villes comme Abuja et Lagos. L'accès limité des OSC rurales à la formation et à l'information ne s'est pas amélioré. La plupart des centres de ressources sont financés par des donateurs, bien que certains centres gagnent un revenu supplémentaire en facturant des frais pour les services et location de bureaux.



CISLAC, ActionAid Nigeria, NOI Polls et d'autres grandes OSC réorientent des fonds de donateurs internationaux vers des OSC locales. En 2015, les organisations manquant de capacités pour gérer des projets et de fonds propres se sont associées à de plus grandes organisations nationales afin d'obtenir des subventions. Par exemple, CITAD s'est associé avec CDD sur un projet sur la transparence budgétaire dans l'État de Kano, et des OSC locales ont travaillé avec des OSC nationales comme TMG lors des élections générales. Quelques organisations qui ont reçu des subventions pour réaliser des projets dans le nord, mais sont basées à l'extérieur de la région, ont réorienté des fonds vers les OSC locales.

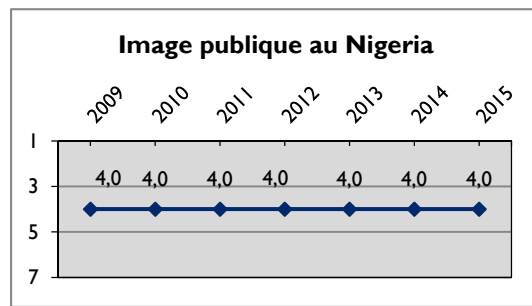
En l'absence d'un réseau fédérateur unique des OSC, des coalitions diverses, y compris TMG et Youth Coalition Against Electoral Violence (Y-CAEV), diffusent l'information à leurs membres par l'intermédiaire d'ateliers, de conférences de presse, de courriers électroniques et à travers les médias sociaux. Elles fournissent également aux membres une formation de renforcement des capacités. TMG, par exemple, a organisé une formation sur l'observation des élections en 2015. Il y a des formateurs de gestion d'OSC compétents au Nigéria, ils sont principalement basés dans les grandes villes. La plupart des formations offertes par les OSC, y compris WEP, le Pat Utomi Center for Leadership et le Nigerian Leadership Institute sont financés par des donateurs. Certaines organisations, telles que le LSD Center, offrent des formations payantes, que beaucoup d'OSC locales n'ont pas les moyens de payer. Des consultants indépendants fournissent également une formation spécialisée dans des domaines comme la recherche de fonds et la gestion financière. Les supports de formation sont en grande partie rédigés en anglais, bien que quelques OSC, dont la Fondation CLEEN et CRD, traduisent le matériel en Haoussa, une langue locale.

Les OSC ont continué de travailler en partenariat avec le gouvernement, le monde des affaires et les médias en 2015. ENABLE2 et NSRP étaient particulièrement actifs à ce sujet. Bien que la relation des OSC avec les entreprises soit restée généralement minimale, ENABLE2 s'est associée avec d'autres OSC pour aider à renforcer les capacités d'action sociale des entreprises. Des OSC comme NOI Polls ont continué d'offrir des services de recherche aux grandes entreprises telles que Honeywell et PNRS qui ont facilité la coopération entre les OSC et les organisations de médias pour atténuer la violence pendant et après les élections. D'autres organisations ont collaboré étroitement avec les médias lors des élections pour informer le public sur le processus électoral. En outre, WAZOBIA FM, FM liberté et Rythmes FM ont créé des plateformes pour les OSC afin d'éduquer le public sur des questions comme les discours de haine.

IMAGE PUBLIQUE : 4,0

Malgré le rôle partisan que de nombreuses grandes OSC ont joué lors des élections de 2015, l'image publique des OSC est restée largement inchangée par rapport aux années précédentes. De nombreuses organisations

ont apprécié la couverture médiatique positive, soutenue par des collaborations durables et des relations plus



solides avec les journalistes et les organisations de médias. Lors des élections, les organisations de médias ont souvent couvert les activités des OSC gratuitement. Par exemple, les médias qui se sont associés NSRP ont fourni un temps d'antenne gratuit aux OSC.

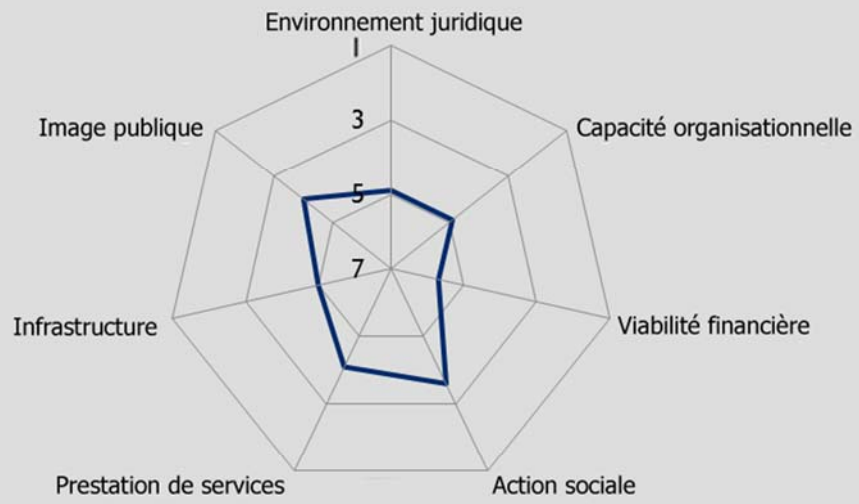
En 2015, les perceptions publiques des OSC ont été en grande partie déterminées par les affiliations politiques. C'est-à-dire, les partisans de l'opposition avaient une opinion positive des OSC qui ont ouvertement soutenu l'opposition, tandis que les partisans du gouvernement avaient des

opinions favorables des OSC qui ont soutenu le parti au pouvoir. Les représentants du gouvernement au niveau national perçoivent également les OSC comme étant soit amicales ou hostiles selon leur appartenance politique. Les OSC impliquées dans la campagne #BringBackOurGirls qui critiquaient le gouvernement national avant les élections ont été considérées comme travaillant pour l'opposition par le gouvernement. Les entreprises en général et en particulier les organismes d'affaires avec des membres recevant des services de renforcement des capacités grâce au programme ENABLE2, ont perçu les OSC de manière positive car elles comprennent le milieu des affaires nigérianes.

Au cours de l'année, les OSC ont augmenté la visibilité de leurs activités par le biais des médias sociaux. Il y a eu une énorme augmentation de l'utilisation des communiqués de presse et des outils de médias sociaux tels que Twitter pour impliquer le public sur des questions nationales cruciales. D'autres plateformes innovantes, telles que la Buharimeter et la radio en ligne, ont contribué à faire connaître l'engagement des OSC sur les enjeux nationaux, tels que les défis de la corruption, de la pauvreté et de la sécurité. CISLAC, Media Rights Agenda (MRA), CLEEN Fondation et Network of Nigeria NGO (NNNGO) ont été à l'avant-garde de cette tendance en 2015.

Les OSC sont tenues par la loi de soumettre des rapports annuels et des comptes vérifiés au CAC, au Federal Inland Revenues Services(FIRS) et au Economic and Financial Crimes Commission (EFCC). Cependant, habituellement seules les OSC nationales se conforment à cette exigence. Les OSC doivent encore adopter un code de déontologie à l'échelle sectorielle, les dernières tentatives dans ce domaine n'ayant pas abouti.

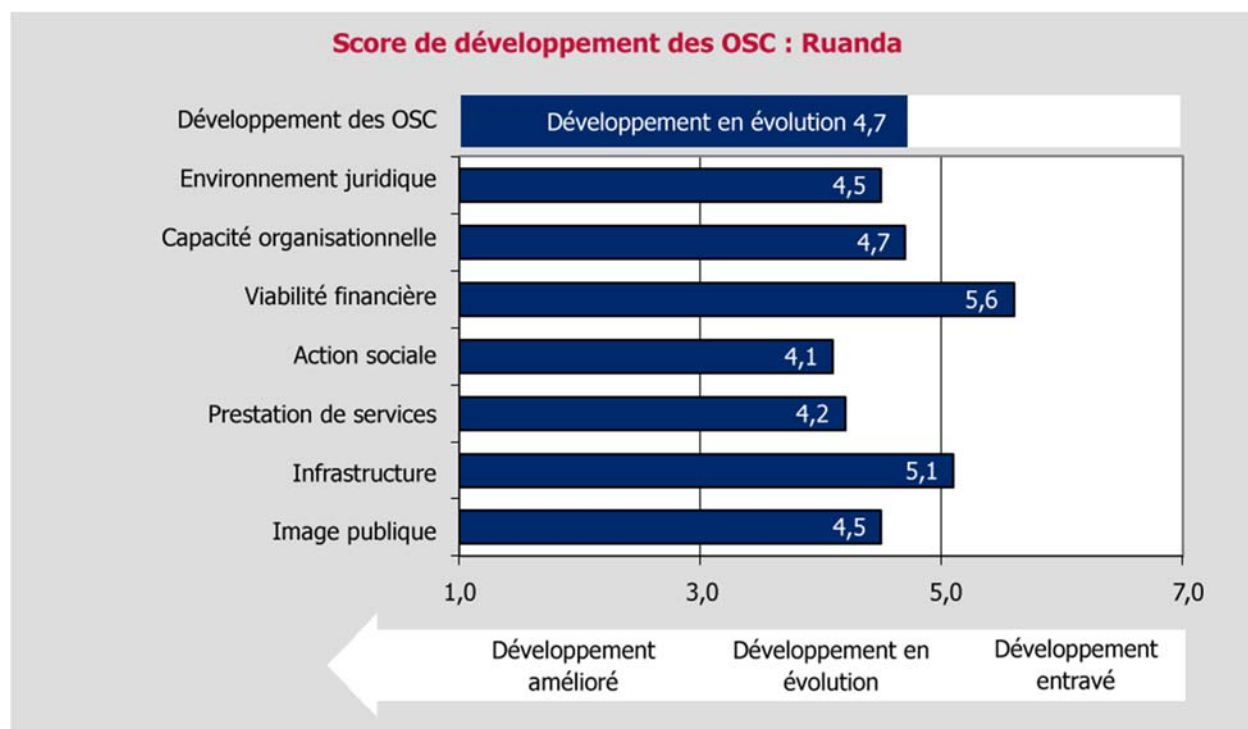
Score de développement des OSC : Nigéria



Développement des OSC



RUANDA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,7

Faits relatifs au pays

Capitale : Kigali

Type de Gouvernement :
République; Système Présidentielle multipartis

Population :
12 661 733

PIB par habitant (PPP): 1 800 \$

Indice de Développement Humain : 163

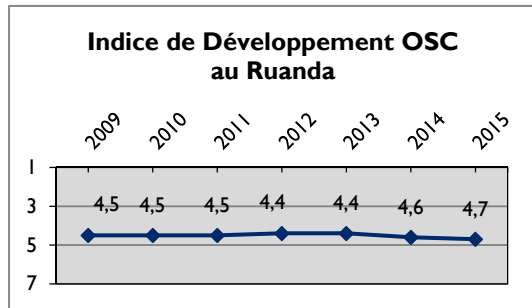
Le contexte juridique et politique du Ruanda a changé considérablement en 2015. Le Parlement rwandais a approuvé des amendements constitutionnels qui permettent au Président Paul Kagamé de briguer un troisième mandat en 2017 et potentiellement de rester à son poste jusqu'en 2034. Les amendements ont élevé certaines lois nationales au-dessus des engagements internationaux du gouvernement, y compris ceux sur les droits de l'homme. Quarante-vingt-dix-huit pour cent des électeurs ont approuvé les amendements lors d'un référendum tenu en décembre. Toutefois, en 2015 selon le



Rapport sur les Droits de l'Homme du U.S. State Department sur le Ruanda, les électeurs n'avaient pas accès au texte des amendements avant le référendum, et les partis politiques n'étaient pas autorisés à tenir des rassemblements ou des réunions publiques pour exprimer leur opposition aux amendements. Aucun observateur international indépendant n'a surveillé ou fait de rapport sur le déroulement du référendum.

En novembre 2015 le gouvernement rwandais a informé le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH) sur les progrès de sa mise en œuvre des recommandations reçues au cours de l'Examen Périodique Universel (EPU) en 2011. Le Ruanda avait accepté soixante-sept des soixante-treize recommandations en 2011 mais a été plus sélectif durant le second cycle de l'EPU en 2015, acceptant seulement cinquante des

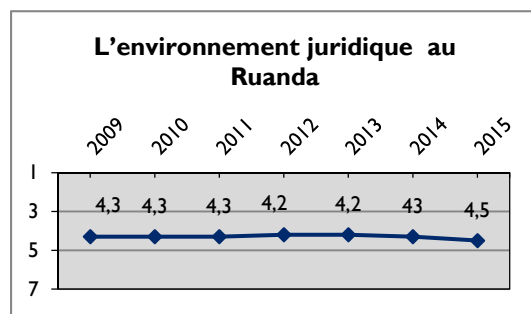
quatre-vingt-trois recommandations. Les États participants ont exprimé des préoccupations sur les restrictions de la liberté d'expression et de réunion pacifique, mais aussi sur plusieurs cas de personnes disparues. En 2015, un groupe d'OSC a présenté un rapport commun au CDH détaillant l'incapacité du gouvernement à respecter toutes ses recommandations. Ces organisations ont signalé plus tard avoir fait l'objet de représailles soutenues par le gouvernement après avoir fait leur rapport à la CDH.



Certains professionnels des médias et des militants de la société civile se concentrant sur l'efficacité de l'aide, la réforme des médias, la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ont fait l'objet d'harcèlement par le gouvernement. Par exemple, le président et le secrétaire exécutif de la commission des médias au Rwanda, ont démissionné de leurs postes, et le président a fui le pays après avoir apparemment reçu des menaces parce qu'ils avaient critiqué la suspension par le gouvernement d'une émission locale de la BBC. Un dialogue public sérieux sur d'autres questions cruciales que connaissent le pays a été limité, l'espace politique pour la dissidence continuant à s'amoinrir. Les personnes qui ne partageaient pas les positions du gouvernement ont fait l'objet de menaces, d'intimidations, d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, et on a également signalé des disparitions et des exécutions extrajudiciaires.

En 2015, 1945 OSC, dont des églises et des organisations confessionnelles (OC), étaient enregistrées par le Rwanda Governance Board (RGB). Au cours de l'année, environ 500 organisations se trouvaient dans le processus d'inscription ou de réinscription et parmi celles-ci 227 ont reçu des certificats d'enregistrement. 160 OSC internationales sont enregistrées sous le Directorate General for Immigration and Emigration (DGEI). Environ 2500 organisations nationales fonctionnent de manière informelle ou se trouvaient dans le processus d'inscription depuis des années.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,5



Les OSC au Rwanda sont régulièrement soumis à l'application inégale de la loi, mais en 2015, cette tendance s'est empirée. Les trois lois régissant l'organisation et le fonctionnement des OSC sont la Loi n° 04/2012, qui régit les OSC nationales (également connu sous le nom la Loi sur les ONG) ; la Loi n° 05/2012, qui régit les OSC internationales ; et la Loi n° 06/2012, qui régit les organisations confessionnelles (OC). Le RGB enregistre et contrôle les OSC nationales et les organisations confessionnelles, tandis que la DGIE enregistre et contrôle

les OSC internationales. En outre, les organisations qui cherchent à s'inscrire doivent recevoir des autorisations pour opérer et des protocoles d'entente signés par leurs ministères de tutelle. En 2015, des discussions ont eu lieu sur l'éventuel transfert de la responsabilité des OSC internationales vers le RGB pour qu'une institution puisse réglementer toutes les OSC.

Bien que les OSC nationales ne s'enregistrent qu'une seule fois, leur processus d'inscription est devenu plus complexe, depuis qu'il a été assigné à la RGB en vertu de la Loi sur les ONG. Il est difficile pour les nouvelles OSC nationales d'obtenir un caractère juridique, étant donné que le RGB, qui n'est pas un ministère, ne peut pas émettre des arrêtés ministériels, qui sont une exigence pour la reconnaissance du caractère juridique. Donc, toutes les OSC s'inscrivant auprès du RGB doivent fonctionner avec une autorisation provisoire jusqu'à ce que leur statut soit précisé par la publication d'un avis dans le bulletin officiel. Toutefois, cette autorisation provisoire est difficile à obtenir, car avant qu'elles ne puissent s'inscrire, les OSC doivent obtenir des lettres dans les districts où elles opéreront pour montrer que leurs plans d'action s'alignent avec les priorités du district. Certaines nouvelles organisations sont soumises à de longs délais lorsqu'elles cherchent à s'enregistrer ou que leurs enregistrements sont refusés. Dans le passé, les OSC ont été également tenus de

verser des contributions obligatoires au Joint Action Development Forum (JADF), une plateforme de dialogue entre la société civile et le gouvernement, mais cette contribution est devenue facultative en 2015. Les organisations qui sont déjà inscrites doivent participer aux réunions de planification du JADF au niveau du district et produire des lettres de leurs districts ou faire face à des restrictions dans leurs opérations.

Contrairement aux OSC nationales, les OSC internationales sont tenues de s'inscrire tous les cinq ans. En pratique, cependant, le gouvernement accorde seulement des inscriptions à l'année à la plupart des OSC internationales. En mars 2015 la nouvelle ordonnance ministérielle n ° 06/01 a formulé que les OSC internationales, qui commencent les activités avant que leur enregistrement ne soit achevé, ou qui opèrent sans se réenregistrer, opèrent illégalement, et leurs activités doivent être suspendues immédiatement. Cet ordre restreint de fait les activités des OSC internationales, car leur processus d'enregistrement est long et complexe et doit être achevé dans un délai de trois mois. Les OSC internationales ont indiqué que le gouvernement utilise le processus d'enregistrement pour faire pression afin qu'elles soutiennent les politiques et les programmes du gouvernement et pour menacer de poursuites judiciaires les organisations qui n'ont pas présenté de rapports ou de documents d'enregistrement à temps. Après que vingt-deux OSC internationales n'aient pas achevé le réenregistrement pour l'exercice fiscal 2014-15 dans le délai accordé, la DGEI a introduit un système d'enregistrement en ligne en 2015. Ce système a été conçu pour faciliter le processus d'enregistrement, mais en pratique il ne fonctionne pas correctement et par conséquent il conduit à encore plus de retards. La DGEI a cherché à compenser cette défaillance de service en étendant la période d'inscription pour l'exercice fiscal 2015-16 d'un mois supplémentaire. Au total, entre 2010 et 2014 quarante-sept OSC internationales se sont retirées du Ruanda en raison d'obstacles d'enregistrement ou de contraintes de financement et en 2015 sept autres organisations internationales se sont retirées.

Au cours de l'année, le gouvernement a utilisé le processus d'enregistrement pour cibler des OSC internationales et nationales impliquées en matière de droits de l'homme, surtout si elles ont publié des rapports critiques du gouvernement. Par exemple, le réenregistrement de Human Rights Watch (HRW) a été retardé après que l'organisation ait publié un rapport controversé sur les disparitions de personnes dans les provinces du nord et l'ouest et un autre rapport sur les arrestations arbitraires et les détentions illégales. Le gouvernement a demandé que le HRW partage ses projets de rapports comme condition préalable pour le réenregistrement, qui n'a pas été achevé avant la fin de l'année. De même, le réenregistrement de la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL), une OSC internationale impliquée dans le suivi et les rapports des droits de l'homme, a de la même manière été bloquée en 2015. Après que la LDGL et d'autres organisations aient soumises un rapport au CDH détaillant les questions en suspens sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le Ruanda, une campagne visant à prendre en charge la gestion de la LDGL a commencé. Les dirigeants de l'organisation ont été placés en détention, on a confisqué le passeport du secrétaire exécutif, le véhicule de la LDGL a été mis en fourrière, ses bureaux ont été cambriolés et certains équipements de bureau ont été volés. En septembre 2015, le renouvellement d'enregistrement de la LDGL était suspendu, la LDGL étant accusé de querelles intestines au sein de l'organisation. Plusieurs autres OSC qui ont contribué à des rapports sur le processus d'EPU au Ruanda ont indiqué que leurs membres ont été temporairement arrêtés ou menacés d'arrestation et de poursuites judiciaires en raison du contenu de leurs rapports. Les groupes pro-gouvernementaux ont également continué à prendre le contrôle de la direction et la gestion des autres OSC, généralement les organisations ayant la capacité de prôner efficacement les droits de l'homme. En 2015 les tentatives de prise de contrôle se sont produites dans au moins deux organisations de droits de l'homme.

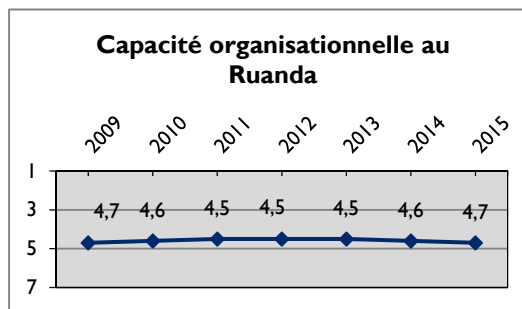
L'article 17 de la Loi sur les ONG affirme que les OSC ont le droit à des exonérations fiscales. Cependant, les OSC obtiennent des exonérations uniquement par le biais de protocoles d'entente avec les ministères du gouvernement. Peu d'organisations — principalement les organisations confessionnelles et les OSC impliquées dans la santé et l'éducation, selon leurs déclarations de mission — parviennent à obtenir ces protocoles, car en pratique, le gouvernement semble réticent à leur accorder.

En vertu de la Loi sur les ONG 2012, les OSC sont légalement autorisées à mener des activités commerciales et peuvent réaliser des bénéfices si ces bénéfices sont utilisés pour acquitter leurs missions. Les OSC qui mènent des activités commerciales sont soumises au droit commercial et au règlement de l'impôt correspondant.

Étant donné que les questions juridiques et les conflits ont augmenté dans le secteur des OSC, l'intérêt des avocats à travailler avec les OSC a grandi. Certains avocats sont maintenant engagés à aider les organisations de droits de l'homme à améliorer leur environnement de travail et à défendre leurs efforts conformément à des normes universelles.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,7

La capacité organisationnelle des OSC ruandaises s'est dégradée en 2015, principalement en raison du manque de professionnalisme et d'un environnement juridique qui inhibe leur capacité de se développer en interne, de réaliser leurs missions et de mobiliser des fonds. Par ailleurs, l'infiltration croissante d'OSC dynamique, y compris les organisations confessionnelles et les églises, par des acteurs favorables au gouvernement affaiblit et sape ces organisations.



Au cours de l'année, les OSC impliquées dans l'éducation, l'agriculture et la santé avaient facilement accès à leurs circonscriptions, tandis que celles impliquées dans les médias et les droits de l'homme trouvaient un accès plus difficile en raison d'un plus grand contrôle du gouvernement. Étant donné que les OSC doivent aligner leurs opérations avec les priorités du gouvernement au niveau local et central, elles sont limitées pour se livrer à des activités qui ne correspondent pas à ces priorités, même s'il existe un besoin évident. Cette contrainte sape parfois le soutien des citoyens pour les OSC. Certains dirigeants d'OSC bâtissent des relations personnelles avec les autorités locales pour faciliter leurs opérations sur le terrain. Les OSC internationales, trouvent qu'il est plus difficile de développer ces relations.

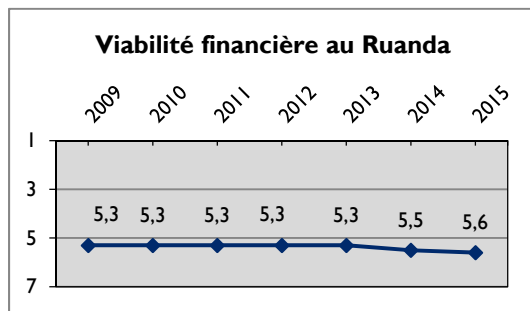
De nombreuses OSC au Rwanda ont des missions, des visions et des plans d'action clairs. Toutefois, le changement de l'environnement juridique et réglementaire en 2015 — en particulier l'exigence pour les OSC d'aligner leurs activités sur les priorités du district — signifiait que ces plans et visions n'étaient souvent plus pertinentes. En conséquence, de nombreuses OSC se trouvaient devant le choix soit de fermer, de restreindre leurs opérations ou de changer leurs missions. Par exemple, Turengere Abana, qui promeut les droits de l'enfant, a fermé pour de bon en 2015 ; le Forum des Activistes contre la Torture s'est réorienté vers la prévention du VIH/SIDA ; et l'Organisation des écrivains ruandais (IBARWA) n'a plus d'adresse physique, de personnel ou d'activités.

En raison de la réduction des opportunités de financement, les organisations ne peuvent plus se permettre de recruter et de retenir du personnel compétent et personnel change souvent. Alors que presque toutes les OSC étaient touchées par cette tendance, c'est un problème particulier pour les organisations dans les régions éloignées, qui ont très peu de ressources financières. L'utilisation de bénévoles afin de compléter le personnel n'est pas une pratique fréquente pour les OSC ruandaises. Certaines organisations accueillent des stagiaires, qui passent généralement plus de temps à apprendre sur les programmes des OSC qu'à aider à leur mise en œuvre.

La plupart des OSC, surtout dans les zones rurales, n'ont pas les moyens financiers de rénover les bureaux, d'acheter de l'équipement moderne ou d'entretenir des outils de communication tels que l'accès à internet ou des sites web.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,6

Les financements des donateurs ont considérablement diminué depuis 2014. Les entités fournissant des fonds pour les OSC ruandaises comprennent l'Union européenne (UE), la Banque de Développement Allemande KfW, la Banque Africaine de Développement (Bad), l'USAID, Department of United Kingdom for International Development (DFID), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Agence suédoise de coopération au Développement International (ASDI), l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (DDC) et certains pays du Commonwealth. Les activités CSO sont



façonnées par les priorités des donateurs, et le développement des programmes des donateurs sont généralement formulés sans la participation des OSC. Les donateurs soutiennent généralement des projets spécifiques plutôt que la croissance institutionnelle.

En 2015 les donateurs ont entamé des discussions sur la formation d'un fond commun pour les OSC afin d'éviter les stratégies de financement en double, de renforcer les capacités des OSC et de faciliter l'accès des OSC aux fonds pour de plus longues périodes. Les OSC se sont félicité de

l'initiative et ont exprimé l'espoir que les critères de financement soient flexibles et faciles à respecter, surtout pour les OSC nationales nouvellement créé. À la fin de l'année les donateurs et le gouvernement ne s'étaient toujours pas mis d'accord sur une structure de gouvernance et le fonds n'était pas encore opérationnel.

La constitution du Rwanda affirme que le gouvernement doit fournir un soutien financier aux OSC. Toutefois, le budget national n'alloue pas de fonds à cet effet. Avec des fonds de One UN Rwanda, le RGB a attribué 620 000 dollars de subventions au total en 2015 dans le cadre du programme de renforcement des OSC pour une gouvernance proactive et responsable au Rwanda. Au cours de l'année, le gouvernement rwandais a cherché à convaincre les donateurs d'accorder des fonds supplémentaires au RGB pour un mécanisme de subvention similaire. Certaines OSC, surtout celles qui sont engagées dans les droits de l'homme et la démocratie, craignent que cette stratégie, si elle est mise en place, ne les affaiblisse financièrement en autorisant le gouvernement à contrôler leur accès au financement et à les décomposer sur le plan organisationnel en permettant au RGB de surveiller leurs activités.

En 2015, le gouvernement a convaincu avec succès certains donateurs de réduire leur contribution aux OSC et d'augmenter le financement de gouvernement à gouvernement, principalement pour l'appui budgétaire. De nombreux donateurs signalent qu'ils ne sont pas en capacité de convaincre le gouvernement d'appuyer les OSC si elles ne mettent pas en place des programmes dans des domaines qui sont les priorités du gouvernement, tels que le développement, l'énergie, l'agriculture, la santé et l'éducation. Ainsi, les OSC impliquées dans la prestation des services accèdent à des financements disponibles assez facilement, tandis que les organisations actives dans la démocratie et dans les droits de l'homme, trouve difficile d'obtenir des fonds. Les OSC des droits de l'homme et de la démocratie craignent que leur situation financière ne s'aggrave si les donateurs transfèrent toutes les responsabilités pour soutenir les OSC à des institutions gouvernementales telles que le RGB.

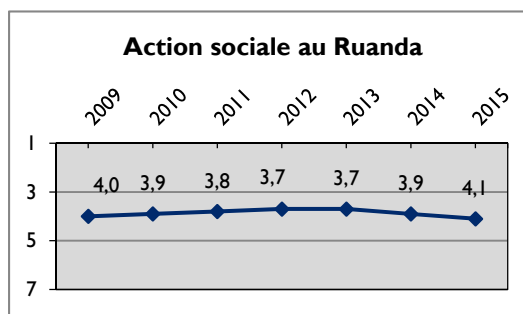
La plupart des OSC travaillent avec les populations vulnérables qui ne peuvent pas rembourser financièrement pour les services qu'elles reçoivent. Cependant, les communautés parfois aident avec la mise en œuvre des activités des OSC au niveau local. Les frais d'adhésion de l'organisation ne sont pas payés régulièrement et ne sont pas suffisants pour soutenir les OSC sans autres sources de financement externes. Bien que les OSC soient légalement autorisées à exploiter des entreprises, le taux d'imposition élevé du pays a un effet dissuasif sur l'implication des OSC dans des activités commerciales.

Des individus, des organisations philanthropiques locales et des organisations confessionnelles soutiennent quelques projets caritatifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé ou qui ciblent les besoins de groupes spécifiques, comme les survivants du génocide et les orphelins. Le secteur privé ne supporte pas les OSC au Rwanda, à l'exception des banques qui proposent des fonds pour des groupes coopératifs et de micro financement.

Les donateurs exigent habituellement que les OSC utilisent les fonds de manière transparente et efficace et procèdent à des audits internes et externes. Cependant, bien que certaines OSC utilisent des logiciels de comptabilité, de nombreuses organisations n'ont pas les moyens d'obtenir ces logiciels et n'emploient pas de systèmes modernes de gestion financière — une carence qui affaiblit leur capacité d'accès aux fonds.

ACTION SOCIALE : 4,1

En général, les OSC ruandaises ont peu d'influence sur les politiques gouvernementales. Cette carence met en évidence une faiblesse généralisée dans la capacité d'action sociale des OSC ruandaises, malgré la formation que de nombreux membres du personnel ont reçue sur l'action sociale, le lobbying, les réseaux et l'analyse et le développement des politiques. Les conflits au sein du secteur des OSC ont affaibli de nombreuses OSC dynamiques dans la mesure où elles n'abordent plus efficacement les questions de démocratie et de droits de l'homme et des citoyens. Lors de



réunions avec des représentants du gouvernement, certaines OSC semblent être persuadées ou intimidées en pensant qu'il n'y a pas de problèmes urgents sur lesquels elles peuvent s'impliquer et que le gouvernement ne peut pas mieux résoudre via ses propres programmes. En pratique, une fois que les représentants des OSC sont impliqués politiquement ou sont promus par les hommes politiques à des postes de direction dans les instances de gouvernement, ils ne semblent plus en mesure d'impliquer le gouvernement sur des questions controversées parce que leurs organisations ont été choisies par le gouvernement lui-même pour agir comme ses défenseurs. Ces OSC affirment rarement une position indépendante par crainte d'être disqualifiées pour des attitudes anti-gouvernementales. Par exemple, en 2015, lors des examens de la loi du travail, du code de la famille et des régimes matrimoniaux et de succession, les représentants des organisations de responsabilisation des femmes n'ont jamais soulevé la question des droits de la femme de posséder et de gérer les terres, de travailler et d'avoir un congé de maternité mais ils ont plutôt soutenu des programmes gouvernementaux. La récente reconnaissance juridique du droit des femmes à la propriété foncière est survenue grâce aux efforts de processus EPU plutôt que pour les efforts d'action sociale des OSC nationales.

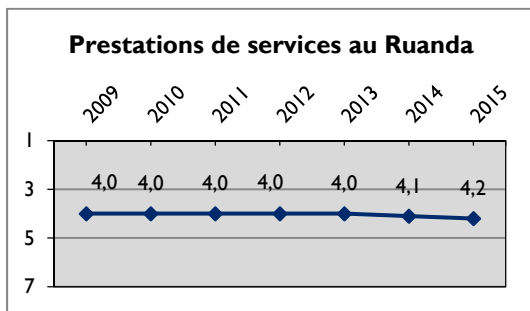
De nombreuses OSC sont réticentes à utiliser des approches axées sur les droits, à impliquer le gouvernement sur les promesses des droits de l'homme ou à citer les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans leurs activités. Par exemple, les OSC n'ont pas joué de rôle visible au cours du processus de révision de la constitution, en grande partie parce que les questions étaient très sensibles et les opinions dissidentes ont été fortement découragées. Les organisations de droits de l'homme ont exprimé la crainte de la surveillance du gouvernement et elles ont auto censuré leurs commentaires. Cette dynamique contribue à l'absence de compréhension commune parmi les OSC sur les priorités d'action sociale et à la difficulté de travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun. Par exemple, certaines organisations qui ont contribué au rapport commun des OSC à l'évaluation de la CDH de la mise en œuvre au Rwanda des recommandations de l'EPU, l'ont plus tard accusé de présenter une image défavorable du pays.

Au niveau du district, des chapitres des Joint Action Development Forums (JADF), qui ont été mis en place par le gouvernement pour servir de forum de dialogue OSC-gouvernement, ne sont plus viables, les OSC n'étant plus tenues de contribuer à leurs activités et du fait qu'elles sont composées de bénévoles. Ainsi, le rôle du JADF au niveau du district s'est affaibli. Ainsi, la coopération entre les OSC et les gouvernements locaux fonctionne habituellement entre individus et se concentre sur les priorités du gouvernement dans la prestation de services. Bien que quelques OSC prestataires plaident au nom de leurs bénéficiaires, leurs efforts d'action sociale sont rarement efficaces, car ils évitent de contester les lois et les politiques existantes qui affectent leur travail.

Aucunes OSC ne se concentrent sur l'action sociale pour créer un environnement favorable afin d'aider la croissance et le développement du secteur.

PRESTATION DE SERVICES : 4,2

La baisse des financements a affaibli les capacités de nombreuses OSC pour la prestation des services en 2015. Les OSC ruandaises participent activement à la prestation de services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, des secours et de l'agriculture, qui sont tous des priorités du gouvernement. De nombreuses organisations offrent un soutien et des services directement sur le terrain. Un



nombre croissant d'OSC se sont organisées en coopératives ou ont créé des institutions de microfinance locales pour fournir des prêts et un soutien financier aux membres et aux autres organisations. Par exemple, en 2015 AJPRODHO a distribué des chèvres aux jeunes issus de familles pauvres du district de Gatsibo dans la province de l'est. Le besoin en termes de prestation de services a augmenté avec l'arrivée des réfugiés du Burundi en avril 2015, et le nombre d'OSC qui ont participé aux interventions humanitaires auprès des réfugiés a considérablement augmenté.

Cependant, comme beaucoup de donateurs se sont maintenant engagés à fournir un soutien au budget du gouvernement, la diminution correspondante dans le financement des OSC a affaibli la capacité globale de nombreuses organisations de prestation de services. Les donateurs ont commencé à mettre l'accent sur une approche basée sur les droits pour les prestations de services par les OSC. Un exemple de cette nouvelle donne est la plateforme en ligne Sobanukirwa, qui signifie « s'impliquer » ou « le droit de savoir ». Sobanukirwa a vu le jour en 2015 pour relayer des demandes d'information du public auprès des institutions gouvernementales et privées. La plateforme est la première à aider les citoyens à s'engager auprès des dirigeants locaux en posant des questions, en recherchant des renseignements et en se plaignant de la qualité des services. L'objectif déclaré de Sobanukirwa est de stimuler une société ouverte et un gouvernement ouvert, mais elle n'a pas été en mesure d'obtenir des réponses à la plupart des demandes qu'elle a reçues, ce qui suggère que même si une OSC s'engage pour fournir des services aux citoyens, son efficacité dépendra en fin de compte du gouvernement.

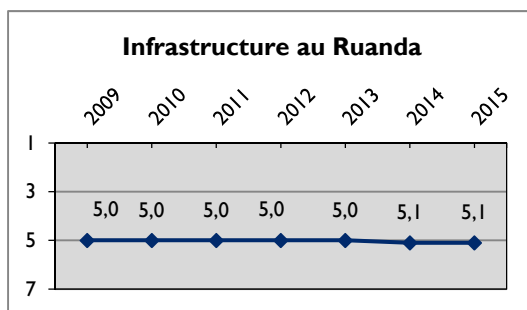
Les OSC profitent de liens étroits avec la population, elles travaillent avec elle et comprennent ses défis au niveau local. Les communautés sont généralement très favorables à l'appui direct et visible qu'elles reçoivent des OSC, même si ce soutien est à court terme. Certaines OSC ont compilé des registres et livres de droit accessibles aux citoyens dans la langue locale, renforçant ainsi le travail, par exemple, des comités de médiation ou des OSC prestataires de services. D'autres organisations collaborent avec les institutions gouvernementales — par exemple, en offrant des renforcements de capacités aux bureaux administratifs du district local sur des sujets comme la décentralisation, la bonne gouvernance, la médiation et la résolution des conflits ou en fournissant des formations et du matériel à la magistrature.

Les services fournis par les OSC étant habituellement financés selon les projets, les organisations ne cherchent pas habituellement à recouvrer leurs coûts. Le gouvernement reconnaît généralement l'importance des OSC, dans la mesure où elles aident les districts à atteindre leurs objectifs de performance. Cependant, le gouvernement critique parfois les OSC en les accusant de servir d'organismes de contrôle pour les donateurs, surtout lorsqu'elles s'engagent dans des questions politiques délicates. Lorsque cela se produit, les OSC peuvent perdre le soutien de leurs circonscriptions et, dans certains cas, même de leurs donateurs. Cette situation décourage les OSC à coopérer librement avec les représentants du gouvernement à différents niveaux et peut nuire à la prestation des services.

INFRASTRUCTURE : 5,1

Les Organisations de Soutien Intermédiaire (OSI) et les centres de ressources pour les OSC n'existent pas en général au Ruanda. Les OSC reposent généralement sur des réseaux informels qui fonctionnent comme des organismes de soutien au niveau local pour aider les organisations et les initiatives communautaires.

La méfiance, la concurrence pour le financement et l'absence d'une compréhension commune du rôle des OSC dans le développement entravent la coopération et les partenariats des OSC. Des luttes intestines dans le secteur des OSC ont



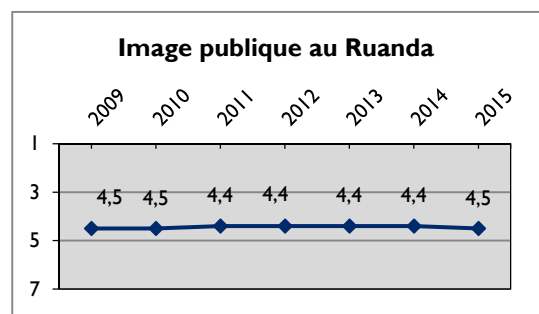
affaibli de nombreuses organisations dynamiques et qui se font entendre et en ont poussé d'autres à opérer dans un environnement fermé, dans lequel elles évitent de partager des expériences avec d'autres organisations, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En outre, des réseaux opèrent parfois en tant qu'organisations séparées de leurs membres, ce qui affaiblit leur efficacité. Dans le même temps, le gouvernement encourage la création de réseaux afin de les coordonner et de les contrôler et de nuire à leur efficacité. Certains réseaux d'OSC locales étaient utilisés pour verser des subventions à leurs membres pour des projets, mais cela n'est pas arrivé au cours des deux dernières années. Certains réseaux choisissent de soutenir les membres basés sur les relations entre leurs dirigeants plutôt que sur des critères objectifs.

Une formation pour les OSC dans des domaines thématiques est régulièrement offerte, avec l'appui des partenaires au développement. Certains donateurs ont été découragés parce qu'ils perçoivent la formation des OSC comme ayant un faible impact et afin de renforcer la capacité des OSC ils sont passés à une approche de formation basée sur les droits qui met l'accent sur le lien entre les droits de l'homme et la prestation de services.

La coopération du gouvernement avec les OSC est cruciale et est réalisée par le biais de protocoles d'entente qui attestent des responsabilités de chaque partenaire. Les OSC impliquées dans le développement collaborent facilement avec les gouvernements centraux et locaux tant que leurs activités restent conformes aux priorités du gouvernement. De nombreuses initiatives intersectorielles sont enracinées dans des amitiés. Le secteur privé se concentrant sur les entreprises et la réduction des échanges plutôt que sur la pauvreté, il ne comprend pas les opérations des OSC et il n'y a pas de collaborations potentielles qui aient été mises en place.

IMAGE PUBLIQUE : 4,5

Bien qu'il n'y ait aucun institut de sondage indépendant dans le pays pour offrir un contrôle indépendant, il est apparu que l'image publique de certaines OSC s'est dégradée en 2015. L'image des OSC dans les médias est fonction de leurs activités. Les organisations qui sont impliquées dans la prestation des services peuvent générer une couverture médiatique positive de leur travail — par exemple, lorsqu'elles fournissent des ravitaillements aux citoyens ou lorsqu'elles aident les réfugiés. Mais les OSC impliquées dans les droits de l'homme ne sont généralement pas couvertes par les médias, ou les médias profitent parfois de leur critique par le gouvernement pour fournir



aux citoyens des informations biaisées ou pour aviser le public de ne pas contester les positions du gouvernement. Bien qu'ils soient exclusivement privés, les médias font généralement des reportages en s'alignant sur ce que le gouvernement attend et ils aident ainsi à façonner les réputations des OSC.

Pendant le processus de modification de la constitution et le rapport du Rwanda à la CDH en 2015, les déclarations des fonctionnaires sur les OSC étaient plus sévères qu'à l'habituel, peut-être pour décourager la contestation. Le gouvernement a terni la réputation des organisations d'action sociale qui n'ont pas appuyé l'amendement constitutionnel en les étiquetant comme agents occidentaux. Les OSC prestataires de services ont été largement ignorés.

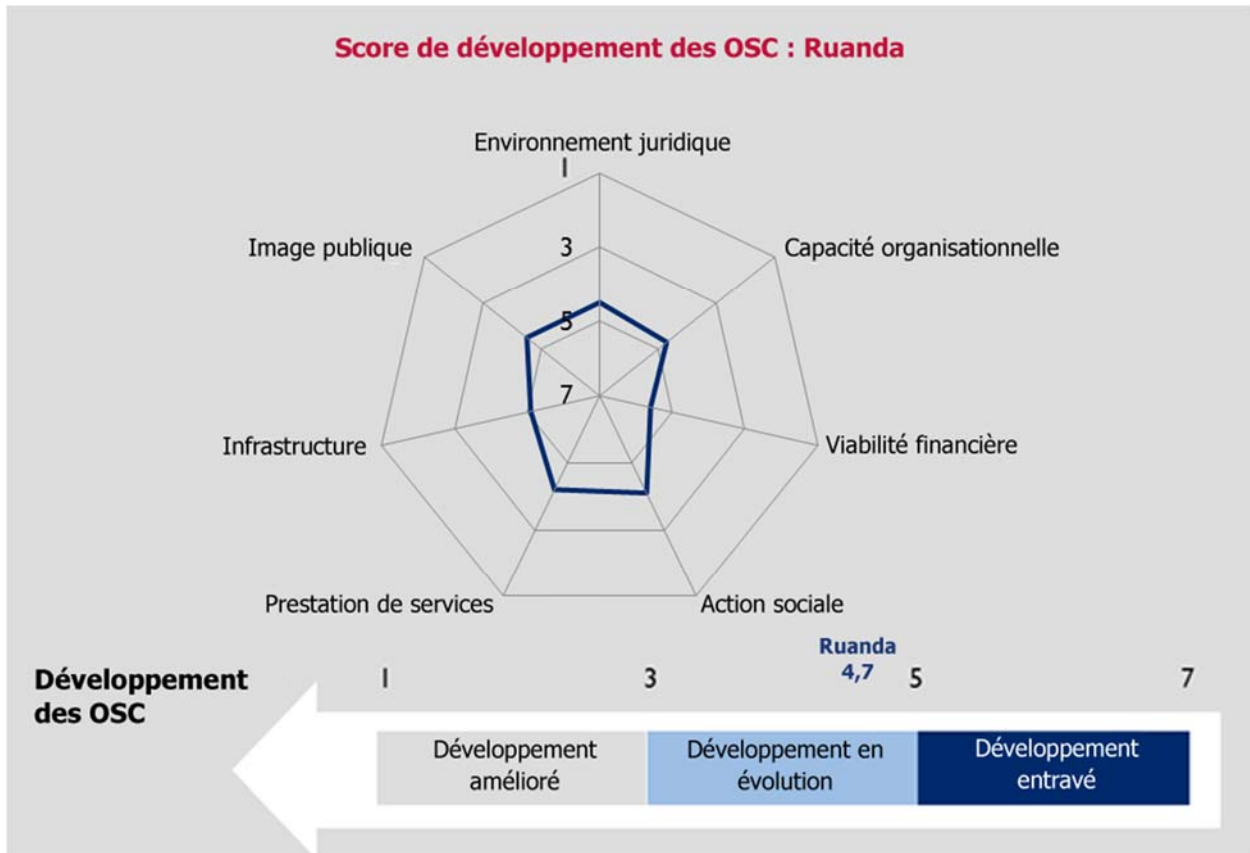
Les perceptions publiques des OSC varient généralement. D'ordinaire, les citoyens ont une bonne opinion des OSC qui leur fournissent des services et qui n'attirent pas les critiques du gouvernement. Mais si des OSC font l'objet de critiques de la part du gouvernement, le public offre rarement un soutien manifeste. En général, au Rwanda on considère que le rôle principal des OSC est de soutenir et de mettre en œuvre des programmes et des politiques gouvernementales. En outre, comme de nombreuses OSC ne divulguent pas leurs informations financières au public, leur responsabilité et leur transparence peuvent être remises en cause.

Le gouvernement reconnaît la réussite des OSC nationales et internationales, même si elles ne respectent pas leurs mandats, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. En général, le gouvernement souhaite

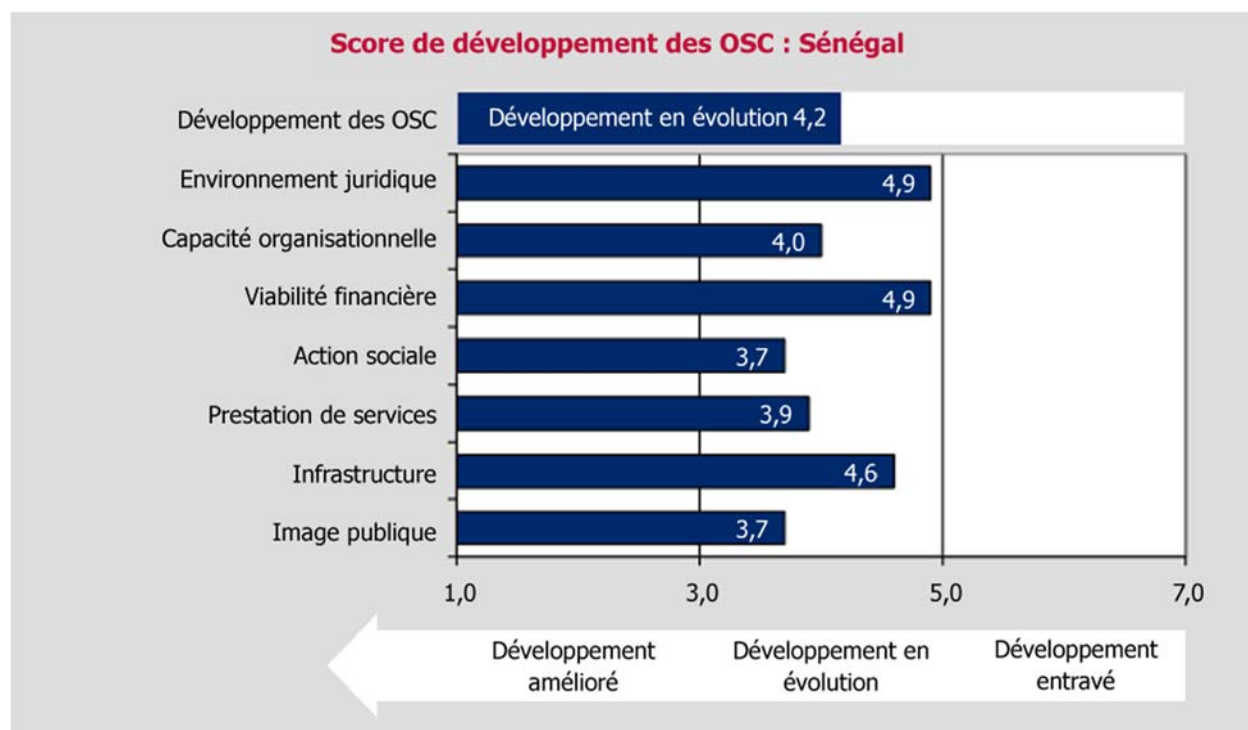
que les OSC agissent comme des maitres d'œuvre de sa politique plutôt que comme des organismes de contrôle de ses politiques et de ses actions. Les entreprises considèrent généralement les OSC positivement.

La plupart des OSC n'ont pas de stratégies de communication ou de sites Web.

Les OSC ne s'engagent pas dans l'autorégulation, comme n'importe quel organisme de réglementation qui serait géré ou influencé par le gouvernement. Les OSC sont tenus par la loi de publier des rapports annuels, mais le plus souvent seules les OSC internationales observent cette exigence, étant donné que les rapports sont nécessaires pour le renouvellement de leur inscription annuelle. Les rapports des OSC sont parfois obtenus grâce à des relations individuelles.



SÉNÉGAL



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Dakar

Type de Gouvernement :
République

Population :
13 975 834

PIB par habitant : (PPP) : 2 500 \$

Indice de Développement Humain : 170

Au Sénégal, le dialogue reste ouvert entre le gouvernement et les OSC. Le gouvernement considère que les OSC ont un rôle important dans la régulation de la société et dans le service du public. Par l'intermédiaire de leurs représentants, les OSC sont impliquées dans l'élaboration des politiques de développement du gouvernement.

La plupart des OSC, particulièrement les ONG au niveau national, éprouvent des difficultés croissantes pour mener



leurs activités en raison de la baisse de leur viabilité

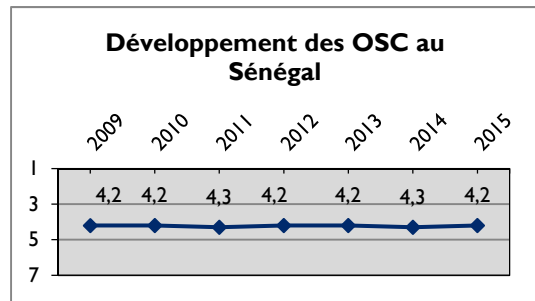
financière. En 2015, les OSC s'attendaient à voir apparaître des opportunités de financements par le biais de la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), qui couvrait des domaines où les OSC ont démontré des compétences. Cependant, le gouvernement a choisi le Programme de Développement des Nations Unies au Sénégal pour gérer la mise en œuvre de ce programme. Cette décision a eu un effet négatif sur la capacité des OSC locales à obtenir des financements locaux.

Sur le plan politique, il reste des incertitudes autour de la durée du mandat présidentiel. Le président s'est engagé à la changer de sept à cinq ans. Cependant, on ne sait toujours pas si la prochaine élection

présidentielle aura lieu en 2017 ou en 2019. Les politiciens de l'opposition ont dénoncé cette incertitude et commencent à se radicaliser.

Officiellement lancé en 2013, la troisième loi de décentralisation du Sénégal (acte III) est une nouvelle initiative de réforme majeure pour promouvoir le développement local. Il définit le *département* comme une unité administrative de quarante-deux collectivités territoriales et elle transforme toutes les communautés rurales

en 557 communes. L'évaluation de cette initiative de réforme a exposé ses limites, en particulier le financement insuffisant du personnel au niveau des départements et des communes. Cette réforme a échoué à produire un changement institutionnel véritable dans ses premières années. Les OSC qui s'attendaient à contribuer de façon significative à sa mise en œuvre attendent toujours pour participer à sa concrétisation. La formulation du président d'un cadre spécifique pour la « territorialisation » avec lequel les régions s'organiseraient en centres est toujours à venir.



Le contexte social a été marqué par des troubles entre les syndicats d'enseignants, les travailleurs de la santé et les autorités locales. Leur mécontentement a été causé par des incertitudes sur les revendications salariales, par une application et une transparence insuffisante quant aux accords que le gouvernement a déjà signés, par la possibilité d'une diminution des prestations telles qu'imposées par la Banque Mondiale et par le déséquilibre entre les dépenses salariales et les recettes locales qui ont considérablement diminué depuis la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation.

Le gouvernement prévoit que la demande sera satisfaite avec la publication de l'étude sur les salaires de la fonction publique. Toutefois, les résultats de cette étude sont encore à venir. La Banque Mondiale a demandé au gouvernement du Sénégal de réduire le niveau des avantages des fonctionnaires, qui avait atteint le même niveau que les salaires.

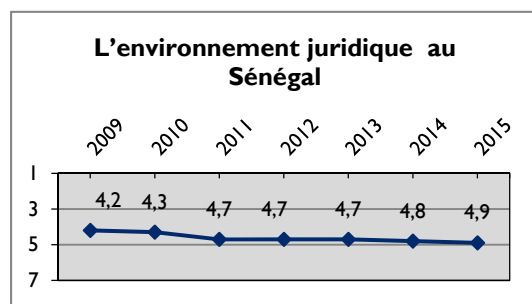
Dans le contexte du développement, le gouvernement s'est engagé à réviser la politique de protection sociale du département. Les OSC se sont mobilisées pour contribuer à ce que cette réforme soit engagée. La création de l'agence de la santé universelle est aussi un événement notable.

En 2015, la mobilisation et la participation active des OSC à la réforme du droit foncier était également à noter. Cela a été fait grâce à des campagnes d'information, des études sur la gouvernance des terres, l'expérimentation de modèles participatifs et la promotion du dialogue entre les acteurs de la décentralisation et la Commission Nationale pour la réforme du droit foncier.

En ce qui concerne l'agriculture, les précipitations devraient être fortes. Toutefois, la commercialisation de produits de base demeure un problème. Les OSC devront s'impliquer en demandant au gouvernement d'importer moins et de promouvoir la production et la commercialisation de produits agricoles locaux.

Enfin, il est important de noter que le processus de paix Casamance est dans une phase de consolidation. Une importante initiative financée par la Banque Mondiale, le Pôle Territorial Casamance, rassemble des OSC pour promouvoir l'intégration et le développement social et économique du sud du Sénégal à travers la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la création de zones de forage et de production, l'amélioration de l'accès à l'électricité et le développement des activités économiques (agriculture, agro-industrie, arboriculture et pisciculture). Les OSC ont participé depuis le début de la crise. Le Conseil des Organisations Non gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) a créé un programme d'urgence pour promouvoir la paix et le développement économique local en Casamance par le biais de campagnes de sensibilisation, de soutien psychologique et social pour les enfants victimes du conflit et de renforcement des capacités de groupes communautaires.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,9



Le Code des Obligations Civiles et Commerciales accorde à toute OSC le droit de s'enregistrer en tant qu'association et de mener des activités qui sont conformes à la loi. Les OSC qui se conforment à la loi n'ont pas de problèmes pour s'enregistrer et peuvent opérer librement. Toutefois, le processus est manifestement long et peut prendre environ trois mois.

Le Code des Obligations Civiles et Commerciales couvre toutes les questions liées à la gestion interne, au champ des

activités autorisées, à l'information financière et à la dissolution des OSC. Ces dispositions sont généralement favorables aux OSC pour qu'elles fonctionnent de façon autonome. Cependant, les OSC font face aujourd'hui à de réelles menaces. En effet, en 2015, le cadre juridique des OSC a changé avec l'adoption du décret 2015/145, qui contient deux dispositions défavorables aux OSC. La première est l'exigence que les OSC présentent des demandes d'approbation pour l'enregistrement et la planification des programmes auprès des préfets. Si une OSC ne parvient pas à soumettre son programme après six mois de fonctionnement, le gouvernement peut révoquer son enregistrement. Ce processus peut créer des retards et des blocages. L'administration publique est connue pour répondre lentement aux demandes des citoyens. Il y a aussi le risque, pour une structure décentralisée et inefficace, de perdre des fichiers. Cela a été le cas pour l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (ONG, USE). La deuxième disposition prévoit que les OSC sont obligées de contribuer financièrement au fonds de suivi des OSC que le gouvernement a mis en place.

Dans l'ensemble, le gouvernement n'harcèle pas les OSC, parce qu'il reconnaît leur rôle important dans l'élaboration de politiques et l'apport des conseils sur les questions gouvernementales. Par exemple, le gouvernement n'a pas empêché les OSC de dénoncer leur implication insuffisante dans le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). Quand les OSC ont évalué que les communications ne sont pas suffisantes, elles font appel aux autorités judiciaires. Par exemple, le CONGAD a contesté le décret 2015/145 devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême. Le gouvernement n'a pas riposté. Le CONGAD est un réseau d'OSC représentant 178 organisations nationales et internationales, qui est l'interface principale pour les relations gouvernement-OSC depuis 1982.

Des avocats locaux sont formés dans les lois qui régissent les OSC et représentent des OSC dans des tribunaux locaux. Par exemple, le CONGAD s'est procuré des conseils juridiques lorsqu'il a poursuivi le gouvernement sur le décret 2015/145.

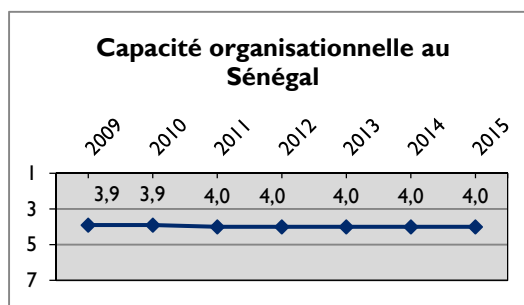
Les OSC qui n'ont pas de statut d'organisation à but non lucratif reconnu ne reçoivent pas d'avantages fiscaux. En général, ces organisations sont régies par le Code des Obligations Civiles et Commerciales et ne reçoivent pas de prestations ou d'exonérations énoncées dans le décret 2015/145.

Les OSC qui ont un statut légal comme prestataire d'ONG font exception si leurs programmes sont approuvés par le ministère des finances, basé sur les conseils de la commission interministérielle compétente. Les fonds alloués pour la responsabilité sociale ne sont pas imposables.

Les OSC sont autorisées à générer des recettes pour couvrir les coûts des opérations et des programmes. Elles sont capables de répondre à la demande du gouvernement pour des propositions à la fois au niveau central et local. Les OSC travaillent avec des agents pour des projets exécutés au titre du Millenium Challenge Account (MCA). Par exemple, des ONG comme le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI), NGO Concept et Hope 87 ont mis en œuvre des activités se rapportant à la protection de l'environnement et à la reforestation communautaire ainsi qu'à la sensibilisation au VIH/SIDA.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,0

Compte tenu de leur situation financière insuffisante, les OSC sollicitent une assistance technique, stratégique et politique extérieure. Les OSC travaillant sur les questions de changement climatique ont établi des partenariats avec des chercheurs, le Ministère de l'Environnement et des collectivités locales. Dans le secteur de la santé, les ONG ont mis au point une plateforme pour travailler avec le gouvernement sur la question des soins de santé universels. En outre, les OSC mobilisent des circonscriptions locales autour de questions d'intérêt national par le biais de partenariats avec des groupes religieux et traditionnels, des associations féminines et des groupes de jeunes.



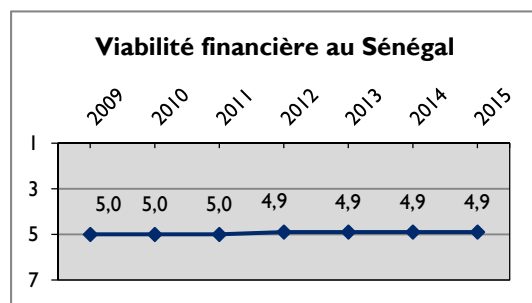
Il existe plusieurs syndicats, ONG et plateformes qui possèdent des plans stratégiques, tels que le CONGAD, le Centre National pour la Collaboration Rurale (CNCR), le Programme d'appui aux Initiatives du Nord (PINORD), la Fédération des Organisations Non Gouvernementales Sénégalaise (FONGS), le groupe d'initiative pour les femmes, le réseau national des personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres. Les partenaires internationaux prennent en charge la mise en œuvre et le suivi de ces plans stratégiques.

En règle générale, les OSC ont au moins formé un Conseil d'administration distinct des membres du personnel. Les structures les plus efficaces sont celles qui utilisent systématiquement un manuel de procédures et des pratiques d'audit. Celles-ci se multiplient, en raison d'un plus grand désir de s'autoréguler, en plus des exigences des partenaires internationaux.

En raison de contraintes budgétaires, les ONG ont généralement quelques employés rémunérés à plein temps, généralement autour de trois ou quatre. Il n'y a aucune convention collective nationale sur la façon dont les salaires sont déterminés. C'est plutôt à la discrétion des OSC qui parfois articulent leur politique de ressources humaines dans un manuel de procédures. Les OSC embauchent généralement par le biais de contrats à durée déterminée. Dans l'ensemble, la plupart des ONG locales fonctionnent en utilisant une combinaison de bénévoles et d'experts.

La majorité des OSC sont capable de maintenir l'équipement de bureau moderne grâce à l'appui des dons qu'ils reçoivent pour mettre en œuvre des projets et des programmes spécifiques.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4,9



Les OSC ne bénéficient d'aucun financement local et dépendent presque exclusivement des donateurs internationaux. Les OSC n'ont pas de sources de financement diversifiées, ce qui est une difficulté importante pour eux. Pour les programmes sociaux, le programme de la Banque Mondiale sur la Protection Sociale en Afrique (JIPSA) a constitué une source de financement importante pour les OSC. Il est apparu une baisse des financements pour les OSC, les critères d'admissibilité étant excessifs.

Le groupe d'experts souligne la responsabilité sociale d'entreprise de la SONATEL, la société nationale des télécommunications, dans le cadre du Millennium Challenge Account. Aussi, dans le cadre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), les OSC peuvent accéder à des fonds pour le développement local.

Toutes les OSC ont un certain type de système de gestion financière. Effectuer des audits annuels et publier des rapports financiers est une exigence pour les OSC afin de pouvoir accéder aux fonds des donateurs.

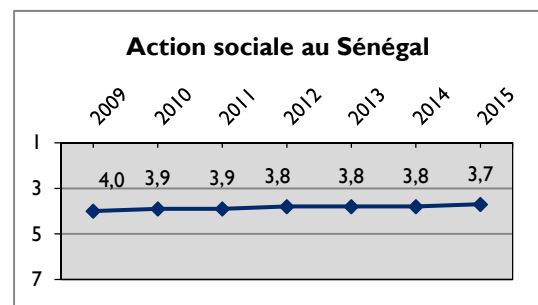
Les OSC sénégalaises locales n'ont pas établi de groupe de sympathisants locaux qui peuvent financer leurs activités. Les mouvements philanthropiques qui profitent aux OSC sont symboliques.

Face à des sources de financements insuffisantes, les OSC s'impliquent de plus en plus pour générer des revenus par le biais de demandes de propositions des agences gouvernementales de développement international et des programmes de coordination. Les OSC bénéficient de telles opportunités avec le Millennium Challenge Account et le Programme de Gestion Durable et Participative des Énergies Traditionnelles et de Substitution financé par la Banque mondiale (PROGEDE).

ACTION SOCIALE : 3,7

Le gouvernement a établi un partenariat solide avec les OSC en les faisant participer à l'élaboration de programmes et de projets publics. Elles se réunissent pour concevoir, suivre ou évaluer des programmes. On trouve par exemple, la commission nationale pour la réforme agraire et la délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale dans le cadre de la stratégie nationale pour la protection sociale.

Au Sénégal, des campagnes d'action sociale sont une des compétences clés des OSC. Des OSC comme CONGAD ont lancé des campagnes d'action sociale pour faire progresser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'ordre du jour d'après 2015, elles ont produit des résultats au niveau local, national et international. Sous les auspices du CONGAD, les OSC sénégalaises ont produit un rapport documentant les progrès sur les MDG et faisant des recommandations, qui figuraient dans le rapport national du Sénégal à l'ONU. Il a aussi été mentionné au Président de la présentation du Sénégal au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Pour son travail d'action sociale, le CONGAD a reçu un prix en compétition de l'International Association of Economic and Social Councils and Similar Institutions (AICESIS).

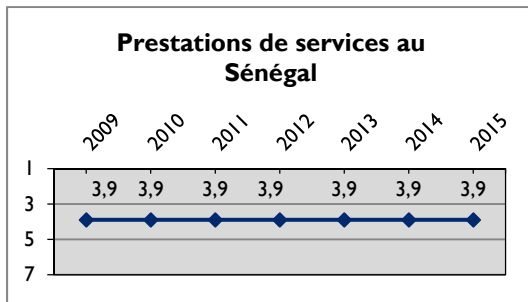


En 2015, les OSC ont contribué substantiellement aux processus de réforme sociale. Par exemple, elles ont participé à la conception de la stratégie nationale pour la protection sociale. Elles ont également conduit des campagnes de sensibilisation sur la couverture maladie universelle. En outre, les OSC ont organisé des comités régionaux sur la réforme agraire. Au Sénégal aujourd'hui, certains dirigeants d'OSC sont incorporés dans les administrations où ils peuvent influencer la prise de décision politique. Par exemple, le Président du CONGAD a joué un rôle important dans la mise en œuvre du plan de suivi pour le *Plan Sénégal Émergent*, la politique de développement économique et social du pays. D'autres OSC s'associent de la même manière aux efforts du pays à définir sa stratégie pour la protection sociale nationale. En outre, la Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Éducation Publique (COSYDEP) a joué un rôle important dans la résolution de la crise sur l'école entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants.

Le CONGAD a mobilisé des autres ONG et organisations communautaires pour défendre les intérêts et le développement global des ONG.

PRESTATION DE SERVICES : 3,9

La prestation de services sociaux de base est le domaine de prédilection des OSC au Sénégal. Elles sont impliquées dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène, qui améliorent la qualité de vie des populations. Les OSC contribuent à la construction d'infrastructures de base. Elles apportent des savoir-faire et des compétences techniques.



Dans le secteur de la santé, par exemple, l'Alliance Nationale Contre le VIH/SIDA (ANCS) et Plan International, et Intrahealth fournissent une variété de services de santé à travers le Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. Le Syndicat national des assurances-maladies communautaires est le principal partenaire de l'agence pour la couverture maladie universelle.

Les interventions des OSC répondent aux besoins réels des populations qui participent et bénéficient de leurs projets.

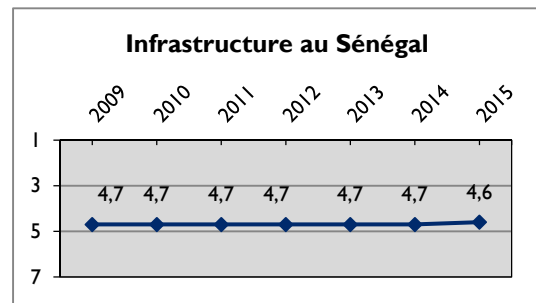
Les OSC élaborent des stratégies adaptées aux réalités socioculturelles des populations qu'elles desservent.

Les OSC offrent des services différents des services sociaux de base comme la recherche. Des études sont diffusées au cours d'ateliers avec d'autres OSC, des fonctionnaires et des représentants de la collectivité locale. Les publications sont largement partagées avec le public, des universitaires et d'autres chercheurs. Récemment, le CONGAD a terminé des études sur la gouvernance des terres au Sénégal, qui ont été bien accueillies par les experts et les chercheurs de l'Université. Les OSC fournissent des biens et des services sociaux plutôt que commerciaux.

Le gouvernement et les populations reconnaissent les OSC pour leur contribution efficace à la prestation de services sociaux de base. Les OSC bénéficient de contrats gouvernementaux et d'exemptions, mais ils ne reçoivent pas de subventions directement auprès du gouvernement.

INFRASTRUCTURE : 4,6

Il y a eu quelques améliorations dans le domaine de l'infrastructure entre 2014 et 2015. En 2015, les organisations de soutien intermédiaire (OSI) comme le CONGAD ont continué à élaborer des mécanismes d'échange et de collaboration leur permettant de renforcer les capacités de leurs membres. Le CONGAD et d'autres organisations comme le CNCR, la Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) et la Plateforme pour les Acteurs non Étatiques ont fourni des services à des ONG locales en matière d'accès à l'information, de formation et de support technique.



Dans l'ensemble, ces services sont offerts gratuitement sur tout le territoire sénégalais. Les OSI nationales n'offrent généralement pas de subvention à d'autres organisations. Au lieu de cela, les OSC reçoivent des subventions de fondations privées, d'organisations humanitaires ou d'organisations internationales de développement. En outre, sous la bannière de la Corporate Social Responsibility (CSR), les entreprises des industries extractives financent les OSC pour mettre en œuvre des projets.

La FRAO a mis en place des cycles de formation en planification stratégique et opérationnelle. Cela a été utile aux OSC, ce sujet étant le fondement de la gestion basée sur les résultats. C'est la feuille de route d'une organisation pour atteindre ses objectifs à moyen et long terme. L'Association pour l'Action a mis au point et diffusé les meilleures pratiques pour le développement institutionnel, la planification et la gestion pour le secteur de la société civile. Le CONGAD a organisé une série de formations pour ses membres sur la réglementation des marchés publics.

Le bureau d'appui du CONGAD continue de fournir une assistance technique aux OSC pour les procédures administratives requises pour l'obtention d'un statut juridique et pour avoir leurs programmes approuvés. D'autres organismes locaux, tels que L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) et l'Institut Africain du Développement Économique et de la Planification, offrent également des services de formation.

Pour améliorer les services qu'il offre à ses membres et pour renforcer son rôle dans la politique de la santé, le CONGAD, en collaboration avec le Projet d'Appui à la Gouvernance Sanitaire (PAGOSAN), un projet

financé par l'Agence Belge de Coopération, a créé une base de données pour soutenir l'apprentissage et les synergies institutionnels, la recherche-action et la prise de décision,

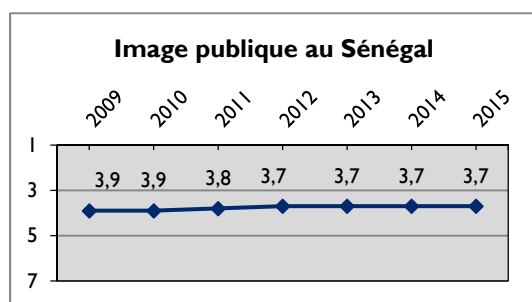
Les OSC comme le CONGAD, le CNCR, le FONGS et le FAFS constituent des réseaux qui permettent l'échange d'informations entre les membres et qui défendent les intérêts du secteur des OSC. Le CONGAD a amorcé un processus de concertation pour articuler la position des acteurs non gouvernementaux avec l'actualisation de la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale (SNP).

Parmi le personnel des OSC, il y a des formateurs dans les zones urbaines et rurales qui ont une expérience dans de nombreux domaines et qui présentent un intérêt pour les OSC désireuses d'améliorer leur capacité et leur performance organisationnelle. Ces zones comprennent des OSC de gestion stratégique, de comptabilité, de gestion financière, de financement, de gestion des bénévoles et de création d'un conseil d'administration. Ces thèmes de formation reflètent les besoins prioritaires des OSC et peuvent être délivrés en langue locale. Des OSC tels que ACA, Sénégal CESAO, ARED, CONCEPT et bien d'autres encore ont délivré des formations pendant des dizaines d'années sur des thèmes que les OSC ont identifié comme étant important.

Il y a des partenariats intersectoriels au Sénégal. Le réseau VIH/SIDA du CONGAD, Health, and Population network et le ministère de la santé sont associés à des programmes spécifiques tels que le GAVI, l'Alliance de la vaccination. Au Sénégal, il y a aussi des partenariats entre les OSC et le secteur privé. Association Sénégalaise des Professionnels de la Santé (ASPS) est un partenariat entre les ONG et les acteurs privés, tels que les associations médicales, les cliniques et les pharmacies.

Le CONGAD a établi des partenariats avec les médias pour promouvoir un dialogue ouvert et équitable entre tous les intervenants sur les questions de la réforme agraire. Le Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme fonctionne avec l'Alliance Nationale contre le HIV/SIDA, une ONG locale, pour mettre en œuvre ses programmes. Un accord a été également réalisé entre le CONGAD et l'Office de Réglementation des Marchés Publics pour la formation des OSC sur la réglementation des marchés publics.

IMAGE PUBLIQUE : 3,7



Les OSC ont une image médiatique positive au niveau local et national. Les médias couvrent les activités des OSC, que la population apprécie. Cette image positive a permis aux OSC d'être impliquées dans de nombreux processus décisionnels. Par exemple, les OSC participent aux conseils présidentiels, aux commissions de la réforme nationale et à l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC).

Le public apprécie le rôle positif des OSC, qu'il perçoit comme leur bénéficiant plus directement et avec moins d'obstacles bureaucratiques.

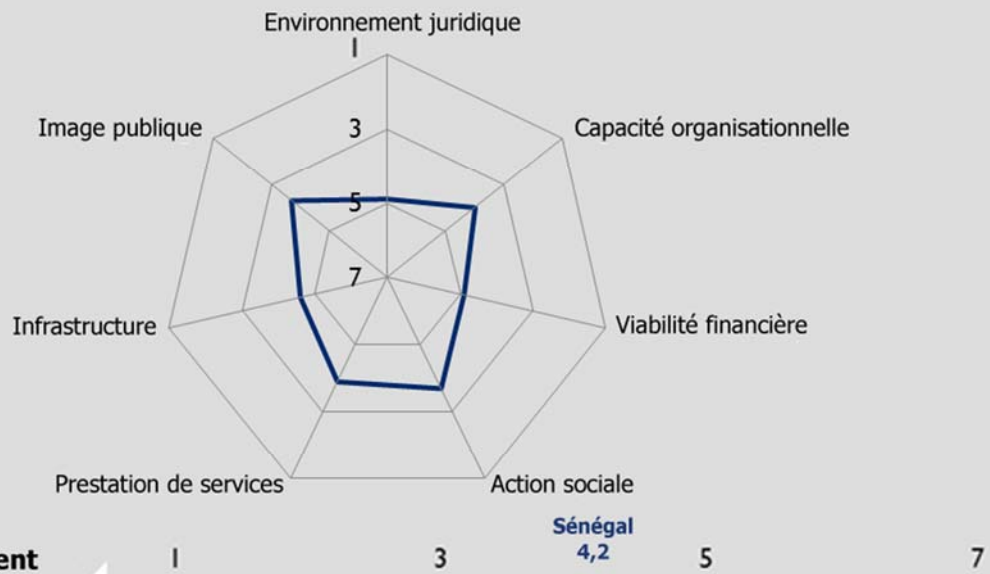
Les organismes gouvernementaux ont généralement une perception positive des OSC, en raison de leur expertise dans le développement social. Néanmoins, le secteur privé reste insuffisamment conscient du rôle des OSC dans la promotion du développement économique et social.

La présentation du Ministère de l'Économie et des Finances des audits d'observations sur le financement des ONG a amélioré la perception des ONG par le public par rapport à 2014. Il a salué le fait que les ONG soient en mesure de mobiliser des fonds et d'obtenir des résultats dans le secteur. Cependant, l'accord-cadre entre les ONG et le gouvernement reste à signer.

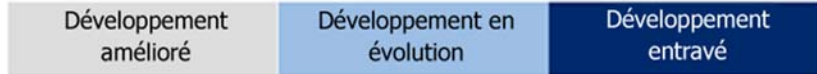
Les OSC doivent leur réputation positive dans la manière d'impliquer les populations à définir les besoins prioritaires en matière de développement et d'inclure les populations dans la mise en œuvre des activités. Les OSC ont pu nouer des relations avec les médias pour renforcer cette image positive.

Certaines OSC, comme le CONGAD, ont un code d'éthique, mais sa mise en œuvre reste faible. Les OSC plus grandes publient des rapports annuels, mais leur diffusion est faible.

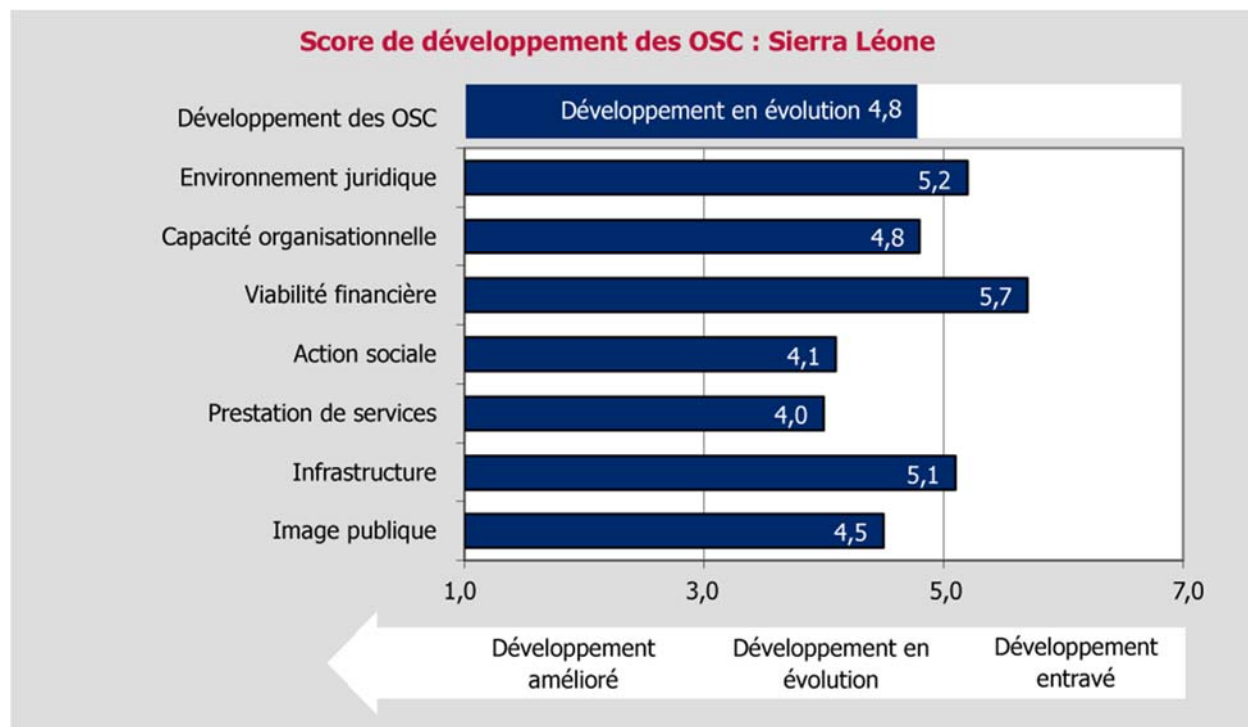
Score de développement des OSC : Sénégal



**Développement
des OSC**



SIERRA LÉONE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,8

Faits relatifs au pays

Capitale : Freetown

Type de Gouvernement :
 Démocratie
 Constitutionnelle

Population :
 5 879 098

PIB par habitant (PPP) : 1 600 \$

Indice de Développement Humain : 181

Après une lutte de dix-huit mois contre le virus Ébola, l'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé en novembre 2015 que la transmission de la maladie en Sierra Léone avait pris fin. Au cours de l'année, le fléau avait dérégulé le développement politique, économique et social du pays. Avec près de 13 000 cas de virus Ébola sur une période de deux ans, la Sierra Léone était plongé dans une crise sanitaire sans précédent. Beaucoup de personnes avaient arrêté de travailler, les réunions entre amis



étaient limitées, la nourriture s'était faite rare et des entreprises ont été contraintes de fermer. Finalement, la maladie disparaissant dans la seconde moitié de l'année, l'emploi a rebondi et les enfants sont retournés à l'école, mais les pénuries alimentaires ont continué. En outre, la gestion des fonds des donateurs lors de la crise du virus Ébola a été sujette à une controverse publique. Le vérificateur général a identifié un certain nombre d'irrégularités dans la conduite à la fois des autorités publiques et des donateurs, y compris des doublons d'activités et une absence des pièces justificatives des dépenses.

Un autre événement important qui a attiré une attention en 2015 a été l'expulsion du parti alors au pouvoir le All Peoples' Congress Party (APC) du Vice-Président Alhaji Samuel Sam-Sumana, à la suite du renvoi de ses

fonctions par le Président Ernest Bai Koroma. L'expulsion et le renvoi du vice-président étaient basés sur diverses plaintes et ont suscité un débat intense sur les pouvoirs présidentiels et la constitution. Finalement la Cour Suprême a jugé que le Président avait le pouvoir de remplacer le vice-président.

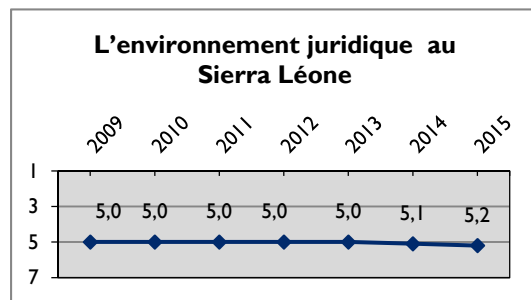
Le mandat du Comité de Suivi Constitutionnelle, que le président a nommé en 2013 pour renforcer la démocratie multipartite et pour créer une société ouverte et transparente en Sierra Leone, a été prolongé en 2015 car la crise du virus

Ébola avait nui à ses travaux. Les membres du Comité comprenaient des OSC et d'autres intervenants issus d'un large éventail de milieux. Les OSC ont présenté plus de quatre-vingts prises de position à la Commission et ont accueilli des événements communautaires pour améliorer la sensibilisation du public sur les questions constitutionnelles et le processus de réforme. Le comité devrait faire des recommandations sur une nouvelle constitution en 2016.

En 2015, l'espace pour la société civile et l'activisme public en Sierra Leone a diminué, principalement en raison de l'absence de pluralisme politique. Les OSC ont été sapées par des injonctions du parlement à certaines organisations de rendre compte quand elles reçoivent des fonds de donateurs étrangers, et il y a eu plusieurs cas d'ingérence politique dans les opérations des OSC. En outre, des OSC « voyous » qui soutiennent des partis politiques, approuvent les actions du gouvernement et contestent les points de vue opposés ont émergé en plus grand nombre, menaçant ainsi la crédibilité du secteur des OSC auprès du public. Du côté positif, l'action sociale et la prestation de services des OSC ont montré une amélioration, particulièrement dans le contexte de la réforme constitutionnelle et de la crise Ébola.

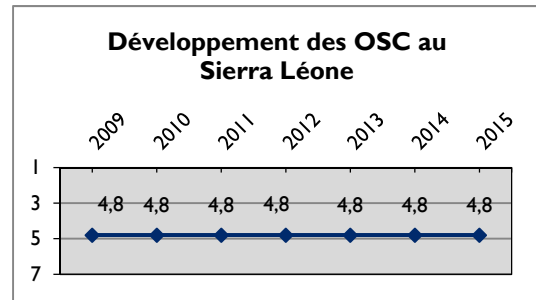
Le nombre d'OSC en Sierra Leone est difficile à déterminer parce que les organisations s'inscrivent auprès de divers organismes et il n'existe pas de données consolidées. Il semble y avoir environ 1000 organisations au total, y compris les organisations à base communautaire (OBC). En 2015, 241 organisations étaient enregistrées comme des organisations non gouvernementales (ONG), une forme juridique particulière. Parmi elles, quatre-vingt-onze organisations étaient des OSC internationales, et 150 étaient des ONG nationales.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,2



La constitution de 1991 du Sierra Leone comprend des dispositions visant à garantir la liberté de réunion, d'association et d'expression. Il n'y a aucun texte codifié régissant les OSC et le cadre réglementaire principal est la Politique Révisée de Régulations des ONG de 2009, qui stipule les exigences opérationnelles des OSC, jusqu'au nombre de membres du personnel et la qualité des espaces de bureaux.

Les OSC ont plusieurs options pour s'enregistrer. Selon leur mission, l'emplacement et la proximité des bureaux du gouvernement, la plupart des OSC s'enregistrent soit avec l'Office de l'Administrateur et du Régisseur Général, soit avec le ministère en charge de leur domaine d'intervention ou avec un conseil municipal ou de district. L'inscription avec le Ministère des Finances et du Développement Économique (MOFED) est obligatoire pour obtenir le statut d'ONG, qui confère l'admissibilité à une dispense de taxe. Normalement, le processus d'inscription est assez facile, et il y a beaucoup de preuves que le nombre d'OSC enregistrées en Sierra Leone a augmenté au cours de l'épidémie Ébola 2014-15 en raison du besoin d'assistance. Cependant, l'enregistrement avec le MOFED est particulièrement lourd et peut prendre jusqu'à six mois pour être complété. D'une part, les organisations qui désirent s'enregistrer comme ONG doivent devenir membres de l'Association des ONG de Sierra Leone (SLANGO), une entité créée par le gouvernement qui manifestement comble le fossé entre les OSC et le gouvernement, mais dans la pratique qui est rangée derrière le gouvernement. De nombreuses OSC trouve



que SLANGO est un obstacle dans le processus d'enregistrement. SLANGO exige des OSC qu'elles soumettent des propositions de projet de deux ans, des budgets, des preuves du nombre de personnel local et expatrié et les dernières attestations fiscales. En outre, les candidats doivent produire des attestations montrant des affiliations avec les ministères correspondants et les autres OSC, avant que des autorisations d'inscription ne soient délivrées. L'obtention de ces attestations peut prendre beaucoup de temps, en particulier pour les nouveaux OBC.

Au cours de l'année, le gouvernement a annoncé son intention de proposer une nouvelle politique des ONG, qui obligerait toutes les OSC à payer des taxes sur les marchandises importées, à aligner leurs programmes avec le plan de développement national et à s'inscrire auprès de la SLANGO. Les OSC ont réagi négativement à la proposition, estimant, qu'elle viole la déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et le Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques. Le gouvernement a récemment commencé à exiger que les OSC aient des contrats au niveau du service pour assurer la coordination, en particulier, des prestations de services liés à la santé. On a signalé que certaines OSC ont dû arrêter de travailler sur les activités liées au virus d'Ébola, parce qu'elles n'avaient pas de contrats au niveau du service, mais il n'existe pas de données exactes sur le volume de travail interrompu.

En 2015, l'espace pour des autres points de vue différents a continué à se rétrécir, rendant de nombreuses OSC réticentes à critiquer le gouvernement ou à contester ses positions. Le rôle du parlement dans le suivi des opérations des OSC a continué à susciter des inquiétudes. Le parlement a convoqué cinq OSC, dont tous les membres dirigeants de la Non-State Actors Coalition qui étaient des bénéficiaires du MOFED, pour qu'ils rendent compte des financements qu'ils avaient reçus de donateurs étrangers. Quand il ouvrit le parlement en décembre 2015, le Président a souligné l'importance de ces auditions pour une meilleure responsabilisation. Dans un développement apparenté, un éditeur de journal et un directeur de station de radio ont été convoqués par le parlement pour répondre à des questions concernant leurs reportages sur les dépenses de voyage d'un ministre en place. Les OSC ont perçu les convocations parlementaires et la déclaration du président comme des efforts pour intimider leurs dirigeants et asphyxier leurs activités.

Il y a eu plusieurs autres cas d'ingérence politique dans les opérations des OSC en 2015. Des communiqués de presse sur des questions liées à la responsabilité du gouvernement ont été censurés et les ministères concernés ont convoqué les organismes délivrant les communiqués de presse pour les interroger sur leur mandat et sur l'authenticité de leurs preuves. Les OSC n'étaient pas autorisées à traiter de questions examinées au parlement, conformément au règlement du parlement interdisant le débat public sur les questions inscrites à son ordre du jour. Ce fut une évolution inquiétante, étant donné que le règlement a été invoqué quand les OSC ont cherché à ouvrir le débat sur les questions essentielles de la responsabilisation, comme le rapport du vérificateur général sur l'utilisation des fonds pour Ébola. Les autorités ont également muselé des organisations professionnelles, y compris l'Association du Barreau Sierra-léonais, dont la police a empêché d'organiser un rassemblement après que le vice-président ait été renvoyé. Dans le même temps, un certain nombre d'organisations locales impliquées dans les campagnes de la démocratie et des droits de l'homme ont changé leurs assujettissements et ont commencé à servir de porte-parole pour le gouvernement — par exemple, en publiant des déclarations communes qui, en réalité, compromettent l'importance de leurs campagnes.

Toutes les OSC doivent payer des impôts sur le revenu qui provient de subventions, de dotations, de rémunérations et d'activités économiques. Les ONG enregistrées avec SLANGO bénéficient d'exemptions de taxes sur les marchandises importées, mais le processus pour obtenir ces exonérations est rigoureux. En 2015 le MOFED a proposé que toutes les ONG commencent à payer des impôts sur les marchandises importées en 2016 dans le cadre de sa nouvelle politique des ONG. Les OSC sont contre ce changement, car l'exonération d'impôt est cruciale pour la viabilité financière de nombreuses organisations. Des discussions sont en cours sur le pourcentage exact de l'impôt que les OSC seront tenues de payer.

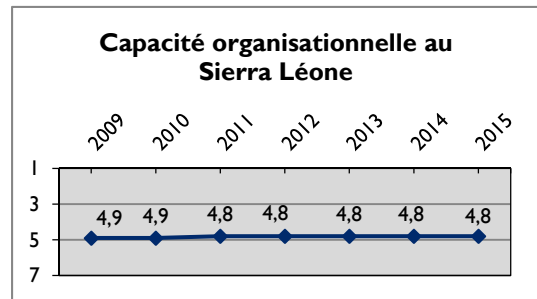
Il n'y a aucune loi qui empêche les OSC de percevoir un revenu provenant de la prestation de biens et services. Cependant, la culture du non-profit en Sierra Leone et le sens de l'intégrité des OSC en tant que contrôleurs inhibent la plupart des organisations à s'engager dans la production d'activités génératrices de

revenu. De même, bien que les OSC soient autorisées à rivaliser pour des contrats de gouvernement, la plupart des organisations ne le font pas en raison de la culture du non-profit du pays.

La plupart des OSC, trouve qu'il est difficile d'obtenir des conseils juridiques judicieux, étant donné qu'un seul professionnel du droit en Sierra Leone est familier avec les lois et les règlements régissant les OSC. La Society for Democratic Initiatives (SDI) représente parfois des OSC à la cour sur une base bénévole.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,8

Les OSC et les OBC profitent généralement d'une légitimité dans les communautés locales et ont la réputation d'être la voix de leurs circonscriptions. Avant la mise en œuvre d'un projet, les organisations plus crédibles tiennent des réunions avec les communautés locales dans lesquelles elles partagent les objectifs et les budgets de leur travail. Cette tendance a contribué à construire un sentiment de confiance et de légitimité entre les OSC et leurs communautés. Le public s'appuie souvent sur les dirigeants des principales organisations pour mener des discussions sur les questions émergentes et pour prendre des positions en son nom.



Bien que la plupart des OSC fonctionnent sur une base projet par projet, elles ont normalement des missions clairement définies et les respectent dans leur programmation et les interventions auprès de la communauté. Un processus de planification stratégique formel n'est pas possible pour de nombreuses organisations, car elles n'ont pas l'expertise requise, mais la plupart des organisations s'accordent et mettent en place des points de référence spécifiques pour l'organisation. En 2015, l'épidémie Ébola a détourné la plupart des OSC des questions de stratégie à long terme car elles se sont concentrées sur la mobilisation sociale pour aider à mettre fin à ce fléau.

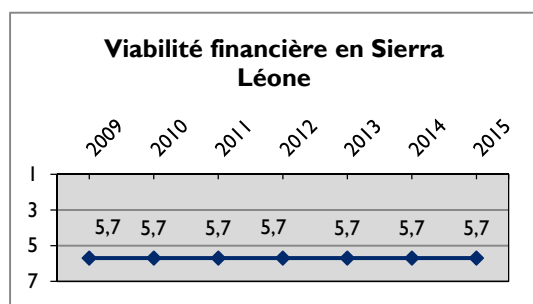
Les structures de gestion interne varient d'un organisme à l'autre. Certaines OSC ont des structures bien définies, composées d'un conseil d'administration, d'une administration et de personnels. Bien que chaque élément ait normalement une fonction distincte, dans certaines organisations, il existe un déséquilibre dans leurs relations, et le directeur exécutif exerce plus d'influence que le conseil d'administration. En outre, certaines OSC, surtout dans les provinces, sont considérées comme « appartenant » aux individus qui les ont fondées. Cette tendance devient rapidement un défi pour le développement des OSC, les organisations s'articulant autour d'une seule personne et il peut alors être difficile qu'elles survivent au départ de cette personne.

Parce que les salaires du gouvernement sont actuellement plus attrayants que ceux offerts par les OSC, de nombreux collaborateurs qualifiés des OSC sont passés au secteur public. Les organisations internationales, telles que ActionAid Sierra Leone, sont capables de garder du personnel rémunéré, mais de nombreuses autres OSC s'appuient sur les stagiaires et les bénévoles de longue date parce qu'elles ont un financement de base et un soutien institutionnel limité. Les dirigeants de certaines organisations se sont retrouvés pendant des mois sans salaire parce que les organisations n'avaient pas de projets de financement. La culture du bénévolat se développe rapidement en Sierra Leone, et les citoyens cherchent de plus en plus à jouer un rôle dans le développement de leurs communautés. Les OSC bénéficient d'un immense bassin de bénévoles qui s'ajoutent au personnel et aide à réduire les coûts. De nombreuses organisations se composent maintenant uniquement des dirigeants et des bénévoles. Bien que les OSC violent les lois du travail et les droits des salariés lorsqu'ils conservent des bénévoles pour plus de trois mois, de nombreux bénévoles demandent à rester en raison du taux de chômage élevé dans le pays. Quand le financement de base s'essouffle, la passion et l'activisme permettent souvent de garder le personnel des OSC qui s'est engagé à travailler pour leurs organisations sans être payé.

Les OSC en Sierra Leone ont des capacités technologiques limitées. Dans les zones urbaines, les organisations ont souvent des ordinateurs d'occasion avec accès internet. Cependant, parce que leur équipement est habituellement donné et que les dons ont principalement lieu dans cas d'urgence comme lors de l'épidémie

d'Ébola, de nombreuses d'OSC ne peuvent pas compter sur un équipement fiable à long terme. Les OSC dans les collectivités rurales ont un accès très limité aux ordinateurs, lignes de télécopieur et à internet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,7



Les donateurs extérieurs sont la principale source de financement des OSC en Sierra Leone. En 2015, la plupart des fonds des donateurs ont été dirigés vers les OSC internationales, qui en général sous traitent à des organisations locales. Ce fut l'approche pendant la crise du virus Ébola, lorsque la Banque Mondiale et d'autres donateurs ont mobilisé 318 millions de dollars pour aider les Sierra-léonais à combattre la maladie. Pendant la crise, la plupart des organisations locales ont réorienté leur attention afin d'aider à mettre la fin au fléau, mais elles n'ont pas été

impliquées dans les discussions sur la programmation post-Ébola, car les donateurs préfèrent traiter avec des organisations internationales qui ont des antécédents vérifiables. Le manque de contact des OSC avec des sources de financement externes entrave souvent leur recherche de fonds. Toutefois, certaines organisations de donateurs, tels que l'Open Society Institute West Africa (OSIWA), a maintenant des bureaux dans le pays, ce qui améliore leur compréhension des besoins et des interventions des OSC locales.

La philanthropie locale est presque inexistante en Sierra Leone. Malgré une industrie minière en plein essor, par exemple, les OSC éprouvent des difficultés à réunir des fonds auprès de sociétés minières, parce qu'elles semblent s'intéresser uniquement au financement des initiatives communautaires locales qui n'impliquent pas les OSC.

La culture de la collecte de fonds est encore nouvelle en Sierra Leone. Les organisations cherchent habituellement à obtenir des financements en rédigeant des propositions et en nouant des partenariats avec les OSC internationales. La longueur du traitement des propositions de projet signifie souvent que les salaires et autres frais institutionnels n'ont pas de financements. De plus, la lassitude des donateurs s'installe et même des OSC qui ont été financées par le passé ne sont plus financées. Bien qu'un financement pluriannuel puisse améliorer la viabilité et l'efficacité des OSC, il n'est habituellement pas disponible.

Alors qu'aucune loi n'empêche explicitement les OSC de percevoir un revenu, les OSC se considèrent elles-mêmes comme des organisations à but non lucratif et ne font donc pas payer leurs produits et leurs services. Les organisations avec des membres qui dépendent des souscriptions peuvent avoir des difficultés à percevoir les contributions.

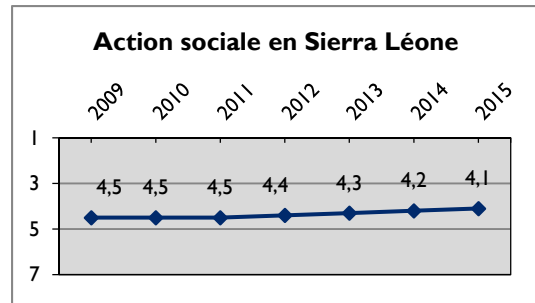
Les OSC sont généralement conscientes de la nécessité de produire des rapports financiers annuels, surtout si elles sont inscrites en tant qu'ONG, pour qui c'est une exigence légale. Cependant, beaucoup d'organisations n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en place des systèmes de gestion financière saine ou embaucher une firme financière de bonne réputation. Certaines organisations, telles que SDI, Center for the Coordination of Youth Activities et Campaign for Good Governance (CGG), publient des rapports financiers sur leurs panneaux d'affichage ou sur leurs sites web. Cependant, la grande majorité des OSC ne compile ni ne publie les comptes de leurs transactions financières. Cela est particulièrement vrai si une organisation passe une année entière sans un projet financé, ce qui n'est pas rare.

ACTION SOCIALE : 4,1

Dans le passé, les OSC hésitaient à travailler avec les institutions de l'État en raison de l'environnement politique très polarisé. Mais cette tendance a commencé à être abandonnée avec la mise en place en Sierra Leone de l'Open Government Partnership (OGP), une initiative mondiale qui promeut la réforme de la gouvernance et l'action sociale collaborative. Les OSC cherchent maintenant à travailler plus étroitement avec les organismes gouvernementaux sur les questions d'intérêt commun et en 2015 des organisations telles que SDI, CGG, Budget Advocacy Network (BAN), Democracy and Development Associates et Transparency International Sierra Leone (TISL) ont travaillé avec des représentants du gouvernement au comité directeur

de l'OGP. En outre, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et d'autres donateurs ont mis des indicateurs de performance qui obligent le gouvernement à impliquer des OSC dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques.

Les OSC de tous les secteurs se sont impliquées avec une intensité sans précédent dans le processus de révision constitutionnelle. Le secteur des OSC a considéré la révision comme une unique opportunité pour influencer les réformes législatives dans le pays, et diverses coalitions, dirigées par des organisations telles que CGG et SDI, ont travaillé sur un large éventail de questions de gouvernance, y compris la chefferie, les élections, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les pouvoirs exécutifs du président. Les OSC ont siégé au Comité de Révision Constitutionnelle et ont présenté plus de quatre-vingt prises de position sur divers sujets. Les OSC ont également accueilli des événements communautaires pour sensibiliser le public sur les questions relatives à la constitution et le processus de réforme. Au cours de l'année, les OSC ont participé à des audiences sur le budget national avec le MOFED et se sont mis au service de la Coalition Nationale sur la Violence Fondée sur le Sexe, une plateforme multipartite pour l'action sociale.



L'épidémie Ébola, a souligné la nécessité d'une mobilisation sociale à travers de la Sierra Léone, et en 2015 les OSC ont poursuivi plusieurs initiatives visant à aider les femmes et les jeunes touchés par la maladie. Par exemple, la campagne de Women's Response against Ébola (WRESL), qui a été lancée en 2014 par le Forum des femmes, le Groupe 50/50 de la Sierra Léone, Sierra Léone Market's Women's Association et d'autres organisations, a continué à plaider pour la participation des femmes, les soins de santé et la responsabilisation économique pour la période post-Ébola. Un autre réseau d'organisations féminines, dirigées par Mano River Women's Peace Network et la Commission des Droits de l'Homme de Sierra Léone, a travaillé avec le gouvernement pour inciter les jeunes filles enceintes à aller à l'école au cours de l'épidémie. Les OSC ont également créé une coalition des survivants d'Ébola pour coordonner les soins de santé post-Ébola et les moyens de subsistance en partenariat avec le Ministère de la Protection Sociale, de l'Égalité des Sexes et des Affaires des Enfants.

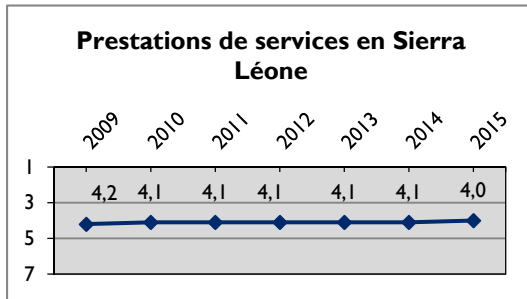
Plusieurs initiatives clés de lobbying des OSC ont réussi en 2015. Grâce en partie aux efforts des OSC auprès du parlement, le gouvernement a décidé de lever l'état d'urgence de santé publique imposée pendant la crise Ébola, que les OSC considéraient comme un frein à la liberté d'expression et d'association. En outre, les OSC ont finalement réussi à pousser le gouvernement à constituer une Commission d'Aide Juridique pour permettre aux plaignants vulnérables, tels que les commerciaux cyclistes et les femmes travaillant au marché, d'accéder à la justice. Les organisations de femmes dirigées par le Advocacy Movement Network (AMNet), une OSC Sierra-léonais et Ipas, une OSC mondiale, ont travaillé avec le parlement pour mettre en œuvre le protocole de Maputo, un instrument adopté par l'Union Africaine pour protéger les droits des femmes. Ce réseau a également réussi à faire passer une loi sur l'avortement médicalisé. Cependant, parce que ce projet de loi a été controversé, il reste en suspens pour l'année, en attendant la signature du président. Enfin, les OSC ont promu des réformes juridiques au niveau du district, sur des questions comme la saisie des terres et la gouvernance des ressources naturelles.

Quelques organisations ont cherché à influencer les politiques nationales par la production de recherches, de publications et d'enquêtes sur la position du public sur la démocratie, la gouvernance et des questions analogues. Par exemple, le BAN a publié un rapport sur les pertes de revenus du pays en raison des incitations fiscales accordées aux sociétés minières en 2015. Toutefois, les représentants du gouvernement ne semblent pas généralement respecter les opinions de la société civile et prennent rarement une décision en tenant compte des rapports établis par les OSC.

Au cours de l'année, les OSC ont discuté de la nouvelle politique pour les ONG que le gouvernement envisage d'amener au parlement. En novembre, le SDI a conduit une réunion sur la nouvelle politique, dans laquelle il a été décidé que la politique viole les dispositions des droits de l'homme de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques des Nations Unies. Les

participants à la réunion ont également convenu que la politique produirait des défis pour une prestation de services efficaces. Par exemple, les OSC devront aligner leurs programmes avec le plan de développement national, qui ne décrit pas de manière adéquate tous les services que fournissent actuellement les OSC. En outre, certains observateurs ont affirmé que les pratiques et les politiques fiscales actuelles favorisent les organisations internationales par rapport à des OSC locales et habituellement les sociétés minières par rapport à des OSC. Les OSC ont aussi consulté le gouvernement depuis novembre 2015 sur la nouvelle politique fiscale.

PRESTATION DE SERVICES : 4,0



Les OSC en Sierra Leone offrent une gamme de biens et de services diversifiée dans des domaines comme la santé, l'assainissement, l'éducation civique, le contrat de suivi, l'esprit d'entreprise, les bidonvilles et la plantation d'arbres. Les OSC ont continué à offrir des services centrés sur le virus Ebola en 2015, y compris la distribution de nourriture à des installations de quarantaine et une mobilisation sociale par le biais d'une sensibilisation communautaire. Par exemple, en 2015, la coalition Health for All a suivi les services de soins de santé gratuits et de délivrance de

médicaments pour les femmes enceintes et les mères allaitantes et a joué un rôle clé en fournissant des informations sur le statut des unités de soins de santé périphériques pendant la transition vers les services post-Ebola. Après la fin de ce fléau, de nombreuses organisations sont revenues sur leurs programmes originaux pré-Ebola tout en intégrant des aspects des priorités post-Ebola. Les OSC et les OBC en Sierra Leone sont perçues maintenant comme expérimentées dans la mobilisation sociale et la lutte contre les épidémies sanitaires mortelles comme celles du virus Ebola.

Les OSC de toutes tailles et capacités cherchent à répondre aux priorités et aux besoins des communautés qu'elles desservent. Les OSC ont généralement la confiance de leurs circonscriptions et sont considérées comme des partenaires fiables, grâce en partie à l'utilisation généralisée des évaluations des besoins et des évaluations finales. Les membres de la communauté sont habituellement impliqués activement dans la mise en œuvre des projets. Par exemple, des groupes de jeunes se sont mobilisés dans des groupes de travail pour identifier les personnes infectées par le virus Ebola dans leurs communautés et alerter le personnel médical. Les organisations fournissant des services agricoles demandent parfois aux communautés de fournir des semences sous la forme d'une banque de semences.

Les OSC de premier plan servent souvent de ressources pour les chercheurs et les donateurs qui demandent des renseignements directs pour concevoir des interventions efficaces. La plupart des OSC offrent leurs services gratuitement.

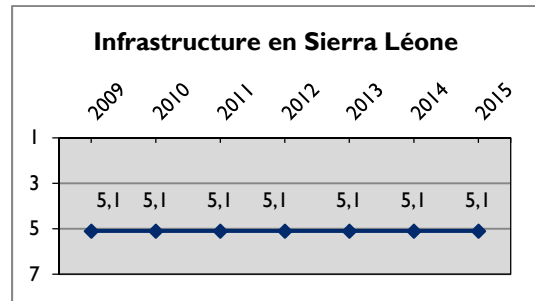
Bien que le gouvernement reconnaisse la capacité des OSC à toucher les citoyens et à fournir des services nécessaires, il ne leur offre pas de soutien financier. Néanmoins, le gouvernement et les OSC travaillent souvent ensemble pour fournir des services et sensibiliser l'opinion publique. Par exemple, en 2015 le réseau eau et assainissement (WASHNET) a validé un projet hydraulique rural de la Compagnie des Eaux Sierra Léonaise en publiant une déclaration publique. En juillet 2015, le gouvernement a lancé une nouvelle initiative visant à reconstruire le secteur de la santé dans la période de redressement post-Ebola. Le plan met l'accent sur la coordination OSC-gouvernement afin d'assurer des services adéquats et a été affecté à une équipe de prestation pour que le président la mette en œuvre.

INFRASTRUCTURE : 5,1

Des centres de ressources d'OSC créés par les donateurs se trouvent dans quelques villes de Sierra Leone. Les OSC utilisent ces centres comme lieux de réunions, mais elles s'appuient rarement sur les documents d'information qu'elles offrent. Le maintien de ces centres est un défi. Par exemple, de nombreux centres informatiques ont ouvert au niveau communautaire, mais ont cessé de fonctionner après que le financement initial ait été épuisé. Les donateurs ont tendance à soutenir la création de centres, notamment en transférant

du matériel d'occasion comme des publications. Cependant, un soutien continu pour l'accès à internet ou le remplacement des ordinateurs n'est généralement pas disponible.

Les deux plus importantes organisations locales qui fournissent des subventions sont ActionAid Sierra Leone et OSIWA. La concurrence pour les fonds de ces organisations est intense et seul un petit nombre d'organisations reçoivent des subventions, habituellement pour les droits de l'homme et le travail de gouvernance. En 2015, la prestation de services centrés sur le virus Ebola et la responsabilisation étaient également une priorité.

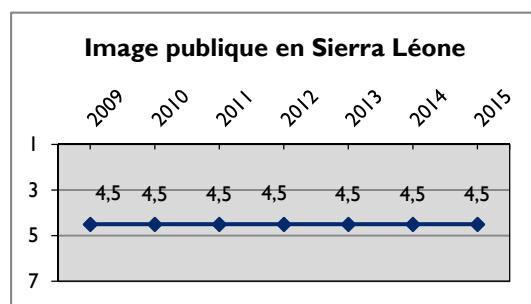


Les OSC forment des partenariats et des coalitions pour partager des informations et faire en sorte que l'action sociale et les initiatives de prestation des services répondent à des problèmes d'intérêt commun. Des coalitions thématiques abordent des questions comme la démocratie et les droits de l'homme, l'agriculture, la santé et l'eau et l'assainissement. Afin de renforcer leurs initiatives, les OSC reçoivent souvent une formation sur la coopération efficace au sein de coalitions, elle est généralement menée par l'organisation chef de file de la coalition.

Les OSC sont invitées à participer à des formations offertes par des partenaires internationaux, mais de telles possibilités sont généralement de circonstance. Les formations se concentrent principalement sur la mise en place de projets, notamment l'utilisation des outils de collecte de données.

Des partenariats intersectoriels entre les OSC et les ministères gouvernementaux, les ministères et les agences ont lieu au niveau national et local. Les partenariats gouvernement-OSC ont été particulièrement solides pendant la crise du virus Ebola, lorsque les deux parties se sont réunies chaque semaine pour coordonner les efforts sur la fourniture de soins de santé, la mobilisation sociale, les installations de quarantaine et le test du vaccin. Les OSC ont aussi offert des contreparties et suivi la prestation des services dans des domaines comme la santé et l'éducation. Par exemple, un certain nombre de coalitions de soins de santé, tels que Health Alert et Health for All, assurent le suivi des médicaments gratuits dans les unités de soins de santé périphériques difficiles d'accès, et les comités de suivi scolaire s'assurent que le gouvernement offre des subventions et du matériel éducatif aussi vite que possible. Les partenariats des OSC avec les milieux d'affaires sont très limités. Les opérateurs de téléphonie mobile sont en première ligne pour la coopération, mais leur soutien se tourne principalement vers le divertissement et le sport.

IMAGE PUBLIQUE : 4,5



La couverture des activités des OSC dans la presse écrite et par la société de diffusion gérée par le gouvernement Sierra-léonais, qui émet sur la radio et la télévision, a lieu sur une base payante uniquement. Les OSC ont généralement un facteur coût des médias dans leurs budgets et ont donc tendance à bénéficier d'une couverture étendue et favorable. Par exemple, le National Election Watch est partenaire avec l'Independent Radio Network (IRN) et verse une somme forfaitaire pour la sensibilisation dans tout le pays. En outre, les OSC entrent souvent dans des partenariats à long terme

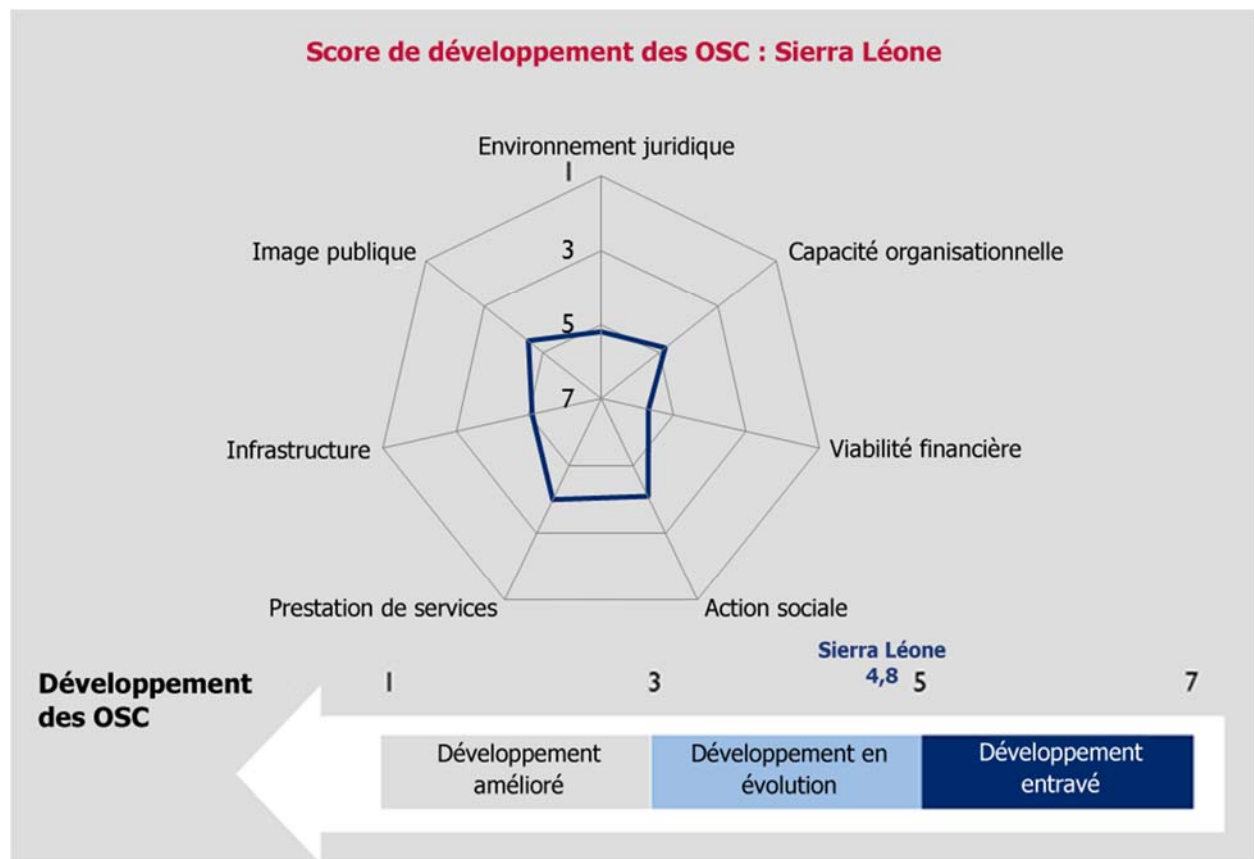
avec les stations de radio communautaires pour un coût minime. Ces arrangements aident à s'assurer que les communautés jouissent d'une couverture complète des activités des OSC.

Néanmoins, le public a une perception mitigée des OSC. Les OSC jouissent en général d'excellentes relations avec le public au niveau local, notamment en raison de leur travail pendant la crise Ebola et de leur visibilité dans les communautés. Cependant, le questionnement des OSC par le parlement sur leur utilisation des fonds étrangers a provoqué une baisse considérable de la confiance du public dans les OSC. Les OSC voyous, qui

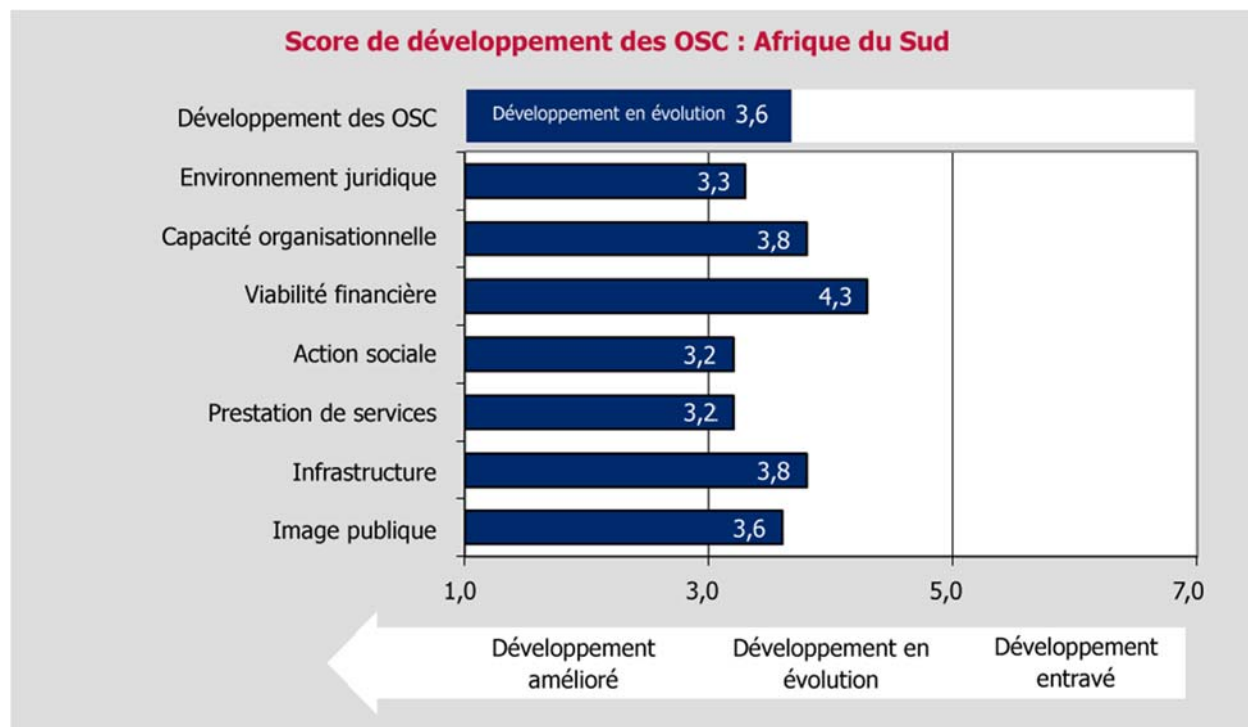
protègent les intérêts des partis politiques et entachent l'image des OSC d'une empreinte partisane, ont également affecté la crédibilité des OSC.

Le gouvernement et le secteur privé sont pleinement conscients du rôle inestimable que jouent les OSC pour assurer la prestation d'un service adéquat et pour améliorer la gouvernance démocratique. L'expertise des OSC de Sierra Leone dans le traitement des besoins liés au virus d'Ébola est reconnue à l'échelle tant nationale qu'internationale et la présentation par les OSC de Sierra Leone de leurs expériences dans la lutte contre le virus Ébola dans plusieurs enceintes internationales leur a donnée un profil exceptionnel. Parfois, le gouvernement demande à des OSC fiables d'approuver ses programmes mais tend à rechercher l'appui des OSC voyous quand il veut leur soutien pour des activités douteuses. Heureusement, le public identifie facilement OSC voyous comme des groupes malhonnêtes qui ne représentent pas les intérêts des citoyens, mais au lieu de cela ils valident les positions gouvernementales sur des questions controversées.

Les ONG doivent adopter un code de déontologie lorsqu'ils rejoignent SLANGO. Toutefois, SLANGO n'a pas la capacité de ressources financières et humaines pour suivre le respect du code. Les OSC publient généralement des rapports annuels comme outils de responsabilisation, même si leur qualité peut varier.



AFRIQUE DU SUD



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 3,6

Faits relatifs au pays

Capitale : Prétoria

Type de Gouvernement :
République

Population :
53 675 563

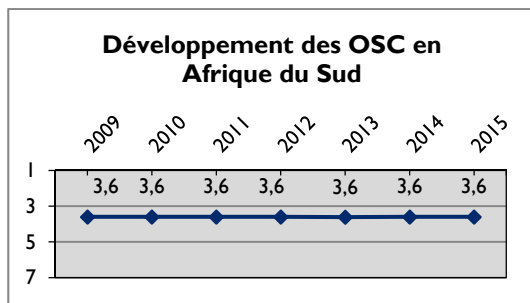
PIB par habitant (PPP): 13 200 \$

Indice de Développement Humain : 116

L'année 2015 a été agitée et frustrante pour les sud-africains. Selon le site Statistics South Africa, l'économie a progressé de 1,3 % au premier trimestre de l'année et a diminué de 1,3 % au deuxième trimestre. Le taux de chômage s'établissait à 25,5 %, six des neuf provinces d'Afrique du Sud, enregistrant des hausses en 2015. Les jeunes en particulier ont eu du mal à trouver un emploi dans le contexte économique difficile.



Le pays a connu à nouveau des troubles généralisés quant à la prestation médiocre des services du gouvernement. Entre janvier et mai 2015, des protestations ont éclaté, dans les provinces de Gauteng, de Eastern Cap, de Kwa-Zulu et ailleurs en raison de la médiocrité de l'approvisionnement en eau et en électricité, de la détérioration des routes et d'autres services défectueux. La grande majorité des protestations ont été pacifiques et semblaient mal coordonnées et venir des communautés. Une explosion à grande échelle des violences xénophobes à l'égard des ressortissants étrangers a eu lieu au début de l'année et a continué sporadiquement au cours des mois suivants.



Les manifestations d'étudiants se sont également accentuées à travers le pays en 2015. En mars, un mouvement de protestation d'étudiants anticolonialistes a appelé au retrait de la statue de Cecil John Rhodes à l'Université de Cape Town. La campagne a attiré l'attention des médias internationaux et a atteint ses objectifs en avril lorsque le Conseil de l'Université a voté au retrait de la statue. Fin octobre, des étudiants de l'Université de Cape Town et de l'Université du Witwatersrand à Johannesburg ont protesté contre une augmentation des frais de scolarité. Les

manifestations « FeesMustFall » se sont propagées rapidement à d'autres universités, et après une semaine de troubles, le gouvernement a cédé aux demandes des étudiants et a gelé les frais, mais sans préciser comment les universités allaient combler le manque de financement.

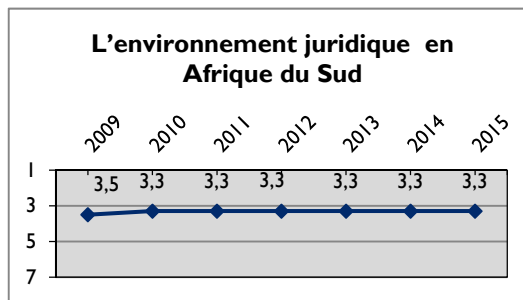
L'enquête sur l'utilisation des fonds du gouvernement pour la résidence privée du président Jacob Zuma à Nkandla a continué en 2015. Un parti de l'opposition a introduit un recours devant la Cour Constitutionnelle pour forcer le Président à rembourser certains des fonds, comme cela a été recommandé par le protecteur public, dont les fonctions sont d'enquêter sur les mauvaises conduites et la corruption officielle. Dans un rapport au parlement sur la question, le protecteur public n'a pas blâmé le président directement pour les dépenses excédentaires mais il a néanmoins demandé que les parties responsables soient tenues responsables. Plusieurs OSC se sont entendues et ont organisé des protestations publiques exigeant que le dépassement de dépenses soit remboursé à l'État.

Les OSC ont continué à fonctionner dans un climat économique très rude, les financements gouvernementaux et d'autres sources ayant diminué au cours de l'année, dans le même temps, une baisse de la valeur du rand ont renchéri les importations. Néanmoins, l'action sociale s'est améliorée, plusieurs organisations ayant réalisé avec succès leurs objectifs d'action sociale. Beaucoup de jeunes au chômage ont intégré le secteur des OSC, comme bénévoles ou épisodiquement comme salariés, mais ils n'avaient souvent pas les compétences nécessaires pour mener à bien leurs projets. Peu d'opportunités de formations formelles étaient disponibles.

Aucune nouvelle statistique n'est accessible au public sur la taille et l'étendue du secteur des OSC en 2015. Selon la direction des Non-Profit Organizations (OBNL) du Directorate of the Department of Social Development (DSD), on comptait 130 612 associations bénévoles enregistrées en Afrique du Sud à la fin de 2014. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie n'a pas publié les chiffres sur le nombre de sociétés à but non-lucratif et de fondations. L'Agence du Revenu Sud-Africaine a retiré sa liste des organisations confessionnelles enregistrées (OC) de son site web.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3,3

L'environnement juridique pour les OSC de l'Afrique du Sud est resté inchangé en 2015. Les OSC peuvent s'inscrire comme associations bénévoles, fondations ou sociétés à but non-lucratif. Près de 95 pour cent de toutes les OSC enregistrées sont des associations bénévoles. L'enregistrement a continué d'être un processus très simple en 2015. Après l'introduction d'un système en ligne à la DSD en 2013, l'enregistrement prend en moyenne trente-quatre jours, ce qui reste dans la limite de soixante jours fixée par la Loi NPO de 1997.



Les OSC sont tenues par la loi de soumettre des rapports descriptifs et financiers annuels. Cependant, la plupart des organisations ne parviennent pas à présenter des rapports et, ainsi, de nombreuses organisations ont commencé à être radiées en 2012. En juillet 2015 le DSD a introduit un moratoire sur les radiations en réponse aux protestations des OSC et a commencé à réenregistrer les organisations qui avaient été radiées en

2012. Pour éviter une autre radiation de masse, la DSD a dépensé 2,5 millions de rands (environ 165 000 \$) dans une campagne de sensibilisation pour aider les OSC à améliorer leur conformité avec la Loi NPO, en particulier dans le dépôt des rapports descriptifs et financiers.

Le DSD a continué son évaluation diagnostique du cadre réglementaire et de la législation du NPO, qui a débuté en 2014 et devrait être achevée en 2016. Toutefois, un appel d'offres qui avait été annoncé pour compléter cette évaluation diagnostique semble avoir été classé sans avoir été octroyé.

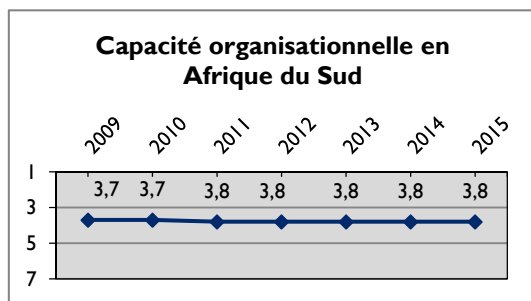
Après un léger déclin en 2014, il y a eu plusieurs cas d'harcèlement politique ou d'ingérence inappropriée du gouvernement dans les affaires des OSC en 2015. Par exemple, la Treatment Action Campaign (TAC) a lancé une action de protestation contre la corruption présumée d'un membre du comité exécutif du ministère de la santé provinciale, les responsables locaux ont déclaré que le TAC agissait comme un parti politique et ont menacé de radier l'organisation. L'ensemble de la communauté des OSC a condamné ces menaces, et aucune mesure n'a été prise. Lors d'un autre incident, le *Sunday Times* a rapporté que des fonctionnaires de la State Security Agency (SSA) avaient mis en garde le personnel parlementaire sur le fait que certaines OSC, plus précisément Right2Know, étaient connues pour être des agents étrangers — une revendication que Right2Know a réfuté avec force. Enfin, en mai 2015 le Secrétaire Général de l'Union des Syndicat du Commerce a demandé par le biais de la Cour du Travail que le Chemical, Energy, Paper, Printing, Wood, and Allied Workers Union (CEPPWAWU) soit suspendu en raison de ses échecs répétés à présenter des états financiers annuels vérifiés. Le ministre du travail a démis le secrétaire général de ses fonctions, affirmant qu'il n'avait pas suivi les procédures correctes pour suspendre le CEPPWAWU. Le secrétaire général s'est opposé à son renvoi la cour et en octobre 2015, un juge a statué en sa faveur. Le secrétaire général a rétabli à nouveau demandé à la cour du travail de suspendre le CEPPWAWU, mettant l'accent sur son rôle de régulateur énoncé dans la Loi NPO. Les OSC ont interprété l'incident comme un avertissement qu'à l'avenir, elles peuvent s'attendre à ce que des mesures soient prises contre elles si elles violent les dispositions de la loi NPO.

La Loi de l'Impôt sur le Revenu prévoit des déductions fiscales pour les individus et entreprises donatrices, si l'organisation bénéficiaire remplit certaines conditions, comme l'action dans l'intérêt public dans dix-sept secteurs désignés, y compris l'éducation, la formation et la recherche. Les Organisations d'Utilité Publique (OUP) bénéficient d'exonérations fiscales sur les revenus que leurs activités génèrent dans dix-sept secteurs, mais le gouvernement tarde à mettre en œuvre ces exemptions.

Les OSC sont autorisées par la loi à percevoir un revenu issu de la prestation de biens et services, tant que les revenus tirés de leurs activités commerciales ne dépassent pas les limites prédéfinies. Les autorités fiscales surveillent de près cette proportion.

Les étudiants en droit reçoivent une formation en droit à but non lucratif et certains professionnels de la justice dans les villes primaires et secondaires fournissent des services aux OSC. Les services juridiques restent généralement trop chers pour les OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3,8



Les OSC sud-africaines ont continué à chercher des circonscriptions locales pendant qu'elles poursuivaient les objectifs et les initiatives organisationnels en 2015. Par exemple, Unite Against Corruption a construit un vaste consortium après son appel général à se mobiliser aux organisations et aux individus qui considèrent la corruption comme une agression sur la promesse d'égalité et de dignité de la constitution. Durant les attaques contre les ressortissants étrangers et les manifestations d'étudiants au cours de l'année, les communautés ont fourni nourriture,

abri et confort aux populations touchées.

La plupart des OSC sud-africaines n'ont pas de plan stratégique ou de plan de succession des dirigeants, principalement en raison du manque de financement. Certains pays donateurs insistent pour voir les plans de programmation, mais souvent ne parviennent pas à examiner les plans stratégiques généraux des organisations. Les OSC commencent progressivement à élaborer des déclarations de perspective et de mission, mais ne sont pas souvent en mesure de les appliquer.

Les OSC en général ont écrit des structures de gestion interne et les respectent dans leurs opérations quotidiennes. Les conseils d'administration des OSC sont soit élus soit nommés, selon la constitution de l'organisation. Certaines organisations offrent au conseil d'administration, des incorporations et des formations mais pour la majorité elles ne sont pas en mesure de le faire en raison d'un financement limité.

De nombreuses organisations éprouvent des difficultés à retenir les membres du personnel qui sont professionnels et qualifiés à moyen et à long terme, parce qu'elles ne peuvent offrir que des bas salaires. Les OSC offrent généralement des contrats de travail, mais beaucoup de ces contrats ne couvrent seulement que la durée d'un projet particulier. Généralement le contrat de travail respecte les conditions de base de la loi sur l'emploi. Certaines organisations ont des procédures disciplinaires et de doléances internes. Il y a des preuves que les bénévoles fournissent de plus en plus de services, principalement dans les domaines de la santé, du bien-être et des organisations centrées sur les enfants. Un récent sondage publié par le service statistique du gouvernement estime que plus d'un million de sud-africains font du bénévolat pour les OSC.

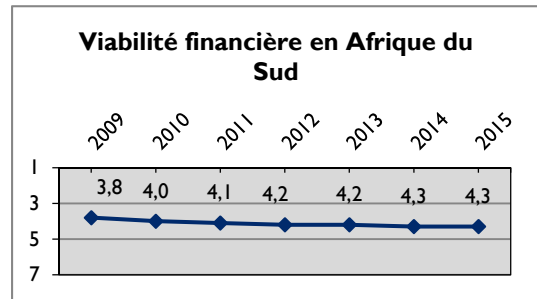
En Afrique du Sud le délestage généralisé ou les coupures de courant planifiées, provoquent une fluctuation de l'approvisionnement en électricité, ce qui rend une journée complète de travail impossible. Pendant les coupures de courant les OSC ne peuvent pas utiliser internet ou répondre aux demandes. Bien que les coupures affectent les OSC dans les zones urbaines et rurales, l'effet sur les organisations en milieu rural est plus grand. De nombreuses OSC sont incapable d'investir dans des sources d'énergie alternatives. Les OSC n'ont généralement pas un équipement à la pointe de la technologie, mais elles ont accès à des équipements donnés ou remis à neuf. Les organisations cherchent généralement des espaces de bureaux à proximité de leurs groupes de bénéficiaires, notamment quand les loyers dans les villes et les villages sont chers. Des organisations partagent souvent des espaces de bureaux ou louent un espace dans le même bâtiment.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4,3

La viabilité financière reste un défi pour la plupart des OSC sud-africaines en 2015. Le financement des OSC provient de six principales sources — les subventions gouvernementales, les dons locaux (y compris les programmes CSR), les cotisations des membres, les prestations de services, les ventes et les donateurs internationaux — et toutes ces sources de financement ont diminué au cours de l'année.

Les OSC travaillant en soins de santé dépendent en grande partie de l'aide au développement étranger des fondations, des OSC internationales et des gouvernements étrangers. Certaines organisations ont subi un coup important en septembre lorsque le Plan d'Urgence pour le SIDA du président des États-Unis (PEPFAR) a cessé de soutenir les OSC travaillant dans les régions possédant des concentrations plus faibles du VIH/SIDA. Cependant, les rapports suggèrent que certaines OSC ont pu conserver le financement en transférant leurs activités vers des emplacements prioritaires. D'autres OSC qui travaillent déjà sur ces lieux ont obtenu des fonds pour réaliser les objectifs de programmation du PEPFAR.

La société civile d'Afrique du Sud s'est félicité de l'annonce en février 2015, d'un fonds de 25 millions de dollars établi conjointement par l'Open Society Foundation, la Fondation Ford et Atlantic Philanthropies. Le fonds vise à faire progresser le constitutionnalisme et est unique parce qu'au cours des dix prochaines années, il fournira un soutien institutionnel à long terme, jamais disponible auparavant pour les OSC sud-africaines. Le fonds n'était pas encore opérationnel à la fin de l'année.



Les importants organismes donateurs gouvernementaux comprennent le National Lottery Distribution Trust Fund (NLDTF) et la National Development Agency (NDA). Le NLDTF a été institué par une loi du parlement pour servir de fonds pour les associations caritatives grâce à un système de loterie nationale. Le NDA a été créé pour servir de fonds fournissant des ressources de renforcement des capacités pour les OSC. En 2015, la National Loteries Commission (NLC) a invité les OSC à demander une aide financière si elles répondaient aux critères fixés. Les subventions ont été administrées en deux vagues : tout d'abord pour des organisations enregistrées de taille moyenne en quête de financement de plus de 500 000 rands (environ 34 000 \$) et plus tard pour les petites organisations. Le NLDTF a reçu les demandes et a distribué des subventions dans quatre domaines législatifs — les associations caritatives, le sport, l'art et la culture et le patrimoine — ainsi que dans une catégorie « divers ». Aucune information récente n'est disponible sur le montant total des sommes versées.

Deux problèmes ont entravés les opérations de la NLDTF au cours de l'année. Le ministre du commerce et de l'industrie a nommé une nouvelle agence d'exploitation des loteries, qui a été contesté en justice par le précédent titulaire de la licence. Le retard dans la nomination a affecté les opérations de la loterie, et elle n'a pas pu verser de subventions aux OSC. En outre, le fonds a changé les dates limites des demandes et a limité les montants des subventions sans en informer le secteur des OSC. Les opérations de la NDA ont été également gênées par des retards dans la nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un dirigeant exécutif, ce qui a limité la capacité de l'agence à réaliser sa mission afin de financer des OSC.

Les programmes de la CSR, mis en œuvre principalement par les grandes sociétés sont une autre source importante de revenus pour les OSC. Ces programmes financent traditionnellement des domaines comme l'éducation, la santé, le logement, selon les intérêts des sociétés faisant des subventions. En 2014 le montant du financement de la CSR s'élevait à 8,2 milliards de rands (environ 550 000 000\$) et devrait être plus élevé en 2015. Cependant, les programmes de la CSR sont souvent compris par les entreprises comme des exercices de relations publiques ou soutenus pour gagner la faveur du gouvernement plutôt que comme des efforts d'investissement social. Il y a peu de suivi ou d'évaluation des programmes de la CSR.

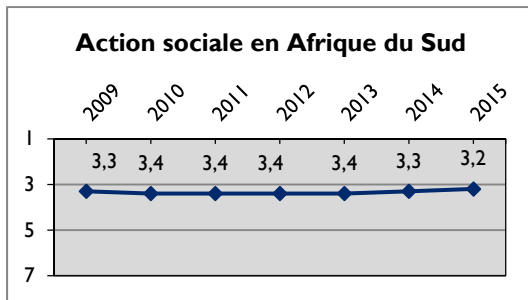
Les OSC ont poursuivi leurs efforts pour diversifier leurs sources de revenus. Certaines organisations ont augmenté leurs cotisations, alors que d'autres ont fait payer des services comme les conseils pour les traumatismes. Les organisations locales ont collecté des fonds par le biais de ventes de gâteaux, des loteries et la revente de dons en nature du public comme des vêtements et des livres.

La collecte de fonds a été absolument prioritaire pour de nombreuses organisations en 2015. La plupart des OSC ont levé des fonds à plusieurs reprises auprès de mêmes donateurs, ceci fondé sur des relations existantes. Parce qu'il n'existe aucun répertoire de donateur dans le pays, des organismes donateurs sont souvent inondés de propositions qui ne correspondent pas aux lignes directrices de leur financement, et de nombreuses OSC poursuivent quelques donateurs sans résultat positif. Les organisations de protection sociale restent tributaires des subventions publiques en baisse pour financer leurs activités. Les appels de collecte de fonds au public n'aboutissent pas vraiment en raison de la récession économique et de la hausse du chômage. Tandis que de nombreuses OSC sont intéressées par la collecte de fonds via internet, des preuves anecdotiques suggèrent que cela n'a pas autant de succès en Afrique du Sud que dans d'autres pays développés.

Les OSC possèdent un éventail de systèmes de gestion financière. Beaucoup d'organisations bien dotées ont des membres du personnel spécialisés dans la finance, tandis que les plus petites OSC utilisent souvent les services de tierces parties qui ne sont pas toujours compétentes pour faire ce travail. Les statistiques de la DSD indiquent que près du tiers des organisations à but non lucratif enregistrées ne fournissent pas régulièrement de rapports exigés par la réglementation gouvernementale. Certaines OSC utilisent efficacement leurs sites web pour publier leurs rapports.

ACTION SOCIALE : 3,2

La coopération entre les OSC et le gouvernement a été mitigée en 2015, mais sinon les efforts de mobilisation des OSC ont été importants. Pour satisfaire les perspectives du National Development Plan (NDP) 2030 pour la protection sociale et le secteur de la protection, les OSC et le ministre du développement social ont



accepté en 2015 de coordonner conjointement la mise en œuvre de la politique par le biais de réunions périodiques. Ces rencontres ont permis aux OSC et à d'autres intervenants de fournir des opinions importantes dans le processus de protection et de bien-être social envisagé par le NPD. En revanche, les OSC ont continué à être frustrées par des retards bureaucratiques dans leurs efforts pour mesurer la conformité du gouvernement avec le Promotion of Access to Information Act (PAIA) en 2015.

Les OSC ont continué de plaider fortement diverses causes au cours de l'année. En mai 2015, le South African Litigation Center (SALC), une organisation régionale des droits de l'homme indépendante, a exigé que le président soudanais Omar el-Béchir soit arrêté pour crimes contre l'humanité s'il participait au sommet de l'Union africaine à Johannesburg. Le SALC a déclaré qu'elle déposerait une demande urgente devant la Haute Cour afin d'assurer l'arrestation de Béchir si le gouvernement n'agissait pas. Béchir est venu en Afrique du Sud et a été autorisé à quitter le pays depuis une base militaire, tandis que l'affaire de SALC était toujours dans les mains de la Cour. Après son départ, la Cour a statué que Béchir n'aurait pas dû être autorisé à quitter le pays. L'incident a renforcé une croyance populaire selon laquelle l'État n'est pas responsable de ses actions auprès des intervenants nationaux ou internationaux. À la suite de l'incident, le Congrès National Africain (CNA) a présenté une résolution pour se retirer de la Cour Pénale Internationale (CPI), lors d'une réunion de son Conseil National Général en octobre 2015.

En juin 2015, vingt-deux OSC ont lancé la Coalition Judges Matter pour faire du lobbying pour la transformation de l'appareil judiciaire. La coalition a insisté sur l'importance des juges dans les affaires impliquant les droits de la femme, le logement et l'environnement et a cherché à réformer la procédure de sélection des juges. Grâce aux efforts de la coalition, le Président Zuma a réalisé un certain nombre de nouvelles nominations à la magistrature en décembre 2015, uniquement des femmes ont été nommées.

Dans une affaire qui a fait jurisprudence, le TAC et Sonke Gender Justice ont rejoint le plus important recours collectif en histoire du droit sud-africain. Le procès réclame justice pour les centaines de milliers de mineurs qui ont contracté la silicose ou la tuberculose alors qu'ils travaillaient dans les mines d'or sud-africaines. Le procès était toujours en cours à la fin de l'année. Les OSC utilisant efficacement les tribunaux pour leur travail d'action sociale, il y a une réponse compensatrice des politiciens expliquant que les tribunaux sont contre le gouvernement et son rôle décisionnel. En réaction à cette perception, les juges constitutionnels et les cours d'appel de tout le pays ont rencontré le président pour souligner la séparation constitutionnelle des pouvoirs judiciaire et exécutif.

Un autre cas important concerne l'attribution d'un appel d'offres à la South African Social Security Agency (SASSA). La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud avait jugé en 2013 que l'attribution à la SASSA d'un contrat 10 milliards de rands (environ 600 millions de dollars) à une filiale de Net1, Cash Paymaster Services (CPS), était inconstitutionnelle et avait ordonné à la SASSA de réémettre l'appel d'offres en octobre 2015. Mi-2015 une importante OSC, le Black Sash Trust, a prétendu que CPS continuait de bénéficier du premier appel d'offre et a demandé à la SASSA d'empêcher la société de procéder à des déductions illégales de subventions sociales et à l'exploitation des données confidentielles sur les bénéficiaires de subvention sociale. Le 15 octobre 2015 Black Sash Trust a organisé des manifestations silencieuses à Soweto, Cape Town et dans d'autres villes dans le cadre de sa campagne « Hands Off Our Grants ». Le gouvernement n'a pas répondu.

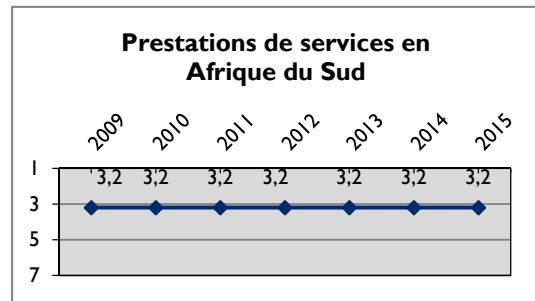
Dans les efforts d'action sociale, les OSC représentant les femmes et les personnes handicapées ont adressé avec succès une pétition au Department of Public Service and Administration (DPSA) pour fixer un objectif de 2 pour cent pour l'emploi des personnes handicapées dans tous les ministères et 50 pour cent pour les femmes cadres supérieurs. En juillet 2015, les efforts déployés par l'organisation Resources Aimed at the Prevention of Child Abuse and Neglect (RAPCAN) et par d'autres ont conduit à une nouvelle loi dépénalisant les relations sexuelles entre adolescents consentants. Les OSC se sont aussi opposées à un projet de politique de régulation d'internet, qui a été développé par le Film and Publication Board (FSB). C'est la première tentative officielle de réglementer le contenu en ligne en Afrique du Sud. Au cours de la période de

consultation publique, le Centre de Ressources Juridiques (LRC) a expliqué que le projet de politique est constitutionnellement problématique et a besoin d'une révision.

Actuellement les OSC ne sont impliquées dans aucune action sociale locale pour la réforme juridique, le DSD n'ayant pas encore produit de nouveau projet de loi régissant les OSC.

PRESTATION DE SERVICES : 3,2

En 2015, les OSC ont continué de fournir des services indispensables dans divers secteurs, y compris la santé, l'éducation, les secours aux victimes, le logement, l'eau et l'aide juridique. Par exemple, dans le secteur de l'enfance, les OSC ont fourni des services liés à l'adoption, la garde d'enfants, l'éducation, les orphelinats et les mauvais traitements. Elles ont également fourni des services aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux personnes vulnérables. Il y a eu une légère augmentation du nombre d'établissements de soins en 2015 en réponse à la pandémie du VIH/SIDA.

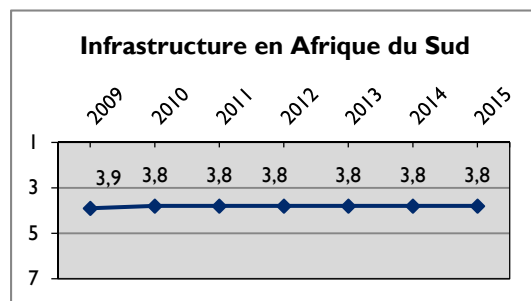


Les biens et les services fournis par les OSC en 2015 reflètent les besoins et les priorités de leurs bénéficiaires, et les communautés et les autres bénéficiaires ont un retour positif sur ces efforts. Les cliniques communautaires gérées par les OSC ont été très occupées. Plus de trois cents bureaux de conseils locaux ont fourni une assistance juridique aux bénéficiaires nécessiteux, et plusieurs organisations de femmes ont fourni des services de consultation et de soutien juridiques aux victimes de viol. Certains dirigeants traditionnels ont fourni des services de consultation et de médiation pour aider à résoudre les conflits familiaux ou les différends de succession dans les zones rurales.

Le recouvrement des coûts des services que les OSC ont fourni est faible, principalement en raison de l'extrême pauvreté et du chômage élevé dans les communautés qu'elles desservent. Un autre problème est que le droit fiscal limite le potentiel des OSC pour le recouvrement des coûts et les OSC risquent de perdre leur statut d'organisation à but non-lucratif si elles violent les dispositions de la loi.

Le gouvernement reconnaît et soutient la prestation de services des OSC. Dans les zones rurales, les efforts d'OSC sont plus visibles et donc plus appréciés.

INFRASTRUCTURE : 3,8



L'infrastructure qui soutient les OSC en Afrique du Sud est restée en grande partie inchangée en 2015. Les Organisations de Soutien Intermédiaire (OSI) et des centres de ressources tels que le Southern Africa Community Grantmakers Leadership Forum (SACGLF) ont continué à fournir une formation pour améliorer la croissance et le développement du secteur, avec un accent particulier sur la direction et la gouvernance.

Les subventions des entreprises locales sont limitées aux zones d'intérêt social et aux questions non sujettes à controverse. Elles s'adressent principalement à l'enseignement primaire et secondaire et peut fournir des subventions ou des bourses pour les études professionnelles au niveau universitaire. Le soutien local aux organisations de santé a diminué ces dernières années, et peu de financements sont disponibles pour les travaux d'action sociale ou les campagnes des droits de l'homme.

Occasionnellement, les OSC se réunissent pour aborder des questions d'intérêt commun, telles que les lois sur les médias, l'observation des élections et les questions des terres. Toutefois, ces groupes ne sont souvent

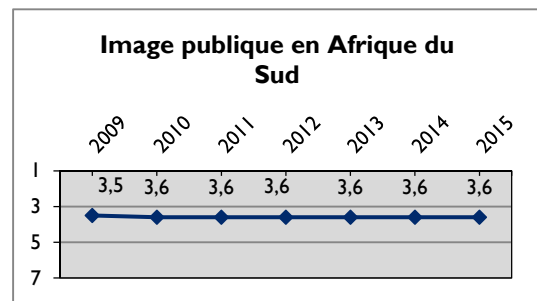
pas en mesure de subvenir à leurs besoins sur du long terme, généralement à cause du manque de financements, de conflits de personnalité, de différences régionales, ou tout simplement des approches différentes les divisent. C'était le cas, par exemple, dans un récent effort pour aborder le salaire minimum national, avec des groupes communautaires qui avaient une approche différente de celle des syndicats.

De nombreuses OSC ont continué à fournir des services de formation, d'éducation et de recherche à d'autres OSC en 2015. Généralement la formation se déroule dans les centres urbains, bien que les OSC rurales y assistent aussi. Une formation spécialisée en droit local des OSC, en fiscalité et en gestion est parfois offerte et appréciée par les OSC. Toutefois, les financements pour suivre une formation sur ces sujets sont rares. Les programmes de formation offerts dans les zones métropolitaines sont habituellement conduits en anglais ou dans la langue locale dominante. Une grande partie de la formation dans les zones rurales est conduite dans la langue locale.

Un excellent exemple de coopération entre les entreprises, le gouvernement et les OSC du secteur éducatif est le National Education Collaboration Trust (NECT), qui a poursuivi ses travaux afin d'améliorer le système éducatif en 2015. Le ministère de l'éducation s'est joint à la fondation et il fonctionne maintenant avec les partenaires des entreprises et des OSC. Un autre exemple de collaboration intersectorielle efficace se trouve dans le secteur du logement, où les entreprises de construction et les OSC ont conjointement établi une fondation du logement pour fournir des maisons aux communautés dans le besoin. Dans le secteur de l'eau, les entreprises d'ingénierie ont établi un partenariat avec le gouvernement et les OSC pour fournir des installations d'eau et d'assainissement aux communautés. Plus récemment, les entreprises et les OSC ont créé des activités conjointes pour exploiter l'énergie solaire afin de fournir de l'électricité aux communautés.

IMAGE PUBLIQUE : 3,6

Les OSC ont continué à recevoir une couverture médiatique assez positive au niveau local et national en 2015. La couverture de la radio et de la télévision est plus fréquente que celle de la presse écrite. De nombreuses OSC cherchent à maintenir des relations personnelles avec les journalistes, elles comprennent que ces relations sont essentielles pour une couverture médiatique efficace. Par exemple, TAC envoie des mises à jour hebdomadaires ou même quotidiennes à des journalistes par courrier électronique.

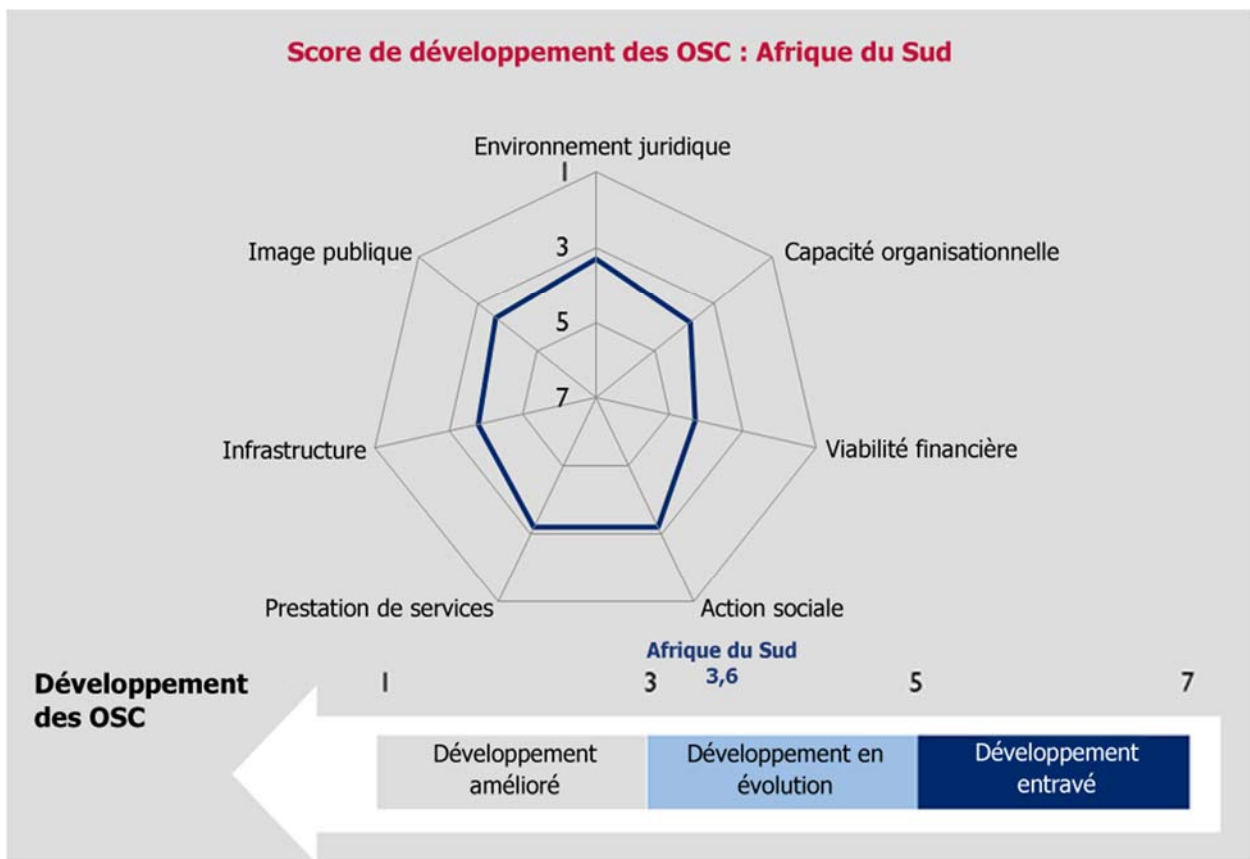


Généralement, il n'est pas facile de déterminer les perceptions des OSC par le public. Selon le baromètre de confiance Edelman 2015, la confiance du public dans les OSC en Afrique du Sud était de 61 %, contre 66 % en 2014. En fait, en 2015, il n'y a eu aucun cas majeurs de fraude ou de corruption dans le secteur des OSC, et l'image de la société civile est peut être devenue plus positive. Dans le même temps, alors que de nombreuses personnes soutiennent les OSC, d'autres estiment que les OSC poursuivent systématiquement des plans personnels plutôt que ceux de la communauté. L'énergie nucléaire et la fracturation hydraulique dans le Karoo ont été deux questions particulièrement litigieuses en 2015. Les OSC, les entreprises, le gouvernement et les communautés ont été divisées sur ces questions, et certaines communautés ont jugé que les OSC n'ont pas agi dans les intérêts de la communauté.

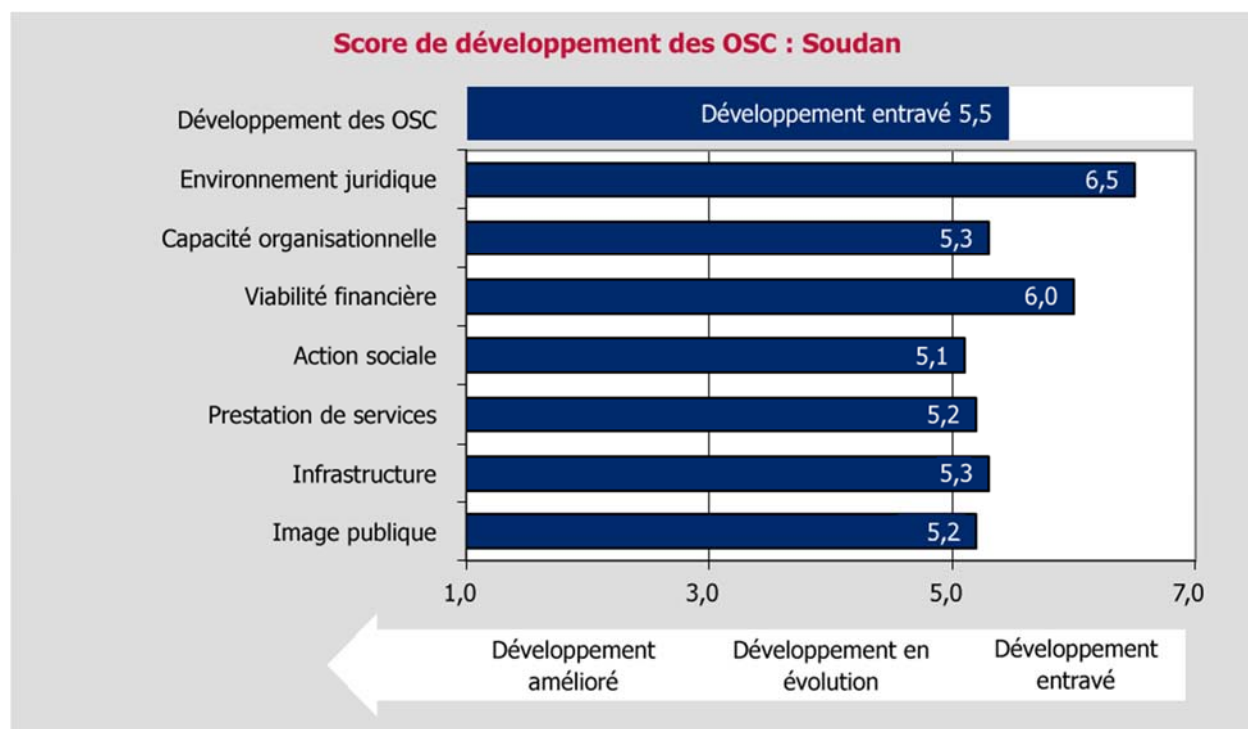
Les relations du gouvernement avec les OSC reflètent souvent l'hostilité et la concurrence. Il existe plus relations collégiales entre les OSC et les fonctionnaires dans les départements de la santé et du développement social en raison de dépendances mutuelles. Toutefois, les perceptions négatives des OSC dominent dans les départements du travail et de la terre. Les entreprises sont d'avis que les OSC devraient au moins leur offrir des services si elles demandent des financements.

Les syndicats de commerce diffusent les déclarations des médias régulièrement, car ils ont des bureaux de médias ou du personnel dédié à cette fonction. Peu d'OSC disposent de ces ressources et elles ne sont donc pas en mesure de diffuser des récits positifs aux médias pour améliorer leur image publique. Tandis que les grandes ONG ont souvent des programmes de relations publiques, beaucoup de petites organisations ne sont pas en mesure de payer pour de tels programmes.

La réglementation exige que les OSC déposent des rapports descriptifs annuels auprès des ministères et les services gouvernementaux compétents. Pour maintenir leur financement, la plupart des OSC qui reçoivent ou demandent à recevoir des fonds du gouvernement se conforment à ces exigences. En général, les OSC ne produisent plus de copies imprimées de leurs rapports annuels. Au lieu de cela, elles sont plus susceptibles de produire une petite quantité de rapports imprimés à des fins de financement et de diffuser leurs rapports sur leurs sites web. De nombreuses organisations ont mis au point leur propre code de conduite pour les membres de conseil d'administration et du personnel et veillent à leur application en interne. D'autres codes avec un public plus large ne sont pas largement utilisés. L'Institut des administrateurs d'Afrique australe élabore de nouvelles normes de gouvernance d'entreprise, les OSC ont demandé à ce qu'elles soient différenciées afin que les petites organisations puissent adhérer à des concepts fondamentaux de bonne gouvernance, tandis que les grandes organisations suivent une approche plus globale.



SOUDAN



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5,5

Faits relatifs au pays

Capitale : Khartoum

Type de Gouvernement :
République

Population :
36 108 853

PIB par habitant (PPP): 4 300 \$

Indice de Développement Humain : 167

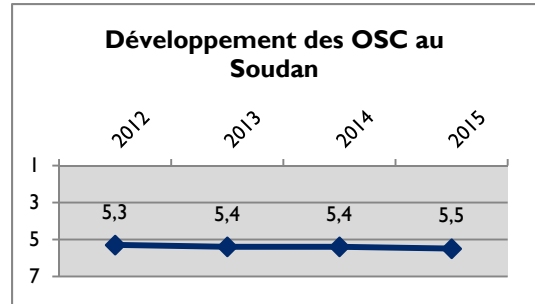
Le Soudan a continué à éprouver de graves difficultés politiques et économiques en 2015. Les conflits armés persistent et s'intensifiaient même au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil bleu, déplaçant un grand nombre de personnes. La production alimentaire a diminué dans la plupart des régions du pays en même temps que les réfugiés et les migrants transitoires des comtés voisins continuaient à affluer, mettant sous tension les ressources du Soudan. Avec plus de 70 pour cent du budget



national alloué à la sécurité et à la défense, l'inflation a été élevée. Les jeunes et les salariés ont continué de quitter le pays en grand nombre.

Les développements politiques les plus importants de l'année se retrouvent dans le suivi de la Déclaration Politique sur la Création d'un État de la Citoyenneté et la Démocratie (également connue sous le nom de « l'appel du Soudan »), qui a été émise par les partis d'opposition soudanais, des groupes rebelles armés et des activistes d'OSC à Addis-Abeba (Éthiopie), le 3 décembre 2014. La déclaration appelle à mettre fin à la guerre et traite de questions humanitaires d'une manière globale, de la résolution de la crise économique, de l'organisation d'un dialogue national comme promis par le Président Omar el-Béchir en janvier 2014, de révoquer les lois restreignant les libertés et les droits de l'homme, de former un gouvernement de transition

afin de mettre en place une constitution permanente et d'organiser des élections nationales. Le gouvernement a réagi de manière agressive à l'appel du Soudan en mettant en détention certains signataires à leur retour à Khartoum et en les accusant de crimes punissables de la peine de mort. En 2015, ces charges ont été abandonnées et les détenus ont été libérés, apparemment du fait de la pression nationale et internationale, mais aussi en raison de la faiblesse juridique de l'affaire. Le dialogue national demandé par le président a commencé en octobre 2015, avec des participants venant principalement de groupes alignés avec le gouvernement ou de factions qui se sont séparées des groupes armés au Darfour.

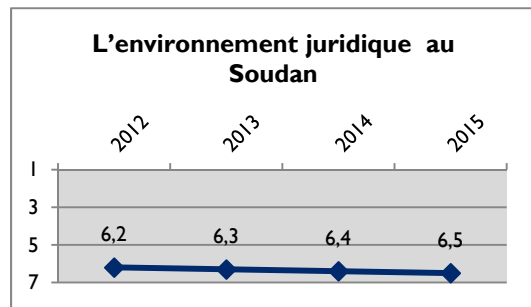


En novembre 2015, le gouvernement a modifié la constitution pour concentrer le pouvoir entre les mains du président et pour élargir l'autorité de la National Intelligence and Security Service (NISS) et de la police. La NISS a lancé une campagne musclée contre les médias, elle a confisqué et interdit certains journaux et inculper des journalistes et des rédacteurs de différents crimes, notamment de « tentative de démantèlement de l'État, » une infraction punissable de la peine de mort.

Ces événements ont fortement été contraignants pour la société civile au cours de l'année. La plupart des OSC étaient préoccupées par leur survie plus que par leur développement à long terme et ont préféré faire profil bas. Certaines organisations ont changé leur mandat pour éviter de travailler sur les droits de l'homme et les questions de démocratie, ce qui aurait pu attirer des actes d'harcèlement par le gouvernement. Des fermetures, des retards dans l'enregistrement, l'annulation d'activités et une baisse des financements ont entraîné au final une baisse significative par rapport à l'année précédente. Néanmoins, plusieurs organisations ont joué un rôle important dans le suivi de l'appel du Soudan — plus particulièrement, en organisant une campagne visant à définir les conditions d'un dialogue national global, inclusif et productif. Les OSC prestataires de services travaillant dans les zones de conflit ont continué à faire face à des restrictions sur les emplacements et sur les groupes cibles pour leur travail, tandis que les OSC centrées sur les droits de l'homme et la démocratisation ont été complètement interdites de travailler dans ces zones.

Il n'existe pas de chiffres précis sur la taille du secteur des OSC. Mais en 2015, un fonctionnaire de la Humanitarian Aid Commission (HAC), une agence gouvernementale chargée du suivi des OSC, a déclaré publiquement que les OSC et les organisations à base communautaire (OBC) enregistrées avec l'HAC seraient au nombre de 15 000 environ, dont 4 000 dans l'État de Khartoum. 500-600 autres OSC sont probablement enregistrées comme groupes culturels et institutions de formation. Le nombre d'organisations actives pourrait représenter moins de 10 % de ce chiffre.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,5



La plupart des OSC au Soudan sont enregistrées en vertu de la loi sur les organisations volontaires (2006), qui est mise en place par la HAC. Certaines organisations sont enregistrées auprès du ministère de la Culture, du Ministère du commerce ou du Conseil National de la Formation. Il y a aussi quelques groupes d'action sociale non enregistrés mais actifs qui travaillent dans les domaines des droits de l'homme et des droits des femmes. Comme il est illégal de travailler pour des organisations non enregistrées, les personnes qui travaillent avec ces organisations sont susceptibles d'être arrêtées.

Le processus d'enregistrement pour les OSC s'est avéré plus difficile en 2015. Les procédures d'enregistrement étaient déjà compliquées par les contradictions entre les lois de l'État et les lois fédérales et l'imposition en 2013 d'une exigence d'enregistrement au niveau de l'État, malgré l'absence d'une loi de prise en charge. En 2015, la HAC a adopté des « directives de procédures unifiées » et un format « d'accord

technique » qui a très peu fait pour résoudre l'absence de procédures claires d'enregistrement. En fait, les lignes directrices sont tellement vagues dans certains domaines qu'elles rendent même les OSC davantage passibles à des actions juridiques et ont eu pour effet de propager la corruption en demandant à certaines organisations « d'acheter leur sortie. »

Après son transfert au Ministère de l'Intérieur en 2014, la HAC a été déplacée au Ministère des Affaires Sociales en 2015, où elle a retrouvé un statut semi-indépendant, même si elle continue d'être contrôlée par le NISS. Les OSC doivent renouveler leur enregistrement chaque année, ce qui comprend la présentation des rapports de l'activité annuelle et des états financiers vérifiés pour l'approbation des autorités. En outre, le gouvernement se réserve le droit d'inspecter les activités et les locaux des OSC. En 2015, les pouvoirs accrus du NISS ont permis au service de sécurité et à la HAC de suspendre les demandes de renouvellement d'enregistrement des OSC et de suspendre des activités sur des instructions orales et sans raison particulière, ce qui empêche les organisations d'intenter une action en justice contre ces décisions. En 2015, les autorités ont retardé ou gelé les renouvellements d'enregistrement du Regional Center for CSO Capacity Development (RCDCS), de la Sudanese Organization for Research and Development (SORO) et de la Société pour l'Environnement, et elles ont annulé l'enregistrement de l'Union des Écrivains Soudanais et du Mahmoud Mohamed Taha Cultural Center. La détérioration de la situation avec les enregistrements a augmenté la pression sur les OSC — particulièrement sur les grandes et importantes organisations qui sont membres de la Confederation of Sudanese CSOs (CSCSO) — afin de relâcher leurs efforts pour se renforcer et pour protéger les OSC au Soudan.

Deux nouveaux projets de loi ont été plus loin dans les menaces afin de restreindre l'environnement juridique pour les OSC. En 2015, un projet de loi nationale a été divulgué, il semble être beaucoup plus restrictif que les lois antérieures et vise un plus grand contrôle des OSC nationales. Par exemple, les OSC nationales devront signer des accords techniques avec la HAC pour chaque projet qu'elles mettront en œuvre et pour travailler avec des partenaires identifiés par la HAC au niveau de l'État. Cette seconde disposition fait partie d'une nouvelle tendance en 2015 dans laquelle le gouvernement exige que les OSC nationales et internationales travaillent avec des partenaires locaux comme condition d'obtention de permis de travail obligatoire, en particulier dans les États en dehors de Khartoum, où le pouvoir de la HAC est beaucoup plus fort. Une deuxième nouvelle loi en discussion au parlement vise à lutter contre la corruption. Elle comprend des dispositions qui permettront à la Commission de Lutte contre la Corruption d'enquêter sur les financements étrangers pour les OSC — une disposition qui peut être utilisée pour miner la crédibilité de l'autorité de l'organisation, même si une action en justice n'est pas intentée.

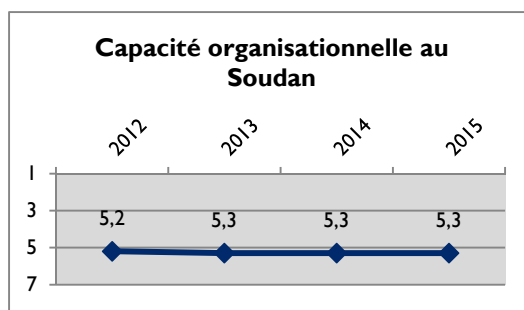
Les OSC sont exemptées de taxes par la loi, mais les procédures longues et compliquées et les contradictions entre les règlements au niveau ministériel dissuadent dans les faits les OSC d'obtenir des exemptions. Parmi les quelques exceptions à cette règle générale on trouve les OSC œuvrant dans les domaines liés à la santé, qui peuvent importer des médicaments et du matériel médical en s'affranchissant des taxes relativement facilement.

Alors que la Loi sur les Organisations Bénévoles ne fait aucune référence claire au revenu perçu, la plupart des OSC évitent les activités génératrices de revenus, par crainte que les autorités considèrent ces activités illégales. Les exceptions incluent certaines organisations islamistes comme Al Bir Charity, qui investit dans les écoles à but lucratif d'Al Qabas qui opèrent dans presque toutes les grandes villes et les organisations issues du gouvernement ou - organisations soutenues (GNGO), telle que Sanad, qui est dirigée par l'épouse du président et est engagée dans les soins de santé et l'éducation.

Généralement, il y a une prise de conscience croissante parmi les OSC de leurs droits juridiques et les procédures pour les conduire. Toutefois, la capacité juridique des OSC reste faible, surtout chez les plus petites organisations et celles qui travaillent au niveau de l'État. Très peu d'organisations disposent de conseillers juridiques permanents. Quelques avocats travaillent avec les OSC sur les questions de droits de l'homme et les défendent en justice, pour l'essentiel sur une base bénévole.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,3

Les Organisations à base communautaire (OBC) travaillant au niveau du village ont de bonnes relations avec leurs bénéficiaires, surtout que les résidents locaux ont formé un bon nombre de ces organisations pour combler les lacunes dans la prestation de services. Au niveau national, les restrictions gouvernementales et la concentration de plus grandes OSC sur les questions nationales entravent la constitution de circonscription. Cependant, dans les communautés où les OSC nationales ont fonctionné en continu pendant un certain temps, les OSC font des progrès en établissant des relations avec les bénéficiaires locaux et tribaux, qui leur offrent une certaine protection contre le harcèlement du gouvernement.



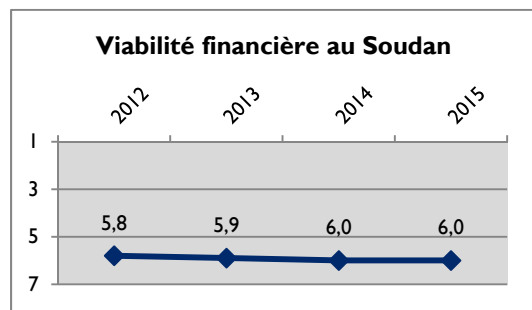
De nombreuses OSC, particulièrement les plus grandes organisations et en milieu urbain, comprennent la nécessité d'une planification stratégique et ont des plans bien ficelés ainsi que des énoncés de mission et de perspective. Mais la mise en œuvre reste un défi, surtout que l'environnement politique et de financement n'est pas propice à la planification à long terme. Au niveau local, les OBC s'engagent rarement dans la planification stratégique mais continuent néanmoins de se développer en tant qu'organisations, surtout si elles collaborent avec les OSC nationales et internationales et les agences des Nations Unies qui leur fournissent une formation et des outils. Certaines OBC ont introduit des techniques de gestion plus modernes, telles que les systèmes de suivi et d'évaluation et l'utilisation de feuilles de calcul pour la comptabilité. Les associations locales et tribales sont généralement faibles, et parmi les politiciens locaux et les chefs tribaux beaucoup d'entre eux les utilisent à leurs propres fins.

La prise de conscience de la valeur des bonnes pratiques de gouvernance et de gestion est élevée, mais la peur de s'exposer empêche souvent les OSC à adopter des mesures rigoureuses de transparence, comme le débat public des rapports financiers ou leur publication sur des sites web. Bien que l'utilisation de techniques de gestion soit en expansion, la culture de la communication orale domine encore et il y a peu de documentation des processus, des connaissances et des instructions apprises. De plus en plus d'OSC abordent les différences entre les organisations en se détachant de certaines parties de leurs organisations. Cette pratique, sans doute apprise auprès des partis politiques, a été encouragée par les donateurs qui financent la formation des organisations de la jeunesse détachées d'OSC bien établies. Ces organisations de la jeunesse, formées par des donateurs, perdent la possibilité de bénéficier de la force de l'ancienne génération dans des organisations existantes et ainsi ont tendance à ne pas durer longtemps. En revanche, des organisations de la jeunesse spontanées, non enregistrées font leur apparition dans les grandes villes et se sont révélées très efficaces pour mobiliser des ressources et dénoncer des problèmes. On peut citer Shari Al Hawadith, Amine et Sunnaa' Al Hayat.

Les OSC qui ont le plus de succès ont des organes exécutifs à plein temps efficaces, composés d'au moins un directeur administratif et d'un gestionnaire financier. Toutefois, ces organisations ne représentent pas plus de 5 pour cent de toutes les organisations. Parmi les autres OSC, le personnel est employé pour un projet particulier, et la grande majorité des organisations dépendent de bénévoles.

La plupart des OSC ont des équipements de bureau, y compris des ordinateurs, des imprimantes et des téléphones portables. Toutefois, l'acquisition de nouvelles technologies a ralenti ces dernières années, principalement parce que les donateurs sont devenus moins généreux pour financer des équipements. En outre, le gouvernement interdit l'utilisation de certaines technologies de la communication, et un embargo américain sur le Soudan a privé les OSC de matériels et de logiciels de communications personnelles nécessaires jusqu'à ce que l'embargo soit partiellement levé en 2015. Certaines OSC sont réticentes à posséder des équipements coûteux de peur qu'ils soient confisqués par les autorités.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6,0



La plupart des OSC sont lourdement tributaires de donateurs étrangers, et la baisse en cours des financements étrangers s'est poursuivie en 2015. Étant donné que les donateurs considèrent le Soudan comme une zone de crise, l'aide humanitaire est le secteur le plus habituel pour le financement. Les organisations de prestation de services sont donc financièrement plus viables que les organisations d'action sociale. La forte dépendance des OSC vis-à-vis des donateurs étrangers déplace parfois leurs priorités des besoins locaux. Par exemple, en novembre 2015, la

Commission Européenne a fait du travail avec les migrants en transit au Soudan un objectif de financement des OSC. Le retrait en 2014 de certaines OSC internationales a continué à avoir un impact négatif sur les OSC soudanaises, les organisations locales n'étant pas autorisées à recevoir de l'argent de n'importe quelle organisation qui n'est pas enregistrée au Soudan.

En général, le soutien financier local aux OSC est très limité au Soudan. Certains groupes de prestation de services non enregistrés s'appuient sur des associations caritatives et sur des dons individuels. En outre, quelques entreprises, comme DAL Food Industries, ont commencé à financer des activités d'OSC et les riches entreprises de télécommunications investissent massivement dans les secteurs qui offrent des possibilités pour la publicité, comme le sport et la musique. Sinon, à l'exception de la Fondation Hagggar, aucune institution philanthropique privée au Soudan ne soutient les OSC de manière durable. Certaines organisations favorables au gouvernement sont subventionnées par le gouvernement, par la chambre Zakat ou par les entités du secteur privé, qui agissent sur les recommandations du gouvernement.

La plupart des OSC trouvent des méthodes traditionnelles de collecte de fonds, comme des expositions et des festivals de musique, mais celles-ci sont moins productives que dans le passé, principalement en raison de la pauvreté croissante de la population et de la présence d'autres sources de divertissement comme la télévision. Les coûts de licences, les taxes locales et de l'État sont des freins supplémentaires aux activités de financement. La plupart des OSC ne mettent pas en place des activités génératrices de revenus de crainte que les autorités considèrent ces activités comme illégales.

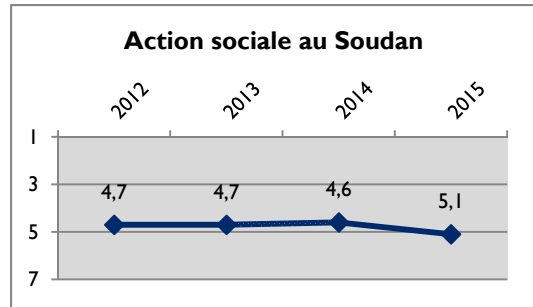
Toutefois, ce n'est pas le cas avec les GNGOs, dont certaines sont autorisées à s'engager dans un éventail d'activités rentables. Plusieurs GNGOs, telles que Sanad, Al Shaheed et Al Zubeir, ont établi des entreprises ou des sociétés commerciales qui produisent des bénéfices pour compléter les financements directs facilement accessibles du gouvernement. Parmi les organisations islamiques, les écoles privées commerciales Al Qabas sont un des plus importants investissements de l'association caritative Al Bir.

Bien que la plupart des OSC aient des systèmes de gestion financière interne et sont soumis à un audit annuel, l'environnement politique empêche toute transparence en matière financière. Les OSC ont un niveau élevé de responsabilité interne et de transparence lors de leurs réunions d'assemblée générale et par le biais de leurs statuts et règlements administratifs, qui définissent leur travail et leurs relations. Toutefois, pour leur protection la plupart des OSC ne publient pas les informations financières sur leurs sites web. En 2015, il n'y avait aucun cas connu de gel de comptes bancaires des OSC par les autorités, comme cela est arrivé par le passé.

ACTION SOCIALE : 5,1

L'action sociale des OSC au Soudan est difficile pour une variété de raisons. Non seulement les OSC ont des faibles capacités d'action sociale, mais on les empêche de s'engager avec le public pour influencer les comportements ou pour transmettre des connaissances, d'autant que les médias sont contrôlés et censurés par le gouvernement. En outre, les OSC opèrent dans un État d'urgence non déclaré, le NISS se réservant le droit d'arrêter toute activité, organisation ou personne.

Les communications entre les OSC et le gouvernement varient considérablement. Au niveau fédéral, la communication sur les questions de politique est inexistante, et les OSC s'engagent avec les ministères la plupart du temps sur des questions techniques, telles que l'acquisition de permis. Au niveau local et étatique, leur engagement est plus profond et des projets sont parfois mis en œuvre conjointement. Par exemple, les OSC peuvent travailler avec les collectivités locales sur des projets dans les secteurs de l'eau, de l'éducation ou de l'agriculture, ce qui contribue à renforcer la confiance et augmente la coopération entre les OSC et le personnel technique du gouvernement et parfois même les décideurs politiques. Néanmoins, ces relations ne peuvent pas être qualifiées de partenariats.



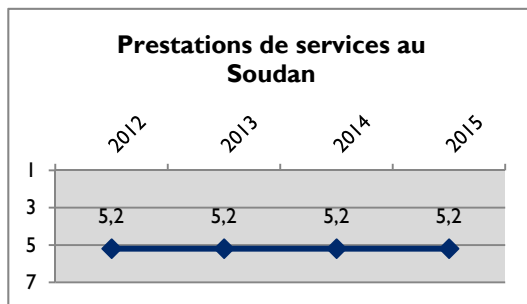
Les campagnes d'action sociale les plus importantes en 2015 concernaient le dialogue national et la transformation démocratique. En mai 2015, les CSCSO ont organisé une consultation à l'échelle nationale afin d'identifier les problèmes régionaux, les objectifs de développement et les domaines prioritaires que le dialogue doit exposer. Plus de 250 organisations ont participé à la consultation et par la suite elles ont présenté une déclaration à une réunion d'une Commission parlementaire et à une table ronde organisée par la National Endowment for Democracy à Washington, D.C. Les OSC ont refusé de se joindre au dialogue national, sauf si certaines conditions étaient remplies, notamment l'inclusion de tous les partis politiques, des groupes armés et de la représentation régionale ; l'abrogation ou le gel de toutes les lois restrictives pour permettre un dialogue libre ; et la libération des détenus politiques. Ces conditions n'étant pas remplies, aucune OSC indépendante n'a rejoint le dialogue quand il a commencé en octobre 2015. Un cran plus loin, l'Initiative de la Société Civile (Al Mubadara), une coalition d'OSC, a été créée pour soutenir l'appel du Soudan et pour favoriser la transformation démocratique du pays. Bien que l'impact du réseau n'ait pas encore été perçu, il s'engage peu à peu dans des pourparlers de paix négociés par l'Union Africaine. C'est la première fois qu'un groupe de la société civile a agi en tant que partenaire dans le processus de règlement politique.

En outre, certaines initiatives « apolitiques » ont connu un succès immédiat. Par exemple, lorsque les OSC ont lancé une campagne pour faire respecter le droit des aveugles diplômés en droit d'être employé par le ministère de la Justice, le ministère a accepté de se conformer à leurs exigences.

La culture du lobbying est peu développée au Soudan. Elle est entravée essentiellement par le parti-unique, qui contrôle les deux organes, législatif et exécutif. En outre, le contrôle des médias par l'État et la concurrence entre certains dirigeants d'OSC sapent la solidarité et les projets communs. En 2015, les OSC ont fait quelques efforts pour poursuivre les réformes juridiques au niveau national, principalement en ciblant les lois sur la sécurité, les lois sur l'impression et la presse et les lois contre les femmes.

Les OSC ont été bloquées dans leur contestation de la Loi des Organisations Bénévoles de 2006. Leur procès a été accepté par la Cour Constitutionnelle en 2006 mais n'a jamais démarré.

PRESTATION DE SERVICES : 5,2



Les services fournis par les OSC sont très diversifiés et répondent généralement à des besoins dans des domaines essentiels comme la santé, l'éducation, l'eau et l'environnement. De nombreux services offerts par les OSC sont de nature saisonnière ou occasionnés par la disponibilité de financement et les priorités des donateurs. Beaucoup de dons internationaux au Soudan vont à l'aide humanitaire dans les zones de conflit (États du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil bleu), où la prestation de services comprend des opérations de secours aux personnes

déplacées en interne (PDI), des fournitures d'urgence pour l'eau, les projets éducatifs et sanitaires et de consolidation de la paix. La plupart des GNGO travaillent dans la prestation des services.

Au niveau local, les bénéficiaires et les autorités locales apprécient généralement les services des OSC. Dans la plupart des cas les OSC fournissent des services en collaboration avec les institutions gouvernementales locales. Habituellement les autorités se réservent le droit de décider de l'emplacement et des groupes cibles pour la prestation des services. Bien que ce ne soit pas interdit par la loi, NISS et HAC empêchent généralement les OSC de combiner la prestation de services avec le travail sur les questions de gouvernance ou de responsabilité, que le gouvernement considère contre ses intérêts. Cela est particulièrement vrai pour Société pour l'Environnement opérant dans les États du Nil bleu, du Kordofan et du Darfour. Dans l'État du Darfour Sud, la HAC a envoyé des instructions écrites à toutes les OSC pour qu'elles se concentrent sur la prestation de services et de secours et qu'elles ne s'engagent pas dans un travail de sensibilisation ou de mobilisation.

Quelques OSC effectuent des évaluations des besoins ou des enquêtes de référence pour déterminer les besoins des bénéficiaires. Cependant, elles ne sont souvent pas jugées nécessaires, car les projets sont basés sur les appels des donateurs pour les propositions ou sur les directives gouvernementales et dans la plupart des cas, sur l'hypothèse que les communautés ont besoin de tout ce qu'elles peuvent obtenir. En outre, la politique et le tribalisme interfèrent dans la détermination des lieux et des groupes cibles pour la prestation des services dans de nombreux États, les réponses aux résultats de l'enquête ou aux besoins réels ne sont pas toujours possibles.

À l'exception des organisations pour les personnes ayant des besoins spéciaux et quelques syndicats actifs, la plupart des OSC fournissent des services aux groupes cibles plutôt qu'à leurs membres. Du matériel, des ateliers et des possibilités de formation sont partagés avec d'autres OSC et des groupes plus larges, y compris les employés du gouvernement. À l'exception de quelques grandes OSC qui embauchent des experts-conseils, la relation des OSC avec le milieu universitaire est limitée.

La plupart des OSC fournissent des services gratuits, soit parce que les bénéficiaires sont pauvres, que les donateurs l'exigent, ou que les organisations craignent que les autorités considèrent tout frais comme illégal. Exceptionnellement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec les OBC des villages, a mis en place des comptes gérés par des comités de village pour recevoir des fonds provenant de ses programmes et pour soutenir les interventions en cours.

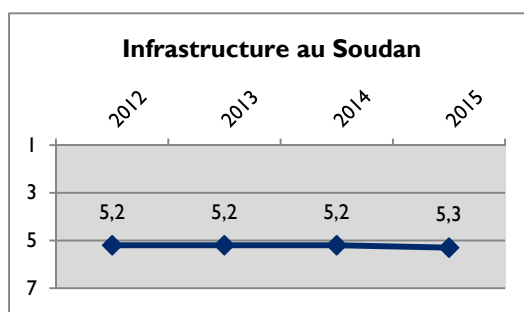
Le gouvernement fédéral est discriminatoire et sélectif pour le soutien aux OSC. Celles qui sont classifiées comme favorables au gouvernement sont financièrement soutenues et bénéficient d'un espace et d'une couverture médiatique. Dans les zones de conflit, en particulier au Darfour, le gouvernement permet seulement aux organisations favorables au gouvernement de s'impliquer dans le travail humanitaire.

INFRASTRUCTURE : 5,3

Un manque de ressources, l'environnement juridique qui s'aggrave, la réticence des donateurs à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et la géographie du pays ont tous contribué à affaiblir les capacités infrastructurelles des OSC en 2015.

Il y a peu de centres de ressources à Khartoum qui publient des documents ou qui fournissent une formation aux OSC. Les plus grandes OSC telles que le Forum Civique National maintiennent des liens étroits avec les centres de ressources à l'étranger, et certaines de ces organisations transmettent gratuitement les informations qu'elles reçoivent à d'autres OSC.

Il n'y a aucune organisation locale de subventions. Certaines OSC réattribuent des contributions de donateurs à des OSC partenaires ou à des OBC, qui sont situées principalement dans les états. Par exemple, le Sudan



Development Initiative (SUDIA), qui met en œuvre un programme de soutien aux ménages pour les moyens de subsistance au Darfour est financé par la Banque mondiale et réattribue des fonds remboursés par ses premiers bénéficiaires à d'autres nouveaux bénéficiaires. Quelques entreprises, comme DAL Food Industries, fournissent un soutien aux OSC prestataires de services dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale (PRS). D'autres programmes de PRS y compris ceux de la Hagggar Foundation, soutiennent plusieurs programmes de développement éducatifs et pour les femmes, opérés par les OSC, et ceux du groupe CCT, qui aident les OSC à construire des écoles en milieu rural dans l'État de Sennar et offrent des programmes de subsistance pour les populations touchées par les inondations.

Les coalitions d'OSC les plus efficaces sont formées pour poursuivre des objectifs spécifiques et puis cessent de fonctionner peu après que leurs objectifs soient atteints. Certains réseaux spécialisés sur des sujets comme l'environnement, les droits de l'homme ou le VIH/SIDA sont formés à la demande des donateurs. Habituellement, ces réseaux deviennent des organisations indépendantes mais par la suite évoluent moins efficacement pour mener des campagnes ou accomplir des résultats, principalement parce qu'elles ne sont pas issues d'une conviction ou d'un besoin partagé et au lieu de cela, leurs membres se disputent souvent les uns les autres les ressources et la visibilité. En outre, NISS et la HAC choisissent parfois les OSC pour des interrogatoires et les détenir afin de cultiver les différences entre les organisations. Cependant, parce qu'ils sont sous pression, des groupes de droit de l'homme ont récemment commencé à renforcer la coopération, en particulier au cours d'efforts communs avec le Processus Universel d'Examen par les Pairs.

La plupart des coalitions, y compris les CSCSO, l'Association des Avocats du Darfour, le Comité de solidarité avec les Martyrs, les Blessés et les Détenus de l'Intifada de Septembre et le Réseau des Journalistes Soudanais, ne sont pas enregistrés ou reconnus par l'État, qui peut limiter leur efficacité et leur capacité à utiliser les médias ou appuyer des requêtes juridiques. Le partage de l'information a généralement lieu horizontalement entre les grandes organisations. De nombreuses OSC bénéficient maintenant également d'internet comme source d'information. En règle générale, il y a peu de recherches sur la société civile et cela ne semble pas être une priorité élevée pour les donateurs ou les OSC.

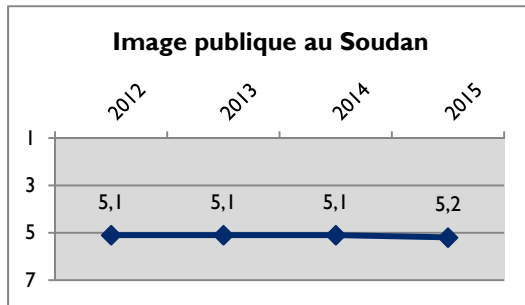
Les ressources ayant diminué et les financements ayant migré vers l'aide humanitaire, la plupart des plus grandes OSC qui dispensaient une formation, comme le Al Khatim Adlan Center, ont été dissoutes. D'autres organisations ont réduit leurs programmes de formation au vu des problèmes d'enregistrement, comme ce fut le cas avec le Centre Régional de Développement des Capacités des OSC et le SORD. En 2015, les possibilités de formation ont beaucoup diminué par rapport à l'année précédente. La plupart des formations qui étaient encore disponibles auprès des OSC prestataires et des cabinets de Conseil privé l'étaient à court terme. Des possibilités de formation à l'extérieur de Khartoum sont rares et de mauvaise qualité. Les outils de formation sont souvent d'origine étrangère et ne sont pas adaptées localement. La formation en ligne est rare.

Les OSC profitent parfois de la coopération et de partenariats temporaires avec les ministères gouvernementaux de l'État dans différents secteurs. Par exemple, la Sudanese Development Call Organization (NIDAA) fournit l'entretien de l'école et des repas en collaboration avec les ministères de l'éducation de l'État. Dans la plupart des cas, des partenariats au niveau des États sont imposées par la HAC. Les GNGO travaillent avec le gouvernement dans la plupart des opérations de secours. Le secteur privé n'a aucun partenariat continu avec les OSC indépendantes, car il craint que leur contact puisse aggraver ses relations avec le gouvernement. Toutefois, certaines entreprises font un don aux OSC en cas d'urgence et pour les interventions humanitaires. Les relations des OSC avec les médias dépendent plutôt des liens personnels que des liens institutionnels.

IMAGE PUBLIQUE : 5,2

Les OSC cherchent généralement à maintenir un profil bas pour éviter l'attention négative du gouvernement. La couverture médiatique des OSC varie entre Khartoum et les autres États. À Khartoum, la couverture peut être large et les OSC paient parfois pour cela. Les journaux indépendants fournissent généralement la couverture la plus positive, tandis que les médias contrôlés par le gouvernement reflètent une image négative des OSC ou ignorent leurs réalisations. En dehors de Khartoum, les médias couvrent parfois les activités des

OSC, mais l'accent est habituellement mis sur les représentants du gouvernement, qui peuvent alors s'attribuer le mérite pour la prestation des services.



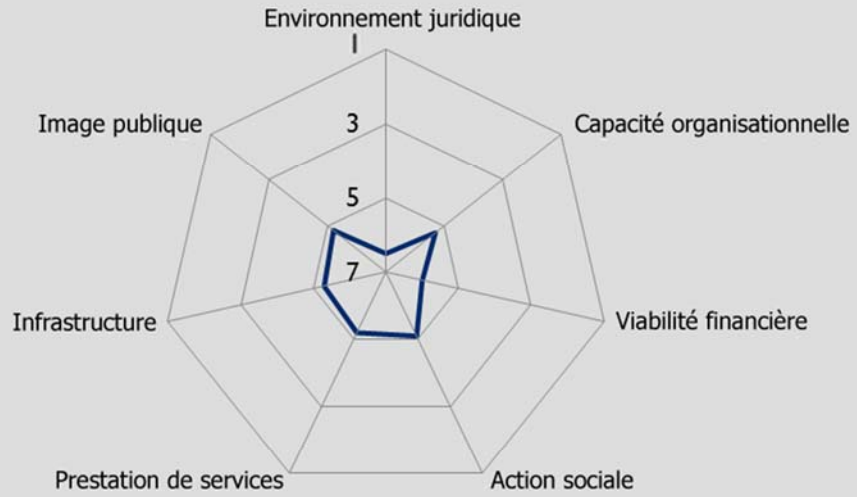
Le gouvernement perçoit généralement les OSC de manière négative au niveau fédéral. En revanche, au niveau local, l'attitude officielle est généralement positive, surtout envers les organisations fournissant des services. Cependant, toutes les organisations fournissant des services sociaux sont neutralisées et contrôlées, tandis que celles travaillant sur les droits, la bonne gouvernance et la transformation démocratique sont principalement classées comme hostiles au gouvernement et traitées comme telle.

À Khartoum, la perception des OSC par le public est influencée par les médias contrôlés par le gouvernement et elle est généralement négative. La fermeture ou le gel des activités de plusieurs OSC ont abimé l'image des OSC, puisqu'elles sont maintenant considérées comme inactives. En outre, le public est réceptif aux messages des médias du gouvernement expliquant que les OSC sont des agents de puissances étrangères. Toutefois, dans les États et en particulier dans les zones rurales où les OSC fournissent des services indispensables, le public reconnaît largement le rôle des OSC et exprime sa satisfaction par le biais de contributions en nature et par la protection des OSC contre les attaques des autorités. Les liens des OSC avec les milieux d'affaires sont très limités et sont obstrués par l'attitude négative du gouvernement. Certaines entreprises font un don aux OSC en cas d'urgence et pour les interventions humanitaires, mais pas sur une base régulière.

Les journalistes participent activement aux activités des OSC, et le Réseau des Journalistes Soudanais participe à plusieurs coalitions indépendantes. Cependant, au niveau de la rédaction, la plupart des journaux sont contrôlés par le NISS et soumis à la censure. Étant donné que les OSC indépendantes ne sont pas autorisées à effectuer leur travail librement, elles éprouvent des difficultés à organiser des activités de relations publiques ou à obtenir un financement à cet effet. Les OSC utilisent les médias sociaux pour communiquer et pour partager des informations entre elles, mais le taux d'analphabétisme de 60 pour cent au Soudan, couplé avec les risques pour sa sécurité d'exprimer librement ses opinions, décourage les OSC d'utiliser plus largement les médias sociaux.

Conformément à la loi, les OSC soumettent des rapports annuels d'activité et des états financiers vérifiés à leurs assemblées générales et aux autorités. Au cours des deux dernières décennies, les OSC ont fait trois tentatives pour introduire un code sectoriel d'éthique. Ces efforts ont échoué pour diverses raisons, parmi elles le désir des OSC de ne pas se sentir contrôlées, les questions de personnalité, le manque de respect des normes éthiques et la nature intermittente de telles tentatives.

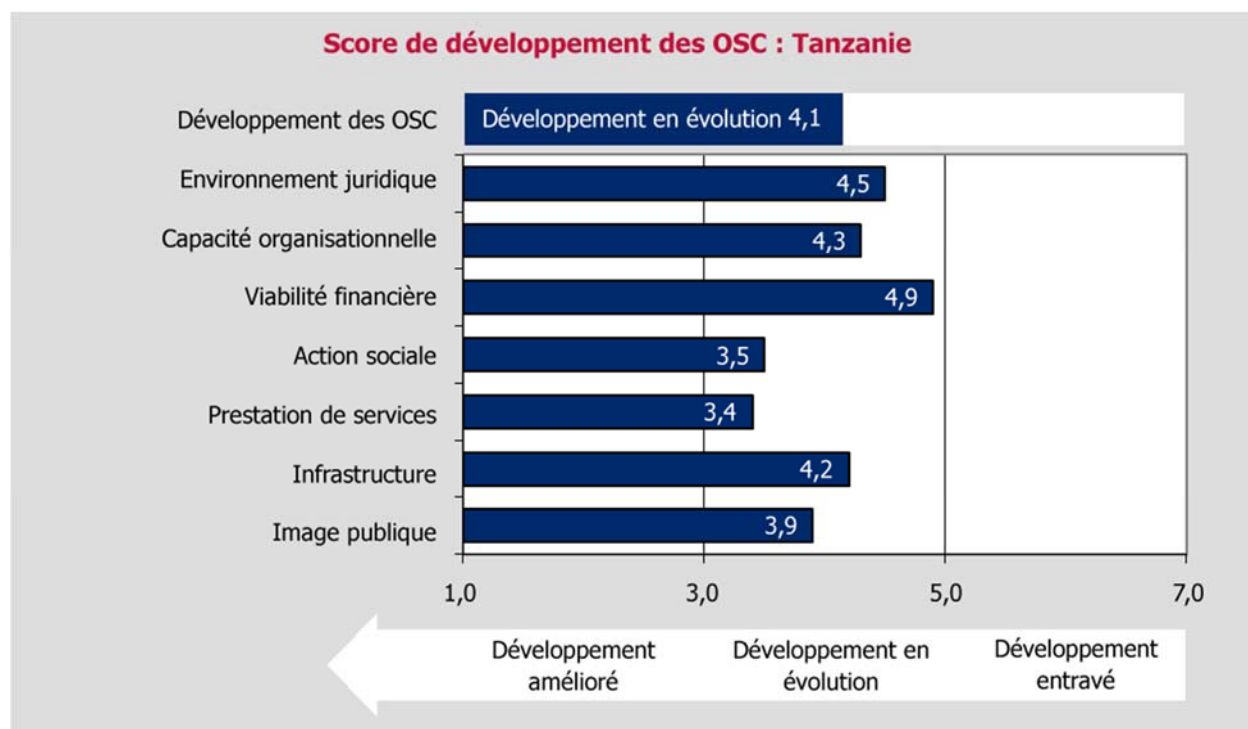
Score de développement des OSC : Soudan



Développement des OSC



TANZANIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,1

Faits relatifs au pays

Capitale :
Dodoma

Type de Gouvernement :
République

Population :
51 045 882

PIB par habitant (PPP): 2 900 \$

Indice de Développement Humain : 151

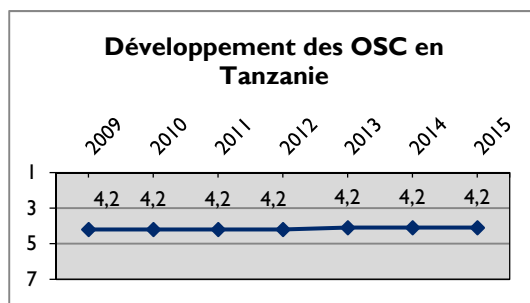
L'année 2015 a été marquée par deux événements importants en Tanzanie. Tout d'abord, le 2 avril la Commission électorale nationale (NEC) a reporté indéfiniment un référendum sur un projet de constitution très controversé, centrée sur le peuple, qui comprenait des dispositions relatives à la séparation des pouvoirs et une plus grande responsabilité des élus. La commission a attribué le report au présumés retards dans l'inscription des électeurs. Certains membres de l'opposition



ont estimé que le processus d'inscription des électeurs avait été trop précipité, laissant peu de temps pour informer le public sur le projet de constitution. Quatre principaux partis d'opposition se sont retirés des discussions du projet quand il est arrivé au parlement, affirmant que les dispositions les plus utiles proposées par la Commission de Révision Constitutionnelle avaient été retirées au cours de l'Assemblée constituante en 2014. Parmi ces dispositions, il y avait une clause qui donnait au public le pouvoir de révoquer les dirigeants élus de leurs positions s'ils n'appliquaient pas les priorités exprimées au cours de leurs campagnes.

En second lieu, les élections générales pour le président, les membres du parlement et les conseillers de quartier ont eu lieu le 25 octobre. Le candidat du parti au pouvoir, John Pombe Magufuli, a été élu président.

Toutefois, les résultats des élections de Zanzibar ont été déclarés non valides et ils ont été invalidés par la Commission Électorale de Zanzibar, en dépit de rapports de tous les observateurs que les élections y avaient été libres et équitables. De nombreuses OSC sont impliquées dans les activités d'observation électorale. Mais contrairement aux précédentes élections générales, en 2015, le NEC a demandé aux OSC la permission avant d'offrir des programmes d'éducation civique au cours de la période précédant le vote. Bien que les autorisations soient accordées habituellement, les organisations qui avaient inclus l'éducation civique dans leurs missions au moment de l'inscription devaient subir ce processus, et ils ont jugé que c'était un obstacle inutile.

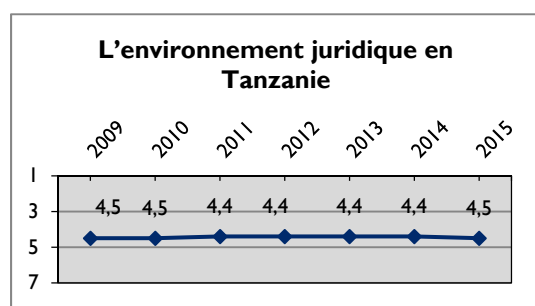


Mi-2015, le parlement a adopté trois nouvelles lois — la Loi sur la Cybercriminalité, la Loi sur les Statistiques et la Loi sur les Divulgateurs d'Actes Répréhensibles et sur la Protection des Témoins — avec des certificats d'urgence, ce qui a limité la période pour les commentaires du public et des parlementaires sur les projets de lois. La vitesse avec laquelle le gouvernement a poussé ces projets de loi au parlement a été largement critiquée par divers intervenants. En outre, certains observateurs craignaient que la Loi sur la Cybercriminalité et la Loi sur Les Statistique ne limitent la liberté d'expression.

Au cours de l'année, l'économie a cru à un taux de 7,9 %. Mais l'inflation a été élevée et le shilling tanzanien s'est déprécié de plus de 20 % face au dollar américain. L'aide étrangère au pays a diminué en même temps que le coût des importations a augmenté. Ces tendances ont contribué à accroître le coût de la vie et ont conduit à des coupes budgétaires dans les services des OSC. De nombreuses d'OSC ont redirigé leurs activités de prestation de services vers des projets d'action sociale en réponse aux priorités des donateurs, ce qui a été un changement significatif.

En 2015, 1450 nouvelles OSC ont été enregistrées, portant le total à 22 055 organisations enregistrées. La plupart des OSC sont enregistrées dans les villes, mais mettent en œuvre des projets et des programmes dans les zones rurales.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,5



Bien qu'il n'y ait pas eu de changements majeurs dans les lois régissant les OSC en Tanzanie, dans l'ensemble l'environnement juridique pour les OSC s'est dégradé en 2015, principalement en raison de l'adoption de nouvelles lois qui menacent de saper la société civile.

Les OSC ont continué de s'enregistrer en vertu de diverses lois, comme les organisations non gouvernementales (ONG), les sociétés, les sociétés coopératives, les entreprises, les fondations ou d'autres types d'organisations.

Les ONG doivent s'inscrire auprès du Ministère du Développement Communautaire, de l'Égalité des Sexes et des Enfants, tandis que les fondations s'inscrivent auprès de la Registration, Insolvency, and Trusteeship Agency (RITA). Les autres types d'organisations s'inscrivent auprès des ministères et des agences gouvernementales. En 2014, le gouvernement a affecté l'enregistrement des ONG aux bureaux de développement communautaire des districts, ce qui a contribué à accélérer le processus d'inscription. Le gouvernement a également amélioré le processus d'enregistrement en ligne en facilitant l'accès aux formulaires d'inscription par le biais de plateformes de médias sociaux tels que Facebook. À Zanzibar, les fonctions de l'officier d'état civil des sociétés ont été redéfinies, et avec moins de responsabilités, le bureau a été en mesure de traiter avec l'enregistrement des OSC et d'autres questions plus rapidement.

L'autorité finale pour la dissolution d'une OSC repose sur l'agence ou le ministère sous laquelle elle est enregistrée. Aucune organisation domestique n'a subi de radiation contrainte en 2015, même si quelques organisations ont demandé une dissolution volontaire. Vingt-quatre OSC internationales, y compris Dan

Church Aid et la Société Mondiale pour la Protection des Animaux, ont été radiées au motif qu'elles n'avaient pas respecté la loi sur les ONG n° 24 de 2002. Leur radiation est une nouveauté, car bien que la loi sur les ONG exige, par exemple, la soumission des rapports annuels, peu d'OSC se conforment aux exigences de la loi et le gouvernement n'avait jamais agi.

En 2015 trois nouvelles lois — la Loi sur la Cybercriminalité, Loi sur les Statistiques et la Loi sur les Divulgateurs d'Actes Répréhensibles et sur la Protection des Témoins — ont été adoptées par le parlement avec des certificats d'urgence, ce qui a limité la période pendant laquelle le public et les parlementaires peuvent commenter les projets de lois. La vitesse avec laquelle le gouvernement a poussé ces projets de loi au parlement a été largement critiquée par divers intervenants y compris les médias, les OSC et certains législateurs. Les OSC pensent généralement que la Loi sur la Cybercriminalité a restreint la liberté d'expression et l'accès à l'information en ouvrant la porte à la punition des personnes qui sont les destinataires des informations, même si elles ne les ont pas demandées. Les OSC et les journalistes estiment que la Loi sur les Statistiques porte également atteinte à la liberté d'expression en exigeant que les chercheurs autorisent le gouvernement à examiner les renseignements qu'ils ont l'intention de rendre public. Plusieurs autres incidents ont suggéré qu'un effort général pour restreindre la liberté d'expression des OSC était en cours. Lors des élections générales, l'Association des ONG de Zanzibar (ANGOZA) a mené des programmes d'éducation civique à l'aide d'un film sur la tolérance politique du Ghana. Bien que l'ANGOZA ait suivi toutes les procédures nécessaires pour obtenir l'autorisation de montrer le film, y compris le soumettant à la censure du gouvernement, le gouvernement a ordonné à l'organisation d'arrêter les projections. En outre, les membres du personnel du Legal and Human Rights Center (LHRC) accrédités comme observateurs aux élections locales ont été arrêtés sans explication et leur équipement de suivi de l'élection a été confisqué. À Zanzibar, une radio locale a été suspendue après l'annonce des résultats de l'élection générale et à Kondo Sikika une OSC locale a été contrainte d'annuler son projet après avoir annoncé les résultats, du système de suivi de la dépense publique, qui révélait la corruption du gouvernement local. Le gouvernement a également affirmé que les OSC travaillant sur les questions foncières à Loliondo avaient poussé les communautés contre les investisseurs et avaient donné des avertissements verbaux pour qu'ils arrêtent.

Les subventions et les dotations ne sont pas imposables. Les revenus provenant de la fourniture de biens et services sont taxés à moins que les OSC demandent des exonérations fiscales. Le processus de demande d'exemption est long, bureaucratique et prend beaucoup de temps. Des organisations internationales ont parfois des accords à long terme qui permettent des exemptions sur les marchandises introduites dans le pays. Les organisations confessionnelles (OC) profitent d'exonérations fiscales automatiques. Les OSC qui fournissent des services comme les médicaments, les aliments et les dons aux enfants ne paient pas de taxe à valeur ajoutée.

Les OSC sont légalement autorisées à postuler pour des contrats du gouvernement au niveau central et local, mais il est difficile d'accéder aux informations sur les appels d'offres. Le processus d'appel d'offres implique parfois des exigences auxquelles les OSC sont incapables de s'acquitter.

Le Ministère du Développement Communautaire, de l'Égalité des Sexes et des Enfants a des juristes dans son personnel qui peut aider les OSC sur des questions juridiques. Les juristes professionnels sont employés par le CRHL, Tanzania Women Lawyers Association (TAWLA), Women's Legal Aid Center (WLAC) et Woman in Law and Development in Africa (WiLDAF). La Tanzanie fournit également des conseils juridiques et des programmes d'éducation pour les OSC.

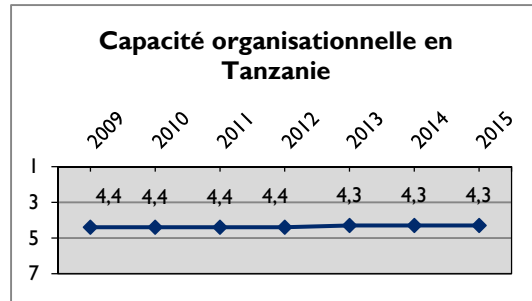
CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,3

Le renforcement des circonscriptions dans le sens d'influencer l'opinion publique et de motiver les gens à prendre des mesures collectives a diminué chez les OSC de terrain en 2015 à cause du déclin du financement des donateurs. Les organisations nationales mieux financées avaient généralement des ressources suffisantes pour conserver des relations plus dynamiques avec leurs circonscriptions.

La plupart des grandes et des moyennes organisations ont des plans stratégiques avec des énoncés de mission et de perspective définis et, alors que la majorité des petites organisations n'ont pas ces outils, parce qu'elles

sont encore en train d'officialiser leurs opérations. En 2015, la Foundation for Civil Society (FCS) a facilité l'élaboration de plans stratégiques et les énoncés de perspectives et de mission pour quatre-vingt-quinze organisations locales. Cependant, la plupart de ces organisations ont été incapables de concrétiser leurs projets parce qu'elles ne disposaient pas des fonds suffisants pour le faire.

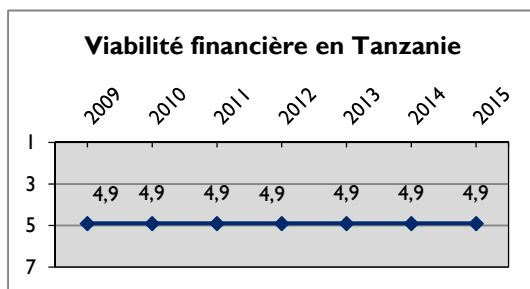
De nombreuses OSC, surtout au niveau régional et communautaire, manquent de politiques internes ainsi que de ressources humaines et de manuels de gestion financière. Les organisations disposant de telles politiques trouvent souvent qu'y adhérer constitue un défi. Par exemple, de nombreuses OSC tanzaniennes présentent toujours le syndrome du fondateur, avec des fondateurs qui dominent le processus décisionnel, ce qui limite l'adhésion aux politiques organisationnelles et réduit la croissance de l'organisation. La plupart des OSC ont des conseils d'administration, puisqu'ils sont une exigence pour l'enregistrement, et la plupart des grandes et des moyennes OSC ont des organes de gouvernance avec des structures, des rôles et des responsabilités clairement définies. Toutefois, souvent les conseils d'administration ne fonctionnent pas ou sont mal constitués, avec des membres du conseil qui n'ont pas les compétences nécessaires pour fournir des recommandations ou pour être responsables de la gestion. Dans de nombreux cas, les membres du conseil sont simplement des amis et des membres de la famille des autres membres du conseil d'administration.



De nombreuses OSC ont du mal à retenir le personnel permanent en 2015, en grande partie en raison de projets instables, de la non-conformité avec les politiques de ressources humaines et de la modification des niveaux de financement, qui ont tous affecté les salaires et les autres avantages. Cette situation a conduit à une rotation élevée du personnel, même chez de grandes organisations. En revanche, la plupart des organisations ont continué d'être aidées par des bénévoles, qui espèrent souvent qu'avec le temps ils se verront offrir un emploi. Le taux de bénévolat a augmenté pendant les élections, lorsque de nombreux bénévoles ont participé à l'observation des élections. Les OSC ont continué de jouer le rôle de terrain d'entraînement pour les diplômés universitaires et les stagiaires, ce qui de même a incité le gouvernement à se pencher sur les récents diplômés universitaire pour un éventuel recrutement.

La Tanzanie a connu récemment une croissance rapide dans l'utilisation des technologies de la communication, et la plupart des OSC nationales et régionales ont accès à des équipements modernes. Un nombre croissant d'organisations utilise les sites web, les courriers électroniques, les blogs, Facebook et Twitter pour partager des informations avec leurs circonscriptions. Les OSC plus petites et rurales n'ont souvent pas d'ordinateurs ou d'appareils photo. Même si elles peuvent s'offrir de tels équipements, elles doivent encore faire face au défi de l'approvisionnement insuffisant en électricité dans les zones rurales.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4,9



La plupart des OSC tanzaniennes dépendent de l'aide étrangère. En 2015, certaines OSC ont continué à expérimenter une diminution de l'aide, en grande partie à cause de la diminution des budgets de l'aide étrangère et d'une concurrence accrue entre les organismes nationaux et internationaux. En outre, maintenant les organisations internationales telles que Restless Development and Right to Play International mettent en œuvre des projets directement dans les communautés locales plutôt qu'en partenariat avec les organisations nationales. Parmi les organisations

internationales qui ont continué à offrir des subventions à des organisations nationales en 2015, on trouve UN Women, qui a accordé des subventions pour la responsabilisation des femmes, et Norwegian Church Aid, qui fournit un soutien continu aux partenaires FBO travaillant sur la gouvernance, l'autonomisation économique, l'égalité des sexes et le changement climatique. Enfin, les accords de 2015 que le FCS avait avec les donateurs pour accorder de nouveaux fonds ont expiré et n'ont pas été renouvelés immédiatement, le FCS

se développant toujours un nouveau plan stratégique. En conséquence, le FCS a distribué sensiblement moins d'argent au cours de l'année, et le nombre d'OSC subventionnées a diminué en 2014 de 350 à 125.

Changer les priorités des donateurs et la baisse du soutien des donateurs a limité la diversification des financements pour la plupart des OSC. Néanmoins, la formation en renforcement de capacités en 2015 a aidé certaines organisations à diversifier leurs sources de revenus. Par exemple, New Youth Tanzania, une organisation locale dans le district de Sikonge à Tabora, Nyakitonto Youth for Development Tanzania à Kigoma, et Agape AIDS Control Program à Shinyanga ont réussi à obtenir des fonds provenant de nouveaux donateurs, y compris Planning International, Equip Tanzania et Board of World Mission.

Bien que les sources nationales de financement aient continué à être minimales en 2015, certaines OSC ont réussi à obtenir des fonds locaux. Par exemple, six organisations basées sur les communautés (CBO) dans le district de Ileje à Mbeya ont pu accéder à de petites subventions d'environ 500 \$ chacune depuis le bureau de développement communautaire local pour des petits projets d'entreprise comme la garde et l'élevage de chèvres et de volailles. Comme les organisations coopératives d'épargne et de crédit et les banques communautaires de village ont continué à aider à répondre aux besoins locaux, elles ont augmenté la mobilisation de ressources locales et stimulé le sens du bénévolat chez les individus et les groupes. Les fondations d'entreprises et de particuliers commencent à fournir un soutien sous différentes formes, allant de la création de bibliothèques à un don de draps pour les lits aux organisations de santé, mais elles gèrent généralement leurs propres projets. En 2015, un riche homme d'affaires local a offert des prêts aux jeunes pour mettre en œuvre des projets d'entrepreneuriat.

Ces dernières années, les collectes de fonds des OSC se sont concentrées en grande partie sur la rédaction de propositions. Cependant, de nombreuses organisations réalisent maintenant que cela ne suffit pas et, en 2015, elles ont pris part à des débats sur le développement du secteur des OSC. Le premier forum local de la philanthropie en Tanzanie a eu lieu en septembre, avec des discussions portant sur la diversification du financement et les opportunités de financements locaux autres que ceux des donateurs traditionnels. Le secteur privé, les promenades, les déjeuners et les dîners de charité pour lever des fonds ont tous été identifiés comme de possibles nouvelles sources de financement, et un secrétariat a été créé pour stimuler le développement de la philanthropie locale. Cette initiative en cours aura pour but de renforcer la voix de la philanthropie dans le développement national, d'offrir des plateformes d'apprentissages et d'échange pour des organisations philanthropiques et renforcer la collaboration et l'innovation dans le domaine de la philanthropie au niveau national.

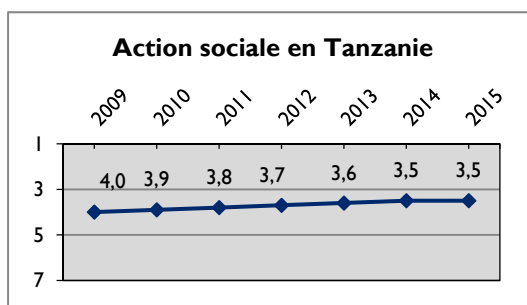
Certaines OSC perçoivent un revenu en commercialisant des produits tels que des produits faits maison et publications.

D'autres organisations ont acquis des terres ou construit des bâtiments à louer. Les grandes OSC bien établies, telles que Kilimanjaro Women Information Exchange et Consultancy Organization (KWIECO), National Networks of Farmers' Groups in Tanzania (MVIWATA) et Tanzania Gender Networking Program (TGNP), réalisent un travail de consultation qui génèrent des revenus.

La qualité des systèmes de gestion financière a continué à beaucoup varier en 2015. La plupart des OSC urbaines et nationales, des syndicats et des organisations plus matures ont des systèmes de gestion financière bien établis et recourent aux services d'experts-comptables agréés. Elles publient également des états financiers annuels vérifiés. Les OSC, de petites tailles et rurales, qui constituent la majorité des organisations, ont de faibles systèmes de gestion financière et de contrôles internes et réalisent des audits externes limités. Cette lacune est essentiellement attribuable à la faiblesse de leur base de financement, qui limite leur capacité à employer du personnel qualifié et à embaucher des cabinets d'audit externe. Néanmoins, l'officier d'état civil des sociétés au Ministère du Développement Communautaire, l'Égalité des Sexes, et des Enfants a signalé une augmentation du nombre des organisations conformes aux exigences de vérification en 2015.

ACTION SOCIALE : 3,5

Un changement significatif dans la prestation de services pour l'action sociale est en cours dans le secteur des OSC tanzaniennes. Ce changement est dû en grande partie au regain d'intérêt des donateurs en matière de droits de l'homme. Les donateurs sont de moins en moins intéressés dans le financement de la prestation de services et, au lieu de cela, ils mettent l'accent sur le développement des capacités citoyennes pour défendre leurs droits. Ce changement s'enracine en partie dans la conviction que la seule prestation de services n'est pas durable et que les autres approches, telle



que la responsabilisation des communautés pour demander des services à la demande du gouvernement, sont également nécessaires. Ce paradigme d'évolution de l'aide a même poussé les prestataires les plus traditionnels, tels que les OC, de s'engager pour l'action sociale auprès du grand public, notamment sur les questions de ressources naturelles, comme les mines et le gaz. La plupart des fonds que le FCS a donnés pour des projets d'action sociale en 2015 a été consacrée aux droits des personnes handicapées et à leurs besoins pendant les élections, ainsi qu'à l'inclusion des femmes et à leur participation au processus électoral.

En 2015, les OSC ont coopéré efficacement avec les gouvernements nationaux et locaux. La coopération est plus facile au niveau des districts, des quartiers et des villages, où les membres du personnel des OSC sont capables de s'impliquer directement avec les fonctionnaires locaux. Par exemple, les autorités locales utilisent parfois le personnel des OSC comme formateurs sur le changement climatique, l'égalité des sexes, l'agriculture et d'autres questions. En 2015, le ministère de la santé dans le district de Magu a invité l'organisation UVUUMA de Mwanza à conduire des formations sur l'entrepreneuriat pour dix-huit groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Les autorités nationales sont moins disposées que les gouvernements locaux à travailler avec les OSC. Leurs interactions avec les OSC ont tendance à être de nature plus bureaucratique et à se concentrer principalement sur les questions politiques. Par exemple, en 2015, plusieurs ministères ont consulté les OSC et d'autres intervenants au cours d'un examen d'un outil de déclaration appelé Police Form Number Three (PF3), qui permet aux victimes de violence d'accéder à une hospitalisation. Par la suite des apports des OSC, un nouveau formulaire PF3 a été développé, il oblige les médecins à fournir des informations liées aux agressions sexuelles ou aux violences sexistes pour leur utilisation potentielle à la Cour. À Zanzibar, les OSC ont aidé à élaborer une deuxième stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, appelé MKUZA III et elles ont pris part à un examen de la politique de la jeunesse de Zanzibar.

Les OSC se sont impliquées dans le processus électoral de 2015 de diverses manières. Certains professionnels d'OSC ont participé directement au scrutin en étant en lice pour les élections. S'ils n'ont pas été élus, ils sont souvent retournés à leur poste dans l'OSC, ce qui affaiblit leur efficacité comme défenseurs de la société civile car ils sont identifiés à un parti politique. Les OSC telles que la Tanzania Human Rights Defenders Coalition (THRD), TGNP et des organisations pour personnes handicapées ont publié des manifestes lors des élections afin d'influencer l'opinion publique. Un groupe de travail de personnes handicapées a mis au point un document décrivant leurs besoins au cours du vote, qui a été présenté à la NEC, à la Commission Électorale de Zanzibar, aux partis politiques et aux médias et a permis que les bureaux de vote aient des bulletins disponibles en Braille ou des files d'attente spéciales pour personnes handicapées. Contrairement aux précédentes élections générales, la plupart des OSC locales ne se sont pas impliquées dans l'éducation civique, principalement parce que les fonds provenant du Programme de Développement des Nation Unies n'étaient pas disponibles à cette fin en 2015. Cependant, en Tanzanie continentale et à Zanzibar presque toutes les OSC qui ont postulé à la NEC pour obtenir l'autorisation d'offrir un programme d'éducation civique ont été autorisées à mettre en œuvre leurs programmes grâce au financement du FCS, du Tanzania Women Fund et du Voluntary Service Overseas.

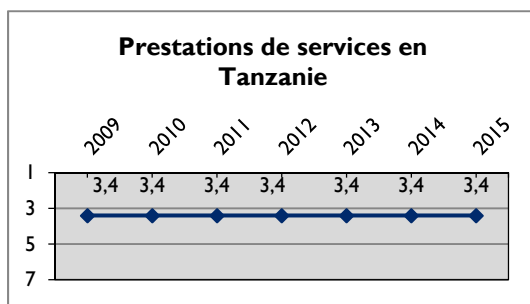
En 2015, certains groupes d'OSC ont travaillé ensemble sur le processus constitutionnel. Le Media Council of Tanzania (MCT) s'est prononcé contre les lois nouvellement adoptées, tandis que la Mwalimu Nyerere

Foundation a fait pression pour l'unité nationale, et les associations d'exploitants agricoles ont défendu les droits des agriculteurs. Women Dignity, Tanzania Media Women's Association (TAMWA) et Wanawake na Maendeleo (WAMA) ont fait pression contre les mariages des adolescents et des enfants. D'autres coalitions thématiques actives en 2015 ont inclus des groupes religieux promouvant la paix au cours de la révision constitutionnelle et des élections générales et le Forum de la Dignité des Enfants, qui a défendu les droits des enfants. Ces groupes ont tous relevé le défi général d'acquiescer le soutien d'un public populaire qui a été divisé politiquement et qui hiérarchise les questions différemment de la société civile.

Les OSC ont continué à faire pression pour des réformes juridiques différentes en 2015. En particulier, lorsque le très attendu projet de loi sur le Droit à l'Information, qui était en suspens depuis plus de cinq ans, a été amené au Parlement avec un certificat d'urgence, cette démarche a été vivement critiquée par les OSC et les partis politiques d'opposition, car le gouvernement n'avait pas consulté les intervenants avant de redéposer le projet de loi. Leurs critiques ont incité le gouvernement à abandonner le certificat d'urgence et ont permis au projet de loi d'être rendu publique afin que les OSC et autres groupes puissent apporter leur contribution. Le projet de loi devrait être présenté au parlement en 2016. Les OSC ont également protesté contre le passage de la Loi sur la Cybercriminalité, la Loi sur les Statistique et la Loi de Protection des Divulgateurs d'Actes Répréhensibles et des Témoin avec des certificats d'urgence, mais leurs critiques ont eu peu d'effet.

Les OSC ont longtemps cru que des aspects de la Loi sur les ONG limitent leurs libertés. Par exemple, l'article 29 de la loi exige que les OSC soumettent des rapports descriptifs et financiers et les organisations sont menacées de radiation si elles ne s'y satisfont pas. Le THRD a entrepris une analyse juridique des lois qui limitent la liberté des OSC et devrait publier un rapport sur le sujet en 2016. À Zanzibar, les OSC ont participé à la réforme de la loi sur les OSC de Zanzibar et ont demandé avec succès que l'officier d'état civil soit responsable seulement de l'enregistrement des ONG et des entreprises.

PRESTATION DE SERVICES : 3,4



En 2015, la prestation de services est restée pratiquement inchangée. Malgré le fait que la baisse des fonds ait entraîné la réduction de certains services, de nombreuses OSC ont continué à fournir des services dans des domaines comme l'éducation, la formation, les soins de santé et le développement économique. À Zanzibar, par exemple, le Programme de Sensibilisation de Zanzibar, qui est impliqué dans une large mesure dans la prestation de services de santé et d'éducation, a offert des services de santé mobiles à divers endroits. Le WLAC a offert une assistance juridique

gratuite sur les problèmes des femmes et des enfants à travers un réseau national d'auxiliaires juridiques et le TAMWA a fourni une assistance aux victimes de violences sexistes à travers le Crisis Resolve Center (CRC). Dans le même temps, le paradigme d'évolution de l'aide a décalé le centre d'intérêt de nombreuses OSC des prestations directes vers des approches axées sur les droits, et certaines organisations se sont concentrées sur le renforcement des capacités des communautés locales pour faire pression pour leur droit de recevoir des services dans des domaines comme la santé et l'éducation. Les OSC ont également fourni des secours aux sinistrés. Par exemple, le Christian Council de Tanzanie a pris en charge les victimes d'une tempête qui a tué au moins trente-huit personnes et blessé 60 autres à Shinyanga en mars 2015.

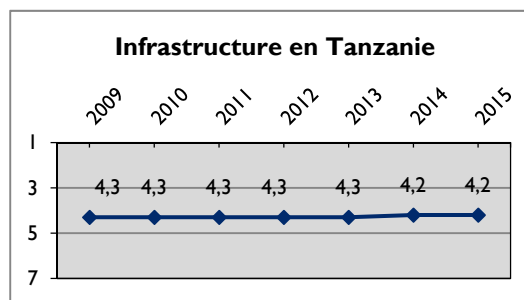
Les biens et les services que fournissent des OSC reflètent les priorités et les besoins de la communauté. Même si la Loi autorise les OSC à percevoir un revenu pour soutenir leurs activités, en 2015 la majorité des OSC a continué à fournir des biens et des services gratuits, principalement parce que la capacité de payer des membres de la communauté est très limitée. Les plus grandes OSC ont continué à commercialiser leurs produits et à vendre leurs publications lors de réunions et de fêtes. Certaines OSC ont vendu leurs services tels que des ateliers à d'autres OSC ainsi qu'à des universités et des églises.

En 2015, le gouvernement a continué de reconnaître la contribution des OSC et leur a offert divers types de travaux et projets. Le Zanzibar NGO Cluster for HIV/AIDS Prevention, Control and Sustainable

Development (ZANGOC) a été commandé par la Commission du SIDA de Zanzibar pour mener une étude sur l'impact du VIH/SIDA au niveau communautaire et Umoja wa Wawezeshaji KIOO basé à Kigoma a reçu des fonds du gouvernement pour mettre en œuvre un projet sur le suivi de la responsabilité sociale. La Zanzibar Association of People Living with VIH/SIDA (ZAPHA +) a signalé avoir reçu des fonds du Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar pour mettre en œuvre un projet sur le VIH/SIDA. Parfois, les OSC reçoivent une formation de vulgarisateurs locaux et travaillent avec les agents de développement communautaire pour mettre en œuvre des projets. Il y a eu quelques déclarations en 2015 indiquant que des fonctionnaires officiels avaient signalé des services fournis par les OSC comme leurs propres réalisations et ont détourné les moyens pour ces services.

INFRASTRUCTURE : 4,2

L'infrastructure des OSC est demeurée inchangée depuis 2014. Plusieurs réseaux de centres de ressources continuent de servir de sources d'information, de formation et d'assistance technique pour les communautés d'OSC de Tanzanie. Certains centres de ressources tirent un revenu de leurs services. Par exemple, le TGNP fait payer des frais d'entrée aux utilisateurs pour accéder à leur bibliothèque très fournie.



Les mécanismes de financement nationaux, particulièrement FCS, Legal Services Facility (LSF) et Women Fund Tanzania (WFT), ont continué de réaccorder des fonds de donateurs aux OSC tanzaniennes en 2015. Les subventions de FCS se sont concentrées sur la gouvernance et la responsabilisation et s'élevaient à environ 1,8 millions de dollars, une diminution de plus de 50 % par rapport au budget de 2014. WFT a versé des subventions aux organisations dirigées par des femmes pour sensibiliser sur l'importance de participer aux élections générales.

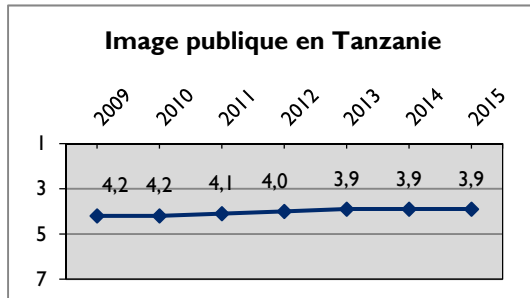
Les réseaux régionaux et de district ont continué à offrir des informations et une formation de renforcement des capacités pour les OSC. TGNP et TAMWA CRHL ont renforcé la capacité des OSC dans la responsabilisation des femmes, l'égalité des sexes et l'aide juridique au niveau régional et du district. La Coalition on Election Monitorin and Observation in Tanzania (CEMOT) offre un guichet unique pour les OSC pour l'information et le renforcement des capacités lors des élections générales et le Tax Justice Group fait pression pour des régimes fiscaux justes et transparents. D'autres alliances informelles soutenant les OSC incluent le Youth Climate Activists Network (YouthCan) et le Tanzanian Civil Society Forum on Climate Change (Forum CC). Certaines organisations qui travaillent dans des domaines similaires forment des groupes par le biais de listes de diffusion et de groupes du réseau sociaux pour aller plus loin dans l'apprentissage et la communication. Le FCS a organisé une rencontre avec les directeurs généraux des OSC pour discuter de l'avenir des OSC dans le pays.

Au cours de l'année plus de 1080 organisations ont participé à des formations accueillies par FCS, TGNP, KWIECO et MVIWATA. Ces interventions d'apprentissage entre pairs ont fourni des solutions pratiques, pour améliorer les performances organisationnelles dans des domaines comme la gestion des conflits, l'intégration de l'égalité des sexes, la gestion financière et pour l'action sociale fondée sur des preuves. La plupart de ces formations ont été offertes en Kiswahili, ce qui permettait au personnel non anglophones des OSC rurales de participer.

Les OSC et le gouvernement ont engagé plusieurs partenariats en 2015. La Chambre de Commerce Tanzanienne et des Echanges a commencé à travailler avec les OSC sur la sensibilisation sur les possibilités commerciales dans la communauté est-africaine. En outre, le WILDAF a signé un protocole d'entente avec les diverses entités gouvernementales pour mener des campagnes conjointes contre la violence fondée sur le sexe. Les OSC ont également formé des plateformes de dialogue pour la paix avec des représentants des bureaux des districts et NEC pour aider à maintenir la paix pendant les élections. ANGOZA a conclu un accord avec la chambre de Commerce de Zanzibar pour permettre aux OSC d'accéder à son centre de ressources pour plus d'informations sur l'entrepreneuriat, les affaires et le développement social. Les relations

entre le secteur privé et les OSC se sont également renforcées en 2015. Par exemple, la Fondation du Secteur Privé de Tanzanie a participé au Forum annuel de la Société Civile et a discuté des possibilités de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

IMAGE PUBLIQUE : 3,9



Les OSC et les médias ont continué à coopérer en 2015. En plus de la couverture systématique des activités des OSC, les médias se sont tournés vers les OSC pour leur demander leurs avis sur des questions d'actualité. Ils offrent également des temps d'antenne gratuit aux OSC, surtout pour des occasions spéciales comme le Jour de l'Enfant Africain et la Journée Internationale de la Femme. Des spots de radio de l'organisation Geha Habib et une émission en direct à la télévision de l'OSC Wanawake ont aidé à propager des informations sur la violence fondée sur le sexe. TAMWA,

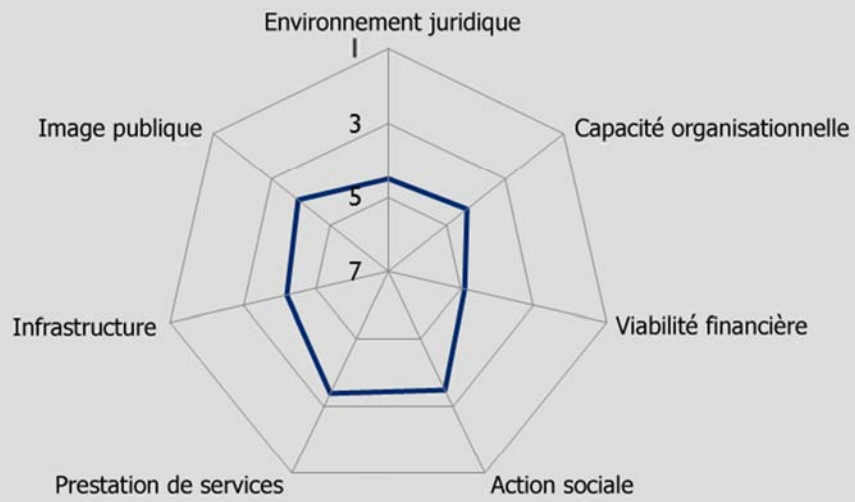
MCT, ANGOZA et d'autres organisations utilisent les médias pour impliquer le public et les médias communautaires, telle que la radio, se développent en devenant plus accessibles, ce qui permet même aux OSC de terrain d'utiliser les médias pour la diffusion de programmes. Toutefois, les paiements exigés par les journalistes et les frais de temps d'antenne restent un défi commun, car ils vont au-delà de la capacité des OSC à payer.

Les OSC ont généralement une bonne réputation auprès du public, et les communautés sont prêtes à les soutenir même lorsque leurs positions sont en contradiction avec celles du gouvernement. Les projets de prestation de services et de responsabilisation économique ont un soutien particulièrement fort auprès des communautés. Quelques fonctionnaires et hommes politiques ont une perception négative des OSC. Par exemple, lors d'un débat sur les investissements fonciers locaux, le Ministre des Ressources Naturelles et du Tourisme a déclaré que les OSC devraient s'engager dans la prestation des services uniquement et éviter le travail d'action sociale. Le secteur privé apprécie le rôle des OSC et participe aux réunions et aux ateliers conduits par les OSC.

Malgré leurs succès médiatiques en 2015, les OSC ont habituellement un personnel et des stratégies de communication limités. Cependant, l'utilisation croissante des médias sociaux par les OSC est évidente. Par exemple, des organisations telles que CEMOT, Tanzania Election Monitoring Committee (TEMCO) et Tanzania Civil Society Consortium on Election Observation (TEMCO) ont largement utilisé les médias sociaux en 2015 pour partager des informations lors des élections générales.

Les OSC au niveau national publient habituellement des rapports annuels avec des informations financières et les partagent sur leurs sites web. Les organisations plus rurales et plus petites produisent des rapports basés sur des projets comme retour d'informations à leurs donateurs. Toutefois, certaines OSC rurales ont encore du mal à documenter, rapporter et diffuser les résultats de leurs travaux en raison des capacités et d'un financement limités. Le Ministère du Développement Communautaire, de l'Égalité des sexes, et des Enfants a signalé qu'en 2015, il a reçu des rapports annuels de la majorité des OSC. La capacité des OSC de se conformer aux codes de déontologie a aussi augmenté.

Score de développement des OSC : Tanzanie



**Développement
des OSC**

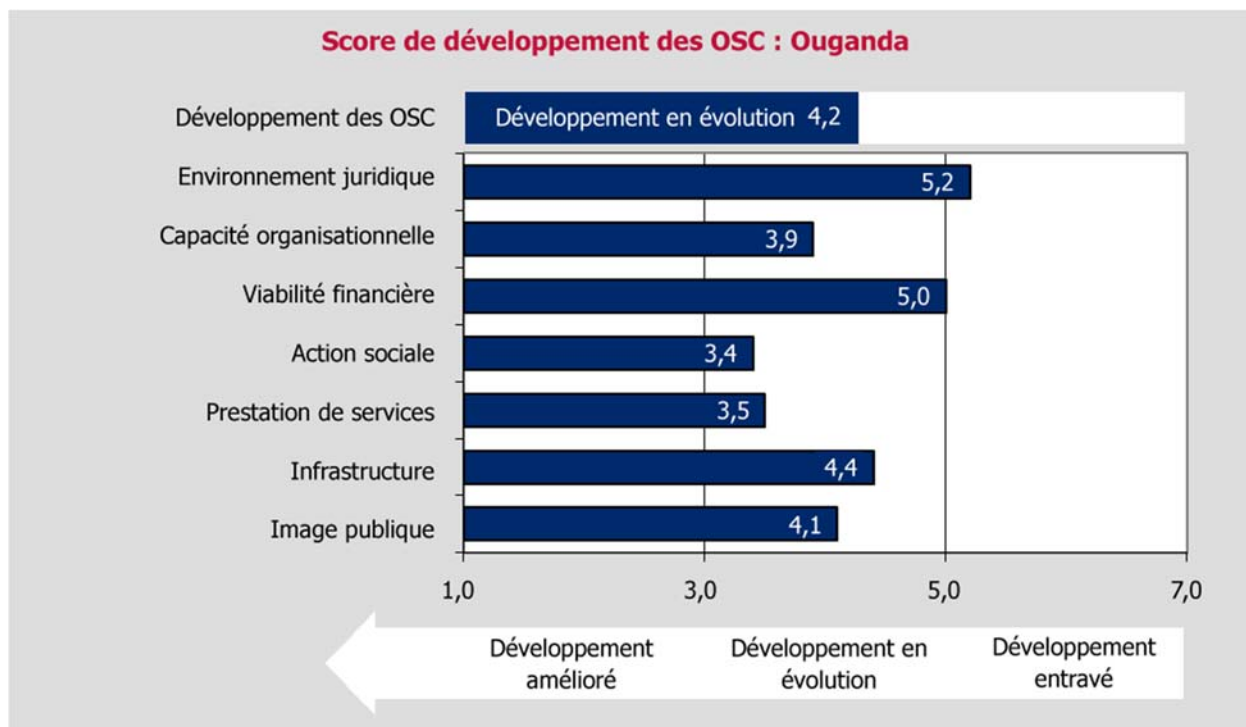
1 3 **Tanzanie** 4,1 5 7

Développement
amélioré

Développement en
évolution

Développement
entravé

UGANDA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,2

Faits relatifs au pays

Capitale : Kampala

Type de Gouvernement :
République

Population :
37 101 745

PIB par habitant (PPP): 2 000 \$

Indice de Développement Humain : 163

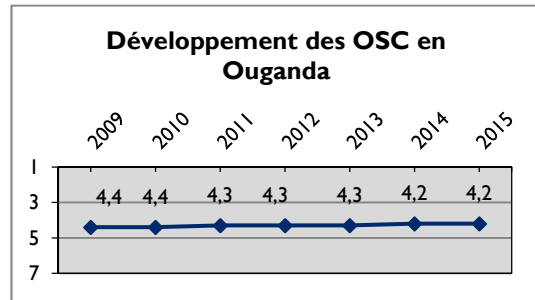
La vie politique en Ouganda en 2015 a été essentiellement axée sur les élections générales prévues en 2016. La période de préparation des élections a été caractérisée par la violence au cours des primaires du parti, la corruption électorale et les conséquences de la brutalité contre les membres de l'opposition. Des groupes de citoyens, les OSC et les partis d'opposition, ont appelé à plusieurs reprises à des élections libres et équitables, et, à travers un processus consultatif, ils ont présenté des propositions de réformes électorales au parlement. Malheureusement,



aucune des propositions, y compris une demande de rétablir les limites du mandat présidentiel, n'a été incorporée dans le projet de loi (amendement) constitutionnelle 2015 adopté par le parlement en avril 2015.

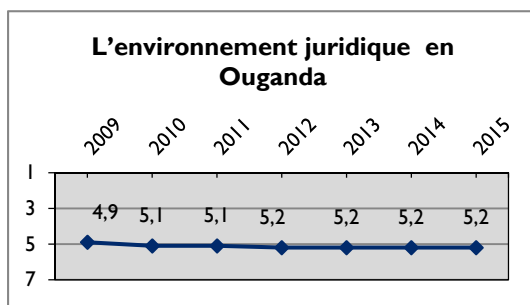
L'économie ougandaise a continué de croître en 2015, mais n'a pas généré de nouveaux emplois. Quarante-trois pour cent des jeunes sont restés sans emploi. Le shilling ougandais s'est affaibli significativement contre le dollar américain, ce qui a augmenté les coûts d'exploitation pour les OSC. Le financement des OSC a continué à diminuer et, par conséquent, cela a réduit la portée de leurs interventions. En outre, la communauté des donateurs semble peu disposée à financer de nouveaux projets avant les élections générales de 2016.

Le projet de loi (amendement) sur l'Enregistrement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) proposé en 2012 a été abandonné en 2015. À sa place, le parlement a adopté une nouvelle loi sur les ONG, qui, bien qu'elle ait des dispositions potentiellement contraignantes, comprend la plupart des propositions faites par les OSC et est considérée par beaucoup dans le secteur des OSC comme une amélioration par rapport aux versions antérieures. Les autorités ont continué à freiner les travaux de certaines OSC par de l'intimidation et des arrestations.



Le Conseil d'Administration des ONG, qui supervise les OSC, les organisations à base communautaire (OBC) et les organisations confessionnelles (OC), n'a pas de statistiques précises sur le nombre d'organisations enregistrées. Le conseil d'administration estime que plus de 13 000 OSC sont actuellement enregistrées. Ce nombre n'inclut pas les sociétés à but non lucratif enregistrées auprès du Uganda Registration Services Bureau (URSB). On ne connaît pas le nombre exact d'OSC non enregistrées, mais beaucoup d'organisations de ce type existent au niveau local.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5,2



L'environnement juridique pour les OSC en Ouganda a été le témoin de développements mitigés en 2015. Les OSC ont continué à s'enregistrer en tant qu'ONG auprès du Conseil d'Administration des ONG. Mais comme le processus d'enregistrement auprès du Conseil d'Administration des ONG peut être prolongé et on peut en abuser, plusieurs groupes s'enregistrent comme sociétés à but non lucratif avec le Registre des Entreprises, à l'URSB, puisqu'il s'agit d'un processus plus facile et plus prévisible. Des ONG locales et des OBC s'inscrivent auprès de conseils locaux et

des administrations du district ce qui retarde souvent la délivrance du permis d'enregistrement. La plupart des groupes cherchent à obtenir un statut juridique parce que c'est une condition sine qua non pour l'obtention de financement, l'ouverture de comptes bancaires et pour conclure des contrats avec le personnel professionnel.

En prévision des élections générales de 2016, le gouvernement a publié un nouveau projet de loi sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) le 10 avril, dans le but d'abroger la Loi sur les ONG en vigueur à l'époque. Le projet de loi visait ostensiblement à fournir des orientations juridiques et procédurales aux OSC afin qu'elles puissent contribuer au développement national de manière harmonisée et transparente. Cependant, le projet de loi incluait également des dispositions ambiguës et répressives qui auraient limité les libertés et rétréci l'espace civique. Par exemple, la loi exigeait que les OSC s'enregistrent et se réenregistrent obligatoirement en suivant une procédure laborieuse sans garantie, comme un calendrier fixe et des pouvoirs clairement définis. La proposition de loi a été un choc pour toute la communauté des OSC et les OSC ont répondu avec un document exigeant que la plupart des propositions du projet de loi soient révisées. Dans sa forme finale, le projet de loi sur les ONG 2015 a abordé plus de 80 pour cent des suggestions des OSC, bien qu'il contienne encore des dispositions restrictives, telles que des limites sur les activités permises et sur les lieux d'opération. Par exemple, le projet de loi permet au Bureau des ONG de refuser d'enregistrer une organisation si ses objectifs sont considérés comme contrevenant à la législation du pays et interdit toute activité qui n'a pas été approuvée par le comité de quartier de suivi des ONG et le gouvernement local dans un mémorandum d'entente. Le Président a promulgué le projet de loi sur les ONG 2015 en janvier 2016.

Un certain nombre d'organisations ont été ciblées pour de possibles dissolutions en 2015. Par exemple, le Great Lakes Institute for Strategic Studies (GLISS) a enquêté sur l'accusation ambiguë des programmes

gouvernementaux « hors-campagne » et le recrutement de « jeunes pour rejoindre les partis politiques d'opposition » à travers sa campagne pour des élections libres et équitables. Après que le ministre de l'intérieur ait écrit une lettre de plainte concernant le GLISS, l'officier d'état civil des entreprises a été invité à enquêter sur les activités de l'organisation et à prendre les mesures appropriées, « y compris la dissolution. » Les bureaux du GLISS ont été perquisitionnés et son administration interrogée dans une enquête qui était en cours à la fin de l'année.

La police a continué à utiliser la Loi sur le Maintien de l'Ordre Public pour réduire le travail des OSC. Par exemple, lors du Forum National des ONG Ougandaises a lancé le Manifeste du Citoyen 2016-2021, un document qui décrit les attentes des citoyens pour leurs dirigeants élus, la police a menacé d'accuser l'organisation de rassemblement illégal. Sept jeunes militants ont été arrêtés en juillet pour la tenue d'une conférence de presse pour protester contre l'arrestation de l'ancien premier ministre, qui avait déclaré son intention de briguer la présidence. D'autres activistes qui tentaient de les libérer ont fini en détention pour « désobéissance à des ordres légitimes » après qu'ils aient refusé de quitter le poste de police sans leurs collègues. Ceci et d'autres événements ont intimidé les OSC, et de nombreuses organisations ont exercé de l'autocensure pour éviter le harcèlement par le gouvernement avant les élections.

Bien que la loi contre l'homosexualité de l'Ouganda ait été retirée en 2015, les OSC travaillant sur les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels ont continué à fonctionner en faisant profil bas. La Loi sur les ONG 2016 devrait restreindre davantage leur travail, car il limite les organisations à se livrer à des activités qui portent préjudice à « la sécurité et aux lois de l'Ouganda » ou à « l'intérêt de l'Ouganda et de la dignité des ougandais », qui sont des termes ambigus que le gouvernement peut interpréter en interdisant un large éventail de comportements.

Les OSC en Ouganda sont tenues de payer des taxes comme le service « pay-as-you-earn », la valeur ajoutée, les services locaux et les taxes à l'importation. Les organisations peuvent obtenir parfois des exonérations fiscales du Uganda Revenue Authority. Par exemple, les OSC locales et internationales peuvent demander des exemptions de taxes sur les véhicules et les équipements et les OSC travaillant dans la prestation de services peuvent réclamer l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En outre, la Loi sur le Revenu de l'Ouganda exempte une organisation de payer l'impôt sur le revenu si elle relève de la définition d'une « organisation exonérée » (qui couvre essentiellement toutes les OSC à l'exception des sociétés à but non lucratif) et si une décision formelle en ce sens a été prise par le Commissaire de l'Impôt. Toutefois, beaucoup d'OSC locales et d'OSC de terrain manquent d'informations sur les exonérations fiscales et ne parviennent pas à les appliquer. Les sociétés à but non lucratif établies en vertu de la Loi sur les Sociétés ne sont pas admissibles aux exonérations fiscales.

Le cadre juridique n'interdit pas les OSC de postuler pour des contrats du gouvernement. Cependant, toutes les demandes gouvernementales d'approvisionnement requièrent des copies de licences commerciales, des données financières annuelles, des garanties de soumission et d'autres documents que la plupart des OSC sont incapables de fournir. Ainsi, les OSC perdent généralement les marchés publics au profit des entreprises à but lucratif. Les OSC n'ont pas l'interdiction de se livrer à des activités lucratives.

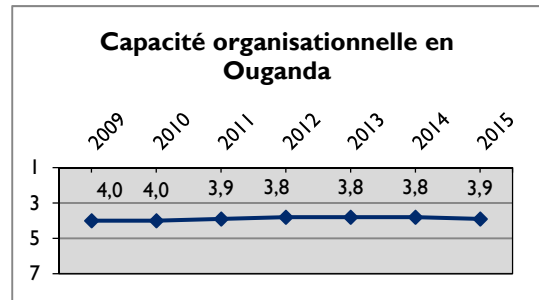
Il y a plusieurs avocats formés en droit des OSC à Kampala. Cependant, leurs services peuvent être difficiles à obtenir, comme la plupart des avocats conçoivent que les incidents concernant les OSC ne sont pas rentables et donc pas les bienvenues. À l'extérieur de Kampala, il y a une pénurie d'avocats et les OSC s'appuient souvent sur des auxiliaires de services d'aide juridique. En 2015, Chapter Four Uganda, un groupe local de défense des droits civiques, a continué à fournir un soutien juridique aux OSC et a travaillé à l'élaboration d'un bassin d'avocats pour les libertés civiles.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3,9

La capacité organisationnelle des OSC s'est détériorée en 2015. Cette évolution est due à une réduction du financement des donateurs. En outre, les donateurs ont déplacé une quantité importante de financement vers la réforme électorale en prévision des élections 2016. Democratic Governance Facility, la plus importante réserve de fonds pour les OSC, soutient le suivi des élections par Citizens Observers Network (CEON), un consortium de quinze OSC, ainsi que les projets d'éducation civique d'autres organisations. Dans le même

temps, l'investissement des donateurs dans le renforcement des capacités des OSC a diminué. Par exemple, le nombre d'OSC dans le Support Program for Advocacy Networks (SPAN), soutenues par la Democratic Governance Facility, est passé de 212 en 2014 à 83 en 2015.

Au cours de l'année, les OSC en Ouganda ont fait de grands progrès afin de construire un soutien local pour leurs initiatives. Par exemple, dans le but d'assurer la transparence et l'intégrité des élections générales de 2016, CINTHYA a



De plus, dans la préparation des élections, la Plateforme de Suivi de la Gouvernance Ougandaise a entendu plus de 13 000 citoyens lors de 225 consultations, ce qui a contribué au Manifeste du Citoyen délivré par le Forum des ONG Nationales de Ougandaises. Grâce à sa campagne d'Action 2015, le groupe central de référence des OSC sur les SDG était en mesure de mobiliser plus de 3200 citoyens pour faire entendre leur voix contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique en relation avec les nouveaux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD).

La plupart des OSC ont des missions et des plans stratégiques clairement définis, mais de nombreuses organisations ont dû lutter pour les mettre en œuvre en 2015 à cause de financements trop justes et de problèmes de redevabilité et de capacité organisationnelle. Comme par le passé, les OSC infranationales ont souvent répondu aux appels à propositions pour des projets qui ne sont pas en ligne avec leurs objectifs stratégiques.

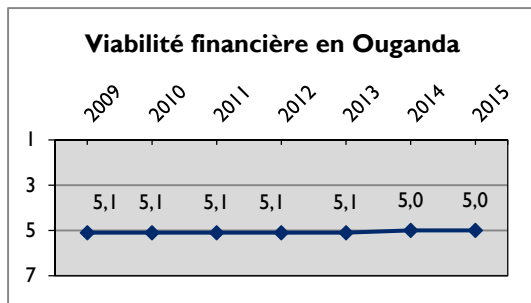
Alors que les plus grandes OSC établies, en général, ont des structures de gestion clairement définies, les OSC plus petites fonctionnent souvent sans elles. Les conseils d'administration des OSC établies approuvent généralement les politiques organisationnelles et convoquent des assemblées générales annuelles pour le rapport sur les réalisations et pour planifier l'année à venir.

En raison des difficultés d'obtenir des fonds pour couvrir les dépenses de personnel, beaucoup d'OBC et d'OC au niveau du district et du sous-comité ne conservent pas de personnel permanent ou engagent des services de professionnels. Les OSC nationales fournissent habituellement des contrats pour le personnel, des descriptions d'emploi et une assurance médicale. Bien que l'Ouganda continue de se débattre avec un chômage élevé, la rotation du personnel dans le secteur des OSC continue d'être courante à cause de la faible rémunération. En 2015, compte tenu des contraintes financières générales, un certain nombre d'organisations devait réduire leurs effectifs. Le bénévolat dans le secteur demeure élevé.

Plusieurs OSC établies ont suffisamment de fonds pour acheter de nouveaux ordinateurs, des imprimantes avec les scanners, des photocopieurs et une connexion internet. Bien que les OBC et les OC n'ont généralement pas le financement pour des équipements similaires, les plus grandes OSC ont généralement des bureaux qui sont mieux équipés que ceux du secteur public. La plupart des employés des OSC utilisent des téléphones portables privés pour communiquer, prendre des photos et télécharger du contenu pour les sites de médias sociaux.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,0

Dans l'ensemble, la viabilité financière des OSC en Ouganda n'a pas changé en 2015. Les OSC continuent de dépendre fortement des contributions de donateurs, et comme le shilling Ouganda s'est affaibli face au dollar américain, le coût des opérations des OSC a augmenté. En outre, certains donateurs se sont réorientés vers le processus électoral, ne laissant pas suffisamment de fonds pour les OSC travaillant sur d'autres problèmes. Ainsi, de nombreuses organisations ont dû réduire leurs effectifs et réduire les activités. Les OSC orientées vers de plus petites communautés ont continué de perdre des demandes de financements de fonds de réserve au profit d'OSC plus établies pour, tels que le Democratic Governance Facility et le Civil Society Fund. Enfin, certains donateurs n'étaient pas disposés à financer de nouveaux projets pendant la période précédant les élections générales de 2016.



Les OSC de niveau national ont jusqu'à trois donateurs qui soutiennent leurs coûts de gestion et les projets spécifiques. Les petites organisations n'ont pas la capacité d'attirer des quantités importantes de fonds afin d'assurer leur développement, même à court terme. Toutefois, la philanthropie s'enracine lentement en Ouganda et un certain nombre d'entreprises ont des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui bénéficient aux OSC. Par exemple, Standard Chartered Bank s'est associée avec des organisations comme GOAL, Reach a hand et

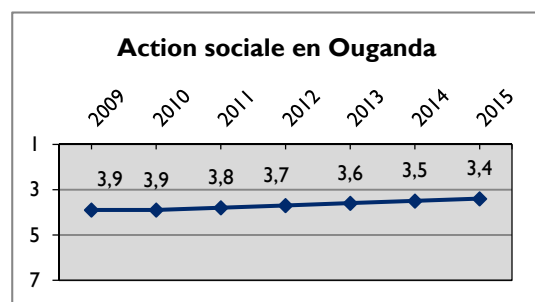
SightSavers pour sensibiliser les adolescentes sur le VIH/SIDA et offre des opérations oculaires aux communautés vulnérables. MTN Uganda s'est associé à un certain nombre d'institutions pour organiser le marathon MTN 2015, dont le produit est allé à l'amélioration de la santé dans les écoles publiques de Kampala.

Les OSC ougandaises continuent de trouver des moyens pour compléter leurs revenus avec des activités génératrices de revenus. Certains groupes de coordination et des réseaux d'organisations, y compris Human Rights Network-Uganda (HURINET), Legal Aid Service Providers' Network (LASPNET), Development Network of Indigenous Voluntary Association (DENIVA) et le Forum des ONG Nationales de Ougandaises, ont levé des fonds par le biais de cotisations et de revenus locatifs. Toutefois, en général, ces revenus s'élèvent à seulement 2 à 5 pour cent de leur budget de fonctionnement global et ne suffisent donc pas pour soutenir ces organisations à long terme. Les églises, les mosquées et d'autres organisations religieuses bénéficient du soutien de leurs congrégations et de leurs disciples. D'autres OSC amassent des fonds par le biais des activités caritatives, comme les marches, les marathons, les concerts de musique, les journées sportives et les dîners. Par exemple, 40 Days Over 40 Smiles, une OSC locale, a parrainé plusieurs événements sportifs pour amasser des fonds pour un dortoir d'enfants en 2015.

Bien qu'ils reconnaissent la nécessité d'être responsable financièrement, la majorité des OSC n'effectuent pas des vérifications financières annuelles, ni ne maintiennent une comptabilité régulière ou ne produisent des rapports annuels en raison de contraintes et de la méconnaissance de la gestion financière par le personnel. Cependant, les plus grandes OSC étant sous pression pour démontrer qu'elles utilisent les ressources de manière efficace, responsable et transparente, habituellement elles mettent en place des contrôles internes et subissent des vérifications indépendantes.

ACTION SOCIALE : 3,4

Les efforts d'action sociale des OSC se sont améliorés en 2015. Au niveau national, les OSC ont continué à travailler de façon productive avec les décideurs politiques sur un certain nombre de problèmes. Par exemple, la Civil Society Budget Advocacy Group (CSBAG) et le Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Économique ont convoqué des conférences de presse trimestrielles communes et publié des rapports de suivi du budget national. En outre, Chapter Four Uganda, Le Forum des ONG Nationales Ougandaises, HURINET et d'autres OSC ont travaillé efficacement avec le Conseil d'Administration des ONG, le Ministère de l'Intérieur et une Commission Parlementaire de la Défense et des Affaires Intérieures sur le projet de loi sur les ONG. Leurs efforts ont abouti à un rapport de la commission parlementaire proposant des modifications favorables au projet original.



Au niveau infranational, les OSC ont connu des tensions croissantes avec les fonctionnaires. Cette évolution découle en grande partie du projet de loi sur les ONG 2015, qui appelle à l'établissement de comités de surveillance des OSC au district présidés par les Commissaires Résident du District (CRD), qui représentent la présidence de la République au niveau du district. En prévision de la mise en œuvre de la nouvelle loi, certains

CRD ont commencé à demander un meilleur contrôle des activités des OSC. Grâce aux efforts d'action sociale des OSC, la Loi sur les ONG 2016 stipule que les agents administratifs chefs de district présideront les comités plutôt que les CRD.

En 2015, plusieurs importantes coalitions d'OSC se sont concentrées sur le processus électoral en vue des élections générales de 2016. CEON a continué à exposer les problèmes qui touchent à l'intégrité du processus électoral ; Alliance for Election Campaign Finance Monitoring (ACFIM) a fait pression pour une plus grande transparence dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales ; Action Aid Uganda et le Forum des ONG Nationales Ougandaises ont dirigé la campagne No Vote Buying and Selling ; des groupes de réflexions comme GLISS ont coopéré avec les politiciens, surtout dans l'opposition, dans la Free and Fair Election Campaign ; et la Citizen's Coalition on Electoral Democracy in Uganda (CCEDU), un organisme-cadre de plus de 600 OSC, a mené les campagnes Votability et la Topowa, qui ont exhorté les citoyens à s'inscrire et à voter aux prochaines élections.

D'autres OSC ont rejoint ou soutenu des coalitions axées sur les problèmes ou ont mené des campagnes élargies d'action sociale en 2015. Par exemple, le Black Monday Movement a poursuivi sa lutte contre le vol de ressources publiques ; CSBAG a mené une campagne pour rejeter les modifications apportées au projet de loi des Finances Publiques 2015 ; et le Forum des ONG Nationales Ougandaises a coordonné la campagne Action 2015 pour éradiquer la pauvreté, l'inégalité et le changement climatique.

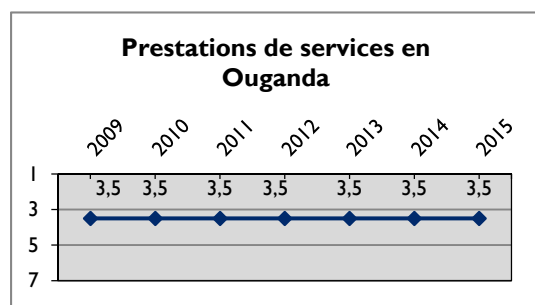
Lors d'une victoire importante, la Coalition pour la Fin la Mortalité Maternelle en Ouganda a contesté avec succès le refus de la Cour constitutionnelle de pourvoir des audiences sur la santé maternelle. En 2011, les familles des deux femmes enceintes qui étaient mortes lors d'un accouchement ont rejoint le Center for Health, Human Rights, and Development (CEHURD) pour engager des poursuites contre le procureur général, en faisant valoir que l'omission de fournir des services de santé maternelle violait la constitution. En 2015, la Cour suprême a statué que, en fait, la Cour constitutionnelle a la juridiction pour entendre les cas sur la violation des droits de la santé maternelle. Il s'agit d'une décision historique qui va étayer les efforts d'OSC pour lutter contre la mortalité maternelle en Ouganda.

Une autre réalisation importante a été le lancement le 9 novembre du Manifeste du Citoyen 2016-2021 par la Plateforme de Suivi de la Gouvernance en Ouganda, une coalition d'OSC unies dans la quête d'une bonne gouvernance. La plateforme a mené plus de 225 consultations au niveau infranational et les a utilisées pour développer le manifeste, qui propose une vision nationale comprenant une plus grande responsabilisation des décideurs publics. Plus de 1000 représentants d'OSC, de fonctionnaires, de journalistes et d'autres personnes ont assisté au lancement qui, remarquablement, a touché un large public pour une initiative politique.

Dans les efforts de lobbying, la CCEDU a travaillé avec des législateurs pour rédiger le projet de réforme électorale. Bien qu'aucune proposition d'OSC sur la réforme électorale n'ait été incorporée dans le projet de loi de la Constitution (Amendement), le processus pour rassembler les recommandations de réforme a réuni des partis politiques et la société civile dans un partenariat sans précédent. Le Uganda Debt Network, Anti-Corruption Coalition Uganda (ACCU) et d'autres OSC ont contribué à l'adoption de l'Amendement sur la Loi Anti-Corruption 2013 en juillet 2015, ce qui donne des pouvoirs contraignants au gouvernement pour confisquer les biens des fonctionnaires reconnus coupables de corruption.

Dans l'ensemble, les OSC au niveau national et au niveau des districts ont montré une meilleure prise de conscience de l'importance d'un cadre juridique réglementaire favorable. Les OSC à travers le pays ont réagi rapidement à la publication du projet de loi sur les ONG 2015. Leurs activités ont inclus des entrevues menées à une audition parlementaire publique le 25 juin, la présentation d'un mémorandum écrit à la Commission parlementaire, le parrainage des dialogues des districts sur le projet de loi et, sous les auspices du Forum des ONG Nationales Ougandaises, la publication d'un document appelant à la révision des dispositions les plus ambiguës et les plus répressives de la loi. La pression coordonnée des OSC a conduit à un rapport parlementaire qui a pris en compte leurs points de vue et la loi finale, telle qu'adoptée, ne comprenait pas de dispositions qui auraient rendu l'environnement opérationnel des OSC presque intolérable.

PRESTATION DE SERVICES : 3,5



En 2015, la performance des OSC ougandaises en prestation de services n'a pas changé significativement. Les OSC ont continué à faire face à une demande accrue pour leurs services de santé, d'aide juridique, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, d'éducation, de responsabilisation économique, de protection de l'environnement, de l'assainissement et des stations de radio communautaires. Cependant, les contraintes géographiques comme le terrain montagneux ont entravé la prestation de services dans les communautés rurales et semi-urbaines. La fourniture de

services par l'Inter-Religious Council of Uganda (IRCU) a continué d'être affectée par des coupures de financements des donateurs en 2014 en partie en raison de l'attitude anti-homosexuels de l'IRCU.

Les projets des OSC reflètent en grande partie les besoins et les priorités des communautés qu'elles desservent. Par exemple, Spark Microgrants a facilité des rencontres avec les communautés rurales dans le nord-est de l'Ouganda pour les aider à identifier les problèmes, tel que le manque de latrines à fosse et d'eau propre et a ensuite offert des fonds pour combattre ces lacunes. Les fournisseurs de services d'aide juridique LASPNET ont offert des services gratuits aux nécessiteux incarcérés. Les réseaux de district d'OSC ont continué à organiser des dialogues communautaires et des groupes de discussion avec les jeunes, les femmes, les personnes âgées et d'autres groupes pour générer des priorités pour les budgets de district.

Au cours de l'année, les OSC ont continué à mener des ateliers, des formations et des sensibilisations pour un public plus large que leurs circonscriptions immédiates. Par exemple, la Société Juridique de l'Ouganda a inscrit plus de 350 avocats dans son projet bénévole pour fournir des services juridiques gratuits aux groupes défavorisés et marginalisés. D'autres organisations ont diffusé des publications d'intérêt public, comme l'enquête sur la Plan National de Développement II et le sondage des citoyens sur Uganda Vision 2040.

La plupart des OSC fournissent des biens et des services gratuitement. Quelques OSC, dont le Uganda Association of Woman Lawyers (FIDA), qui offre des services juridiques et le Réseau des Droits de l'Homme, qui conduit des formations sur le développement des conseils d'administration et la planification stratégique, exigent des frais modestes pour leurs services.

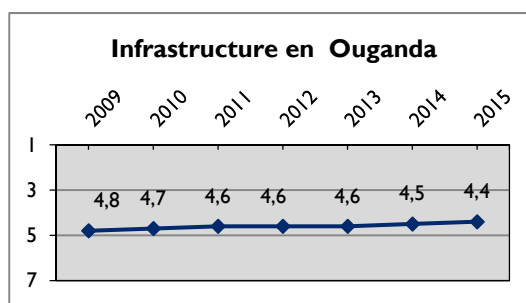
Le gouvernement reconnaît généralement l'importance des OSC œuvrant dans les domaines qui n'impliquent pas de critique de ses prestations sur les droits de l'homme et la responsabilisation. Par exemple, le Ministère des Finances a demandé au groupe Civil Society Budget Advocacy Group, de surveiller ses performances sur le budget national. Les gouvernements locaux offrent également un soutien pour les OSC prestataires de services. Par exemple, en 2015, les gouvernements locaux ont mis des terres à disposition pour la construction d'abris pour les victimes de violences domestiques et ont offert des locaux avec bureaux pour les centres de justice pour faire fonctionner des centres d'aide juridique.

INFRASTRUCTURE : 4,4

Dans l'ensemble, l'infrastructure appuyant les OSC s'est améliorée en 2015. Cette amélioration est due à l'accroissement du partage de l'information en ligne au sein du secteur, à la mise en place de centres de ressources par un certain nombre d'organisations et à une collaboration accrue des OSC, comme on le voit dans les initiatives d'action sociale collectives et d'autres activités conjointes.

Le Forum des ONG Nationales Ougandaises est le centre de ressources principal desservant les OSC à travers le pays.

En 2015, le forum a offert un soutien aux capacités de développement et a largement distribué des informations sur diverses questions de politique, y compris le processus de développement post- 2015, le



projet de loi sur les ONG 2015, le projet de loi sur la libéralisation du secteur des avantages et des retraites et sur la campagne Black Monday. D'autres organismes clés offrant des ressources de soutien pour les OSC incluent Chapter Four Uganda, African Center for Media Excellence (ACME), Forum Women in Democracy (FOWODE), Human Rights Center Uganda (HRCU) et Kabarole Research and Resource Center (KRC).

L'Ouganda a peu d'organisations locales offrant des subventions. Cependant, des organisations internationales telles que Vision mondiale, Oxfam International et Action Aid Uganda ont continué à accorder des sous-subventions à des organisations locales en 2015. En outre, souvent les organisations de niveau national redistribuent des subventions aux organisations infranationales pour les activités d'action sociale et de prestation de services. Par exemple, en 2015, la SPAN a soutenu six organisations de terrain pour construire une agence civique pour identifier les problèmes de développement et elle s'est impliquée avec les dirigeants pour une meilleure responsabilisation et une meilleure transparence. Certains organismes-cadres et des réseaux d'organisations, y compris HURINET, LASPNET, DENIVA et Forum National des OGN ougandaises, agissent également comme des sources locales de financement pour les organisations membres.

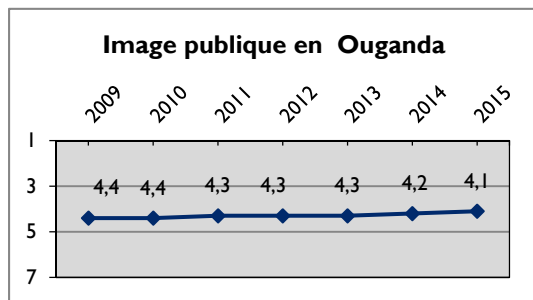
Des coalitions d'OSC sont de plus en plus perçues comme essentielles à la capacité de la société civile de jouer un rôle d'action sociale. Les coalitions jouent également un rôle important dans le partage de l'information et le renforcement de la coopération au sein du secteur. Cependant, les positions des coalitions d'OSC sont généralement formulées par des organisations qui peuvent se permettre d'assister à leurs réunions, ce qui exclut en fin de compte les points de vue des organisations de terrain. Parmi les plus influentes coalitions, on trouve CSBAG, CCEDU, ACCU et Health Advocacy Coalition. Des réunions importantes organisées par ces coalitions en 2015 sont la Convention Nationale Annuelle de Lutte Contre la Corruption et les Dialogues sur le Budget Consultatif National des OSC. Le Forum des ONG Nationales Ougandaises a continué à jouer son rôle de rassembleur et de défendre la cause des OSC dans divers contextes.

En 2015, SPAN a formé 628 OSC en direction de conseils d'administration, sur la mise en réseau et la collaboration, sur la responsabilisation des femmes, sur le suivi et les droits de l'homme. Les formateurs des OSC locales continuent d'offrir des ateliers sur la planification et la gestion de projet, la mise en réseau, la rédaction de propositions, le suivi et l'évaluation, la collecte de fonds, les entreprises sociales et l'utilisation des nouveaux médias. Toutefois, étant donné que la plupart des activités de formation ont lieu dans les districts de Kampala, Entebbe et Jinja, le personnel des organisations locales ne peut généralement pas se permettre d'y assister. Le développement des OSC est un domaine qui n'a pas été convenablement couvert lors des formations.

Il y a eu une augmentation générale de sensibilisation sur les avantages des partenariats intersectoriels en 2015. Par exemple, un service d'assistance téléphonique national pour les enfants a été mis en place en septembre grâce à un partenariat entre le gouvernement, l'Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement (NORAD) et Plan International, avec l'appui de l'UNICEF Ouganda. Le centre d'assistance téléphonique est l'un des rares en Afrique et reçoit en moyenne 700 appels chaque jour sur son numéro gratuit. L'UNICEF Ouganda a également accueilli un dialogue entre les OSC et le secteur privé sur la façon dont les entreprises peuvent soutenir les enfants ougandais. CCEDU s'est associé avec la Commission Électorale et les médias pour mettre en œuvre les campagnes Votability et les Topowa. Le processus budgétaire est devenu plus ouvert et participatif avec une bonne coopération intersectorielle entre le Groupe du Budget pour l'Action Sociale de la Société Civile et le Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Économique.

IMAGE PUBLIQUE : 4,1

L'image publique des OSC s'est améliorée au cours de l'année. La couverture médiatique des OSC est généralement positive, bien que certains groupes de médias affichent une connaissance insuffisante du rôle des OSC, ce qui affecte négativement leur couverture. Par exemple, les OSC engagées à protéger les droits des minorités sexuelles sont parfois présentées comme les agents étrangers. Les médias diffuseurs peuvent parfois exiger le paiement à des taux commerciaux pour les messages de service publique des OSC, mais beaucoup de stations, y compris NTV Uganda, NBS TV, K-FM 93,3, Radio One FM 90, Hope Radio et



Voice of Kigezi in Kabale, fournissent des temps d'antenne gratuit pour les talk-shows avec les OSC. Les activités des grandes OSC, comme ACODE, le Forum National des ONG Ougandaises, LASPNET, Action Aid Uganda, DENIVA et Water Aid, sont parfois traitées à la télévision en direct. Les journalistes exigent souvent le remboursement des frais de transport pour couvrir les événements des OSC et assistent généralement aux événements uniquement si des invités prestigieux sont présents. Ces considérations limitent la couverture des événements parrainés par les OBC, les OC

et d'autres organisations au niveau local.

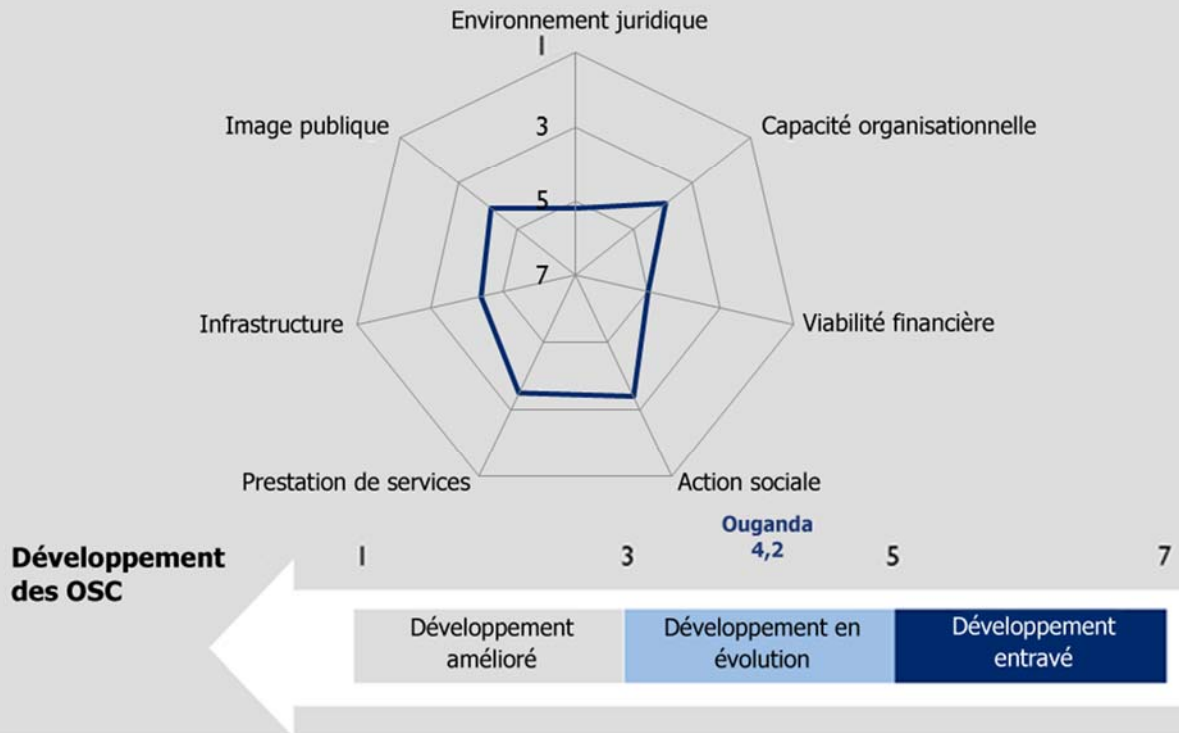
La perception des OSC par le public s'est généralement améliorée en 2015. Bien que la rhétorique négative du gouvernement sur les organisations qui travaillent sur les questions liées aux minorités sexuelles, aux droits civiques et la réforme démocratique affecte la perception du public, les OSC ont clarifié efficacement les mythes sur le secteur et elles ont réfuté les fausses déclarations au cours des débats parlementaires sur le projet de loi sur les ONG 2015. Le Forum des ONG Nationales ougandaises a mené une initiative OSC pour amener plus de 5000 citoyens à la cinquième Foire Nationale des OSC, qui a célébré le thème « Ne laisser personne derrière : La place de l'Ouganda dans le prochain programme de développement mondial. » Les participants ont assisté à vingt sessions thématiques et ont visité plus de 200 stands d'exposition présentant les travaux des OSC. Néanmoins, beaucoup de gens ne se réjouissent pas des efforts des OSC visant à protéger les droits des minorités sexuelles et selon le sondage Afrobarometer 2015 ils tiennent à ce que l'homosexualité reste illégale.

Les hauts fonctionnaires ont continué d'accuser les OSC qui critiquent la performance du gouvernement d'être des agents étrangers ou d'être impliquées dans une politique partisane. Par exemple, le gouvernement a rejeté les activités légitimes de GLISS dans la campagne pour des Elections Libres et Justes comme un effort pour recruter des jeunes pour l'opposition, et CDR a érigé de nombreux obstacles pour les activités des OBC au niveau local. Le secteur privé considère généralement les OSC comme des partenaires clés et valorisent leurs contributions. Les médias privés se réjouissent des efforts d'action sociale des OSC en faveur d'un environnement libre dans lequel les journalistes peuvent travailler sans intimidation.

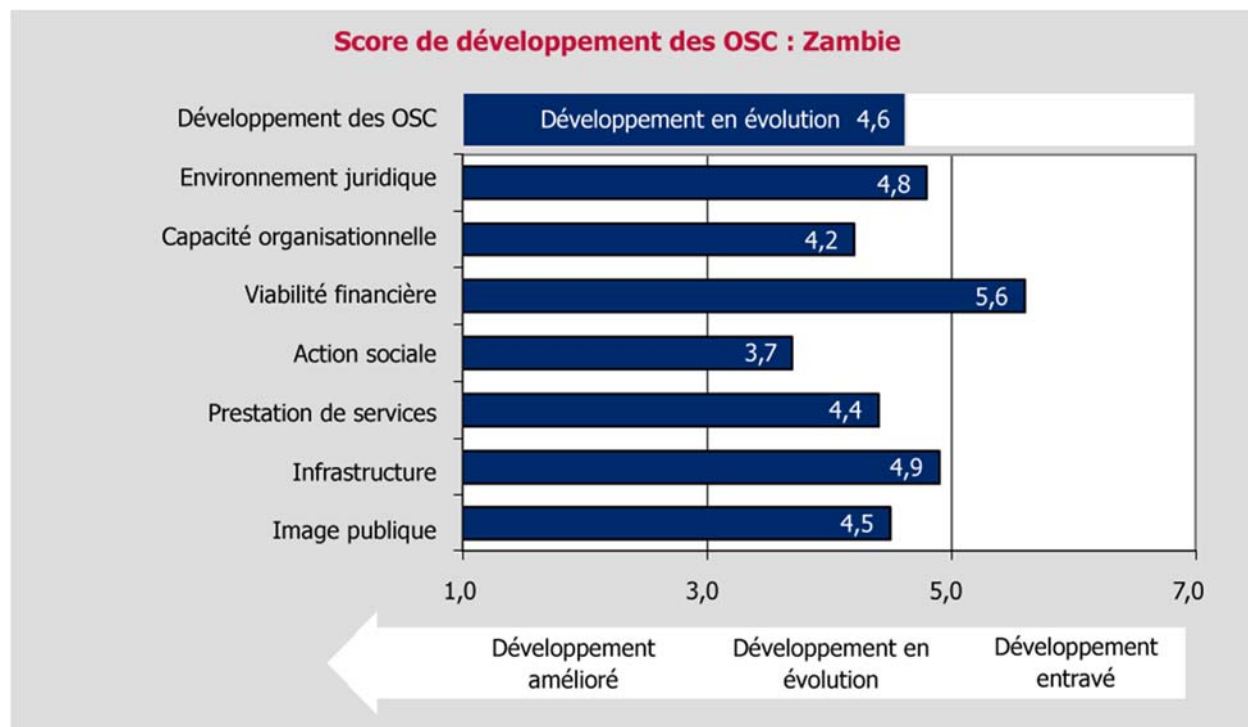
ACME a fourni une expertise technique à plusieurs OSC sur le renforcement de leur image publique. Cette assistance a accru le nombre d'OSC intéressées par la promotion de leur marque et a contribué à entretenir une relation positive entre les OSC et les éditeurs. Les OSC ont continué à organiser des manifestations pour faire connaître leurs travaux, dont la Foire Annuelle du CSO et des conférences de presse régulières sur des questions d'actualité.

Les OSC en Ouganda ont un mécanisme d'autorégulation, le Mécanisme d'Assurance de Qualité des ONG (QuAM), qui met l'accent sur les normes d'éthique et les normes opérationnelles. Toutefois, l'adoption de ce mécanisme reste lente. En 2015, seulement soixante-deux nouvelles organisations (par opposition à soixante-dix-neuf en 2014) ont subi le processus QuAM et ont reçu des certificats. Cette baisse peut être attribuée en partie à des faiblesses dans la structure du QuAM et aux faibles niveaux de dotation en personnel du Secrétariat du QuAM.

Score de développement des OSC : Ouganda



ZAMBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,6

Faits Relatifs au Pays

Capitale : Lusaka

Type de Gouvernement :
République

Population :
15 066 266

PIB par habitant (PPP): 3 900 \$

Indice de Développement Humain : 139

Après la mort subite du président zambien Michael Sata en octobre 2014, une élection présidentielle a eu lieu le 20 janvier 2015. Edgar Lungu, le candidat du parti au pouvoir, le Front Patriotique (FP), a été élu Président dans une course serrée. Lungu a nommé Inonge Wina première femme vice-président de la Zambie.

Au cours de l'année l'élaboration d'une constitution axée sur le peuple a continué à être une des questions les plus débattues auquel le pays est confronté. Les

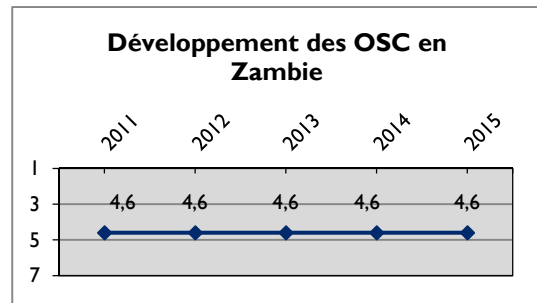


OSC étaient divisées sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

La Civil Society Constitution Coalition (SCLC), un groupe d'OSC aux vues similaires et la Grande Coalition sur la Constitution, un regroupement des alliances de la société civile et de partis politiques d'opposition, a insisté pour que la nouvelle constitution soit l'objet d'un référendum avant les élections générales de 2016. D'autres OSC, y compris Youth African Leaders Initiative (YALI), sont favorables à une démarche au coup par coup, le parlement examinant des amendements à la constitution en vigueur avant les élections de 2016 et ensuite organisant un référendum sur des amendements plus litigieux en parallèle avec les élections. Le gouvernement a décidé de procéder à l'approche au coup par coup, et le parlement a approuvé en décembre un amendement à la constitution qui a changé plusieurs aspects du cadre électoral de la Zambie,

y compris le fait que l'élection se joue à la majorité absolue, la création d'un poste de colistier et le renforcement du rôle du vice-président. Alors que la presse gérée par le gouvernement a réagi positivement à l'adoption de l'amendement, d'autres observateurs ont critiqué le projet de loi pour contenir plusieurs passages qui ont été sujets à interprétation.

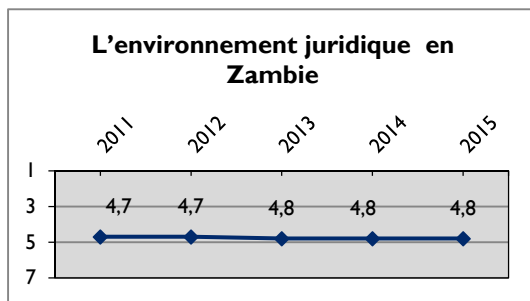
Sur le plan économique, 2015 a été une année difficile pour les zambiens. Une crise de l'électricité a entraîné plus de huit heures de coupure chaque jour, entraînant l'augmentation des coûts de productivité. En raison d'une baisse du prix du cuivre, principal produit d'exportation de la Zambie, plusieurs grandes mines ont dû licencier des employés. En outre, le kwacha zambien s'est rapidement déprécié de plus de 40 pour cent, augmentant le prix des biens et des services qui dépendent des importations.



Bien que le développement global du secteur soit resté pratiquement inchangé, les OSC font face à des opportunités mitigées en 2015. Les organisations travaillant sur la gouvernance ont connu des difficultés opérationnelles, orchestrées par l'État, tandis que les OSC axées sur l'économie et la prestation de services ont profité d'un milieu de travail relativement détendu. La mise en œuvre de la Loi sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de 2009, qui était une source de tension en 2014, a été suspendue en 2015, des consultations restant en suspens entre les OSC et le gouvernement. Les OSC ont continué de composer avec les défis de financement tout au long de l'année.

Aucune donnée ferme quant à la portée de la société civile en Zambie n'est disponible. Le registraire des sociétés au ministère du développement communautaire rapporte que 555 OSC ont été enregistrées en vertu de la Loi sur les sociétés à partir de décembre 2015. Le dernier exercice de cartographie réalisée par le Ministère du Développement Communautaire, de la Santé maternelle et Infantile en 2012 a montré que les 442 organisations fonctionnées en vertu de la Loi sur les ONG. Ces chiffres n'incluent pas les organisations à base communautaire (OBC), confessionnelles organisations confessionnelles ou clubs communautaires.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4,8



En 2015, la plupart des OSC en Zambie ont continué de s'enregistrer en vertu de la Loi sur les Sociétés, ou, dans une moindre mesure, de la Loi d'enregistrement sur les Sociétés et les Brevets. Le processus d'enregistrement est généralement simple, si les organisations fournissent tous les documents nécessaires et répondent aux exigences administratives.

Les OSC étaient toujours menacées par une disposition de la Loi sur les ONG de 2009 qui les oblige à se réenregistrer avec le Bureau des ONG ou elles courent le risque d'être radiées. Cependant, les tensions sur la loi se sont calmées en 2015, alors que sa mise en œuvre a été suspendue afin que des discussions entre le gouvernement et les OSC sur le sujet d'une réforme potentielle de la loi puissent avoir lieu. Ces discussions étaient toujours en cours à la fin de l'année. Avec le soutien de l'organisme d'aide du gouvernement allemand, la Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit Internationale (GIZ), le gouvernement zambien a entrepris une étude sur la compatibilité de la loi avec les autres parties de la législation, y compris la constitution actuelle. La principale conclusion de l'étude est que la loi n'est pas compatible avec les autres législations et devrait être abrogée et remplacée par une loi sur les OSC qui soutiendrait mieux l'autorégulation. Après l'étude, le ministère du Développement Communautaire s'est engagé à abroger la loi et à élaborer une nouvelle politique provisoire pour les OSC.

Malgré ces progrès, des OSC telles que la Foundation for Democratic Process (FODEP) continuaient à rencontrer des problèmes lorsqu'elles ont contesté des radiations antérieures auprès de la Cour. Ces procès ont continué uniquement si le statut juridique des organisations avait été validé auparavant en vertu d'autres

textes législatifs existants. En outre, comme le système judiciaire est lent, les poursuites ont causé un gel dans les opérations des OSC, et trouver des conseils juridiques bénévoles spécialisés étaient souvent difficiles. Bien que le gouvernement ait menacé de radier certaines OSC en 2015, aucune action de ce genre n'a été signalée.

Tout au long de 2015, les OSC travaillant sur les questions de gouvernance ont expérimenté des difficultés opérationnelles, orchestrées par l'État. Par exemple, le gouvernement a accusé plusieurs membres de la Grande Coalition, y compris Transparency International Zambia (TIZ), FODEP et Caritas Zambia (CZ), de soutenir les partis politiques d'opposition, en particulier dans la période précédant l'élection présidentielle. Les allégations ont généré une publicité négative et posé des risques pour la coopération dont ces organisations profitaient avec des partenaires qui ne voudraient pas être affiliés à une OSC apparemment politisée. Bien que les accusations n'aient jamais conduit à une action juridique ou autre, elles ont inhibé la relation de la Grande Coalition avec le gouvernement au cours des discussions sur la réforme constitutionnelle. Le gouvernement a fait des accusations similaires quand les OSC ont abordé d'autres questions de gouvernance, mais encore une fois il n'a pas pris de mesure substantielle.

Le gouvernement a continué à mettre en œuvre la Loi sur l'Ordre Public de l'époque coloniale, qui exige des organisations qu'elles avisent la police avant d'effectuer un rassemblement public, outil pour limiter les activités de certaines OSC. Par exemple, au cours de l'année, la police n'a pas délivré d'autorisation pour les manifestations et a annulé les réunions de certains groupes d'action sociale, comme celles du Poverty Observatory Group (POG), bien que les groupes aient notifié à la police leurs plans à l'avance conformément à la loi. Les OSC peuvent, dans une certaine mesure, exprimer des critiques envers le gouvernement, mais en l'absence d'un droit d'accès à l'information, il est difficile pour elles de le faire de façon informée.

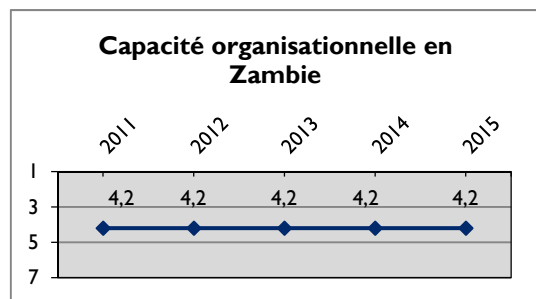
Les OSC sont tenues de payer des impôts sur les biens et les services utilisés dans le cadre de leur travail. Le Statutory Instrument 103 de 2013 qui retire des exemptions fiscales sur les biens d'équipement pour les OSC, est demeuré en vigueur en 2015. Le gouvernement a accusé certaines OSC d'abuser des renonciations et de ne pas pleinement se conformer aux lois fiscales et, dans les faits, il y a des preuves que certaines organisations n'ont pas la capacité de produire des déclarations d'impôts auprès des autorités locales. En 2015, de nombreux donateurs ont commencé à travailler avec les OSC afin de régler cette lacune.

Les OSC zambiennes ne sont pas légalement autorisées à lever des fonds grâce à la fourniture de biens et services, mais elles peuvent établir des filiales pour générer des revenus, notamment par le biais de contrats gouvernementaux. Toutefois, le manque de capitaux pour démarrer une entreprise en fait une option irréalisable pour de nombreuses organisations.

Certaines capacités juridiques locales sont disponibles pour les OSC, mais les avocats pratiquent généralement des frais élevés pour leurs services, ce qui les rend inabordable pour la plupart des OSC. Peu d'avocats sont spécialisés en droit des associations à but non lucratif ou sont prêts à traiter des cas bénévolement. Certaines OSC ont amené des spécialistes juridiques dans leurs conseils d'administration pour aider avec les questions d'ordre juridique.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,2

La plupart des OSC ont continué à bénéficier d'une forte présence dans leurs communautés locales en 2015. Par exemple, la Civil Society for Poverty Reduction (CSPR) a travaillé en étroite collaboration sur le suivi du budget avec les communautés de Luapula, et des provinces de l'ouest, du nord-ouest, du sud et de l'est. Néanmoins, les OSC font face à des défis pour mettre en place des circonscriptions durables au-delà de leurs zones géographiques traditionnelles. Les OSC ont trouvé plus facile de mettre en place des circonscriptions et d'avoir un impact en travaillant par le biais de réseaux et de coalitions, et un certain nombre de réseaux d'OSC ont commencé à renforcer leur présence sur le terrain en 2015 par le biais de plateformes comme celle de Publish What You Pay et, au niveau local, de comités de surveillance de justice sociale et économique ou des ressources naturelles.



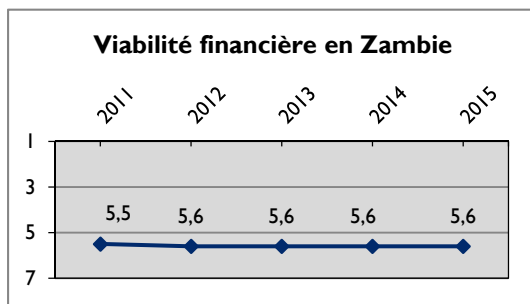
Les OSC ont continué à utiliser des plans stratégiques en 2015, car elles sont une exigence pour le financement des donateurs. Les grandes organisations, telles que le Conseil de Coordination des ONG (NGOCC), ont intégré la planification stratégique dans leurs politiques institutionnelles et incluent souvent leurs bureaux provinciaux dans les efforts de planification. Toutefois, les OC locales n'ont généralement pas de plans stratégiques, et les donateurs n'ont pas soutenu le développement de leur capacité de planification, limitant ainsi leur accès au financement.

La plupart des OSC zambiennes ont clairement documenté des structures organisationnelles et essaient constamment d'améliorer leurs standards de gestion. Dans les petites organisations, il y a parfois une ligne mince entre le conseil d'administration et le personnel, ce qui découle habituellement d'un manque de fonds pour recruter des employés permanents. Dans de tels cas, les membres du conseil d'administration peuvent exercer les fonctions du personnel pour assurer la continuité de l'organisation. Il devient fréquent pour les conseils d'administration de publier des déclarations sans consulter le secrétaire exécutif.

En 2015, la rotation du personnel dans le secteur des OSC est restée élevée en raison de salaires faibles, de conditions d'emploi qui ne sont pas compétitives et de la prévalence des contrats de courte durée, surtout pour le nouveau personnel. Des organisations telles que FODEP ne pouvaient pas se permettre de payer du personnel technique et se sont appuyées sur des bénévoles. D'autres OSC, dont CZ et REPP, comptaient sur des bénévoles dans le passé mais ont trouvé en 2015 que l'esprit de bénévolat semblait s'atténuer. Les OSC retiennent les services de professionnels quand elles ont les fonds nécessaires pour le faire. Des comptables sont généralement employés, étant donné que les organisations veulent satisfaire les exigences financières des donateurs.

De nombreuses OSC ont reçu des financements de donateurs pour se procurer du matériel de bureau, mais elles éprouvent des difficultés pour entretenir les ordinateurs et mettre à niveau les logiciels. La plupart des OSC utilisent internet, sauf dans les provinces rurales, où l'absence d'accès internet ou de téléphone portable fiable impose des décalages dans l'échange d'informations.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,6



La réduction du financement a continué à être la principale menace pour le développement des OSC en 2015. La plupart des OSC dépendent de financements étrangers, et certains donateurs, dont le Danemark, le Canada et les Pays-Bas, ont quitté le pays ces dernières années. GIZ, Irish Aid, Action Aid Zambia, l'UNICEF et UK's Department for International Development (DFID) ont continué d'offrir un financement en 2015. Toutefois, certains donateurs, tels que GIZ, ont changé leurs domaines d'intérêt et ont cessé de soutenir un certain nombre d'OSC. Par exemple, en 2015,

GIZ n'a plus soutenu CSPRP, FODEP et CZ. Il est particulièrement difficile pour les plus petites OSC, moins connues d'obtenir des fonds auprès de donateurs, comme la plupart des donateurs s'étant engagés à fournir un soutien régulier à un nombre limité d'organisations ou à un certain type d'organisation, notamment les OC.

Un autre facteur rendant les OSC financièrement vulnérables est l'absence d'une culture philanthropique en Zambie. À Chongwe, une OSC locale a encouragé les citoyens à faire un don d'un kwacha (moins de dix cents) pour chaque année de leur vie comme un geste de grâce à Dieu. Mais les conditions économiques désastreuses rendent difficile pour les gens de participer à ce programme de collecte de fonds même s'il reste modeste. Il n'y a actuellement aucune organisation locale de subvention ou d'entreprise avec des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Les OSC locales ont tenté de diversifier leur base de revenu en allant vers des activités qui ne correspondent pas toujours à leur mission ou leur domaine d'expertise fondamental. Par exemple, pendant la période électorale, les OSC se sont chargées de suivre les élections, les campagnes d'inscription électorale et d'autres programmes semblables parce que les financements des donateurs étaient disponibles pour ces activités,

même si elles ne faisaient pas partie de leurs plans stratégiques. Toutefois, ce type de diversification des revenus n'est généralement pas durable et de très courte durée.

Les OSC fondées sur les adhésions ont trouvé particulièrement difficile de fonctionner en 2015, un nombre croissant de membres étant incapables de payer leurs frais. Par exemple, REPP et NGOCC pourraient ne plus compter sur la perception des précédents niveaux de revenu provenant des frais d'adhésion et les organisations féminines catholiques ont subi une perte de revenus, le nombre d'adhérents ayant diminué. Cette perte de recettes provenant des frais d'adhésion constitue une menace réelle pour la viabilité financière de nombreuses OSC fondée sur les adhésions.

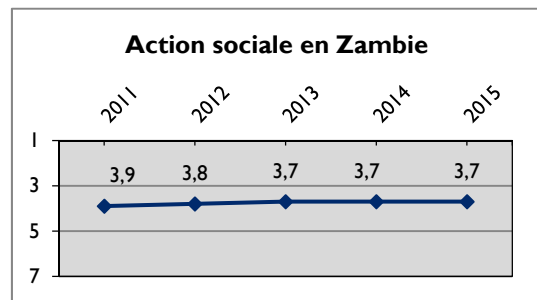
La plupart des d'organisations manquent de stratégies et politiques claires pour la collecte de fonds. Bien que quelques OSC gagnent de l'argent en louant de l'immobilier, avec des conseillers, ou en vendant des produits, la plupart des organisations jugent difficile de développer ce type de financement sans restriction, car ils manquent de capitaux pour démarrer et de plans d'affaires clairs.

Les OSC de la santé, de l'agriculture et d'autres domaines de prestation de services obtiennent des contrats par le gouvernement central. En 2015, les OSC dans la santé ont continué à recevoir des contrats de la Road Development Agency (ADR) pour mener une formation de sensibilisation sur le VIH/SIDA dans les programmes de développement des infrastructures routières. Selon les règles de la RDA, un pourcentage du prix total du contrat doit être attribué au VIH/SIDA, à la réduction de la pauvreté et à d'autres programmes sociaux, ce qui oblige l'entrepreneur à identifier au moins une OSC pour réaliser ces projets.

Les OSC ont commencé à construire des systèmes de gestion financière, y compris des stratégies de gestion des risques, avec l'appui des donateurs. Ces systèmes encouragent les organisations à devenir plus responsables par l'adoption de procédures formelles. Toutefois, l'absence de loi exigeant que les OSC fassent preuve de transparence peut poser des problèmes aux OSC émergentes, cela rend possible une mauvaise gestion financière, ce qui peut potentiellement conduire à des litiges.

ACTION SOCIALE : 3,7

L'historique des OSC sur l'action sociale a été mitigé en 2015. Du côté positif, les relations de travail avec le gouvernement ont été meilleures que les années précédentes, et beaucoup d'initiatives étaient en cours. Mais malgré une liste complète d'activités de lobbying et d'action sociale, l'implication entre les OSC et les autorités nationales et locales a été généralement faible et les OSC ont souffert de l'inefficacité bureaucratique et de messages confus.



Les OSC axées sur la gouvernance ont travaillé de manière constructive avec la Commission Électorale de Zambie et avec la Commission de Lutte Contre la Corruption, et leur productive coopération était évidente au vu des extraits publics de ces organisations sur le travail des OSC. REPT, CZ et le Jesuit Center for Trade and Research (JCTR) ont coopéré avec le Ministère des Finances sur les propositions de budget et sur la gestion de la politique fiscale. En outre, la Zambia Education Coalition s'est engagée avec le Ministère de l'Éducation dans l'application du programme, tandis que NGOCC et le Lobby des Femmes ont collaboré avec le Ministère de l'Égalité des sexes sur la participation des femmes au processus décisionnel du gouvernement.

Dans le domaine de l'agriculture, la Zambia National Farmers Union (ZNFU) et le Forum Consultatif de l'Agriculture ont coopéré avec les ministères sur les programmes de soutien aux suggestions des agriculteurs. La Zambia Land Alliance a travaillé avec le gouvernement sur les systèmes d'administration des terres, et le Center for Trade and Policy Development (CTPD) affilié au gouvernement, avec le Zambia Institute Policy Analysis and Research (ZIPAR), ont influencé ensemble l'élaboration des politiques sur le maïs et les emplois.

Le gouvernement a également invité des OSC à prendre part à des groupes de travail techniques mixtes sur des sujets tels que la Zone de Libre-Échange Tripartite, les accords de partenariat économique et les objectifs

du Millénaire pour le Développement. La Zambia Tax Plateform (ZTP) a apporté un leadership solide sur les questions de flux financiers illicites et sur la politique budgétaire et monétaire. Le Decentralization Alliance Network (DAN) a continué à travailler sur la décentralisation, et une nouvelle coalition sur l'économie a exercé des pressions pour la discipline budgétaire.

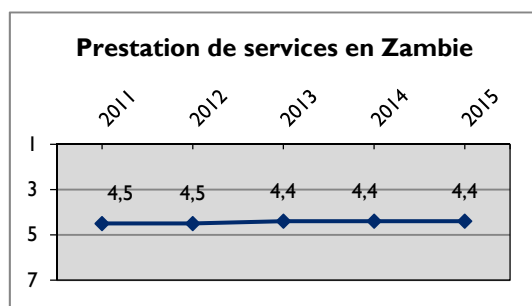
En 2015, les OSC ont également influencé les décisions gouvernementales par le biais de groupes consultatifs sectoriels, et des comités de coordination de développement des districts et comités de coordination de développement provincial. CTPD et d'autres organisations ont fait pression pour une politique de l'Extractive Industries Transparency Agency (ITIE) pour la Zambie — un objectif qui a été approuvé par le cabinet et est actuellement en cours d'élaboration. CTPD a également contribué à un examen de la Loi sur l'Agence de Développement de la Zambie, que le gouvernement a soumis au parlement pour modification.

La commission des Droits de l'Homme du gouvernement et le Southern African Center for the Constructive Resolution of Disputes (SACCORD) a poussé le parlement à examiner la Loi sur l'Ordre Public, et en septembre 2015 le Président a annoncé que la loi serait modifiée. Le gouvernement, cependant, n'a pris aucune mesure officielle en vue de modifier la loi.

Malgré cette liste complète d'activités de lobbying et le plaidoyer, l'implication entre les OSC et les autorités nationales et locales a souffert à cause de l'inefficacité bureaucratique en cours, comme la nécessité d'obtenir l'approbation du gouvernement central avant de s'engager avec certains fonctionnaires. Le fait que les OSC ont tendance à travailler sur des projets multiples, menant à des messages incompatibles et incohérents est une autre faiblesse de nombreuses initiatives d'action sociale et de lobbying. Dans la période précédant les élections, beaucoup d'OSC se sont réorientées pour tirer parti du financement des campagnes politiques, qui ont détourné leur attention de leurs devoirs centraux. Habituellement, leurs efforts d'action sociale se sont améliorés lorsqu'ils travaillaient avec les partis politiques sur des questions spécifiques, telles que la promotion de l'intégration de programmes favorables aux déshérités dans les manifestes du parti. Dans de rares cas, le gouvernement engage des ressources à l'implication OSC-gouvernement, mais le coût est normalement assumé par les OSC.

La plupart des OSC sont conscientes de l'importance d'un cadre juridique solide et appuient un examen de la Loi sur les ONG de 2009, car elles pensent qu'elle est inconstitutionnelle et qu'elle pourrait limiter les opérations des OSC. Les OSC ont participé aux réunions sur la loi avec le gouvernement, qui ont été coordonnées et animées par le GIZ. Les OSC ont pu exprimer leurs pensées dans les médias.

PRESTATION DE SERVICES : 4,4



En 2015, les OSC ont fourni des services de base dans l'éducation, l'agriculture, la santé et l'eau et l'assainissement. CZ, World Vision, CARE, ZNFU et District Farmer Association ont distribué des paquets de secours et des abris temporaires aux personnes dans les zones sujettes aux catastrophes dans les districts de Gwembe, Martineau, Chama et Petauke. Par le biais des associations paysannes de son district dans tout le pays, ZNFU a offert des prêts aux petits exploitants pour les fournitures comme les engrais et les semences, ce qui a renforcé la sécurité

alimentaire des ménages et du pays. ZNFU a également aidé à améliorer la distribution de suggestions d'agriculteurs grâce à un système de bons d'échange électronique.

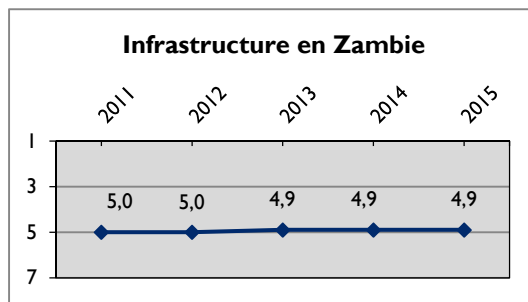
Les biens et les services fournis par les OSC reflètent généralement les besoins des communautés dans lesquelles elles travaillent. Les OSC ont mis au point des mécanismes solides pour identifier les besoins de la communauté et encourager la participation civique dans leurs interventions. Certaines organisations ont investi énormément dans une large diffusion de leurs processus de gestion des connaissances. Les OSC travaillent souvent avec les membres de la communauté pour traduire les connaissances en actions utiles pour le développement. Par exemple, basées sur les recherches menées par de Young Women Christian Association (YWCA) en 2015, les OSC ont noté que les mariages précoces ont un effet négatif sur le

développement local. Avec l'aide de NGOCC et d'autres OSC, les chefs ont issu des protocoles d'entente afin d'éliminer les mariages des jeunes enfants et les grossesses précoces dans les chefferies et les communautés.

Au niveau provincial et du district, les OSC ont bénéficié des partenariats solides avec le gouvernement dans la prestation des services en 2015. Le gouvernement reconnaît les efforts des OSC en citant principalement leur travail, comme le panier de besoins fondamentaux du JCTR, le baromètre de suivi de la prestation de services du REPT, l'intégration de l'égalité des sexes dans la prestation de services du NGOCC et le travail de Zambia ActionAid sur la réforme fiscale. Le gouvernement a fait également appel à des études d'OSC dans l'élaboration des politiques, telles que les rapports sur le maïs préparés du CTPD et de l'IAPRI. Cependant, malgré des efforts continus des OSC pour surveiller l'exécution par le gouvernement de services dans l'agriculture, l'éducation, la santé et d'autres domaines, la collecte d'informations demeure un défi en l'absence d'un droit d'accès à l'information. Pour obtenir des informations, les OSC doivent demander l'autorisation des chefs de départements et dépendent souvent de la bonne volonté des fonctionnaires individuels. Cette limitation a un impact négatif sur la sensibilisation du public aux programmes gouvernementaux, en particulier dans les collectivités locales.

INFRASTRUCTURE : 4,9

Les Organisations clés de Soutien Intermédiaire (ISO) en Zambie incluent REPP, JCTR et Afya Mzuri, qui fournissent des services dans des domaines comme la mobilisation communautaire, la mobilisation des ressources, la recherche, les plateformes d'engagement politique et le renforcement de capacités pour les OSC de terrain. En 2015, les ressources des ISO ont continué de diminuer ainsi que la demande pour leurs services, principalement parce que beaucoup d'informations peuvent maintenant être obtenues en ligne.



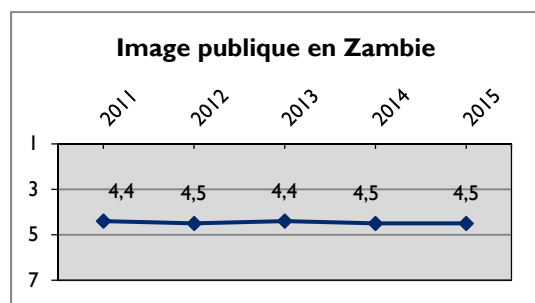
La Zambia Governance Foundation (ZGF) et le Civil Society Environment Fund (FNEC) fonctionnent toujours comme des institutions de subventions locales. Toutefois, les exigences pour des subventions du ZGF sont difficiles à remplir pour les organisations de terrain. En outre, ces institutions continuent à préférer le soutien de leurs partenaires traditionnels, ce qui diminue davantage les possibilités pour d'autres OSC.

Diverses coalitions, alliances et réseaux d'OSC traitent efficacement des questions spécifiques. Par exemple, la Grand Coalition, la Zambia Tax platform et DAN ont continué à travailler sur diverses questions de politique en 2015. La Zambia Tax Plateform a formulé des recommandations pour le budget annuel de 2016, dont environ 35 pour cent ont été adoptés en tant que position du ministère des finances. Cependant, les OSC zambiennes doivent encore développer une plateforme qui pourrait les unir et servir d'intermédiaire pour le partage de l'information.

Quelques formations sont disponibles pour les OSC, généralement par le biais de ZGF ou de donateurs tels que GIZ ou DFID. L'accès à ces formations est quelque peu limité, car toutes les OSC ne reçoivent un soutien pour y assister ou ont des financements à dépenser sur des éléments non budgétés tels que la formation. En outre, les formations ne sont pas annoncées publiquement, et de nombreuses OSC n'ont donc pas conscience de leur existence. Des formations par les donateurs ne sont pas offertes dans les langues locales.

Les OSC ont souvent travaillé en partenariat avec le gouvernement en 2015, come cité dans les sections précédentes. Les partenariats avec le secteur privé ont encore besoin d'être encouragés et n'ont pas montré beaucoup d'amélioration en 2015.

IMAGE PUBLIQUE : 4,5



Les OSC ont reçu une couverture médiatique mitigée en 2015, avec des reportages positifs provenant principalement de sociétés de médias privés et communautaires. Par exemple, la REPP a reçu une couverture favorable sur les stations de radio communautaires et dans la presse au sujet de ses colloques consultatifs sur le septième plan de développement national dans les provinces du nord et du sud. La couverture médiatique a insisté sur la participation des jeunes aux réunions. Les médias gérés par le gouvernement ont parfois critiqué les OSC pour leur

opposition aux plans du gouvernement de la réforme constitutionnelle et pour leur travail de défense des droits civiques. Les OSC sont présentées dans les médias publics que si elles s'expriment pour soutenir le gouvernement. Les OSC continuent d'organiser des conférences de presse et apparaissent sur les programmes de radio et de télévision. Il est fréquent pour les OSC de payer des journalistes pour couvrir leurs activités, ce qui rend difficile pour les petites organisations d'attirer l'attention des médias. Les différences au niveau personnel entre une OSC et la direction d'une société de médias peuvent également contribuer à un manque de couverture. Les OSC ne parrainent pas de formations pour les journalistes et donc le travail des OSC sur des problèmes n'est souvent pas souligné.

Les perceptions du public et du gouvernement des OSC doivent encore être améliorées. Le gouvernement accuse souvent les OSC travaillant sur les questions de gouvernance d'être politiquement alignées avec des fauteurs de troubles qui ne comprennent pas les questions d'intérêt nationales. Certaines parties de la communauté des affaires perçoivent parfois les OSC comme anti-investissement, en raison de leur forte mobilisation contre les mauvaises pratiques de sociétés telles que l'évasion fiscale, leur travail afin d'encourager les programmes de RSE et leur sensibilisation aux impacts sur l'environnement et aux impacts sociaux des activités commerciales.

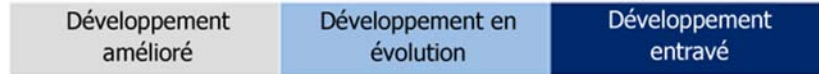
Les OSC ont commencé à utiliser les médias sociaux pour promouvoir leur cause, mais leur portée est limitée aux zones urbaines, les zones rurales ayant un accès limité ou aucun accès à internet. Elles s'engagent aussi régulièrement avec les médias en publiant des déclarations à la presse pour exprimer leurs positions.

Aucun mécanisme d'autorégulation n'a été mis en œuvre dans le secteur des OSC. Cependant, en 2015 un code d'éthique était en cours d'élaboration, les OSC pensant fortement que certaines organisations ne se comportent pas en toute transparence. La plupart des OSC publient des rapports annuels et les rendent disponibles aux intervenants par voie électronique (par courrier électronique et via leurs sites Web) et dans les éditions papiers, qu'elles distribuent aux partenaires.

Score de développement des OSC : Zambie



**Développement
des OSC**



ZIMBABWE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4,8

Faits relatifs au pays

Capitale : Harare

Type de Gouvernement :
Démocratie parlementaire

Population :
14 229 541

PIB par habitant (PPP): 2 100 \$

Indice de Développement Humain : 155

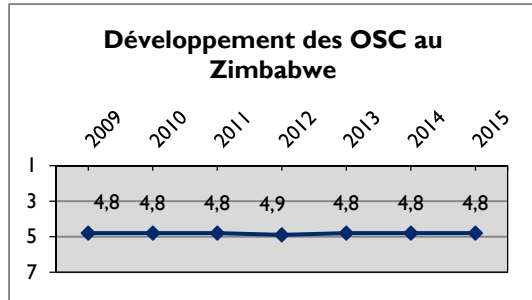
L'année 2015 a été difficile pour les Zimbabweens. Sur le front constitutionnel, la domination du parti au pouvoir, le Zimbabwe African National Union- Patriotic Front (ZANU-PF), couplé avec la paralysie de l'opposition, a contribué à l'absence continue de volonté du gouvernement de réaligner plus de 450 actes législatifs avec la constitution. Vers la fin de l'année, des fissures internes au sein du ZANU-PF ont émergé alors que s'intensifiait la course pour succéder au président Robert Mugabe 91 ans. Les luttes intestines au sein du parti au pouvoir ont compromis la capacité de l'État de vaquer



à ses obligations et à améliorer la vie des Zimbabweens.

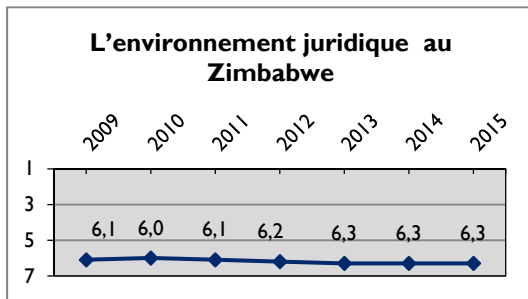
En 2015, l'économie du Zimbabwe a chuté et le taux de croissance devrait se situer entre 1,5 % et -1,5 %. En raison de la déflation, la plupart des citoyens ont été incapables d'acheter des produits de première nécessité malgré leur abondance sur le marché. Après que la Cour suprême ait statué que les employeurs pourraient licencier les employés avec un préavis de trois mois, le Zimbabwe Congress of Trade Unions a enregistré 20 300 nouveaux chômeurs dans les mois suivants. Pendant que les services fournis par l'État se sont dégradés, une deuxième année de sécheresse a causé une mauvaise récolte et une insécurité alimentaire généralisée, ce qui a incité les OSC nationales et internationales à fournir un secours alimentaire.

L'espace de manœuvre pour la société civile a continué à se rétrécir en 2015. Le pays porte une trace indélébile sur son bilan des droits de l'homme quand le journaliste-militant Itai Dzamara a été enlevé le 9 mars, apparemment par des agents de l'État, après avoir appelé le président à démissionner et à ouvrir la voie à un gouvernement démocratique élu. À la fin de l'année Dzamara était toujours porté disparu. Bien que les OSC aient été capables de s'impliquer avec l'État sur les questions de la justice socio-économique, les organisations travaillant sur les droits civiques et politiques et, dans certains cas isolés, des OSC prestataires de services ont continué à être victimes d'actes criminels en vertu des lois draconiennes, comme la Loi sur l'Ordre et la Sécurité Publique (POSA). Une note positive, les OSC ont affirmé l'importance de la coordination afin d'améliorer leur action sociale et les efforts de lobbying.



Selon l'Association National des Organisations Non Gouvernementales (NANGO), il y a 993 organisations bénévoles privées (OBP) au Zimbabwe. Le nombre d'OBP enregistrées est le même que l'année précédente, parce que le processus d'enregistrement est lourd et l'organisme d'enregistrement ne se réunit seulement qu'une fois par an. D'autres estimations suggèrent qu'il y a plus de 5000 fondations et organisations de droit coutumier connues sous le nom d'*universitas*. Il n'y a aucun dossier accessible au public des personnes morales enregistrées, mais les récentes déclarations non confirmées par des responsables gouvernementaux, estiment le nombre total des OSC au Zimbabwe à plus de 20 000, un chiffre qui comprend les organisations inactives.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6,3



Le défi d'enregistrer une OSC au Zimbabwe n'a pas diminué en 2015. Idéalement, une OSC s'enregistre comme OBP en vertu de la Loi sur les OBP, ce qui permet à une organisation d'entrer facilement dans un protocole d'entente avec les autorités locales. Ce protocole d'accord n'est pas une obligation légale mais est de plus en plus exigé par les administrateurs provinciaux et du district si une organisation souhaite mener des activités dans leurs juridictions. Le statut d'OBP apporte des avantages supplémentaires, notamment des dégrèvements fiscaux et des dérogations, et certains

donateurs considèrent le statut d'OBP comme une condition préalable au financement. Toutefois, l'enregistrement comme OBP n'est pas une perspective attrayante pour la plupart des OSC, le processus de demande prenant au moins deux ans et se traduisant généralement par un rejet. En outre, les candidats doivent être contrôlés par l'appareil de sécurité d'État et déclarent leurs sources de financement, ce qui peut compromettre les opérations et la sécurité des agences de développement internationales, des donateurs et d'autres partenaires. En conséquence, la plupart des OSC — en particulier ceux avec des programmes sur la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie — optent pour s'inscrire en tant que fondations ou *universitas*, même si leur absence de statut OBP peut leur rendre difficile l'obtention des certificats de polices nécessaires.

Au cours de l'année, plusieurs dirigeants d'OSC ont été arrêtés et détenus pour avoir contrevenu au POSA. Par exemple, le porte-parole et le gestionnaire des programmes de la Crisis in Zimbabwe Coalition (CiZC) ont été arrêté sous l'inculpation d'organisation de rassemblement illégal après une visite de solidarité à la prison d'Harare Remand, où les dirigeants de National Vendors Union Zimbabwe (NAVUZ) étaient détenus. La police a également arrêté des citoyens protestant contre la xénophobie en Afrique du Sud à l'ambassade sud-africaine à Harare et a interdit les manifestations publiques de soutien à l'activiste disparu Itai Dzamara. Le parti au pouvoir et le gouvernement ont cherché à empêcher les OSC d'opérer dans les communautés locales, affirmant qu'elles faisaient partie de l'effort illégal pour changer le régime. Par exemple, dans la province du Mashonaland West pendant les préparatifs de l'élection partielle du 10 juin, le parti au pouvoir a accusé le

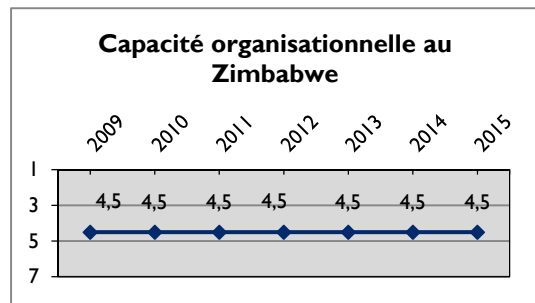
personnel de certaines Organisations à Base Communautaire (OBC) de chercher à renverser le gouvernement, ce qui les a incités à se réfugier à Harare et à reprendre les opérations dans la province une fois que l'élection partielle a été terminée. D'autres autorités locales ont requis des protocoles d'entente afin de ralentir et de surveiller le travail des OSC au niveau local.

Les OBP bénéficient d'exemptions d'impôt et de dispenses sur les droits à l'importation. D'autres types d'organisations peuvent obtenir des exonérations fiscales si elles coopèrent avec les OBP ou d'autres entités exonérées d'impôt, tels que les organismes de développement. Toutes les OSC sont autorisées à générer des revenus par la fourniture de biens et de services.

Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR), Zimbabwe Women Lawyers Association (ZWLA) et la Legal Resources Foundation (LRF) ont continué à fournir un soutien juridique aux OSC et aux individus en 2015. Ces organisations sont familiarisées avec le droit des OSC et disposent dans tout le pays d'un réseau d'avocats qui offrent leurs services gratuitement.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4,5

Malgré les difficultés de financement, les OSC zimbabwéennes ont tendance à avoir des relations positives avec leurs circonscriptions. Dans leurs efforts pour aider à développer un Zimbabwe démocratique, de nombreuses OSC recherchent des activités à faible coût et à grand impact se rapportant aux besoins de leurs circonscriptions. Par exemple, en 2015, l'organisation Veritas a déposé une dispute devant la Cour Constitutionnelle qui a abouti à une décision interdisant les mariages d'enfants, et la Fondation des Résidents de Chitungwiza a mobilisé les communautés à Chitungwiza avec succès pour adresser une pétition au conseil des autorités locales pour empêcher de démolir des maisons.



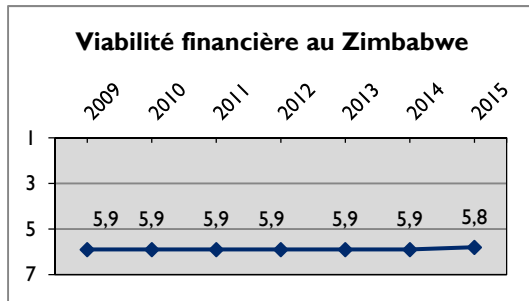
Depuis le retour au pouvoir du ZANU-PF en 2013, les OSC ont été amenées à repenser leurs stratégies de consolidation des acquis démocratiques obtenus pendant l'époque antérieure au gouvernement inclusif. En 2015, de nombreuses OSC ont entrepris des exercices de planification stratégiques, et certaines organisations ont décidé de poursuivre le dialogue et l'implication avec les institutions de l'État et les dirigeants des communautés locales. Par exemple, le Center for Applied Legal Research (CALR) a commencé à travailler avec le Ministère de la Justice, des Affaires Juridique et Parlementaires sur l'exercice d'alignement constitutionnel.

La plupart des OSC ont des structures de gestion interne qui incluent des conseils d'administration de fondation, dans le cas des fondations, ou de conseils d'administration, dans le cas des associations enregistrées. Les conseils d'administration des OSC ont habituellement un mandat clair pour donner des orientations pour les politiques organisationnelles, tandis que le personnel apporte son expertise technique et traduit les cadres politiques par des projets concrets. Les conseils d'administration ont tendance à fonctionner de manière transparente et à s'impliquer avec leurs organisations pour les collectes de fonds, les traitements des soumissions d'appel d'offres et les passations de marchés et d'autres activités.

Les OSC sont capables d'attirer du personnel qualifié, mais en raison de compressions budgétaires, de nombreuses organisations ont réduit leur personnel rémunéré et se sont appuyées sur les bénévoles et des stagiaires en 2015. Les plus grande OSC parviennent à conserver un effectif complet d'employés rémunérés, mais elles renouvellent les contrats d'employés sur une base annuelle ou pour la durée d'un projet particulier seulement. La plupart des organisations maintiennent un bassin de bénévoles pour aider à la mise en œuvre des projets. La plupart des organisations avec un financement important et stable emploient habituellement des experts informaticiens, des entreprises d'audit et des avocats en cas de besoin. Certaines OSC plus grandes embauchent des spécialistes internes.

La plupart des organisations dans les zones urbaines ont l'équipement dont elles ont besoin pour leur travail, y compris des ordinateurs, des téléphones portables, des appareils photos et des véhicules. Elles suivent la technologie actuelle en utilisant, par exemple, les médias sociaux pour informer et mobiliser leurs électeurs. Les petites organisations communautaires dans les zones rurales sont souvent en retard pour l'utilisation des technologies, surtout que certaines zones n'ont pas d'électricité et d'accès à internet. Les OSC partagent souvent leurs espaces de bureau ou fonctionnent avec des bureaux virtuels.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,8



Les financements des OSC proviennent presque exclusivement de missions étrangères et d'agences d'aide humanitaire. L'USAID, l'Union européenne (UE), le PNUD, l'UNICEF et UK Department for International Development (DFID) sont certains des principaux donateurs. Récemment, les autres pays européens, notamment le Danemark et la République tchèque, ont commencé à financer des organisations de jeunes. Par exemple, le Youth Agenda Trust s'est engagé dans un partenariat avec le Social Liberal Youth of Danemark en

2015.

Malgré la présence de multiples donateurs, les ressources des donateurs ont continué à diminuer en 2015, surtout pour les OSC travaillant sur la démocratie et la gouvernance, dont bon nombre ont lutté pour rester à flot. Un certain nombre de facteurs sont responsables de la baisse des financements étrangers. Certains donateurs ont changé leurs stratégies suivant les pays, et plusieurs missions étrangères ont annoncé au cours de 2015 qu'elles allaient clore les opérations en 2016. Dans le même temps, les investissements des donateurs dans les domaines de la santé, l'aide humanitaire et les secteurs connexes ont augmenté. Le multi donateur Transparency, Responsiveness, Accountability, and Citizen Engagement (TRACE) mécanisme, financé conjointement par DFID, Australian Agency for International Development (AusAID) et l'Agence Danoise de Développement International (Danida), a été lancé en 2015, comme une nouvelle source importante de financement pour les organisations qui travaillent dans les médias, les élections, l'égalité des sexes, l'accès à la justice, l'exploitation des ressources naturelles et la création de coalitions de questions d'intérêt public.

Les OSC au Zimbabwe ne bénéficient pas de soutien financier systématique auprès de sources locales de philanthropie. Cependant, les communautés contribuent souvent aux activités des OSC en travaillant gratuitement, en fournissant des espaces de réunion et d'autres soutiens. Des partenariats avec des sociétés comme les banques ont commencé à émerger en 2015, mais se sont limités aux programmes d'action sociale, les entreprises craignant que la coopération avec les OSC soit perçue comme politique et qu'elle puisse conduire à une victimisation de la part de l'État ou, pire encore, à l'annulation de leurs permis d'exploitation. La plupart des partenariats avec des entreprises ont porté sur l'environnement et le changement climatique ou le secours aux populations touchées par les inondations au Chingwizi. Les entreprises ont principalement financé le matériel publicitaire des OSC et ont rarement couvert les frais d'administration.

Certaines OBP réussissent à obtenir le soutien du gouvernement, bien qu'il soit limité en raison de l'absence de fonds gouvernementaux. Les OBP recevant des fonds du gouvernement généralement travaillent en prestation de service, où elles sont considérées comme une moindre menace pour l'État. Par exemple, en 2015, Zimbabwe Doctors for Human Rights and the Zimbabwe Community Development Association ont reçu un financement pour un programme sur l'eau, l'assainissement et la santé (WASH).

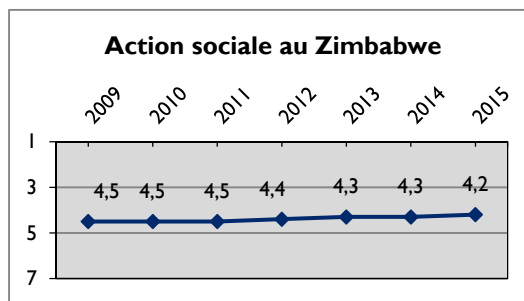
Certaines organisations perçoivent un revenu d'activités commerciales. Par exemple, Youth Empowerment and Transformation Trust a construit une salle de conférence que peuvent louer les OSC et possède un bus que l'on peut louer pour transporter les participants au cours de leurs activités. Un certain nombre d'organisations ont commencé à étudier la possibilité de cotisations comme source de financement durable. Toutefois, les frais d'adhésion restent minimes pour la plupart des organisations. Par exemple, les cotisations

de NAVUZ sont seulement de 1 dollar par an, étant donné que la plupart des membres sont issus de milieux à faible revenu et ne peuvent pas se permettre de payer plus.

La plupart des organisations nationales ont des systèmes de gestion financière fonctionnels. De grandes organisations guident souvent des plus petites OSC qui manquent de solides systèmes financiers et administratifs. Par exemple, la Zimbabwe Coalition on Debt and Development (ZIMCODD) a aidé NAVUZ et le Citizens First Forum à développer des systèmes administratifs plus solides en proposant des stages à leur personnel financier et administratif. La plupart des donateurs exigent de leurs bénéficiaires qu'ils subissent des audits annuels sur l'organisation ou des audits sur des subventions spécifiques.

ACTION SOCIALE : 4,2

En 2015, l'implication des OSC avec le gouvernement s'est légèrement améliorée, principalement parce que le secteur des OSC a changé d'attitude sur l'action sociale passant de la confrontation au dialogue après les élections de 2013. La plupart des OSC voulaient créer des espaces neutres et non partisans dans lesquels elles peuvent s'impliquer avec les ministères du travail, de la santé et de l'enseignement et d'autres organismes gouvernementaux.



Les OSC d'action sociale se sont impliquées avec le gouvernement, principalement dans les domaines de la réforme constitutionnelle et électorale. Parmi leurs nombreuses initiatives sur la réforme constitutionnelle, les OSC ont identifié des clauses de la constitution — par exemple, les déclarations sur les droits aux soins, l'éducation et l'eau — à utiliser dans leur pression pour le réalignement des lois afin qu'elles soient plus favorables au travail des OSC. Les OSC ont contesté avec succès la constitutionnalité de la détention de militants par la police pendant plus de quarante-huit heures et ont continué d'informer les citoyens sur la charte des droits de la constitution. Sur la réforme électorale, l'Election Resource Center a développé un document décrivant les changements fondamentaux nécessaires à la loi électorale et a coordonné le rejet de l'Amendement du projet de loi Général par la société civile, qui proposait des modifications à la loi électorale. CiZC a continué d'exhorter les pays de la région à faire pression sur le gouvernement zimbabwéen à mettre en place la constitution.

En 2015, les OSC ont fait pression sur le gouvernement sur la lenteur du processus de réalignement de la législation, et ont poussé pour la mise en place des dispositions constitutionnelles relatives aux contentieux ayant un impact stratégique et ont fait pression pour la mise en place de toute commission indépendante mandatée par la constitution. Par exemple, les OSC ont réclamé la mise en place de la commission de la Réconciliation et de la Paix Nationale, ce qui devrait contribuer à renforcer leur travail en permettant le suivi des performances de l'État et en fournissant des mesures rectificatives sur les questions liées au conflit. Les OSC telles que Zimbabwe Human Rights Association, ont travaillé de manière constructive avec la Commission des Droits de l'Homme au Zimbabwe — par exemple, en ce qui concerne les enquêtes sur les cas de violations des droits de l'homme.

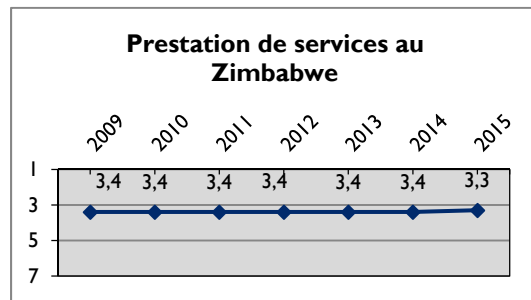
Les OSC et les coalitions d'OSC ont continué leur important travail sur les questions des femmes en 2015. Coalition des femmes du Zimbabwe a fait pression sur le gouvernement pour constituer la Commission sur l'Égalité des sexes, elle a mené des activités de sensibilisation dans les communautés locales et s'est impliquée dans des efforts de lobbying et d'action sociale au niveau local et régional.

En 2015, la performance économique du pays ayant commencé à décliner, les OSC ont continué à s'impliquer sur la gouvernance économique et les ressources naturelles. Par exemple, CiZC a publié une ébauche de politique économique alternative lorsque le plan d'action du gouvernement n'a pas fonctionné avec l'économie. Un nombre croissant de citoyens s'étant joint à l'économie informelle, les associations de vendeurs, comme NAVUZ, Zimbabwe Informal Sectors Organization, Vendors Initiative for Social and Economic Transformation et Zimbabwe Chamber of Informal Economy Associations, sont devenues de plus en plus actives. Dans la première moitié de 2015, ces organisations ont été des pivots dans la mobilisation des vendeurs à prendre part à des manifestations pacifiques contre la confiscation arbitraire de leurs marchandises

par les fonctionnaires des conseils. Zimbabwe Informal Sectors Organization et National Vendors Union Zimbabwe ont appelé les responsables de la ville à consulter les vendeurs avant de les relocaliser des quartiers d'affaires vers les périphéries.

Les OSC sont conscientes que la législation restrictive entrave leurs efforts d'action sociale et de lobbying. Pour cette raison, en 2015, la réforme POSA et la Loi sur l'accès à l'Information et la Protection de la Vie Privée (AIPPA) sont restées une priorité pour les OSC, mais pas pour le gouvernement. Les OSC sont conscientes que de nombreuses restrictions auxquelles elles sont confrontées ne sont pas juridiques, mais de nature politique et des réformes juridiques ne sont pas susceptibles de résoudre ces problèmes.

PRESTATION DE SERVICES : 3,3



Les prestations de services par les OSC ont augmenté en 2015. Les OSC au Zimbabwe fournissent des services dans un large éventail de domaines, y compris la santé, l'éducation, l'aide humanitaire, l'agriculture, l'environnement, les droits de l'homme et la gouvernance. Dans le sillage de la crise de sécurité alimentaire causée par la sécheresse en 2015, les OSC ont augmenté la fourniture de services d'aide aux populations vulnérables dans tout le pays. Par exemple, les organisations humanitaires comme World Vision, Care International, CAFOD, Plan International et SAFIRE ont

offert de la nourriture ou des abris temporaires aux populations vulnérables en Tokwe-Mukosi, Muzarabani, Masvingo, Buhera, Zvishavane, Gwanda, Hwange, Umzingwane, Nkayi et ailleurs. Le Zimbabwe Project Trust a mis en place un schéma d'alimentation complémentaire pour les enfants dans les districts touchés par la sécheresse de Umguza et de Umzingwane, et le projet se concentre aussi sur les orphelins, les enfants vulnérables et les enfants chefs de famille pour un soutien nutritionnel critique.

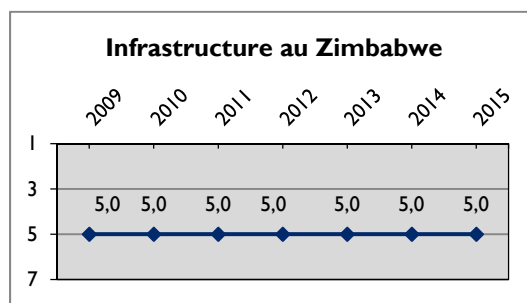
Les OSC prestataires de service se sont très bien adaptées aux besoins de leurs bénéficiaires. De nombreuses OSC mettent maintenant l'accent sur l'importance d'entreprendre une évaluation des besoins avant la mise en œuvre des activités du projet. En 2015, les organisations ont formé leurs circonscriptions sur un large éventail de questions ou incorporé les communautés locales dans leur travail. Par exemple, le Zimbabwe Community Development Trust a mis en œuvre un projet visant à rénover ou à construire des écoles primaires et à l'École Primaire de Samuriwo dans le district de Chihota la communauté a fourni de l'aide pour la construction.

Les OSC ont distribué un certain nombre de publications à leurs circonscriptions, mais aussi à de plus vastes auditoires. En 2015, ZLHR a continué à produire 50 000 exemplaires par semaine de *The Legal Monitor*, qui traite des questions juridiques et des droits de l'homme de nos jours. Un nombre croissant d'organisations s'engageant dans une programmation fondée sur des preuves, d'autres intervenants, tels que les médias et les universitaires, ont trouvé utiles leurs résultats de recherche. Des institutions comme Zimbabwe Democracy Institute, CiZC Labor and Economic Development Research Institute of Zimbabwe (LEDRIZ) sont à l'avant-garde pour fournir un leadership éclairé par le biais de documents de recherche de terrain empiriques. La plupart de ces produits sont donnés gratuitement au niveau local, les OSC s'appuyant sur les donateurs pour leur financement.

Tout au long de l'année, le gouvernement a continué à s'engager avec les organisations humanitaires, en particulier les OSC travaillant sur des projets de secours et de moyens de subsistance alimentaire. Le gouvernement appelle souvent les OSC en prestation de services pour fournir des services de secours et les partenariats gouvernement-OSC ont été particulièrement importants à la suite de la sécheresse de 2015. Dans le même temps, l'État peut être prompt à rejeter des OSC en période de grands bouleversements politiques, surtout si le processus démocratique du pays est impliqué. Certaines OSC prestataires de services, en particulier dans la Province de Masvingo, ont été accusées par l'État de chercher à renverser le gouvernement en 2015.

INFRASTRUCTURE : 5,0

Un certain nombre d'OSC au Zimbabwe accueillent des centres de ressource. Par exemple, NANGO CiZC, LRF, Youth Empowerment and Transformation Trust, ZLHR, Zimbabwe ONG Human Rights Forum, Women's Coalition of Zimbabwe, Zimbabwe Women Resource Center and Network, Media Institute of Southern Africa (MISA) et Media Center tous fournissent à leurs membres, aux autres OSC et au public un accès à Internet, des documents de recherche, des ressources documentaires ou des conseils juridiques.



Certaines OSC internationales accordent des fonds des donateurs internationaux pour les petites organisations qui démontrent un potentiel mais qui manquent de systèmes techniques, administratifs et financiers et des compétences nécessaires pour attirer directement les financements étrangers. Les grands donateurs internationaux, dont l'USAID et AusAid, mettent en œuvre des programmes à travers des organisations telles que le PACTE International, Hivos et Development Alternatives Incorporated (DAI), qui canalisent des financements pour les OSC nationales et offrent des programmes de renforcement des capacités techniques. En 2015, TRACE était axé sur les questions de responsabilisation et de gouvernance publique, alors que le PACTE a souligné l'implication des citoyens, la responsabilité sociale et l'action sociale pour la réforme. Les OSC internationales tirent des revenus des subventions et des taxes de l'administration pour des formations de renforcement des capacités. Toutefois, ces organisations sont en grande partie concentrées dans la capitale et peuvent être difficiles d'accès pour les organisations qui ne sont pas basées à Harare.

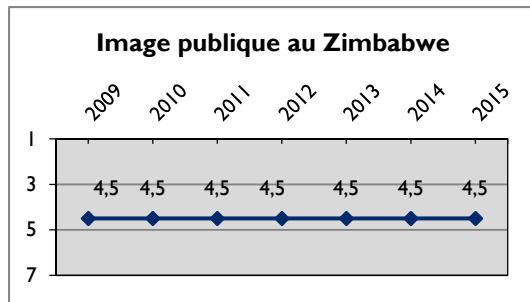
Les donateurs, les coalitions, les OSC internationales et de plus grandes OSC zimbabwéennes continuent à offrir des programmes visant à renforcer la capacité des OSC pour intervenir efficacement dans le contexte politique difficile. Les programmes sont variés. Beaucoup abordent les droits socio-économiques des citoyens et les moyens pratiques pour le développement d'un Zimbabwe démocratique. Certaines coalitions aident les membres qui ont du mal à attirer des financements en offrant une formation sur les stratégies de collecte de fonds, des systèmes administratifs internes et un changement d'image. D'autres explorent les façons dont les OSC peuvent rester pertinentes dans leurs circonscriptions — par exemple, en mettant en place des structures d'adhésion.

Les donateurs et les organisations internationales ont également dispensé des formations sur la gestion de projet, la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation et les techniques d'action sociale. La formation des OSC n'est pas habituellement dispensée dans les langues locales, mais la plupart des gens travaillant dans la société civile sont à l'aise en anglais. Un certain nombre de militants de la société civile bénéficient de bourses d'études et de programmes de bourses à l'étranger.

Les entreprises sont généralement réticentes à travailler avec les OSC sur les initiatives d'action sociale, en grande partie en raison de craintes d'être radiées, l'État soulignant que les entreprises ne devraient pas se mêler aux processus politiques. Elles voient également le risque d'être étiquetées comme représentants d'un changement de régime, ce qui peut aussi donner lieu à une radiation. Cependant, en 2015, les sociétés de médias privés se sont engagées dans des partenariats avec les OSC. Par exemple, *Newsday* a publié des articles sur les implications de l'enlèvement d'Itai Dzamara, et un groupe de journalistes freelance s'est associé avec CiZC pour produire une petite vidéo décrivant l'initiative Dzamara's Occupy Africa Unity Square et a exhorté l'État de rendre des compte sur l'endroit où il se trouve.

IMAGE PUBLIQUE : 4,5

L'image publique des OSC n'a pas changé en 2015. Pendant que la couverture médiatique d'État des organisations axées sur la prestation de services est en progrès, sa couverture des OSC Pro-démocratie est majoritairement hostile. En particulier, le ZANU-PF, qui contrôle les sociétés de médias, caractérise les OSC



axées sur la démocratie, les droits de l'homme et les questions de gouvernance d'agents occidentaux et utilise les médias d'État pour les discréditer. Cette couverture endommage sérieusement l'image de la société civile, surtout chez les personnes ayant un accès limité aux médias indépendants. Toutefois, en 2015 les médias d'État ont occasionnellement couvert positivement et modestement les OSC travaillant sur des questions que l'État estime comme « modérées » comme le VIH/SIDA.

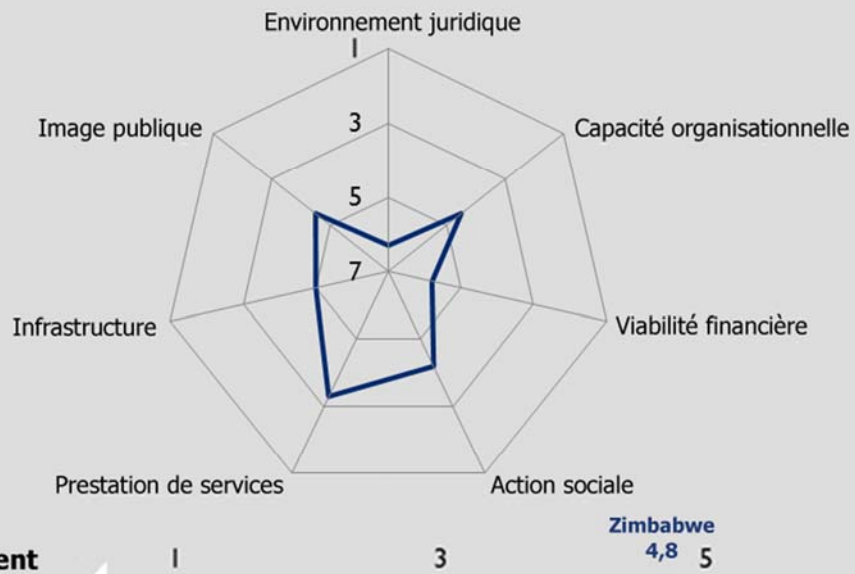
Les OSC reçoivent une couverture positive dans la presse privée, dont *Newsday*, *The Zimbabwean*, *Daily News*, *Zimbabwe Independent*, *Financial Gazette* et *Southern Eye*. Les stations de radio « pirate » — Voice of the People, SW Radio Africa et Voice of America Studio 7 — et des initiatives de radios communautaires fournissent également une couverture positive de la société civile. De nombreuses organisations placent des publicités et des émissions d'affaires publiques sur ces stations pour traiter de questions allant du VIH/SIDA aux élections et à la violence sexiste. Star FM et ZiFM, qui ont été autorisés en 2012, ont créé des programmes pour les OSC afin de débattre en direct de questions et contrecarrer les médias d'État qui pourraient être biaisés. Bien que l'indépendance de ces stations soit discutable, leur accès a permis d'augmenter le profil public des OSC.

Le public a des perceptions mitigées des OSC. Les organisations qui fournissent des secours et de l'aide comme de la nourriture et des suggestions agricoles sont perçues positivement, tandis que les OSC impliquées dans l'action sociale politique peuvent être jugées sévèrement, en fonction de l'opinion politique dominante dans leurs régions. Par exemple, les personnes vivant dans les zones urbaines sont généralement conscientes du rôle de la société civile et apprécient sa contribution. Toutefois, dans les zones rurales les gens croient fortement que les OSC ont abandonné leur mandat légitime en faveur d'intentions pour changer le régime. Ces attitudes étaient évidentes dans les sondages menés par Mass Public Opinion Institute (MPOI) et Afrobarometer en 2015, qui ont montré que la majorité des Zimbabwéens avaient confiance dans les institutions de l'État et sont mal à l'aise avec les OSC traitant de démocratie et de gouvernance, en particulier dans les zones rurales. En 2015, les OSC ont commencé à chercher à dépasser leur réputation d'alliance avec les partis politiques d'opposition en créant des espaces dans lesquels elles pourraient participer avec les entreprises et les communautés à un dialogue national. CiZC, par exemple, a mené plus de 263 séries de Dialogues pour servir de plateforme non partisane pour la discussion des enjeux nationaux. Ces forums indépendants sont devenus populaires et attirent des foules immenses, chaque fois qu'ils sont convoqués dans les collectivités locales. Bien que les entreprises perçoivent habituellement les travaux des OSC comme légitimes, elles ne les supportent pas publiquement par crainte de représailles.

De nombreuses OSC ont des relations productives avec les journalistes. Certaines OSC emploient des journalistes pour fournir à leurs organisations un accès aux médias et pour créer des opportunités pour éduquer les médias sur leur travail. Les OSC invitent régulièrement des journalistes pour couvrir les événements, et souvent, elles tiennent des conférences de presse et émettent des déclarations conjointes sur des questions clés. Pour faire connaître leurs efforts et bâtir leur image publique, les OSC produisent tout un attirail de produits comme des moustiquaires, des t-shirts, des casquettes, des parapluies et des tasses.

Les initiatives d'autoréglementation sont encore en discussion dans le secteur des SOC. Les OSC publient souvent des rapports annuels et les partagent généralement avec des partenaires financiers. Peu d'organisations sont en mesure de distribuer leurs rapports annuels de façon plus générale, principalement parce que le coût élevé de l'impression n'est pas couvert par les fonds qu'ils reçoivent. Les OSC ont souvent des manuels de politique et de procédure précisant les modalités de leurs activités, associations et leur conduite professionnelle, y compris les systèmes de contrôle interne.

Score de développement des OSC : Zimbabwe



Développement des OSC

Développement amélioré

Développement en évolution

Développement entravé

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES OSC : ORIENTATIONS POUR LES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

I. INTRODUCTION

L'indice de développement des OSC pour l'Afrique subsaharienne est un outil créé par l'USAID pour étudier la force et la viabilité globale des secteurs des OSC dans chaque pays. L'Indice est une ressource précieuse pour l'USAID, les autres donateurs internationaux, les défenseurs locaux des OSC, les partenaires au développement, les chercheurs et les universitaires. En utilisant une norme fixe d'indicateurs et en collectant des données chaque année, l'indice de développement des OSC suit les modifications dans la force du secteur des OSC au fil du temps et permet de comparer les pays.

Tandis que l'indice a été initialement développé comme un outil de suivi et de gestion interne de l'USAID, son utilisation s'est élargie considérablement au cours des dix dernières années. En particulier, nous sommes heureux que les dirigeants et les militants des OSC locales aient trouvé le processus de l'Indice et le produit final comme une occasion utile pour observer une plus grande image et pour réfléchir aux progrès sectoriels et aux défis restants. D'autres bureaux au sein de l'USAID affichent également l'indice de développement des OSC comme un modèle unique quand ils développent leurs propres outils de suivi.

L'indice de développement des OSC pour l'Afrique subsaharienne complète l'indice de développement des OSC pour l'Europe de l'est et l'Eurasie utilisé depuis longtemps, et dont la dix-septième édition est parue en 2014. Compte tenu de l'importance croissante de la société civile et de son rôle dans le développement, l'indice s'est élargi à deux nouvelles régions en 2011. La première édition de l'indice de développement des OSC pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord et les indices de développement des OSC pour l'Afghanistan et le Pakistan ont été publiés en juillet 2012, la première édition de l'indice de développement des OSC, pour l'Asie, porte le nombre total de pays couverts par les rapports CSOSI à soixante-quinze.

L'indice 2015 constituera la septième édition de cette publication. Afin d'assurer la cohérence et la simplicité, pas de changement majeur dans la méthodologie ou les questions n'a été fait cette année.

En outre, une fois de plus cette année, nous soulignons une étape de base dans le processus : Vérifiez vos scores présentés avec la description correspondante dans « Classement : Regardez de plus près » afin de vous assurer que le score reflète fidèlement l'état actuel de développement du secteur des OSC dans le pays.

Comme les années passées, le contrat pour l'Indice 2015 a été récompensé par Management Systems International (MSI) et l'International Center for Not-for-Profit Law (ICNL). MSI et ICNL vont gérer la coordination et l'édition de l'Indice. Un haut fonctionnaire de MSI et de ICNL participera au comité éditorial ainsi qu'un ou plusieurs hauts responsables de l'USAID/Washington.

Vos principaux contacts pour chaque organisme sont :

Jennifer Stuart,
Rédactrice en Chef
International Centre for Not-for-Profit Law (ICNL)
Email : jstuart@icnl.org Téléphone : 1-202-452-8600
Responsabilité CSOSI : éditer des rapports nationaux et l'indice final, coordonné avec la mise en œuvre locale des partenaires sur l'édition des rapports des pays.

Alex Nejadian
Management Systems International (MSI)
Chef de projet
Courriel : anejadian@msi-inc.com
Téléphone : 1-703-979-7100
Responsabilité CSOSI : Coordonnateur clé entre la mise en œuvre locale des partenaires, MSI, ICNL et USAID.

II. MÉTHODOLOGIE POUR LES MAITRES D'OEUVRE

Les étapes suivantes doivent être suivies pour assembler le panel d'experts qui se réunira en personne pour discuter de l'avancement de la société civile au cours de l'année du rapport, pour déterminer les scores et établir un rapport par pays pour l'indice de développement des OSC en 2015 (Organisations de la Société Civile) pour l'Afrique subsaharienne. L'année du rapport couvrira la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. Soigneusement sélectionnez un groupe de 8-10 représentants minimum des organisations de la société civile pour servir de groupe experts. L'attention des maîtres d'œuvre sont libres de choisir les membres du groupe selon les lignes directrices suivantes. Si vous le souhaitez, le panel peut inclure un représentant de la mission de l'USAID, qui devrait observer le processus mais ne pas voter sur les scores. Les membres du panel doivent inclure des représentants d'un large éventail d'organisations de la société civile y compris les types suivants :

- les centres de soutien locaux aux OSC, les centres de ressources ou les organisations de soutien intermédiaire (OSI) ;
- les OSC locales, les organisations à base communautaire (OBC) et les organisations confessionnelles (OC) impliquées dans une gamme de prestations des services et/ou des activités d'action sociale ;
- le milieu universitaire avec expertise liée à la société civile et le développement des OSC ;
- les OSC partenaires des gouvernements, des entreprises ou des médias ;
- les groupes de réflexion travaillant dans le domaine du développement de la société civile ;
- les associations de membres telles que les coopératives, les associations d'avocats et des groupes d'utilisateurs de ressources naturelles ;
- les donateurs internationaux qui soutiennent la société civile et les OSC ; et
- d'autres partenaires locaux familiers avec la société civile.

MSI recommande que le panel d'experts soit principalement des ressortissants du pays. Les OSC représentées dans le panel peuvent être celles dont le travail est fortement axé sur l'action sociale ou la prestation de services sociaux. Dans la mesure du possible, les panélistes doivent représenter des régions rurales et urbaines du pays. Ils doivent représenter aussi les groupes de femmes, les populations minoritaires et les groupes marginalisés, ainsi que des sous-secteurs tels que les droits de la femme, le développement communautaire, l'éducation civique, la microfinance, l'environnement, les droits de l'homme et les jeunes. Le groupe d'experts doit être composé à parts égales d'hommes et de femmes. Si l'exécutant pense que cela n'est pas possible, veuillez expliquer pourquoi dans une note présentée à Allison Poyac-Clarkin (apoyacclarkin@msi-inc.com) à MSI pour examen avant de constituer le panel.

Dans certains cas, il peut être approprié de sélectionner un groupe plus important afin de refléter la diversité et l'ampleur du secteur de la société civile dans le pays. Veuillez ne pas oublier, toutefois, qu'un groupe beaucoup plus important peut rendre plus difficile l'établissement d'un consensus au sein de la Commission— et peut la rendre plus coûteuse si elle implique d'organiser le transport pour les panélistes qui vivent loin de la capitale. Autrement, si les différences régionales au sein d'un pays sont significatives, les maîtres d'œuvre peuvent envisager de tenir des panels régionaux. Si l'exécutant souhaite poursuivre cette tâche supplémentaire, la méthodologie doit être décrite et soumise à Allison Poyac-Clarkin (apoyacclarkin@msi-inc.com) à MSI pour examen et discussion **avant d'entreprendre les panels régionaux.**

2. S'assurer que les membres du groupe comprennent les objectifs de l'exercice. L'objectif du groupe est d'élaborer un classement fondé sur le consensus pour chacun des sept domaines du développement de la société civile couverte par le rapport et d'articuler une justification ou une explication pour chaque score conformément à la méthode décrite ci-dessous. L'objectif du rapport est de suivre et de comparer les progrès dans le secteur au fil du temps, d'augmenter la capacité des entités décentralisées à l'exercice d'auto-évaluation et d'analyse. Il vise également à développer une meilleure compréhension du secteur parmi les donateurs, les gouvernements et les OSC, pour un soutien et une programmation meilleurs.

Les instructions et le rapport des années précédentes doivent être soumis aux membres du panel d'experts au minimum trois (3) jours avant de convoquer le panel afin qu'ils puissent développer leurs scores initiaux pour chaque indicateur avant de rencontrer les autres membres du panel. Si possible, il est utile de tenir une brève session d'orientation pour les panélistes avant la table ronde. Certains partenaires choisissent de tenir une session de formation avec les membres du groupe, d'examiner le document de méthodologie et les instructions, d'autres partenaires fournissent plus qu'une discussion générale sur les objectifs de l'exercice et la présente aux panélistes.

3. **Convoquer une réunion du panel d'experts.** MSI demande que les maîtres d'œuvre planifient de terminer cette séance, au plus tard, le 15 octobre, pour l'exercice 2015.

4. A la réunion du panel d'experts, veuillez **rappeler aux participants que chaque indicateur et chaque domaine du rapport Afrique de développement des OSC doivent recevoir un score selon des exemples pertinents des conditions récentes ou historiques, des politiques et des événements dans le pays. Ils doivent vérifier le score de l'année précédente avant d'examiner les indicateurs pour l'année en cours.** Le processus d'évaluation doit intervenir en même temps ou directement après avoir examiné le processus de notation et les catégories fournies dans « Classement : Regardez de plus près. »

Pour chaque indicateur de chaque domaine, permettez à chaque membre du panel de partager son score initial et sa justification avec le reste du groupe. À la fin de la discussion de chacun des indicateurs, permettez aux membres du panel d'ajuster leurs scores, si vous le souhaitez. Puis, **éliminez le score le plus élevé et le score le plus faible** et faites la moyenne des scores restants pour arriver à un score pour chaque indicateur. Après avoir atteint un score final pour chaque indicateur dans un domaine donné, calculez la moyenne ou la moyenne arithmétique de ces scores pour un résultat préliminaire pour le domaine. N'oubliez pas de prendre des notes avec attention lors de la discussion de chacun des indicateurs, détaillant les justifications de tous les scores, cela devant constituer la base du rapport écrit. Conservez toutes les notes, en vous assurant que cette contribution personnelle ne soit pas partagée avec les membres individuels du panel (Voir l'exemple ci-dessous, Figure 1). En fin de compte, chaque score devra être accompagné de preuves dans le rapport du pays (voir #8 ci-dessous) et devra refléter le consensus parmi les membres du groupe.

Figure 1 : Feuille de score pour la réunion du panel

Membre du panel	Environnement légal	Capacité organisationnelle	Viabilité financière	Action sociale	Prestations de services	Infrastructure	Image publique
1	2	4	5	2	2	6	3
2	4	3	4	3	3	4	3
3	3	2	4	1	3	6	2

5. Une fois que le panel est arrivé à un score pour chaque domaine, comparez le score pour chaque domaine avec le score de l'année dernière pour vous assurer que la direction du changement reflète les progrès au cours de l'année. Par exemple, si un score amélioré est proposé, cela devra reposer sur des évolutions positives concrètes au cours de l'année. En revanche, si la situation s'est aggravée au cours de l'année, cela devra être reflété avec un score inférieur.

Notez que la méthodologie de l'indice de développement reconnaît que le changement a tendance à être progressif et que la plupart des domaines de l'indice ne change pas radicalement d'une année à l'autre. En conséquence, le comité de rédaction recommande généralement un changement de seulement 0,1 pour des modestes changements dans un domaine. Un changement de 0,2 est considéré comme très important et est seulement recommandé pour des changements majeurs dans un domaine. De plus grandes différences sont

généralement accordées seulement s'il y a eu des changements radicaux dans l'environnement politique d'un pays qui ont eu un impact sur les OSC.

6. Une fois que les scores de chaque domaine sont déterminés, dernière étape, **examinez la description de ce domaine dans « Classement : Regardez de plus près. »** Discutez avec le groupe si le score pour un pays correspond à la description du classement. Par exemple, un score de 2,3 pour la capacité organisationnelle signifierait que le secteur de la société civile est en phase de « Développement amélioré ». Veuillez lire la section « Développement amélioré » Capacité Organisationnelle dans « Classement : Regardez de plus près » pour s'assurer que cela décrit avec précision l'environnement de la société civile. Si ce n'est pas le cas, discutez en groupe pour déterminer un score plus précis qui correspond à la description de ce domaine.

7. **Discutez de chacun des sept domaines de l'Indice et noter les de manière similaire.** Une fois que tous les sept domaines ont été notés, faites la moyenne des scores des domaines finaux ensemble pour obtenir le score de l'indice final du pays. N'oubliez pas d'inclure un résumé de cette discussion dans le projet de rapport du pays.

8. **Veillez rappeler au groupe qu'à ce stade les rapports seront examinés par un Comité Éditorial (CE) à Washington, qui va fournir des commentaires sur les scores recommandés et éventuellement demander des ajustements pour les scores en attendant une justification supplémentaire des scores.**

9. **Établissez un projet de rapport du pays.** Le rapport doit couvrir l'année civile 2015 (1er janvier 2015 au 31 décembre 2015). Le projet de rapport doit inclure une déclaration de présentation et un bref examen de l'état actuel du développement du secteur de la société civile en ce qui concerne chaque domaine. La section sur chaque domaine devra inclure une discussion sur les réalisations et les points forts dans ce domaine, mais aussi les obstacles au développement et les faiblesses.

Dans la déclaration de vue d'ensemble, veuillez inclure un nombre estimatif d'OSC inscrites et actives, ainsi qu'un aperçu des domaines primaires et ses zones géographiques dans lesquelles les OSC opèrent.

Veillez limiter les présentations à un maximum de cinq pages en anglais. Veuillez ne pas oublier que MSI s'appuie sur l'attention des maîtres d'œuvre pour s'assurer que les rapports sont d'une longueur appropriée et bien écrits, car il n'a pas la capacité de faire beaucoup de travail d'édition.

Veillez fournir une liste des experts qui ont participé au panel avec le rapport. Elle sera l'objet de consultation pour MSI seulement et cela ne sera pas rendu public.

Avant de finaliser votre rapport, veuillez-vous assurer qu'il répond aux critères suivants :

(1) Le score pour chaque domaine doit se situer à moins 0.3 points du score de l'année précédente. Veuillez consulter les instructions pour obtenir une explication sur ce que signifie chaque changement de score de 0.1.

(2) Tous les indicateurs pour lesquels il y a des changements par rapport à l'année précédente sont abordés dans la section descriptive pour chaque domaine. (S'il n'y avait aucun changement dans un indicateur spécifique, veuillez indiquer « il n'y avait aucun changement dans » cet indicateur.)

(3) La description de chaque domaine contient suffisamment d'exemples spécifiques pour l'année visée par le rapport

(4) S'il n'y a aucun changement dans un domaine, le rapport doit indiquer « aucun événement ou changements dans ce domaine. » Ne copiez pas simplement les sections du rapport de l'année précédente

(5) Les rapports comprennent un aperçu de 1 à 2 paragraphes des principales tendances dans le contexte du pays qui touchent les OSC et leurs circonscriptions.

Délivrez les projets de rapports du pays avec les classements par email à Vanessa Coulomb (vcoulomb@msi-inc.com) à MSI **au plus tard le 31 octobre 2015** à moins que MSI n'ait approuvé une date de livraison ultérieure dans votre plan de travail.

Le rédacteur en chef de projet sera en contact avec vous après avoir reçu le rapport pour discuter de toutes les questions en suspens et d'éclaircissements au sujet de la notation et du contenu du rapport.

10. **Réviser le rapport.** Dans les 2 semaines qui suivent la réception de votre projet de rapport, MSI et son partenaire, ICNL, vous feront parvenir une version éditée de votre rapport pour la grammaire, le style et le contenu. Si nécessaire, les éditeurs demanderont que vous revoyiez les rapports par rapport aux 5 critères énoncés à l'étape 9. Veuillez demander toute clarification nécessaire dès que possible, puis soumettez votre rapport révisé dans les 2 semaines après réception des commentaires des rédacteurs.

11. À Washington, un **Comité Éditorial (CE) examinera les scores, les classements et les projets de rapports des pays** et il discutera des questions ou des préoccupations avec le maître d'œuvre. Le CE se compose de représentants de l'USAID, MSI, ICNL et au moins d'un expert régional bien informé des questions et des dynamiques qui affectent la société civile en Afrique subsaharienne. Une description plus détaillée de l'EC est incluse dans la section suivante, « Le rôle du Comité Éditorial » (voir ci-dessous). **Si le CE détermine que les scores du panel ou les classements ne sont pas suffisamment étayés par la description fournie dans le rapport du pays, particulièrement en comparaison avec les scores et les rapports des autres pays de la région, l'EC peut demander que la description soit renforcée et ajuster le score, afin d'assurer une comparabilité entre les pays.** Le maître d'œuvre sera chargé de répondre à tous les commentaires exceptionnels du CE, tel que communiqué par le rédacteur du projet, jusqu'à ce que le rapport soit approuvé et accepté par l'USAID. Un représentant de l'USAID présidera le CE.

12. Une fois que le rapport Afrique 2015 est approuvé par l'USAID pour distribution, MSI vous enverra les deux copies électroniques et papier du rapport final afin que vous puissiez effectuer des activités pour promouvoir sa distribution dans votre pays de diffusion. Ces activités de sensibilisation sont par exemple : une réception, une présentation des conclusions du rapport, une distribution électronique (par exemple des listes de diffusion ou des sites web) une publication sur des sites web. Les rapports publics finaux seront disponibles en anglais et en français. Veuillez noter qu'il est très important que les activités de sensibilisation et de distribution du rapport final ne commencent pas avant de recevoir la confirmation du rapport final.

13. MSI est très intéressé par l'utilisation de la préparation du rapport de cette année pour suivre les **enseignements qui ont été tirés** afin d'améliorer le processus de suivi dans les années à venir. MSI vous serait reconnaissant si les maîtres d'œuvre pouvaient enregistrer et présenter des observations qui peuvent améliorer l'utilité de cet outil important à Allison Poyac-Clarkin (apoyacclarkin@msi-inc.com). Dans la mesure du possible, veuillez soumettre des observations qui couvrent vos expériences de chacune des étapes décrites ci-dessus.

Le rôle du Comité Éditorial

Les rapports de tous les pays sont examinés et discutés par le Comité Éditorial (CE) composé d'experts régionaux et des secteurs à Washington. Ce Comité est présidé par un représentant de l'USAID et il comprend des représentants supplémentaires de l'USAID qui ont une expertise régionale. Le Comité comprend également des experts de la société civile représentant MSI et ICNL.

Le Comité Éditorial a trois rôles principaux. Il examine tous les rapports, les note et les évalue afin de s'assurer que les rapports descriptifs des pays sont convaincants et bien rédigés, et qu'ils soutiennent les scores et les classements. Une description convaincante démontre qu'un score et un classement sont basés sur des éléments de preuve suffisants (c.-à-d., des cas ou des situations systématiques et généralisées) et ne repose pas sur un ou deux cas ou situations individuelles ou aléatoires. Par exemple, si un pays a un grand nombre d'OSC avec des systèmes de gestion financière solides qui peuvent lever des fonds localement à partir de diverses sources, c'est une justification convaincante pour un score et un classement de viabilité financière

favorable. En revanche, si un pays a seulement une ou deux OSC avec l'aptitude à mobiliser des fonds provenant de diverses sources, un score favorable de viabilité financière serait moins justifié. Le CE s'assure également que le classement pour chaque domaine répond aux critères décrits dans « Classement : Regardez de plus près » afin que les scores et les descriptions reflètent fidèlement le développement de la société civile dans chaque pays. Enfin et surtout, le CE considère les scores et les classements par rapport aux scores des autres pays, afin d'offrir une perspective régionale qui assure la comparabilité des résultats dans toute l'Afrique subsaharienne et dans toutes les autres régions couvertes par le rapport d'indice de développement des OSC, y compris le Moyen-Orient - Afrique du Nord et l'Europe et l'Eurasie.

Le président de l'USAID du CE a le dernier mot sur tous les scores et peut communiquer avec un maître d'œuvre directement pour discuter des scores du panel et pour clarifier les éléments dans le rapport avant de finaliser les scores et les rapports des pays.

Les maîtres d'œuvre sont encouragés à rappeler aux panels dès le départ que le CE peut demander des éclaircissements sur les scores et les classements et peut modifier les scores et les classements le cas échéant. Toutefois, en ajoutant pour chaque panel l'étape de comparaison des scores avec « Classement : Regardez de plus près » (qui est essentiellement ce que fait le CE), il sera moins nécessaire pour le CE d'ajuster les scores. Veiller à ce que le rapport de description du pays pour chaque domaine justifie suffisamment la note correspondante ce qui permettra également de réduire la nécessité pour le CE de faire des ajustements ou de demander des précisions.

III. INSTRUCTIONS POUR LES MEMBRES EXPERTS DU PANEL

I. DEFINITIONS :

Tout au long du processus d'élaboration d'un rapport de pays pour l'indice de développement des OSC (CSOSI), merci d'utiliser les définitions suivantes :

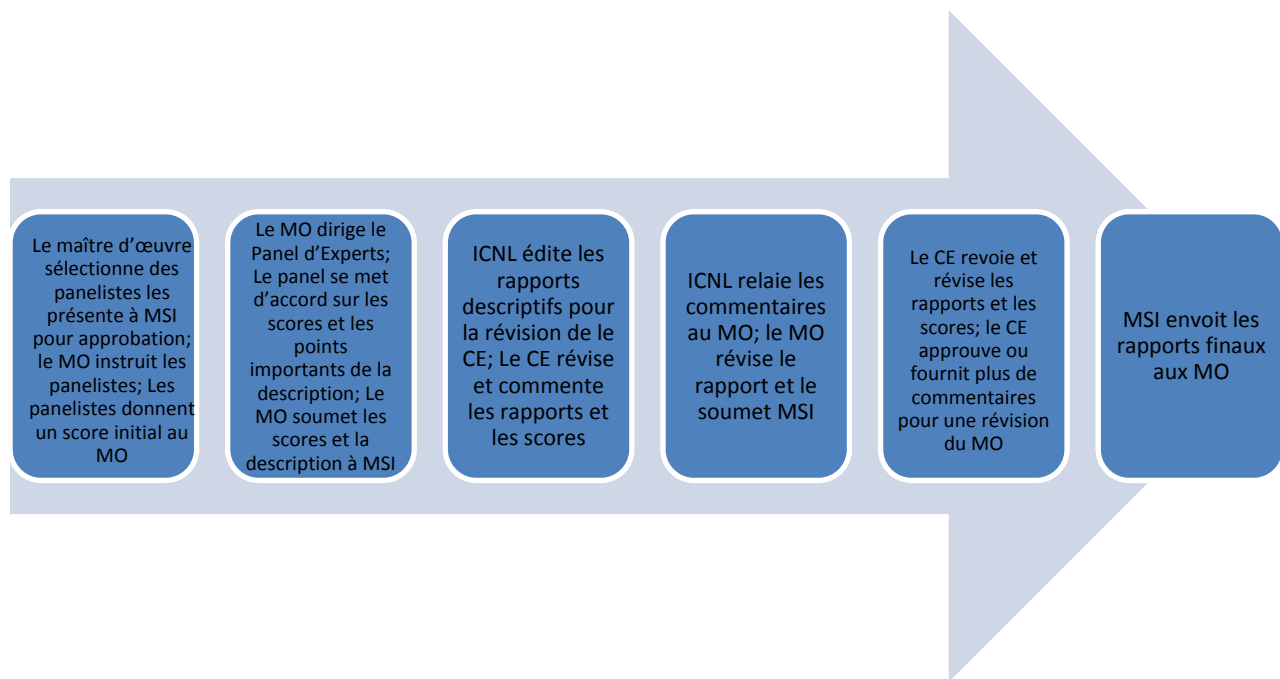
Organisation de la Société Civile (OSC) : Les organisations de la société civile sont définies « largement, comme toutes organisations, formelles ou informelles, qui ne font pas partie de l'appareil gouvernemental, qui ne distribuent pas de bénéfices à leurs administrateurs ou opérateurs, qui sont autonomes, et dans lesquelles la participation est une question de libre choix. Les membres actifs et les organisations de service public sont inclus. Sous cette définition, on retrouve donc, des prestataires de santé, des écoles, des groupes d'action sociale, des organismes de services sociaux, des groupes luttant contre la pauvreté, des agences de développement, des associations professionnelles, des organisations communautaires, des syndicats, des organisations religieuses, des organisations de loisirs, des institutions culturelles tous privés et à but non lucratif et beaucoup plus encore. » ^[2]

L'indépendance des OSC : Dans de nombreux pays, les gouvernements, les partis politiques et les entreprises privées, fondent et soutiennent les OSC. Cependant, la CSOSI comprend uniquement les organisations et les groupes qui sont autonomes, ayant une identité juridique et/ou fonctionnelle distincte. Les OSC comprennent généralement des groupes informels non enregistrés, mais pour être inclus dans le CSOSI, ils doivent posséder la structure et le fait d'être distingués d'un simple rassemblement d'individus et des relations personnelles ou familiales.

^[2] Vers un environnement juridique favorable à la société civile, déclaration de la 16ème Conférence Annuelle Johns Hopkins International Fellows in Philanthropy, Nairobi, Kenya. The International Journal of Not-for-Profit Law, Volume 8, numéro 1, novembre 2005.

II. PROCESSUS :

Les étapes suivantes doivent être suivies pour assembler un rapport national pour le CSOSI.



Étape 1 : Après que le partenaire de mise en œuvre (MO) du CSOI sélectionne les membres du panel, qui doivent être approuvés par MSI, le MO devra se réunir avec les panélistes sélectionnés pour expliquer le processus, revoir la méthodologie des scores et fournir le rapport des années précédentes. Les panélistes sélectionnés devraient ensuite procéder comme suit pour les guider dans le processus individuel de notation. Cela devrait se produire avant la réunion du panel d'experts. Les étapes qui suivent seront répétées au cours de la réunion du panel d'experts des OSC, où les membres du groupe vont discuter de leurs scores initiaux et des preuves pour étayer ces scores et déterminer par consensus les scores finaux pour chacun des indicateurs et des domaines.

Étape 2 : Les panélistes sélectionnés revoient les rapports des années précédentes du pays, en notant chaque score de domaine et la description la soutenant. Pour l'édition actuelle du rapport, chaque score de domaine doit se situer à 0,3 au-dessus ou au-dessous du score du domaine du rapport de l'année précédente, et la description doit expliquer comment la situation a évolué pour justifier la modification du score du domaine. Par exemple, si le score du domaine était de 4,3 l'année précédente, le score actuel du domaine ne doit pas être au-dessus de 4,6, ou inférieur à 4,0. Dans tous les cas le changement du score quel que soit l'échelon, doit être pleinement étayé par le rapport de description qui l'accompagne.

Étape 3 : Veuillez évaluer chacun des sept domaines et chacun des indicateurs au sein de chaque domaine sur l'échelle suivante de 1 à 7, avec un score de 1 indiquant un secteur très avancé de la société civile avec un excellent niveau de développement et un score de 7 indiquant un secteur fragile, non viable avec un faible niveau de développement (Voir l'annexe 1, CSOSI Feuille de score Domaines et Indicateurs). Nous encourageons les scores fractionnés à une décimale.

Étape 4 : Au moment d'évaluer chaque indicateur, n'oubliez pas d'examiner chacun d'eux avec soin et de prendre note de toute spécificité : exemples récents ou historiques pertinents sur le pays, des politiques ou des événements que vous avez utilisés comme base pour le calcul de ce score. N'oubliez pas que vous êtes les seuls à vous concentrer sur l'année qui est évaluée dans le rapport.

Étape 5 : Lorsque vous avez évalué tous les indicateurs au sein d'un des sept domaines, calculer la moyenne de ces scores pour arriver au score global de ce domaine. Enregistrez les scores d'indicateur et le score global dans l'espace prévu dans la feuille de scores Domaines et Indicateurs de la CSOSI (annexe 1).

Étape 6 : Examiner le rapport de l'année précédente et comparer le score de domaine avec le score que vous avez délivré à ce domaine. Assurez-vous que le *changement par rapport à l'année précédente se trouve à moins de 0.3* et se justifie par l'évolution de la situation des OSC au sein de ce domaine. Examinez les informations dans la Section III sur les modifications des scores et ajuster les scores du domaine au besoin.

Étape 7 : Le score global pour un domaine ayant été déterminé, dernière étape, revoyez la description de ce domaine dans « Classement : Regardez de plus près » pour vous assurer que cela décrit exactement l'environnement (annexe 2). Par exemple, un score de 2,3 pour la capacité organisationnelle signifierait que le secteur de la société civile est en phase de « Développement amélioré ». Pendant la réunion du panel d'experts, si après avoir examiné « Classement : Regardez de plus près », il est déterminé que le score ne dépeint pas correctement la description, travaillez ensemble pour déterminer un score plus précis qui correspond mieux à la description de ce domaine. Il s'agit d'une étape très importante du processus qui, si elle n'est pas effectuée correctement, conduit souvent à un ajustement des scores par le panel d'Experts ainsi que par le Comité Éditorial.

Étape 8 : Une fois que vous avez des scores pour chaque domaine, faites la moyenne de ces sept scores pour arriver à un score global du pays et documenter tous les scores et les renseignements à l'appui.

Étape 9 : Une fois que les participants sont passés par ce processus, individuellement, le processus se répétera avec le panel d'experts au complet. Le MO du CSOSI convoquera et dirigera ce panel d'experts. Le MO du CSOSI enregistrera tous les scores et toutes les discussions. REMARQUE : Le MO éliminera le score le plus élevé et le score le plus bas et fera la moyenne des scores restants pour arriver à un score pour chaque indicateur. Après avoir atteint un score final pour chaque indicateur dans un domaine donné, la moyenne de ces scores sera considérée comme le score de ce domaine.

Il est extrêmement important que la discussion inclut des exemples précis et des informations qui peuvent servir à justifier les scores du panel d'experts. Veuillez noter que le Comité Éditorial va demander des renseignements supplémentaires si les scores ne sont pas supportés par des rapports descriptifs. Si une information adéquate n'est pas fournie, le Comité Éditorial a le droit d'ajuster les scores en conséquence.

III. LES SCORES

Grille de notation

Le CSOSI utilise une échelle de sept points, où 1 représente le plus haut et 7 le plus bas niveau de développement. Ces niveaux sont regroupés en trois étapes générales : développement amélioré (1 à 3), développement en évolution (3,1 à 5) et développement entravé (5,1 à 7). Les grandes orientations suivantes peuvent être utilisées dans le calcul des scores pour les indicateurs individuels et les domaines :

1. Le développement du secteur de la société civile s'est amélioré significativement par les pratiques et les politiques dans ce domaine. Alors que les réformes ou les évolutions nécessaires ne sont pas encore atteintes, la communauté locale des OSC reconnaît leurs nécessités et a un plan et la capacité de les poursuivre elle-même.
2. Le développement du secteur de la société civile s'est amélioré par les pratiques et les politiques dans ce domaine. La communauté locale des OSC démontre un engagement à poursuivre les réformes et le développement de son professionnalisme dans ce domaine.
3. Le développement du secteur de la société civile s'est un peu amélioré par les pratiques et les politiques dans ce domaine, ou sa volonté de développer l'aspect en question est importante.
4. Le développement du secteur de la société civile, est un peu entravé par les pratiques et les politiques dans ce domaine. Les progrès peuvent être contrariés par une économie qui se contracte, un dirigeant autoritaire et un gouvernement centralisé, des médias contrôlés ou réactionnaires, ou un faible niveau de capacité, de volonté, ou d'intérêt de la part de la communauté des OSC.
5. Le développement du secteur de la société civile, est entravé par des pratiques et des politiques dans ce domaine.

6. Un environnement hostile et une capacité et un soutien du public faible peuvent empêcher la croissance du secteur des OSC.
7. Le développement du secteur de la société civile, est entravé de manière significative par les pratiques et les politiques dans ce domaine, généralement à cause d'un gouvernement autoritaire qui s'oppose énergiquement au développement des OSC indépendantes.

Pour plus d'informations sur la signification des classements pour les domaines individuels, veuillez-vous reporter à « Classement : Regardez de plus près » (ci-dessous).

Changement des scores par rapport à l'année précédente

Parce que la plupart des changements dans le secteur des OSC sont progressifs, les changements dans les scores du domaine de l'année précédente doivent être dans une fourchette de 0,1 à 0,3 au-dessus ou en-dessous du score du domaine de l'année précédente. Les changements par rapport aux scores du domaine de l'année précédente ont la signification suivante :

0,1 changement modéré

0,2 changement important

0,3 changement cataclysmique et souvent inattendu

Veuillez noter que tous les changements dans les scores doivent être étayés par un rapport de description du pays qui inclut des exemples et des informations qui éclairent la tendance observée (augmentation ou diminution).

IV. DOMAINES ET INDICATEURS

I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ___

- ___ *ENREGISTREMENT.* Existe-t-il une loi favorable pour l'enregistrement des OSC ? Dans la pratique, les OSC sont-elles facilement en mesure de s'inscrire et de fonctionner ?
- ___ *OPERATION.* La gestion interne, la portée des activités permises, les rapports financiers, ou la dissolution des OSC sont-ils bien détaillés dans la législation actuelle ? Une terminologie juridique claire empêche-t-elle le contrôle indésirable de l'État sur les OSC ? La loi est-elle appliquée conformément à ses termes ? Les OSC sont-elles protégées de la possibilité de l'État de dissoudre une OSC pour des raisons politiques/arbitraires ?
- ___ *OBSTACLES ADMINISTRATIFS ET HARCELEMENT DE L'ÉTAT.* Les OSC et leurs représentants sont-ils autorisés à exercer librement leurs activités en toute légalité ? Sont-ils exempts de harcèlement par le gouvernement central, les administrations locales et la police des impôts ? Peuvent-elles librement exprimer des questions de débat public et formuler des critiques ?
- ___ *CAPACITE JURIDIQUE LOCALE.* Y-a-t-il des avocats locaux qui sont formés et familiarisés avec le droit des OSC ? Des conseils juridiques sont-ils disponibles pour les OSC dans la capitale et dans les villes secondaires ?
- ___ *FISCALITE.* Les OSC reçoivent-elles une quelconque exemption ou déduction d'impôt sur les subventions, les dotations, les frais ou l'activité économique ? Les entreprises ou les donateurs reçoivent-ils des déductions d'impôt ?
- ___ *REVENU.* La législation permettant aux OSC de percevoir un revenu pour la fourniture de biens et de services existe-t-elle ? Les OSC sont-elles autorisées légalement à candidater pour des contrats/marchés publics au niveau local et central ?

II. CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ___

- ___ *CONSTRUCTION DE CIRCONSCRIPTION* [41](#). Les OSC identifient-elles clairement et cherchent-elles activement à construire des circonscriptions locales pour leurs initiatives ? Les OSC cherchent-elles activement à construire des circonscriptions locales pour leurs initiatives ? Réussissent-elles dans ces efforts ?
- ___ *PLANIFICATION STRATEGIQUE.* Les OSC ont-elles clairement défini les missions auxquelles elles adhèrent ? Les OSC ont-elles des plans stratégiques clairement définis et incorporent-elles des techniques de planification stratégiques dans leurs processus décisionnels ?
- ___ *STRUCTURE DE GESTION INTERNE.* Y-a-t-il une structure de gestion clairement définie au sein de l'OSC, y compris une division reconnue des responsabilités entre le Conseil d'Administration et les membres du personnel ? Le conseil d'administration s'engage-t-il activement dans la gouvernance de l'OSC ? Les conseils d'administration fonctionnent-ils d'une manière ouverte et transparente, permettant aux collaborateurs et aux partisans de vérifier l'utilisation appropriée des fonds ?
- ___ *DOTATION DES OSC.* Les OSC sont-elles capables de maintenir du personnel permanent et rémunéré dans l'OSC ? Les OSC ont-elles des pratiques de ressources humaines pour le personnel, y compris les contrats, les descriptions de poste, les politiques de paie et du personnel ? Les bénévoles éventuels sont-ils suffisamment recrutés et impliqués ? Les OSC utilisent-elles les services de professionnels tels que des comptables, des responsables informatiques ou des avocats ?

___ *AVANCEMENT TECHNIQUE.* Les ressources des OSC ont-elles généralement des équipements bureautiques modernes (ordinateurs et logiciels relativement nouveaux, téléphones portables, télécopieurs /scanners fonctionnels, accès internet, etc.) ?

^[3]Établissement de circonscription : tentatives par les OSC d'obtenir que les citoyens individuels ou des groupes de citoyens soient impliqués personnellement dans leurs activités et s'assurer que leurs activités représentent les besoins et les intérêts de ces citoyens.

III. VIABILITÉ FINANCIÈRE ___

___ *SUPPORT LOCAL.* Les OSC soulèvent-elles un pourcentage significatif de leur financement de sources locales ? Les OSC sont-elles capables de compter sur un noyau de bénévoles et sur un soutien non monétaire de leurs communautés et circonscriptions ? Y a-t-il des sources locales de philanthropie ?

___ *DIVERSIFICATION.* Les OSC ont-elles généralement de multiples/diverses sources de financement ? La plupart des OSC ont-elles suffisamment de ressources pour demeurer viables dans un avenir à court terme ?

___ *SYSTEMES DE GESTION FINANCIERE.* Existe-t-il des systèmes de bonne gestion financière en place ? Les OSC procèdent-elles généralement de manière transparente, y compris des audits financiers indépendants et la publication des rapports annuels des états financiers ?

___ *COLLECTE DE FONDS.* De nombreuses OSC comptent-elles sur un noyau fidèle de partisans financiers ? Les OSC vont-elles se livrer de n'importe quelle façon que ce soit à une sensibilisation à l'adhésion et des programmes de développement de la philanthropie ?

___ *REVENU.* Les revenus provenant des services, des biens ou de la location de biens viennent compléter le revenu des OSC ? Le gouvernement et/ou les entreprises locales ont-ils des contrats avec les OSC pour les services ? Les organisations basées sur l'adhésion perçoivent-elles des cotisations ?

IV. ACTION SOCIALE ___

___ *COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL ET LOCAL.* Y a-t-il des lignes directes de communication entre les OSC et les décideurs ? Les représentants des gouvernements et les OSC travaillent-ils ensemble sur des projets ?

___ *INITIATIVES D'ACTION SOCIALE.* Les OSC ont-elles formé des coalitions thématiques et mené des campagnes de sensibilisation élargie ^[4] ? Ces campagnes ont-elles été efficaces au niveau local et/ou national pour sensibiliser ou soutenir diverses causes ? (*Veillez fournir des exemples, le cas échéant.*)

___ *EFFORTS DE LOBBYING* ^[5]. Y a-t-il des mécanismes et des relations pour que les OSC participent à différents niveaux au processus décisionnel du gouvernement ? Les OSC sont-elles à l'aise avec le concept de lobbying ? Y a-t-il eu des succès de lobbying au niveau local ou national qui a conduit à l'adoption ou à la modification de la législation ? (*Veillez fournir des exemples, le cas échéant.*)

___ *ACTION SOCIALE LOCALE POUR UNE REFORME JURIDIQUE.* La communauté élargie des OSC est-elle consciente en quoi un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer le développement et l'efficacité des OSC ? Y a-t-il un effort d'action sociale des OSC locales pour promouvoir des réformes juridiques qui profiteront aux OSC, à la philanthropie locale, etc. ?

^[4]Pour la défense : tentatives par les OSC de façonner l'ordre du jour public, l'opinion publique et/ou la législation.

^[5]Lobbying : tentatives par les OSC d'influencer directement le processus législatif.

V. PRESTATION DE SERVICES ____

- ___ *GAMME DE PRODUITS ET SERVICES.* Les OSC fournissent-elles des services dans divers domaines, y compris les services sociaux de base (tels que la santé, l'éducation, les secours, le logement, l'eau ou l'énergie) et d'autres domaines (tels que le développement économique, la protection de l'environnement, ou la gouvernance et la responsabilisation) ? Dans l'ensemble, est ce que la « gamme » du secteur est diversifiée ?
- ___ *REACTIVITE DE LA COMMUNAUTE.* Les produits et services que fournissent les OSC reflètent-ils les besoins et les priorités de leurs bénéficiaires et de leur communauté ?
- ___ *CIRCONSCRIPTIONS ET CLIENTELE.* Les biens et services qui vont au-delà des besoins sociaux élémentaires sont-ils fournis dans une circonscription plus large que celle des propres membres de l'OSC ? Certains produits, tels que des publications, des ateliers ou des analyses d'experts, sont-ils commercialisés aux autres OSC, aux universités, aux églises ou au gouvernement ?
- ___ *RECOUVREMENT DES COUTS.* Lorsque les OSC fournissent des biens et services, recouvrent-elles leurs coûts en facturant des frais, etc... ? Ont-elles connaissance de la demande du marché—et de la capacité des différentes circonscriptions à payer, pour ces produits ?
- ___ *SOUTIEN ET RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE.* À l'échelon national et/ou local, le gouvernement reconnaît-il la valeur ajoutée des OSC dans la fourniture et le suivi des services sociaux de base ? Offre-t-il des contrats ou des subventions aux OSC pour leur permettre de fournir de tels services ?

VI. INFRASTRUCTURE ____

- ___ *ORGANISATIONS DE SOUTIEN INTERMEDIAIRE (OSI) ET CENTRES DE RESSOURCES DES OSC ¹⁶¹.* Y a-t-il des OSI, centres de ressources pour les OSC, ou d'autres moyens pour que les OSC puissent accéder aux informations pertinentes, à la technologie, à des formations et des assistances techniques dans tout le pays ? Les OSI et les centres de ressources des OSC répondent-elles aux besoins des OSC locales ? Les OSI et les centres de ressources perçoivent-ils une rémunération de certains de leurs revenus d'exploitation (comme les frais de service) et d'autres sources de revenus générées localement ? (*Veillez décrire les types de services fournis par ces organisations dans votre rapport.*)
- ___ *ORGANISATIONS LOCALES DE SUBVENTION.* Les fondations communautaires locales et/ou les OSI fournissent-elles des subventions, soit à partir de fonds locaux ou de réattribution de fonds de donateurs internationaux, pour des projets et des besoins identifiés localement ?
- ___ *COALITIONS D'OSC.* Les OSC partagent-elles des informations entre elles ? Y a-t-il un réseau en place qui facilite ces partages d'information ? Y a-t-il une organisation ou un Comité à travers lequel le secteur fait la promotion de ses intérêts ?
- ___ *FORMATION.* Y a-t-il des formateurs locaux compétents pour la gestion des OSC ? Les formations de base de gestion des OSC sont-elles accessible dans la capitale et dans les villes secondaires ? Y a-t-il des formations spécialisées avancées dans des domaines comme la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, la collecte de fonds, la gestion du bénévolat et le développement des conseils d'administration ? Les formations répondent-elles aux besoins des OSC locales ? Les supports de formation sont-ils disponibles dans les langues locales ?
- ___ *DES PARTENARIATS INTERSECTORIELS.* Existe-t-il des exemples d'OSC travaillant en partenariat, officiellement ou officieusement, avec les entreprises locales, le gouvernement et les médias pour atteindre des objectifs communs ? Les différents secteurs sont-ils sensibles aux possibilités et aux avantages de tels partenariats ?

[/6/](#) Organisation de Soutien Intermédiaire (ISO) : un endroit où les OSC peuvent accéder au support technique et à des formations. Les ISO peuvent également accorder des subventions.
Centre de ressources des OSC : un endroit où les OSC peuvent accéder aux technologies de l'information et de la communication.

VII. IMAGE PUBLIQUE ____

- ____ *COUVERTURE MEDIATIQUE.* Les OSC bénéficient-elles d'une couverture médiatique positive au niveau local et national ? Une distinction est-elle faite entre les messages d'intérêt public et la publicité d'entreprise ? Les médias fournissent-ils une analyse positive du rôle que jouent les OSC dans la société civile ?
- ____ *LA PERCEPTION DU PUBLIC DES OSC.* Le grand public a-t-il une perception positive des OSC ? Le public comprend-il le concept d'OSC ? Le public est-il favorable à l'activité des OSC en général ?
- ____ *PERCEPTION DES OSC PAR LES ENTREPRISES/ LE GOUVERNEMENT.* Le secteur des entreprises et des fonctionnaires du gouvernement central ont-ils une perception positive des OSC ? Se base-t-il sur les OSC comme ressource communautaire, ou comme source d'expertise et d'informations crédibles ?
- ____ *RELATIONS PUBLIQUES.* Les OSC font-elles connaître leurs activités ou promeuvent-elles leur image publique ? Les OSC entretiennent-elles des relations avec les journalistes pour encourager une couverture positive ?
- ____ *AUTO-REGULATION.* Les OSC ont-elles adopté un code de déontologie ou tenté de faire preuve de transparence dans leurs opérations ? Les OSC de premier plan publient-elles des rapports annuels ?

V. CLASSEMENTS : REGARDEZ DE PLUS PRES

Les sections suivantes vont plus en profondeur sur les caractéristiques de chacun des sept domaines de développement de secteur. Ces caractéristiques et les étapes sont tirées d'observations empiriques du développement de ce secteur dans la région, plutôt que d'une théorie causale du développement. Compte tenu de la nature décentralisée des secteurs de la société civile des OSC, de nombreux développements contradictoires peuvent avoir lieu simultanément. Les caractéristiques des sept domaines ne sont donc pas considérées comme sept étapes distinctes de développement. Au lieu de cela, ces caractéristiques sont regroupées en trois étapes fondamentales : développement amélioré, développement en évolution et développement entravé. Le stade du développement amélioré, le plus haut niveau de développement et de durabilité, correspond à un score entre 1 et 3 points ; l'étape de développement en évolution correspond à un score entre 3,1 et 5 points ; et le plus faible niveau de développement, le stade de développement entravé, correspond à un score de 5,1 à 7 points sur l'échelle.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Développement amélioré (1-3) : le cadre législatif et réglementaire prévoit des dispositions spéciales pour les besoins des OSC ou donne aux organisations à but non lucratif des avantages particuliers tels que des déductions fiscales importantes pour les affaires ou les contributions individuelles, des exemptions fiscales significatives pour les OSC, l'ouverture de la concurrence entre les OSC pour fournir des services financés par le gouvernement, etc... À ce stade, les efforts de réforme juridique sont principalement des efforts d'actions sociales des OSC locales pour réformer ou affiner les lois fiscales, les processus d'approvisionnement, etc.... Des expertises locales et comparatives pour le cadre juridique des OSC existent, et des services juridiques et des supports sont disponibles.

Développement en évolution (3,1-5) : Les OSC ont peu de difficultés à s'enregistrer et ne souffrent pas de harcèlement de la part de l'État. Elles sont autorisées à s'impliquer dans un large éventail d'activités, bien que les dispositions fiscales, les passations des marchés, etc... peuvent inhiber le développement et le fonctionnement des OSC. Des programmes cherchent à réformer ou clarifier la législation existante sur les OSC, afin de permettre aux OSC de s'impliquer dans des collectes de revenus et des activités commerciales, pour permettre à des gouvernements nationaux ou locaux de privatiser la prestation de services choisis par le gouvernement, pour exprimer des questions fiscales et budgétaires de base pour les OSC, etc... La communauté des OSC locales comprend la nécessité de s'unir et plaide pour des réformes juridiques qui bénéficient à l'ensemble du secteur des OSC. Un noyau d'avocats locaux commence à se spécialiser en droit des OSC en fournissant des services juridiques aux OSC locales, en conseillant la communauté des OSC sur les réformes juridiques nécessaires, l'élaboration de projets de loi, etc..

Développement entravé (5,1-7) : l'environnement juridique restreint considérablement la capacité des OSC à s'enregistrer et/ou à fonctionner, soit par l'absence de dispositions légales, par le caractère confus ou restrictif des dispositions légales (ou leur mise en œuvre), ou par l'hostilité du gouvernement et le harcèlement des OSC.

CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

Développement amélioré (1-3) : Plusieurs OSC dirigées de façon transparente et bien gérées existent dans divers secteurs. Une majorité d'organisations ont clairement défini les déclarations de mission et de nombreuses OSC utilisent des techniques de planification stratégiques. Des conseils d'administration existent, et il y a une distinction claire entre les responsabilités des membres du conseil d'administration et du personnel. Les OSC ont du personnel qualifié permanent et les bénévoles sont largement utilisés. La plupart des OSC ont un équipement relativement moderne qui leur permet de faire leur travail efficacement. Les OSC de premier plan ont développé avec succès des circonscriptions locales fortes.

Développement en évolution (3,1-5) : Les OSC individuelles démontrent une capacité accrue à se gouverner elles-mêmes et à organiser leur travail. Certaines OSC individuelles maintiennent des membres du personnel à temps plein et offrent une division du travail ordonnée entre les membres du conseil d'administration et le personnel. Les OSC ont accès à des équipements de bureau, y compris des ordinateurs et des télécopieurs. Alors que ces efforts ne se sont peut-être pas encore concrétisés, les OSC de premier plan comprennent les besoins et font un effort pour développer des circonscriptions locales.

Développement entravé (5,1-7) : Les OSC sont essentiellement des « spectacles solo, » entièrement dépendantes de la personnalité d'une ou deux grandes figures. Souvent, elles se séparent en raison des affrontements de personnalités. Les OSC n'ont pas un sens clairement défini de leur mission. À ce stade, les OSC ne comprennent pas ou peu l'importance d'une planification stratégique ou d'une formulation du programme. Les organisations ont rarement un conseil d'administration, des règlements, du personnel ou plus d'une poignée de membres actifs. Les OSC n'ont aucune compréhension de l'importance ou des besoins pour développer des circonscriptions locales pour leur travail.

VIABILITÉ FINANCIÈRE

Développement amélioré (1-3) : Un seuil critique d'OSC a des systèmes de bonne gestion financière en place, y compris d'audits indépendants et de publication de rapports annuels des états financiers, pour gagner la confiance de donateurs potentiels. Les OSC soulèvent un pourcentage significatif de leur financement de sources locales, y compris d'administrations publiques, de sociétés et de la philanthropie individuelle et de revenus perçus. La plupart des OSC ont des sources multiples de financement, qui leur permettent de demeurer viables à court terme. Une économie qui croît, rend possible une croissance domestique.

Développement en évolution (3,1-5) : Les OSC sont pionnières pour différentes approches pour une indépendance financière et la viabilité. Bien qu'encore largement tributaires des donateurs étrangers, les OSC individuelles expérimentent la perception de revenus par le biais de fournitures de services, en gagnant des contrats et des subventions auprès de municipalités et de ministères pour fournir des services, ou tentent

d'attirer des adhérents ou des donateurs nationaux. Toutefois, une économie locale déprimée peut entraver les efforts pour lever des fonds auprès de sources locales. Des programmes de formation traitent des enjeux de la gestion financière et les OSC commencent à comprendre l'importance de la transparence et la responsabilisation dans une perspective de collecte de fonds, même si elles sont peut-être incapables de mettre pleinement en œuvre les mesures de transparence.

Développement entravé (5,1-7) : Les nouvelles OSC survivent grâce à des subventions et/ou dépendent financièrement de promoteurs étrangers. Alors que de nombreuses OSC sont créées dans l'espoir de recevoir des fonds, la plupart sont en grande partie inactives après des tentatives infructueuses pour recueillir des financements de donateurs étrangers. Les sources de financement locales sont pratiquement inexistantes, en partie en raison d'une économie locale déprimée. Les OSC n'ont aucun système de gestion financière et ne comprennent pas la nécessité de la transparence ou de la responsabilisation financière.

ACTION SOCIALE

Développement amélioré (1-3) : Le secteur des CSO démontre l'aptitude et la capacité de répondre à l'évolution des besoins, aux problèmes et aux intérêts de la communauté et du pays. Comme les OSC sécurisent leur base institutionnelle et politique, elles commencent à 1) former des coalitions pour examiner les questions d'intérêt commun, y compris celles de la législation des OSC ; 2) surveiller et faire pression sur les partis politiques ; et 3) suivre et faire du lobbying sur les législatures et les organes exécutifs. Les OSC démontrent la capacité de mobiliser les citoyens et d'autres organisations pour répondre à l'évolution des besoins, des problèmes et des intérêts. Les OSC à ce stade du développement examinent leurs stratégies et possèdent la capacité de s'adapter et de répondre aux défis par secteur. Un premier facteur de motivation pour la coopération est l'intérêt personnel : les OSC peuvent former des alliances autour de questions communes auxquelles elles font face en tant qu'organisations non gouvernementales à but non lucratif.

Développement en évolution (3,1-5) : Des organisations d'action sociale strictement définies émergent et deviennent politiquement actives en réponse à des questions spécifiques. Les organisations au niveau du développement en évolution peuvent souvent présenter leurs préoccupations à des niveaux inappropriés du gouvernement (local au lieu de national et vice versa). La faiblesse du pouvoir législatif pourrait être révélée ou supposée à tort, les militants choisissant de rencontrer les représentants de l'exécutif à la place (« où le vrai pouvoir se trouve »). Des analyses de politiques alternatives commencent à être trouvées dans les universités et les groupes de réflexion. Le partage d'informations et la mise en réseau au sein du secteur des OSC pour informer et défendre ses besoins au sein du gouvernement commencent à se développer.

Développement entravé (5,1-7) : Des mouvements d'organismes-cadres, composés de militants concernés par une variété de secteurs et unis dans leur opposition au gouvernement se désagrègent ou disparaissent. Certains pays à ce stade n'ont encore pas connu de poussée initiale d'activisme. Les préoccupations économiques sont prédominantes pour la plupart des citoyens. La passivité, le cynisme ou la peur existent au sein du grand public. Les militants des OSC ont peur de s'engager dans un dialogue avec le gouvernement, ils sentent qu'il est inadapté d'offrir leurs points de vue et/ou ne croient pas que le gouvernement va écouter leurs recommandations. Les OSC ne comprennent pas le rôle qu'elles peuvent jouer dans les politiques publiques ou ne comprennent pas la notion de politique publique.

PRESTATION DE SERVICES

Développement amélioré (1-3) : De nombreuses OSC offrent un large éventail de biens et de services, qui reflètent la communauté et/ou les priorités des donateurs locaux. De nombreuses OSC livrent des produits au-delà des services sociaux de base dans des secteurs comme le développement économique, la protection de l'environnement ou la gouvernance démocratique. Les OSC dans plusieurs secteurs ont développé une connaissance suffisamment forte de la demande du marché pour leurs services, de la capacité du

gouvernement à offrir des contrats pour la prestation de ces services ou d'autres sources de financement, y compris les dons privés, les subventions et les honoraires, lorsque cela est permis par la loi. Un certain nombre d'OSC trouvent qu'il est possible d'inter financer les biens et les services pour lesquels un recouvrement intégral des coûts n'est pas viable avec les revenus plus lucratifs provenant des biens et des services, ou avec les fonds collectés auprès d'autres sources. Les organismes gouvernementaux, principalement au niveau local, reconnaissent les capacités des OSC et accordent des subventions ou des contrats pour leur permettre de fournir divers services.

Développement en évolution (3,1-5) : La contribution des OSC à couvrir le manque dans les services sociaux est reconnue par le gouvernement, bien que celle-ci soit rarement accompagnée par des financements sous la forme de subventions ou de contrats. Les OSC reconnaissent la nécessité de faire payer des honoraires pour les services et les autres produits — tels que les publications et les ateliers — mais même lorsque cela est légalement permis, ces frais couvrent rarement leurs coûts. Alors que les biens et les services répondent aux besoins des communautés, les besoins sont généralement identifiés par des donateurs étrangers, ou par les OSC de manière non systématique. La circonscription de l'expertise des OSC, rapports et documents, commence à se développer au-delà de leurs propres membres et des nécessaires afin d'inclure d'autres OSC, universités, églises et gouvernement.

Développement entravé (5,1-7) : un nombre limité d'OSC sont capables de fournir des services sociaux de base, tels que la santé, l'éducation, les secours ou le logement — et à un faible niveau de complexité. Ceux qui fournissent ces services reçoivent peu ou pas de contrat ou de subvention gouvernementale. Les OSC qui produisent des publications, des services techniques ou des recherches ne le font que pour leurs propres membres ou pour les donateurs. Il y a rarement des tentatives pour faire payer des biens et des services.

INFRASTRUCTURE

Développement amélioré (1-3) : Les Organisations de Soutien Intermédiaire des OSC (OSI) et/ou des centres de ressources d'OSC sont actifs dans toutes les régions du pays et fournissent une formation avancée, des services d'information, un soutien juridique et des conseils et des activités de développement philanthropique. Il y a des efforts pour établir et se doter de fondations communautaires, d'institutions autochtones de subventions et/ou d'organisations pour coordonner les collectes de fonds locales. Il existe un cadre professionnel d'experts locaux, de consultants et de formateurs en gestion à but non lucratif. Les OSC reconnaissent l'importance de la formation, bien que le manque de ressources financières puisse rester une contrainte pour accéder localement à une formation. Les sujets couverts par les formations disponibles sont : les questions juridiques et fiscales pour les OSC, la comptabilité et la tenue des livres de compte, les compétences en communication, la gestion des bénévoles, les médias et les relations publiques, les parrainages et la collecte de fonds. Les OSC travaillent ensemble et partagent des informations par le biais de réseaux et de coalitions. Les OSC commencent à développer des partenariats intersectoriels avec les entreprises, le gouvernement et les médias pour atteindre des objectifs communs.

Développement en évolution (3,1-5) : Les OSI et les centres de ressources sont actifs dans les grands centres de population et fournissent des services tels que la distribution de subventions, la publication de bulletins d'information, le maintien d'une base de données des membres, le fonctionnement d'une bibliothèque de documentation des OSC, et la fourniture d'une formation de base et la consultation de services. D'autres organismes-cadres et des réseaux commencent à se former pour faciliter la mise en réseau et la coordination des activités des groupes des OSC. Les formateurs locaux ont la capacité d'offrir une formation organisationnelle fondamentale. Un forum de donateurs s'est formé afin de coordonner le soutien financier des donateurs internationaux et de développer des activités philanthropiques locales. L'importance des partenariats intersectoriels n'a pas encore été réalisée.

Développement entravé (5,1-7) : Il y a peu, le cas échéant, d'OSI actives ou de centres de ressources, de réseaux et d'organisations-cadres. Celles-ci fonctionnent principalement dans la capitale et fournissent des services limités tels que l'accès à un équipement informatique, à des télécopieurs, à des courriers électroniques et à des espaces de réunion. Les formations locales et le développement des capacités des OSC sont

extrêmement limités et peu développés. Les programmes principaux des donateurs internationaux fournissent une assistance technique et des formations. Il n'y a aucun effort coordonné visant à développer la tradition philanthropique, à améliorer la collecte de fonds ou à établir des fondations communautaires. Les efforts des OSC pour travailler ensemble sont limités car elles se sentent concurrentes quant à l'appui des donateurs étrangers et la méfiance des autres organisations.

IMAGE PUBLIQUE

Développement amélioré (1-3) : Cette étape est caractérisée par une notoriété publique croissante, une confiance dans les OSC et une augmentation des taux de bénévolat. Les OSC s'unissent pour monter des campagnes visant à accroître la confiance du public. Des exemples répandus de bonnes relations de travail entre les OSC et les autorités nationales et locales existent et peuvent entraîner des initiatives public-privé ou des comités consultatifs d'OSC pour les mairies et les ministères. Les médias couvrent le travail des OSC et les OSC approchent les médias et les relations publiques de manière professionnelle. L'autoréglementation, la transparence et la responsabilisation accrue existent au sein du secteur des OSC, notamment l'existence d'un code déontologique ou d'un code de conduite généralement reconnu.

Développement en évolution (3,1-5) : Les médias ne tendent pas à couvrir les OSC parce qu'ils les considèrent comme faibles et inefficaces ou non pertinentes. Chaque OSC se rend compte de la nécessité d'éduquer le public, de devenir plus transparente et de rechercher des occasions pour une couverture médiatique, mais elles n'ont pas les compétences pour le faire. En conséquence, l'ensemble de la population ne comprend pas vraiment le rôle des OSC dans la société. Les gouvernements locaux montrent des relations de travail solides avec les OSC locales, comme en témoigne leur participation à des comités consultatifs, des consultations, des initiatives public-privé et le financement d'une subvention occasionnelle, mais ce n'est pas encore très répandu.

Développement entravé (5,1-7) : Le public et/ou le gouvernement est mal informé ou suspecte les OSC en tant qu'institutions. La majorité de la population ne comprend pas le concept « non gouvernementale » ou « à but non-lucratif », y compris les responsables gouvernementaux, les chefs d'entreprise et les journalistes. La couverture médiatique peut être hostile, en raison de soupçons de médias libres, mais mal informés, ou en raison de l'hostilité d'une presse contrôlée par le gouvernement autoritaire. Les OSC peuvent être accusées de trahison. En raison d'une atmosphère d'hostilité provoquée par un gouvernement autoritaire, si les particuliers ou les entreprises, font un don aux OSC, ils le font anonymement.

ANNEXE B : DONNÉES STATISTIQUES POUR L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNES

PAYS	Développement des OSC	Environnement légal	Capacité organisationnelle	Viabilité financière	Action sociale	Prestation de services	Infrastructure	Image publique
Angola	5,8	6,2	5,8	6,3	5,5	5,3	5,8	5,5
Bénin	4,2	3,9	5,0	5,1	4,0	4,1	4,3	3,3
Botswana	4,2	3,8	4,1	4,7	3,9	3,8	4,9	4,4
Burkina Faso	4,2	3,3	5,2	5,8	3,1	3,9	4,6	3,3
Burundi	5,4	6,1	5,9	6,1	4,6	4,7	5,7	4,6
Côte d'Ivoire	4,9	5,3	5,1	5,1	4,7	3,7	5,4	5,0
RDC	5,1	5,4	5,1	5,6	4,2	4,5	5,6	5,0
Éthiopie	5,6	6,4	5,3	6,3	6,1	4,9	5,6	4,9
Gabon	5,4	6,1	5,4	6,2	4,9	5,1	5,2	4,9
Gambie	5,5	6,2	5,7	6,3	4,9	5,0	5,4	5,0
Ghana	4,3	3,9	3,9	5,9	3,6	3,8	4,7	4,1
Guinée	5,4	5,3	5,8	6,3	5,1	5,1	5,6	4,8
Kenya	3,9	4,1	3,9	4,7	3,2	3,4	3,6	4,2
Liberia	4,8	4,8	5,1	5,9	3,8	4,4	4,8	4,6
Madagascar	4,5	4,8	4,5	5,2	4,0	4,2	4,5	4,3
Malawi	5,2	5,4	5,4	5,9	4,6	4,5	5,6	5,1
Mali	4,4	4,3	4,3	5,5	3,8	3,7	4,6	4,3
Mozambique	4,7	4,8	5,2	5,0	4,2	4,0	5,0	4,6
Namibie	4,2	3,4	4,0	5,4	4,1	4,0	4,5	3,8
Niger	4,9	5,1	5,1	5,1	4,3	4,5	5,4	4,5
Nigéria	4,6	4,9	4,9	5,7	3,6	4,1	5,0	4,0
Ruanda	4,7	4,5	4,7	5,6	4,1	4,2	5,1	4,5
Sénégal	4,2	4,9	4,0	4,9	3,7	3,9	4,6	3,7
Sierra Léone	4,8	5,2	4,8	5,7	4,1	4,0	5,1	4,5
Afrique du Sud	3,6	3,3	3,8	4,3	3,2	3,2	3,8	3,6
Soudan	5,5	6,5	5,3	6,0	5,1	5,2	5,3	5,2
Tanzanie	4,1	4,5	4,3	4,9	3,5	3,4	4,2	3,9
Ouganda	4,2	5,2	3,9	5,0	3,4	3,5	4,4	4,1
Zambie	4,6	4,8	4,2	5,6	3,7	4,4	4,9	4,5
Zimbabwe	4,8	6,3	4,5	5,8	4,2	3,3	5,0	4,5
Moyenne	4,7	5,0	4,8	5,5	4,2	4,2	4,9	4,4

PAYS RANGÉS PAR SCORES

DÉVELOPPEMENT DES OSC

DÉVELOPPEMENT AMELIORÉ		
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION		
	Rang	Score
Afrique du Sud	1	3,6
Kenya	2	3,9
Tanzanie	3	4,1
Bénin	4	4,2
Botswana	4	4,2
Burkina Faso	4	4,2
Namibie	4	4,2
Sénégal	4	4,2
Ouganda	4	4,2
Ghana	10	4,3
Mali	11	4,4
Madagascar	12	4,5
Nigéria	13	4,6
Zambie	13	4,6
Mozambique	15	4,7
Ruanda	15	4,7
Liberia	17	4,8
Sierra Léone	17	4,8
Zimbabwe	17	4,8
Côte d'Ivoire	20	4,9
Niger	20	4,9
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ		
RDC	22	5,1
Malawi	23	5,2
Burundi	24	5,4
Gabon	24	5,4
Guinée	24	5,4
Gambie	27	5,5
Soudan	27	5,5
Éthiopie	29	5,6
Angola	30	5,8

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

DÉVELOPPEMENT AMELIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Afrique du Sud	3,3
Burkina Faso	3,3
Namibie	3,4
Botswana	3,8
Bénin	3,9
Ghana	3,9
Kenya	4,1
Mali	4,3
Tanzanie	4,5
Ruanda	4,5
Madagascar	4,8
Zambie	4,8
Mozambique	4,8
Liberia	4,8
Sénégal	4,9
Nigéria	4,9
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Niger	5,1
Ouganda	5,2
Sierra Léone	5,2
Côte d'Ivoire	5,3
Guinée	5,3
RDC	5,4
Malawi	5,4
Burundi	6,1
Gabon	6,1
Gambie	6,2
Angola	6,2
Zimbabwe	6,3
Éthiopie	6,4
Soudan	6,5

CPCAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

DÉVELOPPEMENT AMELIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Afrique du Sud	3,8
Ghana	3,9
Kenya	3,9
Ouganda	3,9
Namibie	4,0
Sénégal	4,0
Botswana	4,1
Zambie	4,2
Mali	4,3
Tanzanie	4,3
Madagascar	4,5
Zimbabwe	4,5
Ruanda	4,7
Sierra Léone	4,8
Nigéria	4,9
Bénin	5,0
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Liberia	5,1
Niger	5,1
Côte d'Ivoire	5,1
RDC	5,1
Burkina Faso	5,2
Mozambique	5,2
Éthiopie	5,3
Soudan	5,3
Malawi	5,4
Gabon	5,4
Gambie	5,7
Guinée	5,8
Angola	5,8
Burundi	5,9

PAYS RANGÉS PAR SCORES

VIABILITÉ FINANCIÈRE

DÉVELOPPEMENT AMÉLIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Afrique du Sud	4,3
Kenya	4,7
Botswana	4,7
Sénégal	4,9
Tanzanie	4,9
Ouganda	5,0
Mozambique	5,0
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Bénin	5,1
Niger	5,1
Côte d'Ivoire	5,1
Madagascar	5,2
Namibie	5,4
Mali	5,5
Zambie	5,6
Ruanda	5,6
RDC	5,6
Sierra Léone	5,7
Nigéria	5,7
Zimbabwe	5,8
Burkina Faso	5,8
Ghana	5,9
Liberia	5,9
Malawi	5,9
Soudan	6,0
Burundi	6,1
Gabon	6,2
Éthiopie	6,3
Gambie	6,3
Guinée	6,3
Angola	6,3

ACTION SOCIALE

DÉVELOPPEMENT AMÉLIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Burkina Faso	3,1
Afrique du Sud	3,2
Kenya	3,2
Ouganda	3,4
Tanzanie	3,5
Nigéria	3,6
Ghana	3,6
Sénégal	3,7
Zambie	3,7
Mali	3,8
Liberia	3,8
Botswana	3,9
Bénin	4,0
Madagascar	4,0
Namibie	4,1
Ruanda	4,1
Sierra Léone	4,1
Mozambique	4,2
RDC	4,2
Zimbabwe	4,2
Niger	4,3
Malawi	4,6
Burundi	4,6
Côte d'Ivoire	4,7
Gabon	4,9
Gambie	4,9
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Soudan	5,1
Guinée	5,1
Angola	5,5
Éthiopie	6,1

PRESTATION DE SERVICES

DÉVELOPPEMENT AMÉLIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Afrique du Sud	3,2
Zimbabwe	3,3
Kenya	3,4
Tanzanie	3,4
Ouganda	3,5
Mali	3,7
Côte d'Ivoire	3,7
Ghana	3,8
Botswana	3,8
Burkina Faso	3,9
Sénégal	3,9
Namibie	4,0
Sierra Léone	4,0
Mozambique	4,0
Nigéria	4,1
Bénin	4,1
Madagascar	4,2
Ruanda	4,2
Zambie	4,4
Liberia	4,4
RDC	4,5
Niger	4,5
Malawi	4,5
Burundi	4,7
Éthiopie	4,9
Gambie	5,0
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Gabon	5,1
Guinée	5,1
Soudan	5,2
Angola	5,3

PAYS RANGÉS PAR SCORES

INFRASTRUCTURE

DÉVELOPPEMENT AMÉLIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Kenya	3,6
Afrique du Sud	3,8
Tanzanie	4,2
Bénin	4,3
Ouganda	4,4
Namibie	4,5
Madagascar	4,5
Mali	4,6
Burkina Faso	4,6
Sénégal	4,6
Ghana	4,7
Liberia	4,8
Botswana	4,9
Zambie	4,9
Zimbabwe	5,0
Mozambique	5,0
Nigéria	5,0
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Sierra Léone	5,1
Ruanda	5,1
Gabon	5,2
Soudan	5,3
Côte d'Ivoire	5,4
Niger	5,4
Gambie	5,4
RDC	5,6
Malawi	5,6
Éthiopie	5,6
Guinée	5,6
Burundi	5,7
Angola	5,8

IMAGE PUBLIQUE

DÉVELOPPEMENT AMÉLIORÉ	
DÉVELOPPEMENT EN ÉVOLUTION	
Bénin	3,3
Burkina Faso	3,3
Afrique du Sud	3,6
Sénégal	3,7
Namibie	3,8
Tanzanie	3,9
Nigéria	4,0
Ouganda	4,1
Ghana	4,1
Kenya	4,2
Madagascar	4,3
Mali	4,3
Botswana	4,4
Zambie	4,5
Zimbabwe	4,5
Sierra Léone	4,5
Ruanda	4,5
Niger	4,5
Liberia	4,6
Mozambique	4,6
Burundi	4,6
Guinée	4,8
Gabon	4,9
Éthiopie	4,9
RDC	5,0
Côte d'Ivoire	5,0
Gambie	5,0
DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ	
Malawi	5,1
Soudan	5,2
Angola	5,5

SCORES PAR ANNEE ET SOUS REGION

Pays	Développement des OSC							Environnement légal						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AFRIQUE DE L'EST														
Burundi	5,3	5,2	5,2	5,3	5,3	5,3	5,4	5,8	5,8	5,9	6,0	6,0	6,1	6,1
RDC	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Éthiopie	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7	5,6	5,6	6,1	6,2	6,5	6,5	6,5	6,4	6,4
Kenya	4,1	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,5	4,1	4,1	4,0	4,0	4,1	4,1
Ruanda	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,6	4,7	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,3	4,5
Soudan du Sud	-	-	-	5,4	5,4	5,5	-	-	-	-	6,2	6,2	6,4	-
Soudan	-	-	-	5,3	5,4	5,4	5,5	-	-	-	6,2	6,3	6,4	6,5
Tanzanie	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	4,5
Ouganda	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,9	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2
Moyenne	4,7	4,7	4,7	4,8	4,8	4,9	4,8	5,1	5,1	5,1	5,3	5,4	5,4	5,3
AFRIQUE DE L'OUEST														
Bénin	-	-	-	-	-	-	4,2	-	-	-	-	-	-	3,9
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	4,2	-	-	-	-	-	-	3,3
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	4,9	-	-	-	-	-	-	5,3
Gabon	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1
Gambie	-	-	5,7	5,5	5,5	5,5	5,5	-	-	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2
Ghana	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,2	4,3	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Guinée	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4	5,3	5,3
Liberia	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,8	4,8
Mali	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Niger	-	-	-	-	-	-	4,9							5,1
Nigéria	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Sénégal	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2	4,3	4,2	4,2	4,3	4,7	4,7	4,7	4,8	4,9
Sierra Léone	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,2
Moyenne	4,8	4,8	4,9	4,8	4,8	4,8	4,7	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9
AFRIQUE AUSTRALE														
Angola	5,6	5,6	5,7	5,8	5,8	5,8	5,8	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2
Botswana	-	-	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	-	-	3,8	3,8	3,8	3,7	3,8
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	-	4,8
Malawi	-	-	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	-	-	5,2	5,2	5,3	5,4	5,4
Mozambique	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,8
Namibie	-	-	-	-	-	-	4,2	-	-	-	-	-	-	3,4
Afrique du Sud	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Zambie	-	-	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	-	-	4,7	4,7	4,8	4,8	4,8
Zimbabwe	4,8	4,8	4,8	4,9	4,8	4,8	4,8	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3	6,3
Moyenne	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	5,1	5,0	4,8	4,9	4,9	4,9	4,8

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS REGION

Pays	Capacité organisationnelle							Viabilité financière						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AFRIQUE DE L'EST														
Burundi	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,1
RDC	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,8	5,8	5,7	5,6	5,6	5,6	5,6
Éthiopie	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,3	5,8	5,9	6,1	6,2	6,2	6,2	6,3
Kenya	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7
Ruanda	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5	4,6	4,7	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,5	5,6
Soudan du Sud	-	-	-	5,2	5,2	5,4	-	-	-	-	5,9	5,9	6,1	-
Soudan	-	-	-	5,2	5,3	5,3	5,3	-	-	-	5,8	5,9	6,0	6,0
Tanzanie	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Ouganda	4,0	4,0	3,9	3,8	3,8	3,8	3,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0
Moyenne	4,7	4,7	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	5,4	5,4	5,4	5,5	5,5	5,6	5,5
AFRIQUE DE L'OUEST														
Bénin	-	-	-	-	-	-	5,0	-	-	-	-	-	-	5,1
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	5,2	-	-	-	-	-	-	5,8
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	5,1	-	-	-	-	-	-	5,1
Gabon	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2	6,2
Gambie	-	-	5,9	5,9	5,8	5,8	5,7	-	-	6,5	6,2	6,2	6,2	6,3
Ghana	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	5,5	5,6	5,7	5,6	5,7	5,7	5,9
Guinée	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	6,2	6,3	6,3	6,3	6,2	6,2	6,3
Liberia	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9
Mali	4,3	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	5,7	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5
Niger	-	-	-	-	-	-	5,1	-	-	-	-	-	-	5,1
Nigéria	4,7	4,7	4,7	4,7	4,8	4,9	4,9	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,6	5,7
Sénégal	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9
Sierra Léone	4,9	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Moyenne	4,8	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	5,7	5,7	5,8	5,7	5,7	5,8	5,7
AFRIQUE AUSTRALE														
Angola	5,7	5,7	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9	6,1	6,2	6,2	6,3	6,3
Botswana	-	-	4,0	4,0	4,0	4,0	4,1	-	-	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	-	5,2
Malawi	-	-	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	-	-	5,8	5,9	5,9	5,9	5,9
Mozambique	5,4	5,4	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Namibie	-	-	-	-	-	-	4,0	-	-	-	-	-	-	5,4
Afrique du Sud	3,7	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	4,0	4,1	4,2	4,2	4,3	4,3
Zambie	-	-	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	-	-	5,5	5,6	5,6	5,6	5,6
Zimbabwe	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,8
Moyenne	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	5,2	5,2	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS REGION

Pays	Action sociale							Prestation de services						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AFRIQUE DE L'EST														
Burundi	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	4,6	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,7
RDC	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	4,2	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Éthiopie	5,8	6,0	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Kenya	3,8	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Ruanda	4,0	3,9	3,8	3,7	3,7	3,9	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2
Soudan du Sud	-	-	-	4,9	5,0	5,2	-	-	-	-	4,7	4,7	4,9	-
Soudan	-	-	-	4,7	4,7	4,6	5,1	-	-	-	5,2	5,2	5,2	5,2
Tanzanie	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Ouganda	3,9	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Moyenne	4,4	4,3	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	4,1	4,0	4,0	4,2	4,2	4,3	4,2
AFRIQUE DE L'OUEST														
Bénin	-	-	-	-	-	-	4,0	-	-	-	-	-	-	4,1
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	3,1	-	-	-	-	-	-	3,9
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	4,7	-	-	-	-	-	-	3,7
Gabon	5,3	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Gambie	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Ghana	4,0	3,9	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Guinée	5,7	5,5	5,3	5,3	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Liberia	4,3	4,2	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Mali	4,1	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,6	3,7	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Niger	-	-	-	-	-	-	4,3	-	-	-	-	-	-	4,5
Nigéria	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1
Sénégal	4,0	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Sierra Léone	4,5	4,5	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0
Moyenne	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,3	4,4	4,3	4,3	4,4	4,3
AFRIQUE AUSTRALE														
Angola	5,5	5,5	5,7	5,7	5,6	5,6	5,5	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
Botswana	-	-	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	-	-	3,6	3,6	3,7	3,7	3,8
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4,0	-	-	-	-	-	-	4,2
Malawi	-	-	4,4	4,4	4,6	4,5	4,6	-	-	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Mozambique	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Namibie	-	-	-	-	-	-	4,1	-	-	-	-	-	-	4,0
Afrique du Sud	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Zambie	-	-	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	-	-	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4
Zimbabwe	4,5	4,5	4,5	4,4	4,3	4,3	4,2	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3
Moyenne	4,5	4,5	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,0	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS REGION

Pays	Infrastructure							Image Publique						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AFRIQUE DE L'EST														
Burundi	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,7	4,4	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,6
RDC	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Éthiopie	5,3	5,3	5,5	5,6	5,6	5,5	5,6	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	4,9
Kenya	3,7	3,7	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2
Ruanda	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	4,5
Soudan du Sud	-	-	-	5,7	5,7	5,7	-	-	-	-	4,9	4,9	5,0	-
Soudan	-	-	-	5,2	5,2	5,2	5,3	-	-	-	5,1	5,1	5,1	5,2
Tanzanie	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	4,0	3,9	3,9	3,9
Ouganda	4,8	4,7	4,6	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,2	4,1
Moyenne	4,9	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	4,9	4,6	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6
AFRIQUE DE L'OUEST														
Bénin	-	-	-	-	-	-	4,3	-	-	-	-	-	-	3,3
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	4,6	-	-	-	-	-	-	3,3
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	5,4	-	-	-	-	-	-	5,0
Gabon	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9
Gambie	-	-	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Ghana	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,3	4,3	4,3	4,2	4,1	4,1	4,1
Guinée	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,6	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,8
Liberia	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	4,6
Mali	4,9	4,7	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3
Niger	-	-	-	-	-	-	5,4	-	-	-	-	-	-	4,5
Nigéria	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Sénégal	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7
Sierra Léone	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Moyenne	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,3
AFRIQUE AUSTRALE														
Angola	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8	5,8	5,8	5,4	5,4	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Botswana	-	-	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	-	-	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	-	4,3
Malawi	-	-	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	-	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1
Mozambique	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6
Namibie	-	-	-	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	-	3,8
Afrique du Sud	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Zambie	-	-	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	-	-	4,4	4,5	4,4	4,5	4,5
Zimbabwe	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Moyenne	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	4,9	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,5

U.S. Agency for International Development

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov